



HAL
open science

La franc-maçonnerie à l'Ile Maurice de 1778 à 1915 : entre influences françaises et britanniques, la construction d'une identité mauricienne

Sandra Danielle Brinda Venkaya-Reichert

► **To cite this version:**

Sandra Danielle Brinda Venkaya-Reichert. La franc-maçonnerie à l'Ile Maurice de 1778 à 1915 : entre influences françaises et britanniques, la construction d'une identité mauricienne. Histoire. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2017. Français. NNT : 2017BOR30012 . tel-01617625

HAL Id: tel-01617625

<https://theses.hal.science/tel-01617625>

Submitted on 16 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN « ETUDES ANGLOPHONES »

La Franc-maçonnerie à l'Île Maurice de 1778 à 1915

*Entre influences françaises et britanniques, la
construction d'une identité mauricienne*

Présentée et soutenue publiquement le 26 juin 2017 par

Sandra Danielle Brinda VENKAYA REICHERT

Sous la direction de Cécile Révauger

Membres du jury

Pierre MORERE, Professeur émérite, Université de Grenoble.

Michel PRUM, Professeur, Université Paris Diderot.

Cécile REVAUGER, Professeur émérite, Université Bordeaux-Montaigne.

Bernadette RIGAL-CELLARD, Professeur, Université Bordeaux-Montaigne.

Jeffrey TYSENS, Professeur, Vrije Universiteit Brussel.

Titre: La franc-maçonnerie à l'île Maurice de 1778 à 1915. Entre influences françaises et britanniques, la construction d'une identité mauricienne.

Résumé : Cette thèse étudiera la franc-maçonnerie de traditions européennes qui se transforma au cœur des périodes colonisatrices française et britannique de 1778 à 1915. Les loges du *Grand Orient de France* qui s'implantèrent, sous la colonisation française de l'île de France, à la fin du XVIII^e siècle furent des pionnières de la maçonnerie dans un pays qui vécut, simultanément, une nouvelle période de colonisation britannique, à partir de 1810, et des changements drastiques aux niveaux démographique, socio-économique, ethnique et politique. Le fait maçonnique ne put que changer intrinsèquement dans le contexte insulaire multiculturel alors que la colonie, n'ayant pas de peuples autochtones, devint le terreau d'une multitude de traditions européennes, africaines et asiatiques. La maçonnerie locale acquit, grâce aux échanges entre les loges françaises et les nouvelles obédiences qui s'implantèrent (la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, la *Grande Loge d'Ecosse*, la *Grande Loge d'Irlande* et le *Suprême Conseil de France*), une identité insulaire et mauricienne. Cette thèse montrera comment l'institution maçonnique mit en exergue la possibilité de construire une cohésion et un espace de partage à certains moments-clés de l'histoire du pays. Cependant, les loges françaises et britanniques eurent à faire face aux grands défis socio-politiques, économiques et religieux du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. En effet, les maçons furent aussi en proie aux divisions et conflits liés au multiculturalisme et à la pluriethnicité de la société coloniale. Cette thèse démontrera, en l'occurrence, comment la franc-maçonnerie de plusieurs obédiences développa des fonctionnements et des traditions influencés par le contexte et put maintenir un œcuménisme malgré les difficultés. Pourtant, la fin du XX^e siècle entraîna les loges dans des divergences religieuses, idéologiques et institutionnelles et certains éléments, qui firent du laboratoire maçonnique mauricien un exemple des valeurs universelles et de la fraternité internationale, devinrent les sources mêmes de divisions.

Mots-clés : Franc-maçonnerie ; Ile Maurice ; multiculturalisme ; insularité ; Religion ; Impérialisme britannique ; culture française ; laboratoire maçonnique ; excommunication ; identité mauricienne.

Title: Freemasonry in Mauritius from 1778 to 1915. Building a Mauritian identity at the crossroads of French and British cultures.

Summary: This thesis will study freemasonry coming from European cultures which was transformed in the midst of French and British colonising periods from 1778 to 1915. The *Grand Orient de France* lodges, which settled under the French colonising regime of Isle de France at the end of the 18th century, introduced freemasonry in a country which underwent, simultaneously, a new British colonising era, as from 1810, and deep changes on the demographic, socio-economic, ethnic and political levels. Freemasonry could not but profoundly change in this insular multicultural context as the colony, which did not have any indigenous population, became the melting pot of various European, African and Asian traditions. Local freemasonry acquired, owing to the relations of the French lodges with the different lodges which were created (of the *United Grand Lodge of England*, the *Grand Lodge of Scotland*, the *Grand Lodge of Ireland* and the *Suprême Conseil de France*), an insular and Mauritian identity. This thesis will show how the Craft enabled cohesion and provided a place for sharing at some milestones in the history of the country. However, the French and British lodges had to face the grand socio-political, economic and religious challenges of the 19th century. In fact, the freemasons had also to experience the divisions and conflicts induced by the multicultural and multi-ethnic colonial society. Therefore, this thesis will to show how freemasonry from different grand lodges developed practices and traditions influenced by the context and were able to uphold ecumenism in spite of the obstacles. However, the lodges got caught into religious, ideological and institutional conflicts at the end of the 19th century and some components, which made of the Mauritian masonic laboratory an example of universal values and international fraternalism, eroded.

Key words: Freemasonry; Mauritius; multiculturalism; insularity; Religion; British Imperialism; French culture; masonic laboratory; excommunication; Mauritian identity.

Discipline et Ecole Doctorale

Civilisation britannique.

Université Bordeaux-Montaigne, Ecole Doctorale Montaigne-Humanités.

Equipe de Recherche EA 4575 SPH (Sciences, Philosophie et Humanités)

Adresse : Domaine Universitaire. Esplanade des Antilles. 33607. Pessac

Remerciements

Je remercie toutes les personnes qui m'ont suivie et soutenue tout au long de ces années de recherches. Tout d'abord, je pense au Professeur Cécile Révauger qui m'a accordé sa confiance pour entreprendre un tel travail et je la remercie pour sa patience. Tous les sites de recherches européens et mauriciens m'ont donné la chance de rencontrer des personnes dévouées à la recherche, en particulier au *Library and Museum of Freemasonry* de Londres, au Musée du *Grand Orient de France*, au *Fonds Maçonnique* de la *Bibliothèque Nationale de France* et aux archives de la *Grande Loge de France*. Ma gratitude va aussi à mes proches qui se reconnaîtront.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	9
INTRODUCTION	17
<i>PARTIE 1 : L’implantation des loges à la croisée des cultures coloniales française et britannique : les bases du laboratoire maçonnique</i>	35
CHAPITRE 1. L’histoire des loges du <i>Grand Orient de France</i> à l’Isle de France	37
1.1. La franc-maçonnerie dans un état chaotique avant 1878	39
1.2. La création de la loge <i>La Triple Espérance</i>	42
1.3. Les premières dissidences	50
CHAPITRE 2. Les bases pérennes pour une implantation du <i>Grand Orient de France</i> aux XVIII^e et XIX^e siècles	54
2.1. La Loge des <i>Vingt-Un</i> et la loge des <i>Quinze Artistes</i>	54
2.2. La loge <i>La Paix</i> et les autres loges du <i>Grand Orient de France</i>	62
2.3. L’autorité de la <i>Grande Loge Provinciale de Bourbon</i> défiée.....	66
CHAPITRE 3. L’avènement de la colonisation britannique : la franc-maçonnerie française accueille les nouveaux arrivants entre 1810 et 1814	71
3.1. Les liens maçonniques franco-britanniques avant 1810	73
3.2. Les relations franco-britanniques des premières années de la cohabitation : entre pacification et tensions	77
3.3. La concrétisation de l’unité maçonnique franco-britannique : la visite de Lord Moira en 1813	81
CHAPITRE 4. L’implantation de la <i>Grande Loge Unie d’Angleterre</i> à l’île Maurice et le développement de ses loges	94

4.1. Les débuts laborieux de la maçonnerie anglaise en 1816: La <i>Lodge Faith and Loyalty</i>	95
4.2. La franc-maçonnerie anglaise au cœur des tensions de la vie coloniale et vingt années de latence.....	97
4.3. Un regain de dynamisme des loges anglaises à partir des années 1850 au cœur du durcissement de l'anglicisation de la colonie impériale.....	104
CHAPITRE 5. L'implantation des autres obédiences : la confirmation d'une franc-maçonnerie cosmopolite.....	115
5.1. Les loges militaires et civiles de la <i>Grande Loge d'Irlande</i>	116
5.2. La <i>Grande Loge d'Ecosse</i> : la <i>Lodge St George</i> et la <i>Lodge Friendship No. 439</i> ..	123
5.3. Le <i>Suprême Conseil de France</i> : les loges <i>La Concorde</i> et <i>L'Amitié</i>	126
CHAPITRE 6. Le laboratoire maçonnique : les innovations et les inter-influences des traditions maçonniques européennes à Maurice	128
6.1. Le partage des temples : un des piliers de l'œcuménisme maçonnique.....	129
6.2. Les cérémonies inter obédientielles et religieuses	133
6.3. Perpétuer les valeurs des obédiences et les contraintes liées à l'insularité	141
<i>PARTIE 2 : La franc-maçonnerie en société: les réseaux sociaux et politiques et les enjeux sociétaux</i>	<i>161</i>
CHAPITRE 1. Que venait-on faire en loge ?.....	164
1.1. Analyse de l'universalisme maçonnique dans l'insularité	165
1.2. Les réseaux de fraternité dans un autre espace-temps : retrouver une identité européenne commune.....	169
1.3. La promotion des valeurs des Lumières et l'assurance d'un niveau de prestige	175
CHAPITRE 2. Qui étaient les francs-maçons de l'Isle de France et de Maurice?	182
2.1. Les différents facteurs d'inclusion et la composition socio-économique des loges	183
2.2. Le profil des vénérables et des maçons des loges mauriciennes.....	193
2.3. Les limites de l'adhésion maçonnique	203

CHAPITRE 3. Les réseaux maçonniques et sociaux	209
3.1. La sociabilité maçonnique et des élites sociales dans la capitale.....	210
3.2. Les temples maçonniques propices aux échanges des réseaux élitistes.....	216
3.3. Comment maintenir les liens de fraternité dans une société divisée ?	219
CHAPITRE 4. Les apports de la franc-maçonnerie dans la cité.....	223
4.1. La philanthropie, le combat contre le paupérisme et l'aide aux victimes de catastrophes naturelles.....	224
4.2. La promotion de l'éducation	235
4.3. L'entraide maçonnique.....	241
CHAPITRE 5. La franc-maçonnerie face aux questionnements identitaires et à la notion d'ethnicité.....	245
5.1. L'ethnicité et les freins à l'adhésion maçonnique	246
5.2. L'étiquette ethnique des loges mauriciennes : le cosmopolitisme et l'universalisme à l'épreuve.....	255
5.3. Les francs-maçons face à l'abolition de l'esclavage	272
CHAPITRE 6. Les liens entre la franc-maçonnerie, la politique et le pouvoir impérial	279
6.1. Les rencontres inévitables et affairistes des maçons en politique et dans la vie professionnelle	280
6.2. La situation politique influe sur le fonctionnement des loges.....	286
6.3. La franc-maçonnerie, une institution engagée	294
<i>PARTIE 3 : Franc-Maçonnerie et Religion : accords et désaccords</i>	305
CHAPITRE 1. L'histoire du Catholicisme et de l'Eglise d'Angleterre dans la colonie: la place de la franc-maçonnerie	309
1.1. Etat des lieux du Clergé catholique romain et les années d'entente avec les loges maçonniques.....	310

1.2. L'implantation de l'Eglise d'Angleterre et ses liens avec la franc-maçonnerie locale	315
1.3. L'Eglise catholique romaine se sent menacée par l'Eglise d'Angleterre : les bases des futures tensions en maçonnerie	321
CHAPITRE 2. Etude synchronique de l'affaire Collier à travers la presse et les correspondances maçonniques de l'année 1854	330
2.1. L'excommunication inattendue des francs-maçons du <i>Grand Orient de France</i> : les griefs et l'intransigeance de Monseigneur Collier	331
2.2. La mobilisation des maçons catholiques : les recours aux instances locales et internationales	342
2.3. La couverture médiatique de l'affaire Collier et le rôle de la presse locale	348
CHAPITRE 3. Les impacts de l'antimaçonnisme sur les loges et la société à partir de 1855	361
3.1. Les problèmes de l'arbitrage religieux par des institutions maçonniques : une juridiction floue	362
3.2. Le recours aux instances internationales temporelles : le gouvernement de Londres et la Reine en tant qu'arbitres sur le sort des francs-maçons	367
3.3. Le vacillement du syncrétisme chrétien et l'affaiblissement des loges françaises .	372
CHAPITRE 4. Le Schisme européen de 1877 et ses répercussions sur les loges coloniales	384
4.1. Les loges françaises de Maurice face au changement dans les Statuts du <i>Grand Orient de France</i>	386
4.2. La plaidoirie de la loge <i>La Triple Espérance</i> pour avoir un statut différent	390
4.3. La position des loges britanniques locales face au Schisme : les liens entretenus mais instables avec les loges du <i>Grand Orient de France</i>	394
CHAPITRE 5. Les années post-Schisme européen : la détérioration des liens entre les loges françaises et la société mauricienne	403
5.1. Les attaques d'athéisme de l'Eglise catholique et de la société contre les loges du <i>Grand Orient de France</i>	404

5.2. Le <i>Grand Orient de France</i> fait le point sur la situation mauricienne.....	410
5.3. L'antimaçonnerisme exacerbé de Léon Meurin et les débats sur la laïcité.....	417
CHAPITRE 6. Les liens tendus entre de la maçonnerie anglaise et les autres loges de la colonie.....	425
6.1. La maçonnerie anglaise s'oppose à la présence d'une autre obédience dans la colonie	428
6.2. Le projet de regroupement de loges anglaises et la revendication nationaliste des loges françaises	434
6.3. La franc-maçonnerie anglaise affirma sa suprématie dans la colonie britannique .	446
CONCLUSION.....	459
BIBLIOGRAPHIE.....	475
SOURCES PRIMAIRES.....	475
Archives de Maurice et Archives du Diocèse anglican de Maurice	475
Library and Museum of Freemasonry, London	476
Bibliothèque Nationale de France – Site Richelieu	485
Grande Loge de France, Rue Puteaux.....	495
Grand Lodge of Ireland.....	496
Grand Orient de France, Rue Cadet	498
PERIODIQUES D'EPOQUE.....	502
Périodiques maçonniques du XIX ^e siècle	502
Journaux mauriciens XIX ^e siècle	504
SOURCES SECONDAIRES.....	506
Histoire de Maurice.....	506
Histoire générale	511
Franc-maçonnerie aux XIX ^e et XX ^e siècles	511
Franc-maçonnerie au XXI ^e siècle.....	513

Publications	516
Périodiques mauriciens du XX ^e et XXI ^e siècles.....	519
Webographie	520
<i>LEXIQUE DES TERMES MACONNIQUES</i>	523
<i>INDEX</i>	527

INTRODUCTION

Cette thèse étudiera la franc-maçonnerie de traditions européennes qui se développa au cœur des périodes colonisatrices française et britannique et qui se transforma en une maçonnerie ayant une identité mauricienne. Les loges maçonniques du *Grand Orient de France* s'implantèrent dans une société de quelques milliers d'habitants sous la colonisation française de l'Isle de France, à la fin du XVIII^e siècle. Elles furent les pionnières de la maçonnerie dans un pays qui allait vivre, simultanément, une autre période de colonisation en 1810 et un changement drastique aux niveaux démographique, socio-économique et politique. En effet, en 1810, l'Isle de France passa, après un siècle de colonisation française (de 1715 à 1810), entre les mains d'une poignée de Britanniques lors des conquêtes napoléoniennes dans les Iles des Mascareignes au cœur de l'Océan Indien. Comme elle n'avait pas de peuples autochtones, la colonie française, déjà en construction, fut le témoin d'une nouvelle administration britannique. Les populations de l'Isle de France (colons français, esclaves, Asiatiques, gens de couleur et libres) devinrent les sujets de Sa Majesté britannique, le Roi George III, alors que leur pays fut renommé *Mauritius*. Les vagues migratoires successives, constituées d'un mélange de nationalités, de cultures et de visions du monde, forgèrent l'ébauche d'une nation au cours du XIX^e siècle. La société cosmopolite et multiculturelle fut le terreau fertile à de profonds changements sociétaux, politiques et législatifs. Elle fut métamorphosée par des innovations britanniques alors qu'elle subissait déjà, depuis un siècle, des mutations constantes engendrées par la mixité locale. Ces changements redéfinirent fortement les identités de ce pays.

En parallèle à la transformation d'une colonie française, devenue une possession de l'Empire britannique, la maçonnerie subit, également, des mutations intrinsèques. L'étude des métamorphoses nationales et identitaires de la franc-maçonnerie mauricienne représente un terrain de recherches riche dans l'étude des civilisations car, à l'instar de la société et des institutions coloniales (comme l'Eglise catholique) de traditions françaises, elle se retrouva, au fil du XIX^e siècle, face à un gouvernement et une population britanniques qui allaient la nourrir de ses propres traditions et fonctionnements. L'île Maurice devint, au fil des décennies, représentative d'une multitude de traditions européennes et des grands défis socio-politiques du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Une franc-maçonnerie plurielle, et

parfois atypique, émergea de ce microcosme insulaire. Les valeurs et les fondements des obédiences européennes firent l'expérience d'un transfert de contexte, comme dans un projet-pilote de l'outremer, et une identité multiculturelle, qui ne fut pas préméditée, se révéla au détour des circonstances sociales, culturelles, religieuses et géopolitiques de la colonie britannique.

Une nouvelle approche des identités mauriciennes

L'angle analytique choisi, c'est à dire l'analyse de la franc-maçonnerie comme une des institutions qui forgea l'identité mauricienne, est innovatrice car elle a été peu ou pas exploitée jusqu'à présent. L'histoire de Maurice a fait l'objet de nombreuses recherches et de publications depuis les années 1970 mais le rôle de la franc-maçonnerie dans cette histoire générale a été peu étudié. L'implantation de la première loge française, en 1778, correspond au début de cette thèse qui analysera les identités européennes et typiquement mauriciennes de la franc-maçonnerie à travers les réseaux maçonniques. L'étude s'arrêtera à l'année 1915, quand les liens entre les loges françaises et britanniques furent coupés, après un siècle qui changea la nature même de la franc-maçonnerie déjà multiple et de traditions européennes. Le fil conducteur de cette thèse sera de démontrer comment la franc-maçonnerie mit en exergue la possibilité de véhiculer des valeurs communes et de construire une cohésion à certains moments-clés de l'histoire du pays. Cependant, les loges maçonniques furent aussi en proie aux divisions intrinsèques liées au multiculturalisme local. Les franc-maçonneries européennes se développèrent, de ce fait, dans un laboratoire des idées et des cultures, et elles y construisirent, petit à petit, une identité mauricienne multiculturelle et pluriethnique, tout en gardant leurs liens avec les métropoles et leurs traditions maçonniques.

L'identité mauricienne, dans le cadre de ce travail, sera définie comme une entité regroupant les différences dans le mode de vie des maçons, dans le fonctionnement des loges et dans les relations avec la société qui découlèrent du contexte insulaire. En conséquence, ces mêmes différences apportèrent certaines similitudes identitaires à ceux qui en firent l'expérience de l'insularité. Alors que le terme 'mauricianisme' ne sera vraiment utilisé que dans les années pré et post-indépendantes (l'indépendance du pays eut lieu en 1968), pour revendiquer une identité nationale différente de l'époque coloniale, le XIX^e siècle jeta les bases de ce qui, au début du XX^e siècle, devint le mot d'ordre de tous les groupes qui demandèrent le suffrage universel. La devise 'Maurice aux Mauriciens' déclencha une dichotomie politisée entre les Mauriciens et les colons britanniques. L'île était, en effet,

devenue une terre d'implantation et les insulaires étaient désormais les enfants du sol. Ces derniers rejetèrent, petit à petit, le francotropisme de la littérature du XVIII^e siècle qui fantasmait l'exotisme comme Bernardin de Saint Pierre dans *Paul et Virginie* ou encore Mark Twain qui disait que Dieu créa le paradis après avoir vu Maurice. La différence, comme le dit Francis Afferghan dans *Exotisme et Altérité*, « est un opérateur intermédiaire qui est utilisé dans le but de classer, de regrouper, de scinder et enfin de combiner »¹. C'est ce que firent les différents recensements de la population pendant le XIX^e siècle en essayant de trouver une base ethnique commune à des populations très diverses et en compartimentant les habitants dans des groupes figés. L'identité mauricienne émergea, de ce fait, non pas d'une homogénéité mais, au contraire, de la pluriethnicité de sa population, une identité supranationale qui ne renia pas les racines françaises, britanniques, africaines et asiatiques. Dès les années 1880, les revendications politiques lancèrent les étapes philosophiques (une prise de conscience précoce d'une éventuelle indépendance de la colonie) et institutionnelles (les premières élections) de la décolonisation. Parallèlement, une dualité identitaire se confirma: le sens de l'appartenance à des groupes ethniques et nationaux distincts mais aussi la volonté de faire certaines alliances pour une future administration du pays. Les loges françaises et britanniques affichèrent également une attache à la France et à la Grande Bretagne mais aussi un statut différent des métropolitains, car étant hébergées dans une colonie riche en complexité. La maçonnerie insulaire se développa avec des différences par rapport à l'Europe et en ayant un fonctionnement étroitement impliqué au contexte colonial.

Les sources primaires et secondaires

La première démarche entreprise pour ce travail de recherches a été de faire un bilan des sources primaires et secondaires accessibles. Cette démarche visait également à cerner les raisons de cette lacune historiographique qui est le manque d'étude sur la franc-maçonnerie. Il y a encore dix ans, les ressources documentaires sur la franc-maçonnerie, auxquelles les chercheurs pouvaient avoir accès, étaient principalement des sources secondaires peu exploitées et peu accessibles, ce qui n'est plus le cas de nos jours grâce à l'ouverture au public de certains fonds documentaires maçonniques. Les principales bibliothèques consultées en Europe pour les sources primaires sont la *Library and Museum of Freemasonry*, située au *Freemasons' Hall* de Londres; le *Fonds maçonnique*, hébergé par la *Bibliothèque Nationale*

¹ Francis Afferghan. *Exotisme et Altérité. Essai sur les fondements d'une critique de l'anthropologie* [PUF, 1987] 295pp. p.226.

de France du site Richelieu à Paris; les archives du *Grand Orient de France*, rue Cadet à Paris, et les archives de *La Grande Loge de France*, rue Puteaux à Paris. Elles donnent accès aux manuscrits et aux autres documents maçonniques de l'ère coloniale de l'île Maurice. Le *Fonds maçonnique* de la *Bibliothèque Nationale de France* contient les correspondances entre les loges mauriciennes et le *Grand Orient de France*, les correspondances entre les loges françaises et britanniques locales, les livres d'architecture² et les planches³ des loges de l'obédience. Le *Fonds maçonnique* couvre la période allant de la création de la première loge française, *La Triple Espérance*, en 1778, jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Ces correspondances des loges mauriciennes représentent une base de travail essentielle pour le corpus et pour la compréhension de la vie maçonnique de la colonie, l'administration des loges, les événements importants du calendrier maçonnique ainsi que les problèmes que les maçons devaient gérer. Certaines loges, fondées aux XVIII^e et XIX^e siècles sous l'égide du *Grand Orient de France*, eurent une correspondance conséquente et suivie avec l'obédience et, sur certaines périodes, leur vécu peut être retracé année par année. A la *Bibliothèque Nationale de France*, les loges mauriciennes sont classées par tranches d'années et par loge et certaines cotes sont très fournies parce qu'elles correspondent à des loges qui furent très actives. Les archives postérieures au XIX^e siècle relatives au *Grand Orient de France* se trouvent à son siège, rue Cadet, à Paris et couvrent la période allant jusqu'aux années 1950. Ces documents sont principalement des correspondances manuscrites et dactylographiées, des coupures de journaux et des télégrammes. Au *Library and Museum of Freemasonry*, les archives de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* sur les loges mauriciennes couvrent une période s'étendant de la phase de création de la première loge anglaise à Maurice, la *Lodge Faith and Loyalty* en 1816, jusqu'à 1926, ce qui correspond aux derniers comptes rendus de la seule loge restante à l'obédience londonienne. Cette loge passa sous l'égide de la *Grande Loge Provinciale* de Natal, en Afrique du Sud, par la suite. Ces archives sont principalement les comptes rendus envoyés par les loges aux instances nationales (les *Annual Returns*), les correspondances avec des cadres de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* et les documents administratifs.

La bibliothèque comporte aussi les *Year Books* (les livres regroupant les correspondances envoyées par la *Grande Loge Unie d'Angleterre* aux loges de l'Empire britannique et qui s'arrêtent à l'année 1860), les *Proceedings* (les comptes rendus des tenues de la loge-mère de l'obédience) de 1813 à 1868, et les livres répertoriant les loges des

²Livre d'architecture : registre des notes prises par le Secrétaire d'une loge lors d'une tenue. Voir aussi le lexique en annexe.

³Planche: documents écrit et envoyé par une loge, une obédience ou un maçon.

Grandes Loges d’Ecosse et d’Irlande. Tous ces documents de la bibliothèque londonienne procurent des informations de première importance sur l’implantation et le développement des loges britanniques, les liens entre elles et les enjeux liés à l’histoire générale de l’Empire britannique. Certains dossiers volumineux couvrent, selon Susan Snell, archiviste de la *Library and Museum of Freemasonry*, des années où la colonie et les loges vivaient des moments troubles. Des archives plus récentes, à l’instar des *Lodge Files*, regroupent, en général, des lettres de maçons contemporains ou de bibliothécaires qui font des demandes de renseignements à la *Library and Museum of Freemasonry* sur l’histoire des loges mauriciennes ou sur le pays. Les *Lodge Files* contiennent aussi des demandes d’informations de contemporains sur des certificats maçonniques de membres de leur famille qui étaient maçons à Maurice au XIX^e siècle ou sur des décorations maçonniques (comme un tablier de 1888)⁴. Ceci prouve que les archives maçonniques londoniennes sont accessibles au public, contrairement au cas mauricien où les possibilités de recherches sont limitées. La *Lodge of Friendship No.1696* fit une demande d’informations historiques à la bibliothèque, en 1977, pour la création d’une brochure dans le sillage de la célébration de son centenaire⁵, ainsi qu’une autre requête pour un maçon, Michael Allan, qui écrivit une chronologie des loges mauriciennes en 2006. Les échanges par courriel avec ce dernier furent très utiles au cours de ce travail. L’*Irish Masonic Record* est aussi consultable à la bibliothèque londonienne et retrace l’histoire souvent éphémère des loges militaires irlandaises qui furent momentanément stationnées dans la colonie. Rebecca Hayes, l’archiviste actuelle de *Grande Loge d’Irlande*, a aussi envoyé des documents de ses archives par courriel sur toutes les loges qui furent implantées à Maurice. Les autres archives, comme celles de *La Grande Loge de France* à Paris, comportent des manuscrits sur les loges mauriciennes du *Suprême Conseil de France* et de la *Grande Loge de France*⁶ des années 1870 à nos jours. Les ressources de ces bibliothèques ne sont pas, pour la plupart, accessibles à l’Ile Maurice. Des informations que certains historiens mauriciens n’avaient jamais exploitées jusqu’à présent le furent au cours de ces recherches. Elles ont permis de retracer le cheminement des maçons du XVIII^e siècle jusqu’au début du XX^e siècle, de connaître leurs attentes et leurs projets ainsi que de cerner leurs frustrations et les contraintes de la vie coloniale à travers leurs propres récits.

⁴ *Lodge File. Lodge of Friendship No. 1676*. Lettre au conservateur. 1974.

⁵ *Lodge File. Lodge of Friendship No. 1676*. Lettre de V. Latimer (secrétaire) au conservateur. 28 décembre 1977.

⁶ Le *Suprême Conseil de France* créa la *Grande Loge de France* en 1894 mais c’est le première nom qui figure sur les manuscrits jusqu’aux premières décennies du XX^e siècle.

Concernant les sources secondaires, outre les bibliothèques citées plus haut, d'autres bibliothèques européennes et mauriciennes furent consultées tels que la *British Library* à Londres, la *Bibliothèque François Mitterrand* à Paris, les archives du *Grand Orient* de Bruxelles ainsi que les fonds documentaires mauriciens de la *Bibliothèque Nationale de Maurice* (à Port-Louis), de la *Carnegie Library* (à Curepipe) et des *Mauritius National Archives*. Au *Library and Museum of Freemasonry* de Londres, des bases de données comme le *Lane's Masonic Record* (qui est aussi accessible en ligne), les articles de l'*Ars Quatuor Coronatum* (AQC) ainsi que des ouvrages généralistes sont accessibles aux chercheurs. Le *Lane's Masonic Record* est une base de données qui retrace les dates de création des loges anglaises et celles où elles furent effacées des listes de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. La *Quatuor Coronati Lodge* fut créée à la fin du XIX^e siècle afin de procurer, comme l'indique son site officiel, une «approche fondée sur les données factuelles dans l'étude de l'histoire maçonnique et de la recherche en franc-maçonnerie»⁷. Les articles consultés à la bibliothèque sont axés sur des thèmes spécifiques à Maurice ou des articles généraux sur certains aspects de la vie maçonnique comme le fonctionnement des obédiences, des loges et des *Grandes Loges Provinciales* à travers des bibliographies et des essais. Des sites internet ont, eux, été utiles dans la recherche de livres anciens et pour accéder à des journaux en ligne sur la franc-maçonnerie mauricienne au XIX^e siècle. Ces derniers sont, entre autres, le *Freemasons' Quarterly Magazine* et le *Masonic Mirror*, qui couvraient les activités des loges britanniques à travers l'Empire britannique et publiaient des lettres de maçons qui étaient à l'étranger au XIX^e siècle. Par exemple, les échanges épistolaires entre le Révérend de la Mare, l'ancien Chapelain de la *St Aubin's Lodge No.958* de Jersey, qui s'installa à Maurice dans les années 1860, et un maçon londonien furent régulièrement publiés dans ces journaux maçonniques. Ils sont de longs témoignages sur la maçonnerie cosmopolite de la colonie.

A la *National Library* de Maurice et à la *Carnegie Library*, les rares ouvrages d'époque sur la franc-maçonnerie sont accessibles. La première a préservé une grande partie des journaux du XIX^e siècle (tels que *Le Cernéen*, *The Merchants and Planters Gazette* et *Le Mauricien*) et un long travail de recherche fut effectué pour retrouver les articles se référant à la franc-maçonnerie puisqu'il n'y a pas de catalogue les répertoriant. Cependant, comme elles ne sont pas sur microfilms, certaines éditions sont trop abimées pour être consultables. Les différents journaux locaux ont servi à tâter le pouls de la société mauricienne où les événements relatifs à la franc-maçonnerie locale étaient souvent évoqués publiés. Les livres

⁷<http://www.quatuorcoronati.com/>« evidence-based approach to the study of Masonic history and research into Freemasonry ».

de la *Carnegie Library*, quant à eux, couvrent principalement des pans de l'histoire des loges ou de l'histoire de la franc-maçonnerie depuis le XVIII^e siècle. Ils sont principalement présentés sous forme de rétrospectives de maçons mauriciens. Trois auteurs dont les ouvrages du XIX^e siècle ont été d'une aide précieuse furent Vigoureux de Kermorvant (1859 et 1877), Henry Charles Descroizilles (1864), et Edouard Virieux (1887). Ce dernier, dans la préface de sa rétrospective de 1877, précisa qu'un «profane» (ou non-initié) pouvait lire un tel ouvrage, montrant l'intention de rendre accessible les travaux des maçons mauriciens au public du XIX^e siècle. Le travail de ces francs-maçons a aussi servi à répertorier les ouvrages écrits à l'époque, principalement de maçons de la première loge du *Grand Orient de France*, *La Triple Espérance*, et à faire un bilan des ouvrages qui ne sont plus accessibles. Edouard Virieux disait, par exemple, qu'avant lui et ses pairs, d'autres maçons avaient fait la même démarche: «(...) ils ont publié sur «La Triple Espérance», ce type de Maçonnerie des vieilles traditions, des travaux intéressants qui n'ont pas peu contribué à la faire connaître, apprécier et aimer comme elle le mérite»⁸. Il cita, par exemple, des auteurs de travaux maçonniques tels que Louis Léchelle, De Lachenardière, Descroizilles, Tennant et Vigoureux de Kermorvant, tous des maçons de *La Triple Espérance*. Le travail de Vigoureux de Kermorvant de 1859 et 1864 et de Descroizilles datant de 1867 est encore accessible ainsi que celui d'A. J. Tennant de 1864 mais pas les autres.

Ce besoin de retracer l'histoire ou de faire des analyses des faits maçonniques de l'époque était commun aux maçons de cette loge au XIX^e siècle et, comme le souligna Descroizilles en s'adressant aux jeunes maçons, «c'est pour vous principalement que ces notes sont écrites»⁹. L'une des bases de la maçonnerie française de l'époque fut, en effet, le partage de ses écrits et de ses prises de paroles à travers les planches des maçons, les correspondances et les discours lus lors de cérémonies. Ces travaux, oraux et écrits, représentent des outils d'analyse de premier ordre. Cependant, une des pierres d'achoppement de la maçonnerie mauricienne avant le milieu du XIX^e siècle fut le manque de transformation de ces traditions de l'oralité et d'écriture personnelle en objet de lecture, plus répandu, à travers l'impression. La préservation, l'impression et la diffusion de ces travaux aux autres maçons et éventuellement aux non-initiés ne furent pas toujours une priorité des loges mauriciennes. Quand cela fut fait, certaines erreurs historiques qui se transféraient oralement purent même être rectifiées. Le premier travail publié par Vigoureux de Kermorvant en 1859

⁸Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.1.

⁹ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864 [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864]* p.22.

fut ses *Notes sur la célébration de la St. Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859*. Le fait d'imprimer son analyse critique sur certaines nouveautés de la vie maçonnique de l'époque, initiées par l'arrivée des Britanniques dans l'île, et de l'adresser à ses frères de la loge *La Triple Espérance*, permit de transposer à travers les siècles les «réflexions»¹⁰ de ce maçon. Quant au travail de H.C. Descroizilles, la préface confirme la nécessité ressentie, à l'époque, de vulgariser et de diffuser des parties de l'histoire maçonnique de l'île. Dans l'extrait de la « Planche des travaux de La Triple Espérance » du 15 mars 1864, publié au début du livret, l'auteur informa les lecteurs que des maçons de sa loge et des loges sœurs avaient sollicité son accord «pour l'impression des intéressantes notes»¹¹ qu'il avait lues à la séance du 23 février 1864. Malgré les «scrupules» de Descroizilles à imprimer ses travaux, il fut séduit par l'idée que la vente de cette brochure irait à la caisse hospitalière de la loge, qui finançait des projets de bienfaisance. La rareté de son livre, comme celui de De Kermorvant, vient du fait qu'il relata une histoire qu'il avait aussiv écue. Il expliqua qu'il avait, par exemple, «connu personnellement et particulièrement»¹² ceux dont il parlait à partir de la page 10 de son livre, c'est-à-dire à partir de 1819. Comme certains des maçons qu'il cita étaient décédés au moment où il écrivit, il expliqua que, quand il rouvrait le Livre d'Or de la loge pour écrire les biographies des vénérables à partir de l'année 1851, «(...) cette fois-ci je suis moins triste, je suis joyeux même, car ceux que je vais enregistrer sont encore parmi nous »¹³. De plus il publia un compte rendu détaillé du projet de la Caisse de Secours en 1867 suite au désir des maçons « d'en avoir des Copies »¹⁴, prouvant que la maçonnerie française de Maurice diffusait de façon dynamique ses travaux au milieu du siècle.

Pour compléter le travail de terrain, les écrits des historiens et maçons contemporains furent utilisés. Il y a un nombre restreint de livres et d'articles consacrés à la franc-maçonnerie mauricienne et l'approche scientifique d'un tel sujet est encore assez peu répandue. Concernant ces sources secondaires écrites après le XIX^e siècle, il n'y a que trois rétrospectives écrites au cours du XX^e siècle qui ont pu être retrouvés : celui de Grégoire Cécile de 1934 (à la *Bibliothèque Nationale de France*), celui de Raymond Baillache de 1972

¹⁰Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Note sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.4.

¹¹Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.1.

¹²*Ibid.*, p.10.

¹³*Ibid.*, p.17.

¹⁴Henry Charles Descroizilles, *Projet Caisse de Secours. Notes lues en Loge le 6eme jour du 9eme mois 5866*. [Rue Bourbon : Typographie E. Dupuy et P. Dubois, 1867] 86pp.

(à la *Library and Museum of Freemasonry*) et *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978*, compilé par Rivalentz Quenette. Quant aux sources secondaires plus récentes, elles proviennent principalement de trois maçons mauriciens: *La franc-maçonnerie à l'Île Maurice: 1778-1878* (2006) et *La franc-maçonnerie à l'Île Maurice: 1879-1939* (2008), écrits par Rivalentz Quenette du *Grand Orient de France; Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006* (2006), par Michael Allan de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, et *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien (La Grande Loge de France)* (2002) écrit par Khemdutt Daby de la *Grande Loge de France*. Ils ont nourri cette histoire maçonnique locale, souvent restée fermée, de détails très fournis. Leur travail couvre des archives également consultées lors de ce travail de recherches ainsi que des informations qui viennent, comme certains le disent, d'archives personnelles de loges ou de maçons. De plus, un historique écrit par un maçon de la loge anglaise *Lodge of Friendship* fut mis à disposition mais le nom de l'auteur ne sera pas cité dans cette thèse car c'est un document interne à la loge qui existe toujours.

La préservation des archives maçonniques mauriciennes aux XVIII^e et XIX^e siècles

Au cours de cet état des lieux des sources se rapportant à la franc-maçonnerie mauricienne, différents manquements ou réussites dans la préservation de ces ouvrages ont été relevés. Les obédiences européennes se sont attelées au travail de préservation de leurs archives très tôt et avec efficacité mais la question est plus complexe quand il s'agit des loges locales vis-à-vis de leurs archives. Dans des cas extrêmes, il y eut la dégradation et, même, la destruction des archives. Cécile Grégoire expliqua en 1973 que « (...) la destruction de nos archives, le peu d'éléments dont nous disposons, ne nous permettent que de faire à grands traits une brève esquisse de l'histoire de la franc-maçonnerie à Maurice»¹⁵. Il était fréquent d'être confronté à la disparition de certaines archives, à l'instar du cas de Rivalentz Quenette qui, dans la préface de son livre écrit en novembre 2006, parla du fait qu'au moment où il entama, en 1978, l'écriture de l'histoire de la loge *La Triple Espérance* dans le cadre de son bicentenaire, il fut confronté à deux problèmes. Premièrement, «un passé lourd de deux siècles, [l']interpellait » et, ensuite, il se référa au fait que «les archives des loges avaient, dans une large mesure, disparu»¹⁶. Le *Fonds maçonnique* de la *Bibliothèque Nationale de*

¹⁵ Grégoire Cécile, « *Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis* » 27 septembre 1934.

¹⁶ L. Rivalentz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.1.

France ainsi que le musée du *Grand Orient de France* ont, en revanche, préservé une grande partie des correspondances mauriciennes, classées par loges, bien que certaines années ne soient pas accessibles, soit parce que l'obédience ne les avait pas reçues soit parce qu'elles furent détruites. Deux des causes de la disparition de certaines archives sont leur détérioration et leur destruction au fil du temps. Les colis maritimes, par exemple, étaient souvent détruits ou abîmés par les intempéries, les naufrages et les rats¹⁷ aux XVIII^e et XIX^e siècles. De plus, en raison d'erreurs humaines, les documents pouvaient être égarés, mal préservés ou détruits par les membres des loges. Dans une lettre de 1881, par exemple, le secrétaire d'une des loges anglaises de l'île écrivit au Grand Secrétaire de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* pour l'informer qu'il avait «égaré» un certificat¹⁸ mais qu'après des recherches, il craignait que ce document fût détruit par accident avec de vieux papiers¹⁹.

Une logistique de classement et de conservation des documents fut souvent absente ou approximative dans certaines loges et les membres s'en rendaient compte aux moments où ils avaient besoin d'une information spécifique. La loge mauricienne qui a le plus écrit sur son histoire et qui a le plus préservé ses archives fut et est *La Triple Espérance*, la première loge française de l'île. Dès ses débuts en 1778, elle réussit à sauver une partie de ses écrits grâce à la fondation de ses archives le 7 octobre 1779. Un des maçons de cette loge qui écrivit son histoire, H.C. Descroizilles, parla en 1864 de «l'importance matérielle»²⁰ des archives. Cependant, leur conservation ne fut pas toujours bien menée malgré la présence, comme à la loge *La Triple Espérance*, d'un «F[rère] Archiviste, Garde des Sceaux et Timbres»²¹. En effet, malgré la constitution d'archives, la question de la détérioration de ces fonds se pose de nos jours et se posait déjà au XIX^e siècle. De Kermorvant souligna que, dans les 1820, l'atelier avait fait le constat que ses archives «commençaient à subir des détériorations provenant de l'humidité et des carias²² et aussi de la négligence et de l'abandon dont elles étaient l'objet»²³. Un exemple d'un ouvrage qui n'a pas passé l'épreuve du temps est celui de Jean Edouard Remono, écrit en 1864, qui est encore à la *National Library* de Maurice mais

¹⁷Annual returns. *British Lodge No. 736. 1864-1873*. Lettre au Grand Secrétaire de la *GLUA*. 8 juillet 1867: «rats on the voyage».

¹⁸Annual Returns. *British Lodge No. 1038. 1874-1884*. Lettre du passé vénérable et secrétaire au Grand Secrétaire de la *GLUA*. 4 octobre 1881. 2pp. p.2: «mislaid».

¹⁹*Ibid.*, p.2: «by accident amongst some old papers which were burnt some time ago».

²⁰H.C Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.3.

²¹A.J Tennant, «Discours prononcé par le F. Orat. En Ex. le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois de l'an de la V.L. 5864» p.80.

²²Carias : termites.

²³E. Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] Préface, p. I.

qui est trop abimé pour être consulté ou photographié. La constitution des archives maçonniques mauriciennes commença, de ce fait, dès la fin du XVIII^e siècle mais ce ne fut que vers le milieu du XIX^e siècle que certains dispositifs plus efficaces furent mis en place. En 1853, il y eut la création du Livre Matricule de la loge *La Triple Espérance* et, en 1887, il contenait près de cent mille entrées depuis 1778²⁴. Les Livres d'Or de la loge, qui servirent à retracer son histoire au XIX^e siècle, contenaient, entre autres, les biographies de ses cadres, les discours et des listes de membres. L'importance de ce fonds documentaire fut soulignée par Descroizilles en 1866 quand il compara ses recherches sur les Livres d'Architecture et les Livres d'Or de *La Triple Espérance* à une entrée « dans la carrière, dans la mine [Maçonnique] Mauricienne (sic) »²⁵. Descroizilles parla du « respect » que lui et le vénérable Canonville ressentirent « en parcourant toutes ces planches tracées par la main de [leurs] ancêtres (...) »²⁶. Certaines loges avaient comme coutume de retracer leur histoire lors de cérémonies spéciales, comme les inaugurations et les célébrations, ce qui permettaient l'écriture et la conservation de l'histoire des loges pour la postérité, comme quand un problème légal ou administratif survenait et rendait important le besoin de retracer certaines parties historiques. Certains maçons mauriciens faisaient aussi appel à la mémoire des anciens vénérables ou des membres, comme ceux des loges britanniques ayant quitté la colonie, pour leur rappeler des faits antérieurs. Les loges britanniques faisaient l'expérience de départs fréquents et les anciens membres étaient les seuls dépositaires de l'histoire de leur ancienne loge. Ils partageaient alors leurs expériences maçonniques par devoir de mémoire ou par nostalgie après leur départ.

Les difficultés et la fiabilité de certaines sources

Il est incontestable que l'utilisation de ces archives primaires et secondaires comporte aussi des inconvénients à plusieurs niveaux. Concernant les premières, des lettres portant une écriture illisible, des pages ou extraits manquants dus à l'usure ou endommagés ainsi que des dates et des informations qui ne sont pas exactes furent répertoriés au cours de ces recherches. Souvent, des informations sont mal orthographiées dans les documents manuscrits et dactylographiés. De plus, les patronymes sont souvent abrégés et les prénoms n'apparaissent

²⁴Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]

²⁵C. Descroizilles, *Projet Caisse de Secours. Notes lues en Loge le 6^{ème} jour du 9^{ème} mois 5866* [Rue Bourbon : E. Dupuy et P. Dubois, 1867] p.1.

²⁶H.C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23^{ème} jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.21.

pas, rendant la démarche biographique difficile. L'impossibilité de retracer des dates exactes devient aussi un obstacle quand certains auteurs confondent les dates du calendrier maçonnique²⁷ à celles du calendrier grégorien ou mettent en avant des dates sans les justifier. Dans les manuscrits des loges françaises, le calendrier maçonnique est le plus souvent utilisé alors que ce ne fut pas le cas des manuscrits venant des loges anglaises. Il est important aussi de souligner la part d'idéalisation ou de subjectivité de certains maçon qui, en faisant l'historique de leur loge, se fondèrent grandement sur les détails biographiques les plus avantageux, sur les moments prestigieux et sur des descriptions poétiques, par exemple des temples. Ces récits firent souvent abstraction des événements peu valorisants mais primordiaux, tout en ayant des positionnements très orientés sur d'autres thèmes. C'est le cas du récit de Descroizilles qui, en retraçant l'histoire de la loge *La Triple Espérance* et des prestigieux dignitaires de loges mauriciennes, y ajouta un positionnement politique. Dans son discours aux jeunes maçons, à qui il avait promis une loge d'instruction, il méla la politique aux projets philanthropiques. Cependant, alors qu'il critiquait le système colonial britannique, il fut très complaisant sur sa loge en s'exclamant : « je n'ai nulle part trouvé contre nous un atome de mal qu'on puisse nous reprocher avec raison (...) »²⁸.

Le corpus de ce travail, étant constitué aussi bien de sources primaires que secondaires d'époque et contemporaines, chaque type de source donne une lecture nouvelle de l'histoire maçonnique et la part de subjectivité en fait aussi partie. Ce travail vise, de ce fait, à examiner et ensuite à faire une analyse selon les exigences de la thèse scientifique. Cependant, il est important de noter que le manque de références de certains auteurs est loin d'être circonstanciel. En effet, que ce soit les sources secondaires du XIX^e siècle ou celles plus contemporaines, cette lacune référentielle persiste. Certains auteurs citent des détails bibliographiques (ouvrages consultés et sources d'archives) mais sans les référencer²⁹. De plus, comme certains livres, écrits plus tard, reprennent largement, si ce n'est mot à mot les anciens récits, ils perpétuent aussi les références faussées. Une approche scientifique de la maçonnerie est, de ce fait épineuse, comme le souligna Paul Gourdot, ancien Grand Maître du *Grand Orient de France*, dans la préface du livre d'André Combes, *Histoire de la Franc-maçonnerie au XIXe siècle* : « En matière maçonnique plus qu'ailleurs encore, il faut se

²⁷ Calendrier maçonnique : Voir le lexique en annexe.

²⁸H.C Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.68.

²⁹ Par exemple, Kemduth Daby dit qu'il désire partager les notes personnelles venant des archives de son grand-père pour apporter des éclaircissements sur certains pans de l'histoire maçonnique de Maurice.

méfier de tout ce qui a été écrit précédemment car les récits historiques sont très généralement de deux ordres »³⁰, ceux des amis et ceux des ennemis de la maçonnerie.

La présentation du plan de travail

Dans le cas de cette thèse, une analyse thématique a été choisie afin de mieux faire ressortir le rôle de la franc-maçonnerie dans la colonie. Les trois thèmes, correspondant aux trois grandes parties, sont le caractère œcuménique et identitaire des loges, leurs liens avec la société et la politique, et les relations des maçons avec la religion. La première partie de ce travail retracera l'implantation des loges mauriciennes à partir de 1778 dans une colonie imprégnée, depuis 60 décennies, de la culture et de la politique françaises et retracera la phase de transition entre le régime français et le régime britannique. Durant les quatre premières années suivant sa prise par les troupes britanniques, l'île Maurice fut considérée comme un butin de guerre temporaire ou une «colonie de subsistance»³¹ et non pas comme une région de peuplement, jusqu'à ce qu'elle devînt officiellement britannique, avec le Traité de Paris en 1814, puis le Traité de Vienne en 1815. En effet, le Traité de Capitulation, qui fut signé en décembre 1810, conserva, selon l'article 8, les lois, la religion catholique et la langue française³² de l'ancien régime et les habitants furent encouragés à rester pour maintenir la «colonne vertébrale de l'économie»³³ (la canne à sucre). La franc-maçonnerie française fut une des institutions que purent perpétuer les Français après la prise de l'île et elle connut une période faste en accueillant les maçons britanniques qui n'avaient pas de loges. Ensuite, alors que la colonie fut anglicisée au fil du XIX^e siècle, l'implantation des loges de différentes obédiences se joignirent à l'escarcelle des loges du *Grand Orient de France*, commençant par la création de la première loge anglaise, la *Lodge Faith and Loyalty*, en 1816. Les loges de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, des *Grandes Loges d'Irlande et d'Ecosse* et la *Grande Loge de France*, créées au XIX^e siècle, connurent des phases d'adaptation dans ce contexte colonial et véhiculèrent des valeurs universelles qui cimentèrent la communauté maçonnique cosmopolite. Un franc-maçon mauricien du XIX^e siècle, H.C. Descroizilles, disait, lors d'une tenue d'instruction en 1864, que, faute de connaître les valeurs, les pratiques et les

³⁰ André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIX^e siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.8.

³¹ Eileen Wanquet-Williams, «*The application of British slave policy to Mauritius.1810-1835*» [Mémoire de Université de Paris III: Maîtrise d'anglais, 1984] p.39 : «*subsistence colony*».

³² Dulari Prithipaul, *A comparative analysis of French and British colonial policies in Mauritius. (1735-1889)* [Port-Louis: Imprimerie Idéale, 1976] p.80.

³³ Thomas Hylland Eriksen, *Ethnicity and Nationalism: Anthropological Perspectives* [Pluto Press, 2002] 199pp. p.52: «*spine of the Mauritian economy*».

enseignements de la franc-maçonnerie, le monde «profane» pouvait déduire des idées «absurdes» sur elle. Pour lui, «l’histoire profane, l’histoire écrite pour tous (comme aussi bien l’histoire de la Francmaçonnerie (sic)) [était] là pour tout le monde»³⁴ et que ceux qui ne la connaissaient pas n’avaient pas pris la peine de le faire ou n’avaient pas compris ce qu’elle était. Il ajouta: «Avant de nous condamner, dis-je, qu’on la lise (...)»³⁵. L’objectif de la première partie de cette thèse est de replacer les loges maçonniques et leur histoire dans l’histoire générale de la colonie de Maurice jusqu’à l’année 1915.

La deuxième partie s’attellera à l’observation des réseaux maçonniques en société, à la croisée des cultures coloniales française et britannique. Le choc des cultures qui résulta de la nouvelle cohabitation franco-britannique sera décortiqué ainsi que son impact sur la franc-maçonnerie au sein de ce qu’André Maure appela, au XIX^e siècle, une «colonie française sous le drapeau britannique»³⁶. Le fait maçonnique ne pouvait être que multiple, à l’instar des individualités et des nationalités qui fréquentaient les loges. Les histoires croisées des loges et des maçons montreront comment les liens structurels et la cohabitation entre les membres de plusieurs obédiences permirent de perpétuer des réseaux maçonniques et sociaux entre les nouveaux arrivants britanniques et les populations déjà installées, surtout celle de descendance française. Ces réseaux facilitèrent, dans une certaine mesure, le processus de rapprochement intergroupe entre les Français, les Britanniques et quelques gens de couleur influents. Les temples locaux procurèrent un vivier de cosmopolitisme en devenant des lieux d’échanges et de sociabilité à huit clos. Yvan Martial disait, dans une chronique, en 2003, à propos de la plus ancienne loge mauricienne, *La Triple Espérance*, que la célébration de son 225^{ème} anniversaire était un travail de mémoire essentiel aux Mauriciens «(...) pour savoir ce que [leurs] valeurs les plus chères, les plus démocratiques, les plus unificatrices, les plus fraternelles, doivent à la doyenne de [leurs] loges maçonniques »³⁷. Cependant, l’histoire de ce laboratoire maçonnique multiculturel ne fut pas uniquement ponctuée d’événements mondains. Imprégnées des questionnements du siècle, les loges mauriciennes eurent à relever les défis du siècle qui suivit celui des Lumières: les droits de l’homme, l’abolition de l’esclavage et le suffrage universel, entre autres. Un exemple parlant du rôle ambivalent de la maçonnerie mauricienne est qu’elle fut tantôt réfractaire à l’inclusion de certains profils

³⁴ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d’ordre du 23^{ème} jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.44.

³⁵ *Ibid.*, p.44.

³⁶ Jacky Simonin, *Communautés périphériques et espaces publics émergents. Les médias dans les îles de l’océan Indien* [L’Harmattan: 2002] p.49.

³⁷ *Le Mauricien*. Yvan Martial, « *La Triple Espérance de vie de la doyenne de nos Loges maçonniques* » 1^{er} décembre 2003.

socio-économiques et ethniques en loge et tantôt initiatrice de leur acceptation. L'adhésion maçonnique pouvait aussi refléter le népotisme et le réseautage social des élites qui régnaient à Maurice et elle fut influencée par les tensions socio-économiques et politiques de l'époque.

Lors de la troisième partie, les questions religieuses présentes au cœur des loges seront traitées, surtout à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, concernant principalement le Christianisme et le schisme international de 1877 au sein de la franc-maçonnerie. Dès 1854, l'antimaçonnisme mauricien se concentra principalement dans le fait religieux. Les attaques du Clergé catholique romain, qui excommunia les francs-maçons de cette église exposèrent aussi bien l'étendue de la solidarité maçonnique que les limites du cosmopolitisme mauricien. Une analyse synchronique des articles de presse et des correspondances maçonniques montrera que la religion et la franc-maçonnerie étaient loin d'être des sujets tabous car les journaux ouvraient leurs tribunes aux débats philosophiques et académiques sur elles et les autres institutions du pays y furent mêlées. Quant au Schisme de 1877 (quand le *Grand Orient de France* abandonna la référence obligatoire à Dieu dans ses Statuts), il convoqua tout un débat sur la laïcité et l'athéisme et creusa un fossé entre les loges des différentes obédiences présentes sur l'île. L'antimaçonnisme clérical, renouvelé à la fin du XIX^e siècle, les conséquences du Schisme de 1877 et une revendication de suprématie territoriale des loges anglaises ébranlèrent les liens fraternels entre les maçons. En parallèle à la colonie qui s'anglicisait, les loges anglaises mirent en avant leur identité théiste et elles rompèrent finalement les liens, au début du XX^e siècle, avec les obédiences françaises, tout en continuant à accepter des membres non-britanniques. L'«œuvre civilisatrice»³⁸ de la franc-maçonnerie dans ce paradigme insulaire ne put défier les contraintes du contexte local et des règlements maçonniques. Après des polémiques institutionnelles, les liens finirent par être rompus entre les obédiences et beaucoup de maçons changèrent de loge et d'obédience, suivant leurs affinités culturelles et sociales. Cette étude sera conclue en 1915, au moment où la colonie fut engagée dans une quête identitaire mauricienne, alors que la Première Guerre mondiale éclata, et où les différentes populations demandèrent le suffrage universel. La même année, la *Grande Loge Unie d'Angleterre* rompit les liens avec les loges françaises. Alors qu'au début de la colonisation, les dignitaires britanniques utilisèrent les loges comme, ce que Margaret C. Jacob appelle, un moyen de «réunir les élites»³⁹, ils imposèrent finalement, en société et en loge, leur identité impériale. Quant à la population d'origine française, elle ne

³⁸ H.C Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.73.

³⁹ Margaret. C Jacob, *The origins of freemasonry. Facts and fictions* [Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2006] 168pp. p. 132: «bond the elites».

souhaitait pas voir s'éroder ses attaches avec la France qu'elle perpétuait, entre autres, à travers la franc-maçonnerie. Entre ces deux groupes, se trouvaient les autres populations et les groupes de pression qui cherchaient un statut à travers les divers réseaux. La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle marquèrent les débuts d'une franc-maçonnerie fondée sur des idéologies souvent individuelles mais aussi obédientielles.

La problématique

Cette thèse visera, de ce fait, à faire une étude du fonctionnement et des particularités insulaires des loges, issues des obédiences européennes, afin de permettre la compréhension des bases identitaires de l'île Maurice. Elle appréhendera, ainsi, l'installation et la cohabitation des populations de la colonie à travers une perspective différente de celles utilisées jusqu'à présent: les réseaux maçonniques. Les analyses historiques, sociologiques, démographiques et linguistiques font déjà légion et cette thèse tentera de donner un nouveau souffle à l'étude identitaire de ce pays. Elle mettra en exergue dans quelle mesure la franc-maçonnerie fut, simultanément, un facteur de cohésion et de divisions au sein du multiculturalisme et du cosmopolitisme de Maurice. Il s'agira d'une étude des 'franc-maçonneries' au pluriel car déjà au XVIII^e siècle, quand le *Grand Orient de France* s'implanta à l'Isle de France, il n'y avait pas de cohésion totale dans l'approche et les valeurs maçonniques des expatriés. Ceci fut d'autant plus le cas au XIX^e siècle quand d'autres obédiences furent implantées par les nouvelles nationalités. De plus, quand les loges du *Grand Orient de France* furent créées à l'Isle de France à la fin du XVIII^e siècle et quand la *Grande Loge Unie d'Angleterre* s'y installa au début du siècle suivant, ces obédiences étaient dans une phase de stabilisation dans leur forme moderne en Europe. Il s'agira alors de ne pas parler de franc-maçonnerie-type car la fréquentation, le fonctionnement et les usages des loges n'étaient pas les mêmes à l'époque, au même titre qu'en Europe et que dans les colonies. Chaque loge mauricienne avait, entre autres, des règlements, des textes constitutionnels, des grades (surtout les grades capitulaires⁴⁰ reçus au-delà des trois premiers grades maçonniques des loges bleues⁴¹) et des relations qui différaient les unes par rapports aux autres. De ce fait, il ne pouvait s'agir d'une franc-maçonnerie 'standard' ou de franc-maçon 'standard'. Tout d'abord, l'uniformisation était irréalisable car le déracinement des maçons de plusieurs obédiences et leur implantation dans la colonie transformèrent, déjà, la

⁴⁰ Grades capitulaires : les grades obtenus après les 3 premiers grades d'apprenti, de compagnon et de maître. Voir aussi lexique en annexe.

⁴¹ Loge bleue : loge pratiquant les trois premiers grades maçonniques.

nature-même de l'expérience maçonnique. Ce n'est que le XXI^e siècle qui a vu l'avènement d'une franc-maçonnerie mauricienne établie, nourrie dans le laboratoire des XVIII^e et XIX^e siècles et qui a abouti, en 2005, à la consécration de la *Grande Loge de Maurice*.

Le propos, ici, sera de démontrer qu'au niveau purement maçonnique, les loges laissèrent à la postérité les bases d'une institution mauricienne à part entière, où l'expérience maçonnique ne pouvait que se transformer. Cette thèse expliquera pourquoi la franc-maçonnerie mauricienne s'acharna à créer des liens plus resserrés avec la maçonnerie européenne tout en affichant son désir de trouver sa place, avec sa propre identité insulaire et ses différences, au sein des grandes traditions maçonniques ancestrales des obédiences métropolitaines. Après le Schisme de 1877, les maçons locaux firent certains choix qui annoncèrent les prémices d'une maçonnerie mauricienne plus authentique mais aussi, singulièrement, plus axée sur les liens avec les obédiences métropolitaines. La franc-maçonnerie de Maurice de 1778 à 1915 n'afficha pas de grandes révolutions mais elle nourrit la société mauricienne d'une valeur ajoutée et de nouvelles perspectives. Ce travail analysera, de ce fait, ces formes de franc-maçonneries qui se développèrent dans ce pays et tentera d'apporter des réponses aux questions suivantes. Quels schémas maçonniques furent les plus adaptés et/ou qui s'accommodèrent le mieux au contexte insulaire mauricien du XIX^e siècle ? Pourquoi la période de 1778 à 1915, comme diachronie de recherches, est-elle cruciale dans la compréhension des multiples identités locales ? Dans quelle mesure la franc-maçonnerie mauricienne fut un «modèle unique», comme le qualifie Martin Cherry, archiviste de la *Library and Museum of Freemasonry* de Londres ? Quels rôles eurent les loges en étant impliquées dans les événements sociaux, religieux et politiques cruciaux de la colonie ? Pourquoi les loges françaises de Maurice eurent un développement différent des loges britanniques ? Quels aspects insulaires se développèrent en parallèle aux franc-maçonneries métropolitaines et quelles étaient les particularités, les idéologies et les innovations typiquement locales de la franc-maçonnerie mauricienne ?

**PARTIE 1 : L'implantation des loges à la
croisée des cultures coloniales française et
britannique : les bases du laboratoire
maçonnique**

CHAPITRE 1. L'histoire des loges du *Grand Orient de France* à l'Isle de France

Ce chapitre retracera l'histoire des francs-maçons qui s'installèrent à l'Isle de France au milieu du XVIII^e siècle et celle des débuts de la maçonnerie officielle dans l'île. L'implantation de la première loge sous l'égide du *Grand Orient de France* se fit avec beaucoup de difficultés avant la création des autres loges de l'obédience à la fin du siècle. Les débuts officieux et officiels de la franc-maçonnerie mauricienne sont parfois présentés à travers l'histoire de certaines loges et obédiences et non pas de façon globale en regroupant toutes les mouvances maçonniques européennes. Certains auteurs se concentrent sur une obédience, à l'instar d'Albert G. Mackey et H.L. Haywood, dans *The Encyclopedia of Freemasonry*, qui annoncent que les fondements de la franc-maçonnerie de la colonie de l'île Maurice remontent à la période anglaise avec une loge de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, patentée dans l'île en 1816, la loge *Truth and Loyalty*⁴², au lieu de la vraie dénomination *Faith and Loyalty*. Au-delà de l'erreur sur le nom de la loge, ces auteurs oblitèrent, ce faisant, la présence des loges du *Grand Orient de France*, qui étaient déjà installées à l'Isle de France depuis la fin du XVIII^e siècle sous la colonisation française, plusieurs décennies avant l'arrivée des Britanniques. Il est crucial, de ce fait, de présenter les racines de la franc-maçonnerie mauriciennes, qui remontent à la création de la première loge française du *Grand Orient de France* en 1778. Cette implantation de la maçonnerie française, six décennies après le début de la colonisation française en 1715, correspond à une période de son histoire où les colons français étaient bien ancrés dans cette société déjà cosmopolite mais si divisée.

Le peuplement de l'Isle de France est le résultat de vagues migratoires comme il n'avait pas de peuple autochtone. La découverte de l'île remonta au XII^e siècle quand les Arabes explorèrent l'Océan Indien, avant de s'installer à Madagascar et aux Comores. Les cartes de l'époque, dont la célèbre mappemonde de *Caentino* (1502), attestent de la découverte des îles qui furent nommées respectivement «*Dina Mozar*» (Ile de l'Est, Maurice), «*Dina Margabim*» (Ile de l'Ouest, la Réunion) et «*Dina arobi*» (Ile Abandonnée, Rodrigues)⁴³. Au XVI^e siècle, les Portugais parvinrent jusqu'à ces îles et y laissèrent une

⁴²H.L. Haywood, Albert. G Mackey, *Encyclopedia of freemasonry 1909*, Volume 1 [Kesinger Publishing, 2005] p.657: «*freemasonry was introduced in this island (...) as early as 1816 when a lodge Truth and Loyalty was chartered by the Grand Lodge of England at Port-Louis* ».

⁴³ Auguste Toussaint, *Histoire de l'île Maurice* [Paris : PUF, 1974] p.23.

empreinte linguistique en les nommant (l'île Maurice fut nommée «*Cerné*»⁴⁴) alors que le groupe d'îles devint les «Mascareignes» (nom qui vient du navigateur Pedro de Mascarenhas⁴⁵). Les Hollandais furent les prochains visiteurs de *Cerné* avec le débarquement de leurs navires le 20 septembre 1598. Cependant, le Vice-Amiral Wybrandt Van Warwyck projetait de n'y installer qu'une base de ravitaillement et la première phase colonisatrice dura de 1638 à 1658. Les Hollandais nommèrent l'île *Mauritius*⁴⁶, en hommage à leur gouverneur Maurice van Nassau (1567-1625), mais l'île rassemblait des conditions trop hostiles à toute implantation permanente en raison, entre autres, des conditions climatiques défavorables. La deuxième phase colonisatrice hollandaise dura de 1664 à 1710 marquée par un très faible taux de peuplement et une incapacité à faire prospérer la culture de la canne à sucre, importée de Java, à cause de l'invasion des rats. Les Hollandais quittèrent la colonie, en 1710 vers d'autres régions plus prospères comme le Cap de Bonne Espérance, en ne laissant aucun habitant sur place, mais ils laissèrent derrière eux un siècle de dommages environnementaux avec la disparition d'une grande partie de la flore et de la faune endémiques, l'introduction d'espèces exogènes et l'extermination de l'oiseau endémique, le dodo (qu'ils appelèrent «*walg-vogel* » ou 'oiseau avec un mauvais goût'⁴⁷).

Ces échecs ne découragèrent pas les Français, présents à Madagascar et à Bourbon, qui convoitaient la position stratégique de l'île dans l'Océan Indien. Ils en prirent possession en 1715, la nommèrent *Isle de France* et y instaurèrent une administration conjointe avec l'île sœur, Bourbon, où était situé le siège du gouvernement colonial français. Après deux décennies, le gouverneur Bertrand-François Mahé de Labourdonnais (1699-1753), qui arriva à l'Isle de France en 1735⁴⁸, lui donna une identité propre en apportant la prospérité économique, le développement urbain et rural, et des innovations agricoles. Certains historiens avancent que le gouverneur Labourdonnais était franc-maçon et Christophe Vallee cite Jean-Marie Le Clézio, dans *Le chercheur d'or*, qui avance que Labourdonnais introduisit la franc-maçonnerie à l'Isle de France en 1735⁴⁹. Pierre Lambicchi, Grand Maître du *Grand*

⁴⁴ Charles Bruce, «*The evolution of the Crown Colony of Mauritius: an address delivered before the Society of Edinburgh on January 16, 1908*» [Reprinted in The Scottish Geographical Magazine for February 1908] p.65.

⁴⁵ Auguste Toussaint, *Histoire de l'île Maurice* [Paris : PUF, 1974] p.23.

⁴⁶ Moohindranath Varma, *The Making of Mauritius* [Quatre-Bornes: M.N Varma, 1980] p.5.

⁴⁷ Sydney Selvon, *A comprehensive history of Mauritius from its beginnings to 2001* [M.P Specialists Ltd, 2001] p.22.

⁴⁸ Moohindranath Varma, *The Making of Mauritius* [Quatre-Bornes: M.N Varma, 1980] p.16.

⁴⁹ Christophe Vallee, «*Le symbolisme maçonnique dans l'œuvre de Jean-Marie Leclézio*» <http://sog1.free.fr/ArtVallee203.01Clezio.htm>.

Orient de France en 2008, lui attribue même la création de *La Triple Espérance*⁵⁰. Ceci est peu plausible car la loge fut créée en 1778 alors que le gouverneur Labourdonnais mourut en 1753. De plus, il n'y a pas de preuve, jusqu'à présent, que ce dernier était franc-maçon. Cependant, dès le milieu du XVIII^e siècle, des maçons étaient présents dans la colonie française.

1.1. La franc-maçonnerie dans un état chaotique avant 1878

La première référence à la présence maçonnique vient d'une lettre du Préfet Apostolique des Iles de Bourbon et de France, Pierre Joseph Teste à l'Archevêque de Paris, Monseigneur Christophe de Beaumont de Beaurepaire, en 1754. Il y parla de la présence de loges maçonniques qui, à cette date, étaient « fermées »⁵¹. Des francs-maçons se trouvaient, donc, à l'Isle de France entre la période allant de la création de la *Première Grande Loge de France* en 1728⁵² à la création du *Grand Orient de France* en 1773. Alors qu'aucune trace de loges du *Grand Orient de France* avant 1778 ne fut trouvée lors de ces recherches, il semblerait que les maçons, surtout des marins, tenaient des rencontres maçonniques non-officielles⁵³ malgré l'absence de loges officiellement constituées avant cette date. Concernant les débuts de la franc-maçonnerie mauricienne, dans le *Dictionnaire des marins francs-maçons*, Jean-Marc Van Hille affirme que Jean Marie Le Maître de Maulu, enseigne puis capitaine de brûlot de la *Compagnie des Indes*, fut le « pionnier de la franc-maçonnerie à Port-Louis, où il avait créé en 1765 la *Loge Saint Jean de Philadelphie* »⁵⁴. Le même auteur ajoute, dans sa biographie de la loge maritime de recherche, *La Pérouse*, que la loge existait « depuis le 21 septembre 1765 » et qu'elle était sous les auspices de la *Grande Loge de France*⁵⁵. Ce détail expliquerait le fait que la loge ne fut pas répertoriée après la dissolution de la *Première Grande Loge de France* en 1773. Il n'a aucune trace de cette loge aux archives de la *Grande*

⁵⁰ *L'Express*. Julien Tuyau, « Pierre Lambicchi : « Le creuset de la franc-maçonnerie à Maurice est très fertile » » 22 décembre 2008.

⁵¹ Raymond L. Baillache, *Lodge Friendship No.439* [Port-Louis: The Mauritius Printing Cy.Ltd, 1972] p.4: « «Masonic lodges» which had been closed since some time ».

⁵² Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [Paris : PUF, 2012] p.527. La *Première Grande Loge de France* fut créée en 1728. Il est possible que le duc de Wharton l'ait créée avec seulement trois ateliers.

⁵³ L. Raymond Baillache, *Lodge Friendship No.439* [Port-Louis: The Mauritius Printing Cy.Ltd, 1972] 29pp: «irregular meetings».

⁵⁴ Jean Marc Van Hille, *Dictionnaire des marins francs-maçons, gens de la mer et profession connexes aux XVIIIe, XIXe et XXe siècles* [L'Harmattan, 2011] p 323.

⁵⁵ Jean-Marc Van Hille, « *Eléonore Jacques Perier de Salvert (1748-1783). Lieutenant de vaisseau. Fondateur de La Triple Espérance à l'Orient de Port-Louis dans l'île de France* » [Loge maritime de recherche La Pérouse] p.8.

Loge de France ni au *Grand Orient de France*, confirmant que cette loge avait probablement eu une existence éphémère. Rivalentz Quenette affirme, de même, que cette loge n'apparaît pas non plus sur la liste des 186 loges de la *Grande Loge Provinciale de France* (1691-1767) et qu'elle aurait été une initiative «de courte durée»⁵⁶.

Concernant la première loge officielle de l'île, *La Triple Espérance*, des sources primaires et secondaires ont été utilisées pour retracer sa création. Les documents secondaires, sous forme de rétrospectives consultées à Maurice, furent écrits principalement par des maçons de cette loge et relatent le même déroulement des faits avec quelques nuances. Vigoureux de Kermorvant, raconta, en 1877, que le 18 décembre 1778 dans la maison de Ricard de Bignicourt⁵⁷, «au pied de la Petite Montagne», trois maçons français se réunirent: Perier de Salvert, lieutenant de vaisseau, «SPRC 18^e»⁵⁸; Le Drée de La Serrée, lieutenant de vaisseau, «SPR + 18», et Lecoat, Chirurgien-Major de la Marine, «SPRC+ 18», tous trois de la loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest. Ils présidèrent «la première séance, qui eut lieu dans [cet Orient] pour régulariser les Francs maçons (sic) de 3 Sociétés en Instance près le [Grand Orient] de France»⁵⁹. Edouard Virieux cita aussi ces trois maçons qui se réunirent une première fois le vendredi 18 décembre 1778 dans l'après-midi, dans une maison à la rue la Corderie à Port-Louis, pour «régulariser les maçons de trois Sociétés alors en instance pour former l'Atelier qui devait exister sous le titre distinctif de «La Triple Espérance»⁶⁰. Il ajouta qu'une deuxième réunion eut lieu le 23 et l'installation de la loge eut lieu le 25 décembre⁶¹. Descroizilles cita aussi la deuxième réunion du 23 décembre et dit qu'il se reposait sur la planche tracée⁶² dudit jour⁶³.

Au cours de ce travail de recherches, il a été important de faire le tri entre ces dates pour fixer les débuts de la maçonnerie du *Grand Orient* dans l'île, surtout la date d'installation⁶⁴ de la première loge. Plusieurs auteurs mauriciens et français (tels que

⁵⁶Rivalentz L. Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.10-11.

⁵⁷ Le nom 'Bignicourt' est souvent orthographié 'Begnicourt'.

⁵⁸ S.P.R.C : *Souverain Prince Rose Croix*. Voir aussi 'Hauts grades' dans le lexique en annexe.

⁵⁹ E. Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.1.

⁶⁰ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.3.

⁶¹ *Ibid*, p.3.

⁶² Planche tracée : Voir le lexique en annexe.

⁶³ H.C Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F.Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.1.

⁶⁴ Installation : l'installation officielle de la loge, après la réception de la Constitution.

Raymond Baillache, Kerjean et Le Bihan) retiennent en effet le 25 décembre 1778⁶⁵. Les auteurs cités plus haut s'accordent tous sur le fait qu'il y eut une première réunion le 18 décembre et que trois émissaires du *Grand Orient* avaient les pouvoirs de créer cette loge. Cependant, le livret du bicentenaire de *La Triple Espérance* avance deux autres informations : la première information est qu'il y eut une réunion «d'un Souverain Chapitre qui donna naissance à la loge *La Triple Espérance*»⁶⁶ le 10 décembre 1778. L'auteur du livret donne comme preuve une estampe datée du 11 décembre 1778, montrant que la loge appartenait aux Hauts Grades Capitulaires⁶⁷. Le livret expose donc le fait que la Chambre symbolique⁶⁸ de *La Triple Espérance* fut créée suite à ce premier Chapitre⁶⁹. La deuxième information qu'il donne est que la création de la loge *La Triple Espérance* était une initiative de Michel Sirandré, ingénieur hydrographe, initié à la loge *La Triple Espérance* de Saint Malo. Ce dernier fit une demande de patente (qui se trouve aux archives de la loge *La Triple Espérance* selon Rivaltz Quenette), à la réunion du 10 octobre 1778, à Perier de Salvert «pour la création d'une loge et qui faisait état d'une triple considération»⁷⁰ :

L'aveu de n'avoir « pu jusqu'à ce moment former une loge régulière » ;

L'hésitation de Perier de Salvert, officieusement sollicité pour créer une loge, car « dans ces moments, il ne pouvait rien, vu sa qualité de commissaire » ;

La supplique « de leur accorder des Constitutions qu'il [lui] plaira et de faire justice »⁷¹.

Pourtant, dans une analyse des dates, Jean Marc Van Hille conteste certaines dates de Rivaltz Quenette qui, selon lui, ne correspondent pas aux archives qu'il a consultées, comme les *Archives de la Marine*⁷². En effet, Van Hille explique que Perier de Salvert eut du mal à

⁶⁵Daniel Kerjan, Alain Le Bihan, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIIIème siècle. Les cadres et les loges* [Presse Universitaire de Rennes, 2012] p. 203.

⁶⁶L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.16.

⁶⁷R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p. 13.

⁶⁸Chambre symbolique : voir le lexique en annexe.

⁶⁹R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p. 13.

⁷⁰L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.12.

⁷¹Quenette publie les photos de la demande et du procès-verbal du 18 octobre 1778 qui sont aux Archives de *La Triple Espérance* à Port-Louis.

⁷²Jean-Marc Van Hille, « *Eléonore Jacques Perier de Salvert (1748-1783). Lieutenant de vaisseau. Fondateur de La Triple Espérance à l'Orient de Port-Louis dans l'île de France* » [Loge maritime de recherche La

« recruter » et qu'il chercha dans les « milieux maritimes » avant que Michel Sirandr , un ing nieur hydrographe, initi    Saint-Malo, lui pr sent t « (...)   l'automne 1778 une demande de Constitution au nom des Fr res Dumolart, pharmacien de la Marine, Duclos-Guyot, capitaine de port, de Chanvalon⁷³, commissaire, Desvallons-Mac , officier de la Marine et cinq autres Fr res »⁷⁴. Cependant, devant se rendre en Inde, la cr ation fut retard e. Pour lui, les dates que donne Quenette   propos d'une installation avant le 25 d cembre 1778 ne sont pas les bonnes, « (...) sauf   consid rer que ces visites [eurent] lieu alors que la fr gate de Salvart  tait en escale   Port-Louis pour aiguillade ou approvisionnement, ce que les archives de la Marine ne pr cisent pas »⁷⁵. Ces diff rences d'informations montrent que les recherches sur la franc-ma onnerie mauricienne furent souvent faites par des auteurs qui ne citent pas leurs sources et qu'aucune contre-v rification n'est possible, dans certains cas, pour trier les dates contradictoires. Pour cette th se, des sources primaires furent principalement utilis es avec, en compl ment, les sources secondaires apr s un recoupement des dates.

1.2. La cr ation de la loge *La Triple Esp rance*

Le plus ancien document relatif   la cr ation de la loge *La Triple Esp rance* au *Fonds ma onnique* de la *Biblioth que Nationale de France* est une lettre  crite par El onore Jacques Marie Stanislas Perier de Salvart au *Grand Orient de France*, en date du 6^{ me} jour du 11^{ me} mois 5778 (6 janvier 1779), quelques jours apr s l'installation de la loge, en tant que premi re loge de l'Isle de France, le 25 d cembre 1778. Cette lettre procure plusieurs informations importantes. Premi rement, elle est un t moignage de premi re main, pr cis et pointu, qui  claire sur l'ambiance qui r gnait   l' poque chez les francs-ma ons qui voulaient cr er les premi res loges de l' le. Deuxi mement, elle montre que l'auteur de ce t moignage fut   l'origine de la cr ation de cette loge. En effet, Perier de Salvart, lieutenant de Vaisseau de la Marine royale fran aise, y expliqua en d tails les  tapes qui men rent   sa cr ation. Il avait re u les pouvoirs du *Grand Orient de France*, qui venait d' tre constitu e, le 8 janvier 1774⁷⁶,

P rouse]. Van Hille se repose sur le livre *Loges et Chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France* d'Alain Le Bihan.

⁷³ 'Chanvalon' est souvent mal orthographi  'Chanvallon'.

⁷⁴Jean-Marc Van Hille, « *El onore Jacques Perier de Salvart (1748-1783). Lieutenant de vaisseau. Fondateur de La Triple Esp rance   l'Orient de Port-Louis dans l' le de France* » [Loge maritime de recherche La P rouse] p.9.

⁷⁵*Ibid.*, p.10.

⁷⁶FM 2 (580). Dossier 1. *LTE*. Lettre de Perier de Salvart au *GODF*. 6^{ me} jour du 11^{ me} mois 5778. 7pp. Il cite le 8^{ me} jour du 11^{ me} mois 5773.

pour travailler en son nom «à la réunion des [Loges] de Linde (sic) au centre commun de la régularité»⁷⁷. La notion de régularité maçonnique qui est posée ici renvoie à deux niveaux de compréhension. Tout d'abord, il y a la 'régularité' des grades de certains maçons qui fut refusée parce que ces derniers ne les avaient pas reçus selon les principes du *Grand Orient de France*, c'est-à-dire en ayant l'aval et le certificat de l'obédience pour monter en grade. Quant au principe de la 'régularité', telle qu'elle est définie par chaque obédience, il sera traité plus loin. Perier de Salvert fit usage pour la première fois de ses pouvoirs et installa la loge *La Parfaite Harmonie* de l'île Bourbon, la première loge des Iles Mascareignes, créée en 1777, en choisissant un nombre de 3 maçons réguliers »⁷⁸. Perier de Salvert fit un bilan élogieux de l'île Bourbon, « cet asile Sacré où les bonnes mœurs, la candeur, l'amitié, la concorde, conservées dans toute leur pureté [lui] faisaient regarder chaque citoien (sic) comme digne d'être maçon»⁷⁹. Il ajouta qu'il fut peiné d'apprendre, à son arrivée plus tard à L'Isle de France, suite à une guerre en Inde, que la loge *La Parfaite Harmonie* n'avait pas encore reçu «de marque solennelle»⁸⁰ du *Grand Orient de France* depuis son installation. Il exprima aussi sa peine de n'avoir trouvé de «vrais maçons que parmi les hollandais (sic)»⁸¹ sur les côtes de l'Inde. Son récit montre que, missionné par le *Grand Orient de France*, son vœu était de retrouver outre-mer les valeurs intrinsèques de la maçonnerie française.

Alors qu'il fut élogieux dans ses propos sur les maçons de Bourbon, il dressa un tableau très différent de la situation maçonnique à l'Isle de France. Ses premiers mots donnent le ton de son bilan : l'île lui offrit «le spectacle le plus affligeant pour le cœur d'un maçon»⁸². Il ajouta :

(...) l'esprit de dissention (sic), de jalousie de haine parmi ceux qui auraient dû se regarder comme frères; de vaines prétentions au lieu de droits fondés, des temples irréguliers où des maçons, soit trompans (sic), soit trompés ne rougissaient point de prodiguer des connaissances tant légitimement acquises qu'usurpées à des

⁷⁷FM 2 (580). Dossier 1. LTE. Lettre de Perier de Salvert au *GODF*. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. Il cite le 8^{ème} jour du 11^{ème} mois 5773. p.1.

⁷⁸*Ibid.*, p.2.

⁷⁹*Ibid.*, p.2-3.

⁸⁰*Ibid.*, p.2.

⁸¹*Ibid.*, p.2.

⁸²*Ibid.*, p.3.

*prophanes (sic) peu dignes d'être éclairés, un assemblage sans choix, un chaos ténébreux, c'était l'état de la maçonnerie.*⁸³

Cette description élaborée et à charge contre les maçons de l'Isle de France touche aussi bien leur identité maçonnique que leur identité d'hommes. Certes, Perier de Salvert affirma qu'il s'exprimait en tant que maçon qui fut touché par l'état de déclin de la maçonnerie en éclosion de la colonie. Cependant, il faut prendre en compte le fait qu'il parlait aussi en tant qu'expert de la maçonnerie continentale qui avait un jugement basé sur son expérience de plusieurs contextes maçonniques à l'étranger. La différence flagrante qu'il dépeignit entre l'Île Bourbon et l'Isle de France permet ainsi de cerner à quels niveaux les deux îles, voisines et jumelles, et ayant les mêmes profils démographiques et sociétaux, différaient. Il éclaira aussi la raison pour laquelle l'implantation de la franc-maçonnerie réussit mieux dans l'île voisine qu'à l'Isle de France. A l'époque, plusieurs voyageurs avaient aussi parlé des mœurs douteuses de certains habitants de l'Isle de France. Rivaltz Quenette cite, par exemple, trois francs-maçons qui en témoignèrent: Bailli de Suffren, Pierre Teste, et Alexandre-Gui Pingré. Ils parlèrent du fait que « (...) le luxe, la débauche, l'irréligion, [s'étaient] d'ailleurs introduits à l'Isle de France à un degré qu'il serait facile d'imaginer»⁸⁴. Perier de Salvert, lui, expliqua, qu'à l'inverse, les maçons de loge *La Parfaite Harmonie* de l'Île Bourbon se conduisaient en maçons responsables. Ils ne se réunissaient pas de peur de violer les statuts du *Grand Orient de France* avant d'avoir reçu son aval alors qu'à l'Isle de France, les initiatives maçonniques étaient plus poussées et certains maçons avaient fondé des temples et avaient des hauts grades⁸⁵ sans avoir l'accord de l'obédience parisienne.

Face à la première loge bourbonnaise, également décrite par Claude Wanquet comme une loge où «la bonne foi et la candeur des premiers âges se retrouv[ai]ent pour le bonheur de l'humanité»⁸⁶, les maçons de l'Isle de France n'endossaient pas une bonne conduite maçonnique. Il semblerait que les trois loges, qui voulaient être régularisées, avaient un fonctionnement qui allait même à l'encontre de la déontologie maçonnique. Perier de Salvert expliqua, par exemple, que le vénérable⁸⁷, Gouby, d'une loge en instance de l'Isle de France,

⁸³ FM 2 (580). Dossier 1. LTE. Lettre de Perier de Salvert au GODF. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. p.3.

⁸⁴L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.5 et 10.

⁸⁵ Hauts grades. Voir le lexique en annexe.

⁸⁶Claude Wanquet, « *Les débuts de la franc-maçonnerie à la Réunion* ». Etudes et Documents No.14. [Aix-en-Provence : IHPOM] p.33-44.

⁸⁷ Vénérable : le président de la loge.

La Sincère Amitié, avait entamé les démarches depuis dix-huit mois auprès du *Grand Orient de France* mais avait d'abord «demandé des constitutions avec une inamovibilité d'offices contraires à [ses]⁸⁸ vues et à l'esprit maçonnique»⁸⁹. Ensuite, ce vénérable fut conseillé par Joseph Chrysostome Ricard de Bignicourt, un maçon du *Grand Orient de France* vivant dans l'île. Il demanda des Constitutions et des certificats pour les membres de la loge, tout en continuant, cependant, « provisoirement à faire des réceptions »⁹⁰. Ricard de Bignicourt, quant à lui,

(...) emporté par son zèle pour la maçonnerie et cédant à la bonté de son cœur, crut pouvoir recevoir de cette Loge, les honneurs dus à un inspecteur, fondé sur ce que le bonheur qu'il a eu d'être membre du [Sublime Grand Orient] lui donnait le pouvoir d'avertir les [Loges] de la fausseté de leurs démarches. Il donna avec autant de confiance que de facilité un certificat étendu à cette [Loge] dont le Chef avait des connaissances⁹¹.

Le même 'chef', en l'occurrence le vénérable, voulait aussi établir une autre loge et avait chargé la loge de *l'Union* de demander des Constitutions au *Grand Orient de France*. Une troisième loge se rassemblait, depuis trois mois avant l'arrivée de Perier de Salvert, et son vénérable, Ferrière, «(...) plus zélé qu'éclairé, tenait, recevait et prétendait attendre [son] arrivée pour demander à être constitué »⁹². Une de ces loges était, par déduction, *L'Heureuse Traversée* dont parlent Daniel Kerjan et Alain Le Bihan, dans leur *Dictionnaire du Grand Orient*. Selon eux, cette loge avait demandé des Constitutions⁹³ le 2 avril 1778 mais cette demande était restée sans suite⁹⁴. Quenette ajoute que ses membres avaient invité Perier de Salvert, qui arriva une première fois dans l'île en 1777, à son installation mais que le mandat de ce dernier «ne lui confiait aucunement une pareille mission»⁹⁵ car la loge n'était pas encore régulière. Ces tentatives de création de loges à l'Isle de France prouvent qu'il y avait une

⁸⁸Du *Grand Orient de France*.

⁸⁹FM 2 (580). Dossier 1. *LTE*. Lettre du 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778 de Perier de Salvert au *GODF*. 7pp. p.3.

⁹⁰*Ibid.*, p.3.

⁹¹*Ibid.*, p.3.

⁹²*Ibid.*, p.3.

⁹³ Constitutions. Voir le lexique en annexe.

⁹⁴Daniel Kerjan, Alain Le Bihan, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIIIème siècle. Les cadres et les loges* [Presse Universitaire de Rennes, 2012] p. 203.

⁹⁵L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.12.

dynamique maçonnique dans la colonie française mais aussi que, contrairement à ce qui se passait à Bourbon, les maçons ou aspirants maçons ne firent pas suffisamment preuve de rigueur dans les procédures et n'attendirent pas l'aval du *Grand Orient de France* pour se donner des grades. Elles prouvent également que leurs demandes d'être régularisées se faisaient attendre. Cependant, le cas mauricien n'était pas une exception, comme l'explique Daniel Ligou à propos de plusieurs ateliers⁹⁶ et *Grandes loges Provinciales*⁹⁷ en France de 1775 à 1785 qui firent des plaintes. Il cite un maçon, Perrichet, de la ville de Lyon qui expliqua en 1783 :

*Rien n'égalé la fureur maçonnique qui règne dans cette ville... Une foule d'ateliers dont il serait difficile de connaître le nombre, sont élevés de tous côtés. On reçoit tout venant sans le moindre examen de caractère, de mœurs, de conduite, mais encore on emploie de basses sollicitations pour attirer ou racoler qui l'on veut – pourvu qu'il apporte de l'argent cela suffit et l'on est content*⁹⁸.

Dans le chaos administratif mauricien, Perier de Salvert écrivit au *Grand Orient de France* qu'il aurait pu, vu « la Sévérité » des lois de l'obédience, « condamner comme réfractaires, tous les maçons réguliers qui avaient eu part à des travaux aussi irréguliers et annuler absolument tout ce qui s'était fait jusqu'à (sic) cette époque »⁹⁹. Cependant, il tint compte de l'« esprit de clémence »¹⁰⁰ dont le *Grand Orient de France* fut animé lors de sa « réformation » de la maçonnerie française et suivit cette même ligne de conduite, faisant preuve de tolérance envers les maçons mauriciens. Il nomma alors François Camille Le Drée de la Serrée et Elizabeth Baron Le Coat, de la Loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest (loge dont Perier de Salvert fut l'orateur¹⁰¹), ainsi que Ricard de Bignicourt « ancien Député de Loge Provinciale »¹⁰² au *Grand Orient*, tous trois S.P.R.C¹⁰³, comme commissaires extraordinaires. Il leur donna comme première mission de relever toutes les « qualités civiles et maçonniques de tous les membres des sociétés assemblées en forme de Loges et de tous les [frères] qui se

⁹⁶ Atelier. Voir le lexique en annexe.

⁹⁷ Grande Loge Provinciale : gestion locale des loges.

⁹⁸ Daniel Ligou, *Histoire des francs-maçons en France. 1725-1815* [Toulouse : Editions Privat, 2000] p.136.

⁹⁹ FM 2 (580). Dossier 1. LTE. Lettre du 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778 de Perier de Salvert au GODF. 7pp. p.4.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p.4.

¹⁰¹ Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p. 21.

¹⁰² FM 2 (580). Dossier 1. LTE. Lettre de Perier de Salvert au GODF. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. p.4.

¹⁰³ S.P.R.C : Sublime Prince Rose Croix.

proposaient pour en former une»¹⁰⁴. Empreint d'une volonté de dénouer la situation, l'émissaire du *Grand Orient de France* se rendit compte que la tâche allait être peu aisée et qu'il se devait d'agir avec vigilance en respectant les règles établies par l'obédience qui venait d'être créée. Cependant, il réalisa qu'il devait adopter un plan afin d'accorder la régularité à «des esprits nourris dans l'erreur»¹⁰⁵. Dès les débuts de la maçonnerie mauricienne, la notion de régularité des maçons et de leurs titres fut soulevée par De Salvert qui prit la décision de rassembler un petit nombre de maçons qui n'étaient pas dans l'irrégularité, c'est-à-dire, qui avaient été initiés et avaient eu les grades maçonniques selon les critères du *Grand Orient de France*. Il convoqua ensuite tous ceux qui avaient pris part à des travaux irréguliers ou qui leur devaient leur existence maçonnique. Il reçut les maçons réguliers et, après avoir eu la preuve de la «répention (sic)»¹⁰⁶ des irréguliers, il leur rendit la régularité mais en leur enlevant les grades qu'ils avaient reçus de façon irrégulière. Cette règle fait partie des *Landmarks* dont A.Mackey fait la liste dans son *Encyclopaedia* et qui stipule « l'interdiction faite à une Loge (...) de conférer des grades à leurs membres »¹⁰⁷, c'est-à-dire sans l'aval de l'obédience. Il expliqua que :

*Ensuite j'ai fait donner successivement l'entrée (sic) du temple à ceux qui avaient vu la lumière dans des loges non constituées, assuré de leurs dispositions je leur ai épargné les épreuves et après les Voyages et le serment prononcé, je les ai reçu [apprentis Maçons] et ils ont fait une renonciation solennelle à tous travaux irréguliers*¹⁰⁸.

Ricard de Bignicourt et Gouby se désistèrent de leur demande en Constitution pour une nouvelle loge auprès du *Grand Orient de France* et Perier de Salvert décida alors d'un plan d'action pour harmoniser les désirs des maçons mauriciens qui souhaitaient créer des loges.

Les dates que donna Edouard Virieux, à savoir que la première réunion eut lieu le 18 décembre et la tenue le 23 décembre, correspondent donc à ce que dit Perier de Salvert. De ce fait, cinq jours plus tard, il convoqua les maçons repentis qui se présentèrent, en habits d'apprentis, à une tenue où il fit un discours qui avait pour objectif aussi bien de «convaincre

¹⁰⁴FM 2 (580). Dossier 1. *LTE*. Lettre de Perier de Salvert au *GODF*. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. p.4.

¹⁰⁵*Ibid.*, p.4.

¹⁰⁶*Ibid.*, p.4.

¹⁰⁷ Allec Mellor, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie et des maçons* [Paris : Belfond, 1990] p.154.

¹⁰⁸FM 2 (580). Dossier 1. *LTE*. Lettre de Perier de Salvert au *GODF*. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. p.4-5.

par l'éloquence de Lesprit (sic) qu'à persuader par celle du cœur». Il souligna «l'affreuse confusion dûe à «l'ignorance ou l'oubli de l'esprit maçonnique et de la régularité»¹⁰⁹. Ce jour-là, Perier de Salvert proposa de fonder une seule loge sous la dénomination de *La Triple Espérance*, «allégorique aux projets des trois Sociétés»¹¹⁰. Il fixa l'installation au 25^{ème} jour du 10^{ème} mois (25 décembre 1778), et non le jour de la St Jean (le 27) qui posait des problèmes pratiques. Concernant l'emblème de la loge, les trois ancras, Michael Allan suppose qu'il représentait aussi les trois loges réunies¹¹¹ alors que Quenette pense que c'était dans un probable but de créer un «regroupement régional»¹¹² de cette loge et des deux loges de l'Ile Bourbon sous l'égide de la *Grande Loge Provinciale de Bourbon*. En parlant du nom de la loge, Vigoureux de Kermorvant avança qu'il fut accepté avec «empressement» car il «rappelait les 3 vertus théologiques ou [Collège des Rites] +¹¹³: FOI, ESPÉRANCE, CHARITÉ»¹¹⁴. Quant au livret du bicentenaire de *La Triple Espérance*, publié en 1977, il explique que le nom vient du fait qu'il y avait trois fondateurs¹¹⁵. Toutes ces versions ramènent au fait que le projet de trois loges fut finalement réduit à la création d'une seule réunissant les maçons des trois loges en instance de la colonie. Après avoir réuni trois loges en une, Perier de Salvert procéda au deuxième volet de son plan d'action. Il expliqua dans sa lettre que, «comme les facultés n'étaient pas les mêmes», il la divisa en «deux Chambres, dont la première n'aura[it] d'autre (sic) droit que de fournir un [Vénérable] et 2 [Surveillants], communs aux deux chambres, mais qui auraient des substituts dans la seconde »¹¹⁶. Il ajouta que les «qualités ser[ai]ent proportionnelles aux facultés, les bonnes œuvres communes, dans les assemblées générales, dans les certificats, nulle distinction, mais aucun candidat ne pourra[it] être admis dans la 2^e Chambre sans avoir été ballotté dans la première »¹¹⁷. Le plan fut approuvé par tous. Il ne détailla pas plus le déroulement dans sa planche au *Grand Orient*, car il était «limité par le temps et la crainte de grossir»¹¹⁸ le colis maritime. Virieux ajouta

¹⁰⁹FM 2 (580). Dossier 1. LTE. Lettre de Perier de Salvert au GODF. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. p.5.

¹¹⁰*Ibid.*, p.5.

¹¹¹ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.8.

¹¹²L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.17.

¹¹³Collège des Rites : Voir le lexique en annexe.

¹¹⁴ E. Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.2.

¹¹⁵R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.11.

¹¹⁶FM 2 (580). Dossier 1. LTE. Lettre de Perier de Salvert au GODF. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. p.5.

¹¹⁷*Ibid.*, p.5.

¹¹⁸*Ibid.*, 7pp.

qu'à cette tenue, les maçons travaillèrent aux second et troisième degrés¹¹⁹. En effet, Perier de Salvert, pour récompenser les maçons de leur soumission après avoir perdu leurs grades, assigna «à chaque [frère] le grade dans lequel [il] le régularisai[t] en formant une nouvelle loge; laissant à leur ferveur et à leur constance, le soin de mériter de faire des pas dans l'art roïal (sic)»¹²⁰. Perier de Salvert avait probablement attribué ces grades de 'compagnon' et de 'maître' à certains maçons, malgré ses réticences, dans le but de constituer le collège d'officiers¹²¹ requis pour l'administration de la nouvelle loge et de ses deux Chambres. Ricard de Bignicourt fut élu vénérable, le premier vénérable de la première loge de l'Isle de France, et, selon Descroizilles, il reçut 34 voix sur 36 alors que le poste de Premier Surveillant revint à Bouvier Dumolart et celui de Second Surveillant à Boudret¹²². Dans sa lettre au *Grand Orient* le 23 décembre 1778, Perier de Salvert expliqua les solutions qu'il avait trouvées pour apaiser la situation¹²³.

Le 25 décembre 1778, l'installation de *La Triple Espérance* eut lieu, selon Perier de Salvert, avec «toute la pompe et la solennité qu'exigeaient un moment fortune pour un maçon»¹²⁴ et elle fut suivie d'un banquet. La loge St Jean, sous le titre distinctif de *La Triple Espérance*, reçut ses Constitutions provisoires de Perier de Salvert. Une lettre du secrétaire de l'obédience à la loge *La Triple Espérance* en 1780 montra qu'à Paris, la situation avait été prise en compte. En effet, le secrétaire confirma que l'une des trois loges, la loge *La Sincère Amitié*, avait effectivement demandé une Constitution avant la réunion de décembre 1778 et que l'obédience la lui avait accordée, mais qu'elle serait annulée car la loge était désormais réunie à *La Triple Espérance*¹²⁵. Un des premiers actes de la loge fut de nommer un délégué au *Grand Orient de France*, Fournel, et Perier de Salvert lui remit les documents administratifs ainsi que sa lettre pour qu'il les remît au siège de l'obédience à Paris¹²⁶. La page de garde de la lettre de Perier de Salvert porte une note du *Grand Orient* qui précise que la demande de constitution de la loge portlouisiennaise, présentée par leur député Fournel, fut enregistrée par l'obédience sous le No. 4414 le 10 avril 1780. Elle fut ensuite envoyée à la

¹¹⁹Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* 99pp. p.6.

¹²⁰FM 2 (580). Dossier 1. *LTE*. Lettre de Perier de Salvert au *GODF*. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. p.5. Art Royal. Voir le lexique en annexe.

¹²¹ Collège des officiers. Voir le lexique en annexe.

¹²² Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.4.

¹²³FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1. Lettre du 23^{ème} jour du 10^{ème} mois 1778. 1pp.

¹²⁴ FM 2 (580). Dossier 1. *LTE*. Lettre du 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. (6 janvier 1779) de Perier de Salvert au *GODF*. 7pp. p.6.

¹²⁵ FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1. Ref No.9. Lettre du *GODF* à *LTE*. 19^{ème} j 2^{ème} m 5780. 2pp. p.2.

¹²⁶ FM 2 (580). Dossier 1. *LTE*. Lettre de Perier de Salvert au *GODF*. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. p.6.

Chambre des Provinces avant d'être définitivement accordée le 20 avril 1780¹²⁷. Bien que les procédures administratives fussent échelonnées sur deux années, les officiers et les cadres de *La Triple Espérance* écrivirent le 25 décembre 1778 à l'obédience en tant que loge « régulièrement constituée »¹²⁸ pour renouveler leur serment à l'obédience.

1.3. Les premières dissidences

Alors que la situation des trois loges, réunies en une seule, se décantait après des débuts assez inhabituels, et que les démarches administratives furent surmontées (après deux années), l'initiative de Perier de Salvert de séparer la loge en deux Chambres, souleva des contestations et des questionnements aussi bien au niveau local qu'au sein du *Grand Orient*. L'obédience à Paris à *La Triple Espérance*, le 19 avril 1780, souligna une incompréhension car, alors qu'elle approuvait la démarche du regroupement des trois loges, la légitimité de la création de deux Chambres exigeait des explications supplémentaires. Elle attendait que Fournel (le député) justifiât ce qu'elle considérait être une « innovation »¹²⁹. Localement, durant les deux années suivant l'installation, un conflit entre les deux chambres s'installa car le plan de Perier de Salvert ne faisait pas l'unanimité à *La Triple Espérance*. Dans une lettre du 4 août 1782, les membres de la loge expliquèrent qu'alors qu'ils approuvaient « la réunion des 3 différentes loges qui existaiens (sic) (...) en un seul atelier », ils étaient « maintenant intimement convaincus que la révision qui en avait été faite en deux Chambres était absolument (sic) contraire aux principes maçonniques »¹³⁰. Certains pensaient même que ce plan, présenté par des maçons en qui ils avaient confiance, les mènerait sur « la Route de la Régularité »¹³¹. Cependant, la situation fut plus confuse et difficilement compréhensible. Ils parlèrent d'admission « trop facile »¹³² qui avait semé le trouble dans la seconde Chambre et qui avait mené à sa suspension quatre mois après sa formation. Pour la première Chambre, « par cette scission la [Loge] La Triple Espérance crut avoir extirpé en son sein tout sujet de dissension (sic) »¹³³. Le plan d'action de Perier de Salvert avait fait l'impasse sur les ambitions

¹²⁷ FM 2 (580). Dossier 1. *LTE*. Lettre de Perier de Salvert au *GODF*. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. page de garde.

¹²⁸ FM 2 (580). *LTE* Dossier 1. Lettre des officiers et cadres de *LTE*. 25^{ème} jour 10^{ème} mois 5778. 2pp. p.1.

¹²⁹ FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1. Ref No.9. Lettre du *GODF* à *LTE*. 19^{ème} j 2^{ème} m 5780. 2pp. p.2.

¹³⁰ FM 2 (580). *LTE* Dossier 1. Ref 8746. Lettre des membres de la *LTE* au *GODF*. 4j 6m 5782. 7pp.p 2.

¹³¹ *Ibid.*, p 2.

¹³² *Ibid.*, p 2.

¹³³ *Ibid.*, p 2.

et les profils des membres des deux chambres. La deuxième Chambre Symbolique, constituée le 4 février 1779, sous le maillet de Jean Pierre Piat, vécut des «Troubles» le 11 mars et demanda «à être constituée séparément»¹³⁴. Elle se réunissait dans la même rue, La Corderie, dans «l'immeuble des héritiers Mavezy»¹³⁵. Cette division entraîna d'autres conflits qui durèrent plusieurs années.

Des discours hostiles fusèrent de la part des maçons selon leurs affinités, soit avec la première Chambre (qui elle resta la loge-mère), soit avec la deuxième Chambre (qui devint la *Loge des Vingt-Un*). Par exemple, Edouard Virieux un membre de *La Triple Espérance* qualifia, au XIX^e siècle, la décision de Perier de Salvert de «faute très grave»¹³⁶ et eut un jugement à charge contre la deuxième Chambre dans la rétrospective qu'il écrivit sur la loge lors de son centenaire. Pour lui,

*La seconde Chambre par ses divisions intestines fut la cause que «La Triple Espérance», dès ces premiers jours d'existence, eut à traverser une période des plus fécondes en événements désastreux. Heureusement, par contraste, l'harmonie la plus complète et la plus édifiante régnait dans la première Chambre.*¹³⁷

Ce que Rivalentz Quenette qualifie d'«essaimage précoce»¹³⁸ eut comme conséquence la nomination d'un député, Thibault de Chavallon, par la première Chambre, afin de régler les différends entre les deux ateliers. La première Chambre délibéra à nouveau et expliqua que la séparation de la loge en deux ateliers fut «la cause, sinon le prétexte, des fautes graves commises par plusieurs [Membres] de la 2eme Chambre»¹³⁹. Ils proposèrent au Grand Inspecteur de convoquer une loge «générale et de déclarer la 2me [Chambre] nulle puisqu'elle n'[avait] pas su se conserver dans la paix et l'union, si nécessaires à son existence»¹⁴⁰. Le 8 mai 1779, à une tenue extraordinaire, Perier de Salvert, qui présidait les travaux, déclara qu'il

¹³⁴ E.Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.4.

¹³⁵ L. Rivalentz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p. 18-19.

¹³⁶ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.6.

¹³⁷ *Ibid.*, p.6-7.

¹³⁸ *Le Mauricien*. Yvan Martial, « La Triple Espérance de vie de la doyenne de nos Loges maçonniques » 1^{er} décembre 2013.

¹³⁹ E.Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.4.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p.4.

était peiné à cause des troubles dans les deux Chambres qu'il avait autorisées. Après avoir écouté les membres, il supprima la deuxième Chambre et maintint *La Triple Espérance* en un seul atelier «dont les [Lumières] ser[aient] les mêmes jusqu'à la St. Jean prochaine; et que les [Membres] de la 2eme ser[aient] ballotés dans la 1ère pour leur admission »¹⁴¹. Il fut proposé, le 8 juillet 1779, que les membres de cet atelier qui n'existait plus fussent des visiteurs de *La Triple Espérance* mais il semblerait que cette solution ne reçut pas une approbation unanime car elle ne mettait pas les membres des deux Chambres sur le même pied d'égalité. De plus, en supprimant la deuxième Chambre, Perier de Salvert ne procura pas de solutions aux deux groupes mais leur donna trois mois, à partir du jour de la suppression de la deuxième Chambre, pour résoudre leurs problèmes «après lequel délai ceux qui ne se seraient pas présentés, seraient déchus »¹⁴². Ne trouvant pas de compromis et chaque groupe restant sur sa position, une partie des membres de la seconde Chambre et le premier vénérable de *La Triple Espérance*, Ricard de Bignicourt, s'allièrent pour former ce qui devint, plus tard, la *Loge des Vingt et Un*. Les versions divergentes sur ces tensions et divisions entre les deux Chambres étaient très tranchées: les membres de la première Chambre dressèrent un tableau peu valorisant des membres de la deuxième Chambre et de leur conduite alors que les versions des membres de la deuxième Chambre, qui devinrent les membres de la loge des *Vingt et Un*, tendaient vers un constat de discrimination sociale.

Cet épisode met en lumière les problèmes liés à la création de loges dans une société française socialement hiérarchisée. Premièrement, la motivation d'unité lors de la création de la loge n'était pas propice à un tel contexte qui impliquait des relations difficiles entre des hommes ayant un vécu, un statut social et des idéologies différents. En effet, les débuts de la première loge mauricienne soulignent le fait que le plan mis en œuvre par de Salvert engrangea des difficultés de cohabitation car il visait à uniformiser des ambitions maçonniques en regroupant des profils sociaux différents (ces critères seront analysés dans la Partie 2) dans une même loge mais aussi à imposer une division en deux Chambres en ne leur donnant pas les mêmes pouvoirs. De plus, le refus de Perier de Salvert d'approuver la présence de plusieurs loges créa des frustrations. En effet, concernant la demande de Constitution d'une des trois loges, *La Sincère Amitié*, qui avait fusionné avec *La Triple Espérance*, Perier de Salvert dit à Gouby, qui devait en être le vénérable, qu'il espérait que le *Grand Orient de France* n'avait pas envoyé des constitutions car « (...) toutes autres

¹⁴¹ E. Vigoureux de Kermorvan, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877]. p.5.

¹⁴² *Ibid.*, p.7.

constitutions que celles accordées à la (...) La Triple Espérance à cet Or[ient] serait nuisible au bien de l'ordre (sic) et aux succès des travaux»¹⁴³. Etant contre la création de plusieurs loges dans la colonie, il comptait s'y opposer de nouveau si un tel désir était évoqué, alors même que la situation était sans issue pour une loge qui était constituée de deux clans. Ce faisant, il créa encore plus de divisions au sein de *La Triple Espérance*.

De plus, la réception des constitutions de la loge *La Triple Espérance* tarda et elle ne fut installée que provisoirement par Perier de Salvert. Comme elle avait subi un changement structurel, les membres désiraient recevoir une nouvelle constitution qui confirmerait la nouvelle structure de la loge. Les correspondances avec l'obédience étant lentes, la loge s'adressa alors à la *Grande Loge Provinciale de Bourbon No.2023* qui accéda à sa requête. Selon Virieux, cette dernière envoya quelques-uns de ses dignitaires (y compris Du Villarmois, l'ancien vénérable de loge bourbonnaise *La Parfaite Harmonie*)¹⁴⁴ à l'Isle de France pour régulariser la nouvelle loge *La Triple Espérance* et lui remettre une constitution le 21 mars 1780 et, selon Descroizilles, la loge ne fut installée, par Beurnonville et Villarmois de la *Grande Loge Provinciale de Bourbon*, que le 6 septembre 1781¹⁴⁵. Ce retard était probablement dû à l'aval qu'attendait la *Grande Loge Provinciale de Bourbon* du *Grand Orient de France* avant une installation officielle. En fait, selon une source primaire et confirmée par Le Bihan¹⁴⁶ et Vigoureux de Kermorvant, la loge *La Triple Espérance* fut installée officiellement le 21 mars 1882 par Ryel de Beurnonville, vénérable en exercice de la *Grande Loge Provinciale de Bourbon*, quatre ans après sa création. Beurnonville fut «charmé de trouver l'occasion de donner de la splendeur à l'Ordre [Maçonnerie]»¹⁴⁷ dans l'océan Indien. A cette même séance de mars 1882, la loge *La Triple Espérance* adressa au *Grand Orient* une nouvelle demande de constitution¹⁴⁸ car celle, déjà expédiée, était encore sur le *Vaisseau La Dauphine*¹⁴⁹. Malgré l'aide de la *Grande Loge Provinciale de Bourbon*, les tensions internes au sein de *La Triple Espérance* et les frustrations dues à l'éloignement et aux retards causèrent des tensions entre elle et la loge provinciale.

¹⁴³FM 2 (580). Dossier 1. *LTE*. Lettre de Perier de Salvert au *GODF*. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. p.7.

¹⁴⁴Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typographie of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.9.

¹⁴⁵Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23^{ème} jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.5.

¹⁴⁶Daniel Kerjan, Alain Le Bihan, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIII^{ème} siècle. Les cadres et les loges* [Presse Universitaire de Rennes, 2012] p. 203.

¹⁴⁷E.Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.19.

¹⁴⁸FM 2 (580). *LTE* Dossier 1. Demande de Constitutions pour *LTE*. 21^{ème} j 1^{er} m 5782.

¹⁴⁹E. Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.21.

CHAPITRE 2. Les bases pérennes pour une implantation du *Grand Orient de France* aux XVIII^e et XIX^e siècles

Au moment où *La Triple Espérance* fut créée, sous le gouverneur Antoine Chevalier de Guiran-La Brillane (1776-1779), la *Compagnie des Indes* avait déjà cédé les îles des Mascareignes au roi de France, Louis XV, le 14 juillet 1767¹⁵⁰ et l'Isle de France prenait son envol sur le plan économique grâce à la canne à sucre, cultivée par des esclaves importés du Sénégal, de Guinée, du Mozambique et de Madagascar. Le développement aux niveaux culturel et administratif suivit et le pays devint un point stratégique dans l'Océan Indien. La population de la colonie française était, elle, divisée par des crises raciales et des injustices sociales qui gangrenaient une société dominée par une élite française qui régnait en oligarque¹⁵¹. Un des seuls points communs entre les populations servile et civile était le Catholicisme (la population servile étant nominalement, du moins, catholique) et la maçonnerie en devint un autre dans les années 1780. Les loges du *Grand Orient de France* posèrent les bases de la franc-maçonnerie française, qui allaient briller au XIX^e siècle, en devenant des espaces de partage franco-britannique et de richesse culturelle. Cependant, la franc-maçonnerie ne put effacer les inégalités et les conflits au sein de la population, désormais multi-ethnique. Ces événements sociétaux furent les signes avant-coureurs des futurs conflits qui allaient empoisonner la vie socio-politique de l'île sous le régime français mais également celle des premières loges françaises du *Grand Orient de France*.

2.1. La Loge des *Vingt-Un* et la loge des *Quinze Artistes*

Suite à la création de la première loge de l'Isle de France, d'autres loges sous l'égide du *Grand Orient de France* suivirent avant la fin du XVIII^e siècle et au cours du siècle suivant. Certaines loges furent créées des années avant leur installation finale, comme ce fut le cas pour *La Triple Espérance*, pour diverses raisons telles que des conflits avec cette dernière, la lenteur administrative et les difficultés liées à l'éloignement géographique, rendant les correspondances avec la métropole peu régulières et laborieuses. La deuxième

¹⁵⁰ Auguste Toussaint, *Histoire de l'Île Maurice* [Paris : PUF, 1974] p.57.

¹⁵¹ Eileen Wanquet-Williams, «*The application of British slave policy to Mauritius.1810-1835*» [Mémoire de Université de Paris III: Maîtrise d'anglais, 1984] p.18.

loge du *Grand Orient de France*, la Loge des *Vingt et Un*, fut créée dans le sillage de la tourmente liée aux deux Chambres initiales de *La Triple Espérance*. La date de sa création reste encore vague. Alors que le *Mauritius Almanach of Cica* de 1860 cite l'année 1779¹⁵², il serait plus probable que sa création se situerait entre le milieu de l'année 1779, le moment où la seconde Chambre fut dissoute et que Ricard de Bignicourt, le vénérable, quitta la loge mère (selon la version des membres de la première Chambre), et 1781 (comme ses membres fondateurs l'expliquèrent). L'extrait de la planche tracée du 12 juillet 1785, portant la demande de constitution de la loge des *Vingt et Un* à la *Grande Loge Provinciale de Bourbon*, instruit sur les débuts de cette nouvelle loge à l'Isle de France. Les membres de la loge en instance étaient en correspondance depuis dix-huit mois avec les maçons de Bourbon au sujet de leur régularisation. Ils y expliquèrent aussi leur conduite depuis les quatre dernières années (c'est-à-dire depuis 1781) et la «pureté de l'esprit maçonnique»¹⁵³ qui les animait, eux qui furent en grande partie des membres de *La Triple Espérance*. Ils donnèrent leur version des faits sur le schisme entre les deux Chambres en expliquant qu'ils avaient travaillé, pendant deux ans (donc jusqu'en 1780), sous le maillet d'un «frère éclairé» (en l'occurrence le premier vénérable de *La Triple Espérance*, Ricard de Bignicourt), jusqu'à ce qu'ils virent «le trouble succéder à une paix si apparente»¹⁵⁴. Dans cette lettre, ils expliquèrent longuement leur point de vue qui est différente de celle des membres de la première Chambre. Pour eux, «(...) le vice s'[était] permis de lever son masque dans le temple de L'amitié » et ils avaient fui « successivement, sans complot, et sans explications»¹⁵⁵. Après un an, (ce qui correspond à l'année 1781), ils décidèrent de se regrouper, animés par « [leur] zèle et [leur] attachement pour l'Art Royal»¹⁵⁶, et le même groupe était encore ensemble au moment de l'écriture de la lettre. En effet, quand *La Triple Espérance* fut régularisée, ils comprirent qu'ils n'avaient pas le même but. Ils ajoutèrent qu'il qu'ils furent privés «jusqu'à ce jour de la douce satisfaction de correspondre»¹⁵⁷ avec la *Grande Loge Provinciale*. Dans leur trouble, ils s'étaient même adressés à la maîtresse loge de Calcutta et la *Loge de la Marine* de Brest pour leur venir en aide. Cependant, ils étaient aussi animés d'un «empressement»¹⁵⁸ à se joindre à la *Loge Provinciale*, contrairement à *La Triple Espérance* qui voulait s'en détacher. Pour eux, il y

¹⁵²Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.15.

¹⁵³ FM 2 (581). *Les 21*. 1785-1797. Extrait de la planche du 12^{ème} j 5^{ème} m 5785 de la loge 21. 5pp. p.2.

¹⁵⁴*Ibid.*, p.2.

¹⁵⁵*Ibid.*, p.2.

¹⁵⁶*Ibid.*, p.2.

¹⁵⁷*Ibid.*, p.2.

¹⁵⁸*Ibid.*, p.3.

avait eu des changements positifs à la loge-mère depuis le schisme entre les deux Chambres avec l'affiliation d'anciens maçons et avec l'initiation de «profanes dignes [d'être maçons]»¹⁵⁹. Cependant, *La Triple Espérance* n'avait pas procédé à l'expulsion des membres qui avaient des torts, et cette absence de purge avait mené «l'ancien levain» à corrompre «une masse nouvelle»¹⁶⁰. Pour eux, *La Triple Espérance* n'avait jamais connu «la paix depuis ses premières fautes»¹⁶¹.

Une des sources des conflits avec la loge-mère venait du fait que le vénérat de Ricard de Bignicourt fut ponctué d'irrégularités. En effet, la création de la seconde loge de l'Isle de France débuta avec un parfum de scandale : outre le fait que la loge fut divisée en deux Chambres, le premier vénérable de l'Isle de France devint le symbole de la scission. Les versions sur le départ de Ricard de Bignicourt sont aussi très différentes avec, d'un côté, celles des membres de *La Triple Espérance* et, de l'autre, celles des membres de la loge des *Vingt et Un*. Certains avancèrent que le vénérable, après s'être emparé inconstitutionnellement des fonctions de secrétaire et trésorier, refusa de rendre les comptes de sa gestion et abandonna la loge, avec «une partie des [membres] de la ci-devant deuxième Chambre et fond[a] irrégulièrement»¹⁶² une autre loge. Edouard Virieux, membre de la *La Triple Espérance* quelques décennies plus tard, parla de malaise sous le vénérat de Ricard de Bignicourt qui, à la fin de l'année 1779, après avoir agi d'une manière inconstitutionnelle, abandonna la Loge et entraîna les membres de la seconde Chambre avec lui. Ils fondèrent sans régularité la loge des *Vingt et Un* à la rue La Corderie. Virieux expliqua que Bignicourt rendit finalement des comptes de sa gestion, qui furent approuvés et acceptés le 1 juin 1780, par Perier de Salvart¹⁶³. Il semblerait aussi, selon Vigoureux de Kermorvant, qu'en mars 1780 la loge imposât une interdiction de ses fonctions à Bignicourt en attendant le retour du Grand Inspecteur en mai 1780¹⁶⁴. Quant à Quenette, il dit que Bignicourt, s'étant emparé des postes de secrétaire et trésorier, il « fut déchu de son mandat, le 24 juin 1779 »¹⁶⁵. Afin de trier les dates et faits, des sources primaires ainsi que les versions postérieures écrites par les maçons de *La Triple Espérance* ont été utilisées. Descroizilles et les autres membres de *La Triple*

¹⁵⁹ FM 2 (581). Les 21. 1785-1797. Extrait de la planche du 12^{ème} j 5^{ème} m 5785 de la loge 21. 5pp. p.3.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p.3.

¹⁶¹ *Ibid.*, p.3.

¹⁶² E. Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.11.

¹⁶³ *Ibid.*, p.7.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p.12.

¹⁶⁵ L. Rivalentz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.18.

Espérance affirmèrent que, dès la fin de l'année 1779, Ricard de Bignicourt avait fondé la loge des *Vingt et Un*¹⁶⁶, c'est-à-dire au cours de l'année qui suivit la création de *La Triple Espérance* alors que, dans la planche du 12 juillet 1785, les membres de cette loge postulante expliquèrent qu'ils avaient travaillé pendant deux ans à *La Triple Espérance* sous ce vénérable. Ces versions divergent car, pour les membres des *Vingt et Un*, Ricard de Bignicourt était encore le vénérable de *La Triple Espérance* lors des tensions, et que la deuxième Chambre avait un vénérable, Piat. Ricard fut remplacé par Dumolart, (qui avait la « sympathie et de l'estime »¹⁶⁷ de ses pairs) seulement le 24 juin 1780¹⁶⁸. Ceci correspond donc à deux années sous son vénérat à *La Triple Espérance* et c'est ce que confirme Ricard de Bignicourt lui-même dans une lettre à *La Triple Espérance* en 1786 où il dit avoir pris sa « retraite »¹⁶⁹ à la St Jean de l'année 1780. De plus, Ricard de Bignicourt aurait été jugé par Perier de Salvert et le 1^{er} juin 1780, selon Vigoureux de Kermorvant, la loge renvoya le jugement de « sa conduite maçonnique »¹⁷⁰. Les membres des *Vingt et Un* expliquèrent qu'ils avaient attendu un an avant de créer leur loge, ce qui ramène sa création à l'année 1781. Le fait d'être en désaccord amena probablement *La Triple Espérance* à considérer qu'ils avaient 'créé' une loge avant cette date alors que les dissidents se regroupaient mais n'en avaient institutionnalisé la création que plus tard. En juillet 1785, ils expliquèrent que c'était « après une Expérience de plus de quatre ans »¹⁷¹ qu'ils sollicitaient une constitution.

Pour la deuxième fois, une création de loge se faisait dans une atmosphère troublée. Outre le problème lié à Bignicourt, la création d'une autre loge ne recevait pas les faveurs de *La Triple Espérance* également pour des raisons de préséance. A la tenue du 13 juillet 1780, il fut annoncé qu'une lettre découverte aux archives de *La Triple Espérance* prouvait que Perier de Salvert parlait, lui-même, de « l'intitulé et même le préjudice »¹⁷² d'avoir deux loges sur l'île. La loge *La Triple Espérance* en avait adressé une copie à ce dernier, avant de faire appel au *Grand Orient de France*, car de Salvert avait « sans doute oublié le tracé, puisqu'il [allait]

¹⁶⁶Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.5.

¹⁶⁷Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.10.

¹⁶⁸Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.5.

¹⁶⁹FM 2 (580). Dossier 1 LTE. Lettre de Ricard, premier vénérable de LTE, à la loge. 28 février 1786. 11 pp. p.1.

¹⁷⁰E.Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.12.

¹⁷¹FM 2 (581). Les 21. 1785-1797. Extrait de la planche du 12j 5 m 5785 de la loge 21. 5pp. p. 3.

¹⁷²E.Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.13.

installer une autre [loge]»¹⁷³, et elle voulait montrer son désaccord face à la création de la loge des *Vingt et Un*. Perier de Salvert leur répondit en juillet 1780 qu'il

*(...) ne se croyait pas tellement lié par la promesse qu'il avait faite à la [loge] en la créant seule [loge] régulière, qu'il ne pût former une autre [Loge] en cet O[rient] dans le but de tendre et d'illustrer l'Art Royal; qu'il ne voyait qu'une [Loge] Militaire propre à cet effet et que, n'en trouvant pas les éléments, il était dans la ferme résolution de n'en pas constituer d'autres*¹⁷⁴.

Il ajouta « qu'à l'égard des [Maçons] qu'ils avaient reçus [irrégulièrement] et qui s'étaient présentés de bonne foi, il allait s'occuper de les régulariser»¹⁷⁵. En fait, la position de l'émissaire du *Grand Orient* dans l'Océan Indien était délicate. Alors qu'il avait exprimé à l'obédience son opinion négative sur la création d'une nouvelle loge, il avait aussi le souhait de voir se développer une autre loge du *Grand Orient* dans la colonie afin de promouvoir l'Art Royal. Pourtant, un deuxième scandale vint retarder l'installation de la deuxième loge en 1785-6. Dans une lettre de février 1786, Ricard de Bignicourt écrivit à *La Triple Espérance*, pour signifier que leurs griefs contre lui ne devraient pas retarder la création d'une nouvelle loge. Pour lui, bien qu'il fût soupçonné de nouveau en 1785 d'un «crime abominable»¹⁷⁶ et qu'une lettre injurieuse aurait été écrite à son égard en octobre par *La Triple Espérance*¹⁷⁷, les *Vingt et Un* n'avaient pas besoin de lui pour être légitime. Il demanda aussi la mise sur pied d'une commission qui réunirait les membres de *La Triple Espérance*, des *Vingt-Un*, de la *Grande Loge Provinciale de Bourbon* et des ordres étrangers afin de faire la lumière sur les conflits entre les deux loges. Il affirma qu'il se dépouillerait de ses grades éminents si besoin était et se présenterait avec un des premiers grades symboliques pour clarifier la situation.

Toutefois, comme ce fut souvent le cas dans les premières années de la maçonnerie mauricienne, les conflits s'estompèrent et la loge des *Vingt et Un* fit une demande de parrainage à *La Triple Espérance* (sous le vénérat de Pierre François Mangeot) en revenant

¹⁷³ E.Vigoureux de Kermorvan, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.13.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p.14.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p.15.

¹⁷⁶ FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1. Lettre de Ricard de Bignicourt à la *LTE*. 26 février 1786. 11pp. p. 1.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 5.

«(...) en 1785 à de meilleurs sentiments»¹⁷⁸. La loge-mère accéda à leur requête et des «relations fraternelles»¹⁷⁹ s'installèrent entre les membres des deux loges. Le *Grand Orient de France* accorda à la loge des *Vingt et Un* (nommée ainsi dû à ses vingt et un membres fondateurs¹⁸⁰) une Constitution et elle prit rang comme loge régulière de l'obédience parisienne à partir du 12 juillet 1785¹⁸¹, date de sa demande à la *Grande Loge de Bourbon* pour l'obtention de ses constitutions¹⁸². Leur premier vénérable fut Thibault de Chanvalon et les membres étaient d'anciens membres de *La Triple Espérance*. La loge fut installée le 16 juillet 1790 selon sa planche d'installation¹⁸³ avant un arrêt des travaux en 1791 et une reprise en 1802¹⁸⁴. Ce parrainage de la *Grande Loge de Bourbon*, qui avait inclus la nouvelle loge dans sa juridiction, n'aida pas les relations de *La Triple Espérance* avec les deux loges. Plus tard, elle fusionna avec la troisième loge de l'Isle de France sous l'égide du *Grand Orient*, et dont l'histoire fut aussi houleuse, la *Loge des Quinze Artistes*.

La création de la loge des *Quinze Artistes* en 1786 se fit huit ans après celle de *La Triple Espérance*. Ses débuts furent aussi jalonnés d'irrégularités et de retards. Le *Fonds maçonnique* de la *Bibliothèque Nationale de France* héberge un dossier conséquent, contenant des lettres et des planches, sur les difficultés administratives de cette loge. Tout d'abord, une correspondance du 24 août 1789 fait mention de vingt-deux documents administratifs joints à la lettre comprenant, entre autres, le procès-verbal de son installation, le tableau des neuf maçons présents composant l'atelier des *Quinze Artistes* à cette époque (et non quinze comme à ses débuts), la requête en demande de Constitution et le procès-verbal de la nomination de son Député (Carrel)¹⁸⁵. Il contient même une planche de *La Triple Espérance* donnant son suffrage à la demande de Constitution de la loge des *Quinze Artistes* et demandant à ce qu'elle prenne «rang à l'époque du 23 décembre 1786»¹⁸⁶. Le document No.1 explique que la loge des *Quinze Artistes* fut installée par la loge des *Vingt et Un* et qu'elle présentait encore une fois ses excuses pour le retard pris avant d'envoyer tous les documents au *Grand Orient de France*. Quenette met en avant le fait que l'installation de la

¹⁷⁸ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.14.

¹⁷⁹ *Ibid*, p.14.

¹⁸⁰ FM 2 (581). *Les 21*. 1785-1797. Extrait de la planche du 12j 5 m 5785 de la loge 21. 5pp. p.4.

¹⁸¹ Daniel Kerjan, Alain Le Bihan, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIIIème siècle. Les cadres et les loges* [Presse Universitaire de Rennes, 2012] p. 203.

¹⁸² FM 2 (581). *Les 21*. 1785-1797. Extrait de la planche du 12^{ème} j 5^{ème} m 5785 de la loge 21. 5pp.

¹⁸³ FM 2 (581). *Les 21*. 1785-1797. Planche d'installation du 16^{ème} jour du 6^{ème} mois 5790.

¹⁸⁴ Daniel Kerjan, Alain Le Bihan, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIIIème siècle. Les cadres et les loges* [Presse Universitaire de Rennes, 2012] p. 203.

¹⁸⁵ FM 2 (579). *Les 15 Artistes* (1786-1797). Dossier 1. Lettre du 5 mars 1789. 3pp. p.2.

¹⁸⁶ FM 2 (579). *Les 15 Artistes* (1786-1797). Dossier 1. Correspondance 15400. 24 août 1789.

loge eut lieu le 27 décembre 1785 par Jean Isidore Poutrelle et qu'elle eut une régularisation illégitime par Beurnonville de la *Grande Loge Provinciale de Bourbon* pendant l'année 1785¹⁸⁷. Cependant, alors que l'atelier était encore «irrégulier» et lié par «l'amitié», les membres fondateurs chargèrent Lislet Geoffroy d'adresser une esquisse au nom du collectif au vénérable Focard de *La Triple Espérance* «pour le prier de solliciter la Régularité & l'Instance en leur faveur»¹⁸⁸. *La Triple Espérance* ayant accepté, Focard se rendit à l'atelier, le 23 décembre 1786 (quelques jours après que le *Grand Orient* eût accordé sa Constitution à la Loge des *Vingt et Un*), et «procéda à la régularisation des [Frères] exigeant leur sermen (sic) en obligation symbolique (sic)»¹⁸⁹. Descroizilles ajouta que la loge commença ses travaux au local de *La Triple Espérance* où elle fut installée par les maçons Courtois, Lapotaire et Tanish¹⁹⁰. Le vénérable était Thibaut de Chanvalon et le premier Député fut Graffin¹⁹¹. La loge discuta alors de l'achat d'un local et décida, qu'en attendant ses Constitutions, elle utiliserait le temple de *La Triple Espérance*¹⁹². Selon Virieux, elle tint ensuite ses séances jusqu'en 1788 à Caudan avant de s'installer à Rue Dumat, également à Port-Louis¹⁹³.

La capitale était devenue le centre de la vie maçonnique de la colonie française mais sa position de port était un atout pour les loges malgré les retards. En effet, le document No.3 retrace la lenteur des échanges maritimes de l'époque car la demande de Constitution faite par *La Triple Espérance*, pour les *Quinze Artistes*, datait de décembre 1786 mais la loge ne fut enregistrée que trois ans plus tard, le 24 août 1789¹⁹⁴. Cependant, elle commença les travaux réguliers avec l'aide de *La Triple Espérance* le 27 octobre 1787¹⁹⁵. La Constitution fut accordée le 30 mars 1791¹⁹⁶ (rétroactif en 1789), enregistrée le 20 avril 1791. Le *Grand Orient de France* avait, en effet, retenu la date du 25 décembre 1789 comme date de prise de

¹⁸⁷ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.31.

¹⁸⁸ FM 2 (579). *Les 15 Artistes* (1786-1797). Dossier 1. Pièce No.1. Compulsion du livre d'architecture du 25 juillet 1786 au 5 avril 1793. p.27-93.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p.27-93.

¹⁹⁰ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.6.

¹⁹¹ Daniel Kerjan, Alain Le Bihan, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIII^{ème} siècle. Les cadres et les loges* [Presse Universitaire de Rennes, 2012] p. 203.

¹⁹² FM 2 (579). *Les 15 Artistes* (1786-1797). Dossier 1. Lettre du 5 mars 1789 de la LTE au GODF. 3pp. p.2.

¹⁹³ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [*Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887] p.16. Au moment où Virieux écrit, les Écuries du Colonial Dock Company s'y trouvaient.

¹⁹⁴ FM 2 (579). *Les 15 Artistes* (1786-1797). Dossier 1. Correspondance15401.No. : Demande de constitutions pour la Loge *Les Quinze Artiste*. 24 août 1789. Signée Poutrelle de LTE.

¹⁹⁵ *Ibid.*,

¹⁹⁶ *Ibid.*,

rang¹⁹⁷. Quenette, lui, dit qu'elle fut installée à cette date, le 30 mars 1791, par Focard de Fontefiguères, vénérable de *La Triple Espérance*¹⁹⁸, alors que c'est en fait la date de la Constitution accordée par le *Grand Orient de France*, confirmée par deux sources primaires (la planche d'installation du 7 décembre 1791¹⁹⁹ et une correspondance de la loge des 21 au *Grand Orient*, du 4 octobre 1792). L'installation définitive eut lieu à la tenue du 7 décembre 1791 où la loge des *Quinze Artistes* reçut sa Constitution²⁰⁰. Virieux précisa que l'installation définitive se fit au local de la loge par *La Triple Espérance* (avec le vénérable Roger), la loge des *Vingt-Un* et des membres du *Grand Orient de France*²⁰¹. La loge des *Quinze Artistes* comptait 43 membres en 1793²⁰² et continua ses travaux pendant la Révolution française. Elle reprit sa correspondance avec le *Grand Orient* en 1802²⁰³. Cette création de loge ne donna pas lieu à une constitution rapide également suite à la lenteur des membres de la loge à constituer le dossier administratif. Une lettre du 5 mars 1789 de *La Triple Espérance* au *Grand Orient* expliqua que la loge-mère avait donné «avis en 5787 de l'établissement»²⁰⁴ (en 1787) mais qu'à cause de trop de précipitation, ils durent différer l'envoi des esquisses à deux ans plus tard. Outre les impondérables administratifs, l'attente de cinq années entre sa création en 1786 et la réception de ses constitutions en 1791 s'explique par le fait que la loge fut gangrenée par une question très délicate concernant l'appartenance ethnique²⁰⁵. En effet, suite au litige qui dura deux ans entre *La Triple Espérance* et la *Grande Loge Provinciale*, les *Quinze Artistes* durent radier un de leurs membres fondateurs afin d'être parrainé pour ensuite le réhabiliter. La loge des *Quinze Artistes* fusionna avec la loge des *Vingt et Un* avant de s'intégrer à la loge *La Paix* au XIX^e siècle en 1837²⁰⁶.

¹⁹⁷ Daniel Kerjan, Alain Le Bihan, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIII^e siècle. Les cadres et les loges* [Presse Universitaire de Rennes, 2012] p. 203.

¹⁹⁸ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.32.

¹⁹⁹ FM 2 (579). *Les 15 Artistes* (1786-1797). Dossier 1. Installation du 7^{ème} jour du 10^{ème} mois 5791.

²⁰⁰ FM 2 (579). *Les 15 Artistes* (1786-1797). Dossier 1. No. 20. Correspondance du 4^{ème} jour du 8^{ème} mois de 5792. Décision du 12 juillet 1792 d'adresser cette esquisse au *GODF* pour parler de la Loge des 21 qui a réuni les 15 artistes le 7^{ème} jour du 10^{ème} mois 1791. 5pp. p.1.

²⁰¹ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [*Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887] p.18.

²⁰² FM 2 (579). Loge des 15 Artistes. Tableau 1^{er} jour du 8^{ème} mois de 5793.

²⁰³ Daniel Kerjan, Alain Le Bihan, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIII^e siècle. Les cadres et les loges* [Presse Universitaire de Rennes, 2012] p. 203.

²⁰⁴ FM 2 (579). *Les 15 Artistes* (1786-1797). Dossier 1. Lettre du 5 mars 1789 de la LTE au *GODF*. 3pp. p.1.

²⁰⁵ L'ethnicité sera traitée dans la Partie 2.

²⁰⁶ Grégoire Cécile, « Notes historiques sur la franc-maçonnerie à l'île Maurice, et, en particulier sur la loge *La Triple Espérance*, Or. De Port-Louis ». 27 septembre 1934. p.1.

2.2. La loge *La Paix* et les autres loges du *Grand Orient de France*

La création de trois loges apporta un dynamisme maçonnique dans la colonie. Selon Raymond Baillache, la franc-maçonnerie était renommée dans l'Isle de France à la fin du XVIII^e siècle et les loges furent créées dans d'autres régions du pays que Port-Louis, comme à Moka, Rivière-Noire, Grand-Port et Savanne²⁰⁷. Certaines de ces tentatives de création de loges furent infructueuses à l'instar de l'année 1788 quand le projet de Boudret d'établir une loge près de la paroisse de Pamplémousses (dans le nord) n'aboutit pas²⁰⁸. Il y a peu de détails sur certaines loges fondées à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle sous l'égide du *Grand Orient de France* parce qu'elles n'eurent pas une longue vie et une activité intense. Par exemple, la quatrième loge de l'obédience créée à l'Isle de France à la fin du XVIII^e siècle fut *La Sincère Amitié* mais elle eut une courte existence. Aucune source primaire ne reste sur celle-ci et il semble qu'elle n'ait pas de lien avec la loge du même nom qui avait demandé ses constitutions en 1778 et qui fut assimilée à *La Triple Espérance*. Cette loge fut créée par des officiers de la Garnison qui arrivèrent sur l'île le 7 novembre 1787²⁰⁹. *La Sincère Amitié* fut installée par *La Triple Espérance* et, suite au départ de la garnison, qui constituait la majorité de ses membres, pour Pondichéry, «la loge se fondit dans une autre [loge] de cet [Orient]»²¹⁰. Michael Allan affirme que les membres sédentaires rejoignirent plusieurs autres loges de l'île²¹¹ alors que Virieux affirma que la loge était une «Loge itinérante»²¹². A la fin du XVIII^e siècle, deux autres loges, *Les Amis de la République* et *Le Bon Choix*, furent aussi créées. La première, fondée dans le sillage de la Révolution française, s'installa hors de Port-Louis, aux Plaines St Pierre, et Descroizilles pensait que «Virieux oncle»²¹³ en fut le vénérable. Elle fut parrainée par *La Paix* mais elle «ne vécut pas»²¹⁴. Quant à la loge *Le Bon*

²⁰⁷ L. Raymond Baillache, *Lodge Friendship No.439* [The Mauritius Printing Cy.Ltd. Port-Louis, 1972] p.4.

²⁰⁸ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.17.

²⁰⁹ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.6.

²¹⁰ *Ibid.*, p.6.

²¹¹ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006.* [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.15.

²¹² Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.17.

²¹³ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.33.

²¹⁴ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.18.

Choix, elle fut fondée en 1797 à Savanne²¹⁵, dans le sud de l'Isle de France, et elle fut installée provisoirement par le vénérable de *La Triple Espérance*, Courtois²¹⁶.

La seule loge créée au XVIII^e siècle, sous les auspices du *Grand Orient de France*, qui eut une influence aussi forte que la loge-mère fut la loge *La Paix*. Elle eut une longue vie et fut active au moment de l'arrivée des Britanniques en 1810 jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Dans le numéro 2 du Bulletin du *Grand Orient de France* d'avril 1857, un discours de Charron (copie de la planche tracée des travaux d'inauguration) du 19 février 1857 retraça l'historique de la loge *La Paix*. Selon ses archives, la loge «fut fondée le 7 septembre 1789, sous le distinctif La Paix»²¹⁷ et Jean-Baptiste Rivière en fut longtemps le vénérable. La loge *La Paix* fut parrainée par la loge des *Vingt et Un* qui envoya les esquisses nécessaires à sa mise en instance au *Grand Orient de France* le 21 juin 1791²¹⁸, y compris un tableau des membres du 5 novembre de 1790²¹⁹ et le procès-verbal de la mise en instance de la loge le 5 Octobre 1790²²⁰. Ce dossier administratif donna suite à la réception de sa Constitution, un titre « si longtemps désiré »²²¹, et le document, «Tableau de l'atelier St Jean sous le titre distinctif de la Loge La Paix» du 7 septembre 1790 montre qu'elle eut un apport de membres venant de loges britanniques hors de la colonie et françaises de l'Isle de France²²². Les Constitutions furent accordées le 26 janvier 1792, enregistrées le 23 février 1792, et la loge prit rang parmi les loges régulières du *Grand Orient* à partir du 6 octobre 1790²²³. Elle fut installée par Ryel de Beurnonville de la *Grande Loge Provinciale de Bourbon* le 20 février 1793²²⁴. A la mise en sommeil de la loge des *Vingt et Un*, la loge *La Paix* eut un apport conséquent de membres si bien que certains historiens comme Robert Furlong, avance que la

²¹⁵Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p 18.

²¹⁶Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.20.

²¹⁷ Bulletin du *GODF* (2^e série – 13^e année). avril 1857. Copie de la planche des travaux d'inauguration. p.36-38 p.41.

²¹⁸ FM (579). *La Paix* Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Document No.1 du 28^{ème} j du 4^{ème} mois 5791. 3pp.

²¹⁹FM (579). *La Paix* Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Document No 2. 5 novembre 1790. 2pp.

²²⁰FM (579). *La Paix* Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Document No 6. Procès-verbal de la mise en instance de *La Paix*. 5^{ème} j 8^{ème} m 5790. 6pp.

²²¹FM (579). *La Paix* Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Lettre de la loge 21 au *GODF*. 28^{ème} j 4^{ème} m 5791. 4pp. p.1

²²²FM 2 Réserve (143). Dossier *La Paix*. Tableau du 7^{ème} jour du 7^{ème} mois 5790.

²²³ Daniel Kerjan, Alain Le Bihan, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIII^{ème} siècle. Les cadres et les loges* [Presse Universitaire de Rennes, 2012] p. 203.

²²⁴ Grégoire Céciles, « *Notes historiques sur la franc-maçonnerie à l'Île Maurice, et, en particulier sur la loge La Triple Espérance, Or. De Port-Louis* » 27 septembre 1934. p.1.

loge des *Vingt et Un* devint la *Loge La Paix* en 1793²²⁵, ce qui n'est pas le cas au niveau administratif. En fait, les deux loges qui parrainèrent la loge *La Paix*, les *Vingt et Un* et les *Quinze Artistes*, s'y fondirent au XIX^e siècle. Elle eut de bonnes relations avec les loges *La Triple Espérance* et les *Quinze Artistes* qui lui renouvelèrent « (...) l'assurance de leurs sentiments (sic) de paternité »²²⁶ et envoyèrent des députations à la fête de l'Ordre, célébrée, par elle, en été 1834. *La Paix* fut affiliée à la loge *L'Amitié* de Bourbon en 1842²²⁷. Robert Gould explique que la loge fut mise momentanément en sommeil et reprit ses travaux en 1857²²⁸, ce qui est contestable puisqu'au cours de cette période la loge comptait beaucoup de membres et qu'elle vécut une attaque antimaçonnique de la part de l'Evêque catholique de la colonie au cours des années 1854 et 1857. De plus, la loge fit l'achat d'un local en 1855²²⁹ et le temple fut inauguré le 6 mai 1857²³⁰. La capitale comptait désormais deux temples maçonniques. Le *Grand Orient de France*, dans les arrêtés de la séance du 28 novembre 1881, décida de la fermer²³¹ suite à plusieurs scandales²³² et la loge *La Bienfaisance* fut créée.

Au début du XIX^e siècle, il y eut la loge *Les Amis Cultivateurs* qui fut fondée le 18 novembre 1806²³³. Elle demanda sa Constitution en novembre 1807, l'adhésion des autres loges de l'île, ainsi que le parrainage de *La Triple Espérance* (qui pourrait « guider et inspecter »²³⁴ ses travaux en attendant l'aval du *Grand Orient de France*). Elle fut accordée en janvier 1809²³⁵. Cette loge, située à Rivière Noire (dans l'ouest), était constituée de membres qui vivaient hors de la capitale: à Rivière Noire, Savanne, Plaines Wilhems, Fort Nord-Ouest et Pamplemousses²³⁶. Elle fut aussi rattachée à la *Grande Loge Provinciale de*

²²⁵Robert Furlong, « *Et pendant ce temps en littérature...* » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.112.

²²⁶FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Extrait du Livre d'Architecture. Loge La Paix. 3eme jour 5eme mois 5834. 8pp. p.1.

²²⁷Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.15.

²²⁸Robert F. Gould, *History of Freemasonry, embracing an investigation of the records of the organization of the fraternity in England, Scotland, Ireland, British colonies and Dominions and the United States of America*. Volume 4. Third edition [London: Caxton Publishing, 1951] p.37.

²²⁹FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-64. Acquisition d'un local maçonnique. Réunion du comité spécial. 6^{ème} j 8^{ème} m5855. 3pp.

²³⁰FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. Correspondance No. 86. Adresse de la loge au *GODF*. 6 mai 1857. 6pp.

²³¹FM 2 Réserve (143). *La Paix*. 1876-1882. Lettre au Secrétariat du *GODF*. 12 mai 1882. 6pp. p.1.

²³²Ces événements seront élaborés dans la Partie 3.

²³³Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.18

²³⁴FM 2 (582). *Les Amis Cultivateurs*. Demande de Constitution du 18^{ème} j 11^{ème} m 57806. 2pp.

²³⁵*Ibid.*, 2pp.

²³⁶FM 2 (582). *Les Amis Cultivateurs*. Tableau du 9^e j 1^e m 5806.

*Bourbon*²³⁷ et fut longtemps présidée par Genève père²³⁸. La deuxième loge du *Grand Orient* créée au XIX^e siècle et la première sous le régime britannique fut la loge *Harmonie*. La lettre de la loge *La Paix* demandant la Constitution au *Grand Orient* de la loge *Harmonie* à Grand Port, dans le Sud-est de l'île²³⁹, est accompagnée du tableau du 20^{ème} jour du 1^{er} mois 5840 (20 mars 1840) et d'une lettre de la loge en construction. Le Goy, le passé vénérable²⁴⁰ de *La Paix* qui quittait la colonie trois mois plus tard, fit la demande de Constitution²⁴¹. Le premier vénérable en fut le Baron Keating²⁴². Une loge *Harmonie* est citée par Allan et Quenette²⁴³ qui disent qu'elle fut fondée en 1817 et cessa ses activités en 1840²⁴⁴. Il se pourrait, en effet, que la loge *Harmonie* ait commencé ses travaux plus tôt que 1840 mais n'était pas régularisée comme en atteste le Livre d'Architecture de *La Paix* en 1834 qui mentionna la prochaine installation des officiers Dignitaires de la Loge *Harmonie* à Grand Port²⁴⁵ mais il n'y a aucun indice que ce fût la même loge, créée en 1817, dont parlent ces deux sources.

En 1864, Descroizilles exprima la fierté de la loge *La Triple Espérance*, malgré les conflits, d'être « le pionnier de la Maçonnerie Mauricienne » car « [ce fut] en son sein (...) qu [']étaient] sorties toutes les L[oges] Sœurs (...) à Maurice »²⁴⁶. En 1845, il ne restait que trois loges du *Grand Orient de France* à Maurice, il y avait *La Triple Espérance*, *La Paix* et *Harmonie* à Grand Port²⁴⁷, et elles étaient également celles (surtout les deux premières) qui avaient su affronter les changements de la société qui passa sous une colonisation anglaise en 1810. Ceci est d'autant plus intéressant qu'à cette époque, la première loge anglaise (*Lodge Faith and Loyalty*) avait fermé et il n'y avait aucune loge représentant la *Grande Loge Unie d'Angleterre* dans la colonie. La deuxième loge du *Grand Orient de France* créée à l'Île Maurice sous le gouvernement britannique en fut aussi la dernière de cette obédience, la loge

²³⁷ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p 18.

²³⁸ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.32.

²³⁹ FM 2 (579). *Harmonie* 1840. Demande de Constitution. Lettre au *GODF* des frères de *La Paix*. 20^{ème} j du 1^{er} m 5840. 2pp.

²⁴⁰ Passé vénérable. Voir lexique en annexe.

²⁴¹ FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 1. Lettre de Le Goy à Pilon du *GODF* du 10 février 1843. 8pp. p.1.

²⁴² FM 2 (579). *Loge Harmonie*. Lettre du 20^e jour 1^{er} mois 5840. 2pp. Les membres prient la loge *La Paix* de faire les démarches auprès du *GODF* pour obtenir les pièces pour l'installation de Keating comme vénérable.

²⁴³ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.84.

²⁴⁴ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p 18.

²⁴⁵ FM 2 (574). *La Paix*. Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Extrait du Livre d'Architecture. 3^{ème} jour 5^{ème} mois 5834. 8pp. p.1.

²⁴⁶ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.6.

²⁴⁷ *Freemasons Quarterly Review*. « Mauritius » septembre 1845. p.89.

La Bienfaisance en 1881. Elle connut, comme la *Triple Espérance*, une période de tensions et de réduction de ses membres au tournant du siècle et elle passa sous l'égide de *La Grande Loge de France* en 1952. Elle existe toujours sous une autre dénomination, la loge *Sphinx*. De toutes les loges du *Grand Orient de France* qui furent fondées au cours de ces deux siècles, seule *La Triple Espérance* passa le tournant du XIX^e siècle et existe toujours sous l'égide du *Grand Orient de France*. Comme le souligna Eric Garnier, grand orateur du *Grand Orient de France* en 2013, l'obédience comptait, au niveau mondial, 33 loges encore actives qui furent créées avant la Révolution Française et *La Triple Espérance* en fait partie²⁴⁸.

2.3. L'autorité de la Grande Loge Provinciale de Bourbon défiée

Contrairement à ce que certains historiens avancent, *La Triple Espérance* ne fut pas la première loge de l'Océan Indien. *La Parfaite Harmonie* fut créée en 1775 (et installée en 1777) et *L'Heureuse Réunion* (St Paul) fut créée en 1777 à l'île Bourbon. L'extrait du livre d'Architecture de la *Parfaite Harmonie* de Bourbon, du 6 août de 1778, fait état de l'arrivée à l'Isle de France de Jean Baptiste de Villarnois pour la représenter car *La Triple Espérance* avait demandé sa Constitution²⁴⁹. Claude Wanquet parle des premiers officiers de *La Parfaite Harmonie* comme étant « une élite d'administrateurs et de marins » et de l'un des dignitaires, Pierre Riel de Beurnonville (1751-1821), le vénérable de la loge en 1780. Ce dernier fut élu, en 1778, « Grand Maître National des toutes les loges de l'Inde »²⁵⁰ puis ministre d'état²⁵¹. La loge *La Parfaite Harmonie* comptait 27 membres en 1785²⁵² et avait une «juridiction sur sa filiale »²⁵³, *La Triple Espérance*, de Port-Louis. Ainsi, comme l'atteste Claude Wanquet, « dans le domaine de la Maçonnerie, Bourbon retrouv[ait] la prééminence qu'elle avait eue à l'origine sur l'île de France et qu'elle se plai[gnait] amèrement d'avoir perdue »²⁵⁴. Alors qu'Edouard Virieux proclamait, au milieu de XIX^e siècle, que la loge *La Triple Espérance* s'affilia, le 26 février 1860, à la loge *L'Amitié* de Saint Denis à Bourbon et que depuis cette

²⁴⁸ *Le Mauricien*, « Eric Garnier, dirigeant du Grand Orient de France »: « Les francs-maçons doivent être plus présents sur la scène locale » 16 novembre 2013.

²⁴⁹ FM 2 (580). LTE Dossier 1. Correspondance 1778-1785. *Parfaite Harmonie*. Extrait du livre d'architecture de la R.L. *La Parfaite Harmonie*, 6^{ème} j du 6^{ème} mois 5778. 2pp.

²⁵⁰ Claude Wanquet, « *Les débuts de la franc-maçonnerie à la Réunion* ». Etudes et Documents No.14. [Aix-en-Provence : IHPOM] p.33-44.

²⁵¹ André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIX^e siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.23.

²⁵² FM 2 (580). LTE Dossier 1. Tableau de la loge *La Parfaite Harmonie* du 13^{ème} j du 12^{ème} mois 5784.

²⁵³ Claude Wanquet, « *Les débuts de la franc-maçonnerie à la Réunion* ». Etudes et Documents No.14. [Aix-en-Provence : IHPOM] p.33-44.

²⁵⁴ *Ibid.*, p.33-44.

époque « les deux Loges Sœurs [étaient] restées en correspondance fraternelle »²⁵⁵, les relations avec les loges de Bourbon furent placées sous le signe de la discorde à la fin du XVIII^e siècle. En effet, *La Triple Espérance* défia le pouvoir de hiérarchie maçonnique de la *Grande Loge de Bourbon* dès les débuts. A la fin du XVIII^e siècle, alors que les loges de Bourbon et de l'Isle de France s'implantaient, Perier de Salvert pensait que Bourbon était apte à devenir une *Grande Loge Provinciale* et elle fut créée par le *Grand Orient de France* le 22 avril 1784, « avec effet rétroactif au 9 août 1781 »²⁵⁶. Le siège était Saint Denis car deux de ses trois loges y étaient installées. Comme la *Grande Loge Provinciale de Bourbon* avait la possibilité de faire des demandes de patentes pour les nouvelles loges mauriciennes, *La Triple Espérance* se sentit lésée car elle perdait du terrain en tant que loge-mère à l'Isle de France. Ce fut la loge provinciale, par le biais de son vénérable Beurnonville, qui adressa au *Grand Orient de France* les demandes de certificats pour les officiers de *La Triple Espérance*, suite aux démêlés avec Ricard de Bignicourt²⁵⁷. Pourtant, une lettre à l'obédience, en date du 4 août 1872, exprima le désir de l'atelier de traiter directement avec le *Grand Orient de France* sans passer par l'intermédiaire de la *Grande Loge* de Bourbon²⁵⁸. Cette décision s'explique de plusieurs façons. Tout d'abord, la loge avait des griefs contre Beurnonville qui leur reprocha d'avoir réinstallé la loge irrégulièrement avant 1782 malgré les irrégularités et contradictions avec leurs obligations²⁵⁹. Il leur avait, en effet, demandé de ne pas le faire et de se contenter d'enregistrer leur constitution. Il leur exprima le fait que la *Grande Loge Provinciale* n'avait pas de comptes à rendre à *La Triple Espérance*²⁶⁰. Pitois, le vénérable de cette dernière, expliqua dans une lettre en 1785 que son union avec la *Grande Loge* de Bourbon, qui aurait dû être avantageuse, leur avait au contraire apporté « mille désagréments »²⁶¹. Pour Pitois, cette dernière n'avait pas respecté ses engagements envers *La Triple Espérance*. Un peu plus tard dans l'année, l'atelier écrivit à *La Parfaite Harmonie* de Bourbon pour exprimer sa « douleur que la trace de [leur origine] commune »²⁶² était en train de s'effacer et de s'affaiblir jour après jour. La loge avait espéré que la *Grande Loge Provinciale* de Bourbon

²⁵⁵ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.61.

²⁵⁶ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.23.

²⁵⁷ FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1. Tableau des anciens membres pour lesquels la Grande Loge Provinciale de Lisle Bourbon demande des certificats au *GODF*. Pas de date. 1pp.

²⁵⁸ FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1. Ref 8746. Lettre de LTE au *GODF*. 4^{ème} jour 6^{ème} mois 5782. 7pp. p. 6.

²⁵⁹ FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1. Copie de la lettre de Beurnonville à Dumolart. Lettre No.14.

²⁶⁰ *Ibid.*,

²⁶¹ FM 2 (580). *LTE* Dossier 1. Lettre de Pitois au *GODF*. 13^{ème} jour 3^{ème} mois 5785. 10 pp. p.2.

²⁶² FM 2 (580). *LTE* Dossier 1. Lettre de LTE à *La Parfaite Harmonie*. 3^{ème} jour 8^{ème} mois 5785. 5pp. p.1.

oublierait les « querelles puérides » et qu'elle verrait la loge mauricienne d'un « bon œil »²⁶³. Elles prirent une certaine distance l'une de l'autre et *La Triple Espérance* travailla sous cette obédience provinciale jusqu'au 21 juin 1783²⁶⁴. A cette date, la loge fut installée par son vénérable, Dumolart²⁶⁵, et reçut de De la Butte Frémont ses constitutions définitives, datées du 20 avril 1780 et signées par le Grand Maître du *Grand Orient de France*, le duc de Montmorency-Luxembourg, l'autorisant à prendre rang à compter du 25 décembre 1778²⁶⁶ parmi les loges de l'obédience. En 1786, la *Grande Loge* de Bourbon écrivit un Précis contenant le rapport des conclusions de l'orateur sur la retraite de la loge-mère de l'Isle de France²⁶⁷. Ce choix démontre une certaine rivalité avec les loges de l'Île Bourbon qui aidaient et installaient les loges mauriciennes sous la juridiction de la *Grande Loge* de Bourbon, au lieu de faire appel à *La Triple Espérance*. Pourtant, *La Triple Espérance* continua à avoir des relations amicales avec les loges réunionnaises malgré ses réticences envers la *Grande Loge Provinciale*. Cette dernière fut, par ailleurs, l'autorité que le *Grand Orient de France* mandata pour faire des rapports sur les loges des deux îles en cas de médiation. Par exemple, une inspection fut faite à Saint Denis, la capitale de Bourbon, sur des loges bourbonnaises et sur *La Triple Espérance* par Des Étangs en 1819²⁶⁸.

Les diverses circonstances que traversèrent les loges françaises de Maurice furent autant de paliers qui les menèrent vers un désir d'autonomie de certaines parties de leur administration. La maçonnerie française du *Grand Orient de France* souhaitait, par exemple, une gestion plus efficace de ses loges de perfection²⁶⁹, dont *La Triple Espérance* fut la pionnière dans la colonie. En effet, la loge, dès sa création, commença les procédures pour installer ses loges de perfection selon le *Rite Ecossais Ancien et Accepté*²⁷⁰. Dans le sillage de la mise en place de la première loge de la colonie française, Perier de Salvart avait fait le tri, le 28 octobre 1778, et il proposa « de régul[ariser] les F[rères] qui possed[aient] illégitimement les hauts grades et de conférer à l'avenir ces grades de trois en trois mois aux

²⁶³ FM 2 (580). *LTE* Dossier 1. Lettre de *LTE* à *La Parfaite Harmonie*. 3^{ème} jour 8^{ème} mois 5785. 5pp. p.1.

²⁶⁴ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.5.

²⁶⁵ FM 2 (580). *LTE* Dossier 1. Discours de Dumolart lors de l'installation de la *LTE* le 21 juin 1783. 2pp. p.2.

²⁶⁶ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.5.

²⁶⁷ FM 2 (580). *LTE* Dossier 1 bis. Extrait des archives de la G.L. de Bourbon. 2 mai 1786. 59pp. p. 35.

²⁶⁸ FM 2 (581). *LTE*. Dossier 3. Correspondance 1813-1848. Ref 2622. Livret avec tous les règlements de la loge manuscrit.

²⁶⁹ Loge de perfection : Voir lexique en annexe.

²⁷⁰ REAA : Rite Ecossais Ancien et Accepté.

F[rères] qui les auraient mérités»²⁷¹. En août 1788, la loge fit la demande de lettres capitulaires au *Grand Orient de France* pour créer son Chapitre²⁷² (correspondant aux grades de 15^{ème} à 18^{ème} degrés). Elle avait en effet déjà une Chambre Symbolique depuis 1787, selon le Livre d'Architecture des travaux du 17 août 1787²⁷³, et la lettre de Focard, qui y fut jointe, fit référence au « démembrement »²⁷⁴ du *Suprême Chapitre* de Bourbon. Le Chapitre de *La Triple Espérance* fut dynamique dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et l'atelier comptait, en 1861, 26 membres et, en 1866, 36 membres²⁷⁵. Outre *La Triple Espérance*, la loge des *Vingt-Un* et celle des *Quinze Artistes* étaient dotées d'un Chapitre Rose-Croix (18^{ème} degré). La loge des *Vingt-Un*, même si elle ne survécut pas, remercia, le 2 avril 1789, le *Grand Orient de France* pour sa confiance et le bref du Chapitre du 8 décembre 1786²⁷⁶, qui prit rang après celui de la loge *La Parfaite Harmonie*²⁷⁷ de Bourbon. En 1789, le Chapitre comptait 19 membres²⁷⁸ et en 1790, 36 membres²⁷⁹. Le 8 janvier 1792, la loge des *Vingt-Un* adressa une planche officielle aux membres de *La Triple Espérance* pour leur demander d'intercéder auprès du *Grand Orient de France* pour obtenir une Chambre de hauts grades pour les *Quinze Artistes* mais elle essuya un refus. Comme la loge des *Vingt-Un* avait installé la loge des *Quinze Artistes*, *La Triple Espérance* sentait qu'elle avait « perdu son soin de maternité »²⁸⁰ et elle ne pouvait pas parrainer cet atelier des hauts grades. Les rivalités entre les loges françaises furent nombreuses à cette époque. La loge *Quinze Artistes* eut finalement son Chapitre, qui avait 12 membres, en 1793²⁸¹. Quand la loge des *Vingt-Un* fut effacée, le Chapitre de *La Paix*, installé le 29 avril 1807²⁸², prit le relais mais eut aussi à faire face à des conflits et à des problèmes de gestion tout au long du XIX^e siècle (comme en juin 1877, sur des problèmes de capitations et de délais de paiements qui avaient mené à des radiations²⁸³). Les Chapitres de *La Paix* et de *La Triple Espérance* furent en constante rivalité et ils eurent à

²⁷¹ E. Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.8.

²⁷² FM 2 (581). Dossier *LTE* Chapitre. Correspondance 1787-1845. Ref. 14839. Lettre du 1^{er} j 6^{ème} m 5788.

²⁷³ FM 2 (581). Dossier *LTE* Chapitre. Correspondance 1787-1845. Extrait du livre d'architecture de la chambre symbolique de *LTE* 17^{ème} j 6^{ème} m 5787. 4pp.

²⁷⁴ *Ibid.*, p.3

²⁷⁵ FM 2 (857). Dossier Chapitre *LTE*. Correspondance 1851-75.

²⁷⁶ FM 2 (582). Chapitre *21*. 1786-1790. Lettre du 22j 2m 5789 au GODF. 6pp. p.2.

²⁷⁷ FM 2 (582). Chapitre *21*. 1786-1790.

²⁷⁸ FM 2 (582). Chapitre. *Loge des 21*. Tableau du 22^{ème} j 2^{ème} m 5789.

²⁷⁹ FM 2 (582). Chapitre. *Loge des 21*. Tableau 14^{ème} j 1^{er} m 5790.

²⁸⁰ FM 2 (580). Dossier 1. *15 Artistes*. Chapitre. Correspondance 1791-1802 et 1837. Extrait du livre d'Architecture. Pour constater es travaux. No.8. 8^{ème} jour 12^{ème} mois 5791. 4pp. p.3.

²⁸¹ FM 2 (580). Dossier 1. *15 Artistes*. Chapitre. Tableau du 1^{er} jour 3^{ème} mois 5793 des hauts gradés des 15 Artistes.

²⁸² FM 2 (579). Dossier *La Paix* Chapitre. Correspondance 1804-1839. Installation du Chapitre. Le 29^{ème} jour 2^{ème} mois 5807.

²⁸³ FM 2 Réserve (143). Dossier Chapitre *La Paix*. Lettre du 20 juin 1877. 7pp.

relever les défis des contestations qui furent fréquentes du fait que les transfuges d'une loge à une autre n'étaient pas toujours en règle.

Suite à ces multiples créations de loges de perfection, le processus de régularisation auprès du *Grand Orient* commença pour d'autres ateliers. Au début du XIX^e siècle, beaucoup de membres de *La Triple Espérance* avaient accédé aux grades de 30^{ème} et 32^{ème} degrés mais, dans les années 1830, les constitutions demandées pour un *Conseil* de 30^{ème} degré et un *Grand Consistoire* de 32^{ème} degré de *La Triple Espérance* tardèrent. Une des sources de tensions liées à la gestion des hauts grades fut que le *Grand Orient* avait aussi accordé aux autres loges mauriciennes des patentes alors que *La Triple Espérance* attendait toujours ses constitutions pour le *Conseil* et le *Consistoire*. Cependant, en apprenant que le *Grand Orient de France* avait accordé les constitutions aux autres loges, les maçons de *La Triple Espérance* furent pris de « désenchantement »²⁸⁴ car ils considéraient que la colonie ne devait pas avoir plus d'ateliers de hauts grades. Selon les Articles 313 et 314 des Statuts Généraux, il ne devrait y avoir « (...) qu'un at[elier] de 32^o par population de 350 à 400,000 âmes - et [leur] Colonie n'en comptait pas beaucoup plus de 100,000»²⁸⁵. D'un autre côté les pouvoirs accordés à Vigier Latour, *Grand Inspecteur Général* 33^o (et dernier degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté) pour établir des Consistoires de 32^o, ne l'autorisaient « à en installer que dans les États et Empires où il n'exist[ait] régulièrement aucun desdits corps maçonniques»²⁸⁶. En fait, la loge *La Paix* avait fait une demande au *Grand Orient* pour un *Conseil* de *Chevalier Kadosch* (30^o) et un *Consistoire* de *Prince du Royal Secret* (32^o) en 1832²⁸⁷ et elle avait déjà nommé un député spécial, Arthur Rondeaux, à cet effet.²⁸⁸ Le *Conseil* et *Consistoire* de *La Triple Espérance* furent finalement installés, une décennie plus tard, en 1842. Son député, Jobert, exprima les frustrations car les pièces, rédigées en 1837 et annotées le 3 janvier 1842, avaient dû parvenir au *Grand Orient* et il commenta : « Bien que cet O[rient] soit éloigné de France, je ne pense pas, pourtant, qu'il faille une espace de temps aussi considérable pour correspondre avec l'île Maurice»²⁸⁹. La frustration et le besoin de reconnaissance des ateliers bleus se ressentaient également dans les ateliers de hauts grades et

²⁸⁴ FM 2 (581). *Conseil* et *Consistoire* *LTE*. 1822-1841. Lettre de *LTE* au secrétaire de *GODF*. 19^{ème} j 5^{ème} m 5837.4pp. p.3.

²⁸⁵ FM 2 (581). *Conseil* et *Consistoire* *LTE*. 1822-1841. Lettre de *LTE* au secrétaire de *GODF*. 19^{ème} j 5^{ème} m 5837.4pp. p.2.

²⁸⁶ *Ibid.* p.2.

²⁸⁷ FM 2 (579). Dossier *La Paix* *Consistoire*. 1832-1838. Lettre de *La Paix* au *GODF*. 25 janvier 1832. 3pp.

²⁸⁸ FM 2 (579). Dossier *La Paix* *Consistoire*. 1832-1838. Lettre à Arthur Rondeaux. 28 janvier 1832. 3pp.

²⁸⁹ FM 2 (581). Dossier *Conseil* et *Consistoire* *LTE*. 1822-1841. Rapport de Jobert, chargé par la Chambre du *GODF* à Paris, l'installation du *Conseil* et du *Consistoire* de *LTE*, fait à Paris. Ref 29902. Le 13 février 1842. 4 pp. p.2.

furent exprimés dans le rapport de Jobert : « J’aurais voulu et j’espérais trouver une relation noble et belle de ce qui venait d’avoir lieu lors de la fondation de deux atel[iers] sup[érieurs] appelés à jouer un rôle imposant sur une terre maç[onnique] séparée de la métropole par l’immensité des mers»²⁹⁰. Les maçons pensaient, en effet, que la loge-mère devait être la seule garante de la gestion des hauts grades et méritait un privilège face aux loges françaises rivales, elle, qui avait même fait des « prosélytes chez les Indiens barbares »²⁹¹. Jobert demanda qu’une commission fût nommée par l’obédience pour répondre aux sollicitations de la loge. Il fut chargé de faire un rapport en février 1842 des deux ateliers symboliques à Paris. Les ateliers de perfection ne furent officiellement installés que 3 ans plus tard (Vigier Latour les avait provisoirement installés). Ces ateliers de hauts grades représentaient un prestige pour la maçonnerie française et la concrétisation de plusieurs années de démarches administratives. De plus, entretemps, des maçons britanniques se trouvaient dans la colonie depuis 1810 et ils représentaient de potentiels affiliés de hauts grades. La maçonnerie française s’apprêtait, en effet, à devenir une maçonnerie cosmopolite avec le début de la colonisation britannique.

CHAPITRE 3. L’avènement de la colonisation britannique : la franc-maçonnerie française accueille les nouveaux arrivants entre 1810 et 1814

L’ère coloniale britannique arriva au début du XIXe siècle à l’issue d’une lutte territoriale farouche contre les armées françaises pendant les guerres napoléoniennes. La rivalité anglo-française dans l’Océan Indien fut très aiguë aux XVIIIe et XIXe siècles. Les Français utilisaient l’Isle de France comme base militaire pour la préparation des batailles à la fin du XVIIIe siècle, et des soldats et marins français y planifiaient des attaques contre les Britanniques en Inde. Malgré la puissance militaire des Français, ils perdirent petit à petit du terrain dans la Grande Péninsule jusqu’en 1789, l’année où ils abandonnèrent Pondichéry. La France se concentra alors sur les îles de l’Océan Indien et Port Louis, la capitale de l’Isle de

²⁹⁰ FM 2 (581). Dossier Conseil et Consistoire *LTE*. 1822-1841. Rapport de Jobert, chargé par la Chambre du *GODF* à Paris, l’installation du Conseil et du Consistoire de *LTE*, fait à Paris. Ref 29902. Le 13 février 1842. 4 pp. p.2.

²⁹¹ *Ibid.*, p.2.

France, devint «le chef-lieu des établissements français à l'est du Cap, «l'étoile et la clef de la mer des Indes»»²⁹². La Grande Bretagne souhaitait conquérir ce poste géopolitique stratégique qui «recélait une base navale particulièrement nuisible aux intérêts britanniques, notamment au commerce avec l'Inde»²⁹³. Peu après la signature du Traité d'Amiens, le 27 mars 1802, les batailles entre la France et l'Angleterre reprirent, dès 1803, dans l'Océan Indien, et le blocage de l'Isle de France par les Britanniques redoubla quand le Cap fut capturé en 1806²⁹⁴. Lord Minto (1807-1813), gouverneur général des Indes, déclencha finalement les offensives pour conquérir les îles de l'Océan Indien. L'île Rodrigues fut occupée par les Britanniques en 1809 afin d'être utilisée comme une base de ravitaillement. Le 9 juillet 1810, l'île Bourbon tomba entre leurs mains et le premier gouverneur fut Robert Townsend Farquhar. En août 1810, les troupes prirent possession de l'île de la Passe, une forteresse française au sud-est de l'Isle de France (qui gardait le Grand-Port, le deuxième port après Port-Louis). Ils l'utilisèrent comme base d'attaque jusqu'à la conquête de l'île en novembre de la même année. Le 3 décembre 1810, les troupes de la Couronne entrèrent dans la capitale et l'Isle de France passa des mains d'un gouvernement colonial français à une administration britannique. Elle redevint *Mauritius*, ou *île Maurice*, nom donné par les Hollandais deux siècles plus tôt.

L'arrivée des Britanniques dans la colonie anciennement française, le 3 décembre 1810, apporta très peu de changements tant au niveau de la composition démographique et sociale de l'île qu'au sein de ses institutions. En effet, après avoir neutralisé ce qui était devenu un «lieu de ralliement»²⁹⁵ pour les colonies françaises à l'est du Cap, la petite minorité de Britanniques qui s'installa sur l'île avait des ambitions économiques et institutionnelles assez restreintes dans un premier temps. Les conditions accordées par le Traité de Capitulation avaient déjà été officiellement présentées avant la prise de l'île par une proclamation aux habitants : «(...) Nous avons des ordres de cultiver l'amitié dans toute la colonie et de vous convaincre que Sa Majesté Britannique est disposée à vous donner toutes les sûretés et protection qu'elle donne à ses propres sujets (sic) »²⁹⁶. Comme ce fut le cas à Trinidad et au Québec, les privilèges (lois, coutumes et la religion catholique) des habitants de l'ancienne Isle de France furent maintenus et le même système de gouvernement qu'à Ceylan

²⁹² Auguste Toussaint, *Histoire de l'île Maurice* [Paris : PUF, 1974] p.52.

²⁹³ Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie. Isle de France - Isle Maurice. 1721-1968* [Port-Louis : Cathay Printing, 1996] p.52.

²⁹⁴ Eileen Wanquet-Williams, «*The application of British slave policy to Mauritius.1810-1835*» [Mémoire de Université de Paris III: Maîtrise d'anglais, 1984] p.40.

²⁹⁵ Eileen Wanquet-Williams, «*The application of British slave policy to Mauritius.1810-1835*» [Mémoire de Université de Paris III: Maîtrise d'anglais, 1984] p.42 : «*rallying place*».

²⁹⁶ Léon Huet de Froberville. *île de France. Le combat du Grand-Port et la fin de l'occupation française* [Port Louis : Imprimerie du Standard, 1910] p.144.

fut utilisé. De ce fait, partant du postulat que la colonie allait être gouvernée sans trop de modifications, le gouverneur Farquhar (1810-1823) œuvra, au cours des quatre premières années, pour maintenir un équilibre entre les intérêts des nouveaux arrivants et ceux des locaux, menant à une certaine cohabitation, vécue avec une hostilité minimale dans l'ensemble. Pourtant, les points de vue des colonisateurs et des colonisés sur la cohabitation n'étaient pas toujours partagés. Certains dénominateurs communs furent mis en avant, à l'instar de la franc-maçonnerie, et devinrent des outils à la portée de Britanniques pour intégrer la communauté hermétique des élites locales constituées principalement de Français et de gens de couleur influents.

3.1. Les liens maçonniques franco-britanniques avant 1810

La franc-maçonnerie, en tant que soupape à des moments-clés de tensions, était déjà un outil qui avait fait ses preuves lors de certaines guerres qui sévissaient à travers le monde depuis le XVIII^e siècle. Dans l'île Maurice des années de transition, elle joua aussi son rôle d'intermédiaire entre les colonisateurs et les colonisés. Les relations maçonniques purent défier certaines rivalités nationales en procurant un espace de partage hors de la société civile. Les premiers liens maçonniques entre les Français et les Britanniques dans la colonie furent d'autant plus facilités car ils avaient déjà commencé à être tissés avant même l'arrivée du nouveau gouvernement. En effet, les deux camps pouvaient s'appuyer sur des précédents qui avaient déjà fonctionné auparavant : les liens avec les maçons d'autres pays du bassin de l'Océan Indien et la fraternité franco-britannique pendant les guerres napoléoniennes. Les exemples de la concrétisation de la fraternité antérieure à la colonisation britannique à Maurice étaient courants à cette période dans la région. Tout comme en Inde, où les loges anglaises avaient des liens avec les loges françaises de Pondichéry et avec les loges hollandaises au Bengale²⁹⁷, les maçons des loges françaises mauriciennes entretenaient une correspondance avec leurs homologues étrangers des pays de l'Océan Indien, d'Afrique du Sud et de l'Inde, avant la prise de l'île. Par exemple, à la fin du XVIII^e siècle, les membres de la loge *La Triple Espérance* commencèrent à correspondre avec les maçons de la loge anglaise *Perfect Unanimity* à Madras, « désireux de resserrer de plus en plus les liens (...) »²⁹⁸ qui les unissaient, et ils leur assurèrent qu'ils les accueilleraient s'ils visitaient la colonie qui

²⁹⁷Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.85.

²⁹⁸*Ibid.*, p.85: « *desirous of fastening more and more the ties which unite us to you* ».

était alors française²⁹⁹. De plus, comme le raconte George Odo, lors de l'inauguration de *La Triple Espérance*, en juin 1802³⁰⁰, au cours de la trêve, des maçons étrangers étaient présents « dans un esprit de large concorde »³⁰¹. Grégoire Cécile, lui, explique que cette « splendide » cérémonie « (...) était rehaussée par la présence de nombreux [frères] des Loges mauriciennes, des Loges d'Europe, des Indes et du Cap de Bonne-Espérance (...)»³⁰². La loge *La Triple Espérance*, pionnière de la colonie, parraina même, en 1803, la loge *Les Amis Réunis* à Chandernagor en Inde³⁰³.

Outre ces liens fraternels, les exemples de la protection de maçons britanniques par les maçons français des loges mauriciennes du *Grand Orient de France* furent nombreux au cœur de la rivalité franco-britannique pour la conquête des Iles des Mascareignes. Les témoignages de maçons qui tendirent la main aux Britanniques, au nom de leur qualité maçonnique, soulignent la prévalence de la fraternité au-dessus des rivalités nationales. Une anecdote d'un officier de la navale racontée dans le *Freemasons Quarterly Magazine* de septembre 1835, illustre l'ampleur de cette fraternité maçonnique ainsi que la capacité de faire recouvrer la liberté à des prisonniers³⁰⁴. Cet officier raconta qu'il fut fait prisonnier de guerre avec d'autres Anglais et fut enfermé dans un donjon à Maurice. Après quelques mois de conditions misérables, un de ses compagnons de cellule exposa, dans une lettre au gouverneur, les circonstances de leur détention. Le lendemain, quelques gentilshommes français visitèrent leur cellule et prêtèrent une attention particulière à l'auteur de la lettre. Suite à cette visite, ce dernier expliqua que, comme il ne connaissait pas le secret de ce prisonnier, qui était en réalité un franc-maçon³⁰⁵, il fut surpris par les « mystérieux changements »³⁰⁶ de leurs conditions de captivité à tous. Le maçon reçut la faveur d'être libéré et rentra chez lui par bateau alors que les autres restèrent en prison pendant encore deux ans. Bien que l'auteur dise

²⁹⁹ Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.86.

³⁰⁰ Grégoire Cécile, « *Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis* ». 27 septembre 1934. 3pp. p.2.

³⁰¹ George Odo, *La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises. 1738-1960* [Editions Maçonniques de France, 2001] p. 40.

³⁰² Grégoire Cécile, « *Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis* ». 27 Septembre 1934. 3pp. p.2.

³⁰³ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.21.

³⁰⁴ *Freemasons Quarterly Magazine*. « Review » septembre 1835. p.47: « of breaking asunder the iron bands of the prisoner, and cheering his sight with the blaze of moon-tide sun; of exchanging the cell of his loathsome dungeon for the possession of liberty (...) ».

³⁰⁵ *Ibid.*, p.47: « This man was a Freemason ».

³⁰⁶ *Ibid.*, p.47: « (...) what most surprised us all, and me especially, for I was not then in the Secret, was the mysterious change which took place in our fellow-sufferer's lot ».

que ce ‘conte’ ne fut jamais vérifié, il illustre un aspect de ce que pouvaient vivre les belligérants pendant la conquête de l’Inde et des îles de l’Océan Indien.

D’autres témoignages apportent une lecture assez précise de la solidarité maçonnique qui existait. Edouard Virieux de la loge *La Triple Espérance* parla d’un cas signalé en loge par Chasteau, en 1803, qui «crut de son devoir de se rendre près des Autorités pour obtenir la mise en liberté d’un prisonnier de guerre Anglais (sic) qui s’était fait connaître à lui comme Maçon, et qu’il eut le bonheur de réussir dans ses démarches»³⁰⁷. Jacques Nicolas de Foisy, de la même loge, parla d’un « fait analogue » qui se passa sous son vénérat (en 1805-1806) : celui du frère Middleton qui « était un prisonnier de guerre détenu à la Grande Rivière »³⁰⁸. *La Triple Espérance* chargea Chasteau d’adresser une supplique au Capitaine Général et Middleton pût rejoindre sa famille en Inde « grâce à la sollicitude de ses [frères] »³⁰⁹. Plus tard, lors des batailles qui menèrent à la prise de l’île, ces liens purent aussi désamorcer certaines tensions. En effet, selon les archives de *La Triple Espérance*, « (...) alors que français (sic) et anglais (sic) se battaient autour de l’Isle de France, un fort courant de fraternité maçonnique atténuait les rivalités³¹⁰. De plus, Matthew Flinders (1774-1814), le navigateur, explorateur et cartographe anglais, fut fait prisonnier à Maurice par les Français, suite au naufrage de son bateau alors qu’il regagnait l’Angleterre. Il fut même initié à la loge *Les Amis Cultivateurs* pendant sa détention. Dans son journal, il nota qu’il célébra la St Jean de 1807 à 1809 à la loge³¹¹.

Le terreau propice à de nouveaux liens maçonniques entre les deux peuples n’était cependant pas une garantie de cohésion après la conquête anglaise. Le contexte de guerre qu’ils avaient vécu pendant plusieurs années n’était pas la seule entrave. En effet, au-delà de cette fraternité cultivée à travers le monde au cours des voyages, des visites de loges et de regroupements exceptionnels de francs-maçons, les Britanniques n’étaient plus des étrangers ou des visiteurs occasionnels de la colonie dès 1810. Ils étaient les ennemis d’hier devenus les vainqueurs. Les deux camps avaient mené de longues batailles et la rivalité était prégnante. Des maçons étaient également présents dans les rangs des soldats des deux armées et certains avaient été des héros de guerre. Dans le registre des marins qui s’étaient battus contre les Britanniques dans l’Océan Indien, il y avait Robert Surcouf (1773-1827) connu comme « le

³⁰⁷ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.22.

³⁰⁸ *Ibid.*, p.22.

³⁰⁹ *Ibid.*, p.22.

³¹⁰ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978 [1778]* p.42.

³¹¹ *Freemasonry Today*. «Captain Matthew Flinders: The Freemason who gave Australia its name» 4 septembre 2014.

roi des Corsaires»³¹². Il fut initié à *La Triple Espérance* en 1796³¹³ par le vénérable Lapotaire de Long Fossés. Surcouf avait choisi l'Isle de France comme port d'attache puisque sa capitale était considérée par les Britanniques comme un « nid de corsaires »³¹⁴. En sus du fait que les maçons français et britanniques étaient des acteurs de ces guerres, les nouvelles des batailles arrivaient aux maçons métropolitains et amplifiaient une certaine méfiance. Le *Freemasons Magazine*, par exemple, donnait des nouvelles des batailles qui avaient lieu dans l'Océan Indien à la fin du XVIII^e siècle. En avril 1797, la lettre du Capitaine Spranger fut publiée et alimenta la société anglaise et les maçons anglais des nouvelles des bateaux de Sa Majesté qui avaient mené des troupes à Madagascar pour détruire les dépôts d'armes et de munitions français. Ces dépôts étant stratégiques à l'Isle de France, il ajouta que leur destruction représenterait une « grande détresse »³¹⁵ pour l'ennemi (l'Isle de France) car sa principale source d'approvisionnement de vivres était Madagascar. Ces informations montrent que les maçons anglais étaient impliqués et/ou lisaient déjà les avancées de leurs armées avant d'arriver à Maurice et que la situation fut délicate quand ils durent entamer un processus de pacification après la prise de l'île avec leurs ennemis de jadis. Jessica Harland-Jacobs raconta que le Commandant en chef, le Brigadier General Matthew Horne, qui devint le *Grand Maître Provincial* de la *Loge des Anciens* en 1785, fut fait prisonnier à l'Isle de France³¹⁶. Dans l'autre camp, beaucoup de Français furent troublés par le siège des troupes anglaises depuis plusieurs mois autour de l'île. Pourtant, la maçonnerie releva ce défi et certains liens allaient se nouer, dès 1811, malgré les hostilités d'une partie de la population locale et le contexte tendu.

³¹² *Le Mauricien*. Yvan Martial, « *La Triple Espérance de vie de la doyenne de nos Loges maçonniques* » 1^{er} décembre 2013.

³¹³ *R.L. La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.24.

³¹⁴ *Le Mauricien*. Yvan Martial, « *La Triple Espérance de vie de la doyenne de nos Loges maçonniques* » 1^{er} décembre 2013.

³¹⁵ *The Freemasons Magazine. Monthly Chronicle*. avril 1797. p.62: «*the destruction of which must greatly distress the enemy, as the island of Mauritius draws its principal supplies of provisions from this settlement* ».

³¹⁶ Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.47.

3.2. Les relations franco-britanniques des premières années de la cohabitation : entre pacification et tensions

Dès décembre 1810, les cadres coloniaux britanniques, les militaires et certains hommes d'affaires furent stationnés dans la colonie de Maurice. Parmi les premières stratégies utilisées, pour assurer une transition sans trop de heurts, figurait le maintien par le gouvernement britannique nouvellement installé de certains aspects de l'ancienne vie coloniale française, tels que la vie culturelle, la situation économique et le système judiciaire, afin de favoriser une continuité. En effet, l'interférence du gouvernement britannique dans la vie de la colonie ne se résuma qu'à un « contrôle gouvernemental et militaire»³¹⁷ alors que les troupes britanniques se concentraient sur d'autres batailles. Le sort de l'île au lendemain de la Capitulation était, alors, incertain mais l'objectif principal de paralyser cette base française dans l'Océan Indien était atteint: «Pour les commentateurs britanniques, l'acquisition de l'île avait pu priver Napoléon d'une base cruciale pour son 'projet indien' mais sa rétention était estimée comme principalement stratégique»³¹⁸. Outre l'atout militaire géostratégique, d'un point de vue économique, les cultures agricoles de l'île n'intéressaient pas encore les Britanniques comme le proclame James Prior, le chirurgien du navire anglais le *Nisus*: «(...) son sucre et son café, nous n'en voulons pas»³¹⁹. La raison principale de ce désintérêt était qu'il ne fallait pas que ces produits fussent en compétition avec ceux des Antilles.

Les premiers jours après le débarquement défilèrent sans changements, comme le dit James Prior dans son journal à la date du 7 décembre 1810. Il expliqua, en effet, qu'en débarquant à Port-Louis, quelques jours après la signature du Traité de Capitulation (signé le 3 décembre) la routine habituelle des habitants avait si peu changé que les magasins étaient tous ouverts et que « les propriétaires semblaient avoir plus d'affaires en cours que ce dont ils pouvaient s'occuper. Les maisons servant de tavernes étaient remplies de visiteurs qui y entraient occasionnellement pour des rafraichissements, soit de la flotte ou du camp»³²⁰. Antoine Marrier D'Unienville, le statisticien de la colonie, donna, lui, le point de vue des

³¹⁷ Eileen Wanquet-Williams, «*The application of British slave policy to Mauritius.1810-1835*» [Mémoire de Université de Paris III: Maîtrise d'anglais, 1984] p.42: «*with such interference as was absolutely essential for government and military control*».

³¹⁸ Raymond D'Unienville, Marina Carter, *Last years of the Isle of France (1800-1814)* [La Société d'Histoire de l'île Maurice, 2010] p.240: «*For British commentators, the acquisition of the island may have deprived Napoleon of a crucial base for his 'Indian project' but its retention was deemed principally strategic* ».

³¹⁹ *Ibid.*, p.240: «*(...) her sugar and her coffee we do not want* ».

³²⁰ *Ibid.*, p.244. «*So little had our invasion disconcerted the ordinary routine of affairs that the shops were all open, and their owners seemed to have more business than they could well attend to. The houses serving for taverns were crowded with visitors strolling in occasionally for refreshment, either from the fleet or the camp*».

colonisés qui découvrirent la capitale après la victoire des Britanniques, qui mît fin aux innombrables batailles qui avaient sévi depuis plusieurs années. Pour lui, « (...) l'habitant des campagnes arrivant à la ville, le lendemain, ne pouvait dissimuler son étonnement de n'y trouver de changements que chez les fonctionnaires vêtus d'habits rouges, au lieu d'habits bleus»³²¹. De plus, le fait de changer le nom de la capitale, qui était devenu Port-Napoléon sous le dernier gouverneur français, Charles Mathieu Isidore Decean (1803-1810), pour reprendre le nom donné pendant l'époque révolutionnaire, Port-Louis, fut symbolique. Elle reprit le nom de Port-Louis en 1810³²² sous les Britanniques. Cependant, la colonie était désormais sous le régime britannique et des actes symboliques le confirmèrent: il y eut la passation des installations militaires, le départ du gouverneur français Decean³²³ et le départ des troupes françaises au cours du mois de décembre 1810. Lors des mois suivants et alors que l'administration britannique s'installait, malgré les acquis du Traité de Capitulation, la disparité entre les ambitions des deux camps se confirma. En effet, les Britanniques faisaient preuve d'un manque d'initiative sociale et d'une ambition modérée pour le secteur économique et les colonisés avaient des avis partagés. D'un côté, il y avait certains groupes locaux qui attendaient un changement des privations vécues sous le régime français et le développement économique. De l'autre, la situation était délicate pour ce pays de passer sous la colonisation anglaise sans hostilité alors qu'elle avait été, jusque-là, française et en guerre contre les vainqueurs (depuis la guerre d'Indépendance des Amériques à la fin du siècle précédent en passant par la guerre franco-britannique dans l'Océan Indien depuis 1803). Il leur fallait désormais se considérer comme des sujets de Sa Majesté britannique tout en essayant de ne pas perdre les acquis de l'ancien régime. Par exemple, le serment d'allégeance, qui imposait une adhésion au changement de nationalité, jeta un froid dès le lendemain de la capitulation. Il fut commenté par Louis Léger, l'ex Préfet Colonial du dernier gouverneur français Decean, comme bafouant l'article 9 du Traité de Capitulation qui garantissait aux habitants de garder leurs coutumes.

Le gouverneur Farquhar commença alors sa campagne de diplomatie en essayant d'obtenir un équilibre entre une fermeté face aux changements obligatoires de sa fonction et le fait de rassurer les habitants. Au sujet du serment d'allégeance, il expliqua que ceux qui ne

³²¹ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'Ile Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.307.

³²² Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Ile Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.48.

³²³ Raymond D'Unienville, Marina Carter, *Last years of the Isle of France (1800-1814)* [La Société d'Histoire de l'Ile Maurice, 2010] p.245.

voulaient pas signer devaient fournir «une garantie appropriée»³²⁴, bien qu'il fût prévu la déportation en cas de refus. Il expliqua aussi qu'il comprenait que le décret pouvait être injuste pour ceux qui craignaient qu'en portant allégeance à un roi étranger, ils perdraient leurs biens en France, mais il affirma que ce serment représentait un « lien sacré »³²⁵ qui ne devait pas être renié. Malgré la politique affichée de la diplomatie britannique, les relations entre les Français et les Britanniques furent, à certains moments, tendues, à l'instar de quelques actes d'insubordination envers les symboles de la couronne comme l'hymne national³²⁶. En effet, au cœur de cette société qui faisait face à une nouvelle administration, quelques incidents et manœuvres politiques furent à l'origine de nouveaux problèmes. Par exemple, les esprits s'échauffèrent en 1811 quand des prisonniers français furent emmenés à Maurice³²⁷, ou encore quand la «sensibilité nationale des habitants français»³²⁸ fut éveillée lors de la déroute de Moscou. Cependant, les Britanniques, selon D'Unienville, ne parlèrent pas de la situation politique jusqu'à la restauration des Bourbons³²⁹. En février 1812, les deniers militaires et « anciens employés français »³³⁰ quittèrent la colonie. Cette situation mit fin aux espoirs de certains habitants que l'île allait être restituée à la France et raviva un sentiment d'hostilité.

Néanmoins le processus de pacifier et de garder les élites ne fut pas aussi ardu sur cette terre francilienne³³¹ aux mains d'un gouvernement britannique car tout fut fait pour qu'elles ne se sentissent pas lésées aux niveaux économique et culturel. En effet, hormis quelques changements peu profonds, Maurice continua à être une colonie française dans son mode de vie»³³². Cette situation était surtout attribuée au gouverneur Farquhar. Après avoir affiché un « profil bas »³³³ dans les premiers jours suivant la Capitulation, probablement parce que sa nomination comme gouverneur par Lord Minto n'était pas acceptée unanimement dans le camp des Britanniques (à l'instar du Général général britannique John Abercrombie (1772-

³²⁴ Raymond D'Unienville, Marina Carter, *Last years of the Isle of France (1800-1814)* [La Société d'Histoire de l'Île Maurice, 2010] p.238: «*an appropriate guarantee*».

³²⁵ *Ibid.*, p.238: «*sacred bond*».

³²⁶ *Ibid.*, p.240.

³²⁷ *Ibid.*, p.255.

³²⁸ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.329.

³²⁹ *Ibid.*, p.329.

³³⁰ *Ibid.*, p.319.

³³¹ Les habitants français de l'Isle de France étaient aussi appelés les 'franciliens'.

³³² Eileen Wanquet-Williams, «*The application of British slave policy to Mauritius.1810-1835*» [Mémoire de Université de Paris III: Maîtrise d'anglais, 1984] p.42: «*continued to be a French colony in way of life*».

³³³ Michael Allan, Mary Allan, *The Man and the island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823* [Cambridge: Victoire Press Ltd, 2010] p.46: «*low profile*».

1817) qui dirigeait les troupes à Maurice et qui préférait le Major Général Henry Warde³³⁴), il s'arma de plusieurs outils diplomatiques pour que les conditions du Traité de capitulation ne fussent pas caduques. Pour cela, il mita sur des liens et des alliances avec les élites de l'île à plusieurs niveaux tels que des événements sociaux, des nominations de poste dans l'administration, le maintien du système judiciaire et la franc-maçonnerie. Le but de Farquhar étant de pacifier les élites, il mit en place la continuité de la vie économique en tolérant, par exemple, la traite des esclaves³³⁵ (bien que la loi l'abolissant fût votée en 1807 dans l'Empire britannique). Au niveau social, il invita les habitants et les étrangers importants à un grand bal et à un souper dès le 4 janvier 1811, afin de faire les présentations dans un cadre de conciliation³³⁶. Cet arrangement fut le début de « (...) réunions fréquentes, où les individus des deux nations confondus, apprenaient à s'estimer et à s'aimer »³³⁷. Avant cette initiative de Farquhar, beaucoup de Britanniques avaient décliné l'invitation du dernier gouverneur français, Decean, le 3 décembre, le jour de la Capitulation³³⁸.

La générosité du Traité de Capitulation, signé par le gouverneur français Decean et le général britannique Abercrombie, capitaine des forces britanniques, éveilla par ailleurs des sentiments mitigés chez les belligérants. En effet, le Traité de Capitulation apporta la censure du gouvernement britannique au Général Abercrombie³³⁹ de par ses largesses et l'appui de Farquhar à quelques Français³⁴⁰ et il ne faisait pas l'unanimité chez les officiers britanniques. Inversement, du côté des Français, Napoléon, selon Saint Elme le Duc, qualifia ce traité, qui fut accueilli avec soulagement localement par la population française, comme le plus honorable qu'il ait connu. Une des prérogatives du Traité était de convaincre les propriétaires fortunés de ne pas quitter la colonie afin de maintenir les capitaux français. Le fait que ce fut Farquhar, un gouverneur anglais, qui allait préserver les intérêts français, se révéla être la pierre angulaire de cette manœuvre de séduction dans le camp des colonisés. Selon Benjamin Moutou, les Français avaient aussi gagné à leur cause les gens de couleur sur la question

³³⁴ Michael Allan, Mary Allan, *The Man and the island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823* [Cambridge: Victoire Press Ltd, 2010] p.53.

³³⁵ Sydney Selvon, *L'histoire de Maurice des origines à nos jours* [Rose-Hill : Mauritius Printing Specialists Ltd, 2003] p.181.

³³⁶ Raymond D'Unienville, Marina Carter, *Last years of the Isle of France (1800-1814)* [La Société d'Histoire de l'île Maurice, 2010] p.248: « a sort of conciliatory introduction to the better acquaintance of both ».

³³⁷ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris: Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.311.

³³⁸ Michael Allan, Mary Allan, *The Man and the island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823* [Cambridge: Victoire Press Ltd, 2010] p. 46.

³³⁹ Raymond D'Unienville, Marina Carter, *Last years of the Isle of France (1800-1814)* [La Société d'Histoire de l'île Maurice, 2010] p.226.

³⁴⁰ *Ibid.*, p.250: «the patronage accorded to a few of the Frenchmen ».

esclavagiste et les Britanniques devaient, donc, coopérer avec eux pour la « prospérité de la colonie »³⁴¹. Farquhar fit de son mieux pour respecter le Traité de Capitulation si bien que, quand il partit quelques mois à Bourbon (dont il était aussi le gouverneur) le 8 avril 1811³⁴², le Major Général Warde salua son mode de gouvernance conciliatoire³⁴³. Warde quitta lui aussi la colonie en 1813 avec « l'estime et la confiance »³⁴⁴ de la population. Même les absences de Farquhar (comme d'avril à juillet 1811 pour la cérémonie d'investiture du Prince Régent, le futur Roi George IV³⁴⁵ et au cours de l'année 1814³⁴⁶) n'amenuisèrent pas ses efforts.

3.3. La concrétisation de l'unité maçonnique franco-britannique : la visite de Lord Moira en 1813

La campagne de pacification du gouverneur Farquhar fut essentielle à l'ordre colonial et la maçonnerie en fut un des outils. Au cours des années de transition de 1810 à 1814, la contribution de la maçonnerie à une certaine cohésion sociale fut cruciale, mais relative, car elle toucha seulement les élites. En effet, les Britanniques, qui désiraient vivre l'expérience maçonnique, étaient face à deux choix: ils pouvaient soit simplement se réunir dans un cadre informel en attendant la création d'une loge, soit s'affilier aux loges françaises. Déjà, au-delà des manœuvres politiques et des tensions sociales, les belligérants de la bataille du Vieux-Grand-Port commencèrent, dans un premier temps, à se fréquenter dans le cadre professionnel et au niveau social dès 1811, avant de fréquenter les loges françaises dès 1813. Cette décision de s'affilier aux loges du *Grand Orient de France* faisait partie des ouvertures diplomatiques qui s'offraient à eux et le gouverneur Farquhar impliqua ce rapprochement maçonnique dans sa politique d'apaisement des tensions. De plus, à Maurice comme ailleurs, comme le dit Jessica Harland-Jacobs, la maçonnerie « (...) avait la capacité de rassembler des hommes des empires en compétition, ainsi de réduire les frontières traditionnelles et de transcender les

³⁴¹ Benjamin Moutou, *L'Île Maurice: vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)* [Terre Rouge : Alfran Co.Ltd, 1986] p.55.

³⁴² Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.313.

³⁴³ Raymond D'Unienville, Marina Carter, *Last years of the Isle of France (1800-1814)* [La Société d'Histoire de l'Île Maurice, 2010] p.252 : « *kind and conciliatory mode* ».

³⁴⁴ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.321.

³⁴⁵ Dayananchand Napal, *British Mauritius 1818-1948* [Vacoas : Le Printemps, 1994] p.4.

³⁴⁶ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 3* [Paris: Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.4.

intenses rivalités nationales/impériales du temps »³⁴⁷. La question de l'ancienne rivalité fut, du moins dans le cadre des loges maçonniques, mise de côté. Cette capacité de la maçonnerie à vaincre les passions de guerre rappelle ce que raconte Eric Saunier à propos d'un maçon à qui le vénérable demanda, lors de son rite de passage, ce que cela lui ferait de combattre un ennemi maçon. Il répondit: « (...) je le battrais, et après avoir vaincu, je lui rendrais tous les services que m'imposeraient notre situation respective, non comme à un ennemi vaincu mais un véritable maçon »³⁴⁸.

Les bases des futurs liens multiculturels entre les maçons des deux pays furent posées dès les débuts, d'autant plus que ces maçons allaient, inévitablement, se rencontrer dans la vie civile. Une image symbolique de ce nouveau contexte fut celle de Jean-Baptiste Lislet Geoffroy, l'émissaire des colons français vaincus, remettant les clés des fortifications françaises³⁴⁹ lors de la passation aux Britanniques, menée par le gouverneur Farquhar, tous deux étant francs-maçons. Le premier était du *Grand Orient de France* et le second de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. Aucun détail ne reste à la postérité sur une quelconque reconnaissance maçonnique entre les deux hommes mais les bases étaient posées pour qu'une entente professionnelle et des liens maçonniques pussent se développer. En effet Lislet Geoffroy, de la marine française, devint plus tard un collaborateur de Farquhar. De plus, dès son arrivée, le gouverneur rencontra plusieurs maçons dans le cadre de ses fonctions à Maurice et à Bourbon (dont il était aussi le gouverneur depuis juillet 1810) tels que Thibault de Chanvalon et Nicolas de Foisy, tous deux de la loge française *La Triple Espérance*. Le premier était l'administrateur général de la colonie et il suivit Farquhar à Bourbon avant de reprendre son poste quand ce dernier revint en juillet 1811³⁵⁰. Nicolas de Foisy fut une figure-clé des liens entre le gouverneur anglais et les Français³⁵¹ car, avant de prendre officiellement son logement à Réduit en février 1811, Farquhar s'installa chez lui³⁵². Pour Michael Allan, ce cas de figure étonnant s'explique par le fait que les deux hommes avaient probablement des

³⁴⁷ Jessica Harland-Jacobs, «*Global brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization*», Special Issue UCLA [Grand Lodge of California: REHMLAC, 2013] p.84: « (...) had the ability to bring men of competing empires together, thereby cutting across traditional boundaries and transcending the intense national/imperial rivalries of the age ».

³⁴⁸ Eric Saunier, « *La sociabilité maçonnique à l'île Bourbon : les apports des écrits du for privé* » Rehmlac Volume 5. No.1. p. 20.

³⁴⁹ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.31-2.

³⁵⁰ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.314.

³⁵¹ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.72.

³⁵² Michael Allan, Mary Allan, *The Man and the island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823* [Cambridge: Victoire Press Ltd, 2010] p. 47.

liens antérieurs à travers leurs familles. Pourtant, comme le souligne Rivaltz Quenette, « certes, en ces moments profanes, seule la discrétion des gestes de reconnaissance pouvait remplacer la chaude effusion des accolades fraternelles »³⁵³.

Dès que le nouveau gouvernement et les troupes furent installés, des interactions professionnelles et sociales commencèrent en sus des inévitables liens politiques et administratifs de la transition, bien qu'il semble que la maçonnerie ne fût pas mise en exergue officiellement, dans un premier temps. Ensuite, vers 1813, la maçonnerie commença à devenir un réel lien entre les Français, les gens de couleur et les Britanniques. La nature même de la fraternité reposant sur l'ouverture d'esprit et la solidarité entre maçons, il était inévitable que cette institution devînt *de facto* un élément d'inclusion qui les unissait. Dans *Decentring empire. Britain, Indian and the transcolonial world*, Ghosh et Kenneth soulignent le fait, qu'au XIX^e siècle, la maçonnerie était une institution qui permettait la socialisation et les échanges d'idées tout en apportant des aides plus facilement que dans le cercle des non-initiés grâce à un sens de la « camaraderie »³⁵⁴ plus poussée. De plus, en dehors des loges les barrières ethniques, religieuses et sociales étaient plus difficiles à surmonter. Cette situation fut facilitée par le fait que l'île Maurice avait déjà une maçonnerie française qui était active et elle était un terrain propice pour concrétiser la volonté des nouveaux arrivants, surtout celle du gouverneur Farquhar, de la rejoindre au lieu de l'étouffer. Les temples procurèrent une intimité différente et un réseau en parallèle au giron traditionnel de la vie politique, économique et culturelle du pays. Cependant, les liens maçonniques furent surtout l'apanage des élites de la capitale, où étaient concentrées les administrations et les loges influentes de *La Paix* et de *La Triple Espérance*. De ce fait, les affinités maçonniques avaient le potentiel de devenir une solution aux divergences locales mais elles furent principalement centrées sur certains cercles très restreints et élitistes de Port-Louis. La tâche du gouverneur Farquhar, qui œuvrait pour trouver un équilibre entre les décisions de la nouvelle administration et la pacification de la population locale, principalement des élites franciliennes et de couleur, fut facilitée par les liens maçonniques que les Britanniques tissèrent avec les Français en loge. De plus, cette situation trouvait toute sa pertinence alors qu'il n'y avait pas encore de loge des obédiences britanniques à Maurice. Il ne faudrait pas non plus amoindrir la portée politique d'un tel rapprochement car, au sein des tensions locales, la cohésion en loge des deux camps dans ce contexte colonial, en pleine métamorphose, ne pouvait qu'être bénéfique. En effet, les

³⁵³ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.72.

³⁵⁴ Durba Ghosh, Dane Kenneth, *Decentring Empire. Britain, India and the transcolonial world* [Sangam Books, 2006] p.105: « (...) the structure creates a heightened sense of camaraderie ».

maçons français accueillirent leurs homologues britanniques alors, qu'en dehors, ces mêmes hommes ne partageaient pas toujours des perspectives politiques et économiques similaires. Cet aspect stratégique fut, il semblerait, négligé par certains historiens et Rivaltz Quenette se demandait, suite à une question d'Yvan Martial du journal *Le Mauricien* en 2003, «si l'on n'avait pas minimisé, dans le passé, la responsabilité d'éminents Mauriciens, y compris des francs-maçons, dans le changement de drapeau, opéré à Maurice en 1810»³⁵⁵.

La clé de voûte de cet œcuménisme maçonnique fut, sans conteste, le gouverneur Farquhar. Selon D'Unienville, le gouverneur avait gagné la confiance des habitants qui avaient entendu ce qu'il avait fait antérieurement à Bourbon, puis «(...) il gagna promptement aussi l'attachement le plus sincère par tous les actes subséquents de son administration»³⁵⁶. Ensuite, il s'attela à resserrer des liens avec la maçonnerie française. Alors que la première loge de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* dans la colonie ne fut créée qu'en 1816, le gouverneur Farquhar s'affilia en 1813 à la loge *La Paix* grâce à un de ses collaborateurs, Thibault de Chanvalon. Il y tint le poste de *Senior Warden*³⁵⁷ (Premier Surveillant). L'impact de cette affiliation fut, selon le *Dictionnaire de la Franc-maçonnerie* de Daniel Ligou, que «les Britanniques, à l'image de leur gouverneur sir Robert Farquhar, pénétr[èr]ent la Franc-maçonnerie locale»³⁵⁸. Les loges françaises pouvaient, dans ce contexte où les Français avaient perdu leur position politique de supériorité, au moins revendiquer le fait d'être les pionniers d'une maçonnerie déjà bien implantée. Cette fierté fut ressentie quand, 40 ans plus tard, dans la planche des travaux d'inauguration de la loge *La Paix*, l'auteur expliqua que Jean Maure, un des vénérables de la loge «(...) eut l'honneur insigne d'avoir pour premier [Surveillant] Son Excellence Sir Robert Farquhar, alors gouverneur de [l'] île»³⁵⁹. Farquhar s'affilia dans un premier temps à la *Loge La Paix*, sans connaître toutefois les rivalités entre les différentes loges françaises de l'île. La loge *La Paix* était principalement fréquentée par les gens de couleur et les libres influents alors que les maçons de *La Triple Espérance* étaient les propriétaires terriens, les cadres du système judiciaire et des professions libérales, et les cadres administratifs coloniaux français, entre autres, qui étaient restés après la Capitulation. Ensuite, Farquhar visita la loge-mère *La Triple Espérance*, le 27 juin 1813, avec deux de ses

³⁵⁵ *Le Mauricien*. Yvan Martial, «*La franc-maçonnerie au rendez-vous des transitions révolutionnaires et anglaises (II)*» 8 décembre 2013.

³⁵⁶ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris: Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.308.

³⁵⁷ Michael Allan, «*Lodge Friendship No.1696 EC. History*» <http://www.lof1696.com/history>. Accès: 04/02/2015.

³⁵⁸ Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [PUF, 1987] p.792.

³⁵⁹ Bulletin du *GODF* (2^e série – 13^e année) «*Mélanges*». Copie de la planche des travaux d'inauguration. avril 1857. p.41.

collaborateurs, Waugh et Charles Telfair (médecin de la marine et son conseiller). Ce jour-là, « le Temple avait peine à contenir les députations des Loges de la Ville, des Campagnes et d'Orients Étrangers »³⁶⁰. *La Triple Espérance* alla jusqu'à programmer des affiliations afin de répondre à un souhait de Farquhar «(...) de voir travailler au 1^{er} degré symbolique»³⁶¹ d'après le Rite français³⁶² (défini par le *Grand Orient de France* en 1786³⁶³). L'orateur de la loge, Rudelle, prononça un discours en l'honneur de du gouverneur. Ces liens influèrent aussi sur la diplomatie britannique comme le commenta Grégoire Cécile :

*Cette présence active du gouverneur anglais dans une loge maçonnique française contribua d'une façon sensible à une passation de pouvoir qui se fit dans un esprit singulièrement libéral. (...) On devine le rôle éminent que joua la franc-maçonnerie dès le lendemain de cette capitulation pour assurer dans l'esprit et dans les faits la pérennité de la culture française à l'Ile Maurice*³⁶⁴.

Ces affiliations ouvraient aux Britanniques les portes du cercle fermé des élites maçonniques franciliennes des deux loges influentes : *La Paix* et *La Triple Espérance*. Elles permirent à Farquhar de rallier certains habitants sous la bannière de la fraternité, faute de réussir à les rassembler sous le drapeau britannique au début. En effet, lors des quatre premières années, le sort des nouveaux arrivants britanniques n'était pas scellé. Ils étaient essentiellement des cadres coloniaux, des militaires et des membres du gouvernement qui étaient là pour administrer la colonie, maintenir la suprématie de la couronne à travers une forte présence et pour préserver une situation stratégique dans l'Océan Indien. La précarité de leur position venait du fait qu'aucune décision n'avait été prise sur le futur à moyen terme de la colonie. Ils devaient donc se contenter d'être les administrateurs minoritaires d'une île fortement imprégnée par un siècle d'administration française en attendant d'autres ordres de Londres. Au niveau maçonnique, cette situation incertaine les empêchait de créer une loge dans un premier temps. Le gouverneur anglais Farquhar retrouva donc en loge l'oligarchie de descendance française qui détenait les clés de l'économie et de l'épanouissement culturel du

³⁶⁰ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.24.

³⁶¹ *Ibid.*, p.24.

³⁶² Rite Français: le *Reformed French Rite of Seven Degrees*. *Masonic Mirror*, "The French Rite" mai 1859. p.15.

³⁶³ Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [PUF, 1987] p.1027.

³⁶⁴ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.42.

pays et les gens de couleur influents. Il put ainsi créer des liens en maçonnerie, même s'ils étaient éphémères, avec les différents lobbies locaux. Ces liens rejoignent ce que Pierre-Yves Beaurepaire appelle le « réseau social » et permettent de comprendre « (...) comment un franc-maçon insère son engagement dans son dispositif relationnel, dans le faisceau des liens qui le socialisent, et comment il le mobilise »³⁶⁵. L'historien Benjamin Moutou, lui, affirme de façon péremptoire que « (...) c'est grâce aux liens maçonniques que les choses allaient se dissiper »³⁶⁶ dans la colonie. La maçonnerie mauricienne du XXI^e siècle a aussi rendu hommage à l'œuvre de Farquhar. En 2010, lors du bicentenaire de la prise de l'île, la loge *Sir Robert Farquhar Research Lodge No 16* fut consacrée par le Grand Maître de la *Grande Loge de Maurice*, Lindsay Descombes. Ce dernier parla de Farquhar comme ayant apporté l'unité à Maurice et ajouta que l'histoire témoigne que le gouverneur fit un « travail remarquable pour apporter une entente cordiale, la paix et l'entendement entre les habitants français et les dirigeants anglais »³⁶⁷. Que son initiative ait été de nature diplomatique, voire affairiste, ou partant d'un réel désir de promouvoir la fraternité, il est indéniable que Farquhar fut le pionnier des liens maçonniques entre les Français, les gens de couleur et les Britanniques dans la colonie.

Les espoirs d'œcuménisme maçonnique de Farquhar se concrétisèrent dès le 10 août 1813 avec la visite de Francis Rawdon-Hastings, Earl of Moira (1754-1826), qui fit escale à Maurice alors qu'il était en route pour la Grande Péninsule afin de prendre son poste de Gouverneur Général du Bengale et Commandant en Chef des Indes. Son arrivée eut un impact aussi bien social que maçonnique car il fut accueilli en tant que futur Gouverneur des Indes mais aussi comme un maçon éminent, c'est-à-dire l'ancien Pro-Grand Maître de la *Grande Loge anglaise des Modernes* (il suppléa³⁶⁸ le Grand Maître, le Prince de Galles) et le futur « Pro-Grand Maître de la très ancienne et honorable société des Maçons francs et acceptés aux Indes et toutes les îles des mers de l'Inde »³⁶⁹. Sa venue était d'autant plus prestigieuse que la maçonnerie anglaise vivait un moment mémorable de son histoire. Depuis 1790, Lord Moira, nommé Pro-Grand Maître du duc de Cumberland, le Grand Maître de la Grande Loge des

³⁶⁵ Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et sociabilité. Les métamorphoses du lien social XVIIIe-XIXe siècle* [Editions maçonniques de France, 2013] p.7.

³⁶⁶ Benjamin Moutou, *L'Île Maurice: vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)* [Terre Rouge : Alfran Co.Ltd, 1986] p.55.

³⁶⁷ *Freemasonry Today*, «The First Entente Cordiale» 15 mars 2012: «History tells us that [Farquhar] did a remarkable job to bring entente cordiale, peace and understanding between the French settlers and the English rulers ».

³⁶⁸ Jessica Harland-Jacobs et Cécile Révauger, «Rawdon, Francis [Moira, Hastings] (1754-1826) » dans C.Porset et C.Révauger, *Le Monde Maçonnique des Lumières, Dictionnaire prosopographique Volume III* [Paris : Champion, 2013] p. 2350.

³⁶⁹ *Ibid.*, 2353.

Modernes, avait mené l'obédience à travers une période de grandes difficultés et il lui avait aussi donné la possibilité d'exister malgré le « Unlawful Societies Act »³⁷⁰ de 1799 (qui bannit toutes les sociétés secrètes qui exigeaient un serment³⁷¹). De plus, Lord Moira fut un des architectes de l'union des deux Grandes Loges³⁷², la *Loge des Modernes* et la *Loge des Anciens*, qui se fit le 27 décembre 1813, avec la création de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, un siècle après la création de la franc-maçonnerie moderne et spéculative en 1717 à Londres (par la réunion de quatre loges qui constituèrent la première *Grande Loge*). Cette union fut symbolique parce qu'elle rassemblait, après des années de schisme, les deux grandes loges qui suivaient des principes différents : les Modernes, regroupés sous la *Grande Loge de Londres* en 1717 et se suivant de nouvelles règles telles que les *Constitutions d'Anderson*, et les Anciens qui continuaient à suivre les anciens devoirs et n'étant « groupés en aucune organisation obédientielle »³⁷³. Comme le souligne J.H Hamill dans l'*Ars Quatuor Coronatum* de 1980, l'union deux Grandes Loges n'aurait pas été atteinte aussi promptement dès que les Ducs de Sussex et de Kent en devinrent, à la fin de 1813, les Grands Maîtres, s'il n'y avait pas eu la patience de Lord Moira et le travail de terrain qu'il dirigea³⁷⁴. Il est intéressant de noter ici que, lorsque Lord Moira arriva à Maurice, il venait de quitter sa fonction de Pro-Grand Maître après une vingtaine d'années de service³⁷⁵. De plus, la loge où Farquhar fut initié en 1807 en Angleterre, la *Lodge of Friendship No.3*, était une loge des Anciens (ayant aussi comme membre le Duc de Sussex) et elle avait fait une donation pour l'achat d'un bijou qui fut offert à Moira pour honorer son poste de Grand Maître par intérim³⁷⁶. Ce bijou était dans ses bagages lors de sa visite à Maurice³⁷⁷.

La rencontre du jeune maçon, Robert Townsend Farquhar, et de l'ex Grand Maître anglais figure dans les annales maçonniques de la colonie. Pourtant, bien que Farquhar ne fût

³⁷⁰ *Freemasonry Today. Quarterly Communication*, «A speech by Bro Graham Redman, Assistant Grand Secretary, and VW Bro John Hamill» 12 décembre 2012: « had steered the Moderns through a difficult period, not least the possibility of the Craft being proscribed under the 1799 Unlawful Societies Act ».

³⁷¹ Cette loi visait les secrets autour des regroupements de Jacobins et de catholiques.

³⁷² *Proceedings of the Grand Lodge of England: 1813 to 1868. Grand Assembly of Freemasons on the Union of the two Grand Lodges on St. John's Day on the 27th of December 1813*. 5pp.

³⁷³ Paul Naudon, *La Franc-maçonnerie* [PUF, 1982] p. 31.

³⁷⁴ J.M Hamill, « The Earl of Moira, Acting Grand Master 1790-1813 » *AQC Volume 93*. Year 1980. 21 février 1980. p.36: « To my mind, had it not been for his promotion of the idea, his patience and the ground work covered under his direction, the Union would not have been achieved as quickly as it was once their Royal Highnesses the Dukes of Kent and Sussex became Grand Masters of the two Grand Lodges in the latter part of 1813 ».

³⁷⁵ Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.171.

³⁷⁶ *Freemasonry Today*. «The First Entente Cordiale» 15 mars 2012: « to mark his service as Acting Grand Master ».

³⁷⁷ *Ibid.*,

pas assidu pendant les deux années passées dans sa loge mère à Londres, il passa les grades de compagnon et maître en 1809 avant de quitter l'Angleterre pour l'Inde et il reçut l'ordre d'être considéré comme un « membre honoraire »³⁷⁸ de la loge pendant son absence. De plus, il devait à Lord Moira son titre de *Grand Maître Provincial*. Bien que ce titre soit encore questionné de nos jours, y compris par certains historiens mauriciens, Farquhar était sur la liste des *Provincial Grand Masters* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* comme le confirme un article du *Freemasonry Today*.³⁷⁹ Ce journal, qui se repose sur le *Masonic Year Book*, explique que ce titre fut patenté en 1811 par Lord Moira quand il était *Acting Grand Master*, au nom du Prince Régent. Cependant, aucune *Grande Loge Provinciale* ne fut fondée dans les années 1810³⁸⁰ à Maurice même si le compte rendu de la loge *Friendship 1696* de décembre 1877 cita l'année 1813 où une *Grande Loge Provinciale* fut fondée par Lord Moira³⁸¹. Michael Allan explique qu'il semblerait que Farquhar, en rejoignant la première loge anglaise, la *Lodge Faith and Loyalty en 1816*, revendiqua le titre de premier *Grand Maître Provincial* mais il affirme aussi qu'il n'y a aucune trace de ce titre³⁸². En effet, comme le souligna le conservateur de la *Library and Museum of Freemasonry* en janvier 1996, dans le *District file des Provincial Grand Lodges/Chapters*, bien que les premiers titres de *Provincial Grand Masters* aient existé depuis 1725, jusqu'à l'union des deux *Grandes Loges* en 1813, ces titres ne signifiaient pas l'existence de *Grandes Loges Provinciales*³⁸³. Le *Freemasonry Today* de mars 2012 confirme qu'au XIX^e siècle, la nomination au poste de *Grand Maître Provincial* ne présupposait pas l'existence de loges dans le pays ou sur le territoire où ce dernier se trouvait³⁸⁴. C'était un honneur conféré aux maçons et la patente leur donnait le droit de porter ce titre.

En 1813, Farquhar reçut, de ce fait, Lord Moira avec faste en tant que gouverneur général des Iles Maurice, Bourbon et ses dépendances (titre qu'il reçut en juillet 1811)³⁸⁵ et en

³⁷⁸*Freemasonry Today*. «*The First Entente Cordiale*» 15 mars 2012: «*to mark his service as Acting Grand Master*».

³⁷⁹*Ibid.*,

³⁸⁰*Lodge File. Lodge of Friendship 1696*.

³⁸¹*Annual Returns. Lodge of Friendship 1696*. 1877-1884. Lettre au Grand Secrétaire. 20 décembre 1877. 3pp. p.2

³⁸²Michael Allan, «*Lodge Friendship No.1696 EC. History*». <http://www.lof1696.com/history> Accès: 04/02/2015.

³⁸³*District File. Formation of Provincial Grand Lodges/Chapters. Letter to R.W. Bro Lt. Col. Sir Neil G.Thorne, OBE, TD DL from the Librarian and Curator*. 15 janvier 1996. 2pp.

³⁸⁴*Freemasonry Today*. «*The First Entente Cordiale*» 15 mars 2012: «*In the 19th century the appointment of a Provincial Grand Master did not presuppose the existence of a lodge or lodges in the country or territory for which he was appointed*».

³⁸⁵ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris: Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.316.

tant que *Grand Maître Provincial* anglais. Le gouverneur misa sur une harmonie socio-politique et un œcuménisme maçonnique qui n'avaient pas de précédent dans la colonie. Il fit preuve de finesse avec ce concept innovateur en alliant un événement social à la maçonnerie. La façade prestigieuse de cette visite d'état et l'affichage maçonnique des élites rejoignaient l'idéologie de Moira qui, selon Jessica Harland-Jacobs, menait la franc-maçonnerie sur la voie de la «solidification de sa réputation en tant qu'institution loyale et respectable, soutenue par le gouvernement»³⁸⁶. La présence de Lord Moira donna aussi lieu, au niveau local, à la mise en pratique d'un des moyens affichés par Farquhar pour rallier les élites à travers une cérémonie maçonnique et religieuse au cœur de la cité. Cette visite devint un moment-phare de la vie sociale, religieuse, politique et maçonnique de la colonie et les témoignages des maçons et non-initiés français montrèrent leur enthousiasme. Cette nouvelle donne identitaire britannique, qui fut très largement commentée dans la presse de l'époque, atteignit son paroxysme avec la cérémonie de pose de la première pierre de la Cathédrale catholique St Louis, le 19 août 1813, par Lord Moira.

Tout d'abord, d'un point de vue social, la cérémonie d'inauguration de la cathédrale fut un succès car le public assista, pour la première fois, à un défilé maçonnique et, en sus de cela, devant une église catholique. Avant l'inauguration, les membres des différentes obédiences, comme les membres de la *Grande Loge Provinciale de Bourbon*, et Lord Moira se réunirent au temple de *La Triple Espérance* «(...) d'où ils se rendirent en corps, revêtus de leurs insignes Maçonniques, au milieu de deux haies formées par les soldats de la Garnison, sur la place de l'Eglise, pour y déposer Maçonniquement, la première pierre de la Cathédrale St Louis»³⁸⁷. Dans son journal, Lord Moira expliqua qu'il avait posé la première pierre « avec toute la solennité qui pouvait rendre cet acte impressionnant »³⁸⁸ et il avait eu une «grande satisfaction»³⁸⁹ en voyant «l'impact positif que cet événement eut sur les résidents français»³⁹⁰. Edouard Virieux, quant à lui, expliqua l'impact que cette visite avait eu sur les non-initiés présents, confirmant le ressenti de Lord Moira :

³⁸⁶Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.171: «thanks to his administration, Freemasonry was well on its way to solidifying its reputation as a loyal, respectable institution supported by the government».

³⁸⁷ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.26-27.

³⁸⁸Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.172: «with all the solemnity that could make this act impressive».

³⁸⁹ *Ibid.*, p.172: «great satisfaction to have officiated on this occasion».

³⁹⁰ *Ibid.*, p.172: «the positive impact the event had on the French residents».

*Une foule innombrable de personnes de toutes classes, de tous âges, tant de la Ville que des Campagnes, encombra la place de l'Eglise (...) L'on pouvait lire dans les yeux de tous les sentiments de joie, de bonheur et de profonde reconnaissance à l'égard de notre illustre [frère] Grand Maître.*³⁹¹

Toutefois, une homélie de l'Evêque catholique actuel de l'Ile Maurice, Monseigneur Piat, publiée sur le site du diocèse de Port-Louis en 2011, fit état des sentiments des prêtres catholiques de l'époque face à l'affichage maçonnique des invités. Ils « s'enferm[èrent] dans leur presbytère et boud[èrent] la cérémonie » mais ils finirent par accepter « de bonne grâce la belle église que leur offrait sur un plateau un gouverneur anglais et anglican »³⁹². Il est possible, malgré la réticence des prêtres, de parler de la bonne entente entre la religion catholique et la franc-maçonnerie en ces premières années de cohabitation à plusieurs niveaux. Dans ce pays où l'Eglise d'Angleterre n'était pas encore installée, ces deux piliers de la culture française, la franc-maçonnerie du *Grand Orient de France* et le Clergé catholique, se retrouvaient sous le drapeau anglais lors d'une cérémonie œcuménique. Le discours de Lord Moira, franc-maçon, devant la Cathédrale catholique en fut le symbole :

*Être Suprême!!! Père de tous!!! Daigne bénir l'entreprise que je fais de rétablir un Temple consacré à Ton Culte et à Ta Gloire!!! (...) Maçons, habitants de cette colonie, joignez vos vœux aux miens pour la prospérité de l'ouvrage qui va être entrepris pour la réédification de l'Eglise (...)*³⁹³

Ce moment de cohésion est très crucial dans l'histoire de la colonie car, comme cela sera traité plus loin, les liens entre l'Eglise catholique et la franc-maçonnerie furent remis en question à partir du milieu du XIX^e siècle.

D'un point de vue politique, le rapprochement voulu par Farquhar se concrétisa chez les colonisés qui enterrèrent momentanément la hache de guerre, comme le dit André Maure dans *Souvenirs d'un vieux colon*. Ce dernier, qui fut un des vénérables de la loge *La Paix*,

³⁹¹ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.28.

³⁹² Site internet du diocèse de Port-Louis. « Messe de la St-Louis, Homélie de Monseigneur E.Piat » <http://www.dioceseportlouis.org/> Accès 30/05/2011.

³⁹³ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.8.

était présent ce jour-là et il parla du fait que Lord Moira fut accueilli comme « le bienfaiteur des Français que le sort des armes avaient rendus prisonniers »³⁹⁴, alors qu'Edouard Virieux parla du «[frère]Sir Robert Townsend Farquhar, le Gouverneur sympathique et populaire»³⁹⁵. En effet, cette inauguration donna lieu à des éloges sur Farquhar et exposa que sa politique de cohabitation fonctionnait, du moins pour les invités conviés. Lord Moira lui-même expliqua dans une lettre au Secrétaire privé du Prince Régent que Farquhar avait gagné le cœur des habitants car « (...) ses manières, sa douceur, son équité étaient justes pour cette tâche»³⁹⁶. Le fait que la précédente vie culturelle et maçonnique des Français ne fut pas éradiquée était une preuve politique que les Britanniques désiraient être conciliants, tout en apportant des facettes de leurs modes de vie dans le quotidien de l'île. Le bal en l'honneur de Lord Moira dans la salle de spectacles du Jardin de la Compagnie, le 18 août 1813, un jour avant l'inauguration de la cathédrale, ouvrit une nouvelle page de la cohabitation franco-britannique en donnant l'occasion aux civils des deux camps de se côtoyer en public. Ce fut aussi la première fois dans l'histoire de l'île Maurice, comme le dit l'historien mauricien Chelin, que le drapeau anglais flottait à côté de celui des Français³⁹⁷ et cette « ingénieuse alliance des couleurs anglaises et française»³⁹⁸, prodiguée par les chefs militaires et les officiers chargés de faire les honneurs de cette fête, fut très appréciée. Les relations entre les francs-maçons et les habitants se perpétuèrent, entre autres, à travers des visites à l'hippodrome (le *Champs de Mars*) et au Château du Réduit³⁹⁹. L'archiviste colonial D'Unienville expliqua en 1838 que « la maçonnerie, dont la très grande partie des habitants connaissait à peine l'existence, a, pendant quelques années, paru avec éclat en cette colonie»⁴⁰⁰. Il ajouta qu'elle dut ce prestige à la visite de Lord Moira, « qui a procuré aux habitants du Port-Louis, le spectacle, inconnu aux Français, de cérémonies publiques, où tous les francs-maçons figuraient avec les décorations

³⁹⁴ André Maure, *Souvenirs d'un vieux colon de l'île Maurice* [La Rochelle : Typographie de Frédéric Boutet, 1840] Troisième partie, Chapitre 1.

³⁹⁵ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.27.

³⁹⁶ Michael Allan, Mary Allan, *The Man and the island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823* [Cambridge: Victoire Press Ltd, 2010] p.68: « (...) Farquhar has won their hearts. Never was there an appointment so fortunate as to this Government... his manner, his mildness, his equity is just suited to the object ».

³⁹⁷ Antoine Chelin, *Une île et son passé* [Mauritius Printing Cy. Ltd, 1973] p.131.

³⁹⁸ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.332-33.

³⁹⁹ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.28.

⁴⁰⁰ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.110. Cette phrase fut reprise plus tard dans *Le tour du monde: Nouveau journal des voyages. Volume 3* [Imprimerie de la CH. Lahure: Paris] 1863 p.118 « La franc-maçonnerie, dont beaucoup d'habitants ignoraient même l'existence avant la conquête anglaise, dut son éclat, et je dirai même sa vogue, à Lord Moira, qui donna le spectacle public de cérémonies où tous les francs-maçons figuraient avec les décorations de leurs différents grades ».

de leurs différens (sic) grades»⁴⁰¹. Les innovations de ces différentes cérémonies interobédientielles, hormis le fait que l'appartenance maçonnique était affichée devant un public de non-initiés, furent aussi qu'elles incorporaient la religion, la politique, la culture et la franc-maçonnerie. Cette pratique britannique, qui se répandait dans les colonies de la Couronne, trouva une place dans la société anciennement française. Quand Moira quitta l'île le 21 août 1813, une « foule immense »⁴⁰² l'accompagna au quai.

D'un point de vue maçonnique, les loges françaises imposèrent, elles, leur assise dans une colonie britannique. Ironiquement, comme le souligna Graham Redman, l'Assistant Grand Secrétaire de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* en 2012, l'invité d'honneur de la colonie britannique, Moira, auquel l'obédience maçonnique anglaise devait toute sa « respectabilité et son état florissant »⁴⁰³, fut reçu par les loges françaises car aucune loge de l'obédience londonienne n'avait été encore créée. Edouard Virieux parla longuement de cette visite et expliqua que « dès son arrivée, les loges françaises envoyèrent des députations « pour souhaiter la bienvenue à l'illustre [frère] et l'inviter à venir visiter [leurs] modestes Ateliers »⁴⁰⁴. L'émulation créée par son arrivée conforta également le niveau de prestige dont la maçonnerie française était dotée. Moira inspecta les loges françaises avant la cérémonie de la pose de la première pierre⁴⁰⁵, après laquelle il y eut une salve d'artillerie avant que « les ouvriers Maçons se retirèrent dans leur Temple pour rendre des Actions de grâce au Grand Architecte des Mondes »⁴⁰⁶. Le vénérable de *La Triple Espérance*, Pépin, « eut l'honneur de recevoir le noble Lord en une des plus solennelles tenues dont la Maçonnerie Coloniale gardera le souvenir »⁴⁰⁷. Quant à la truelle en argent utilisée pour la cérémonie d'inauguration de la Cathédrale, elle fut déposée au temple de la loge *La Paix*⁴⁰⁸. Au-delà du prestige maçonnique de recevoir Lord Moira, ce jour-là, cette visite confirma le rôle unificateur de la maçonnerie aux niveaux local et international. Elle mit avec succès en relation, non seulement

⁴⁰¹ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.110-11.

⁴⁰² *Ibid.*, p.333.

⁴⁰³ *Freemasonry Today*. «The First Entente Cordiale» 15 mars 2012: «to whose kind care and exertions the Craft is so highly indebted for its present highly respectable and flourishing state ».

⁴⁰⁴ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.26-27.

⁴⁰⁵ Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007]: « had inspected the French lodges on the island prior to the ceremony ».

⁴⁰⁶ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.27.

⁴⁰⁷ *Ibid.*, p.26-27.

⁴⁰⁸ Michael Allan, Mary Allan, *The Man and the island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823* [Cambridge: Victoire Press Ltd, 2010] p.47.

des maçons de plusieurs obédiences, mais aussi les piliers locaux de la maçonnerie française qui avaient connu ou connaissaient toujours des tensions en tant qu'hôtes : *La Triple Espérance*, *La Paix*, la *Loge des Vingt-et Un*, la *Loge des Quinze Artistes* et une députation de *La Grande Loge Provinciale de Bourbon*. En effet, les réseaux maçonniques entre les nations furent promus au-delà de l'affiliation de Farquhar et de certains membres de son gouvernement car, ce jour-là, Lord Moira et le Lieutenant Flemming de Ceylan⁴⁰⁹ furent affiliés à *La Triple Espérance* et « (...) beaucoup d'autres Anglais en formèrent partie aussi »⁴¹⁰. Suite à cette visite, plusieurs dignitaires britanniques rejoignirent les loges françaises⁴¹¹, témoignant de la capacité de la franc-maçonnerie à « étendre le cercle des élites coloniales »⁴¹², comme le dit Jessica Harland-Jacobs. Ce fut aussi une avancée dans la stratégie diplomatique britannique. Selon Sydney Selvon, les riches colons blancs et métis qui étaient maçons et déjà proches de Farquhar confirmèrent une cohabitation réussie à leur niveau et organisèrent des bals et des cérémonies conjointes « (...) cimentant une collaboration rapprochée entre l'administration de Farquhar et les colons influents »⁴¹³. Cet œcuménisme maçonnique entre les nations fut perpétué au cours des quatre années de transition grâce aux loges françaises. Cependant, au-delà de cette réussite, quand le Traité de Paris fut signé en 1814 (qui rétrocéda Bourbon à la France le 31 mai 1814⁴¹⁴), confirmé par le Traité de Vienne en 1815, le statut de colonie britannique fut entériné et confirma l'hégémonie de la Couronne britannique sur cette colonie où la majorité de la population non-servile était d'origine française. Les déracinés de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* comprirent alors que leur affiliations aux loges locales allaient être passagères et que la nécessité de fonder une loge anglaise devenait primordiale dans une colonie, désormais, officiellement britannique.

⁴⁰⁹ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.7.

⁴¹⁰ Grégoire Cécile, « *Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis* ». 27 septembre 1934. 3pp. p.1.

⁴¹¹ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.42.

⁴¹² Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007]: « *the broadening the colonial elites* ».

⁴¹³ Sydney Selvon, *A comprehensive history of Mauritius from its beginnings to 2001* [M.P Specialists Ltd, 2001] p.181: « *they organised balls, and ceremonies jointly, cementing close collaboration between the administration of Farquhar and the affluent colonists* ».

⁴¹⁴ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances V I* (1838). [USA: Kessinger Publishing] p.11.

CHAPITRE 4. L'implantation de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* à l'île Maurice et le développement de ses loges

Alors que Maurice ne fut au début qu'une colonie qu'il fallait conquérir pour court-circuiter les avancées des Français en Inde et qui ne représentait pas un atout économique, le positionnement de Londres allait cependant changer à partir de 1814-15 quand la colonie de subsistance des premières années passa dans le giron de l'Empire. Elle devint une colonie où le gouvernement britannique qui, afin de l'administrer au mieux, devait instaurer des lois pérennes pour l'élever aux normes des autres possessions de la Couronne. Cependant, bien qu'infimes au début, au nom de la pacification chapeauté par le gouverneur Farquhar, certains rouages étaient déjà actifs en vue de l'installation d'une gérance plus institutionnalisée dans la colonie. Une des preuves perceptibles que Maurice allait être administrée par le gouvernement britannique et qu'elle n'était plus une base militaire fut le départ des troupes britanniques stationnées depuis la prise de l'île. Les obstacles à cette anglicisation graduelle de la colonie furent nombreux. Outre la réticence de certains anciens colonisateurs et d'autres habitants, face aux changements de pouvoir et au manque de représentation politique, d'autres mesures furent considérées comme coercitives, au cours des décennies suivantes, comme l'abolition de la Traite des esclaves, l'abolition de l'esclavage et la perte de certains acquis économiques, relatifs au commerce avec l'étranger. Au niveau de la maçonnerie, les nouveaux arrivants anglais allaient aussi apporter des points d'ancrage dans la colonie. Après avoir été affiliés, dans un premier temps, aux loges du *Grand Orient de France*, les maçons britanniques repensèrent leur situation alors que la colonie faisait face à une nouvelle donne politique. Il devint clair que la communauté britannique allait rester dans l'île et, par extension, les institutions britanniques devaient aussi s'y développer plus amplement. La nécessité de constituer une loge de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* sur une terre britannique devenait imminente dans une région où les loges françaises du *Grand Orient de France* sur l'île Bourbon (aujourd'hui l'île de La Réunion) et les loges de Maurice étaient déjà très actives. L'administration provinciale du *Grand Orient de France*, la *Grande Loge Provinciale de Bourbon*, avait déjà trente ans d'existence et régissait certaines loges des deux îles. La maçonnerie anglaise allait, de ce fait, s'installer dans une colonie anciennement française qui affichait son statut de précurseur de la maçonnerie.

4.1. Les débuts laborieux de la maçonnerie anglaise en 1816: La Lodge Faith and Loyalty

Alors que l'implantation des loges du *Grand Orient* à l'Isle de France, à la fin du XVIII^e siècle, fut marquée par des dissidences et fut très politisée, la première loge de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* s'installa sans heurt. La *Lodge Faith and Loyalty No.676* reçut sa constitution de l'obédience en 1816⁴¹⁵, quarante ans après la création de la première loge française *La Triple Espérance*. Selon Michael Allan, la loge *Faith and Loyalty* aurait pu être fondée en 1814 ; il se réfère, en effet, à la biographie de Theodore Hook, *The Man who was John Bull*, qui fut écrit par Bill Newton Dunn⁴¹⁶. Cependant, Allan hésite lui-même en disant ignorer si le biographe parlait d'une loge française ou d'une loge anglaise. Dans le cadre de ce travail de recherches, la première source primaire consultée est un compte rendu annuel de loge *Lodge Faith and Loyalty* à la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, datant de 1815. Les quinze membres présents étaient tous «admitted»⁴¹⁷ (avaient été initiés) ou étaient déjà maçons au 1^{er} décembre 1815. Leur requête de 1815 de créer la première loge anglaise dans cet orient survint quelques mois après la concrétisation de la colonie de Maurice comme une colonie britannique par le Congrès de Vienne (qui se termina en juin 1815). La *Grande Loge Unie d'Angleterre* accepta cette création de loge en 1816 et le premier vénérable en fut Charles Telfair qui, comme le gouverneur Farquhar, s'était affilié à *La Triple Espérance* en 1813. Le gouverneur Farquhar ne fut pas un des fondateurs de la *Lodge Faith and Loyalty* mais la rejoignit le 1^{er} février 1816⁴¹⁸. La loge eut une durée de vie de moins de vingt ans. Selon Robert Gould, elle fut fermée avant 1832⁴¹⁹ alors qu'au niveau de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, la loge fut effacée de leurs registres le 1^{er} décembre 1830⁴²⁰, faute de compte rendu.

Une des raisons qui explique la faible activité au cours des années qui suivirent sa création fut que la situation générale de l'île eut une influence sur la tenue des réunions maçonniques, comme le souligna le secrétaire de la loge, Striblehill Norwood May, dans

⁴¹⁵ *Lane's Masonic Records*.

⁴¹⁶ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006* [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.37.

⁴¹⁷ *Annual returns. Lodge Faith and Loyalty No.676. 1816-130. juin 1816. List of Masons made or Members admitted, since the last return to the Grand lodge, In No.1 Mauritius dominated Faith and Loyalty held at Port-Louis.* 1^{er} décembre 1815.

⁴¹⁸ *Annual returns Lodge Faith and Loyalty No.676. 1816-130. Benevolence 5.6. 13 November 1821.*

⁴¹⁹ Robert F. Gould, *History of Freemasonry, embracing an investigation of the records of the organization of the fraternity in England, Scotland, Ireland, British colonies and Dominions and the United States of America.* Volume 4. Third edition [London: Caxton Publishing, 1951] p.37: «extinct».

⁴²⁰ *Lodge File. Lodge Friendship No.1676.*

son compte rendu du 3 juin 1821. Il expliqua qu'il pourrait sembler étrange que l'obédience n'ait pas eu de nouvelles de la loge depuis leur compte rendu de 1816 mais que la situation «particulière»⁴²¹ dans laquelle se trouvait la colonie, ainsi que l'absence de certains membres fondateurs, expliquaient l'absence de tenues régulières. En effet, la création de la loge coïncida avec les départs des troupes britanniques et de certains cadres stationnés, suite au Congrès de Vienne. Le secrétaire de la loge exprima, cependant, l'espoir qu'avec les nouvelles affiliations, les tenues, qui avaient lieu le premier jeudi de chaque mois, seraient désormais plus régulières. Après avoir souffert des départs et des absences de ses membres pendant les premières années, la première loge anglaise eut une activité plus soutenue grâce à des maçons qui l'avaient rejointe⁴²². Déjà vers 1820, la loge comptait 25 membres⁴²³ mais elle n'afficha jamais une fréquentation plus élevée car le nombre de Britanniques était toujours limité et que la vie de la loge était tributaire des problèmes socio-politiques. La première loge anglaise mauricienne eut, également, à subir les revers des tensions locales, tout comme les loges françaises, mais sans pour autant rompre les liens maçonniques avec ces dernières. En effet, la signature du *Traité de Paris* coïncida aussi avec le début de la Restauration en France où «Le Grand Orient de France, choyé mais domestiqué sous l'Empire, [allait] devoir faire face à de graves difficultés»⁴²⁴. Cependant, alors que les loges étaient fermées ou mises en sommeil en France, entre 1814 et 1816, les loges françaises continuaient à fonctionner à Maurice sous le régime britannique. Malgré le durcissement de l'anglicisation au niveau des institutions locales, les maçons de la loge anglaise maintinrent leurs relations avec les maçons des loges françaises, perpétuées lors de cérémonies publiques comme les inaugurations dans la tradition maçonnique. La même année que l'installation de la *Lodge Faith and Loyalty*, les maçons posèrent la première pierre du Quai «qui clôt le Port-Louis»⁴²⁵, le 4 décembre 1816. Cette période fut aussi placée sous le signe d'une cohabitation cosmopolite assez inhabituelle comme lorsque la *Société d'Emulation Intellectuelle* célébra en 1816 la prise de possession de l'Isle de France. Cette cérémonie culturelle française mit en avant les administrateurs britanniques de Maurice et Matthew Flinders (qui fut fait prisonnier à Maurice par les

⁴²¹ *Annual returns. Lodge Faith and Loyalty No.676. 1816-130. Lettre de la lodge Faith and Loyalty No.676 au Grand Secrétaire de la GLUA. 3 juin 1821. 2pp. p.1-2: « (...) It must no doubt have appeared very strange that no communication has been kept up by this lodge with the Grand Lodge since the return made in the year 1815, but the peculiar situation in which the Colony has been placed, added to the absence of several of Our Original members has been the cause that we have not been able until very lately to hold regular meetings of the Lodge».*

⁴²² *Ibid.*, p.2.

⁴²³ *Annual Returns. Lodge Faith and Loyalty No. 676. 1816-130. List of members. 30 décembre 1820.*

⁴²⁴ André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIXe siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.17.

⁴²⁵ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.29.*

Français) et Farquhar y fit un discours élogieux aux Français⁴²⁶. La maçonnerie interobédientielle de la colonie vivait alors son âge d'or.

4.2. La franc-maçonnerie anglaise au cœur des tensions de la vie coloniale et vingt années de latence

Néanmoins, hors des loges et des cérémonies placées sous le symbole de la maçonnerie, la trêve voulue par le gouverneur commença à fléchir après des débuts prometteurs de pacification. En effet, malgré les liens diplomatiques, sociaux et maçonniques qui se tissaient, les Britanniques ne se contentèrent pas, *a contrario*, d'être les législateurs d'une île française indocile et souvent hermétique aux changements. Alors qu'au début de la colonisation, les tentatives d'angliciser la population se firent avec parcimonie et que le gouverneur Farquhar fit de son mieux pour que la population ne se sentît pas lésée en maintenant certaines institutions de l'ancien régime, dans la pratique il y avait quand même des poches de contestation qui étaient pénibles à gérer, comme la question politique. En effet, malgré les largesses de Farquhar envers certains habitants, des Franciliens espéraient encore qu'une victoire de Napoléon les ramènerait dans le giron français. Leurs espoirs furent balayés quand ce dernier abdiqua en avril 1814. De plus, un des sujets litigieux sous l'administration britannique fut sans conteste l'abolition définitive de la traite des esclaves qui se profilait et elle fut votée en Grande Bretagne en 1807. Pourtant, la traite était tolérée à Maurice, étant donné que le gouverneur «préféra agir par persuasion»⁴²⁷ au lieu d'appliquer la loi à la lettre. Farquhar écrivit au Bureau des colonies en 1811 pour justifier la nécessité de cette population servile pour les planteurs locaux.

En septembre 1815, Londres imposa un «Registry of Slaves» (un Bureau des Esclaves) et Farquhar dut s'y plier⁴²⁸, ce qui souleva des conflits menant à une «haine»⁴²⁹ des Français envers le pouvoir ainsi qu'à des actes d'insubordination car ils étaient « (...) avides de main-d'œuvre servile pour assurer le développement d'une industrie sucrière revigorée»⁴³⁰. Alors que certains Français affichaient leur réticence à perdre leurs liens avec la France et

⁴²⁶ Robert Furlong, « *Et pendant ce temps en littérature...* » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.116.

⁴²⁷ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.25.

⁴²⁸ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.26.

⁴²⁹ *Ibid.* Dans l'avant-propos.

⁴³⁰ *Ibid.*, p.26.

nourrissaient encore des espoirs, dès 1817, ils durent faire face à la réalité. La Chambre des Députés en France leur répondit que, selon l'article 8 du Traité de Paris, l'île avait été rétrocédée à l'Angleterre et que les questions législatives (ici sur la Traite des esclaves) ne pouvaient plus être confiées à la France. L'article 8 de la Capitulation devenait, de ce fait, caduc et, même si les lois en vigueur dans l'île restaient françaises de tradition, les Britanniques pouvaient y apporter des changements. La loi du 21 septembre 1815 entraîna la fermeture du port de commerce étranger et mit fin au libre-échange⁴³¹, toléré jusqu'alors. La colonie étant privée « de tous les avantages qu'elle [devait] à sa position géographique »⁴³², certains commerçants et propriétaires terriens envisagèrent de partir avec leurs capitaux car « ils étaient menacés par la dépréciation prévue des produits de leurs travaux »⁴³³. Cette situation fut vécue comme « un mal plus grand » que l'abolition de la Traite. La création de la *Lodge Faith and Loyalty* se fit donc au cœur de ces frustrations et conflits au sein de la population locale.

Quand le gouverneur Farquhar s'absenta de la colonie de 1817 à 1820, il fut remplacé par trois gouverneurs par intérim. Son remplaçant à la tête de la colonie de 1817 à 1818, le Major Général Gage John Hall, ne fut pas aussi tolérant et convivial envers la population. Il supprima certains postes : dans le camp des Britanniques, celui de George Smith en tant que président de la Cour Suprême⁴³⁴ et chez les Français, celui de Virieux en tant que procureur général⁴³⁵ (les deux étaient francs-maçons). Les réformes du gouverneur par intérim menèrent à des plaintes des habitants qui étaient persuadés que ses actions furent menées contre les non-britanniques⁴³⁶. Hall critiqua de même, plus tard, le fait que Farquhar avait toléré la traite négrière et qualifia son action de « honte pour l'administration »⁴³⁷. Suite à ces plaintes contre l'administration par intérim de Hall, le ministère en Angleterre prit « (...) des mesures pour faire cesser un état de choses qui paraissait diamétralement opposé au système de bienveillance qu'il avait adopté à l'égard de cette colonie »⁴³⁸. La gouvernance de Hall

⁴³¹ Sydney Selvon, *A comprehensive history of Mauritius from its beginnings to 2001* [M.P Specialists Ltd, 2001] p.181.

⁴³² Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Ile Maurice et ses dépendances. Volume 3* [Paris: Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.37.

⁴³³ *Ibid.*, p.38.

⁴³⁴ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Ile Maurice et ses dépendances. Volume 3* [Paris: Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p 67.

⁴³⁵ *Ibid.*, p 68.

⁴³⁶ *Ibid.*, p.65.

⁴³⁷ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.25.

⁴³⁸ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Ile Maurice et ses dépendances. Volume 3* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.67.

différait tellement de celle de Farquhar que «(...) ses actions (...) avaient rompu les liens qui s'étaient formés entre les colons et les Anglais; et ce ne fut pas sans peine et sans soin que sir R. Farquhar, pendant les trois années de sa seconde administration, était parvenu à ramener les esprits »⁴³⁹. Alors que le remplaçant de Farquhar, le Colonel Dalrymple (qui ne fut en poste que quelques mois) ne créa pas d'hostilité et qu'il restaura le *Conseil des Communes* abrogé par Hall, le troisième remplaçant, de 1819 à 1820, fut très strict et son intransigeance envers la traite des esclaves lui apporta les sentiments belliqueux des propriétaires terriens⁴⁴⁰. Les deux décennies qui suivirent la création de la *Lodge Faith and Loyalty* marquèrent non seulement l'abolition de la Traite à Maurice en 1817 mais entraîna aussi la colonie au cœur des revendications politiques des Français et de certains gens de couleur, frustrés par leur manque de pouvoir politique au sein du durcissement de l'anglicisation des institutions, et par les débats sur l'abolition de l'esclavage. Ils étaient contrariés, entre autres, par les conséquences qu'aurait l'abolition de l'esclavage et par leur incapacité à relever leur Eglise catholique coloniale chancelante (malgré l'article 8 du Traité de Capitulation qui maintenait leur religion) face à l'arrivée des missionnaires protestants. Le gouverneur Farquhar, qui était à la tête de l'exécutif et du législatif, dut puiser dans ses réserves de diplomatie pour être un médiateur entre les intérêts de la Grande Bretagne et ceux des anciens colons qui se considéraient comme ayant des droits légitimes dans les affaires de l'état. Il devait simultanément encourager les colons français, qui nourrissaient souvent un sentiment antibritannique, à adhérer à la politique coloniale, tout en les encourageant à participer à l'administration anglaise⁴⁴¹. Pourtant, le mot d'ordre au niveau de Londres était de les maintenir à une distance raisonnable afin d'éviter une ingérence dans les affaires internes. La création d'un *Conseil des Communes* le 8 septembre 1817⁴⁴², abrogé par Hall puis réinstauré, ne fut qu'une tentative pour calmer les ardeurs politiques. Il regroupait douze membres britanniques et français⁴⁴³ mais ces derniers n'avaient pas de réels pouvoirs décisionnels, ce qui mena à sa suppression le 29 janvier 1821⁴⁴⁴.

Dans ce contexte tendu, le rôle de la franc-maçonnerie fut décisif pour afficher une cohésion sociale et culturelle. Les tenues interobédientielles se perpétuaient lors des

⁴³⁹ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.274.

⁴⁴⁰ Dayananchand Napal, *British Mauritius 1818-1948* [Vacoas: Le Printemps, 1994] p.6.

⁴⁴¹ Veejaya Teelock, *Mauritian History. From its beginning to modern times* [Moka: MGI, 2001] p.170.

⁴⁴² Antoine Chelin, *Une île et son passé* [Mauritius Printing Cy. Ltd, 1973] p.135.

⁴⁴³ Dulari Prithipaul, *A comparative analysis of French and British colonial policies in Mauritius. (1735-1889)* [Port-Louis: Imprimerie Idéale, 1976] p.82.

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p.138.

installations annuelles de loges avant et après la création de la Lodge *Faith and Loyalty* en 1816. Ces liens étaient facilités par le fait que certains maçons étaient affiliés à plusieurs loges des deux obédiences et, comme le souligna le livret souvenir du bicentenaire de *La Triple Espérance*, ce rapprochement « se faisait dans l'esprit même de la Constitution andersonienne qui recommande aux francs-maçons un œcuménisme vrai s'inspirant avant tout de la plus franche sincérité »⁴⁴⁵. Les inaugurations, par exemple, donnèrent aussi à Farquhar des occasions de s'afficher avec d'autres maçons et des dignitaires coloniaux en public. Lors de l'inauguration de la *New Royal Exchange* en 1817, Farquhar défila en tête en tant que *Grand Maître Provincial*⁴⁴⁶ et posa la première pierre selon les rites maçonniques. Il invoqua le *Grand Architecte de l'Univers* « (...) pour permettre au bâtiment de devenir une réalité et en symbole de prospérité, il enterra une sélection des dernières pièces frappées dans une pierre spécialement préparée »⁴⁴⁷. Les surveillants lui offrirent la corne d'abondance, le vin et l'huile qu'il versa sur la pierre. Le discours de Farquhar⁴⁴⁸ fut suivi par les trois « cheers » (santés) et par l'hymne maçonnique. Cette inauguration, placée sous le parrainage de la maçonnerie, donna l'image prégnante des maçons réunis sous la bannière de la fraternité mais aussi sous les drapeaux des nations participantes, qui flottaient côte à côte.

Farquhar réitéra cet événement le 29 septembre 1820⁴⁴⁹ avec la pose de la première pierre du théâtre de Port-Louis. Bien que ces moments de cohabitation réussie ne fussent qu'isolés, ils apportaient des paliers de répit au cœur de l'escalade des revendications. Raymond Baillache analysa le personnage de Farquhar comme un gouverneur qui était magnanime envers les habitants et qui faisait même preuve de sentiments de fraternité. Selon lui, les décisions prises sous les auspices de la maçonnerie eurent pour conséquence, au cours des 150 années qui suivirent, la transformation d'une île française en « une des plus loyales possessions britanniques » de l'hémisphère sud⁴⁵⁰. La franc-maçonnerie se dota de

⁴⁴⁵ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.64.

⁴⁴⁶ Michael Allan, Mary Allan, *The Man and the island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823* [Cambridge: Victoire Press Ltd, 2010] p.68: « in his capacity of Governor and Provincial grand Master ».

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p.68-69: « He called on the Grand Architect of the Universe to enable the building to become a reality and as a token of its hope for prosperity, buried a selection of all the latest coinage within a specially prepared stone. » *Asiatic Magazine* Vol.6.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p.69 : « (...) called on the Grand Architect of the Universe to enable the building to become a reality and as a token of its hope for prosperity, buried a selection of all the latest coinage within a specially prepared stone. The Grand Wardens then delivered the Grand Master the Cornucopia, the wine and the oil, which he used to pour over the stone ».

⁴⁴⁹ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Ile Maurice et ses dépendances. Volume 3* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.88.

⁴⁵⁰ Raymond L. Baillache, *Lodge Friendship No.439* [Port-Louis: The Mauritius Printing Cy.Ltd, 1972] p.3: « (...) and that momentous decision, made under the auspices of Freemasonry had the effect, in the following 150 years or so, of turning a French island into one of the staunchest British possessions of our Hemisphere ».

mécanismes pour réunir, même en période de tensions, les différents groupes de la population, principalement les élites. Les Français et les Britanniques eurent la capacité de mettre en avant leur appartenance maçonnique, ce qui permit de maintenir un certain statu quo en loge au cœur des frustrations et conflits qui animaient la société civile locale. Pour Jessica Harland-Jacobs, la fraternité maçonnique était composée « d'hommes de nations variées, professant différents rites de foi, et rattachés à des systèmes de gouvernement opposés »⁴⁵¹ et qui arrivaient à éviter les querelles sur la religion et la politique en loge. Après le départ de Farquhar en 1823, les gouverneurs anglais qui lui succédèrent essuyèrent les revers de la fin de la pacification des premières années, qui avait abouti à une certaine tolérance et, même, à un certain laxisme. Londres, par ailleurs, reprocha cet état de fait à Farquhar.

En sus de l'abolition imminente de l'esclavage qui se profilait, les habitants commençaient à se sentir lésés face à l'anglicisation de la colonie, qui s'était accélérée dans les années 1820. La *Eastern Enquiry Commission* pour les colonies du Cap, de Ceylan et de Maurice, qui arriva à Maurice en 1826, fit des recommandations afin d'angliciser la colonie et provoqua l'antagonisme des habitants qui avaient été calmés, dans une certaine mesure, par Robert Farquhar. Le statut de la langue française fut un sujet délicat au cours de cette période. Il y eut des tentatives faites pour que la langue anglaise remplaçât le français dans l'administration et au tribunal mais elles n'étaient pas viables car cette loi aurait généré une plus forte rébellion des Français qui avaient un pouvoir économique certain. La langue française ne fut donc pas bannie en société. L'administration britannique tenta de ne pas perdre pied face à la population civile qui était française de souche et de cœur. Dans le but d'apaiser les hostilités, le gouvernement Sir Lowry Cole (1823-1828) autorisa un autre corps politique, ayant une lointaine physionomie démocratique, sous la forme d'un *Conseil du Gouvernement* créé le 12 août 1825⁴⁵². Dans les faits, le Conseil était constitué du gouverneur comme président et de quatre hauts fonctionnaires anglais⁴⁵³ qui furent nommés pour le conseiller et l'assister. Ce comité n'assouvit les ambitions qui portaient des Français envers une réelle participation à l'appareil administratif du pays. Face à ces frustrations, la question de l'abrogation des clauses du Traité de Capitulation furent régulièrement posée par les Français « à chaque fois que le Pouvoir britannique bousculait quelque peu leurs

⁴⁵¹Jessica Harland-Jacobs, «*Global brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization*» Special Issue UCLA [Grand Lodge of California: REHMLAC, 2013] p. 81. Les franc-maçons expliquèrent au Roi George dans les années 1790: «*Their brotherhood was composed « of men of various nations, professing different rites of faith, and attached to opposite systems of government (...) ».*

⁴⁵² Antoine Chelin, *Une île et son passé* [Mauritius Printing Cy. Ltd, 1973] p.141.

⁴⁵³ Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie. Isle de France - Isle Maurice. 1721-1968* [Port-Louis : Cathay Printing, 1996] p.59.

habitudes »⁴⁵⁴, surtout dans les années 1830, au cœur du processus de l'abolition de l'esclavage. Les moments de cohésion grâce à la maçonnerie étaient, par conséquent, importants au fur et à mesure que les tensions s'intensifiaient. Quand la *Lodge Faith and Loyalty* fut fermée en 1830, aucune loge anglaise ne fut créée dans la première moitié du XIX^e siècle. Cet état de fait pourrait s'expliquer par les départs de la colonie et le nombre restreint de Britanniques, mais aussi par le fait qu'il y avait un manque de volonté de la part des maçons à créer une nouvelle loge au cœur des tensions sociales et politiques.

Malgré la mise en sommeil temporaire de la maçonnerie anglaise qui, après avoir apposé son empreinte dans la colonie, s'éteignit entre 1830 et 1858, les maçons des deux obédiences préservèrent des liens cordiaux, bien que plus distants à certains moments. Certains maçons anglais, dont Charles Telfair, s'affilièrent ou revinrent dans les loges du *Grand Orient de France*. Le Tableau de *La Triple Espérance* de 1846 montre, par exemple, que la loge comptait 20 membres aglais, 3 Irlandais, 4 Écossais et 2 Gallois⁴⁵⁵, y compris Charles Telfair (le premier vénérable de la *Lodge Faith and Loyalty*). Des 32 membres de la loge *La Paix* de 1828, Charles Telfair aussi était présent⁴⁵⁶. Les relations maçonniques cordiales permirent de trouver une solution protocolaire lors de la visite de Robert Neave, député Grand Maître de la *Grande Loge Provinciale* du Bengale, en 1845 alors que la maçonnerie anglaise était en sommeil dans une colonie britannique. Ce dernier, suite à des problèmes de santé, faisait une pause de deux ans et il en profita pour visiter les colonies de l'Océan Indien dans le but de promouvoir un « esprit d'émulation »⁴⁵⁷ et de créer des liens fraternels avec d'autres pays. Sa visite fut un événement maçonnique singulier puisque, à son arrivée, il fit le constat que la *Grande Loge Unie d'Angleterre* n'était plus officiellement représentée dans cette colonie de la Couronne. En effet, comme l'expliqua un commentateur local dans le *Freemason Quarterly Review* de septembre 1845, Robert Neave pensait qu'il y avait « (...) une Grande Loge sous une constitution à laquelle il aurait pu présenter ses lettres, missives, d'Inde »⁴⁵⁸. Il présenta, de ce fait, ses salutations au vénérable Léchelle et aux maçons à la loge-mère, *La Triple Espérance* du *Grand Orient de France* «(...) avec

⁴⁵⁴ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.47.

⁴⁵⁵ FM 2 (581). *LTE*. Dossier 3. Tableau de 1846.

⁴⁵⁶ FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 2. Tableaux de loge. 1804-1850. Tableau de 1832.

⁴⁵⁷ *Freemason Quarterly Review*. «Mauritius» septembre 1845. p.89: « create a spirit of emulation, and promote good feelings with other countries ».

⁴⁵⁸ *Freemason Quarterly Review*. «Mauritius» septembre 1845., p. 89: « the R.W. Brother had supposed that we had here a Grand Lodge under some constitution, to which he could have presented his letters, missive, from India, but we have no Grand Lodge, nor any English one ».

l'expression Fraternelle d'un désir de leur être présentés»⁴⁵⁹. Il fut accueilli par les loges françaises, *La Triple Espérance* et *La Paix* et sa visite dans l'île fut qualifiée de réussite d'un point de vue maçonnique⁴⁶⁰. Robert Neave devint un des affiliés de *La Triple Espérance* et son nom figura sur la liste des membres de 1846 (comme juge, né à Londres et domicilié à Calcutta)⁴⁶¹. Sur le tableau des membres de la loge *La Triple Espérance* de l'année 1846, qui comporte environ 140 membres, plusieurs nationalités y figurent en plus des maçons français et bourbonnais, confirmant la nature cosmopolite de la maçonnerie mauricienne: 29 Britanniques, 5 Indiens, 1 Russe, 1 Américain, 2 Seychellois et 1 Sud-africain⁴⁶². Lors de son affiliation en 1845, Robert Neave eut l'idée de faire travailler *La Triple Espérance* au Rite Anglais (*Rite York*⁴⁶³) mais cette proposition ne fut pas acceptée « (...) en présence de l'opinion du Grand Orient que les Constitutions des Grandes Puissances et les lois intermaçonniques étaient contraires à l'adoption d'un tel système »⁴⁶⁴. En effet, selon Jean-Michel Ducomte, chaque loge suit un rite qui « favorise la construction d'identités idéologiques, la détermination de lignes de fracture entre des cultures maçonniques différentes (...) »⁴⁶⁵. Bien que l'utilisation de ce rite fût rejetée par le *Grand Orient de France*, le désir de *La Triple Espérance* d'harmoniser leurs pratiques avec celles des Britanniques relevait aussi d'un autre projet. En effet, déjà en 1844, « (...) craignant la création future de [Loges] Anglaises»⁴⁶⁶, elle avait fait la même demande mais n'avait pas eu de réponse. De plus, la pratique de ce Rite aurait été aussi une façon de garder les affiliés britanniques et de maintenir une position de force.

Hors des temples, cependant, les tensions ne s'amenuisaient pas au cours des trois décennies précédant la création d'autres loges britanniques à partir des années 1850. Les gouverneurs successifs, comme Sir Charles Colville (1828-1833) et Sir William Nicolay (1833-1840) eurent à subir les animosités qui régnaient en société depuis la fin des années 1820 et perpétuées dans les années 1830 dans le sillage de l'abolition de l'esclavage (l'abolition eut lieu en 1835). Quand le gouverneur Lionel Smith arriva en 1840, comme

⁴⁵⁹ *Freemason Quarterly Review*. «Mauritius» septembre 1845., p. 89 : « (...) the letters missive were, therefore, tendered by Bro. Neave to the head Lodge here with the Fraternal expression of a desire to become known to them».

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p.89 : «Masonic sensation».

⁴⁶¹ FM 2 (581). *LTE*. Dossier 3. Tableau de 1846.

⁴⁶² *Ibid.*,

⁴⁶³ Rite York : voir le lexique en annexe.

⁴⁶⁴ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.33.

⁴⁶⁵ Jean-Michel Ducomte, *De l'identité maçonnique* [Editions Véga, 2011] p.91.

⁴⁶⁶ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2. Correspondance 1858-67. Copie de la lettre adressée au *GODF* par Vigoureux de Kermorvant. 5^{ème} jour 1^{er} mois 5861. 5pp. p. 2.

l'expliqua l'historien Bulpin, la relation entre les Britanniques et les Français dans la colonie était extrêmement délicate. En effet, en sus de «l'héritage naturel de la guerre», comme il le qualifia, «la mauvaise conduite des planteurs avait entraîné leur île dans un conflit sérieux»⁴⁶⁷. Le gouverneur Sir William Gomm (1842-1849), qui arriva en 1842, subit, lui, les hostilités au sujet des nouvelles sources de mécontentement tels que le recensement de la population en 1846 et le changement linguistique à la cour suprême de 1847⁴⁶⁸, qui seront traités plus loin. C'est dans ce contexte tendu que la deuxième loge de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, la *British Lodge No. 1038*, fut créée.

4.3. Un regain de dynamisme des loges anglaises à partir des années 1850 au cœur du durcissement de l'anglicisation de la colonie impériale

Alors que le *Lane Masonic Records* avance qu'elle fut fondée en 1832 (ce qui pourrait être la date de fin de la première loge, la loge *Faith and Loyalty*), le «*Warrant of Constitution*» (patente) de la *British Lodge* date du 3 mars 1858⁴⁶⁹. Cette création de loge, 28 ans après la fermeture de la première loge anglaise (et qui fut faite quelques mois après la création d'une loge irlandaise) et en pleine fronde antimaçonnique vécue par les maçons catholiques français, souligna le renouveau de l'identité maçonnique anglaise à Maurice après une période de latence. Un des fondateurs de la loge était George Lewinson, dont la loge-mère était la *British Lodge No 419*⁴⁷⁰ du Cap. Ce maçon fut qualifié en 1873, par le vénérable de la loge, Joseph Issac Cohen De Lissa, comme ayant «apporté la maçonnerie anglaise dans cette île»⁴⁷¹. Cette remarque atténue l'importance de la première loge anglaise, la *Lodge Faith and Loyalty*, et souligne probablement qu'elle n'avait pas laissé une empreinte suffisamment solide en tant que pionnière de la maçonnerie anglaise. Un journal local fit aussi ce constat en datant «(...) la fondation de la première loge anglaise, constituée à Maurice en 1858 (...)»⁴⁷². La *British Lodge* fut installée le 22 octobre 1858 à Port-Louis par le vénérable de la

⁴⁶⁷ D.V. Bulpin, *Islands of a forgotten sea* [Pretoria: Protea Bookhouse, 2010] p.31: «*There was not only the natural legacy of war, but the misbehaviour of the planters over slavery had brought their island into serious dispute*».

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p.311.

⁴⁶⁹ *Annual Returns British Lodge No 1038*. 1858-1863. F25. Lettre.10 février 1859. 2pp. p.1.

⁴⁷⁰ *Book of Returns. British Lodge 1858-1862*. p.122.

⁴⁷¹ *The Freemason*. «*Freemasonry in the Mauritius*» décembre 1873. p.6: «*introduced English Masonry in this Island*».

⁴⁷² *La Sentinelle de Maurice*. 1^{er} février 1878. p.2.

Lodge No.91, une loge militaire de Constitution irlandaise (la *King's Own Regiment*)⁴⁷³ qui était stationnée dans l'île. La *British Lodge* fit sa première tenue le 3 novembre 1858⁴⁷⁴. Le premier vénérable en fut Robert Bullen et le Révérend Maurice Collis O'Dell, le Chapelain des Forces Militaires, en fut le second vénérable en 1859 et en 1860. Le fait qu'un homme d'église soit le vénérable de cette loge à Maurice est un des signes que la maçonnerie anglaise avait une politique différente des loges françaises au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Cette différence était flagrante car la colonie venait de faire l'expérience d'un long conflit entre les maçons des loges françaises et l'Evêque catholique, de 1854 à 1857.⁴⁷⁵

De plus, l'exemple de l'affiliation à cette loge de Charles Telfair, fondateur de la *Royal Society of Arts and Sciences* de Maurice en 1811⁴⁷⁶ et le premier vénérable de la première loge, la *Lodge Faith and Loyalty* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, est une preuve que les maçons anglais n'avaient pas, pour beaucoup, abandonné leur vie maçonnique après la dissolution de leur loge. Charles Telfair rejoignit la *British Lodge*, qui venait d'être constituée en juin 1859, le jour de l'installation annuelle de la loge irlandaise *No 91*, en tant que membre de *La Triple Espérance*. Après avoir été présenté comme un nouveau membre de la loge anglaise et après avoir porté ses salutations au nom de la loge du *Grand Orient de France*, il porta allégeance à la *Grande Loge Unie d'Angleterre*⁴⁷⁷. La *British Lodge No. 1038* fit une demande, le 3 septembre 1863, à l'obédience pour un changement de nom dans sa Charte⁴⁷⁸ et elle devint la *British Lodge No. 736* la même année⁴⁷⁹. Les tenues de la *British Lodge 1038/736* eurent lieu le troisième mercredi du mois⁴⁸⁰ au temple de *La Triple Espérance*, puis au temple de *La Paix* de Port-Louis de 1862⁴⁸¹ jusqu'en 1878. Elle s'installa ensuite au *Masonic Temple*⁴⁸² anglais de la même ville, au cours de la période de troubles suite au Schisme de 1877. Les conséquences de cette rupture entre les obédiences européennes eurent un impact drastique sur les liens maçonniques entre les maçons

⁴⁷³ *Annual Returns British Lodge No 1038*. 1858-1863. F25. Lettre. 9 février 1859. 2pp. p.1 (Aussi confirmé par le *Masonic Mirror* Février 1859).

⁴⁷⁴ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.41.

⁴⁷⁵ Ceci sera traité dans la Partie 3.

⁴⁷⁶ M.Ly-Tio-Fane, «*Joseph Hubert and the Societé des Sciences et Arts de l'Isle de France, 1801-1802*»: *Proceedings of the Royal Society of Arts and Sciences of Mauritius, II* (1961) 221-46. Note en bas-de-page.

⁴⁷⁷ *Annual Returns. British Lodge No.1038*. 1858-1863. *Proceedings at a meeting of the British Lodge No.1038*. 24 juin 1859. 2pp. p.2: «*usual oath of allegiance to the United Grand Lodge of England*».

⁴⁷⁸ *Annual returns. British Lodge No. 736*. 1864-1873. Lettre au Grand Secrétaire. 3 septembre 1863. 2pp. p.1.

⁴⁷⁹ *Lane's Masonic Record*.

⁴⁸⁰ *Annual returns. British Lodge No. 736*. 1864-1873. *Bye Laws British Lodge No.736, old No. 1058*. 15pp. p.1.

⁴⁸¹ *Annual Returns. British Lodge No.1038*. 1858-1863. *Minutes of proceedings*. 27 décembre 1862. 2pp.

⁴⁸² Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.33.

mauriciens de plusieurs nationalités⁴⁸³. L'administration de la *British Lodge No.1038/736* fut souvent mal gérée et sa fréquentation fut assez instable. En 1868, elle comptait 21 membres⁴⁸⁴; en 1881, elle affichait 11 membres⁴⁸⁵, alors qu'en 1886, le nombre avait de nouveau augmenté. Elle fut effacée des listes de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* le 6 juin 1894⁴⁸⁶.

La troisième loge anglaise, la *Mauritius Lodge of Harmony No.1143* (qui devint plus tard la *Lodge of Harmony No.841*) envoya une demande de constitution le 4 juin 1860 à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* et elle fut soutenue par des membres de « loges étrangères »⁴⁸⁷ qui souhaitaient s'y affilier. La patente fut accordée le 10 novembre 1860⁴⁸⁸. La création d'une nouvelle loge, seulement deux ans après l'installation de la *British Lodge No.1038*, témoigna d'un regain de vitalité de la maçonnerie anglaise dans le paysage colonial et la loge intégra très vite des membres britanniques. Des 37 membres que la loge comptait en décembre 1861, 20 étaient présents à l'installation en début d'année, le 16 janvier 1861, et les autres l'avaient rejointe au cours de l'année⁴⁸⁹. Les membres de la *Lodge of Harmony* venaient de *La Triple Espérance*, de *La Paix*, de la *British Lodge* ainsi que des loges métropolitaines (Leinster, Glasgow, Oxford)⁴⁹⁰, alors que les affiliés venaient d'autres loges étrangères. Elle avait aussi des membres honoraires en Angleterre. La loge s'installa au temple de *La Triple Espérance*⁴⁹¹, perpétuant, de ce fait, la tradition de partage des locaux maçonniques, commencée dans les années 1810. Suite à l'installation de la loge, le 5 décembre 1860⁴⁹², elle vécut pendant un moment de confusion administrative. Les tensions qui en découlèrent montrèrent que, même si les Anglais désiraient faire revivre la maçonnerie, ils avaient aussi à cœur de ne pas déroger à certains règlements maçonniques. En effet, après cette installation, le Révérend O'Dell, vénérable de la *British Lodge*, demanda au *Grand Maître* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* d'attendre avant de leur accorder une Constitution, ignorant que la patente avait déjà été accordée et était en voie d'acheminement.

⁴⁸³ Elles seront traitées dans la Partie 3 de ce travail.

⁴⁸⁴ *Annual returns. British Lodge No. 736. 1864-1873. G52. List of members.* 20 avril 1868.

⁴⁸⁵ *Annual returns. British Lodge No. 736. 1885-1893. I 49. Compte rendu.* 18 janvier 1881.

⁴⁸⁶ *Lodge File. Lodge Friendship No.1676.*

⁴⁸⁷ *Annual Returns Lodge Harmony 1143. 1858-63. F27. Lettre de Millward au Grand Secrétaire.* 4 juin 1860. 3pp. p.2: « *Foreign Lodges* ».

⁴⁸⁸ *Lane's Masonic Record.*

⁴⁸⁹ *Returns Lodge Harmony 1143. 1858-63. F27. List of members of Harmony.* 1^{er} décembre 1861.

⁴⁹⁰ *Returns Lodge Harmony 1143. 1858-63. F27. List of present members of Lodge Harmony held at La Triple Espérance.* 1^{er} décembre 1861.

⁴⁹¹ *Lodge File Friendship 1696.* Lettre du Conservateur à V.Latimer (secretary of the lodge). 4pp. p.2.

⁴⁹² *Annual Returns Lodge British Lodge No. 1038. 1858-1863. Lettre de O'Dell au Grand Secrétaire.* janvier 1861. 5pp. p.3.

Il parla d'irrégularités dans les procédures de la part du vénérable J.C.C. Millward et du fait que le jour de la tenue du 5 décembre 1860, le Secrétaire et Premier Surveillant, T.E. Palmer, était absent et n'avait pas donné le *Livre des Minutes* (en réalité, ce n'était pas lui mais un autre maçon, Hazlitt, qui était absent). Ce fut O'Dell qui ouvrit et ferma la tenue⁴⁹³. Il écrivit ensuite, le 4 janvier 1861, au Grand Secrétaire de l'obédience pour lui expliquer que même si les circonstances l'avaient mené à mettre en doute la «bonne foi»⁴⁹⁴ du vénérable Millward et du Second Surveillant J.C.C. Hazlitt de la loge en instance, il leur avait, depuis, parlé et il aimerait que «les bons sentiments qui devraient régner parmi les Maçons»⁴⁹⁵ fussent restaurés à travers cette nouvelle loge. Il ajouta qu'Hazlitt avait exprimé ses regrets devant les membres⁴⁹⁶ et que Millward avait désavoué toute complicité.

Alors que la patente était arrivée⁴⁹⁷, le même jour, le 4 janvier 1861, Millward, le vénérable, écrivit à O'Dell, ignorant que ce dernier était revenu sur sa décision, pour lui dire qu'il avait informé les membres de la loge de sa requête au Grand Maître⁴⁹⁸. Le vénérable de la *Lodge of Harmony* écrivit ensuite au Grand Secrétaire le 5 janvier, en tant qu'ancien vénérable de la *British Lodge* et non en tant que vénérable de la nouvelle loge, pour lui expliquer sa version des faits. Pour lui, il fut accusé à tort par O'Dell⁴⁹⁹. La situation se décanta suite à ces échanges et la *Lodge of Harmony 1143* fut officiellement installée le 16 janvier 1861⁵⁰⁰ lors d'une *Lodge of Emergency*⁵⁰¹. Le vénérable de la *Mauritius Lodge of Harmony* pria O'Dell et la *British Lodge* de l'installer et O'Dell confia qu'il fut heureux d'accéder à sa demande⁵⁰². Cette installation se fit en présence des représentants de la *British Lodge*, de la loge *La Paix*, et de la Loge No.235 de la *Grande Loge d'Irlande*⁵⁰³. Descroizilles

⁴⁹³ *Annual Returns Lodge British Lodge No. 1038*. 1858-1863. Lettre de O'Dell au Grand Secrétaire. janvier 1861. 5pp. p.4.

⁴⁹⁴ *Annual Returns Lodge Harmony 1143*. 1858-63. F27. Copie d'une lettre de la *British Lodge 1038* au Grand Secrétaire. 4 janvier 1861. 2pp. p.1: «*leading me to fear that good faith had not been kept with the officers of the British Lodge by Brother Millward the W.M. & Bro Hazlitt the J.W*».

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p.1-2: «*the good feeling which ought to reign amongst Masons restored by Means of the New Lodge*».

⁴⁹⁶ *Annual Returns Lodge British Lodge No. 1038*. 1858-1863. Lettre d'O'Dell au Grand Secrétaire. 4 janvier 1861. p.2.

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p.3.

⁴⁹⁸ *Annual Returns Lodge Harmony 1143*.1858-63. F27. Copie de la lettre de Millward à O'Dell. 4 janvier 1861 : «*request to the Grand master to suspend the Warrant*».

⁴⁹⁹ *Annual Returns Lodge British Lodge No. 1038*. 1858-1863. Lettre de Millward Passé Vénérable de *British Lodge* au Grand Secrétaire. 5 janvier 1861. 2pp. p1-2.

⁵⁰⁰ *Lane's Masonic Record*.

⁵⁰¹ *Annual Returns Lodge British Lodge No. 1038*. 1858-1863. Lettre sur les tenues depuis juin 1860.6 avril 1861.

⁵⁰² *Annual Returns. British Lodge No.1038*. 1858-1863. Lettre du vénérable O'Dell au Grand Secrétaire de la *GLUA*.6 avril 1861. 4pp. p.2.

⁵⁰³ *Returns Lodge Harmony 1143*. 1858-63. Lettre de Millward de la loge *Harmony 1143* au Grand Secrétaire, Gary Clark. 6 février 1861. 3pp. p.1-2.

ajouta que le vénérable de *La Triple Espérance* y était aussi présent⁵⁰⁴. Les tenues eurent lieu au *British Lodge Rooms* de Port-Louis en 1861⁵⁰⁵. Millward annonça, le jour de son installation comme vénérable et celui des officiers de la loge, que lors de la tenue suivante, les autres officiers seraient élus et qu'il procéderait à l'affiliation des maçons étrangers qui les avaient rejoints⁵⁰⁶. Cette tenue se fit au temple de *La Triple Espérance* grâce à la bonne volonté de ses membres⁵⁰⁷. La *Lodge Harmony 1143* fut réinstallée suite à un problème administratif. En effet, en mars 1863, deux ans après son installation, le Grand Secrétaire de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, Gray Clarke, expliqua au vénérable, qu'après avoir examiné les Règlements de la loge, il leur en envoyait une copie révisée car des altérations devaient être faites afin que la loge fût en accord avec les «*General Laws of the Government of the Craft*»⁵⁰⁸ (les lois de l'obédience). La loge *Harmony* reçut l'immatriculation 841 en 1863⁵⁰⁹ et un compte rendu de l'installation du 11 février 1864 fut publié dans le *Masonic Mirror*.⁵¹⁰ Cette pratique, qui consistait à changer l'immatriculation d'une loge, fut aussi vécue par la *British Lodge* en 1863. Les autres tenues de la *Lodge of Harmony* eurent ensuite lieu au «magnifique temple»⁵¹¹ de *La Triple Espérance* après l'installation du 16 janvier 1864⁵¹². La présence de deux loges anglaises depuis 1858 confirma l'assise de la maçonnerie anglaise, qui prenait ses marques dans la colonie marquée par l'antimaçonnerie dont souffriait la maçonnerie française. Lors de la réinstallation du vénérable Ambrose, le 11 février 1864, par le vénérable de la *British Lodge*, De Lissa, qui présidait la cérémonie, remercia ce dernier de reprendre ce poste. Il parla d'Ambrose qui méritait cet honneur car ses efforts avaient permis à leur jeune loge («(...) qui rassemblait à peine le nombre suffisant de membres pour

⁵⁰⁴ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.12. Cette installation se fit sous le vénérat de Remono par *La Triple Espérance*.

⁵⁰⁵ *Returns Lodge Harmony 1143*. 1858-63. Lettre de Millward de la loge *Harmony 1143* au Grand Secrétaire, Gary Clark. 6 février 1861. 3pp. p.2. Le *Lane's Masonic Record* souligne que les tenues eurent lieu à *La Triple Espérance* à partir de 1864.

⁵⁰⁶ *Ibid.*, p.2: «*administer the oath of affiliation to those Brethren who have joined from Foreign Lodges*».

⁵⁰⁷ *Ibid.*, p.2: «*kind consideration*».

⁵⁰⁸ *Returns Lodge Harmony 1143*. 1858-63. F27. Lettre au vénérable Gray Clarke. 2 mars 1863. 3pp. p 1-2.

⁵⁰⁹ *Lodge File. Harmony 1143*. Lettre de Peter Aitkenhead (Assistant bibliothécaire) à A.Jarvis (Faculty of history, Magdalene College. University of Cambridge). 9 août 2012. 2pp. p.1.

⁵¹⁰ *Masonic Mirror*. mai 1864. p.16.

⁵¹¹ *Returns Lodge Harmony 1143*. 1858-63. F27. Lettre de Millward de la loge *Harmony 1143* au Grand Secrétaire, Gary Clark. 6 février 1861. 3pp. p.3: «*magnificent temple*».

⁵¹² *Ibid.*, p.2.

ouvrir une tenue quand il en prit la direction »⁵¹³) était désormais élevée « au rang et à la splendeur »⁵¹⁴ qu'elle occupait.

Après une période plus terne, la maçonnerie anglaise repartait sur de bonnes bases alors que la population de Britanniques dans la colonie avait commencé à diminuer. En effet, dès l'année 1863, quand la loge *Harmony*, encore immatriculée 1143, fit son relevé en juillet, des 40 membres, quatre avaient quitté la colonie ou étaient décédés (dont Remono, ancien vénérable de *La Triple Espérance*, et Millward, le premier vénérable de la *Lodge of Harmony*) et six des « *contributing members* » (les membres qui cotisaient) étaient en Angleterre.⁵¹⁵ La loge connut encore un moment fastueux en janvier 1864, suite à son changement d'immatriculation avec 52 membres et trois membres honoraires en Angleterre⁵¹⁶ et 41 membres en 1866⁵¹⁷. Cette loge s'impliqua aussi dans l'oecuménisme maçonnique de la colonie et montra que la différence de langue n'était pas une pierre d'achoppement. Chaque loge utilisait, en effet, sa langue maternelle, sauf lors des discours officiels où il y avait, en général, une version anglaise et une en français. En septembre 1864, le Révérend F. De la Mare, qui était nouveau dans la colonie et était dans la *Lodge of Harmony* depuis seulement quelques mois, fit preuve de sollicitude envers les visiteurs francophones de la loge en lisant sa planche, intitulée « *the Divine origin of Masonry* », en français. Il expliqua qu'il avait fait sa lecture dans cette langue « (...) dans l'intérêt des membres des loges françaises qui leur [rendaient] bienveillament visite»⁵¹⁸.

Pourtant, ce regain de dynamisme n'était pas suffisant pour certains, à l'instar du Révérend F. De la Mare qui, quelque temps après l'installation annuelle de la *Lodge of Harmony* en 1864, exprima des ambitions plus élevées pour les loges de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. Pour lui, la maçonnerie britannique n'était pas aussi « active qu'elle aurait dû l'être»⁵¹⁹ puisque la *British Lodge* anglaise et la *Military Lodge* irlandaise étaient peu

⁵¹³ *Masonic Mirror*, mai 1864, p.16: « (...) which barely mustered sufficient members to open lodge when he took the direction».

⁵¹⁴ *Ibid.*, p.16: «(...) which he had raised to the rank and splendour which it now occupies ».

⁵¹⁵ *Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Colonial Return Harmony 1143*. 3 juillet 1863.

⁵¹⁶ *Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Colonial Return Harmony 841/1143*. 10 janvier 1864.

⁵¹⁷ *Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Colonial Return Harmony 841*. 8 février 1866.

⁵¹⁸ *Masonic Mirror*, «*Freemasonry in the Mauritius*» septembre 1864, p.12: «I gave it in that language for the benefit of the members of the French lodges who kindly visit us».

⁵¹⁹ *Masonic Mirror*. «*Masonry at Home and Abroad*» mai 1864, p.9. Lettre de De la Mare datée du 4 et 5 avril, envoyée par H.H. aux éditeurs de la *Masonic Mirror* et au *Freemasons' Magazine* : « *Masonry, however, here is not so lively as it ought to be. The Military and the British Lodges are very low. I hope they will revive*».

fréquentées et il espérait qu'elles « revivraient »⁵²⁰. Cet avis n'était pourtant pas partagé par un des piliers de la maçonnerie anglaise et ancien vénérable de la *British Lodge*, le Révérend O'Dell qui, lors de son départ de l'île en 1864, s'adressa aux membres de la loge. Il leur dit de ne pas craindre la décadence de la maçonnerie anglaise dans la colonie parce qu'elle « (...) était fixée sur un fondement trop solide »⁵²¹. Ce ne fut pas le cas cependant de la *Lodge of Harmony* car sa pérennité ne dépendait pas que du facteur humain. Le 18 décembre 1867, le vénérable annonça que la loge avait renvoyé la patente de *The Mauritius Lodge of Harmony No.841/1143* au Grand Maître de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, le Earl of Zetland. Il expliqua que depuis l'installation annuelle de la loge, le 14 février, elle avait subi une épidémie de fièvre et la fréquentation s'était affaiblie, suite à un grand nombre de démissions de frères qui quittaient la colonie⁵²². En conséquence du « nombre réduit »⁵²³ de maçons actifs, la loge ne put réunir le quorum nécessaire pour procéder à l'ouverture de la tenue du 12 décembre 1867⁵²⁴. Alors que la fréquentation de la loge s'élevait à 32 membres en mars 1867 (avec trois qui avaient démissionné⁵²⁵), en décembre, elle ne comptait que 11 membres. Les quatre membres signataires de la pétition de décembre 1867 (les sept autres membres étant absents) prirent la décision de la dissolution de la loge et du renvoi de la patente à la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. La dissolution de la *Lodge of Harmony 1143* eut aussi lieu au temple de *La Triple Espérance* le 17 janvier 1868⁵²⁶ et, selon Lane, elle fut effacée des listes de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* à cette date. En janvier 1870, la loge était placée sur la liste des loges ayant disparu ou « travaillant sous une juridiction indépendante »⁵²⁷, selon la revue « *The Freemason* ».

Après la fermeture de la *Lodge of Harmony 1143/841*, une autre loge vint se joindre à la seule loge anglaise restante, la *British Lodge*. L'obédience anglaise accorda à la *Lodge of Harmony No. 1535* une patente le 13 février 1875⁵²⁸. J.M. O'Brien, Lieutenant-Colonel et Inspecteur Général de Police (un ancien membre de *La Triple Espérance* et qui était encore

⁵²⁰ *Masonic Mirror*. « *Masonry at Home and Abroad* » mai 1864. p.9.

⁵²¹ *Ibid.*, mai 1864. p.16: « *fear that English Masonry should fall away in this island, as it was fixed on too solid a basis* ».

⁵²² *Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841*. 1864-73. G57. Lettre au Grand Maître, l'Earl of Zetland. 18 décembre 1867. 3pp. p.1: « *resignations consequent thereon of Brethren leaving the colony* ».

⁵²³ *Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841*. 1864-73. G57. Minutes de la tenue du 12 décembre 1868 : « *reduced number of active B...B....* ».

⁵²⁴ *Ibid.*,

⁵²⁵ *Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841*. 1864-73. G57. *Colonial Return Harmony 841*. Harmony 841. 6 mars 1867.

⁵²⁶ *Lodge File. Lodge Friendship No.1676*. SN 2367. Lettre de Peter Aitkenhead (assistant bibliothécaire) à A.Jarvis (Faculty of history, Magdalene College. University of Cambridge). 9 août 2012. 2pp. p.1.

⁵²⁷ *The Freemason*. janvier 1870. p.14: « *now extinct, or working under independent jurisdictions* ».

⁵²⁸ *Lodge File. Lodge Friendship No.1676*.

un membre honoraire (Très Sage) de son *Chapitre de la Rose Croix*⁵²⁹) fut proposé comme le premier vénérable. Il fut installé, avec ses officiers, le 10 juin 1875 par la *British Lodge 736* et son vénérable Brewsher, en présence de députations de toutes les loges de l'île⁵³⁰. Une lettre au Grand Secrétaire de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* fit état que cette cérémonie fut «la plus conséquente connue dans la colonie depuis des années»⁵³¹. La loge fit ses tenues dès 1875 aux *Lodge Rooms* de Port Louis, avant d'être transférée au temple français en 1883. Dès ses débuts, la loge connut des problèmes de fréquentation liés au contexte insulaire. En effet, il semblerait qu'elle fit aussi l'expérience de quelques problèmes administratifs, comme le souligna un des membres, Evans, au *Grand Secrétaire* de l'obédience en 1883. Il y expliqua qu'il fréquentait la loge depuis quatre ans mais qu'il n'approuvait pas «la façon dont les procédures étaient menées»⁵³², surtout en ce qu'il s'agissait des élections des officiers. Bien qu'elle fût effacée des listes de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* le 6 juin 1894⁵³³, la loge *Harmony No. 1535* fut active au cours des années 1870 et 1880 qui firent l'expérience des conflits du Schisme de 1877. Cependant, le nombre de membres ne dépassa pas une trentaine : elle comptait environ 30 membres cotisants⁵³⁴ en 1875; 21 membres en 1880 et 19 en 1883⁵³⁵. En 1884, le Révérend Walshe expliqua à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* qu'alors que la *Lodge of Friendship No.1696*, une nouvelle loge créée en 1877, prospérait, la *Lodge of Harmony 1535* ne comptait aucun maître, à l'exception d'un surveillant ou, au plus trois officiers, depuis les trois ou quatre dernières années quand les militaires partirent en mission au Cap⁵³⁶. La maçonnerie anglaise fut en perte de vitesse une nouvelle fois après les fermetures successives des loges à la fin du XIX^e siècle, à l'exception de la *Lodge of Friendship* qui, elle, confirma la suprématie territoriale de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* dans la colonie.

La dernière loge anglaise de Maurice fut la *Lodge of Friendship No. 1696* et elle est la seule loge anglaise, créée depuis le début de la colonisation britannique, qui existe encore de

⁵²⁹ *Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Lettre de J.M. O'Brien à Lord Lindsay.16 juin 1875. 3pp. p.2. Chapitre. Voir le lexique en annexe.*

⁵³⁰ *Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Lettre au Grand Secrétaire. 19 juillet 1875. 1pp.*

⁵³¹ *Ibid.*, 1pp: « *the largest known in the Colony for many years* ».

⁵³² *Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Lettre d'Evans au Grand Secrétaire. 28 novembre 1883. 5pp. p.1: « the manner in which proceedings were conducted ».*

⁵³³ *Lane's Masonic Record*.p.382 cité par *Lodge File. Lodge of Friendship 1676.*

⁵³⁴ *Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Bye Laws. 18pp [Dupuy: Bourbon Street]. 1875. P.17: « paying members ».*

⁵³⁵ *Annual Returns. Lodge of Harmony 1535. Colonial Returns. 22 mars 1880, 21 mars 1882 et 30 mars 1883.*

⁵³⁶ *Annual Returns. Lodge of Harmony 1535. 1885-1893. Lettre de Walshe au Grand Secrétaire. 25 novembre 1884. p.1: « was sometimes left without a Master or officers except a warden or at most 3 officers ».*

nos jours. La *Lodge of Friendship No 1696* fut créée avec des transfuges de la *Lodge of Friendship No. 439* (sous l'égide de la *Grande Loge d'Ecosse*) et elle fut sponsorisée par les officiers de la *British Lodge 736* et la *Mauritius Lodge of Harmony 1535*⁵³⁷. La loge fit une demande de constitution à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* le 10 novembre 1876⁵³⁸ mais la patente datait du 28 mars 1877. En effet, le 30 mars 1877, suite à une incompréhension de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* sur le changement d'obédience des maçons de la loge écossaise, le passé vénérable (ancien vénérable) de *Friendship 439*, J.H.B Nagle, écrivit au Grand Secrétaire, pour expliquer que la nouvelle loge n'avait pas l'intention de mettre la *Grande Loge Unie d'Angleterre* « en concurrence »⁵³⁹ avec la *Grande Loge d'Ecosse*. L'auteur profita aussi de l'occasion pour lui envoyer la demande de patente de la loge sous la constitution anglaise et rassura l'obédience londonienne sur le fait qu'il y avait suffisamment de maçons anglais pour la constituer. Cette demande de patente fut signée par neuf maçons anglais en règle (qui venaient de la loge écossaise) et d'autres maçons qui seraient immédiatement affiliés à la nouvelle loge en instance. La loge avait commandé ses bijoux et tabliers et elle désirait connaître l'immatriculation qui allait lui être attribuée⁵⁴⁰. La *Grande Loge Unie d'Angleterre* accorda sa charte à la nouvelle loge le 11 juin 1877⁵⁴¹ et elle fut envoyée à Bell, le vénérable, le 18 juillet 1877⁵⁴².

En septembre 1877, Nagle écrivit plusieurs fois à l'obédience en demandant d'urgence l'envoi de la patente⁵⁴³, que la loge n'avait pas reçue. Le facteur récurrent d'une correspondance maritime lente fut souvent à l'origine de retards administratifs aux XVIII^e et XIX^e siècles. Quant aux membres, ils étaient déçus car les tenues maçonniques qu'ils avaient commandées chez *Spencer & Co.* ne pouvaient être utilisées en attendant la patente⁵⁴⁴. Quand le *Grand Secrétaire* répondit le 6 novembre 1877⁵⁴⁵, la loge avait, entretemps, reçu la patente⁵⁴⁶. Elle fut inaugurée le 11 octobre 1877 au temple de la loge *La Paix* par la loge

⁵³⁷ *Lodge File Friendship 1696*. Lettre du conservateur à V.Latimer (secrétaire de la loge). 4pp. p 2.

⁵³⁸ *Annual Returns British Lodge 1038*. 1874-1884. Lettre de Nagle (PM 439 SC et PZ 160 SC) au Grand Secrétaire. 30 mars 1877. 3pp. p.1

⁵³⁹ *Ibid.*, p.1: « any idea of placing your Grand Lodge in competition with the Grand Lodge of Scotland ».

⁵⁴⁰ *Ibid.*, p.2.

⁵⁴¹ *Lane's Masonic Records*.

⁵⁴² *Annual Returns British Lodge 1038*. 1874-1884. Lettre de Nagle (PM 439 SC et PZ 160 SC) au Grand Secrétaire. 30 mars 1877. 3pp. p.1.

⁵⁴³ *Lodge File Friendship 1696*. Lettre du conservateur à V.Latimer (secrétaire de la loge). 4pp. p 3: « urging dispatch of the Warrant ».

⁵⁴⁴ *Annual returns. Lodge of Friendship No.1696*. 1877-1884. Lettre de Nagle au Grand Secrétaire. 12 septembre 1877. 2pp. p. 1: « useless ».

⁵⁴⁵ *Lodge File Friendship 1696*. Lettre du conservateur à V.Latimer (secretary of the lodge). 4pp. p 3.

⁵⁴⁶ Michael Allan, «*Lodge Friendship No.1696 EC. History*». <http://www.lof1696.com/history>. Accès: 04/02/2015.

écossaise *Friendship 439*, et les *Installing masters* (les vénérables qui allaient installer la loge) de la *British Lodge No. 736*, de la loge anglaise *No.1152*, de la loge irlandaise *No. 112* et de la loge écossaise *Friendship No. 439*⁵⁴⁷. Les autres maçons présents étaient des députations de *La Triple Espérance*, *La Paix* et la *British Lodge*⁵⁴⁸. La loge fut installée le 14 octobre 1877 et la première tenue eut lieu le 11 mars 1878⁵⁴⁹. Le Premier Surveillant, Nagle, rappela dans une lettre de la *Lodge Friendship No 1696* au Grand Secrétaire de l'obédience londonienne, que bien que la loge fût nouvelle sous la constitution anglaise, elle avait existé pendant treize ans sous l'égide de la *Grande Loge d'Ecosse* et pouvait être considérée comme étant « solidement installée »⁵⁵⁰.

La *Lodge Friendship 1696* eut aussi un apport de membres de la *British Lodge* qui était en perte de vitesse vers les années 1870-80⁵⁵¹. Dans les années 1880-90, elle accueillit les membres de la *Independent Lodge 236* (une loge militaire irlandaise qui quitta Maurice à la fin des années 1880) et de membres d'une loge de New South Wales à Natal.⁵⁵² La fréquentation de la loge fut instable, à cause des départs et des missions à l'étranger de ses membres, et elle fut parfois dans l'impossibilité d'avoir un nombre de membres « éligibles »⁵⁵³ pour être promu au grade de maître, comme ce fut le cas en 1905. La loge pu maintenir une stabilité grâce à plus de 30 membres en 1904 et 1905⁵⁵⁴. La pérennité de cette loge fut un exemple car les tentatives de maintenir actives les autres loges de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* n'aboutirent pas au-delà du XIX^e siècle. Cette réussite s'explique, entre autres, par le fait qu'en 1905, elle était « entièrement ou presque entièrement composée de nouveaux membres »⁵⁵⁵. Elle continua à subir des départs comme en 1908 où elle comptait 97 membres, dont 33 avaient démissionné pendant l'année et un fut exclu suite à un long scandale⁵⁵⁶. L'atelier changea plusieurs fois de lieu suite à des problèmes de loyer avec *La Triple*

⁵⁴⁷ *Annual returns. Lodge of Friendship No.1696. 1877-1884. H 119. Minutes of the meeting held to inaugurate Lodge Friendship No.1696. 11 octobre 1877. 5pp. p.2.*

⁵⁴⁸ *Ibid.*, p.1.

⁵⁴⁹ *Lodge File. Lodge of Friendship 1696. Centenary Enquiry. 1pp.*

⁵⁵⁰ *Annual returns. Lodge of Friendship No.1696. 1877-1884. H 119. Lettre de Lodge Friendship No.1696 au Grand Secrétaire. 20 décembre 1877. 3pp. p.1: «Allow me to remind you that although our Lodge is a very new one under the British Constitution it has yet existed as a Scottish Lodge for thirteen years and therefore may fairly be considered as solidly established».*

⁵⁵¹ *Annual Returns British Lodge 1038. 1874-1884. Lettre de Nagle (PM 439 SC et PZ 160 SC) au Grand Secrétaire. 30 mars 1877. 3pp. p.2.*

⁵⁵² *Annual returns Lodge of Friendship No.1696. 1885-1893. Box I 102.*

⁵⁵³ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1904-1912. L 175. Lettre au Grand Secrétaire. 12 mai 1904. 3pp. p.2.*

⁵⁵⁴ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1904-1912. L 175. District and Colonial Return. 31 décembre 1904 et 31 décembre 1905.*

⁵⁵⁵ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1904-1912. L 175. Lettre de Carrington au Grand Secrétaire. 1 septembre 1905. 2pp. p.2: « entirely or nearly entirely composed of new members ».*

⁵⁵⁶ *District and Colonial Return. 31 décembre 1908.*

Espérance avant de s'installer définitivement dans ses propres locaux à Phoenix en 1913⁵⁵⁷. En 1977, la loge envoya une demande de « *Centenary warrant* » (une patente pour son centenaire) à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* qui prendrait effet le 11 octobre 1977⁵⁵⁸. Elle en profita aussi pour demander des informations sur son « histoire passée »⁵⁵⁹ au conservateur de la bibliothèque. Aujourd'hui, la loge *Friendship No. 1696* fait partie de la *Grande Loge Provinciale du Transvaal* en Afrique du Sud, *District of South Africa North*, depuis 1984, et ce fut un franc succès (une « success story »⁵⁶⁰) selon A.A. Cooper et D.E.G. Vieler. La loge a fêté son 125^{ème} anniversaire en 2002⁵⁶¹.

La création de ces loges anglaises entre 1858 et 1878 dans la colonie sont symptomatique du désir de se détacher graduellement des loges françaises, prises entre deux feux : l'antimaçonnerie cléricale et le Schisme de 1877 (que traiteront la Partie 3). Dans un bilan septennal fait par le *Freemasons Chronicle* d'octobre 1881, il est souligné que la maçonnerie anglaise se développait « (...) non seulement dans les Colonies et Dépendances de la Couronne Britannique, mais également dans des pays où [leur] gracieux Souverain a[vait] des liens d'amitié (...) »⁵⁶². La revue mit aussi en avant le fait que des 495 loges de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* dans le monde, deux nouvelles venaient d'être consacrées à Maurice en 1875 et 1877. Cependant, hormis la *Lodge of Friendship No.1696*, les autres loges de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, qui furent créées au XIX^e siècle, eurent à faire face à des contraintes administratives, humaines et géographiques qui les empêchèrent d'avoir une longue vie dans la colonie. Il ne faut pourtant pas négliger le fait qu'elles furent impliquées dans la vie de la colonie et elles eurent même le projet de créer une *Grande Loge Provinciale* pour asseoir leur autorité. Quand la *Lodge of Friendship* fut installée en 1877, il ne restait que deux loges du *Grand Orient de France* qui avait traversé les trois-quarts du XIX^e siècle dans la colonie, *La Triple Espérance* et *La Paix* (mais cette dernière ne passa pas le tournant du siècle). Quant à la dernière loge du *Grand Orient de France*, qui fut créée à la fin du XIX^e siècle, *La Bienfaisance*, elle fut construite sur les ruines de la loge *La Paix*. Dans le Rapport d'inspection de la loge de 1906, Edgar Mayer expliqua que la loge fut fondée le 5 septembre

⁵⁵⁷ Michael Allan, «*Lodge Friendship No.1696 EC. History*». <http://www.lof1696.com/history>. Accès: 04/02/2015.

⁵⁵⁸ *Lodge File. Lodge of Friendship 1696. Final Report from librarian.*

⁵⁵⁹ *Lodge File Friendship 1696.* Lettre du conservateur à V.Latimer (secretary of the lodge). 4pp. p1. « *early history* ».

⁵⁶⁰ A.A. Cooper, D.E.G. Vieler « *A century of Brotherhood*». www.dglsanorth.org.za/lodge_FriendshipLodgeOf.php. Accès: 04/2014. Reference.

⁵⁶¹ Allan Michael, «*An island tale*». *Masonic Quarterly Magazine*. Issue 11. October 2004. p. 26-28. <http://www.mqmagazine.co.uk/issue11/p-26.php>. Accès: 17/06/2015.

⁵⁶² *Freemasons Chronicle*. octobre 1881. p.1: « (...) *not only in the Colonies and Dependencies of the British Crown, but likewise in countries with which our gracious Sovereign is on terms of amity (...)* ».

1881 et installée le 24 avril 1882⁵⁶³ et ses membres utilisaient le matériel de *La Triple Espérance*⁵⁶⁴. Les membres de la loge furent considérés comme ‘irréguliers’ par les loges anglaises et elle vécut tous les tourments qui suivirent le Schisme de 1877. De plus, la question de juridiction maçonnique sur un territoire britannique commençait à être revendiquée et l’arrivée du *Suprême Conseil de France* ne fit qu’envenimer la situation.

CHAPITRE 5. L’implantation des autres obédiences : la confirmation d’une franc-maçonnerie cosmopolite

Outre les le *Grand Orient de France* et la *Grande Loge Unie d’Angleterre* qui étaient présentes dans la colonie, trois autres obédiences de constitutions française, irlandaise et écossaise y installèrent des loges au cours du XIX^e siècle. La création des loges écossaises et irlandaises alimenta le pouvoir de la franc-maçonnerie britannique et elle se fit avec le parrainage des loges anglaises et françaises. Dans cette île qui s’ouvrait aux autres formes de maçonnerie, la présence de la *Grande Loge d’Irlande* et des loges militaires fut un enrichissement pour l’expérience maçonnique insulaire car elle ouvrit, pour la première fois de son histoire, une porte à une maçonnerie qui ne fonctionnait pas de façon sédentaire et aussi à des loges qui avaient une durée de vie définie, car elles dépendaient du stationnement des troupes militaires. Steven Bullock affirmait, selon Cécile Révauger, que « la franc-maçonnerie a permis de tisser des liens entre les militaires de façon beaucoup plus efficace que ne pouvaient le faire les différentes religions, trop diverses, pour représenter un réel lien social entre ces hommes »⁵⁶⁵. Cependant, l’arrivée d’une autre obédience française, le *Suprême Conseil de France*, souleva de nouveaux défis dans une colonie désormais britannique. A partir du milieu du XIX^e siècle, la question de la cohabitation des loges devint équivoque suite à certaines prises de position sur la société, la religion et l’Impérialisme britannique. L’œcuménisme maçonnique commença à flancher, sans se briser, et le

⁵⁶³ Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l’Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002]. p.42.

⁵⁶⁴ *GODF. La Bienfaisance*. 1881-1910. Rapport d’Edgar Mayer. 5 novembre 1906. 4pp. p.1.

⁵⁶⁵ Cité par Cécile Révauger, « *Franc-maçonnerie Lumières et révolutions. De la révolution d’Amérique à la Révolution française* » dans *Lumières No 7. Franc-maçonnerie, et politique au siècle des Lumières : Europe-Amériques* [Presse Universitaire de Bordeaux, 2006] p.24.

laboratoire maçonnique de Maurice eut à faire face à la réalité des différences entre les diverses formes de maçonnerie, acceptées ou invalidées selon les circonstances.

5.1. Les loges militaires et civiles de la Grande Loge d'Irlande

La Grande Loge d'Irlande fut présente dans l'île dès 1857 et elle y installa quatre loges au XIX^e siècle, dont une est encore en activité de nos jours. La première loge militaire de constitution irlandaise fut la *Lodge.91, Fourth Foot*, qui devint plus tard *The Kings Own Royal Regiment*. Avant l'implantation de cette loge, au début du XIX^e siècle, sévissait une milice irlandaise qui travaillait pour le gouverneur français Decean et cela donna l'impression, selon Rivaltz Quenette, qu'il existait une loge irlandaise dans l'île au XVIII^e siècle. Pour lui, c'est « un postulat qu'il n'est pas permis d'écarter car les régiments se déplaçaient souvent, comme les maçons opératifs d'antan, avec leurs loges »⁵⁶⁶. La première loge irlandaise, répertoriée dans l'*Irish Masonic Record*, qui s'installa à Maurice fut la *Lodge No.91*. L'histoire de cette forme de maçonnerie itinérante est intéressante car elle était rattachée à une immatriculation et, en même temps, à plusieurs contextes géographiques. En effet, il n'y avait pas une seule loge *No.91* à proprement parler mais des loges qui eurent la même immatriculation. Le *No.91* fut attribué à plusieurs groupes de maçons demandant une patente et ayant plusieurs stationnements. Les loges militaires avaient un fonctionnement qui différait des autres loges sédentaires et les régiments demandaient des patentes lors de leurs déplacements. Ces patentes pouvaient ensuite être rendues soit suite à une mutation soit parce que la loge n'était pas assez active. Les loges pouvaient, de ce fait, aussi avoir plusieurs noms, comme ce fut le cas de la loge *No.91*, qui stationna à Maurice sous le nom de *King's Own Regiment* et qui devint plus tard le *King's Own Royal Regiment* à Lancaster.

Selon Rebecca Hayes, archiviste de la Grande Loge d'Irlande, il n'y a pas de dossier sur la première patente de la *Lodge No.91* dans le Registre de l'obédience mais la patente fut accordée pour la première fois à un maçon de Galway le 5 octobre ou le 1^{er} décembre 1738 et elle fut rendue le 5 octobre 1801⁵⁶⁷. En effet, selon Philip Crossle, la loge *No.91* stationna dans plusieurs villes, dont le premier stationnement fut à Galway de 1738 à 1801.⁵⁶⁸ Il semblerait que ce régiment, qui existait depuis 1680, fut pris en charge, en 1801, par le *Grand*

⁵⁶⁶ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.67.

⁵⁶⁷ Mail reçu de Rebecca Hayes. *Information request on Irish Lodges in Mauritius Island*. 2 février 2015.

⁵⁶⁸ *GLI. File Lodge No.91. List of Lodges erased from the Books of the Grand Lodge of Ireland*. 5 novembre 1801. Vol. 4 p.137.

Maître Provincial de Munster, Davies, qui envoya une lettre expliquant qu'il voulait faire revivre la *King's Own Regiment* «qui s'était perdu sur le continent»⁵⁶⁹. La loge fut de nouveau effacée des listes de la *Grande Loge d'Irlande* en 1806 et 1807 car l'obédience avait entendu des rumeurs de tentatives faites pour faire revivre ou redonner des patentes annulées sans son accord ou hors de son autorité. Afin d'éviter la création de certaines loges, une liste de patentes qui étaient toujours annulées fut dressée dans les livres de l'obédience, telles que celles des *No.8*, *No. 91* et *No. 878*⁵⁷⁰. Outre les stationnements en Europe, la patente *No.91* fut aussi accordée outre-mer comme à un régiment de la Barbade qui la rendit en 1823⁵⁷¹. Le *King's Own Regiment* fut celui qui reçut la patente à son arrivée à Maurice. En effet, l'immatriculation de la *Lodge No.91* y fut associée le 19 mai 1857 quand une demande fut adressée à Dublin, recommandant le premier vénérable de la loge en création, le Major Thomas Martin du *Kings Own Regiment*⁵⁷², qui s'était installé à Maurice en 1857⁵⁷³. Le 4 juin 1857, un mémoire signé de huit maçons, officiers de la *4th* ou *King's Own Regiment*, fut lu à la *Grande Loge d'Irlande*, demandant une patente rattachée au corps militaire. La Commission l'accepta⁵⁷⁴ et demanda l'émission de l'immatriculation *No.91*⁵⁷⁵. Cette patente, qui fut maintes fois utilisée et fut souvent saisie pour des irrégularités, fut transférée à l'Ile Maurice le 8 juin 1857⁵⁷⁶. La loge fut installée 5 octobre 1857 au temple de *La Triple Espérance* et la cérémonie fut présidée par le vénérable de cette loge du *Grand Orient de France*⁵⁷⁷. La loge irlandaise envoya ce jour-là son premier compte rendu de la tenue à la *Grande Loge d'Irlande* et elle comptait 10 membres⁵⁷⁸. La loge irlandaise se réunissait déjà aux *Military Barracks* (les casernes militaires) de Port Louis quand cette dernière fut réinstallée en octobre 1858⁵⁷⁹. Certains auteurs ont mis en avant des informations erronées sur cette loge et il subsiste encore beaucoup d'incertitudes sur ses activités du fait qu'elle n'eût pas une longue vie à Maurice. Selon les archives de la *Grande Loge d'Irlande*, le régiment

⁵⁶⁹ Philip Crossle, *Irish Masonic Record* [Grand Lodge of Ireland, 1973] p.109: « *being lost on the continent* ».

⁵⁷⁰ *GLI. Grand Lodge Return*. 24 June to 24 June 1807. Volume 10. P.85. « *The Grand Lodge having heard of attempts being made to revive or re-issue cancelled Warrants without its sanction or authority; on order to prevent imposition on the regular Lodges, a List of the Warrants that stand cancelled on the books of Grand Lodge is annexed, viz. Nos. 8 ... 91 ... 878* ».

⁵⁷¹ Philip Crossle, *Irish Masonic Record* [Grand Lodge of Ireland, 1973] p.109.

⁵⁷² *GLI. Warrant No.91 (d) -4th Foot. Pack 1 1859-1861*. 19 May 1857. *Deputy Grand Secretaries note – No.91 – Memorial for a new Warrant to be attached to the 4th Regiment of Foot*. 20 May 1857.

⁵⁷³ *Masonic Mirror*. février 1859. P.39. Cite le *Commercial Gazette* du 24 décembre 1858.

⁵⁷⁴ *GLI. From the Minutes of Grand Lodge. Lodge No. 91*. 4 juin 1857.

⁵⁷⁵ *Ibid.*; « (...) *that the Memorial be compiled with and that Warrant No.91 be issued to them* ».

⁵⁷⁶ Philip Crossle, *Irish Masonic Record* [Grand Lodge of Ireland, 1973] p.35.

⁵⁷⁷ *GLI. Grand Lodge Correspondence File. Warrant No.91. Pack 1*. 1859-1861. 6 octobre 1857.

⁵⁷⁸ *Ibid.*, 1857.

⁵⁷⁹ *Annual Returns British Lodge No 1038*. 1858-1863. F25. Lettre du 9 février 1859. 2pp. p.1 (Aussi confirmé par le *Masonic Mirror* de février 1859).

annonça à l'obédience en novembre 1858 qu'il était sur le point de quitter Maurice⁵⁸⁰ et il envoya son compte-rendu de Bombay en janvier 1859⁵⁸¹. La loge comptait 36 membres en février 1859⁵⁸². En fait, des civils continuèrent à la faire vivre à Maurice. Les loges militaires, comme le souligne Jessica Harland-Jacobs, eurent un rôle important à jouer dans la diffusion de la maçonnerie dans le monde car, ayant un double développement quand un régiment quittait une ville ou un pays : la loge continuait à travailler à la nouvelle destination ou aux autres destinations et souvent des civils, initiés localement, demandaient une patente pour reprendre l'administration de la loge⁵⁸³. Ce fut le cas de la *Lodge No.91* à Maurice qui initia 28 locaux, selon Alain Bernheim⁵⁸⁴. Le *Grand Lodge Register* répertoria 33 membres enregistrés jusqu'au 24 décembre 1859⁵⁸⁵. Quant au régiment, il fut ensuite stationné dans plusieurs villes : Baroda, Ahmedabad, Poona et Aden. D'ailleurs, en 1861, un membre de la loge, qui était à Aden, écrivit à la *Grande Loge d'Irlande* pour les informer que, comme il était en faction en Inde, il était impossible de continuer les travaux de la *Lodge No. 91, 4th Kings Own Regiment*, comme une partie du régiment était à Ahmedabad ainsi que son vénérable et les passé vénérables. Quand la *Lodge No.91 Kings Own Regiment* fut effacée le 3 février 1876,⁵⁸⁶ elle avait cessé de travailler depuis 1871⁵⁸⁷. La patente fut allouée à d'autres loges comme, par exemple, celle de Waterford en 1973, qui s'y trouvait depuis 1918⁵⁸⁸.

Les années 1857-1858 furent des années fastes pour les loges britanniques de constitutions anglaise, écossaise et irlandaise. En effet, cette création d'une première loge irlandaise à Maurice marqua le renouveau de la maçonnerie britannique car, avant de quitter l'île en 1858, la loge *4th King's Own Regiment* installa la *British Lodge* le 22 octobre 1858⁵⁸⁹, puis les membres restants « (...) installèrent les officiers d'une Loge Civile, comportant dix-neuf membres de la loge-mère, qui restèrent à Maurice»⁵⁹⁰. Le 1^{er} novembre 1858, un mémorandum de la loge *No.91* faisant une demande de patente pour une loge à Port-Louis,

⁵⁸⁰ *GLI. Grand Lodge Correspondence File. Warrant No.91. Pack 1. 1859-1861. 8 novembre 1858.*

⁵⁸¹ *GLI. Grand Lodge Correspondence File. Warrant No.91. Pack 1. 1859-1861. 9 janvier 1859.*

⁵⁸² *GLI. Grand Lodge Correspondence File. Warrant No.91. Pack 1. 1859-1861. 14 février 1859.*

⁵⁸³ Jessica Harland-Jacobs, « *Global brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization* », Special Issue UCLA [Grand Lodge of California: REHMLAC, 2013] p.76.

⁵⁸⁴ Alain Bernheim, « *Hommage à Jean Emile Daruty* » p.9 (notes en bas de page) ordo-abchao.org/ordo/Pages/Daruty.pdf.

⁵⁸⁵ Mail reçu de Rebecca Hayes.

⁵⁸⁶ Philip Crossle, *Irish Masonic Record* [Grand Lodge of Ireland, 1973] p.35.

⁵⁸⁷ *GLI. Information request.*

⁵⁸⁸ Philip Crossle, *Irish Masonic Record* [Grand Lodge of Ireland, 1973] p.35.

⁵⁸⁹ *Masonic Mirror*. février 1859. P.39. Cite le *Commercial Gazette* du 24 décembre 1858.

⁵⁹⁰ *GLI. Ref. ML. p. 160: « (...) installed the officers of a Civil Lodge, consisting of nineteen members of the parent body, who remained behind in the Mauritius ».*

*The Military Lodge*⁵⁹¹, fut lu à la *Grande Loge d'Irlande* et elle l'accepta le 4 novembre, attribuant l'immatriculation *No.235* à la nouvelle loge⁵⁹². En fait, le nom *Military Lodge No. 235* fut donné en hommage à la loge militaire *No.91*, « (...) en mémoire de ses origines »⁵⁹³, bien qu'elle fût une loge civile et sédentaire. L'*Irish Military Lodge 235* fut donc officiellement créée le 5 novembre 1858 et sa patente fut envoyée à Sir Henry F.F. Johnson, S.V. Surtees et Henry Moore⁵⁹⁴. Les deux premiers venaient de la loge *No.91* et le troisième de la loge *No.13*⁵⁹⁵. Le premier vénérable de la *Military Lodge*, Sir Henry Johnson, venait de la loge écossaise, *Lodge St George*⁵⁹⁶ car, en effet, « dans cette Loge [étaient] venus s'enrôler les membres résidents des deux autres Loges Militaires, « St. Georges » et « King's Own 4th Regiment » »⁵⁹⁷. Elle siégea aussi au temple de la loge française *La Paix*⁵⁹⁸. La loge irlandaise reçut sa patente en décembre 1858, quelques mois après avoir inauguré la *British Lodge 736* en 1858⁵⁹⁹. Des 42 membres qui s'enregistrèrent, 16 venaient de la loge irlandaise, *Lodge No 91*⁶⁰⁰. Ce nombre témoigne de l'influence locale qu'eut la loge irlandaise (en regroupant des maçons écossais et anglais) ainsi que la possibilité de perpétuer les valeurs de la *Grande Loge d'Irlande*, dans une colonie de l'Océan Indien, par des expatriés britanniques qui étaient venus pour faire du commerce et pour travailler dans les administrations. Avant cela, son immatriculation avait été attribuée à une loge à Londonderry (de 1753 à 1846)⁶⁰¹. Le *Masonic Mirror* de février 1859, qui reprit un article du *Commercial Gazette* de Maurice, du 24 décembre 1858, fit référence à l'installation de la *Military Lodge* par la *British Lodge*, le lundi suivant la St. Jean⁶⁰², c'est à-dire, une semaine après le 27 décembre 1858. A l'installation de la *Lodge Harmony No.1143* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* en 1861, le passé vénérable

⁵⁹¹ GLI. *From the Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No 235.* « (...) to be styled "The Military" Lodge ».

⁵⁹² *Ibid.*,

⁵⁹³ GLI. *AQC* 38 p.13: « (...) in remembrance of its origin (...) however, it became extinct in 1873 ».

⁵⁹⁴ GLI. *Grand Lodge of Ireland – Roll of Lodges, compiled by Bros. J.J. Nesbitt and William Scott for Bro. F.C. Crossle* – c. 1889. Warrant issued on 5th of November, 1858.

⁵⁹⁵ GLI. *List of contents of Grand Lodge correspondence files. Warrant No. 235 (a) Port Louis, Mauritius. Second series.* Vol.2.

⁵⁹⁶ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.33.

⁵⁹⁷ *Ibid.*, p.34.

⁵⁹⁸ *Ibid.*, p.34.

⁵⁹⁹ *Lane's Masonic Record.*

⁶⁰⁰ GLI. *List of contents of Grand Lodge correspondence files. Warrant No. 235 (a) Port Louis, Mauritius. Second series.* Vol.2.

⁶⁰¹ Philip Crossle, *Irish Masonic Record* [Grand Lodge of Ireland, 1973] p.60.

⁶⁰² *Masonic Mirror*. février 1859: « (...) by the British Lodge on Monday next, the 27th instant, being St. John's Day ».

Moore et le vénérable en exercice de la *Military Lodge* furent aussi présents⁶⁰³, montrant une énergie revigorée des relations maçonniques britanniques. Cependant, malgré une forte fréquentation, la situation climatique et les épidémies eurent un impact sur le bon fonctionnement de la loge. Elle fut touchée, comme les autres loges, par la fièvre qui sévissait à la fin des années 1867. Charles E. Brewster, le passé vénérable de la *Military Lodge No.235* notifia dans une lettre, lue le 1^{er} juin 1868, à l'obédience irlandaise, son incapacité de faire des tenues « en conséquence du décès d'un si grand nombre de membres de la fièvre qui ravageait la Colonie depuis un si long moment »⁶⁰⁴. Le rapport du 29 juin de Brewster et des autres maçons de la loge annonça leur obligation de rendre la patente⁶⁰⁵ et la loge fut enlevée des listes de l'obédience en 1870⁶⁰⁶. Elle s'éteignit définitivement en 1873⁶⁰⁷ et rendit sa patente la même année⁶⁰⁸. Selon Gould, elle fut remise en sommeil en 1896, avant de redevenir active au début du XX^e siècle⁶⁰⁹. En fait, elle fut transférée à Londonderry en 1885 sous le nom d'*Albert Edward Lodge* et existait encore en 1973⁶¹⁰.

La troisième loge irlandaise de la colonie, l'*Independent Lodge No.236*, fut une loge militaire créée en 1753 à Limerick et, après plusieurs stationnements, elle arriva à Maurice où elle fut créée le 20 mai 1878⁶¹¹. Elle n'apparaît pas sur la liste des loges militaires de la *Grande Loge d'Irlande* lors de son stationnement à Maurice, ayant un statut de loge civile. Le 31 janvier 1878, une demande de patente, signée par le vénérable H. Rickwood, fut envoyée au Grand Maître de la *United Fraternity of Ancient Free and Accepted Masons of Ireland*, à Dublin, demandant une constitution⁶¹². Il les informa qu'E.P. Albert (de la loge *No.66* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, siégeant à Londres) prendrait à sa charge les dépenses

⁶⁰³ *Returns Lodge Harmony 1143. 1858-63. F27.* Lettre de Millward de la loge *Harmony 1143* au Grand Secrétaire, Gary Clark. 6 février 1861. 3pp. p.1.

⁶⁰⁴ *GLI. From the Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No. 235.1 June, 1868. Letter from Charles E Brewster:* « (...) their inability to keep open the Lodge in consequence of the death of so many of its members from the fever which raged in the Colony for so long a time and promising to return the Warrant and to give further information on the subject ».

⁶⁰⁵ *GLI. From the Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No. 235. 29 June, 1868 - Read Report from Bro. Charles Edward Brewster, I.P.M. and others of the Masons which compelled them to return the Warrant.*

⁶⁰⁶ *GLI. Information request.*

⁶⁰⁷ *GLI. AQC 38 p.13:* « (...) in remembrance of its origin (...) however, it became extinct in 1873 ».

⁶⁰⁸ Robert F. Gould, *History of Freemasonry, embracing an investigation of the records of the organization of the fraternity in England, Scotland, Ireland, British colonies and Dominions and the United States of America.* Volume 4. Third edition [London: Caxton Publishing, 1951] p.37.

⁶⁰⁹ *Lane's Masonic records:* « dormant ».

⁶¹⁰ Philip Crossle, *Irish Masonic Record* [Grand Lodge of Ireland, 1973] p.60.

⁶¹¹ Philip Crossle, *Irish Masonic Record* [Grand Lodge of Ireland, 1973] p.61. Confirmé par Gould.

⁶¹² *GLI. Grand Lodge Correspondence file. Warrant No. 236 (c) Port Louis, Mauritius. 31 janvier 1878.*

administratives⁶¹³. Il fit la promesse que les signatures de la patente seraient fidèles à leur postes respectifs et que les Règlements, qui seraient rédigés aussitôt que possible, seraient envoyés à l'obédience⁶¹⁴. Les dix pétitionnaires envoyèrent les noms du collègue d'officiers proposé le 28 mars 1878 (plusieurs maçons de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* allaient en faire partie) et du vénérable, Alfred George Rickwood (qui lui était un maçon venant de la loge *No.841* en Ecosse), confirmant la solidarité des maçons des trois obédiences britanniques. Par exemple, le premier Surveillant, William Hazlitt, et le second Surveillant, Alfred Bullen Commins, venaient de la loge anglaise *British Lodge No. 736*⁶¹⁵. La demande fut lue en avril 1878 et l'immatriculation 245 leur fut recommandée 3 jours plus tard⁶¹⁶. L'adjoint du Grand Secrétaire accorda la patente le 20 mai 1878⁶¹⁷ à Rickwood, Hazlitt and Commins.⁶¹⁸ L'inauguration de *The Independent Lodge No. 236* eut lieu le 30 août⁶¹⁹ au local de la loge du *Grand Orient de France, La Paix*⁶²⁰, en présence de certains maçons des loges anglaises, des maçons de la loge du *Suprême Conseil de France* (la loge *L'Amitié*) et des maçons anglais de passage à Maurice (comme de la *St Louis Lodge of Mark Master Masons*)⁶²¹. Le premier vénérable Rickwood⁶²² était considéré comme l'«un des plus anciens Francs-maçons de l'Ile Maurice»⁶²³ et faisait l'unanimité au sujet de ses qualités de vénérable. Il fut réélu plusieurs années.

L'inauguration de cette loge irlandaise reçut une couverture médiatique importante aussi bien au niveau local qu'en Grande Bretagne parce qu'elle eut lieu en plein conflits entre les loges des différentes obédiences de la colonie sur la question de juridiction maçonnique. Dans de tels moments de tension, la presse coloniale enchaînait les articles sur les loges et l'inauguration de *l'Independent Lodge No.236* en est un exemple. En effet, l'article de *La Sentinelle de Maurice*, reprise par le *Freemasons Chronicle* d'octobre 1878, dressa un long compte rendu de la tenue d'inauguration et ouvrit l'intimité du temple et de la

⁶¹³ GLI. *Grand Lodge Correspondence file. Warrant No. 236 (c) Port Louis, Mauritius*. 31 janvier 1878.

⁶¹⁴ *Ibid.*; «I beg to add that the signatures of the petition promise to be faithful in the discharge of their respective duties. The Bye-Laws will be framed in an early occasion and forwarded for your sanction ».

⁶¹⁵ GLI. *Letter enclosing names of petitioners Lodge No 236*. 28 March, 1878.

⁶¹⁶ GLI. *From the Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No. 236. Memorial from Bro. Alfred George Richwood and nine other brethren for a Warrant*. 4 April, 1878.

⁶¹⁷ GLI. *List of contents of the Grand Lodge Correspondence file. Note from Deputy Grand Secretary*. 20 mai 1878.

⁶¹⁸ GLI. *Grand Lodge of Ireland – Roll of Lodges, compiled by Bros. J.J. Nesbitt and William Scott for Bro. F.C. Crossle – c. 1889*. Warrant granted. 20 May, 1878.

⁶¹⁹ GLI. *Grand Lodge Correspondence file. Inauguration report No. 236 (c) Port Louis, Mauritius*. 11 septembre 1878.

⁶²⁰ *Freemasons Chronicle*. février 1879. p.7.

⁶²¹ *Freemasons Chronicle*, «Inauguration of the Independent Lodge, No. 236, G. L. Ireland» octobre 1878. p. 3.

⁶²² FM 2 Rés. (144). LTE. Dossier 1. Inauguration de la loge *Independent No 236*. 27 décembre 1879.

⁶²³ *Freemasons Chronicle*. février 1879.p.7: «one of the oldest Freemasons in the island of Mauritius ».

cérémonie maçonnique au public. L'ouverture de ce huis-clos maçonnique sur la société coloniale couvrit la réticence, malgré l'euphorie autour de l'inauguration, des loges anglaises face à l'absence d'un accord préalable à la création de cette nouvelle loge. Cette dernière avait eu recours au patronage de la loge *L'Amitié No. 245* du *Suprême Conseil de France* (elle-même en conflit avec les loges anglaises). Les membres des loges britanniques qui furent à l'inauguration n'étaient pas venus au nom de leurs loges. De plus, les relations avec les loges françaises furent tendues lors des années 1877 à 1879 suite au Schisme de 1877⁶²⁴ et la Grande Loge d'Irlande avait rejeté la présence des maçons du *Grand Orient de France*. Quant au vénérable de l'*Independent Lodge*, Rickwood, il assura à la loge du *Suprême Conseil de France* que, dans le futur, ils auraient le « (...) plaisir de cultiver des vertus sociales dans leur intérêt »⁶²⁵. Un total de 113 membres fut enregistré jusqu'au 2 août 1883⁶²⁶ et la loge cessa ses travaux en 1887, avec toujours le même nombre de membres⁶²⁷. Sa prochaine ville de stationnement fut Baltinglass en 1909⁶²⁸ et elle n'existe plus de nos jours.

La quatrième et dernière loge irlandaise, créée à Maurice au XIX^e siècle, fut la *Lodge No.266*. Un mémorandum fut envoyé par le Révérend Stephen Walsh (passé vénérable de la loge écossaise *No.439* et Chapelain des forces militaires à Maurice) et six autres membres, et il fut lu le 6 octobre 1887⁶²⁹. Ils demandaient une patente pour une loge à Port-Louis⁶³⁰. Cette création de loge était recommandée par les deux loges anglaises *No. 736* et la *Friendship Lodge No.1696* ainsi que la loge écossaise *No.439*.⁶³¹ La Commission accepta leur requête et leur attribua l'immatriculation *No.266*. La patente fut signée le 18 janvier 1888 par les officiers de la loge : le Révérend Stephen Walsh, John Smith and James Cornell⁶³². Le premier était de la loge écossaise *Friendship No.439*, le second de la loge anglaise *No.1676* et le troisième de la défunte loge irlandaise *No.236*⁶³³. Jusqu'en août 1895, 26 maçons en furent été membres⁶³⁴. La loge cessa ses travaux en 1896 et la patente fut annulée le 7 octobre

⁶²⁴ Ces conflits seront traités dans la Partie 3.

⁶²⁵ *Freemasons Chronicle*, « *Inauguration of the Independent Lodge, No. 236, G. L. Ireland* » octobre 1878. p. 3: « (...) pleasure to cultivate social virtues for our benefit ».

⁶²⁶ *GLI. Series three Vol. 8 of the extant Grand Lodge Registers*.

⁶²⁷ *GLI. Grand Lodge of Ireland – Roll of Lodges, compiled by Bros. J.J. Nesbitt and William Scott for Bro. F.C. Crossle – c. 1889*.

⁶²⁸ Philip Crossle, *Irish Masonic Record* [Grand Lodge of Ireland, 1973] p.61.

⁶²⁹ *GLI. Minutes of Grand Lodge. Lodge No. 266. Memorial from Bro. Rev. Stephen Walsh. 6 October, 1887*.

⁶³⁰ *Ibid.*,

⁶³¹ *Ibid.*,

⁶³² *GLI. Grand Lodge of Ireland – Roll of Lodges, compiled by Bros. J.J. Nesbitt and William Scott for Bro. F.C. Crossle – c. 1889. Warrant issued. 18 janvier 1888*.

⁶³³ *GLI. Series three Vol. 8 of the extant Grand Lodge Registers*.

⁶³⁴ *Ibid.*,

1897⁶³⁵. Un des membres de la loge expliqua ce retard par le fait que John Smith, « (...) sanctionné par la *Grande Loge* en octobre dernier, avait la patente et refusait de la rendre»⁶³⁶. La Commission recommanda qu'à part ce dernier, les autres membres de la loge devaient être considérés comme ayant un « (...) bon statut maçonnique »⁶³⁷. Certains documents sur cette loge concernant sa patente (comme les correspondances avec la *Grande Loge*) ne sont pas classés depuis 1880, selon Rebecca Hayes, archiviste de la *Grand Loge d'Irlande*. Les extraits qu'elle a envoyés proviennent de cartons mais ils ne prennent pas en compte les correspondances routinières, telles que des lettres sur les cotisations, les demandes de certificats et les comptes rendus biennuels⁶³⁸. Ces extraits des « *Yearly Boxes* » donnent des informations sur le fait que la loge se retrouva dans une situation administrative floue suite au refus de Smith de rendre la patente. De plus, cet épisode met en lumière les hostilités et incompréhensions entre les membres de certaines loges qui menèrent à leur fermeture. Entre le début de la première loge irlandaise et cette dernière création de loge, les rapports entre les différentes obédiences françaises et britanniques avaient changé. La seule loge britannique qui ne fut pas en conflit ouvert avec les autres loges fut la loge écossaise *Friendship No. 439*.

5.2. La Grande Loge d'Écosse: la Lodge St George et la Lodge Friendship No. 439.

Alors qu'après la fermeture de la première loge de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, la *Lodge Faith and Loyalty* (dans les années 1830), la maçonnerie anglaise peinait à trouver un nouveau souffle, la loge militaire *St George*, de constitution écossaise, avait stationné à Maurice. Il y a très peu d'information sur cette loge et le *Scottish Masonic Records* fait référence à une loge du même nom basée à Grenade. En effet, selon George S. Draffen, cette loge grenadienne fut créée en 1820 et fut fermée en 1852 (Code *LS 355 09*)⁶³⁹. Bien qu'il n'y ait pas de traces dans certaines archives du passage de la loge à Maurice, les dates de son existence correspondent au stationnement du régiment à Maurice. En effet, selon Michael

⁶³⁵ *GLI. Series three Vol. 8 of the extant Grand Lodge Registers.*

⁶³⁶ *GLI. Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No. 266. Statement from Bro. J.E. Moat. 28 June, 1897: « (...) to the effect that Bro. John Smith, suspended by Grand Lodge in October last, holds the Warrant and refuses to give it up».*

⁶³⁷ *Ibid., : « (...) be considered as in good Masonic standing ».*

⁶³⁸ Mail de Rebecca Hayes: « *The following are extracts taken from these yearly boxes ignoring routine correspondence, for example letters enclosing Grand Lodge Dues, requests for Grand Lodge Certificates and Half-Yearly returns etc. Included are some Royal Arch and High Knight Templar Returns etc».*

⁶³⁹ George S. Draffen, *Scottish Masonic Records* [Grand Lodge of Scotland, 1950] p.35.

Allan, la loge arriva dans la colonie avec son régiment en 1848⁶⁴⁰. Cependant, plusieurs maçons de l'époque et contemporains ne s'accordent pas sur les informations la concernant. Raymond Baillache, par exemple, pensait qu'elle était de Constitution anglaise⁶⁴¹ alors que Kemduth Daby pense qu'elle était de constitution irlandaise, arrivée en 1848 et présidée par le Major H.F. Johnson. Quant à Edouard Remono de *La Triple Espérance*, il affirma qu'il était présent à son installation⁶⁴². En se basant sur le fait que ce dernier fut le vénérable dans les années 1820, 1830, 1850 et 1860⁶⁴³, il est probable que l'installation se fit dans les années 1850. Selon Descroizilles, le Major F.H.F. Johnson fut affilié à *La Triple Espérance* le jour de l'inauguration de sa varangue le 18 mars 1858⁶⁴⁴. Il parla aussi du fait qu'il était lui-même présent à l'installation « (...) de la *Loge St Georges*, de celle dite King's Own (4th Regiment) »⁶⁴⁵. Ces informations n'ont pas pu être vérifiées car, outre le *Scottish Masonic Records* qui ne fait pas mention du stationnement de la loge à Maurice, il n'y a que de rares sources secondaires, souvent contradictoires, sur cette loge.

Les seules sources primaires accessibles sont celles de la loge écossaise, *Lodge Friendship No.439*. Il semblerait qu'elle fût la seule loge écossaise permanente dans l'île qui eut une durée de vie conséquente. La *Lodge Friendship No.439* fut « chartered »⁶⁴⁶ (reçut sa chartre) en 1864 selon Gould, plus précisément le 7 novembre 1864⁶⁴⁷, selon le *Scottish Masonic Records* de Draffen. Sa création fut un exemple d'harmonie maçonnique franco-britannique dans la colonie quand, en 1864, des maçons des deux loges du *Grand Orient de France* (*La Triple Espérance* et *La Paix*), de la loge de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* (la *British Lodge*) et de la loge irlandaise (la *Military No.235*) se réunirent pour créer la loge *Friendship No.439* sous l'égide de la *Grande Loge d'Ecosse*. Les loges du *Grand Orient de France* entretenaient alors des liens amicaux avec « les trois Grandes Loges britanniques »⁶⁴⁸. La loge fut inaugurée deux ans plus tard, le 30 novembre 1866, le jour de la *St.Andrews* au

⁶⁴⁰ Allan Michael, «An island tale». *Masonic Quarterly Magazine*. Issue 11. octobre 2004. p. 26-28. <http://www/mqmagazine.co.uk/issue11/p-26.php>. Accès: 17/06/2015.

⁶⁴¹ Raymond L. Baillache, *Lodge Friendship No.439* [Port-Louis: The Mauritius Printing Cy. Ltd, 1972] p.4.

⁶⁴² Khemdutt Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p.25.

⁶⁴³ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.10.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p.15.

⁶⁴⁵ *Idib.*, p.12.

⁶⁴⁶ Robert F. Gould, *History of Freemasonry, embracing an investigation of the records of the organization of the fraternity in England, Scotland, Ireland, British colonies and Dominions and the United States of America*. Volume 4. Third edition [London: Caxton Publishing, 1951] p.37.

⁶⁴⁷ George S. Draffen, *Scottish Masonic Records* [Grand Lodge of Scotland, 1950] p.49.

⁶⁴⁸ Raymond L. Baillache, *Lodge Friendship No.439* [Port-Louis: The Mauritius Printing Cy. Ltd, 1972] p.7: « in amity with the three British Grand Lodges ».

temple de *La Triple Espérance*⁶⁴⁹. Les membres des loges anglaise (la *British Lodge 736*) et irlandaise (la *Military Lodge 235*) étaient aussi affiliés à *La Paix* en 1864 à la création de la *Lodge Friendship 439*⁶⁵⁰. Lors du 25^{ème} anniversaire de l'installation de la loge *Friendship No.439*, le 14 décembre 1972, Raymond Baillache retraça son histoire qui avait connu trois périodes de « travaux »⁶⁵¹. La première phase commença en juillet 1864 sous le vénérat de W. Hazlitt (de la *British Lodge No. 736*)⁶⁵² quand le *Grand Secrétaire* de l'obédience accéda à la requête d'une création de loge le 26 juillet de la même année⁶⁵³.

En fait, la situation de la loge écossaise fut soulignée par le conservateur de la *Library and Museum of Freemasonry* de Londres qui expliqua, en 1977, qu'au moment où la loge anglaise *Friendship No.1696* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* reçut sa patente en 1877, la loge écossaise du même nom existait toujours malgré ses « périodes de sommeil »⁶⁵⁴. Une de ces périodes de basse activité fut vécue quelques années après la création de la loge écossaise. En effet, quand George Lewinson, après avoir été le vénérable de la *British Lodge* pendant trois ans, devint le vénérable de la loge écossaise de 1869 à 1872⁶⁵⁵, il fut à l'origine de la réanimation de la loge qui était depuis quelques années « dans un état de décrépitude »⁶⁵⁶ et il reçut, par ailleurs, un bijou en tant que passé vénérable de la loge en 1873. En 1877, les membres de la loge écossaise créèrent la loge *Friendship 1696* alors qu'elle-même fut momentanément mise en sommeil, mais elle existait encore⁶⁵⁷. Malgré le départ de ses membres pour constituer une loge anglaise, la loge écossaise *Friendship 439* ne s'était pas éteinte. Selon le compte rendu de son inauguration, le 11 octobre 1877, la loge *Friendship 1696* « procéda au vote des frères restants de la *Lodge Friendship No.439* un à un »⁶⁵⁸ et ils furent tous élus à l'unanimité⁶⁵⁹. Les transfuges prêtèrent le serment d'allégeance à la *Grande Loge Unie d'Angleterre*⁶⁶⁰. En ce jour de la fermeture momentanée de la loge et de sa « (...) »

⁶⁴⁹ Raymond L. Baillache, *Lodge Friendship No.439* [Port-Louis: The Mauritius Printing Cy.Ltd, 1972] p.7: « *in amity with the three British Grand Lodges* ». p.7.

⁶⁵⁰ *Ibid.*, p.5.

⁶⁵¹ *Ibid.*, p.3: « *labour* »

⁶⁵² Raymond L. Baillache, *Lodge Friendship No.439* [Port-Louis: The Mauritius Printing Cy.Ltd, 1972] p.5.

⁶⁵³ *Ibid.*, p.6.

⁶⁵⁴ *Lodge File Friendship 1696*. Lettre du conservateur à V.Latimer (secretary of the lodge). 4pp. p.1: « *periods of dormancy* »

⁶⁵⁵ *The Freemason*, « *Freemasonry in the Mauritius* » décembre 1873. p.6.

⁶⁵⁶ *Ibid.*, p.6: « (...) was on the brink of decay ».

⁶⁵⁷ *Lodge File. Friendship 1696*. Lettre à Latimer conservateur. 20 décembre 1977. 3pp. p.1: « *still in existence* ».

⁶⁵⁸ *Annual returns. Lodge of Friendship No.1696. 1877-1884. H 119. Minutes of the meeting held to inaugurate Lodge Friendship No.1696 du 11 octobre 1877*. 5pp. p.3: « *balloted the remainder of the brethren of the Lodge Friendship No.439 one by one* ».

⁶⁵⁹ *Ibid.*, p.3: « *all of whom were unanimously elected* ».

⁶⁶⁰ *Ibid.*, p.3: « *took the oath of allegiance to the Grand Lodge of England* ».

renaissance sous d'autres auspices»⁶⁶¹, le vénérable et les membres de la loge écossaise *Friendship 439* proposèrent une médaille au Premier Surveillant Nagle pour ses services rendus. Comme ce dernier la refusa, les maçons votèrent une souscription pour commander son portrait grandeur nature qui serait accroché au temple de *La Triple Espérance*. Cette reconnaissance de la loge dépassa leurs espérances car beaucoup de membres d'autres loges avaient souhaité contribuer à la souscription, si bien que «(...) ce qui devait être au départ une affaire privée en était devenue une générale »⁶⁶². Les portraits de maçons britanniques dans les deux temples français étaient très significatifs de l'entente interobédientielle.

5.3. Le Suprême Conseil de France: les loges *La Concorde* et *L'Amitié*.

L'histoire des deux loges créées à Maurice par Jean-Emile Daruty, l'auteur de *Recherches sur les Rites Ecossais Anciens et Acceptés*, est semée de difficultés et de conflits. Ces deux loges furent absorbées dans les conflits qui seront détaillés dans la Partie 3, entre les obédiences française et anglaise. Les 8 membres fondateurs, venant de *La Triple Espérance*, *La Paix*, *La Bienfaisance*, *L'Amitié de la Réunion* et une loge parisienne⁶⁶³, se réunirent à Port-Louis le 4 novembre 1876⁶⁶⁴ pour créer une nouvelle loge sous l'égide du *Suprême Conseil de France* et la demande de constitution fut envoyée à la *Grande Loge Centrale de France*⁶⁶⁵. Ils avaient discuté du titre distinctif et avaient retenu le nom de *La Concorde*⁶⁶⁶. Comme l'explique Alain Bernheim, le procès-verbal et la demande de constitutions de la loge au *Suprême Conseil de France* porte « le titre distinctif primitif »⁶⁶⁷ de *La Concorde*. Cette loge eut, en fait, une histoire compliquée car la *Grande Loge Unie d'Angleterre* ne souhaitait pas qu'une autre obédience s'installât à Maurice. Cependant, après avoir eu l'aval de ses Constitutions le 30 mars 1877, Daruty écrivit le 16 août au *Suprême Conseil de France* au

⁶⁶¹ *Annual returns. Lodge of Friendship No.1696. 1877-1884. H 119. Minutes of the meeting held to inaugurate Lodge Friendship No.1696 du 11 octobre 1877. 5pp. p.4: «(...) Scottish Lodge Friendship had desired, at the time of the closing that Lodge and coming to life again under other auspices ».*

⁶⁶² *Ibid.*, p.4-5: « Many of the principal members of the other Lodges had also expressed their wish to join in the subscription, so that what was intended at first as a private affair had become a general one (...)».

⁶⁶³ *GLDF. Dossier L'Amitié 245. Tableau des Maçons Réguliers qui désirent former une loge. La Concorde. 5 janvier 1877.*

⁶⁶⁴ Le livre d'Architecture utilise un autre calendrier : 17^{ème} jour de la Lune Marhheschvan du 9eme mois 5876 (14 novembre 1876).

⁶⁶⁵ *La Grande Loge Centrale de France : La Loge de la Grande Commanderie*, fut créée par le *Supreme Conseil du Rite Ecossais* en 1821 et devint la *Grande Loge Centrale* en 1822.

⁶⁶⁶ *GLDF. Dossier L'Amitié 245. Extrait du livre d'Architecture de La Concorde. 4 novembre 1876. 4pp. p.3.*

⁶⁶⁷ Alain Bernheim, « *Hommage à Jean Emile Daruty* » p.9 (notes en bas de page). ordo-abchao.org/ordo/Pages/Daruty.pdf.

sujet de la Constitution non reçue de la loge fondée en novembre 1876 et qui n'était toujours pas installée. Il expliqua aussi qu'il n'avait pas reçu ses titres de 33^e et qu'il n'osait donc pas visiter les autres loges⁶⁶⁸. Le Grand Secrétaire Chancelier du Rite, G. Guifrey, confirma dans le procès-verbal du *Suprême Conseil de France* du 25 juillet 1877, que Daruty avait l'aval pour avoir le statut de Past Master (passé vénérable)⁶⁶⁹. Ce dernier avait enfin pu créer cette loge, travaillant au Rite Ecossais Ancien et Accepté, après « (...) douze ans d'efforts persévérants »⁶⁷⁰ et il assura que la loge avait déjà reçu des demandes d'initiations. Or, la régularisation de la loge prit du retard comme en atteste une lettre de Daruty d'août 1877, soit 9 mois après sa création, car ils attendaient la malle de France et il ne restait que six membres fondateurs (un frère s'était retiré et un autre projetait d'aller en France le mois suivant)⁶⁷¹. Il ajouta que s'il n'avait pas de nouvelle, il procéderait à des initiations et affiliations « (...) sachant que par le mémorandum No 51 que le [Suprême Conseil] [lui] accord[ait] une attache favorable »⁶⁷².

Cependant, la loge ne reçut pas d'immatriculation, comme confirmé par l'archiviste de l'obédience en 2015, car une autre loge avait déjà été attribuée du nom de *La Concorde*. Dans une lettre du 5 janvier 1877, Daruty expliqua qu'il venait de constater qu'une autre loge s'était installée à Villefranche-Sur-Saône portant le même vocable et qu'elle était en instance de constitutions⁶⁷³. Pour le fondateur de la nouvelle loge, il avait, de ce fait, commis une infraction « involontaire » aux articles 78 et 83 des Règlements Généraux de « l'Ecossisme (sic) »⁶⁷⁴. Il proposa au *Suprême Conseil de France* le nom de *L'Amitié No. 245*. La nouvelle loge, étouffée par les divergences entre le *Suprême Conseil de France* et le *Grand Orient*, les litiges avec *La Triple Espérance* ainsi que par la réticence des loges britanniques de voir s'installer une autre obédience dans la colonie, fut finalement le 30 mars 1877⁶⁷⁵, selon Gould. Le 27 avril 1877, Daruty écrivit au *Suprême Conseil de France* pour leur dire qu'il

⁶⁶⁸ Alain Bernheim, « *Hommage à Jean Emile Daruty* ». dans *Le R.E.A.A. dans l'Océan Indien*. Points de Vue Initiatiques. No. 163. mars 2012. p. 13.

⁶⁶⁹ *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-1884. H 110. Copie de l'extrait du procès-verbal du *Suprême Conseil de France*. 25 juillet 1877.

⁶⁷⁰ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de J.E Daruty au *Suprême Conseil de France*. 10 novembre 1876. 4pp. p.1.

⁶⁷¹ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de Daruty au Secrétariat du *Suprême Conseil de France*. 16 août 1877. 2pp. p.1.

⁶⁷² *Ibid.*, p.1.

⁶⁷³ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de Daruty au *SCDF*. 5 janvier 1877. 4pp. p.1.

⁶⁷⁴ *Ibid.*, p.1.

⁶⁷⁵ Robert F. Gould, *History of Freemasonry, embracing an investigation of the records of the organization of the fraternity in England, Scotland, Ireland, British colonies and Dominions and the United States of America*. Volume 4. Third edition [London: Caxton Publishing, 1951] p.37.

avait reçu l'aval de la *Grande Loge Centrale* pour la loge *L'Amitié No 245*⁶⁷⁶. Il convoqua les membres le 20 avril pour les élections⁶⁷⁷ ; Six des membres fondateurs de *La Concorde* figuraient sur la liste. La loge, qui avait été créée depuis 1876, fut inaugurée le 28 janvier 1878⁶⁷⁸. Certains maçons anglais et français boudèrent la cérémonie et refusèrent de l'installer le 28 janvier 1878⁶⁷⁹ au temple de *La Paix*⁶⁸⁰. En effet, la présence de plusieurs obédiences sur le territoire, comme cela sera traité plus loin, ne devint un problème que dans les années 1870, après des décennies où la maçonnerie cosmopolite de Maurice jeta les bases de son identité insulaire.

CHAPITRE 6. Le laboratoire maçonnique : les innovations et les inter-influences des traditions maçonniques européennes à Maurice

Entretemps, après des débuts réussis de la cohabitation sociale, en partie atteinte grâce à la franc-maçonnerie, la colonie anglaise de Maurice eut à s'adapter aussi bien aux nouveautés qu'aux revendications des réfractaires au nouveau régime au fil des décennies de changements politiques, économiques et administratifs. La cohabitation maçonnique réussie, mais fragile, reposait sur plusieurs critères. Les axes majeurs qui, dès le départ, firent de Maurice un laboratoire maçonnique dans un contexte en tension, seront analysés dans ce chapitre. Ce laboratoire des idées reposait sur des innovations imposées par le contexte de promiscuité de plusieurs obédiences et elles agirent comme un ciment identitaire propre à l'île Maurice du XIX^e siècle. La maçonnerie locale, comme le dit le journal local *Le Mauricien* du 6 avril 2008, est « (...) liée aux mutations sociales, politiques et culturelles du pays »⁶⁸¹ et, de ce fait, les obédiences représentées à Maurice s'adaptèrent au contexte insulaire. En effet, de nouvelles tendances furent testées sur place et devinrent des aspects récurrents de la maçonnerie insulaire mauricienne. Cependant, ces innovations ne furent pas toutes maintenues vers la fin du XIX^e siècle et au tournant du XX^e siècle, et certaines devinrent

⁶⁷⁶ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 27 avril 1877. 3pp. p.1.

⁶⁷⁷ *Ibid.*, p.1.

⁶⁷⁸ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Compte rendu de l'inauguration. 6 pp. p.1.

⁶⁷⁹ GLUA. Lettre de *L'Amitié* à *Harmony 1535*. 23 janvier 1878. 2pp.

⁶⁸⁰ *La Sentinelle de Maurice*, « *La Loge L'Amitié* » 1^{er} février 1878. p.2.

⁶⁸¹ *Week-end*, Portrait « *Rivalentz Quenette, la mémoire de la Loge* » 6 avril 2008.

même des sources de futures tensions aussi bien avec les obédiences européennes qu'au niveau des liens entre les loges elles-mêmes. Pourtant, avant que les relations maçonniques ne se fussent détériorées, elles furent efficaces et des axes de ces fonctionnements novateurs transformèrent les réseaux de fraternité à l'île Maurice pendant plusieurs décennies. Les innovations principales qui contribuèrent à la cohésion maçonnique dans ce laboratoire insulaire étaient : le partage des temples qui contribuèrent à l'œcuménisme franco-britannique (et dont les symboles iconoclastes en furent les étendards); les cérémonies maçonniques interobédientielles (rythmées par les affiliations et la pratique des différents rites latins et britanniques par les obédiences présentes) et l'affichage maçonnique dans la société coloniale mauricienne. Ce chapitre retracera également les contraintes liées au maintien des valeurs et des fonctionnements des obédiences européennes sur un territoire aussi éloigné des métropoles.

6.1. Le partage des temples : un des piliers de l'œcuménisme maçonnique

Une autre nouveauté locale que les maçons mauriciens expérimentèrent avec la création des loges britanniques fut le partage des temples de *La Triple Espérance* et de *La Paix* par les obédiences. Cette innovation se fit dans le même esprit de cosmopolitisme maçonnique cultivé depuis les débuts de la colonisation britannique. En effet, la première loge anglaise de l'île, la *Lodge Faith and Loyalty*, faisait ses tenues, depuis la première en 1817, dans le temple de la loge française *La Triple Espérance*⁶⁸² et les temples de *La Triple Espérance* et *La Paix* purent acquérir, de ce fait, une position influente avec les maçons de la loge anglaise qui utilisèrent leurs locaux. Les deux temples hébergèrent les autres loges anglaises et certaines changeaient de temples selon les tenues et les inaugurations : par exemple, l'inauguration de la *British Lodge 1038* se fit dans le temple de *La Triple Espérance* en 1858⁶⁸³, celle de la *Lodge of Harmony 1143* au temple de *La Paix* en 1861 et celle de la *Lodge of Friendship No. 1696* à *La Paix* en 1877⁶⁸⁴. La location des temples maçonniques français par des obédiences britanniques s'imposa comme une évidence pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ces deux temples français existaient depuis le XVIII^e siècle et ils

⁶⁸² R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.43.

⁶⁸³ Michael Allan, «*Lodge Friendship No.1696 EC. History*». <http://www.lof1696.com/history>. Accès: 04/02/2015.

⁶⁸⁴ *Annual returns. Lodge of Friendship No.1696. 1877-1884. H 117. Minutes of the meeting held to inaugurate Lodge Friendship No.1696. 11 octobre 1877. 5pp. p.1.*

possédaient des locaux aménagés qui étaient conformes aux exigences des tenues et au prestige des rassemblements maçonniques locaux et internationaux.

L'architecture de « loges continentales »⁶⁸⁵ fit l'objet d'un long article du *Masonic Mirror* de mars 1859 et montra les avantages que procuraient les temples du Cap. Ces avantages étaient aussi ceux des temples de *La Triple Espérance* et de *La Paix*. Pour l'auteur, qui décrivit le temple de l'ancienne loge *De Goede Hoop* du Cap, une caractéristique habituelle de tels temples était qu'ils possédaient plusieurs appartements de taille convenable au rez-de-chaussée et des pièces pour le Tuilleur⁶⁸⁶, situées dans un jardin, ou des espaces «qui assurait une confidentialité pour le bâtiment, et qui pouvaient être utilisés par les membres »⁶⁸⁷. Les loges étrangères avaient souvent leurs propres locaux comme au Cap⁶⁸⁸. Cette configuration des infrastructures correspondait aussi à la loge *La Triple Espérance* comme le décrivit le Révérend De la Mare en 1864. Il parla d'un bâtiment élégant et spacieux dont le temple se trouvait dans une aile, «(...) construit avec des colonnes, et couvert d'une arche gothique. Le plafond était peint avec des emblèmes maçonniques, et ils possédaient (...) les portraits de tous les Vénérables de la Loge suspendus autour du temple (...)»⁶⁸⁹. Quant aux locaux de la loge *La Paix*, ils possédaient de semblables atouts et le temple fut choisi par la *British Lodge* lors des funérailles d'un maçon, Colin Campbell, car il était spacieux et pouvait contenir le grand nombre de maçons qui viendraient à cette cérémonie⁶⁹⁰. Ces deux temples du *Grand Orient de France* pouvaient accueillir jusqu'à 250 à 300 maçons pour une tenue⁶⁹¹. En deuxième lieu, les Britanniques, ayant entretenu de bonnes relations avec les loges françaises, choisirent de partager les temples du *Grand Orient* car ils y trouvaient cette logistique moins contraignante par le fait qu'ils étaient en comité restreint, qui ne nécessitait pas un temple personnel. Les loges britanniques perpétuèrent cette cohabitation jusqu'à la fin du siècle. De plus, comme les maçons résidaient principalement, lors des premières décennies, à Port-Louis, qui était le centre de la vie maçonnique (les autres loges françaises

⁶⁸⁵ *Masonic Mirror*. No. IX. 2 mars 1859. Pp. 1-4. p.2: «*continental Lodges*».

⁶⁸⁶ Tuilleur: le poste de celui qui défend l'accès au temple aux non-initiés lors des tenues.

⁶⁸⁷ *Ibid.*, p.2: « (...) which ensures privacy for the building, and which can be used by the members. This is not an uncommon arrangement of the foreign Lodges where they have their own building, and might be advantageously adopted here».

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p.2: «This is not an uncommon arrangement of the foreign Lodges where they have their own building, and might be advantageously adopted here».

⁶⁸⁹ *Masonic Mirror*. mai 1864. Lettre de De la Mare datée du 4 et 5 avril, envoyée par H.H. aux éditeurs de la *Masonic Mirror* et au *Freemasons' Magazine*: (...), built with columns, and covered with a Gothic arch. The ceiling is painted with masonic emblems, and they have what would be worthy of the Masonic brethren in Jersey, the portraits of all the Master of the Lodge hanging round the Temple; the throne is well elevated».

⁶⁹⁰ *Masonic Mirror*, «*Masonic Funeral Service*» août 1862. p. 15: « the spacious temple of which offered suitable accommodation for the large number of Freemasons who assembled on the occasion ».

⁶⁹¹ Ces chiffres sont donnés dans la Correspondance No 86 en mai 1857 avec 300 maçons pour *La Paix*. Le *Freemasons Quarterly Review* de septembre 1845 cite 250 maçons pour *La Triple Espérance*.

basées dans les terres ou dans la région côtière étant moins influentes que les deux loges de la capitale), la proximité géographique de ces deux temples s'imposa comme un compromis pratique. Dans une lettre du conservateur de la *Library and Museum of Freemasonry* de Londres à la loge *Friendship No.1696*, en 1977, il commenta la situation au XIX^e siècle concernant le partage des temples comme les conséquences d'un «haut degré de fraternité»⁶⁹² entre les loges britanniques et françaises dans l'île.

Au cours du XIX^e siècle, le temple de *La Triple Espérance* et le temple de *La Paix* furent les témoins de ce partage interobédientielle qui se traduisit à travers, entre autres, des objets maçonniques qui étaient exposés, tels les portraits de maçons de plusieurs obédiences qui en ornaient les murs. Ces symboles de la réussite de la cohabitation maçonnique rejoignent ce que dit Pierre-Yves Beaurepaire, qui qualifie le temple maçonnique de lieu d'échanges et de relations interpersonnelles, et où il y a une «prégnance»⁶⁹³ des lieux par les individus. Outre les portraits de maçons français prestigieux comme celui du *Grand Maître du Grand Orient*, Lucien Murat⁶⁹⁴ (1851-1861), le temple de *La Triple Epérance* était orné de ceux des gouverneurs anglais de la colonie qui étaient maçons comme celui de Farquhar (inauguré et présenté par un maçon Onézime Desmarais⁶⁹⁵) et celui de Charles Colville. Concernant le portrait de Farquhar, il fut placé à côté de celui du gouverneur français, Mahé de Labourdonnais, et, selon Descroizilles dans les années 1860, ils étaient confondus « dans l'affection des Créoles de Maurice (...)»⁶⁹⁶. Les portraits des vénérables des loges de plusieurs nationalités furent placés dans la *Salle des Pas Perdus*⁶⁹⁷ de *La Triple Espérance* tels que celui de P. Ambrose, vénérable en 1863 et 1864 de la *Lodge of Harmony*; celui d'un des vénérables de *La Triple Espérance* ayant été le plus souvent réélu, Edouard Remono (portrait de l'artiste et maçon De la Hogue)⁶⁹⁸, et ceux de Jules Virieux et Canonville de *La Triple Espérance*. Des bustes étaient aussi exposés comme celui de Descombes à *La Triple*

⁶⁹² *Lodge File Friendship 1696*. Lettre du conservateur à V.Latimer. 4pp. p 2: « From the foregoing it appears that there must have been (and quite understandably) a considerable degree of fraternalism between the English (and no doubt also, the Scottish and Irish) masons on the Island and their French counterparts ».

⁶⁹³ Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et sociabilité. Les métamorphoses du lien social XVIIIe-XIXe siècle* [Editions maçonniques de France, 2013] p.6.

⁶⁹⁴ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.6.

⁶⁹⁵ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.47.

⁶⁹⁶ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.30

⁶⁹⁷ *Masonic Mirror*. « Colonial. Mauritius » mai 1864. p.16.

⁶⁹⁸ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.13.

Espérance en août 1866⁶⁹⁹. Les murs de la loge-mère étaient aussi ornés de mécènes comme des portraits de maçons (tel que celui d'Henry Frank Frederick Johnson, le premier vénérable de la *Military Lodge 235*⁷⁰⁰, et qui fut inauguré en août 1866⁷⁰¹). Les portraits de Courtois de Chaussy, que son fils offrit à la loge en 1871 par l'intermédiaire d'un des membres, son neveu Mallet⁷⁰², et celui de Fourbera, furent inaugurés le 14 février⁷⁰³. Ces portraits de maçons de plusieurs obédiences qui ornaient les murs des deux temples furent maintes fois glorifiés par les visiteurs étrangers qui y voyaient une fraternité affichée. Les locaux faisaient aussi l'objet d'éloges comme la *Salle des Maréchaux* par l'auteur des *Guêpes mauriciennes* qui écrivit sur le modeste local « qui devint après bien des transformations le splendide temple admiré de tous ceux qui le visitent et les vastes salons ornés des majestueux portraits des Vénérables (...) la salle des Maréchaux de la Maçonnerie »⁷⁰⁴. Ces témoignages de l'harmonie maçonnique à travers le partage des temples confirment ce que dit Pierre-Yves Beaurepaire de la loge en France et en Europe qui était comparable à un laboratoire ou à une « (...) chambre d'incubation des formes, réseaux et espaces de sociabilité qui composent, déséquilibrent et réagencent (sic) l'armature de la France et de l'Europe »⁷⁰⁵ jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Le temple de *La Triple Espérance* fut au centre de la vie sociale et culturelle de l'île ainsi que celui de la loge *La Paix*, qui hébergea des portraits de dignitaires, jusqu'à sa mise en sommeil à la fin du XIX^e siècle, comme celui du gouverneur Farquhar⁷⁰⁶. Un de ces tableaux prestigieux fut celui représentant Lord Moira, fait par Casanova en Inde. Il fut financé par André Maure et fut déposé dans la *Salle des Pas Perdus* de la loge *La Paix*⁷⁰⁷. Alors que la famille de Lord Moira désirait faire l'acquisition ce portrait, la loge « (...) La Paix, par un noble sentiment, n'a[vait] jamais voulu s'en séparer »⁷⁰⁸. Quand la *Lodge of Friendship No.1696* fut inaugurée en 1877 au temple de cette loge, des portraits de « plusieurs francs-

⁶⁹⁹ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.71.

⁷⁰⁰ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978 [1778]* p.66.

⁷⁰¹ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.71.

⁷⁰² *Ibid.*, p. 82.

⁷⁰³ *Ibid.*, p.82.

⁷⁰⁴ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.5.

⁷⁰⁵ *Ibid.*, p.7.

⁷⁰⁶ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864 [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864]* p.31 ;

⁷⁰⁷ *Ibid.*, p.31.

⁷⁰⁸ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864 [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864]* p.31.

maçons distingués »⁷⁰⁹ y trônaient. Lors de cette inauguration symbolique d'une loge anglaise dans un temple du *Grand Orient de France* dans les années 1870, un autre portrait grandeur nature vint alimenter la galerie, celui du vénérable Nagle peint par le maçon De la Hogue et offert par les membres de la loge écossaise *No.439* en signe de reconnaissance⁷¹⁰. L'usage maçonnique réussi du partage des temples de Port-Louis fut symbolisés par des objets communs jusqu'au tournant du XIX^e siècle. De plus, l'atelier de la *Friendship 1696* travailla au temple de *La Paix* à ses débuts en 1875 puis, quand cette loge française cessa ses activités dans les années 1880, il déménagea au temple *La Triple Espérance* à la rue La Corderie⁷¹¹ en 1885.

6.2. Les cérémonies inter obédientielles et religieuses

Un autre aspect de laboratoire maçonnique fut l'affichage de l'appartenance maçonnique en public lors de cérémonies interobédientielles et religieuses. Outre les cérémonies du début de la colonisation britannique, ces cérémonies religieuses furent introduites dans la colonie en 1858, dans le sillage de l'inauguration de la *Military Lodge*, de Constitution irlandaise. Le 27 décembre 1858, le jour de la St Jean l'Évangéliste, cette dernière invita les loges locales à participer au défilé maçonnique jusqu'à la cathédrale anglicane St.James. Ce qui fut, au départ, un défilé spécialement programmé pour l'installation d'une nouvelle loge, devint une tradition au cours des années suivantes. En effet, à l'installation annuelle de ses officiers, le 24 juin 1859, le jour de la St Jean le Baptiste, la loge irlandaise souhaita associer de nouveau la *British Lodge* et les loges *La Paix* et *La Triple Espérance* à ce «culte public »⁷¹². Elle avait l'intention, avec l'aval des autorités maçonniques irlandaises, de défiler de la loge jusqu'à la cathédrale St James et inversement. Les maçons de *La Triple Espérance* et de *La Paix* acceptèrent de nouveau d'y participer et, comme le décrit De Kermorvant à la fin des années 1850, ils se rendirent « processionnellement, bannières

⁷⁰⁹ *Annual returns. Lodge of Friendship No.1696. 1877-1884. H 117. Minutes of the meeting held to inaugurate Lodge Friendship No.1696* du 11 octobre 1877. 5pp. p.1: « several distinguished Freemasons ».

⁷¹⁰ Michael Allan, « *Lodge Friendship No.1696 EC. History*» <http://www.lof1696.com/history>. Accès: 04/02/2014: « the WM announced that the Brethren of the Scottish Lodge had desired to show their sense of the services rendered by W.Bro. Nagle, who had just been invested as a Warden. It was well known that Bro Nagle would refuse a medal, so it was decided to have his portrait painted by Bro de la Hogue, as a mark of appreciation. The life-size portrait was to be hung in the Lodge Room»

⁷¹¹ *Ibid.*,

⁷¹² *Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863. Letter au Grand Secrétaire du vénérable de la loge. 10 février 1859. 2pp. p.1 : «public worship ».*

déployés et musique en tête, à la même Eglise (...) »⁷¹³. Ce jour-là, l'identité maçonnique britannique fut exhibée avec éclat grâce à cette procession qui défila jusqu'à la Cathédrale où le Révérend O'Dell, vénérable de la *British Lodge* « (...) revêtu de ses insignes maçonniques, prêcha un sermon sur le Grand Saint, patron de la Franc-maçonnerie (sic), et sur l'Institution elle-même »⁷¹⁴. Cet oecuménisme maçonnique et religieux fut un événement dans une colonie touchée par l'anathème clérical contre les maçons catholiques français deux années plus tôt⁷¹⁵.

La *Military Lodge* fut, en effet, impliquée dans la vie maçonnique de la colonie et son installation annuelle à la cathédrale anglicane de Port-Louis permit de réunir les différentes nationalités vivant dans la colonie. Ces cérémonies interobédientielles furent validées par des dérogations des obédiences avant de devenir une coutume locale. La première dérogation fut demandée lors de l'installation de la loge irlandaise, la *Military Lodge No.235* (le 27 décembre 1858). Cette tenue maçonnique était hors-norme dans la colonie car elle fut précédée, dans le sillage des célébrations de la St Jean, d'une procession et d'un sermon à l'église anglicane du Révérend O'Dell, membre de la loge hôte, avant l'installation⁷¹⁶. Comme la juridiction locale n'était pas définie, les maçons britanniques demandèrent des dérogations à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* et à la *Grande Loge d'Irlande* pour participer à ces cérémonies car, bien que ce fût l'usage dans certaines colonies britanniques, la particularité de Maurice était que des maçons français allaient aussi y participer. En effet, les antécédents étaient nombreux dans les colonies mais des conditions furent également imposées. La loge *No.91* (qui fut stationnée à Maurice au milieu du XIX^e siècle) fut, par exemple, suspendue par la *Grande Loge d'Irlande* en août 1840 quand elle était à Culbann pour avoir participé à de telles processions⁷¹⁷ mais elle fut réhabilitée, suite à une demande le 27 septembre 1843 et grâce à la recommandation de l'Archevêque Mant⁷¹⁸. Cet antécédent était important dans l'histoire de la maçonnerie mauricienne dans son ensemble car les loges britanniques demandèrent plusieurs dérogations aux obédiences pour donner une image de cohésion après les attaques de l'Evêque catholique. Dans le cas mauricien, alors que ces

⁷¹³ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Note sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.3.

⁷¹⁴ *Ibid.*, p.3.

⁷¹⁵ Cet anathème sera traité dans la partie 3.

⁷¹⁶ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Note sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.3.

⁷¹⁷ *GLI. From the Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No 91. 27 septembre 1843.*

⁷¹⁸ *GLI. Roll of Lodges. Compiled by Bros. J.J. Nesbitt and William Scott for Bro. F.C. Crossle. C-1889. Galway June 26. En juin 1889, elle défila à de nouveau à Galway avec trois autres loges jusqu'à l'église: « Four Lodges of Free Masons marched to Church, where a Sermon was preached before them by the Rev. Mr. Thomas Simcock, after that they dined together in an elegant manner ».*

cérémonies de la St Jean furent célébrées en 1858 et 1859, la *Military Lodge* ne reçut la dérogation qu'en 1860. Le Grand Secrétaire adjoint de la *Grande Loge d'Irlande* répondit à la loge le 10 août 1860 sur la dérogation, pour « se présenter en public en tenues Maçonniques avec d'autres Loges (...) »⁷¹⁹, en précisant que la Commission avait déjà statué sur de telles demandes pour d'autres loges à l'étranger, et que le Règlement 126, page 73, fut spécialement conçu pour coïncider avec les lois civiles de l'Irlande qui prohibaient de telles processions («*The Procession Act*»). Cependant, comme cette loi n'était pas en vigueur dans d'autres pays, les processions n'étaient pas interdites « (...) du moment que ni des airs festifs ni des couleurs ne [fussent] utilisés, et que la procession fût strictement d'une nature purement Maçonnique »⁷²⁰. Le Grand Secrétaire ajouta que cette permission serait accordée si la loge pensait qu'il y avait une « nécessité légitime »⁷²¹ pour organiser une telle procession avec les autres loges de la colonie.

La *British Lodge* fit la même demande de dérogation à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* pour se joindre au défilé de la première installation de la loge irlandaise en décembre 1858, en décors maçonniques, et elle fut accordée. Dans une lettre au *Grand Secrétaire* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, le vénérable de la *British Lodge No.1038* l'informa, de nouveau, de l'installation annuelle des officiers de la *Military Lodge* de la *Grande Loge d'Irlande* le jour de la St. Jean, le 24 juin 1859, précédée par une procession et un service religieux à la Cathédrale de Port-Louis réunissant les quatre loges de l'île (*La Triple Espérance*, *La Paix*, la *British Lodge* et la loge irlandaise *No.91*). Cette identité maçonnique et religieuse se traduisit aussi à travers la chorale des dames et l'hymne « *Behold how good and how pleasant it is for brethren to dwell together in unity* » qui, comme le déclara le *Masonic Mirror* d'août 1859, « sembla spécialement impressionner l'audience avec son harmonie solennelle »⁷²². La foule qui se rassembla pour voir passer le défilé fut « l'une des plus grandes jamais vue à Port-Louis »⁷²³. Il n'y eut pas de policiers visibles et le plus grand ordre fut de rigueur⁷²⁴. Les maçons français et britanniques regagnèrent, ensuite, le temple *La Triple Espérance* pour l'installation de la loge. Les visiteurs, dont les deux plus

⁷¹⁹ *Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863. Extract of a letter from the Deputy Grand Secretary of the Grand Lodge of Ireland addressed to the Secretary of Lodge No.235. The Military Lodge. 10 août 1860. 1pp: « to appear in public in Masonic costume with other Lodges (...) ».*

⁷²⁰ *Ibid.*, p.1: « (...) provided neither party tunes or colours are introduced, and that where the procession is strictly of a purely Masonic character our Lodges may (...) join in it ».

⁷²¹ *Ibid.*, p.1: « that a legitimate necessity exists for their so doing ».

⁷²² *Masonic Mirror*. août 1859. p17.

⁷²³ *Ibid.*, p17: « one of the largest ever seen in Port Louis ».

⁷²⁴ *Ibid.*, p17: « (...) there were no constables visible, and the utmost order prevailed ».

illustres visiteurs, le Britannique Sir David Barclay et le Parisien Bosuson, furent conviés après l'installation, à un repas où des toasts furent portés avec la plus grande cordialité⁷²⁵. Cet article fut repris dans le *Masonic Observer* de septembre 1859, montrant que cette cérémonie interobédientielle mauricienne pour une installation de loge irlandaise avait aussi un intérêt pour le public britannique et pour les Européens. Les toasts portés lors de tels banquets maçonniques rassemblant les loges de plusieurs obédiences étaient aussi révélateurs de la cohésion locale et du respect pour la Couronne britannique. Par exemple, au banquet d'ordre de la réinstallation de la *Lodge Harmony* en 1864, les santés furent portés à « *The Queen and the Craft* », au Grand Maître de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* (le Earl of Zetland) et aux Grands Maîtres de la *Grande Loge* d'Irlande et d'Ecosse et du *Grand Orient de France*⁷²⁶.

La même dérogation fut demandée pour des défilés lors de la célébration, également, de St Jean l'Évangéliste (le 27 décembre)⁷²⁷. Cependant, la *British Lodge*, après y avoir été autorisée, vit sa demande refusée par l'obédience en 1860. En effet, le Révérend O'Dell, ayant envoyé la requête trop tard, le vénérable fut « forcé d'empêcher les frères de la loge à participer à la Cérémonie »⁷²⁸. Il vénérable profita de l'occasion pour souligner respectueusement au Grand Maître «le grand désavantage et le découragement avec lesquels la Loge travail[ait] parce qu'elle n'[avait pas] reçu une Dérogation générale pour de telles occasions »⁷²⁹. Comme l'obédience refusa de nouveau en 1861, les membres durent encore demander son aval en 1862⁷³⁰ pour l'installation des officiers de la *Military Lodge*. Ils reçurent ensuite une dérogation générale et furent autorisés à participer au défilé maçonnique jusqu'à la cathédrale pour un « Divine Service »⁷³¹ en 1863 et en 1865. Ce défilé de la St Jean devint une tradition pour l'installation annuelle de la loge irlandaise pour la *British Lodge* et l'autre loge anglaise, la *Lodge of Harmony 841*, qui expliqua au Grand Secrétaire de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* qu'elle avait participé à une célébration le 24 juin⁷³². Cette tradition fut même reprise par la *British Lodge* car, le 11 juin 1872, ce fut elle qui rassembla

⁷²⁵ *Masonic Mirror*. août 1859. p17: « during which loyal toasts were given and responded to with the utmost cordiality ».

⁷²⁶ *Ibid.*, p.16.

⁷²⁷ *Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863*. Lettre au Grand Secrétaire du Premeier. 9 septembre 1859. 3pp. p.3.

⁷²⁸ *Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863*. Lettre du vénérable O'Dell au Grand Secrétaire de la *GLUA*. 6 avril 1861. 4pp. p.2: « compelled to forbid the brethren of the Lodge to participate in the Ceremony ».

⁷²⁹ *Ibid.*, p.2: « the great disadvantage and discouragement under which the Lodge labors from not having a general Dispensation for such occasions ».

⁷³⁰ *Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863. Minutes of proceedings*. 27 décembre 1862. 2pp. p.1.

⁷³¹ *Annual returns. British Lodge No. 736. 1864-1873. Minutes of proceedings of the British Lodge No.1038 à la loge La Paix*. 24 juin 1863. 2pp.

⁷³² *Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57*. Lettre. 6 août 1865. 3pp. p.1.

130 maçons pour fêter la St Jean L'Évangéliste dans le temple de *La Triple Espérance*. Bien qu'elle ne donnât pas lieu à un affichage public, elle fut faite au Rite français par le vénérable de la loge française⁷³³. Les célébrations de la St Jean d'été et de la St Jean d'hiver devinrent un des aspects de l'identité britannique que la communauté maçonnique mauricienne adopta, suivant la tradition de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* qui tint, dès la première réunion d'unification, sa Grande Assemblée le jour de la St Jean l'Évangéliste en décembre 1813.

Quant aux loges françaises, elles souhaitaient s'adapter au contexte cosmopolite tout en n'enfreignant pas les lois de l'obédience. Du côté des Français, cette nouveauté ne laissa pas le public, les maçons et la presse indifférents. Vigoureux de Kermorvant publia un livret « *Notes sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* » où il explora les origines et la fonction de cette pratique qui avait « occupé vivement l'attention publique » et qui avait « provoqu[é] les observations de quelques membres »⁷³⁴ de *La Triple Espérance*, alors qu'ils avaient voté en loge leur participation à ces deux célébrations de la *Military Lodge*. Il expliqua, qu'en effet, la franc-maçonnerie était « (...) revêtue de la couleur de chaque peuple. Ce qui expliqu[ait] pourquoi, anglaise, allemande ou hollandaise, elle cherch[ait] – et française, elle évit[ait] – les manifestations publiques »⁷³⁵. Pour De Kermorvant, les manifestations publiques étaient fréquentes chez les francs-maçons britanniques et qu'il « en a[vait] même de périodiques et généralement pour la St. Jean »⁷³⁶. Dans la maçonnerie française, la cérémonie de la St Jean était aussi célébrée « mais à l'intérieur des [Loges] »⁷³⁷ (le Saint patron de *La Triple Espérance* est St Jean⁷³⁸). De ce fait, les francs-maçons français ne faisaient pas de manifestations publiques avant l'arrivée des Britanniques mais que, en revanche, depuis 1810, sauf une exception, ils ne refusèrent pas d'y participer quand ils furent conviés. La nouveauté résidait, depuis, dans le fait d'afficher en public l'appartenance maçonnique mais, comme le souligna De Kermorvant, *La Triple Espérance* ne refuserait plus à l'avenir alors qu'il existait « dans cet [Orient] des [Loges] sous l'obédience des [Grandes Loges] d'Angleterre et d'Irlande, dont les coutumes prévaudr[aient] naturellement dans les travaux de la British

⁷³³ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.67.

⁷³⁴ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Note sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.4.

⁷³⁵ *Ibid.*, p.5.

⁷³⁶ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Note sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.6.

⁷³⁷ *Ibid.*, p.6.

⁷³⁸ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.34.

Lodge et de la Military Lodge »⁷³⁹. En effet, jusque-là, les maçons des loges françaises organisaient des événements sociaux et philanthropiques dans les temples mais ne les avaient pas transférés sur la place publique. Les temples de *La Paix* et *La Triple Esperance* étaient déjà utilisés depuis le XVIII^e siècle pour des remises de prix académiques et des événements de charité mais cela ne se faisait que dans les temples. De plus, De Kermorvant s'adressa aux maçons qui craignaient le ridicule en leur disant que c'était « puérole » de croire qu'ils y perdraient leur « esprit français » et que « des insignes maçonniques n[étaient] pas plus ridicules que les costumes officiels que [qu'ils] revêt[aient] pour un lever de drapeau à l'Hôtel du Gouvernement »⁷⁴⁰.

Alors que dans les années 1810 et 1820, une autre génération de maçons français avait accueilli la nouveauté des cérémonies interobédientielles des Britanniques, celle du milieu du XIX^e siècle n'avait pas connu la cohabitation avec les autres obédiences jusque-là. Vigoureux de Kermorvant rassura les maçons français du *Grand Orient de France* qu'en participant à des cérémonies religieuses et publiques, ils s'adonnaient, certes, à un usage étranger à la franc-maçonnerie française mais qu'aucune clause dans les Statuts et Règlements de l'obédience n'y faisait explicitement mention. De plus, ils n'enfreignaient pas les lois maçonniques s'ils se référaient à deux articles des nouveaux Statuts et Règlements Généraux de l'Ordre : l'article 268 « réglant les pompes funèbres » et l'article 270 « traçant des fautes et délits »⁷⁴¹. Le premier interdisait de porter des insignes maçonniques « dans le trajet de la maison mortuaire au cimetière où là elles étaient acceptées « mais seulement après l'entier accomplissement des cérémonies religieuses »⁷⁴². Pour De Kermorvant, cet article « traît[ait] d'une chose spéciale » et donc ne pouvait pas être appliqué pour les défilés. Quant au deuxième article, il considérait comme « un délit contre les mœurs » de porter les insignes maçonniques « sur la voie publique »⁷⁴³. De Kermorvant conclut qu'il s'appliquait individuellement pour chaque maçon et non pour « les Maçons réunis en Corporation »⁷⁴⁴. La prohibition de porter toute décoration non reconnue, qui exigeait une demande d'autorisation du gouvernement, existait bien dans la loi civile française mais pas en franc-maçonnerie. De ce fait, si un maçon se promenait « décoré de son cordon maçonnique », il enfreignait la loi

⁷³⁹Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Note sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.6.

⁷⁴⁰ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Note sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.6.

⁷⁴¹ *Ibid.*, p. 11.

⁷⁴² *Ibid.*, p. 11.

⁷⁴³ *Ibid.*, p. 11.

⁷⁴⁴ *Ibid.*, p. 12.

civile. Au niveau de la loi maçonnique, « quand, au contraire, il [s'agissait] de la glorifier, de se décorer en Corps et de faire une manifestation louable, jamais cet article n'a[vait] été applicable ni appliqué »⁷⁴⁵. De Kermorvant cita deux exemples où, en France, ces lois furent détournées mais que ce n'était pas le cas à Maurice et il ajouta que, comme il y avait désormais des maçons du 33° dans la colonie, les pouvoirs dont ils étaient revêtus les déchargeaient de toute responsabilité à cet égard. Lorsque le *Grand Orient* « tranch[ait] une question d'une manière aussi certaine que dans cette circonstance, [ils] dev[aient] acquiescer à [son] avis et cesser toute opposition »⁷⁴⁶. De ce fait, les maçons français de Maurice allaient respecter les décisions de l'obédience, tout en continuant à défilier avec les maçons britanniques selon les règlements imposés jusque-là.

Les enjeux, ici, étaient tout d'abord pour les maçons français de perpétuer des liens au-delà des affiliations des premières années, et pour les maçons britanniques de prouver qu'ils désiraient intégrer la maçonnerie française locale tout en incluant leurs membres et leurs traditions maçonniques. Il s'agissait aussi de montrer que la franc-maçonnerie française avait également sa place dans un pays britannique. Outre le Rite Français utilisé à *La Triple Espérance*, le *Rite Ecossais Ancien et Accepté* était aussi utilisé. Ce Rite, étant pratiqué dans les loges françaises, procurait ainsi aux maçons du *Grand Orient de France* un autre socle commun avec les maçons britanniques, bien que dans une langue différente. *La Triple Espérance* expliqua en 1821 que « le 7 avril 1820, elle obtint confirmation par une lettre du Frère Larrie, de Bordeaux en date du 30 septembre 1814, que depuis 1810, la loge [était] constituée au Rite Ecossais »⁷⁴⁷. La loge *La Paix* commença, elle, à travailler à ce rite en 1830, conformément aux Constitutions qu'elle avait reçues de son député spécial, Vigier Latour, de la loge *La Trinité Indivisible* de Paris⁷⁴⁸. Par ailleurs, le jour de l'installation de ce nouveau rite, le 5 avril 1830, fut une occasion de réunir les loges de la colonie, juste avant la mise en sommeil de la *Lodge Faith and Loyalty*. Selon la planche tracée de cette tenue, « non seulement une semblable cérémonie avait appelé tous les [frères] de la [Loge] mais les Membres des autres [ateliers] tant dans [leur] [Orient] que des [Orient] étrangers animés du même rite se présentèrent en grand nombre et demandèrent l'entrée du Temple »⁷⁴⁹. De plus,

⁷⁴⁵ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Note sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p. 12.

⁷⁴⁶ *Ibid.*, p.13.

⁷⁴⁷ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.44.

⁷⁴⁸ FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Planche tracée dans la séance du 5^{ème} jour du 2^{ème} mois 5830. 7pp.p.2.

⁷⁴⁹ *Ibid.*, p.2.

en 1856, *La Paix* travaillait aussi au Rite Français comme le montre l'Extrait du livre d'architecture de la loge du 18 août⁷⁵⁰.

Comme la juridiction maçonnique de la colonie était encore floue au milieu du siècle, des questions furent posées sur les exigences protocolaires des cérémonies interobédientielles. En effet, il fut souligné que, comme Maurice n'était pas sous la juridiction de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, les tenues et les processions avaient des codes vestimentaires non conformes aux statuts de cette obédience. Contrairement à la juridiction anglaise où, traditionnellement, quand un maçon étranger de haut grade visitait une loge anglaise, il devait se débarrasser « (...) de ses bijoux et tablier, pour revêtir son tablier de maître, et ne recevait pas les salutations »⁷⁵¹, dans les loges néerlandaises et françaises, le maçon de haut grade « (...) port[ait] les insignes de son rang, [était] reçu avec des honneurs spéciaux, et a[vait] un siège à l'orient»⁷⁵². De plus, dans les colonies comme au Cap et à Maurice, lors les processions où les loges de plusieurs juridictions défilaient ensemble « (...) chaque Frère port[ait] ses propres insignes»⁷⁵³. Lors de ces cérémonies, les différences de rites et de pratiques étaient atténuées par la volonté de célébrer ensemble à travers les valeurs universelles que les différentes obédiences partageaient. Cet état de fait montre un des points fondamentaux de l'universalisme maçonnique mauricien: à travers les affiliations aux loges françaises, les maçons britanniques acceptaient de suivre leurs pratiques tout en se retrouvant sur des socles communs, les 'landmarks' ou principes de fonctionnement, comme la bienfaisance et la tolérance. En effet, le rite de chaque loge lui conférait aussi son identité et, comme le souligne Michel Ducomte, il fonctionnait « (...) comme un étendard dont les couleurs et la forme permettent à des maçons de se distinguer d'autres maçons tout en constituant de pouvoir se considérer comme participant d'une même ambition, mais par des voies différentes, au travers d'approches distinctes »⁷⁵⁴. De ce fait, l'identité maçonnique de chaque loge était maintenue et, parallèlement, une identité mauricienne se profila à travers des cas de figures nouveaux qui cimentèrent des relations maçonniques interobédientielles.

⁷⁵⁰ FM 2 (854). Dossier *La Paix* 1. 1852-1864. Extrait du Livre d'Architecture de La paix. 18 août 1856. Annotation 51290.

⁷⁵¹ *Masonic Mirror*, « *Our Architectural Chapter* » No. IX. 2 Mars 1859. Pp. 1-4. p.3: « *he is called upon to strip off his jewels and apron, to put his Master's apron, and received with no compliments* ».

⁷⁵² *Ibid.*, p.3: « *the member who holds a high degree wears the insignia of his rank, is received with special honours, and has a seat in the east* ».

⁷⁵³ *Ibid.*, p.3: « (...) , *in all processions where the Lodges of the jurisdictions move in common (...) each Brother wears his own insignia* ».

⁷⁵⁴ Jean-Michel Ducomte, *De l'identité maçonnique* [Editions Véga, 2011] p.91-92.

6.3. Perpétuer les valeurs des obédiences et les contraintes liées à l'insularité

Une maçonnerie cosmopolite insulaire s'installa donc, comme dans un laboratoire des idées, au fil du XIX^e siècle. Alors les loges s'ancraient dans la vie coloniale, elles firent preuve de deux tendances parallèles : d'une part, elles continuèrent à préserver les traditions et les fonctionnements des obédiences qu'elles représentaient et, d'autre part, elles revendiquèrent leurs différences que le contexte interobédientiel mais aussi social, géographique et multiculturel leur imposait. Pour nourrir cette première tendance, qui fut de demeurer au plus proche des valeurs véhiculées par les obédiences, la maçonnerie dut se conformer aux règlements européens afin de maintenir ses attaches avec les métropoles. En parallèle, en s'adaptant au contexte insulaire, elle se créa une nature idiosyncratique afin de surmonter les contraintes qui y étaient liées. Au cours du processus d'installation des loges à Maurice, le *leit motiv* fut une adhérence totale aux fonctionnements exigés par les obédiences, ce qui eut comme conséquence des tensions entre les maçons, entre les loges et aussi avec les hiérarchies maçonniques. Dès la création des premières loges du *Grand Orient de France* dans la colonie française au XVIII^e siècle, le maître-mot fut la conformité. Les premiers maçons français, hormis les tensions vécues à la création de *La Triple Espérance*, avaient comme objectif de perpétuer la tradition du *Grand Orient de France* et ils s'évertuèrent à reconstruire symboliquement le temple et les codes maçonniques en faisant abstraction du contexte. Les loges françaises mauriciennes découlaient de la tendance missionnaire, voire prosélyte, du *Grand Orient de France*. En mission au XVIII^e siècle pour la *Compagnie des Indes*, de colonie en colonie, les maçons français en profitèrent pour propager les valeurs de l'obédience. Souvent en mission aux îles de France et de Bourbon, ils jetèrent les fondations des nouvelles loges, mais, pressés d'étendre la maçonnerie française, ils s'adonnèrent à des initiations sans l'aval de l'obédience. Des émissaires du *Grand Orient* furent envoyés dans les colonies dans le but de régulariser les loges et Perier de Salvert importa les nouveaux règlements de *Grand Orient de France* et il fut le « seul dépositaire »⁷⁵⁵ de cette autorité dans l'Océan Indien. Suivant son exemple, les loges mauriciennes s'acharnèrent à respecter la pureté et les préceptes des obédiences européennes tout au long du XIX^e siècle et les différentes générations de maçons exprimèrent fréquemment leur fierté de les avoir perpétuées.

⁷⁵⁵ FM 2 (580). Dossier 1. *LTE*. Lettre de Perier de Salvert au *GODF*. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp.

Le maintien des loges dans le giron des obédiences passa par l'expression de leurs sentiments envers les hiérarchies maçonniques européennes. Les maçons de la loge *La Triple Espérance* exprimèrent fréquemment le fait qu'ils étaient les garants des valeurs du *Grand Orient de France* et la loge fut souvent récompensée en retour. Le 2 décembre 1858, Vigoureux de Kermorvant reçut une médaille offerte, par le *Grand Orient de France*, à *La Triple Espérance*⁷⁵⁶. Ensuite, le 13 novembre 1860, des centaines de maçons de l'atelier et des loges sœurs, sous son vénérat, célébrèrent la médaille d'honneur décernée par l'obédience à Rémono⁷⁵⁷ (reçue le 31 mai 1860). Cette cérémonie revêtit une importance capitale car la médaille coïncida avec la haute faveur « dont [leur] Très Gracieuse Souveraine avait honoré [leur] digne F[rère] en lui conférant le titre de Chevalier »⁷⁵⁸. Quant à Descroizilles, il parla de sa fierté de voir flotter le drapeau de l'obédience française à côté de celui de la Reine Victoria lors d'un banquet maçonnique en 1863⁷⁵⁹ et du fait que Remono fut le premier vénérable à « porter la grande médaille du Grand O[rient] de France pour les Vénérables de La Triple Espérance »⁷⁶⁰. La fierté de la loge-mère découlait, au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, comme elle l'exprima au Grand Inspecteur du *Grand Orient* en 1888, de sa réputation à l'étranger comme « le premier ordre de la mer des Indes où elle tenait haut le drapeau de la franc-maçonnerie française »⁷⁶¹. Les ateliers britanniques furent également animés du désir de perpétuer les valeurs de leurs obédiences dans la colonie. Malgré des conditions différentes et des pressions pour s'adapter aux exigences d'une colonie cosmopolite, ils œuvrèrent pour ne pas perdre le contact avec la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, la *Grande Loge d'Ecosse* et la *Grande Loge d'Irlande*. Les tensions dans les loges anglaises entre O'Dell, le vénérable de la *British Lodge*, et les cadres de la *Lodge of Harmony 1143*, suite à certaines irrégularités de procédures au milieu du XIX^e siècle, montrèrent que l'étalonnage sur les règlements de l'obédience était essentiel. En effet, O'Dell souhaitait une conformité des statuts des loges au fonctionnement de l'obédience⁷⁶² dans un

⁷⁵⁶ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.61.

⁷⁵⁷ *Ibid.*, p.61.

⁷⁵⁸ Jean Edouard Remono, *RIT... et Compte-Rendu de la Ten... Fun... Des 5 [Loges] Réunies de L'O... Du Port Louis, Ile Maurice en L'honneur du T...C... Et T... Ill... F... Sir, Kt. S...P...R...S... 32^e Vén... M... De La R... [Loge] La Triple Espérance, Décédé le 6 février 1863, E...V...* [Port-Louis : Typographie E. Dupuy et P.Dubois, Rue Bourbon, 1864] p.23.

⁷⁵⁹ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.6.

⁷⁶⁰ *Ibid.*, p.12.

⁷⁶¹ FM 2 Rés (144). Dossier 2. *LTE*. Annotation 1894. Lettre au Dr Ormières, Grand Inspecteur du *GODF* par Pern. 8 février 1888.

⁷⁶² *Annual Returns. British Lodge No.1038. 1874-1884*. Lettre du vénérable au Grand Secrétaire. 25 mai 1876. 1pp: « *joining, or the Lodge amalgamating with the British Lodge* ».

contexte exogène. Les maçons mauriciens s'inscrivaient dans un tableau plus grand que le tableau colonial local et le déplacement de l'ordre maçonnique et de ses valeurs vers le microcosme insulaire impliqua le suivi strict des codes du macrocosme européen.

Le travail du député ou délégué fut primordial dans la pérennisation des codes de conduite et des fonctionnements maçonniques dès les débuts de la maçonnerie du *Grand Orient de France* et de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* à Maurice. Ce rôle était tenu par un maçon soit de la loge soit par un maçon en Europe, nommé par elle, pour la représenter à Paris ou à Londres. Le choix se portait sur des maçons qui vivaient dans les capitales ou sur des maçons métropolitains qui s'y rendaient souvent. Le premier député qu'eut la colonie fut Fournel de la loge *La Parfaite Union* de Quimper⁷⁶³, un avocat au Parlement, qui vivait à Paris (1779-82)⁷⁶⁴. Il fut missionné par *La Triple Espérance* dès décembre 1778 et son rôle fut déterminant car la loge comptait sur lui pour peaufiner les détails administratifs⁷⁶⁵. Pendant les guerres napoléoniennes, une lettre commune fut écrite, en 1800, par les députés locaux de trois loges mauriciennes (*Les Quinze Artistes*, *La Triple Espérance* et la loge *Les Amis de la République*) « pour constater l'état maçonnique des F[rères] d'une manière Légale »⁷⁶⁶. Ormières, 32°, Grand député du *Grand Orient de France*, qui était docteur en médecine résidant à Paris, fut nommé par la loge *La Bienfaisance* pour la représenter en 1884⁷⁶⁷, c'est-à-dire trois ans après sa création, alors qu'en 1891, son délégué fut un maçon vivant à Fouras qui écrivit au *Grand Orient de France*, pour confirmer que la loge était bien en règle, avant de la représenter au Convent⁷⁶⁸. Le rôle des députés était aussi de nature diplomatique car ils faisaient le lien avec les autres obédiences. En 1865, alors que De Kermorvant était le délégué de *La Triple Espérance* à Paris, il envoya une lettre au nom de la loge mauricienne à la *Grande Loge de New York* pour présenter ses hommages suite à l'assassinat du Président Lincoln⁷⁶⁹. Souvent, le délégué n'eut pas un rôle officiel comme R. Mc Kerrell que la *Lodge of Harmony 1535* missionna, parce qu'il retournait en Angleterre, pour écrire à la *Grande*

⁷⁶³ FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1. Extrait du Livre d'Architecture. 2^{ème} jour 11^{ème} mois 5779. 3pp. p.1.

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p.2.

⁷⁶⁵ Les autres députés de *La Triple Espérance* furent, par exemple, Rattier-Duverger, Commissaire de la Marine (1782-86), et Carrel, Commis des finances au Contrôle Général (1786-89). La loge des *Vingt Artistes* choisit Graffin, avocat au Parlement de Paris et huissier commissaire-priseur (1785-89) et Houbert (qui fut également le député de son Chapitre), commandant de la Garde nationale de Port-Louis (1791). Quant à la loge des *Quinze Artistes*, ce fut Du Trembaly, Commissaire aux Colonies, qui fut missionné pour la représenter.

⁷⁶⁶ FM 2 (580). *15 Artistes*. Dossier 2. No.159. Lettre des représentants de trois loges mauriciennes faite à Paris le 24^{ème} j du 3^{ème} m 5800. No. 159. 1pp.

⁷⁶⁷ *GODF. La Bienfaisance* 1881-1910. Lettre de *La Bienfaisance* au *GODF*. 15 mai 1884. 1pp.

⁷⁶⁸ *GODF. La Bienfaisance* 1881-1910. Lettre du délégué de *La Bienfaisance* à Fouras au *GODF*. 1^{er} juillet 1891. 1pp.

⁷⁶⁹ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2. Lettre à la *Grande Loge de New York*. 29^{ème} jour 4^{ème} mois 5865. 3pp.

Loge Unie d'Angleterre en son nom en 1876. Ce délégué écrivit sa lettre du J. Carlton Club de Londres⁷⁷⁰.

La loge *La Triple Espérance* considérait également que, comme la garante du respect des hauts grades, elle avait un rôle important à jouer dans l'histoire de la franc-maçonnerie cosmopolite mauricienne. C'est ainsi qu'à différentes reprises, De Kermorvant fut appelé à classer des grades de perfection de diverses obédiences : pour les *Mark Masters* (en 1860), les *Knights Templars* (en mai 1845) et les *Chevaliers de la Croix Rouge, de la Palestine et du Saint Sépulcre* (en 1857). Tous ces «arrangements amiables [furent] faits silencieusement tant qu'il s'[agissait] que de Maçons, pris individuellement»⁷⁷¹. Cependant, alors que plusieurs maçons, de différents Rites et possédant des grades capitulaires, s'étaient présentés à l'initiation d'une nouvelle loge symbolique des *Mark Masters*, au milieu XIX^e siècle, cette dernière ne voulut pas les admettre que par voie d'initiation. Selon De Kermorvant, « ne croyant pas qu'il existât dans la colonie des ateliers et des Maçons supérieurs à leur rang de *Mark Master* et, « croyant qu'elle constitu[ait] une Maçonnerie] tout-à-fait étrangère aux autres At[eliers] »⁷⁷², elle les avait refusés. Par conséquent, seule *La Triple Espérance* pouvait résoudre « de la manière la plus satisfaisante bien des questions difficiles »⁷⁷³ des hauts grades. Le 1 mars 1870, Vigoureux de Kermorvant, 33^e, reçut les grades de Grand Inspecteur et de Grand Officier d'Honneur du *Grand Orient de France*, que Virieux qualifia de « faveur exceptionnelle dans les Annales Maçonniques »⁷⁷⁴.

Le désir de rester proche des obédiences ne sous-entendait pas non plus un dévouement aveugle. Déjà, en 1798, la loge des *Quinze Artistes* avait contesté un nouveau mode proposé par *Grand Orient de France*. Elle expliqua que si elle en admirait la sagesse, « (...) elle cro[ya]it que l'immortalité du G[rand] M[âître] si elle avait lieu serait un vice dans la nouvelle formation en ce qu'elle semblerai (sic) contrarier la liberté de détruire l'émulation»⁷⁷⁵. La loge considérait, en effet, que le Grand Maître ne devait avoir qu'une voix

⁷⁷⁰ *Annual Returns Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-c.1884. Lettre écrite du J Carlton Club de Londres au Grand Secrétaire par R. Mc Kerrell (MM 1535). 26 février 1876. 6pp. p.1.

⁷⁷¹ Vigoureux de Kermorvant, *Health, Stability and Power*. S...G...C... de La Triple Espérance, 32e ° O... du Port-Louis, Ile Maurice Le 18e j du 10e m de l'an de la L... 5865. Aux Prés... des At... Int... et A Tous Les Mems... de La Triple Espérance. E.. Vu et approuvé. THRE. VIGIER-LATOUR, S...G...I...G.... 33e. [Typographie E.Dupuy & P.Dubois, rue de l'Eglise] p.3.

⁷⁷² *Ibid.*, p.4.

⁷⁷³ *Ibid.*, p.10.

⁷⁷⁴ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.77.

⁷⁷⁵ FM 2 (579) Dossier 1. *15 Artistes*. 1786-1797. No 4. Réponse de la loge sur la nouvelle formation du *GODF*. 8eme jour 8eme mois 5798. 3pp. p.1.

au Conseil car « sans cela il n’y aura[it] point d’égalité dans la Maçonnerie »⁷⁷⁶. Plus tard, la Constitution d’un Institut dogmatique local fut maintes fois soulevée à Maurice afin de gérer localement les ateliers de perfection et afin de maintenir la pureté des grades capitulaires. Quand la planche du 27 août 1858 du *Grand Orient de France* accorda à Remono le grade de 33^e « en lui imposant la condition alors existante, de faire partie de son Institut Dogmatique »⁷⁷⁷, cette initiative du Prince Murat ne fit pas l’unanimité aussi bien à Maurice qu’en France. Dans le *Dictionnaire de La franc-maçonnerie* de Daniel Ligou, l’Institut dogmatique est qualifié comme étant doté de « pouvoirs imprécis »⁷⁷⁸. En demandant à Remono de rejoindre l’Institut dogmatique, le but du Prince Murat était de favoriser l’unité maçonnique. Les loges françaises de Maurice se placèrent, elle aussi, au cœur de ce projet mais avec une variante, la constitution d’une antenne locale. Dans une lettre de Kermorvant du 2 septembre 1860, il mit en avant le fait que la colonie était un terreau propice pour la réunification des peuples à travers la maçonnerie : « Maurice, par sa position Géographique, par le grand nombre de nationaux divers, (...) Maurice est appelée à résoudre aussi et seule peut être le problème de la fusion maçonnique (...) »⁷⁷⁹ dans l’outre-mer. La demande de création d’une Chambre dogmatique locale fut rejetée en 1860⁷⁸⁰. Vigoureux de Kermorvant, fit un autre plaidoyer à ce sujet, le 5 mars 1861, en misant sur l’identité insulaire de la loge *La Triple Espérance*. La fondation de l’Institut dogmatique du Prince Murat ne correspondait pas à l’idéal mauricien car les bienfaits d’une admission des ateliers mauriciens à ce corps métropolitain n’était « pas réels et immédiats »⁷⁸¹ alors que les maçons ne résidaient pas en Europe et que le *Grand Orient de France* n’en retiendrait aucun avantage si « ce n’[était] un bénéfice pécuniaire »⁷⁸². Pourtant, les doutes des maçons mauriciens sur la création d’un Institut dogmatique local rejoignirent la réalité maçonnique et contextuelle et il ne fut jamais créé principalement par un manque de membres possédant les hauts grades.

⁷⁷⁶ FM 2 (579) Dossier 1. *15 Artistes*. 1786-1797. No 4. Réponse de la loge sur la nouvelle formation du *GODF*. 8eme jour 8eme mois 5798. 3pp. p.2.

⁷⁷⁷ Jean Edouard Remono, *RIT... et Compte-Rendu de la Ten... Fun... Des 5 [Loges] Réunies de L’O... Du Port Louis, Ile Maurice en L’honneur du T...C... Et T... Ill... F... Sir, Kt. S...P...R...S... 32^e Vén... M... De La R... [Loge] La Triple Espérance, Décédé le 6 février 1863, E...V...* [Port-Louis : Typographie E. Dupuy et P.Dubois, Rue Bourbon, 1864] p.23.

⁷⁷⁸ Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [PUF, 1987] p.840.

⁷⁷⁹ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2. Lettre de Kermorvant du 2 septembre 1860. 10pp. p.1-2.

⁷⁸⁰ FM 2 (858). Dossier 1. *LTE*. Consist. 32. Correspondance 1852-1870. Lettre de Descombes au Grand Maître Rexes. 21 novembre 1860. 5pp.

⁷⁸¹ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2. Copie de la lettre adressée au *GODF* par Vigoureux de Kermorvant du 5^{ème} j 1^{er} m 5861. 5pp. p.3.

⁷⁸² *Ibid.*, p.3.

Toutefois, la tâche de perpétuer les valeurs des obédiences européennes fut laborieuse car le contexte ne s’y pliait pas. Par exemple, une pierre d’achoppement à une correspondance soutenue avec les métropoles était les retards liés aux aléas des échanges maritimes, en plus des correspondances égarées ou abîmées, la situation politique, les guerres et le manque de fiabilité de certains représentants en Europe. Dès la création de certaines loges mauriciennes, les retards s’accumulèrent et se perpétuèrent tout au long du XIX^e siècle, donnant lieu à des contraintes administratives. Sous le vénéralat de l’Echelle en 1841, *La Triple Espérance* expliqua que des lettres du *Grand Orient de France*, signées en 1837 n’étaient arrivées qu’en 1840⁷⁸³. De plus, les membres n’avaient pas reçu l’exemplaire des nouveaux Statuts généraux que le Sénat Maçonnique avait émis en 1839, contrairement à la loge *La Paix* qui était « (...) mieux servie (...) par ses représentans (sic) et ses [correspondances] »⁷⁸⁴. Grâce aux maçons de *La Paix*, avec lesquels ils entretenaient « toujours des relations tout-à-fait amicales »⁷⁸⁵, une communication officielle fut faite et la loge *La Triple Espérance* put se conformer aux changements imposés. Elle tint à exprimer malgré les lacunes de ses mandataires, que la loge « n’a[vait] jamais cessé un instant de travailler avec le zèle qui appartient aux vrais Enfants de la Lumière (...) »⁷⁸⁶. Hormis les correspondances, la lourdeur administrative des obédiences donna aussi lieu à des retards et des frustrations. Les plaintes et admonestations des maçons étaient également les symptômes d’un mal-être insulaire. Un certain besoin de reconnaissance envahissait, en effet, les maçons frustrés par le manque de communication avec les obédiences.

Les doutes ponctuèrent le XIX^e siècle. Le 14 février 1871, après les six mois douloureux vécus par la France lors de la guerre franco-prussienne, De Kermorvant adressa un courrier empreint d’amertume à Thevenot (le Chef du Secrétariat) au sujet du traitement des maçons mauriciens par leur obédience. Il lui semblait qu’il y ait « un mauvais Génie qui pren[ait] plaisir à semer des entraves et des obstacles sur la marche de la F[ranc] M[açonnerie], en général & particulièrement sur les travaux du G[rand] O[rient] de France »⁷⁸⁷. Ce commentaire découlait d’une comparaison avec l’Angleterre qui, selon De Kermorvant, assurait « un (sic) système »⁷⁸⁸ à l’égard de ses Colonies que l’obédience

⁷⁸³ FM 2 (581). LTE. Dossier 3. Lettre de *La Triple Espérance* au Secrétaire de la Loge de Correspondance et des Finances au GO. 21^{ème} j 6^{ème} m 5841. 9pp. p.1

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p.3.

⁷⁸⁵ *Ibid.*, p.3.

⁷⁸⁶ *Ibid.*, p.3.

⁷⁸⁷ FM 2 (858). Dossier 2. Cons LTE 32°. Correspondance 1871-1874. Lettre de Kermorvant à Thevenot (chef du secrétariat). Le 14^{ème} j 12^{ème} m 5870. 3pp. p.1.

⁷⁸⁸ *Ibid.*, p.2.

française devrait suivre à leur égard. En effet, il expliqua que quand un membre « un peu marquant »⁷⁸⁹ d'une colonie britannique se rendait à Londres, il était convoqué au Ministère des Colonies où il recevait « toutes sortes de renseignements sur la Colonie qu'il habit[ait] »⁷⁹⁰ et les employés du Gouvernement, eux, devaient se présenter au Ministère des Colonies pour être questionnés lors d'une enquête sur leur pays de résidence. De Kermorvant souhaitait que le *Grand Orient de France* pût mettre en place un tel système qui lui permettrait de « se faire ainsi une idée juste des at[eliers] qui travaill[ai]ent sous son obédience dans des pays éloignés et tout à fait différents de la France »⁷⁹¹. Le député de la loge, Descombes, qui arrivait de Maurice, pourrait renseigner l'obédience de la situation à Maurice et à La Réunion et le *Grand Orient* ne devrait pas laisser « échapper une occasion exceptionnelle d'acquérir des renseignements précieux »⁷⁹². Une année plus tard, en 1872, De Kermorvant, demanda donc des informations confidentielles sur l'état de la maçonnerie en France car il semblerait que le gouvernement suspectait quelques maçons d'agissements douteux pendant la Commune⁷⁹³. Cette ingérence n'était que la résultante d'un manque de reconnaissance des insulaires et elle ne fut tarie pas au fil des décennies, jusqu'au début du XX^e siècle.

Outre la question de la distance géographique, l'ambition de se conformer aux valeurs des obédiences donna aussi lieu à des ajustements, parfois contraignants, qui exigeaient un certains temps avant d'être peaufinés. En effet, les erreurs administratives furent nombreuses dans le contexte insulaire cosmopolite. Les coquilles dans les documents officiels allaient des noms mal orthographiés à des cas d'utilisation impropre de documents administratifs, alors que les irrégularités touchaient les oublis et les procédures des tenues, entre autres. Certains cas pouvaient même être liés à l'identité ethnique des maçons comme celui du maçon d'origine indienne, Kristen Gopalsamy, dont le nom le « Chistian name »⁷⁹⁴ (ou prénom) fut mal orthographié sur le certificat de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* en 1905. De plus, le fait que deux loges, une anglaise et une écossaise, portaient le même nom, *Lodge of Friendship*, fut signalé à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* et la loge anglaise demanda à être adressée en tant que la « *Friendship 1696 Mauritius* »⁷⁹⁵. La *Lodge of Harmony*, elle, fit créer un document ingénieux pour pallier les échanges répétées. Elle dressa une liste, sous le format

⁷⁸⁹ FM 2 (858). Dossier 2. Cons LTE 32°. Correspondance 1871-1874. Lettre de Kermorvant à Thevenot (chef du secrétariat). Le 14^{ème} j 12^{ème} m 5870. 3pp. p. 2.

⁷⁹⁰ *Ibid.*, p.2.

⁷⁹¹ *Ibid.*, p.2.

⁷⁹² *Ibid.*, p.2.

⁷⁹³ FM 2 (858). Dossier 2. Cons LTE 32°. Correspondance 1871-1874. 1871 et 1872.

⁷⁹⁴ *Annual Returns Lodge of Friendship 1676*. 1904-1912. Lettre de 1905.

⁷⁹⁵ *Annual Returns Lodge of Friendship 1676*. 1904-1912. Lettre de Christopher à Grand Secrétaire. 30 juillet 1909. 1 pp.

d'un questionnaire, avec de nouvelles questions multiples aux réponses précédentes, afin que l'obédience londonienne pût y répondre d'un trait. Les questions concernaient, par exemple, les procédures telles que les remplaçants éligibles des maçons absents⁷⁹⁶. Les procédures pour les affiliations de maçons d'autres obédiences furent, par exemple, des sources de questionnement et d'adaptation pour les loges insulaires. La loge anglaise *Lodge Friendship 1696* éprouva au fil des années les irrégularités administratives accumulées. En 1895, Thomas Gibbs, le Secrétaire suppléant mit en cause les maçons qui furent négligeants et condamna « l'apathie & la négligence de tels F[rères] » qui avaient créé « un tel désordre » dans l'administration de la loge en fermant les yeux sur de telles « irrégularités »⁷⁹⁷.

La préservation des valeurs des obédiences exigea, de ce fait, des sanctions en cas de mauvaise conduite, allant de simples délits maçonniques (comme pour les « mauvais payeurs »⁷⁹⁸ qui n'avaient pas mis à jour leurs cotisations malgré les rappels) à des délits civils et judiciaires. La question des exclusions de maçons est soulevée par Cécile Révauger dans un article « *Freemasonry and The Enlightenment* », à propos du fait que les *Constitutions d'Anderson* exigeaient de respecter la loi du pays et le fait qu'une loge ne pouvait exclure un membre, même en « rébellion contre l'Etat »⁷⁹⁹, sauf s'il était condamné pour un délit. A Maurice, plusieurs maçons des loges françaises et britanniques furent exclus ou démissionnèrent suite à des délits civils au cours du XIX^e siècle. En juin 1864, inculpé à 6 ans d'emprisonnement pour « détournement de fonds publics »⁸⁰⁰, O'Toole, démissionna de la *British Lodge No.736*. Le cas d'un militaire se présenta, en août 1885, menant la loge anglaise *Lodge of Friendship 1696* à solliciter les conseils de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* sur la procédure à suivre contre ce maçon qui avait le grade de compagnon. En effet, le militaire avait commis « 2 délits sérieux : escroquerie et contrefaçon »⁸⁰¹ alors qu'il était en service et il fut jugé et condamné à être dégradé au niveau hiérarchique et emprisonné pour six mois de travaux pénibles par la cour martiale. La sentence maçonnique fut une exclusion. Quant aux

⁷⁹⁶ *Annual Returns. Lodge of Harmony No. 1535. 1885-1893. Doc 4 et 5.*

⁷⁹⁷ *Annual Returns. Lodge of Friendship No.1676. 1894-1899. Box J 82. Lettre au Grand Secrétaire du vénérable Guibbs. 21 août 1895. 2pp. p.2: « the apathy & neglect of such B.B. (...) get into such disorder (...) irregularities ».*

⁷⁹⁸ *Annual Returns. Lodge Harmony 1143 later 841. 1864-1873. Lettre au Grand Maître l'Earl of Zetland. 18 décembre 1867. 3pp. p.2: « defaulters ».*

⁷⁹⁹ Cécile Révauger, « *Freemasonry and the Enlightenment* » <http://revaugercécile.over-blog.com/article-24706237.html>. Accès: 20/11/2015: « *More, a lodge could not exclude one of its members simply for rebelling against the State if «convicted of no other crime» and providing the lodge did not «countenance his Rebellion».* ».

⁸⁰⁰ *Annual Return. British Lodge No. 736. 1864-1873. G52. Lettre du vénérable au Grand Secrétaire. 4 juin 1864. 2pp. p.2: « embezzlement of Public monies ».*

⁸⁰¹ *Annual Returns. Lodge of Friendship No. 1696. 1885-1893. Lettre du secrétaire de la loge. 4 août 1885. 3pp. p.2: « 2 serious crimes: swindling and forgery ».*

délits maçonniques, dans certains cas la cause exacte n'était pas mentionnée comme celui de James Caldwell dont le nom fut effacé de la liste de la loge anglaise *Lodge of Harmony 1535*, car il fut qualifié de « maçon indigne »⁸⁰². Le député de *La Paix*, Vigier Latour, dut, lui, quitter l'atelier car il faisait des « planches, plus qu'inconvenantes »⁸⁰³.

Afin de faire prévaloir la présence des loges de Maurice dans ce que Tennant appela la « grande famille »⁸⁰⁴ réunie autour du *Grand Orient de France*, des mesures disciplinaires furent instaurées très tôt. Les cas d'exclusion des maçons de la colonie donnèrent lieu, dans plusieurs cas, à des débats sur la réciprocité des sanctions entre les différentes loges françaises et britanniques. Quand Delissa fut exclu de la *British Lodge* en mars 1875, la décision fut reconnue par toutes les loges de l'île, aussi bien françaises que britanniques. Pourtant, lorsqu'un cas similaire fut vécu dans la loge écossaise *Friendship 439*, l'exclusion de Lewinson, le vénérable de la *British Lodge No.1038* décida de demander les conseils du Grand Secrétaire de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* car cette affaire pouvait causer « (...) une grande excitation au sein des F[rères] dans les différentes Loges »⁸⁰⁵ locales. Une copie de la lettre provenant de la loge écossaise à la *British Lodge 1038*, fut donc envoyée au *Grand Secrétaire* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, le 5 octobre 1876, l'informant de l'exclusion de Lewinson « sur la base d'une conduite non-maçonnique »⁸⁰⁶, tout en demandant si la loge anglaise devait également suivre cette procédure, car ce maçon était un passé vénérable de la *British Lodge*. La question de réciprocité maçonnique fut évoquée car il semblerait qu'il était de « coutume dans cette Ile »⁸⁰⁷ pour les Loges d'entériner les décisions des loges-sœurs dans de tels cas. Cependant, la *British Lodge* n'avait jamais fait face à un cas où une loge travaillant sous une autre Constitution lui demandait d'exclure un membre pour un « délit »⁸⁰⁸ commis ailleurs. En 1877, il semblerait que la *British Lodge* avait également adhéré à cette coutume locale quand un autre passé vénérable, Mebillermalson, écrivit au *Grand Secrétaire* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* au sujet de Delissa qui était reparti en Angleterre et serait en possession d'une patente qui l'autorisait à créer une nouvelle loge dont

⁸⁰² *Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-c.1884. H 110. Lettre d'Ecosh, vénérable, au Grand Secrétaire. 22 mai 1878. 4pp. p.3 : « *unworthy mason* ».

⁸⁰³ FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Lettre du 31^{ème} jour 11^{ème} mois 5832. 4pp. p.3.

⁸⁰⁴ A.J Tennant, « *Discours prononcé par le F. Orat. En Ex. le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois de l'an de la V.L. 5864* » p.88.

⁸⁰⁵ *Annual Returns. British Lodge No.1038*. 1874-1884. Lettre au Grand Secrétaire. 5 octobre 1876. 2pp. p.2: « (...) as the matter is likely to create a good deal of excitement among the B...B... of the different Lodges in the Island ».

⁸⁰⁶ *Ibid.*, p.1: « *the ground of unmaasonic conduct* ».

⁸⁰⁷ *Ibid.*, p.1: « *It appears to have been the custom in this Island for Lodges to recognize the actions of their Sister Lodges in such matters* ».

⁸⁰⁸ *Ibid.*, p.1: « *offence* ».

il serait le vénérable, selon les dires de deux maçons de la *British Lodge*. L'éventualité que cette demande pût aboutir rendit les maçons mauriciens si «mal à l'aise»⁸⁰⁹ que «plusieurs maçons influents exprim[èrent] leur détermination à se retirer de la Maçonnerie si le Frère Delissa a[vait] la permission de créer une Loge – excepté 2 ou 3 de tout le corps de Maçons (...) – consider[eraient] cet Evènement à la lumière d'un grand Scandale maçonnique»⁸¹⁰. La réputation des loges insulaires, mise à l'épreuve, fut restaurée.

Les loges mauriciennes furent tour à tour animées du besoin de conservation des identités des obédiences européennes et d'une revendication d'un statut de maçonneries particulières, selon les exigences contextuelles. De ce fait, les loges et les maçons de Maurice glissèrent graduellement vers un fonctionnement d'adaptation constante entre plusieurs communautés maçonniques : française, britannique, insulaire et interobédentielle. Ceci donna lieu à des situations inhabituelles qui devaient être approuvées par les obédiences. Dès lors, des allègements administratifs, des dérogations et des règlements adaptés furent requis par les loges afin de continuer à vivre une expérience maçonnique dans un contexte différent, aux niveaux administratif, géographique et climatique tout en se conformant aux règlements des obédiences. La maçonnerie mauricienne fut imprégnée de ce que Robert Chaudenson appela, en 1992, une « créolisation culturelle » qui était

*(...) inévitable dans une île marquée par d'énormes contraintes insulaires liées à l'isolement et l'exiguïté du territoire ; créolisation découlant de la nécessité de s'adapter dans un milieu tropical insulaire et qu'on retrouve au niveau de la langue, de la cuisine, des loisirs, des techniques de construction et agricoles, de la musique, des croyances populaires etc (...).*⁸¹¹

Malgré l'attachement des maçons à la France et au Royaume-Uni, ils eurent à se conformer aux exigences contextuelles de la colonie et, donc, à une créolisation. De ce fait, des franc-

⁸⁰⁹ *Annual Returns. British Lodge No.1038. 1874-1884. Lettre du passé vénérable Mebillermalson au Grand Secrétaire. 9 octobre 1877. 2pp. p.2: « The Masons of Mauritius are naturally uneasy lest such an Event should really come to pass».*

⁸¹⁰ *Ibid.*, p.2: « Several influential Brethen have expressed their determination of withdrawing from Masonry altogether if Bro De Lissa is allowed to form a Lodge – and with the Exception of 2 or 3 the whole body of Masons here – would consider such an Event in the light of a great Masonic Scandal as the Bro. in question is not allowed to enter a Lodge in the island».

⁸¹¹ Robert Chaudenson dans « *Des hommes des îles, des langues. Essai sur la créolisation linguistique et culturelle* ». Cité par Jocelyn Chan Low, « *Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'île Maurice* ». Dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.20.

maçonneries avec une identité insulaire furent forgées en parallèle aux règlements intrinsèques des obédiences. Les adaptations au contexte local, dont les loges furent tributaires, étaient inévitables et furent même, des fois, obsolètes. Déjà, les communications longues et lentes menaient à des situations où certaines mesures prises en Europe tardaient à arriver dans la colonie et, le temps d'être assimilées, de faire des demandes d'informations supplémentaires et d'être mises en action, la donne initiale avait changé. Les loges mauriciennes fonctionnaient en autarcie une grande partie de l'année maçonnique, loin de leurs liens avec les métropoles. La reconstruction des codes et de la hiérarchie maçonniques européens se heurta souvent à des réalités autres de la colonie. En 1904, par exemple, la loge *La Bienfaisance* traduisit la demande de certificat, écrite en anglais par un de ses membres, Harting, avant de l'envoyer au *Grand Orient de France*. La loge insista, cependant, pour que l'obédience répondît en anglais à ce dernier car ses connaissances en français étaient « pauvres »⁸¹². *La Bienfaisance* informa le *Grand Orient de France*, qu'à la tenue du 11 juin, elle avait initié Grassy, Rohan et Issac et que, les deux derniers, « étant étrangers de Maurice »⁸¹³, les membres durent, après les avoir initiés selon le Rite français, traduire en anglais ce qu'ils avait dit et fait pendant la tenue en français. Ils firent de même à la tenue du 1^{er} mai aux profanes White, Brush et Brown, des militaires « qui voulaient être initiés aux Rites français, donnant comme raison, que, pendant la grande guerre, ils [avaient] combattu à côté des soldats français qu'ils considéraient déjà comme frères - & ils aim[ai]ent la France »⁸¹⁴, même s'ils ne comprenaient pas le français. Le sous-chef du secrétariat du *Grand Orient de France* félicita la *Loge Bienfaisance* pour ces initiations et ajouta : « Je ne puis que vous féliciter de cette heureuse initiative, qui a pour objet de mieux faire comprendre à nos nouveaux F[rères] la beauté de notre enseignement comme la valeur éducative de nos symboles »⁸¹⁵. La situation plurilinguistique de Maurice, partagée entre le français, l'anglais et le créole, donna aussi lieu dans les loges et dans leur administration à des adaptations qui étaient nécessaires à la pérennité des relations entre les maçons.

Les départs de la colonie furent des occasions d'échanges avec les obédiences car ils impliquaient une gestion compliquée des documents administratifs. Une des particularités de la maçonnerie mauricienne fut la haute fréquence des correspondances demandant des

⁸¹² *GODF. La Bienfaisance 1881-1910*. Traduction de la lettre de Harting par *La Bienfaisance* et envoyée au *GODF*. 12 juin 1904. 4pp.p.3.

⁸¹³ *GODF. LTE 1916-1939*. Dossier 1920-1939. Lettre de *La Bienfaisance* au Conseil de l'Ordre. 16 février 1920. 2pp. p.1.

⁸¹⁴ *Ibid.*, p.2.

⁸¹⁵ *GODF. LTE 1916-1939*. Dossier 1920-1939. Lettre du sous-chef du secrétariat du *GODF* à *La Bienfaisance*. 1pp.

informations sur les initiations, les affiliations et les certificats suite à des mutations professionnelles, des départs et des arrivées. Souvent, certains maçons étaient privés de certificats car les loges étaient dans l'incapacité d'en faire la demande et la communication avec le *Grand Orient de France* étaient interrompus, comme lors des périodes de guerre. Les maçons, comme des marins et des voyageurs avaient, dans ces cas-là, du mal à prouver leur état maçonnique de « manière légale »⁸¹⁶. Beaucoup de maçons se faisaient initier ou affilier lors d'un bref séjour ou d'une escale. Certains ne restaient pas plus de deux mois et passaient quand même les grades. La situation des membres des obédiences était souvent chaotique, comme le souligne André Combes, dû aux « (...) militaires ou d'itinérants » qui étaient présents sur les Tableaux comme « membres libres »⁸¹⁷ mais dont personne ne savait s'ils avaient ailleurs « une activité maçonnique et même s'ils [étaient] encore en vie »⁸¹⁸. Plusieurs doutes subsistaient également à Maurice sur les autres attaches maçonniques de ceux qui demandaient des certificats rapidement. Ces certificats étaient importants, selon Jessica Harland-Jacobs, afin de pallier les problèmes des impostures et la *Grande Loge d'Irlande* commença à les développer comme « beaucoup de ses membres étaient en voyage et qu'ils se déplaçaient sur de longues distances, (...) à travers le monde »⁸¹⁹.

La mobilité géographique de certains maçons comme les militaires engrangèrent, ainsi, des ajustements liés au contexte. Certains maçons étaient initiés, passaient compagnons et devenaient maîtres au cours de la même année⁸²⁰. La *British Lodge No.736* fit une demande de dérogation à ce sujet en 1863, afin de faire passer les maçons au grade suivant en une semaine après la réception d'un grade⁸²¹ et elle comptait utiliser cette procédure dans des cas d'urgence mais qui, en fait, se produisaient fréquemment. C'était le cas de marins qui furent initiés dans la loge anglaise mais qui étaient dans l'obligation de partir sans avoir les autres grades. L'atelier souligna que « (...) dans beaucoup de cas ils ne reven[aient] jamais à ce port, et [étaient] conséquemment forcés d'aller aussi loin que de s'affilier à une Loge ailleurs,

⁸¹⁶ FM 2 (580). *Les Quinze Artistes*. Dossier 2. Correspondance 1800-1837. Lettre des représentants (1 des 15 Artistes, 2 de *La Triple Espérance* et 1 des Amis de la République Française) faite à Paris. Le 24^{ème} jour du 3^{ème} mois 580. p.1.

⁸¹⁷ André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIXe siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.18.

⁸¹⁸ *Ibid.*, p.18.

⁸¹⁹ Jessica Harland-Jacobs, « *Global brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization* », Special Issue UCLA [Grand Lodge of California: REHMLAC, 2013] p.76: « *as a response to the fact that many of its members were on the move, and they were moving at great distances, (...) throughout the empire and the world* ».

⁸²⁰ *Annual returns. Lodge of Harmony Bo.1143 later 841*. 1864-73. G57. Certificat du 18 août 1862: « *initiated, passed and raised* ».

⁸²¹ *Annual Returns. British Lodge.No. 736*. 1864-1873. G52. Lettre à la GLUA. 6 janvier 1863. 8 pp. p.4: « *a Brother, at an interval of a week of his having received the prior degree* ».

(probablement ne travaillant pas sous la même Constitution) pour progresser dans la Franc-maçonnerie»⁸²². La *Lodge of Harmony* détailla les inconvénients des vagues migratoires sur l'administration des loges. Elle en fit la demande à travers sa lettre du 7 décembre 1863 :

*Le Temps entre les degrés– Sur cette Ile il y a beaucoup de demandes pour des initiations de marins et je vous supplie d'exposer devant la Grande Loge de considérer le fait que, les deux loges (British No 736 & Harmony 841) travaillant sous sa constitution, ne sont pas sur le même pied d'égalité que les Loges irlandaises et françaises qui ne requièrent pas un si long espacement entre les degrés.*⁸²³

Selon le Livre des Constitutions, (au Paragraphe 55 Section 1), l'atelier avait relevé qu'un Grand Maître de l'obédience pouvait conférer à un *Grand Maître Provincial* dans les colonies et dans les ports étrangers, un pouvoir de dérogation dans des cas d'urgence et ce dernier pouvait alors « faire passer à un plus haut degré «à un intervalle d'une semaine au lieu des quatre semaines»⁸²⁴. L'atelier demanda d'avoir ce privilège car il n'y avait pas de *Grand Maître Provincial* à Maurice⁸²⁵. La loge recensa deux cas où une telle dérogation pourrait leur éviter des irrégularités administratives : celui de l'initiation d'un maçon, Del Sandys Edwin, qui eut lieu le 12 novembre 1882 et qui passa compagnon deux mois plus tard, le 12 janvier 1883⁸²⁶, et celui de Clark, qui fut initié en avril 1884, devint compagnon en juin et maître en septembre de la même année⁸²⁷. La *Grande Loge Unie d'Angleterre* accepta d'accorder ce pouvoir aux maçons de la colonie c dix ans plus tard, le 26 juin 1873, comme en témoignèrent les remerciements de la deuxième loge anglaise de la colonie, la *British Lodge. No. 736*, au Grand Secrétaire et au *Grand Maître* de l'obédience, pour la dérogation obtenue de « faire

⁸²² *Annual Returns. British Lodge.No. 736. 1864-1873. G52. Lettre à la GLUA. 6 janvier 1863. 8 pp. p.5: «(...) in many instances they never return to this port, and are consequently obliged to go to the expense of getting themselves affiliated to a Lodge elsewhere, (perhaps working under another Constitution) to obtain advancement in the Craft».*

⁸²³ *Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Lettre de la Loge Harmony 1143. 7 décembre 1863. 4pp. p.2-3: « Time between each degree – In this Island there are many applications for initiation from seafaring men and I have to beg that you will lay before Grand Lodge for its consideration the fact, that the two lodges (British No 736 & Harmony 841) working under its constitution, do not stand on equal ground with the Irish and French Lodges who do not require such a length of time to elapse between the degrees».*

⁸²⁴ *Annual returns. Lodge of Harmony 1143 later 841. 1864-73. G57. Lettre de la Loge Harmony 1143. 7 décembre 1863. 4pp. p.3: «at an interval of the week instead of four weeks».*

⁸²⁵ *Ibid.*, p.3.

⁸²⁶ *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No. 1535. 1885-1893. Classmark: I 93. Certificat d'initiation au second degré. 9 avril 1883.*

⁸²⁷ *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No. 1535. 1885-1893. Classmark: I 93.*

passer ou élever à un intervalle d'une semaine »⁸²⁸. De plus, il y eut beaucoup de démissions de militaires qui vivaient dans les terres (les Casernes militaires se trouvaient à Vacoas)⁸²⁹ et ne pouvaient se rendre dans la capitale. Grâce aux nouvelles technologies, les échanges furent plus fluides, à l'instar des demandes de certificats qui se faisaient plus rapidement. Le téléphone fut introduit en 1883⁸³⁰, le service télégraphique intercontinental en 1893⁸³¹ et les correspondances aériennes au début du XX^e siècle, réduisirent la distance géographique de Maurice et la lenteur des échanges fut moins un obstacle à la communication avec l'Europe. En effet, les réponses pouvaient être reçues le lendemain de la demande à la fin du XIX^e siècle, avec bien sûr la condition que le destinataire et le destinataire aient la volonté de procéder à la réciprocité des échanges, ce qui ne fut pas toujours le cas. Dans d'autres cas, la communication fut plus efficace comme un télégramme, envoyé le 6 juin 1898 par le vénérable de *Lodge of Harmony 1535*, Campbell, de Londres, fut réceptionné le lendemain à Maurice, à propos de son beau-frère (Oliver Wates) qui demandait un nouveau certificat, perdu lors d'un incendie, à la *Grande Loge*⁸³². Le formulaire, « *Benevolence Initiations Certificates Joinings for Lodge of Harmony 1535* », fut reçu le 9 juin⁸³³ et les documents furent renvoyés à Londres le lendemain. Le vénérable Campbell remercia la loge d'avoir envoyé une lettre disant qu'elle allait faire une copie du certificat au nom de Wates, désormais un membre de la *Lodge 913*. Dans les années 1930, la loge *La Triple Espérance* envoyait régulièrement des télégrammes ou recevaient des colis par avion.

Outre les documents administratifs, les dérogations et les ajustements, parfois insolites, punctuaient la vie coloniale. Un des exemples fut que le *Grand Orient de France*, lors des enquêtes sur les profanes qui souhaitaient devenir maçons, exigea leur casier judiciaire. Cette nouvelle disposition ne pouvait être suivie en 1892 par la *Loge La Bienfaisance* « attendu que dans les pays anglais le casier judiciaire n'existait pas (à Maurice du moins) »⁸³⁴. Le vénérable de la loge expliqua qu'afin de pallier l'absence de casier

⁸²⁸ *Annual Returns. British Lodge. No. 736. 1864-1873. G52. Lettre au Grand Secrétaire. 26 juin 1873. 3pp. p.1: « dispensation to pass or raise at intervals of a week ».*

⁸²⁹ *District and Colonial Return. 31 décembre 1908.*

⁸³⁰ Sydney Selvon, *A comprehensive history of Mauritius from its beginnings to 2001* [M.P Specialists Ltd, 2001] p.279.

⁸³¹ *Ibid.*, p.280.

⁸³² *Annual Returns. Mauritius. Lodge of Harmony No.1535. 1894-1899. Classmark: T74. Telegraphic Address from London by W.M Campbell Lodge Harmony 1535. 6 June 1898. Received 7 June 1898. Telegraph of 6.6.1898.*

⁸³³ *Annual Returns. Mauritius. Lodge of Harmony No.1535. 1894-1899. Classmark: T74. 1894-1899. Telegraphic Address. 9 juin 1898.*

⁸³⁴ *GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Lettre au GODF. 22 février 1892. 2pp. p. 1.*

judiciaire,⁸³⁵ les membres de l'atelier prendraient des précautions supplémentaires pour s'informer de la valeur morale des candidats⁸³⁶. Le 30 octobre 1936, la loge *La Triple Espérance* informa le *Grand Orient* que le « Certificat de moralité » remplaçait le casier judiciaire⁸³⁷ à Maurice. Les adaptations au contexte menaient parfois les obédiences à douter de certaines procédures. Dans le sillage de la création de *La Concorde*, en 1876, par exemple, Daruty demanda au *Suprême Conseil de France* de ne pas trop critiquer les *Règlements Particuliers* envoyés car ils avaient un style « légal »⁸³⁸ pour un texte de loi franc-maçonnique. Il expliqua que la loi de Maurice les autorisait à se constituer « partie civile pour posséder, acquérir, vendre »⁸³⁹ et que les articles de leurs *Règlements* furent rédigés dans cette optique, « conformément à la loi civile »⁸⁴⁰. De plus, les changements dans les règlements des loges pour changer de lieu étaient régulés par un des fondements de la maçonnerie, cité par A. Mackey dans *Encyclopaedia*, à savoir l'obligation pour les maçons de tenir leurs réunions en loge. Le vénérable de la *Lodge of Harmony 1535* informa également le Grand Secrétaire en 1878 qu'il ne pouvait fixer une heure de tenue précise dans les « *Bye-Laws* » car les horaires des membres changeaient souvent et qu'un lieu spécifique pouvait être fixé pour plusieurs raisons⁸⁴¹. Comme l'explique Pierre-Yves Beaurepaire, l'heure de tenue « (...) met en jeu l'interférence entre les rythmes maçonniques et profanes insérés tous les deux dans un temps urbain dont la sociabilité maçonnique (...) ne peut s'extraire » car « les francs-maçons ont également leurs activités professionnelles, leurs loisirs et leur vie de société profane, leur vie d'époux et de père de famille »⁸⁴².

Une autre contrainte liée à l'insularité fut le climat. Comme l'expliquait D'Unienville en 1838, il n'y avait que deux saisons dans cette colonie de l'hémisphère sud : « celles des chaleurs et des vents variables, depuis novembre jusqu'en mai, et celle des vents généraux et des fraîcheurs, depuis juin jusqu'à octobre »⁸⁴³. La loge *Harmony No.1535* demanda à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* l'autorisation en mai 1875 de se réunir dans d'autres parties de la colonie qu'à Port-Louis pendant l'été comme, au cours des dernières années, la capitale

⁸³⁵ *GODF. La Bienfaisance* 1881-1910. Lettre au *GODF*. 22 février 1892. 2pp. p. 2.

⁸³⁶ *Ibid.*, p. 3.

⁸³⁷ *GODF. LTE* 1916-1939. Dossier 1920-1939. 30 octobre 1936.

⁸³⁸ *GLDF*. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de Daruty au *SCDF*. 8 décembre 1876. 4pp. p.1.

⁸³⁹ *Ibid.*, p.2.

⁸⁴⁰ *Ibid.*, p.2.

⁸⁴¹ *Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-c.1884. H 110. Lettre de Ecosh, vénérable, au Grand Secrétaire. 22 mai 1878. 4pp. p.1.

⁸⁴² Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et sociabilité. Les métamorphoses du lien social XVIIIe-XIXe siècle* [Editions maçonniques de France, 2013] p.82.

⁸⁴³ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.16.

était devenue « très malsaine »⁸⁴⁴. En effet, les conditions climatiques imposaient une migration saisonnière à ceux qui en avaient les moyens et ils vivaient par exemple le long de la voie ferrée dans les hauteurs. Une migration de l'atelier sur le plateau central suivrait le mouvement des maçons aisés au cours de l'été. Ce changement de lieu toucha un point pratique qui était de savoir si la patente de la loge pouvait être associée à deux lieux. En juillet 1875, la loge redemanda l'autorisation de se rencontrer au cours de l'été dans les régions hautes de l'île car l'absence de ce privilège l'avait forcée (ainsi que la loge irlandaise, la *Military Lodge*) « de fermer par manque de présence suffisante »⁸⁴⁵. En effet, selon les Règlements de 1875, la *Lodge of Harmony 1535* ne comptait pas plus de 30 adhérents-cotisants.⁸⁴⁶ Cette condition de changer le lieu des tenues était présente dans la demande de patente déjà envoyée à l'obédience mais les maçons en faisaient la demande de nouveau parce que vu « l'état très insalubre de Maurice depuis quelques années, presque aucun de [leurs] membres ne résid[aient] désormais plus en ville & il n'y [avait] pas de train après les heures de bureau »⁸⁴⁷. Cette situation avait rendu l'ouverture des tenues impraticables pendant les saisons chaudes. Les aménagements étaient multiples pour accommoder les tenues sur les hauts plateaux de l'île. En février 1876, l'émissaire de la *Lodge of Harmony* à Londres expliqua au Grand Secrétaire que plusieurs maisons seraient mises à la disposition de la loge comme « (...) « The Bungalows » à Beau Bassin, à 6 miles de Port-Louis, (...) »⁸⁴⁸, (ville où résidaient plusieurs maçons comme Bewsher et Melville), ainsi que la maison d'Alexander Brown à Phoenix, à environ 10 miles de la capitale, et que les deux maisons avaient un étage supérieur dont « (...) les pièces p[ouvaient] être correctement carrelées, et [étaient] en tous points propices à l'usage de célébrations de tenues »⁸⁴⁹. Ensuite, pendant les mois les moins chauds, de mai à août, les tenues pouvaient être faites de nouveau à Port-Louis où il y avait deux temples maçonniques. Comme Port Louis était entouré des deux côtés par des collines et que la chaleur y était plus intense que dans les régions les plus hautes, peu de résidents de

⁸⁴⁴ *Annual Returns Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-c.1884. H 110. Lettre de la loge *Harmony No.1535*. 27 mai 1875. 4pp: « very unhealthy ».

⁸⁴⁵ *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-c.1884. Lettre du Secrétaire au Grand Secrétaire. 19 juillet 1875. 2pp. p.2: « former priviledge that forced it and the Military I...L... to close for want of sufficient attendance ».

⁸⁴⁶ *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-c.1884. Bye Laws 1875. *Lodge of Harmony No.1535*. 18 pp. p.17. [Dupuy: Bourbon street, 1875].

⁸⁴⁷ *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-c.1884. Lettre du Secrétaire au Grand Secrétaire. 19 juillet 1875. 2pp. p.2: « the very unhealthy state of the Mauritius for some years past, scarcely any our now members resides in town & there being no trains after business hours ».

⁸⁴⁸ *Annual Returns Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-c.1884. Lettre écrite du J Carlton Club de Londres au Grand Secrétaire par R. Mc Kerrell (MM 1535). 26 février 1876. 6pp. p.2: « « The Bungalows » at Beau Bassin, 6 miles from Port-Louis, (...) ».

⁸⁴⁹ *Ibid.*, p.3: « (...) have an upper storey, the rooms in which can be properly tiled, and are in every respect suited to the purposes of holding Lodge meetings ».

Maurice voulaient vivre en ville et la plupart de ceux qui en avaient les moyens résidaient sur les hauts plateaux, comme presque tous les membres de la *Lodge of Harmony 1535*. De ce fait, une dérogation « (...) contribuerait grandement au confort et à la convenance des membres, aussi bien qu'à l'efficacité de travail de la Loge »⁸⁵⁰. En 1878, le vénérable de la loge, lassé par les demandes sur le même sujet, fit la demande suivante au Grand Secrétaire de l'obédience: «Cependant, si vous pouviez excuser notre stupidité et bienveillamment rédiger le règlement, il sera sur le moment substitué, ou peut-être mieux, enlever les mots concernant les tenues à la campagne, car jugés impraticables & le privilège ne sera jamais utilisé»⁸⁵¹.

Grégoire Cécile témoigna de la même situation pour la loge *La Triple Espérance* : « L'exode des habitants de Port-Louis, la Capitale de l'Île Maurice, où se trouv[ait] le Temple, vers les hauts plateaux, [fut] un peu la cause de l'éloignement des [frères] qui devinrent de plus en plus rares aux tenues»⁸⁵². Pour pallier cet inconfort lié à la chaleur, la loge *La Bienfaisance* prit une décision unanime à sa séance du 24 juillet 1884 qu'elle adressa au *Grand Orient de France*.⁸⁵³ Elle sollicita en effet la permission de l'obédience de faire ses élections et son installation annuelles en juin au lieu de décembre, comme le préconisait l'article 65 des Statuts et Règlements Généraux, «(...) vu les fortes chaleurs jointes aux fièvres qui séviss[ai]ent à cette époque de l'année ». Les maçons fuyaient la capitale, le « centre des Loges [maçonniques] », pour les « régions élevées de l'Île »⁸⁵⁴. Outre la chaleur, les épidémies et les catastrophes naturelles eurent aussi une incidence sur le fonctionnement des loges mauriciennes. En 1867, par exemple, l'épidémie de fièvre mena à une situation où les maçons quittèrent la ville de Port-Louis⁸⁵⁵. En 1873, certains membres de *La Triple Espérance* abandonnèrent la loge et certains quittèrent Port-Louis, mais ils demandèrent une exonération des obligations car ils n'assistaient plus aux tenues⁸⁵⁶. De plus, depuis, le XVIII^e siècle, certaines loges commençaient à s'installer hors de Port-Louis, surtout les loges françaises. Vers 1830, la colonie était divisée en 9 quartiers : Port-Louis et sa banlieue, les

⁸⁵⁰ *Annual Returns Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-c.1884. Lettre écrite du J Carlton Club de Londres au Grand Secrétaire par R. Mc Kerrell (MM 1535). 26 février 1876. 6pp. p.5: « (...) would contribute greatly to the comfort and convenience of members, as well as to the efficient working of the Lodge».

⁸⁵¹ *Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-c.1884. H 110. Lettre d'Ecosh, vénérable, au Grand Secrétaire. 22 mai 1878. 4pp. p.2: «However, if you will excuse our stupidity and kindly write the rule as you wish, it shall be at once substituted for the present, or perhaps best, the word regarding country meetings taken out, it being found impracticable & the privilege never used».

⁸⁵² Grégoire Cécile, « *Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis* ». Le 27 Septembre 1934. 3pp. p.2-3. FM2 Rés (144). *La Triple Espérance* (1893-1900). Dossier 3.p.2-3.

⁸⁵³ *GODF. La Bienfaisance* 1881-1910. Lettre au *GODF*. 5 août 1884. 1pp.

⁸⁵⁴ ⁸⁵⁴ *Ibid.*, 1pp.

⁸⁵⁵ FM 2 (856) *LTE*. Dossier 3. 1852-75. Lettre au *GODF*. 17 mars 1868.

⁸⁵⁶ FM 2 (858). Dossier 2 cons *LTE* 32°. Correspondance 1871-1874. 1873.

Pamplemousses, La Rivière du Rempart, Flacq, Grand Port, Savanne, Rivière Noire, Plaines Wilhems et Moka.⁸⁵⁷ Selon Michael Allan, les conditions de vie étaient difficiles à Port Louis à cause du paludisme et une grande partie des habitants les plus aisées, s'installèrent dans les terres à Rose Hill, Quatre Bornes, Vacoas et Curepipe. Il souligne qu'environ 70,000 personnes décédèrent entre 1866 et 1868 «et cela affecta grandement les activités maçonniques»⁸⁵⁸.

Les membres de *La Paix* expliquèrent que l'épidémie de fièvre de 1867 les avait mis dans une situation difficile et qu'ils avaient besoin d'un dégrèvement immédiat car ils ne pouvaient plus payer⁸⁵⁹. Depuis le début des épidémies, « (...) le nombre des habitants avait diminué si bien que « celui des membres actifs [était] réduit de plus de la moitié »⁸⁶⁰. Les maçons de la loge furent dans l'obligation, vu la « position pécuniaire du pays, de mettre à moitié prix le coût de l'initiation – de l'affiliation & de la collation des grades, afin d'alléger autant que possible [leurs] frais généraux qui, par contre, [avaient] considérablement augmenté, (...) »⁸⁶¹. Pour eux, c'était une « question de vie ou de mort » et ils ne voulaient pas vivre le même sort que certaines loges britanniques qui avaient fermé. Les ouragans qui frappèrent la colonie causèrent souvent des dégâts aux temples maçonniques. L'ouragan du 29 avril 1892, avait « disloqué toute la Loge »⁸⁶² comme en attesta le vénérable d'honneur de la loge *L'Amitié* à Paris, Delmas, qui adressa un pli venu de Port-Louis au *Grand Orient de France*, en septembre, en tant que délégué de la loge *La Bienfaisance*. Il expliqua de même que la loge ne faisait pas preuve de négligence mais qu'elle était très éprouvée⁸⁶³. Les tenues furent suspendues pour deux mois en attendant la réparation du temple⁸⁶⁴. Les incendies furent aussi des obstacles au bon fonctionnement des loges. La loge *La Paix* ne put faire ses tenues à cause d'un incendie en 1828.⁸⁶⁵ La loge *La Bienfaisance* informa le *Grand Orient de France* que beaucoup de maisons furent détruites par l'ouragan d'avril 1892 et que le local de

⁸⁵⁷ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.44.

⁸⁵⁸ Michael Allan, «Lodge Friendship No.1696 EC. History». <http://www.lof1696.com/history>. Accès: 04/02/2015: «An estimated 70,000 people died between 1866 and 1868 and this greatly affected Masonic activities ».

⁸⁵⁹ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 2. Lettre de La Paix au *GODF*. 13 juillet 1868. 2pp. p.1.

⁸⁶⁰ ⁸⁶⁰ *Ibid.*, p.2.

⁸⁶¹ ⁸⁶¹ *Ibid.*, p.2.

⁸⁶² *GODF. La Bienfaisance* 1881-1910. Lettre du délégué de *La Bienfaisance*, Delmas, à Thulié du *GODF*. 10 septembre 1892. 2pp. p.1.

⁸⁶³ ⁸⁶³ *Ibid.*, p.2.

⁸⁶⁴ *GODF. La Bienfaisance* 1881-1910. Lettre de *La Bienfaisance* à Fouras au *GODF*. 23 mai 1892. 1pp.

⁸⁶⁵ FM (579). *La Paix*. Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Lettre de *La Paix* au *GODF*. 11^{ème} jour 9^{ème} mois 5828. 3pp.

la loge avait « beaucoup souffert des effets de la météo »⁸⁶⁶ et que des dégâts furent causés aux archives. Elle avait, depuis, l'impression, que sa charte avait disparu soit dans l'ouragan soit qu'elle était avec Simonet, le secrétaire à l'époque. Mais depuis sa mort, ses papiers avaient été remis à Rohan mais la patente n'y était pas. En fait, un détail fut souligné en post-scriptum par Ormières, en 1883, suite à son inspection des loges mauriciennes : il avait appris que toutes les archives qui étaient chez l'ancien vénérable étaient maintenant « restaurées à la loge sur [sa] demande et placées en ordre – et dans une salle ad hoc (...) »⁸⁶⁷. Malgré les contraintes, les loges purent perpétuer les traditions maçonniques dans un contexte parfois hostile. En effet, l'insularité joua un rôle crucial dans le développement des loges de plusieurs obédiences et dans leurs identités. La colonie était devenue un laboratoire de cultures avec ses succès et ses contraintes. Cependant, le plus important fut que la franc-maçonnerie avait trouvé sa place dans la société cosmopolite et multiethnique et le fait de partager des expériences en loge et dans la cité apporta une nouvelle sociabilité à Maurice.

⁸⁶⁶ *GODF. La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1881-1899. 14 novembre 1896. 2pp. p.1.

⁸⁶⁷ *GODF. La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1881-1899. Lettre d'Ormières à Maurier de St Jean. 9 janvier 1883. 6pp. p.6.

**PARTIE 2 : La franc-maçonnerie en société:
les réseaux sociaux et politiques et les
enjeux sociétaux**

Cette deuxième partie étudiera la maçonnerie mauricienne, ou plutôt les maçonneries mauriciennes, sur deux niveaux : d'abord, en tant que société secrète qui gardant ses propres fonctionnements codifiés et travaillant à transmettre ses *landmarks* (règlements fondateurs) hérités des cultures européennes, et ensuite comme une institution qui s'imbriqua étroitement dans le fonctionnement d'une société coloniale et se métamorphosa au fil du XIX^e siècle. Ces deux fonctionnements des loges, leur sphère intime et leurs liens avec la société civile, montrera la transversalité de la maçonnerie mauricienne qui s'imbriqua dans le contexte socio-économique, ethnique et politique de la colonie. Ainsi, l'analyse des interconnexions entre les loges et la société coloniale montrera, comme le dit André Combes, que la maçonnerie ne se résume pas aux obédiences. En effet, selon lui, « Chaque Loge, qu'elle soit parisienne, provinciale, coloniale, militaire, implantée à l'étranger, a sa vie propre. (...) à l'étranger, elles peuvent se trouver impliquées dans les conflits locaux »⁸⁶⁸. L'élément contextuel aidera à faire la lumière sur le fait que les francs-maçons et les loges purent préserver aussi bien une sphère intime tout en étant impliqués dans la cité, que ce fût volontairement ou à leur insu. En effet, d'une part, les loges purent perpétuer des fonctionnements à huis-clos et purent maîtriser, dans une certaine mesure, les éléments de la société à l'extérieur des loges (classes sociales, élitisme, ethnicité, politique et lois du pays) quand la porte du temple était close. Cependant, d'autre part, qu'elles fussent françaises ou anglo-saxonnes, les loges mauriciennes ne purent maîtriser toutes les composantes de la société extérieure en partie parce que les maçons qui les fréquentaient y vivaient et étaient confrontés à leur environnement politique, social et économique. A travers les liens que les maçons et leurs loges entretenaient avec la société civile coloniale, cette partie montrera comment la maçonnerie insulaire de l'Ile Maurice refléta ce contexte changeant au fil de son histoire.

⁸⁶⁸ André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIX^e siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.13.

CHAPITRE 1. Que venait-on faire en loge ?

Après avoir retracé l'histoire des obédiences à l'Île Maurice et le contexte cosmopolite dans lequel se sont retrouvées les loges de plusieurs obédiences, il est important de s'intéresser aux raisons qui poussèrent ces hommes à faire l'expérience de la franc-maçonnerie dans l'île et à tisser des liens maçonniques outremer, pour ceux qui étaient déjà initiés. L'appartenance maçonnique répondait et répond toujours à plusieurs besoins. Ce chapitre traitera, dans un premier temps, des bases de l'universalisme maçonnique, et ensuite les bases maçonniques qui entraient plus particulièrement en jeu à l'Île Maurice de la fin du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle. En effet, certaines raisons qui menèrent les maçons en loge étaient basées exclusivement sur les fondements même des maçonneries européennes alors que d'autres étaient plus périphériques, car liées au contexte mauricien multiculturel et insulaire. Le contexte fut un élément déclencheur au rassemblement en loge de ces hommes de plusieurs classes sociales et de nationalités et ayant des idéologies religieuses et politiques diverses, et ce, au-delà de ces différences. L'appartenance maçonnique des locaux et des expatriés de la colonie découlait, au même titre que pour les maçons européens, tout d'abord d'un souhait de perpétuer les valeurs fondamentales véhiculées par les obédiences et qui apportaient une identité ou des identités maçonniques communes à la fraternité en général. A la question : « Que venons-nous faire en Loge ? », le rituel de l'Apprenti maçon au *Rite Français*⁸⁶⁹ répond : « Vaincre nos passions, soumettre nos volontés, et faire de nouveaux progrès en Maçonnerie »⁸⁷⁰. Un des fondements universels que véhiculent les franc-maçonneries réside dans cette première réponse. L'homme, placé au centre, vient en loge pour apprendre à se maîtriser et pour apporter sa pierre à l'édifice maçonnique. Cependant, il serait réducteur de voir dans cette réponse des objectifs exhaustifs et, par ailleurs, cette question a donné et donne lieu à des planches de réflexions depuis la création des maçonneries modernes sur les différentes motivations personnelles de chaque maçon.

⁸⁶⁹ Rite Français. Voir le lexique en annexe.

⁸⁷⁰ *Le Rite Français, son histoire, ses caractéristiques.*

1.1. Analyse de l'universalisme maçonnique dans l'insularité

Dans le cas des maçons mauriciens, une des motivations de se rendre en loge était de s'inscrire dans une première tradition : celle de leur obédience ancrée dans une histoire transmise de génération en génération. En effet, la franc-maçonnerie, qu'elle soit continentale ou anglo-saxonne, est organisée autour d'une structure comprenant des obédiences, ou *Grandes Loges* (qui, à l'origine, géraient les trois premiers grades maçonniques de l'Apprenti, du Compagnon et du Maître), de loges et d'ateliers. Ces obédiences imposent des fonctionnements aux loges individuelles en se reposant, par exemple, sur des textes fondateurs tels que les *Old Charges* dans la franc-maçonnerie anglaise (ou Anciens Devoirs) venant de la maçonnerie opérative. Par exemple, les Anciens Devoirs reposaient sur le principe que les apprentis et les compagnons travaillaient pour le maître et devaient respecter un code de conduite strict aussi bien dans leur vie privée que dans la sphère professionnelle. Certains de ces anciens devoirs inspirèrent les premières formes de maçonnerie et furent utilisés lors de la rédaction des *Constitutions d'Anderson* pour les maçons anglais. Les *Constitutions*, publiées en 1723 puis remaniées en 1738, furent adoptées par la *Grande Loge de Londres*, puis par la *Grande Loge Unie d'Angleterre* en 1813, lors de la réunification des loges des Anciens et des Modernes. James Anderson (1679-1739), qui fut nommé, en 1708, «pasteur de l'Eglise presbytérienne écossaise de Swallow street à Picadilly⁸⁷¹, à Londres, compila les anciens devoirs pour être utilisés comme base de référence par les maçons. Ce travail, qui lui fut confié par le Pasteur Théophile Désaguliers (1683-1744) à la création de la *Grande Loge de Londres* en 1717, marqua le début de la franc-maçonnerie moderne. Désaguliers, qui est considéré comme le « véritable rédacteur des Constitutions d'Anderson »⁸⁷², s'en servit pour codifier les règles de la franc-maçonnerie anglaise et « pour refondre les vieilles constitutions gothiques »⁸⁷³. Les *Constitutions* furent donc inspirées par les *Anciens Devoirs*, tout en étant moins strictes que ces derniers. Elles imposèrent à aux maçons d'être des hommes honnêtes et libres, ouvrant ainsi leurs portes à différents profils socio-professionnels et posèrent des principes tels que la croyance en un *Grand Architecte de l'Univers*, ce qui apporta une dimension religieuse à la franc-maçonnerie londonienne.

⁸⁷¹ Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [Paris : PUF, 2012] p.47.

⁸⁷² Xavier Coadic, *L'encyclopédie de la franc-maçonnerie* [Paris : Editions Trajectoire, 2003] p. 215.

⁸⁷³ http://www.glnf-musee.fr/matrice.asp?ARB_N_ID=37.

Quant au *Grand Orient de France*, il fut régi par des Statuts depuis sa création, en 1773, jusqu'en 1849, année où elle eut une Constitution⁸⁷⁴. Les obédiences modernes acceptent, en général, les *Constitutions d'Anderson* comme un texte fondateur. De ce fait, les *Anciens Devoirs*, Statuts et Constitutions sont utilisés comme des manuels de référence et de conduite par les maçons des obédiences des deux côtés de la Manche. Les 'landmarks' qui en découlent sont des facteurs d'inclusion, partagés en grande partie aussi bien par les maçons continentaux que britanniques. En respectant ces fondements, les maçons se placent dans une histoire commune et leur obédience leur confère la régularité maçonnique telle qu'elle est posée par chacune d'entre elles. La régularité maçonnique, dans les premières années du *Grand Orient de France* et de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, se posait en effet aussi bien en Europe qu'à Maurice. Daniel Ligou, dans le *Dictionnaire de la Franc-maçonnerie*, explique en effet qu'elle est une des notions les plus « complexes de la Maçonnerie »⁸⁷⁵ et que les différentes obédiences ne s'accordent pas entre elles sur les critères qui la régissent. La *Grande Loge Unie d'Angleterre*, qui est considérée, comme la Grande Loge-mère du monde maçonnique, toujours selon Daniel Ligou, a posé ses « principes de reconnaissance »⁸⁷⁶ en 1929. En effet, elle reconnaît la régularité aux loges qui suivent ses préceptes, tels que la reconnaissance du Grand Architecte de l'Univers et le fait que les loges ne devraient pas être mixtes. La question de régularité pourrait, de ce fait, être basée sur la notion de la légitimité que chaque obédience impose en voulant inspecter les règlements et statuts des loges, les fameux *landmarks*, qu'elle parraine. Les *landmarks*, selon Alain Bauer et Roger Dachez, sont des « caractéristiques que doit respecter la franc-maçonnerie pour demeurer elle-même : ce sont, en quelque sorte, ses critères de pureté »⁸⁷⁷. Comme ces critères ne sont pas les mêmes pour toutes les obédiences, les désaccords entre elles étaient fréquents à l'époque et le sont encore de nos jours.

Cécile Révauger, en parlant du caractère universel de la franc-maçonnerie, se réfère aux « concepts fondateurs » qui sont communs aux Grandes Loges modernes en les différenciant des « concepts à géométrie variable » (tels que la laïcité et le secret) et des concepts « polémiques »⁸⁷⁸ (comme la croyance en Dieu). Les concepts fondateurs, que Francis Viaud, ancien *Grand Maître* du *Grand Orient de France*, décrit comme des

⁸⁷⁴ Alain Bernheim, *Une certaine idée de la franc-maçonnerie* [Dervy, 2008].

⁸⁷⁵ Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [Paris : PUF, 2012] p. 1009.

⁸⁷⁶ *Ibid.*, p. 1010.

⁸⁷⁷ Alan Bauer, Roger Dachez, *Les 100 mots de la franc-maçonnerie* [PUF, 2007] p.87.

⁸⁷⁸ Cécile Révauger, « *Franc-maçonnerie et référentiels conceptuels dans le monde anglo-saxon et en France; Approche comparée* » dans Christine Gaudin et Eric Saunier, *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* [Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003] p.363.

« principes permanents de l'Ordre maçonnique »⁸⁷⁹, aident dans le cas de ce travail à comprendre la motivation des maçons mauriciens. Les règles et les valeurs prônées par les obédiences (telles que la fraternité, la tolérance, l'élévation de soi, la sagesse, la respectabilité et la bienfaisance) inscrivaient les maçons dans leurs traditions respectives. Ces bases rassemblèrent, *de facto*, dans un premier temps, les maçons de la colonie mauricienne sous les régimes français et britannique et leur servaient de liens avec leurs expériences maçonniques antérieures, pour ceux qui n'avaient pas été initiés dans la colonie. Elles jouèrent un rôle prépondérant d'unité dans les moments de tensions entre les obédiences. En 1878, lors de l'inauguration de la loge irlandaise mauricienne, l'*Independent Lodge*, le vénérable parla de ces bases dans son discours. Il appela ses Frères présents, à travers la discrétion, l'honneur et la vertu, « (...) à manifester [leur] attachement aux *landmarks* de l'Ordre, et de ce fait, d'apporter la confiance du monde, leurs tendances et effets bénéfiques»⁸⁸⁰. Il leur demanda de cultiver la prudence, la tempérance et la charité et exprima le fait qu'à travers ces valeurs, ils montreraient que malgré la « fragilité humaine »⁸⁸¹, en devenant des maçons, ils étaient devenus de meilleurs hommes. Ces mots sont symboliques dans le cas des loges mauriciennes qui arrivaient encore à trouver des affinités leur permettant de relations fraternelles au cœur des années 1870. Cependant, la « rupture des relations diplomatiques »⁸⁸² entre le *Grand Orient de France* et la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, comme le dit Cécile Révauger, en parlant des conséquences du changement de statut de l'obédience parisienne en 1877 sur l'obligation de la croyance en Dieu, allait aussi avoir des retombées conséquentes à la fin du XIX^e siècle entre les loges mauriciennes. Ce *landmark* sera traité dans la Partie 3 de ce travail.

Au-delà des points de convergences de ces concepts fondateurs, les franc-maçonneries comportent également des nuances aussi bien au niveau des obédiences qu'au niveau des loges. Par exemple, avec la création de nouvelles loges représentant d'autres obédiences que le *Grand Orient de France* à l'Île Maurice au XIX^e siècle, les différences de rites et de fonctionnements furent aussi introduites. En effet, même si des fondements de base rassemblaient ces maçons, il n'en reste pas moins qu'il y avait aussi des différences de fonctionnements et d'idéologies selon les rites et les outils maçonniques utilisés. Comme l'explique Jean-Michel Ducomte dans *De l'identité maçonnique*, de l'extérieur la maçonnerie semble être « un tout indifférencié » car « obédiences, loges, francs-maçons, pris

⁸⁷⁹R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.9.

⁸⁸⁰*Freemasons Chronicle*. « Inauguration of the Independent Lodge, No. 236, G. L. Ireland » octobre 1878. p. 3:.

⁸⁸¹*Ibid.*, p.3.

⁸⁸²Cécile Révauger, « Régularité » dans Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [Paris : PUF, 2012] p.704.

individuellement, semblent constituer les éléments d'un même ensemble»⁸⁸³. Cet ensemble uniforme n'existe pas car chaque maçon peut vivre d'une façon différente les expériences maçonniques selon son obédience, sa loge, ses frères et ses croyances personnelles. Charles Porset, affirme, lui, que « la maçonnerie universelle demeure pour une large part une fiction »⁸⁸⁴ mais que « ce qui pourrait assurer à la maçonnerie une certaine unité est le rite (...) »⁸⁸⁵, bien qu'avec des limites. Les différentes loges de l'île Maurice faisaient de même et chacune suivait un rite ou une tradition symbolique, selon son obédience ou ses traditions maçonniques. Les différences de rite ne constituèrent pas au début de la cohabitation franco-britannique, dans les années 1810, un obstacle à l'œcuménisme maçonnique mauricien quand les Britanniques se joignirent aux loges françaises pratiquant le *Rite français*. Au centre de la vie maçonnique au XIX^e siècle à Maurice, les rites, les rituels et les outils symboliques donnèrent une dimension universelle à la franc-maçonnerie, indépendamment des nationalités et des profils. N'ayant pas la même religion que les Français de la colonie mauricienne, par exemple, les colons britanniques ne pouvaient se réunir à l'église catholique. Le seul autre lieu de mixité, hormis les lieux de divertissements (tels que les soirées mondaines et le théâtre) fut le temple maçonnique. Le rite et rituel, dans ce cas-là, étaient des bases de lecture communes avec un caractère universel. Ils liaient des hommes différents qui comprenaient la même littérature malgré les nuances. Quelques années plus tard, lors de l'installation du *Rite Ecossais Ancien et Accepté* à la *Loge La Paix*, en 1832, les visiteurs britanniques et français de plusieurs loges travaillant à ce rite furent présents et le vénérable Maure en profita pour exprimer le fait que les morceaux d'architecture de la loge « (...) contenait tout ce qui peut instruire de jeunes [Maçons], stimuler ceux dont le zèle se refroidit (sic) et encourager les plus assidus aux Travaux »⁸⁸⁶. Par ailleurs, la devise de la bannière de la loge *La Triple Espérance*, « Foi, espérance, charité »⁸⁸⁷, prolongeait les valeurs communes.

Les valeurs universelles de la maçonnerie, malgré les différences de religions et de rites, furent promues plusieurs fois par les maçons mauriciens au cours du XIX^e siècle. Ces bases communes procuraient des lieux de fraternité malgré les tensions locales et encourageaient les maçons à venir en loge. Descroizilles fit état en 1864 des valeurs de l'institution maçonnique et du fait que la « la bannière maçonnique abrite la conviction et la

⁸⁸³ Jean-Michel Ducomte, *De l'identité maçonnique* [Editions Véga, 2011] p.85.

⁸⁸⁴ Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.7.

⁸⁸⁵ *Ibid.*, p.7.

⁸⁸⁶ FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Planche tracée dans la séance du 5^{ème} jour du 2^{ème} mois 5830. 7pp.p.5-6.

⁸⁸⁷ A.J Tennant, « *Discours prononcé par le F. Orat. En Ex. le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois de l'an de la V.L. 5864* ». p.88.

bonne foi, sous quelque forme qu'elles existent »⁸⁸⁸. De plus, la déclaration de principes que devaient signer les membres de la loge *L'Amitié* du *Suprême Conseil de France*, créée dans le dernier quart du XIX^e siècle, donna une vision globale de cet universalisme qui pouvait encore être perpétué malgré les tensions entre les loges des différentes obédiences dans la colonie : « La Franc-Maçonnerie est ouverte aux hommes de toute nationalité, de toute race, de toute croyance »⁸⁸⁹. Pourtant, malgré ces professions d'une foi maçonnique commune, qui maintenaient les maçons dans les loges de traditions européennes, la maçonnerie mauricienne vécut des conflits que ce partage des valeurs universelles ne put surmonter.

1.2. Les réseaux de fraternité dans un autre espace-temps : retrouver une identité européenne commune

Outre les identités universelles, les ambitions que partageaient les maçons de l'île à l'époque coloniale se rejoignaient autour des aspects intrinsèques à la vie du pays. Les ambitions des maçons, en se rendant en loge, étaient aussi de vivre l'expérience des valeurs maçonniques en son sein. Ils faisaient ainsi la promotion des liens entre les divers groupes du pays hors des alliances imposées ou prohibées par la société coloniale. Ces raisons ne diffèrent pas, dans les grandes lignes, des ambitions européennes mais elles furent probablement plus exacerbées outremer à certains moments de l'histoire locale. Comme le dit Charles Porset dans la préface de *Noirs et Francs-maçons*, « (...) la maçonnerie est un phénomène pluriel qui obéit plus à des traditions nationales qu'à des principes universels »⁸⁹⁰. En effet, une des raisons d'aller en loge, dans ce contexte différent, était la recherche des traditions françaises ou britanniques partagées à travers les loges. C'est ce que firent, vers la fin du XVIII^e siècle, les expatriés français qui ne se connaissaient pas mais qui avaient des valeurs culturelles et maçonniques communes. Ils arrivaient à se lier aux autres groupes distincts de la population locale, tels que les Franciliens qui étaient là depuis plusieurs décennies et la population métissée et, plus tard, à la communauté britannique. Comme en religion, les maçons retrouvaient dans les loges un sens de la continuité, de l'appartenance à

⁸⁸⁸Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] 90 pp. p.64.

⁸⁸⁹GLDF. Dossier *L'Amitié* 245. Déclaration de principes. Loge *L'Amitié*. 3 septembre 1879. Le programme se résume ainsi : « obéir aux lois de son pays, vivre selon l'honneur, pratiquer la justice, aimer son semblable, travailler sans relâche au bonheur de l'humanité et poursuivre son émancipation progressive et pacifique ».

⁸⁹⁰Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.8.

une fraternité et un sens de la famille qu'ils n'arrivaient pas toujours à cultiver en étant loin de chez eux et dans cette société où ils avaient peu de liens avec leur vie d'avant. A l'image de ce qui se passait dans la société européenne, ce fut une « sociabilité volontaire »⁸⁹¹, comme l'appelle Pierre-Yves Beaurepaire, qui « (...) désigne les formes d'agrégation temporaire ou non à un groupe de pairs se réunissant selon ses propres règles, librement acceptées par les postulants »⁸⁹². Cette sociabilité volontaire est mise en opposition à la « sociabilité patentée » qui, elle, est « reconnue par le Prince et l'Eglise »⁸⁹³. A l'Isle de France, ce regroupement culturel et maçonnique se faisait de façon volontaire et il est indéniable qu'elle émergeait également d'un affairisme social et professionnel.

La fraternité maçonnique, qui était aussi véhiculée par la sociabilité et la convivialité des loges, était comparable à une sphère privée avec ses propres codes et qui différait des relations entretenues dans la société civile. De ce fait, en cultivant des liens maçonniques, c'était aussi une façon de continuer à appartenir à une association différente des autres et de perpétuer les valeurs-clés de la fraternité telle « une rupture avec le monde profane, ses agitations, ses hiérarchies, sa valorisation des apparences »⁸⁹⁴. En venant en loge, les maçons s'assuraient non seulement de se retrouver entre compatriotes, mais ils continuaient à vivre les expériences maçonniques qui différaient de leur quotidien, que ce fut en France, en Angleterre ou à Maurice. En effet, comme l'explique Beaurepaire, « par l'initiation le nouveau franc-maçon pénètre dans un espace-temps où la turbulence et les heurts qui régissent et déchirent le monde profane sont bannis »⁸⁹⁵. Le temple est donc un espace hors du monde et régit par le calendrier maçonnique « qui fait référence à la date supposée de la fondation du monde, il y a quatre mille ans » appelée « l'année de la vraie lumière »⁸⁹⁶. Les temples maçonniques mauriciens étaient, dans une certaine mesure, des havres de paix et ils purent même regrouper plusieurs nationalités. Dans *Revolutionary Brotherhood*, Steven Bullock, en parlant de la maçonnerie américaine au XVIII^e siècle, explique que les maçons coloniaux recréèrent une « fraternité à leur propre image »⁸⁹⁷. Les maçons mauriciens purent recréer des temples, des réseaux et des tenues, comme en Europe, tout en apportant des aspects de la vie insulaire. Les

⁸⁹¹ Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et sociabilité. Les métamorphoses du lien social XVIIIe-XIXe siècle* [Editions maçonniques de France, 2013] p.10.

⁸⁹² *Ibid.*, p. 10.

⁸⁹³ *Ibid.*, p.10.

⁸⁹⁴ Jean-Michel Ducomte, *De l'identité maçonnique* [Editions Véga, 2011] p.92.

⁸⁹⁵ Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et sociabilité. Les métamorphoses du lien social XVIIIe-XIXe siècle* [Editions maçonniques de France, 2013] p.79.

⁸⁹⁶ *Ibid.*, p.79.

⁸⁹⁷ Steven Bullock, *Revolutionary brotherhood. Freemasonry and the transformation of the American social order. 1730-1840* [London: University of North Carolina Press, 1996] p.51: « *fraternity in their own image* ».

décorations, le rituel, le côté théâtral des passages de grades, l'appel à l'élévation et les constitutions étaient transposés dans les loges de l'île. Descroizilles souligna qu'il se passa, au cours du XIX^e siècle, « une chose très rare auparavant, des Vénérables d'un atelier [étaient] affiliés d'honneur aux autres ateliers »⁸⁹⁸. En se revendiquant de l'Art royal, les maçons mauriciens revendiquaient une identité qui « tend[ait] à la perfection de l'homme et de l'humanité »⁸⁹⁹. L'Art royal permettait aux maçons des loges françaises de s'inscrire dans cette tradition européenne véhiculée par le Siècles des Lumières et de garder un lien prestigieux avec la métropole. Cet « ensemble de connaissances ésotériques ou symboliques contenues dans l'enseignement maçonnique »⁹⁰⁰ se démarque de l'Art Sacerdotal. Il est, certes, vrai que la loge *La Triple Espérance* s'adapta aux changements politiques plus tard en condamnant ce titre pour le remplacer par « art maçonnique »⁹⁰¹. Cependant, le terme 'art royal' signifiant 'art maçonnique' des deux côtés de la Manche, rassembla plus tard, les Français et les Britanniques. En effet, les maçons britanniques comme Lord Moira et Farquhar « étaient tous deux des adeptes de l'Art Royal, comme l'étaient d'ailleurs la plupart des conseillers du gouverneur »⁹⁰². Cependant, au fil des circonstances et, influencés par le contexte, les maçons s'adonnèrent également à ce que Steven Bullock appelle une « réorganisation sélective »⁹⁰³, c'est-à-dire ils choisirent des codes et des fonctionnements qui étaient plus adaptés à leur vie insulaire.

Une dimension didactique était également rattachée aux traditions recherchées par les maçons mauriciens à travers le rituel qui avait « incontestablement un rôle éducatif par la mise en scène des principes, valeurs ou qualités attachées à tel ou tel des grades qui scandent la progression initiatique du maçon »⁹⁰⁴. Ce rôle pédagogique fut mis en avant par Descroizilles quand il expliqua que le rôle de la maçonnerie était aussi de « former la jeunesse » à travers l'étude de la morale et de la philosophie expliquées « par [les] Grands Maîtres »⁹⁰⁵. La tradition maçonnique garantissait des critères différents de ceux de la société coloniale et était basée sur le grade et la qualité que les institutions maçonniques conféraient à

⁸⁹⁸ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23^{ème} jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.22.

⁸⁹⁹ Xavier Coadic, *L'encyclopédie de la franc-maçonnerie* [Paris : Editions Trajectoire, 2003] p. 52.

⁹⁰⁰ *Ibid.*, p. 51.

⁹⁰¹ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.34.

⁹⁰² *Ibid.*, p.41.

⁹⁰³ Steven Bullock, *Revolutionary brotherhood. Freemasonry and the transformation of the American social order. 1730-1840* [London: University of North Carolina Press, 1996] p.51: « selective reshaping ».

⁹⁰⁴ Jean-Michel Ducomte, *De l'identité maçonnique* [Editions Véga, 2011] p.93.

⁹⁰⁵ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23^{ème} jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] 90 pp. p.23.

leurs membres. Déjà, hors des identités socio-économiques, ces grades qu'ils partageaient, les mettaient sur le même pied d'égalité. A travers leurs planches, les premiers maçons du *Grand Orient de France* montraient qu'ils se retrouvaient aussi dans un espace temporel, qui était symboliquement « soustrait aux scintillements des apparences »⁹⁰⁶, et qui permettait à chaque maçon « revêtu des décors qui le rend[ai]ent, sinon semblable, du moins égal aux autres, de s'exprimer sans crainte de jugements de valeur, sans préjugé, sans rancœur »⁹⁰⁷. La rigueur et le respect de la hiérarchie, imposés par la maçonnerie, procuraient une expérience différente de leur quotidien qui reposait sur des décorations, des grades chevaleresques, de tenues théâtrales et un rituel hors du temps. Ils se réunissaient alors autour d'un autre système de valeurs qui les sortait du quotidien et qui les appelait à l'élévation de soi, à la différence des dogmes religieux.

Les clubs philosophiques, la presse et le théâtre étaient dominés par les Français à l'Ile Maurice depuis le XVIII^e siècle dans la colonie. Pourtant, les bals et les réceptions, ayant des objectifs de divertissement et philanthropie, ne procuraient pas l'intimité d'une église ou d'un temple maçonnique. A partir du début du XIX^e siècle, pour la communauté restreinte de Britanniques, hormis les relations familiales, professionnelles et privées (où l'Eglise anglicane n'était pas encore installée), les temples et les réseaux maçonniques représentaient des espaces privilégiés où ils se retrouvaient à l'abri des regards d'une société coloniale au climat hostile envers l'étranger et où la vie culturelle se concentrait dans la capitale, Port-Louis. Comme l'expliqua Andrew Prescott, cité par Daniel James dans *Masonic Networks & Connections*, « la franc-maçonnerie était un composant culturel majeur de l'Empire britannique »⁹⁰⁸. Daniel James cita aussi Ronald Hyam qui, lui, rajouta les loges maçonniques à sa liste d'« inventions importées »⁹⁰⁹ où figuraient déjà les églises anglicanes et les clubs. Dans ces loges, les Britanniques cultivèrent des liens pour garder le moral de leur communauté dans l'outremer. Les maçons anglais, dès les premières années à Maurice, firent le choix de rejoindre les loges françaises où ils rencontraient également d'autres compatriotes. Jessica Harland-Jacobs explique ce besoin des maçons britanniques de rejoindre la maçonnerie comme un moyen d'atteindre un large éventail de « besoins sociaux, émotionnels,

⁹⁰⁶ Jean-Michel Ducomte, *De l'identité maçonnique* [Editions Véga, 2011] p.92.

⁹⁰⁷ *Ibid.*, p.92.

⁹⁰⁸ James W. Daniel, *Masonic Networks & Connections* [Library and Museum of Freemasonry, 2007] p.179: « freemasonry was a major cultural component of the British Empire ».

⁹⁰⁹ *Ibid.*, p.179: « imported inventions ».

spirituels et matériels»⁹¹⁰. Ces besoins étaient partagés par les soldats anglais, irlandais et écossais qui utilisaient la maçonnerie comme une façon de s'évader de l'« ennui et la monotonie de la vie de la garnison »⁹¹¹. Quant aux célibataires, ils créaient des attaches: « Pour les Francs-maçons qui n'avaient pas de famille, l'adhésion à la Fraternité offrait un sens de la sécurité »⁹¹². Cette démarche identitaire s'inscrit parfaitement dans la tradition maçonnique qui se construit un passé commun à travers les rituels et rites de la franc-maçonnerie de traditions française ou britannique.

Les raisons qui menèrent au rapprochement maçonnique et à la présence des maçons en loge ont fait l'objet de plusieurs analyses qui ont été intéressantes, dans le cadre de ce travail, sur l'île Maurice. Par exemple, Sudhir Hazareesingh propose cinq raisons majeures à l'appartenance à une loge: il définit la loge comme un club personnel, un réseau professionnel, une élite sociale, une école civique et un lieu de prosélytisme politique⁹¹³. Les cinq cas cadrent avec l'île Maurice coloniale, et la première catégorie est tout à fait pertinente pour expliquer la recherche de cette identité maçonnique européenne. En effet, Hazareesingh parle de la loge comme un lieu de convivialité qui étend les liens familiaux et sociaux et qu'elle « (...) n'est qu'un cercle parmi tant d'autres ou un moyen d'insertion et d'intégration sociale »⁹¹⁴. La dialectique commune de ces francs-maçons insulaires était un certain sens de la grégarité, déjà cultivée aux niveaux familial et amical, et qui rendait le regroupement de Français puis des Britanniques en loge incontournable à l'étranger, mais aussi un moyen de fréquenter les éléments de la société mauricienne. L'identité européenne maçonnique commune leur conférait un sens de l'appartenance dans une société en construction à travers le partage des identités françaises, anglaises ou européennes collectives qui étaient mises à mal dans les autres institutions car la société était divisée à plusieurs niveaux. Ce besoin de maintenir des liens avec les métropoles que procurait la franc-maçonnerie était, pour ces hommes déracinés, un moyen de sentir une certaine sécurité émotionnelle et un confort, ce

⁹¹⁰ Jessica Harland-Jacobs, «*Global brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization*» Special Issue UCLA [Grand Lodge of California: REHMLAC, 2013] p.84: « *meet wide-ranging social, emotional, spiritual, and material needs* ».

⁹¹¹ *Ibid.*, p. 84: « *relieve the tedium and monotony of garrison life* ».

⁹¹² Jessica Harland-Jacobs, «*Hands across the Sea*», *The Masonic Network, British Imperialism, and the North Atlantic World. American Geographical Society. Geographical Review*, Vol. 89, Oceans Connect [April 1999] p.246: « *For Freemasons who did not have a family, membership in the brotherhood offered a sense of security* ».

⁹¹³ Sudhir Hazareesingh, «*Le Grand Orient de France sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République* » dans Christine Gaudin et Eric Saunier, *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* [Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003] p. 251.

⁹¹⁴ *Ibid.*, p. 249.

que Margaret C. Jacob appelle « une autre façon (...) de se sentir « à la maison » »⁹¹⁵ et, comme les églises et les chapelles, les temples permettaient d'« unifier l'empire »⁹¹⁶.

En effet, se sentir chez soi était primordial au XIX^e siècle car l'île Maurice était un pays qui, depuis le siècle précédent, n'était pas encore devenue une nation à part entière. Certains Français étaient là depuis plusieurs générations et avaient créé une identité îlienne sociale et culturelle mais ils avaient toujours l'incertitude de l'avenir, surtout avec l'arrivée des Britanniques. Quant aux nouveaux arrivants, ils n'étaient pas encore fixés sur leur sort localement lors des premières années. Il était primordial pour les Britanniques, surtout après la confirmation qu'ils allaient rester dans la colonie avec le Traité de Vienne en 1815, de trouver une place dans la société mauricienne. C'était à la fois un moyen pratique d'accéder, dans un premier temps, à la société française en fréquentant ses loges. De plus, comme le dit Jessica Harland-Jacobs, c'était « incroyablement utile »⁹¹⁷ pour la vie quotidienne dans l'Empire britannique de rejoindre les loges françaises aux cours des premières années. Les maçons britanniques s'assuraient, comme elle le dit, d'intégrer « (...) un réseau en pleine croissance de contemporains facilement reconnaissable comme Maçonique »⁹¹⁸. La maçonnerie offrait à travers sa présence dans le monde entier un lieu où l'intégration pouvait se faire dans une société étrangère et dans un autre cadre. Dans *Builders of Empire*, Jessica Harland-Jacobs parle de la colonie de Maurice qui affichait des demandes d'adhésions et d'affiliations aux loges de commerçants, d'administrateurs coloniaux, de soldats, d'officiers et d'autres colons. L'adhésion « (...) offrait un passeport à une société conviviale, un raffinement moral et spirituel, l'assistance matérielle, et l'avancement social dans toutes les parties de l'empire »⁹¹⁹. Ensuite, après la création des loges anglaises dans la colonie, les Britanniques apportèrent une nouvelle donne à ce repère identitaire. Les loges multiplièrent les hommages à la Reine, les visites de maçons anglais et les cérémonies où la religion était placée au centre. De ce fait, la maçonnerie allait aussi faire l'expérience de cette identité

⁹¹⁵ Margaret C. Jacob, *The origins of freemasonry. Facts and fictions* [University of Pennsylvania Press: Philadelphia, 2006] p. 37: « (...) perhaps membership in lodges overseas served as another way for the beneficiaries of the empire to feel « at home ».

⁹¹⁶ *Ibid.*, p. 37. « Lodges, like churches and chapels, gave Europeans a sense of identity (...) They helped to unify the empire ».

⁹¹⁷ Jessica Harland-Jacobs, « *Global brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization* », Special Issue UCLA [Grand Lodge of California: REHMLAC, 2013] p.82: « incredibly useful for negotiating life within the British Empire ».

⁹¹⁸ Jessica Harland-Jacobs, « *Global brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization* », Special Issue UCLA [Grand Lodge of California: REHMLAC, 2013] p.75: « became part of an ever-growing network of contemporaries readily recognized as Masonic ».

⁹¹⁹ Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.3: « (...) offered a passport to convivial society, moral and spiritual refinement, material assistance, and social advancement in all parts of the empire ».

britannique qui s'installait dans ses institutions à travers leur anglicisation, et le XIX^e siècle fut une étape de cette consolidation. Les planches des maçons des loges mauriciennes faisaient régulièrement référence à ce qui se passait en Europe aux niveaux politique et économique et, comme le dit Timothy Baycroft, la franc-maçonnerie était de ce fait « un véhicule important pour une pensée nationale »⁹²⁰.

En parallèle, les loges mauriciennes cultivèrent, non pas une seule tradition maçonnique mais plusieurs, encouragées par le partage en loge entre différentes nationalités. La franc-maçonnerie redonnait en conséquence la notion de repère dans une société où par exemple l'oralité se perdait car la communication n'était pas toujours aisée entre les différents groupes socio-ethniques. Les cérémonies et rituels maçonniques en français et anglais rendaient ce rapprochement possible autour de langues communes. A travers l'utilisation de la langue commune lors de ces regroupements entre compatriotes, les maçons retrouvaient, comme le dit Cécile Révauger dans l'avant-propos du numéro 7 de *Lumières*, « un cadre privilégié, une structure à l'abri des regards des curieux, propice à l'échange d'idées et à la prise de parole (...) »⁹²¹. Cette liberté de parole était en effet primordiale pour les maçons mauriciens, à l'instar de ce que dit Descroizilles dans les années 1860 à propos de la loge : « (...) ici, (n'obéissant plus aux exigences du monde profane, qui veut que le langage soit voilé pour qu'il plaise), la pensée ne peut produire qu'une expression d'union, de fraternité et de concorde (...) où les passions restent toujours muettes »⁹²².

1.3. La promotion des valeurs des Lumières et l'assurance d'un niveau de prestige

Au cœur des loges mauriciennes, la franc-maçonnerie joua aussi son rôle de 'Fille des Lumières' en mettant en exergue l'humanisme, le progrès et le développement personnel et en perpétuant les revendications des *Lumières* où l'Homme est au centre. Comme le souligna Le Goy, vénérable de la *Loge La Paix* en 1843 : « Les [maçons] de La Paix, pensant avec Justesse que l'Institution [maçonnique] était appelée à Jouer un grand rôle dans la civilisation

⁹²⁰ Timothy Baycroft, « *Nationalism, national identity and freemasonry* » JRFF 1.1. p.20: « an important vehicle for national thought ».

⁹²¹ Cécile Révauger, *Lumières No 7. Franc-maçonnerie, et politique au siècle des Lumières : Europe-Amériques* [Presse Universitaire de Bordeaux, 2006] p. 11.

⁹²² Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.23.

& même à marcher à la tête des Progrès (...)»⁹²³. Les maçons mauriciens avaient la tâche de faire évoluer et progresser leur société de par leurs réflexions, et leur travail dans les loges et à l'extérieur. En 1857, le vénérable de cette même loge, Pierre Charron fit écho à ce désir : « (...) j'ai l'espoir, mes [Frères], de voir la Franc-Maçonnerie faire passer le niveau philosophique sur la Société Mauricienne, et faire de tous les Mauriciens un véritable peuple de [Frères] »⁹²⁴. Ghosh et Kenneth se réfèrent également ces valeurs du XIX^e siècle en parlant, en 2006, des deux éléments clés de l'universalisme maçonnique comme étant la «morale éclairée» et le «progrès civilisationnel»⁹²⁵. La maçonnerie mauricienne, dans son ensemble, fut elle aussi une force de proposition et elle aida à promouvoir aussi bien les nouvelles idées de l'époque à plusieurs niveaux et les cultures européennes. Claude Wanquet, en parlant des apports de la franc-maçonnerie à l'île de la Réunion, cite par exemple le fait qu'elle véhicula la lecture, la connaissance et les idées des Lumières⁹²⁶. Cette filiation intellectuelle se retrouvait aussi dans l'île Maurice coloniale. Lors d'une tenue d'instruction à la loge *La Triple Espérance*, H.C. Descroizilles élaborait sur les enseignements de la franc-maçonnerie et souligna l'importance de lire son histoire et ses valeurs, et d'en connaître ses persécutions⁹²⁷. Ce faisant, il s'inscrivit fortement dans une tradition européenne qui était essentielle à la construction d'une cohésion culturelle dans l'outremer.

A travers les maçonneries françaises et britanniques, la continuité culturelle fut assurée en partie à l'île Maurice. Certains maçons s'accrochaient à leurs identités régionales alors que d'autres retrouvaient une appartenance dans leurs métiers communs et les liens professionnels. La maçonnerie leur apporta une autre affinité que dans les autres espaces de sociabilité. Comme le dit Pierre-Yves Beaurepaire, dans la rubrique « Colonies » de *l'Encyclopédie de la franc-maçonnerie* dirigée par Eric Saunier: « le succès de la franc-maçonnerie ne tient pas à la pauvreté supposée du monde colonial en foyers de sociabilité attractifs et en phase avec les modes métropolitaines. Au contraire, les colonies sont un formidable théâtre d'innovation en terme de sociabilité (...) »⁹²⁸. En effet, la colonie

⁹²³FM 2 (579). Dossier 1. *La Paix*. Correspondance 1790-1850. Lettre à Pilon du vénérable Le Goy. 10 février 1843. 8pp. p.4-5.

⁹²⁴ Bulletin du *GODF* (2^e série – 13^e année) « *Mélanges* » Copie de la planche des travaux d'inauguration. avril 1857 p.36-38 p.47.

⁹²⁵Durba Ghosh, Dane Kenneth, *Decentring Empire. Britain, India and the transcolonial world* [Sangam Books, 2006] p .107: «enlightened morality» and «civilizational progress».

⁹²⁶Claude Wanquet, « *Les débuts de la franc-maçonnerie à la Réunion* ». Etudes et Documents No.14. [Aix-en-Provence : IHPOM] p.33-44.

⁹²⁷ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.44.

⁹²⁸ Pierre-Yves Beaurepaire, « Colonies » dans Eric Saunier, *Encyclopédie de la franc-maçonnerie* [Librairie générale française. Pochotheque, 2008].

mauricienne depuis la période française, avait entretenu une vie culturelle assez active. Jocelyn Chan Low cite Jean Pierre et Joyce Durand, dans l'article « *Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'île Maurice* », qui mit en avant le fait que les « (...) individus à partir de chacune des régions d'origine (France, Angleterre, Chine, Inde) possédaient déjà en commun, avant leur départ, un territoire, une langue, une histoire, c'est-à-dire une culture commune »⁹²⁹. Ils les gardèrent après l'immigration. Toutefois, il y avait aussi, selon Jocelyn Chan Low, des « clivages à l'intérieur »⁹³⁰ de ces groupes. C'est précisément ce qui se passa en franc-maçonnerie. Au niveau culturel alors que la période pré-révolutionnaire sous la colonisation française fut moins dynamique, à l'instar de l'institution littéraire appelée la *Société des rédacteurs du journal de l'île de France et de Bourbon* créée en 1786⁹³¹ et qui n'eut pas une longue vie, la période révolutionnaire donna vie à « plusieurs 'clubs' comme autant de lieux de prise de parole »⁹³² et une société des *Amis de la Constitution* fut même créée en 1791⁹³³. Ensuite, d'autres associations culturelles furent créées : la *Société des Sciences et des Arts* en 1801 (dont Lislet Geoffroy, un maçon de couleur fut l'un des fondateurs) ; la *Table Ronde* en 1803 (qui était un « haut lieu de l'opposition aux Anglais »⁹³⁴ à partir de 1810), et la *Société de l'île de France* (1804) qui deviendra la *Société d'Emulation Intellectuelle* (1805)⁹³⁵, entre autres. Cette dernière s'occupait « (...) de tout ce qui a[vait] un rapport aux sciences, à l'agriculture, au commerce et à la navigation »⁹³⁶. En 1816, elle emprunta la devise « On peut à défaut d'esprit, Emprunter l'esprit des autres »⁹³⁷.

Cependant, toutes ces sociétés à dominance française ne pouvaient réunir les Britanniques et les Français, bien que les premiers y fussent invités pour des célébrations.

⁹²⁹ Jocelyn Chan Low, « *Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'île Maurice* ». Dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.14.

⁹³⁰ *Ibid.*, p.14.

⁹³¹ Ferdinand Magon de Saint-Elier, *Tableaux historique, politiques et pittoresques de l'île de France* [1839] p.220 (*Google books*).

⁹³² Robert Furlong, « *Et pendant ce temps en littérature...* » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.112.

⁹³³ Jean Boutier et Philippe Boutry, « *La sociabilité politique en Europe et en Amérique à l'époque de la Révolution française. Éléments pour une approche comparée* » 20pp. p.3. www.halsh.archives-ouvertes.fr/halshs-00006834/ Accès : 16/06/2013.

⁹³⁴ Robert Furlong, « *Et pendant ce temps en littérature...* » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.113.

⁹³⁵ *Ibid.*, p.113.

⁹³⁶ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.107.

⁹³⁷ Robert Furlong, « *Et pendant ce temps en littérature...* » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.120.

Outre la création, dès le début du régime britannique, de la Société d'Agriculture⁹³⁸ (qui n'eut pas une longue vie) et une société « dite d'encouragement et des arts »⁹³⁹ (créée par le gouverneur Farquhar en 1817), qui regroupait les membres de la *Société d'Emulation*), peu d'initiatives culturelles britanniques furent lancées lors de la première décennie de la nouvelle administration. Face à ce dénuement culturel des débuts, il semblerait que les sociétés françaises furent aussi en déclin. Selon Antoine D'Unienville, « ce qui avait été prévu en 1817, du sort des sociétés d'émulation, d'encouragement, etc., ne s'est que trop accompli »⁹⁴⁰ et, en 1830, « (...) ces sociétés p[ouvai]ent être considérées comme entièrement dissoutes »⁹⁴¹, à l'exception de la *Table Ronde*. Plusieurs raisons expliquent le déclin passager culturel français comme les catastrophes. Par exemple, des deux librairies de Port-Louis, l'une fut partiellement détruite par l'incendie de 1816. Ces librairies étaient « (...) remarquables, dans une colonie, où l'on ne pouvait pas s'attendre à trouver de semblables ressources pour l'étude en tous genres »⁹⁴². Elles alimentaient les habitants de la capitale et du reste de l'île en livres par abonnement. Elles furent ensuite regroupées sous le nom de *Librairie de l'Île Maurice*. L'art théâtral, initié par les Français, fut mis au diapason dans la première décennie de l'administration anglaise. En 1820, Farquhar inaugura le théâtre de Port-Louis qui remplaça la *Comédie*, salle qui fut détruite pendant le cyclone de 1818. Des pièces de la tradition française y furent jouées et confirmèrent que le régime britannique ne fut pas discriminatoire envers la culture française. Une des initiatives réussies des Britanniques, et qui eut plus de succès, fut la *Société d'Histoire Naturelle* qui vit le jour en 1829. Elle était « (...) composée, en grande partie de très jeunes hommes »⁹⁴³ et Charles Telfair, le vénérable de la première loge anglaise, en fut un pilier. Elle devint par la suite la *Société Royale des Arts et des Sciences de l'Île Maurice* en 1846. Deux imprimeries (celle du gouvernement anglais et celle de Messieurs Vallet et Asselins) dans la première moitié du XIX^e siècle permirent un renouveau de la richesse culturelle et aussi à la franc-maçonnerie d'imprimer ses récits historiques. Toute cette manne culturelle fut nourrie par les apports de la maçonnerie locale.

La franc-maçonnerie mauricienne, à travers ses cadres et/ou grâce à l'initiative des loges, se plaça, en effet, dans cette mouvance de promotion des arts et de la culture. Les loges

⁹³⁸ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.108.

⁹³⁹ *Ibid.*, p.108.

⁹⁴⁰ *Ibid.*, p.111.

⁹⁴¹ *Ibid.*, p.111.

⁹⁴² *Ibid.*, p.105.

⁹⁴³ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.108.

s'allièrent souvent à des collectes de fonds et à la philanthropie. L'archiviste coloniale de Maurice, le Baron D'Unienville, reconnut cette place de la franc-maçonnerie dans la vie culturelle de l'île et il cita les loges mauriciennes dans son état des lieux des institutions de l'époque en 1838: « Pour ne rien omettre des institutions qui ont subsisté, ou qui subsistent en cette colonie ; il convient de parler des loges maçonniques qui y ont été successivement établies »⁹⁴⁴. Les loges avaient aussi bien un objectif culturel que social. Pourtant, la maçonnerie eut aussi à faire face à un déclin momentané sous le régime britannique. Pour D'Unienville, dans les années 1830, « la maçonnerie a de même considérablement déchu de l'éclat dont elle a brillé un instant. Les seules loges de *La Paix* et de *La Triple-Espérance* méritent encore quelques attentions de la part des francs-maçons. Leur existence, indifférente au reste des colons, en est maintenant, peut-être, ignorée »⁹⁴⁵. Cette période correspond en effet à la perte de vitesse de la maçonnerie anglaise et surtout au début des années de conflits liés à l'abolition de l'esclavage. Pourtant, cela montre aussi que ces loges françaises purent relever le niveau culturel à certains moments dans une colonie britannique et elles firent face au défi de l'érosion culturelle au cours des années suivantes. La *Triple Espérance*, par exemple, s'était donné comme mission le développement culturel, voire de la mentalité insulaire : « Il semblait même que la loge ne comptait pas seulement sur les arts pour adoucir – voire assainir – les mœurs de la population mauricienne. Le 1^{er} juin 1842, elle offrit ses locaux pour la fondation d'une Société de Tempérance (...) »⁹⁴⁶. La maçonnerie française locale contribua, également, en 1883, à la création d'une *Société d'Assistance de l'Île Maurice* qui avait pour objectif de sauvegarder les intérêts des Français et « (...) tant dans la colonie que dans ses dépendances, soit en leur distribuant des secours temporaires, soit en leur facilitant les moyens de trouver un emploi, soit enfin, en contribuant, pour tout ou en partie, aux frais de leur retour en pays français (...) »⁹⁴⁷.

La maçonnerie française de Maurice joua aussi le rôle de précurseur en développant des rencontres culturelles insolites dans le cadre du régime impérialiste britannique et elles furent très bien accueillies. Par exemple, en plein milieu des tensions pour la représentation politique des Français (qui fut longtemps refusée par le gouvernement), un banquet phalanstérien fut donné en 1849 pour célébrer pour la troisième fois l'anniversaire du

⁹⁴⁴ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.108.

⁹⁴⁵ *Ibid.*, p.111-12.

⁹⁴⁶ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.45.

⁹⁴⁷ FM 2 Rés (144). Dossier 1. *LTE. Brochure Société d'Assistance de l'Île Maurice –Statuts* [General Steam Printing Company: Port-Louis] 1883. 6pp. p.1.

philosophe français Charles Fourier. L'auteur du livret retraçant cet événement expliqua que la réunion de 1847 avait réuni 30 convives alors que celui de 1849 en avait réuni 200⁹⁴⁸. Pour lui, « une progression aussi rapide fait voir avec quelle promptitude la connaissance de la Science Sociale s'est répandue à Maurice »⁹⁴⁹. Ce banquet, qui fut placé sous le parrainage de la franc-maçonnerie comme le prouve la coutume des toasts et le discours d'Evenor Dupont aux « Amis et Frères », montra aussi le respect des traditions catholiques. En effet, cette célébration, qui eut lieu à la salle des *Pas Perdus* de *La Triple Espérance*⁹⁵⁰, tomba un samedi saint et elle fut reportée au lundi 9 avril. La loge contribua également à l'élévation culturelle avec les bals donnés et les concerts : en 1847, des maçons jouèrent des musiques maçonniques avec l'orgue de la *Salle d'Harmonie* de *La Triple Espérance*⁹⁵¹ et, en 1856, la loge hébergea la conférence de David Livingstone⁹⁵² (l'explorateur écossais). De plus, le Dr Brown Sequard donna une leçon sur les principes de la physiologie à la loge en octobre 1854⁹⁵³. Il y eut aussi des innovations littéraires en loge qui permirent aux maçons déracinés de faire l'expérience de la transmission de leur histoire ainsi que la pratique de leurs talents d'orateurs. Descroizilles expliqua que les Livres d'Or de *La Triple Espérance* « renferm[ai]ent des morceaux d'éloquence (...) dignes de grands maîtres »⁹⁵⁴. Cette stabilité culturelle maçonnique était recherchée car elle était souvent érodée en société.

Outre la promotion des cultures européennes, la fréquentation des loges apportaient aux maçons l'assurance du niveau social et de la moralité de ceux qu'ils côtoyaient. En effet, un des facteurs qui mena les maçons en loge était que la franc-maçonnerie leur assurait une certaine revendication politique basée sur le niveau social. Au-delà de l'ouverture d'esprit et de l'acceptation des autres, le tableau social ne permettait pas l'inclusion de tous. Dans la colonie, un certain degré de moralité était recherché par les élites, surtout dans une colonie qui était gangrenée par la corruption et marquée par le métissage social. Elle leur donnait la certitude que ceux qui étaient initiés avaient un profil socio-économique proche de la leur et promouvait la rencontre entre des personnes d'un certain niveau social. Les *Constitutions d'Anderson*, qui imposent une des bases de l'adhésion maçonnique, leur assuraient que leurs frères étaient « des hommes bons et sincères, nés libres, d'âge mûr, et pleins de sagesse, ni

⁹⁴⁸ « *Banquet Phalanstérien de l'île Maurice* » [Imprimerie du Mauricien, avril 1849] p.3.

⁹⁴⁹ *Ibid.*, p.3.

⁹⁵⁰ *Ibid.*, p.3.

⁹⁵¹ *R.L. La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.51.

⁹⁵² *Ibid.*, p.56.

⁹⁵³ *Le Mauricien*. 6 octobre 1854. 4pp. p.2.

⁹⁵⁴ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12eme mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10eme jour du 4eme mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.14.

esclaves, ni femmes, ni hommes immoraux ou de scandale, des hommes de bonne réputation ». L'identité collective des maçons de certaines loges mauriciennes était, de ce fait, plus restreinte par ce profil et conférait souvent aux maçons initiés le statut d'élite. Ils se rapprochaient, à un niveau plus intime, de ceux qui leur ressemblaient socialement mais sans avoir à subir le regard de la société dans son ensemble. A la charnière de la création des loges de l'île, la maçonnerie n'était pas uniquement une idéologie humaniste qui rassemblait les expatriés, elle était aussi une affaire politique. Les maçons qui créèrent des loges devaient avant tout se conformer aux critères imposés par les obédiences et cela impliquait d'avoir un certain niveau social et une moralité acceptable. A la création de la *Grande Loge de Londres*, les objectifs des recrutements, selon Cécile Révauger, étaient l'élévation sociale et la diversité. A l'époque, les nobles et bourgeois côtoyaient les aubergistes car les tenues se faisaient dans cet environnement. Cependant, certains maçons se plaignaient de « recrutement social » qui était « trop populaire »⁹⁵⁵. Plus tard, avec la création de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, les maçons devaient avoir un code moral qui impliquait aussi, dans certains cas, malgré le mélange de certaines couches sociales, une fréquentation sociale souvent élitiste. La description d'Andreas Önerfors de la vie des maçons victoriens s'applique aux maçons britanniques mais aussi français de la colonie jusqu'à un certain point: « La Franc-maçonnerie était juste un des moyens à travers lesquels la classe moyenne de la période tardive victorienne pouvait affirmer sa respectabilité et son prestige social et d'avoir un sens de la communauté par procuration »⁹⁵⁶.

A la question, 'que venaient-ils faire en loge à Maurice ?', une des réponses serait alors : de rencontrer leurs semblables du même niveau social. Les racines européennes et la filiation maçonnique débouchaient de même sur un certain chauvinisme social et culturel. Ceux qui ne pouvaient pas rejoindre le cercle des élites et des classes moyennes plus hautes étaient certains libres, métis, asiatiques et certains de rares Français de classes inférieures. L'adhésion maçonnique équivalait à être le membre d'un autre cercle restreint au sein de la société. Plus loin, cet état de fait sera détaillé afin de comprendre jusqu'à quel point la recherche de la fraternité était aussi influencée par cette raison plus 'intéressée' à l'Isle de France, puis à Maurice et qui peut être rapproché de ce que Timothy Baycroft appelle « une

⁹⁵⁵ Cécile Révauger, *Le fait maçonnique au XVIIIe siècle en Grande Bretagne et aux Etats Unis* [Didier Poulard, 1990] p.27.

⁹⁵⁶ Andreas Önerfors, *Researching British freemasonry 1717-2017* [University of Sheffield, 2010] p.35: « *Freemasonry was just one of many means by which the late Victorian middle class could affirm their respectability and social prestige and feel a vicarious sense of community* ».

tribune pratique qui rassemblait les membres des élites »⁹⁵⁷. Pierre Yves Beaurepaire parle, lui, d'une « coterie d'honnête gens »⁹⁵⁸. Par ailleurs, *La Triple Espérance* « se [flattait] de compter parmi ses Membres des [Loges]... dignes de marcher à la tête des maçons de cet [Orient] »⁹⁵⁹. Quant à la loge *La Concorde*, créée à la fin du XIX^e siècle, sous l'égide du *Suprême Conseil de France*, bien qu'elle ne fût jamais installée et devint *L'Amitié 245*, l'Article 2 de son règlement particulier affichait clairement le profil exigé : « (...) la Loge n'admettra dans son sein que des hommes libres par la pensée et la profession, affranchis de l'esclavage des passions et dégagés du joug des préjugés, aimant la vérité et la recherchant avec droiture »⁹⁶⁰. Les critères de sélection dépendaient, de ce fait, également des profils que chaque loge choisissait.

CHAPITRE 2. Qui étaient les francs-maçons de l'Isle de France et de Maurice?

Ce chapitre mettra en lumière les facteurs d'inclusion des loges ainsi que les différents profils des maçons. Il a pour objectif d'évaluer la façon dont les maçons furent admis dans les différentes loges mauriciennes. Outre les valeurs universelles de la maçonnerie et les raisons périphériques qui les réunissaient au premier abord, il existait aussi des limites à l'adhésion maçonnique. Les obédiences qui s'implantèrent dans la colonie depuis la fin du XVIII^e siècle devaient faire le tri entre des hommes de plusieurs nationalités, avec des identités socio-culturelles variées, de métiers différents et venant de plusieurs classes sociales. Le chapitre 1 a traité des raisons qui les unissaient en loge et celui-ci démontrera qu'au sein de ces loges, qui étaient principalement fréquentées par des hommes d'origine européenne, certains critères prévalaient, à l'instar des classes sociales, des professions et des affinités économiques. Même si la loge maçonnique devait être un lieu sans jugement sur les statuts politique, social ou religieux et où les maçons devaient être réellement égaux, le recrutement maçonnique était aussi basé sur des critères définis. L'article 1 des Constitutions d'Anderson, dans la version de

⁹⁵⁷ Timothy Baycroft, « *Nationalism, national identity and freemasonry* » *JRFF* 1.1. p.20: « *a convenient forum which brought together members of the elites* ».

⁹⁵⁸ Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et sociabilité. Les métamorphoses du lien social XVIIIe-XIXe siècle* [Editions maçonniques de France, 2013] p.33.

⁹⁵⁹ FM 2 (581). Cons. Et Consis. *LTE* (1822-1841). Lettre du 5 mars 1834 au *GODF*. 6pp. p. 2.

⁹⁶⁰ *GLDF*. Dossier *L'Amitié 245*. Règlement particulier de la R.L. *La Concorde*. Extrait du Livre d'Architecture. 4 novembre 1876. 17pp. p.2.

1723, impose que les maçons doivent être « (...) des Hommes biens et vrais, ou des Hommes d'Honneur et d'Honnêteté, par quelconque Dénominations ou Persuasions auxquelles ils peuvent être distingués (...) »⁹⁶¹. Quant à l'article 5, il stipule que le maçon doit agir comme un Homme « moral et sage »⁹⁶² et qu'il ne doit pas avoir de mauvais comportements tels que la gourmandise et l'ivresse, entre autres. Ces valeurs morales et comportementales impliquent, si elles sont appliquées à la lettre, l'ouverture des loges uniquement à certains profils. De plus, la société européenne et la société coloniale de Maurice étaient telles que ces valeurs et critères correspondaient, en somme, à certains hommes de par leurs origines, leur statut social et leur historique familial à la fin du XVIII^e siècle et au cours du XIX^e siècle. En fait, ces critères pouvaient différer selon des contextes particuliers. En sus, des aspects plus aléatoires influençaient de même le mode de recrutement et d'acceptation en loge et étaient tributaires soit des réseaux familiaux, soit des cercles privés des maçons déjà acceptés. Chaque maçon devait être parrainé à partir d'une répartition sociale, professionnelle ou ethnique qui était en vigueur dans la société, dans la ville ou dans le pays où s'implantaient les loges. L'analyse, dans un premier temps, des facteurs d'inclusion des loges françaises et britanniques permettra de mieux cerner, au-delà des valeurs maçonniques universelles, ce que les maçons avaient en commun. Ce chapitre se concentrera aussi sur les profils des vénérables et des membres des loges françaises et britanniques qui respectaient un certain schéma socio-économique et professionnel. Les réseaux maçonniques ne furent pas statiques et ils évoluèrent au gré de certains changements de la société mauricienne, en construction constante, de son identité insulaire et l'adhésion maçonnique eut ses limites.

2.1. Les différents facteurs d'inclusion et la composition socio-économique des loges

La question du maçon qui arrivait à faire abstraction, quand il était en loge, des usages sociaux au dehors est posée ici. Certes, l'initiation maçonnique repose sur ce que Mary Ann Clawson appelle les « liens sociaux horizontaux »⁹⁶³, c'est-à-dire que ce rite crée un lien

⁹⁶¹ James Anderson, *The Constitutions of the Free-Masons. Edited and published by Benjamin Franklin, 1734* [Nebraska: The University of Nebraska-Lincoln Libraries, 2008] p.48: « (...) *good Men and true, or Men of Honour and Honesty, by whatever Denominations or Persuasions they may be distinguish'd* (...) ».

⁹⁶² *Ibid.*, p.54: « *You are to act as becomes a moral and wise Man* (...) ».

⁹⁶³ Mary Ann Clawson, *Constructing Brotherhood. Class, Gender and Fraternalism* [New Jersey: Princeton University Press, 1989] p.76: « *horizontal social ties* ».

fraternel qui est basé sur « (...) l'égalité formelle des membres»⁹⁶⁴. Pourtant, dans le contexte de l'île Maurice des XVIII^e et XIX^e siècles, avant d'arriver à ce niveau, c'est-à-dire le jour de son initiation, un aspirant maçon était-il accepté sans que le critère de classe sociale, par exemple, fût un obstacle? Ensuite, devenu maçon, pouvait-il vivre sans concession en loge hors de son contexte et des réalités sociales? Jusqu'à quel point pouvait-il vraiment laisser à la porte du temple son égo, ses ambitions et ses passions, comme il laissait symboliquement ses métaux à l'extérieur, avant son entrée dans le sanctuaire? Afin de répondre à ces questions et afin d'étudier la nature de cet instinct grégaire qui faisait qu'un maçon retrouvait ses frères dans l'intimité des loges, une étude de profilage maçonnique sera utilisée. Alain-Noel Dubart, *Grand Maître de la Grande Loge de France*, expliquait dans un entretien qu'il a accordé au quotidien mauricien *L'Express*, en 2012, lors de son voyage à Maurice, que la maçonnerie affiche encore, de nos jours, une ouverture. A une question du journaliste sur le recrutement sélectif de la maçonnerie, il expliqua qu'elle est ouverte à tous et que « les hommes de tous les milieux sociaux peuvent y adhérer dès l'instant qu'ils ont envie de travailler, de réfléchir, d'étudier et de se perfectionner. Ce n'est pas inaccessible sur le plan financier, la cotisation est abordable »⁹⁶⁵. Pourtant, quand il s'agit des facteurs d'inclusion de la société coloniale mauricienne, il ne faudrait pas oblitérer le fait que pour être maçon, il ne suffisait pas de respecter des critères généraux. Tout d'abord, les premiers maçons qui arrivèrent à Maurice étaient déjà initiés et certains avaient de hauts grades capitulaires. De ce fait, quels modes de reconnaissance les francs-maçons des XVIII^e et XIX^e siècles utilisaient-ils pour reconnaître leurs frères ? La société coloniale avait définitivement ses codes, d'où l'importance de l'étude des profils qui amenaient les maçons à évaluer les aptitudes de leurs pairs.

Un des premiers critères d'identification était certainement le statut social. Il serait légitime de dire que la classe sociale était étroitement liée à d'autres critères qui donnaient accès aux loges : l'éducation, une certaine aisance financière (pour payer les capitations), les réseaux professionnels et familiaux et la possibilité d'être libre de ses actions (excluant *de facto* les esclaves et ceux qui exerçaient certains métiers). La maçonnerie française de l'Isle de France et ensuite les maçonneries européennes sous l'Empire britannique, bien que n'ayant pas toujours les mêmes critères de sélection, étaient basées en grande partie sur ces données. Les maçons locaux mirent souvent en avant leur ouverture à tous mais, ce faisant, ils proposaient une façade politiquement correcte qui ne correspondait pas toujours à la réalité

⁹⁶⁴ Mary Ann Clawson, *Constructing Brotherhood. Class, Gender and Fraternalism* [New Jersey: Princeton University Press, 1989] p.76: « (...) creates a fraternal bond predicated upon the formal equality of members ».

⁹⁶⁵ *L'Express*. « *Le Grand Maître de la Grande Loge de France à l'île Maurice* » 16 avril 2012.

des loges. Il est, certes, vrai que la notion de ‘classe sociale’ était compliquée à Maurice vers le milieu du XIX^e siècle. Néanmoins il y avait des élites qui, bien que minoritaires, monopolisaient les domaines politique, judiciaire, économique et culturel de la colonie. Ces élites correspondaient aux hommes de bonne famille des *Constitutions d’Anderson* mais aussi aux hommes qui avaient atteint un niveau socio-économique à travers d’autres moyens que la filiation familiale. Comme l’explique Jessica Harland-Jacobs, les maçons des colonies «(...) déployaient des stratégies variées, particulièrement l’utilisation subtile du discours de respectabilité, afin d’équilibrer les revendications de leur institution en faveur de l’inclusion et leur désir de rester exclusifs»⁹⁶⁶. Dans le cas des maçons de Maurice, par exemple, rares furent les manuscrits consultés qui expriment explicitement le critère socio-économique. Pourtant, la sélection élitiste était présente dans les loges, d’autant plus qu’il était difficile, dans la société coloniale, de séparer l’homme et sa position sociale.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la stratification des élites évolua à Maurice. Dans un article du 6 avril 2008, le journal local *Le Mauricien* souligna le fait qu’à l’origine de la franc-maçonnerie mauricienne, « (...) les loges étaient réservées à l’élite du gouvernement colonial et aux planteurs » avant « la passation du pouvoir des mains de l’oligarchie blanche, qui céd[a] – pour ne pas dire abandonn[a]– la place aux représentants des bourgeoisies créoles»⁹⁶⁷. En effet, les loges françaises du *Grand Orient de France* eurent, dès leur création, une fréquentation qui correspondait à une élite française de souche avant de devenir plus métissée, mais les choses n’étaient pas aussi extrêmes que le dit le journal. Au début, les maçons qui fréquentaient ces loges venaient des couches sociales les plus élevées, monopolisées en priorité par des Français qui étaient déjà maçons avant d’arriver dans la colonie française ou ceux qui furent initiés sur place. En fait, l’élitisme était, dans un premier temps, assez basique comme le décrit l’historien Jocelyn Chan Low : « Il est vrai cependant que le cadre juridique faisait du Blanc l’élite naturelle de la colonie, élite qui était en outre de culture et de langue françaises»⁹⁶⁸. Dès la fin du XVIII^e siècle, il y avait quelques libres et gens de couleur qui avaient accédé à cette élite à travers la réussite professionnelle et les réseaux sociaux. Par ailleurs, la maçonnerie leur ouvrait également ses portes. Selon Mary Ann Clawson, la maçonnerie, « d’une façon traditionnelle libérale (...) justifiait l’inégalité

⁹⁶⁶Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.165: «colonial Freemasons deployed various strategies, particularly the subtle use of the discourse of respectability, to balance their institution’s claims to inclusiveness with their desire for it to remain exclusive».

⁹⁶⁷*Week-end*. Portrait « Rivaltz Quenette, la mémoire de la Loge ». 6 avril 2008.

⁹⁶⁸ Jocelyn Chan Low, « Une perspective historique du processus de construction identitaire à l’île Maurice ». Dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturalité à l’île Maurice* [L’Harmattan, 2008] p.19.

sociale en la présentant comme un système ouvert au talent, une échelle que n'importe qui pouvait monter»⁹⁶⁹. En conséquence, ceux qui avaient 'réussi' avaient leur place dans les loges mais, dans le cas mauricien, cette adhésion de certaines classes se faisait soit à titre d'exception soit dans certaines loges particulières. Quant aux maçons britanniques du XIX^e siècle, ils avaient, eux, des profils sociaux différents mais appartenaient aussi à certaines élites. Les Indo-mauriciens et les Sino-mauriciens, outre quelques exceptions, ne furent initiés qu'à la fin du siècle. De ce fait, la maçonnerie coloniale mauricienne doit être évaluée avec le paradigme social des XVIII^e et XIX^e siècles où, tout en prônant un certain libéralisme, elle s'adonnait aussi à une échelle de valeur, imposée par le contexte socio-économique.

Qui étaient les élites mauriciennes? Dès la création de la loge *La Triple Espérance*, les maçons, déjà initiés, appartenaient à la communauté française. Les métropolitains qui avaient déjà le statut de maître-maçon et qui pouvaient créer et administrer des loges dans les années 1770 appartenaient soit à la *Grande Loge de France* ou arrivèrent juste après la création du *Grand Orient de France* en 1773. Ils étaient surtout des cadres administratifs, des représentants des professions légales et des militaires hauts gradés. Le livret du bicentenaire de la loge *La Triple Espérance* notifie que certains membres appartenaient à l'aristocratie même en 1790⁹⁷⁰. Comme le souligne George Odo, « cet univers maçonnique, reflet de la sociabilité du XVIII^e, transplanté aux colonies, est ouvert, en priorité sinon exclusivement, aux grands Blancs, par la naissance, les titres ou la fortune»⁹⁷¹. *La Triple Espérance* suivit aussi ce schéma de recrutement d'une élite 'naturelle', avec certaines nuances. Cette élite était composée, certes par l'aristocratie et l'oligarchie des propriétaires terriens. Cependant, ces derniers ne furent pas, dans un premier temps, des membres assidus de la loge *La Triple Espérance* qui était monopolisée par des métropolitains. En effet, il n'y eut qu'un vénérable de la catégorie des propriétaires terriens en cent ans (avant les années 1860) à la loge-mère de l'île. Ceci s'explique par le fait que le groupe de Français qui vivaient dans l'île depuis plusieurs générations, appelés aussi les « franciliens » ou les « créoles » dans le sens large du terme (c'est-à-dire, nés dans les îles) n'avaient pas encore la culture maçonnique qui venait d'Europe. Parmi les Franciliens se trouvaient les propriétaires terriens, appelés aussi

⁹⁶⁹ Mary Ann Clawon, *Constructing Brotherhood. Class, Gender and Fraternalism* [New Jersey: Princeton University Press, 1989] p.14: « In traditional liberal fashion it justifies social inequality by presenting it as a system open to talent, a ladder that anyone could ascend ».

⁹⁷⁰ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778]. p.33.

⁹⁷¹ George Odo, *La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises. 1738-1960* [Editions Maçonniques de France, 2001] p.32.

« habitants », car ils étaient des « bénéficiaire[s] d'une concession agricole »⁹⁷²). Claude Wanquet, explique que les « habitants » étaient aussi peu nombreux au début dans les loges à l'île Bourbon⁹⁷³.

Il serait, de ce fait, réducteur, en parlant des maçons français des loges du *Grand Orient de France* de parler de « Français » ou de « population blanche » comme d'une catégorie culturelle homogène. Outre la différence entre les natifs de l'île (qui avaient des origines françaises) et les Métropolitains (arrivés au fil des années), d'autres différences étaient intrinsèques à la population française. Le XVIII^e siècle fut le témoin d'une population française en évolution après plusieurs décennies de colonisation française. Les premiers arrivants 'français' venaient de Bourbon et furent recrutés par la *Compagnie des Indes*. Les autres vagues de migrations françaises furent très éclectiques : des courtiers, des commerçants, des employés sous contrat et des retraités de la *Compagnie des Indes*, ceux qui étaient venus par leurs propres moyens en fuyant les persécutions religieuses, des aventuriers, des militaires et des Bretonnes (venues pour se marier). Ils étaient arrivés grâce à trois types d'immigration : certains furent forcés de s'expatrier, d'autres acceptèrent l'engagisme (des contrats de travail), et les autres avaient fait le choix de vivre dans la colonie⁹⁷⁴. Alors que les cadres coloniaux étaient en mission et que certains s'installèrent définitivement dans la colonie, les autres membres de la communauté française venaient de milieux et de classes sociales divers. Comme l'explique Eileen Wanquet-Williams, pendant la période de la *Compagnies des Indes Orientales* (de 1715 à 1767), malgré le fait que la population blanche était constituée « de nobles, de bourgeois et d'artisans, « (...) il y avait suffisamment de différences entre eux pour causer des conflits »⁹⁷⁵. Plusieurs profils se croisaient et suivaient le schéma socio-économique des différentes élites de la colonie qui se retrouvaient en loge. Ensuite, au tournant du XVIII^e siècle, il y eut des clivages intra-communautaires au sein de la population française car les élites 'naturelles' et les transfuges socio-économiques n'étaient pas unis. Selon Veejaya Teelock, ces derniers « (...) avaient tendance à souligner leurs

⁹⁷² Jean-Michel Racault, « Pastorale ou « dégénération » : l'image des populations créoles des Mascareignes à travers les récits de voyages dans la seconde moitié du XVIII^e siècle » p.75.

⁹⁷³ Claude Wanquet, « Les débuts de la franc-maçonnerie à la Réunion ». Etudes et Documents No.14. [Aix-en-Provence : IHPOM] p.33-44.

⁹⁷⁴ Jocelyn Chan Low, « Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'île Maurice » dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.18-19.

⁹⁷⁵ Eileen Wanquet-Williams, « *The application of British slave policy to Mauritius.1810-1835* » [Mémoire de Université de Paris III: Maîtrise d'anglais, 1984] p.13-14: « *The period of the East India Company (1715-1767) was difficult. Although the whites formed a homogeneous group, whether noble, bourgeois or craftsman, there were enough differences between them to cause conflict* ».

différences et certains avaient des prétentions ‘extravagantes’»⁹⁷⁶. Même au sein du groupe des propriétaires terriens, qui avaient un statut social de plus en plus privilégié dans une colonie et qui misait sur le développement agricole, plusieurs profils se mêlaient. Pour compléter le tableau de la population française, il y avait des militaires français, un groupe qui était constitué « (...) de colonels, de capitaines et d’autres officiers sortis des rangs de l’armée et des emplois civils »⁹⁷⁷. Au niveau des Britanniques de la colonie, les profils suivaient ceux d’autres colonies. Comme le dit Jessica Harland-Jacobs, la franc-maçonnerie fut un des vecteurs d’ascension au sein des « élites coloniales dirigeantes »⁹⁷⁸ au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Les employés civils et les hommes de rang britanniques purent également, à Maurice, côtoyer les dignitaires du gouvernement et des hauts gradés militaires.

Le mélange des élites traditionnelles et des nouvelles élites à Maurice ressemblait également au schéma décrit par Pierre-Yves Beaurepaire dans les loges métropolitaines françaises, où le niveau social fut maintenu grâce aux transfuges qui rejoignaient les loges quand les élites partaient. Ensuite, le niveau remontait quand ces derniers revenaient⁹⁷⁹. Ceci fut aussi le cas des maçons français à Maurice. En effet, selon Descroizilles en 1864, à l’école des membres prestigieux de *La Triple Espérance* « sont aussi venus se former des hommes utiles et intelligents, devenus plus tard l’ornement de la société et la gloire de leur profession »⁹⁸⁰. En effet, au cours du XIX^e siècle, « les richesses [n’étaient] point absolument la seule distinction des diverses classes de la société (...) »⁹⁸¹ pour le statisticien de la colonie mauricienne, D’Unienville. Par ailleurs, ce dernier mit en avant le fait qu’il y avait vers le milieu du XIX^e siècle désormais deux classes dans cette société: « (...) la première compren[ait] les gens bien élevés et les riches; la seconde, les gens sans éducation, ou sans fortune »⁹⁸². Dans la première catégorie, outre l’héritage patronymique et le statut social,

⁹⁷⁶ Veejaya Teelock, *Mauritian History. From its beginning to modern times* [Moka: MGI, 2001] p.138: « Among the French alone therefore, there was a varied mix of people. They were not all united and tended to stress their differences and some had ‘extravagant’ pretensions’, according to Milbert ».

⁹⁷⁶ Steven Bullock, *Revolutionary brotherhood. Freemasonry and the transformation of the American social order. 1730-1840* [London: University of North Carolina Press, 1996] p.51.

⁹⁷⁷ André Maure, *Souvenirs d’un vieux colon de l’île Maurice* [La Rochelle : Typographie de Frédéric Boutet, 1840] Troisième partie. Chapitre 1.

⁹⁷⁸ Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p. 165: « Freemasonry helped them acquire these and, in so doing, played an instrumental role in constituting the colonial ruling establishment at a crucial moment in its expansion, during the period from the 1800s through the 1840s ».

⁹⁷⁹ Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et sociabilité. Les métamorphoses du lien social XVIIIe-XIXe siècle* [Editions maçonniques de France, 2013] p.31 : « establishment colonial dirigeant ».

⁹⁸⁰ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d’ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p. 19-21.

⁹⁸¹ Antoine Marrier D’Unienville, *Statistique de l’île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.250

⁹⁸² *Ibid.*, p.250

plusieurs raisons menèrent à l'accès à la prospérité économique et à l'élite générale. En effet, dans la catégorie dite 'haute' de Maurice, il y avait des transfuges sociaux. D'Unienville, qui était un contemporain, analysait la société coloniale mauricienne de la première moitié du XIX^e siècle dans laquelle il vivait en ces termes : « Comme anciennement à St. Domingue, on change fréquemment et subitement de profession dans cette colonie : et, qui en y arrivant, était capitaine, ou chirurgien à bord d'un navire, est huit jours après commerçant, et souvent cultivateur avant la fin du mois »⁹⁸³. Les élites englobaient des commerçants de la classe moyenne, des marchands approvisionnant la colonie, des officiers du gouvernement et des officiers militaires qui se considéraient comme « la couche sociale haute »⁹⁸⁴.

Le XIX^e siècle commença aussi avec une société en tension où d'autres groupes recherchaient une place au sein de ces élites telles que les gens de couleur et ceux que Bulpin nomme un « groupe d'aventuriers et d'escrocs »⁹⁸⁵. Au fil du XIX^e siècle, la société devint plus cosmopolite avec l'arrivée des Britanniques et des engagés indiens. Au sein de ce multiculturalisme et avec les changements politiques à la fin du XVIII^e siècle et sous la colonisation anglaise au XIX^e siècle, beaucoup de familles franciliennes quittèrent la colonie comme le commenta avec une certaine subjectivité D'Unienville: « Aussi voit-on les émigrations se multiplier, de sorte que bientôt il ne se trouvera plus à Maurice de ces anciennes familles de colons, que ceux que le manque de moyens, ou un attachement au pays natal, plus fort que toutes autres considérations, forceront d'y rester »⁹⁸⁶. Les différentes vagues migratoires de certains anciens colons français se firent plus intenses à l'abolition de l'esclavage, avec une émigration vers l'Afrique du Sud et Madagascar. De même, après l'abolition de l'esclavage, plusieurs familles de l'aristocratie française décidèrent de quitter la colonie pour s'installer dans la métropole mais gardèrent des liens étroits avec les familles qui restèrent. Ces derniers purent compenser leurs pertes découlant de l'abolition en 1835 et connurent une grande prospérité dans le secteur sucrier⁹⁸⁷. En effet, alors que le succès de l'industrie sucrière changea la face économique de la colonie, le résultat fut fatal à la classe commerçante qui s'affaiblit et fut remplacée à la tête du pouvoir par quelques familles

⁹⁸³ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.254

⁹⁸⁴ D.V. Bulpin, *Islands of a forgotten sea* [Pretoria: Protea Bookhouse, 2010] p.174: « *The town was inhabited mainly by the middle-class traders, victuallers and the Government and military officers, who constituted themselves the upper social layer* ».

⁹⁸⁵ *Ibid.*, p.174: « *Side by side with them was a vicious group of adventurers and swindlers* ».

⁹⁸⁶ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.274.

⁹⁸⁷ Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie. Île de France - Île Maurice. 1721-1968* [Port-Louis : Cathay Printing, 1996] p.82. Le sucre mauricien fut, dès 1860, également exporté en Inde.

françaises qui détenaient les grands domaines sucriers. Ceci mit également fin à la position supérieure de plusieurs petits et moyens propriétaires car « (...) comme le révèle A. Maure, la révolution sucrière [allait] accentuer ces inégalités avec l'émergence d'une plantocratie minoritaire»⁹⁸⁸.

Au niveau maçonnique, il y avait peu de maçons de cette classe de planteurs ou d'habitants car ils ne vivaient pas dans la capitale, où étaient principalement implantées les loges⁹⁸⁹. Ils vivaient dans les terres et il était contraignant pour eux de faire le trajet pour venir en loge à Port-Louis⁹⁹⁰. Les rares loges qui furent créées hors de la capitale étaient surtout fréquentées par des militaires en poste et des 'habitants' des autres régions de l'île comme à la loge du *Grand Orient de France, Les Amis Cultivateurs*, qui comptait ces populations de Rivière Noire, Savanne, Plaines Wilhems, Port Nord-Ouest et Pamplemousses⁹⁹¹. La loge *Harmonie* du *Grand Orient* afficha la même fréquentation dans les années 1840 et elle se trouvait à Grand-Port, le second port de l'île dans le sud-ouest, où étaient stationnés des marins et des propriétaires terriens. En devenant les plus grands propriétaires de champs de canne à sucre et d'usine, l'oligarchie blanche devint aussi détentrice d'un nouvel mécanisme de pression sur le gouvernement britannique. Le commerce ne disparut, cependant, pas et le 18 avril 1829, un avis du gouvernement annonça que des prix seraient offerts par Londres pour encourager les arts, la manufacture et le commerce dans les colonies et invitait les habitants à exporter leurs produits⁹⁹². L'île Maurice était sur la voie du progrès économique malgré le fait, qu'au niveau ethnique, une certaine élite jugeait mal le pouvoir économique de certains gens de couleur et les mariages mixtes. Le milieu du XIX^e siècle fut un repère historique pour les Français qui posèrent les bases de l'économie mauricienne. Ils étaient devenus Mauriciens par la naissance mais aussi par une adhésion à cette île et à son avenir qu'ils voulaient créer, tout en gardant leurs attaches avec la France. La devise 'Maurice aux Mauriciens' montrait bien qu'ils avaient un attachement affectif et politique à l'île et un désir d'indépendance de la Grande Bretagne. Aux côtés de l'élite qui contrôlait l'industrie sucrière émergea une petite communauté de bourgeois de couleur et Indiens qui se concentra, outre sur

⁹⁸⁸ Jocelyn Chan Low, « *Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'île Maurice* ». Dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.19.

⁹⁸⁹ Un des rares représentants de cette catégorie, un « habitant », comme le décrit Descroizilles, était Antoine Robert Chazal. FM 2 (581).

⁹⁹⁰ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.23.

⁹⁹¹ FM 2 (582). *Les Amis Cultivateurs*. Tableau du 9^{ème} jour 1^{er} mois 5806.

⁹⁹² Antoine Chelin, *Une île et son passé* [Mauritius Printing Cy. Ltd, 1973] p.147.

le sucre, sur le commerce « de détail et en gros »⁹⁹³. Les Britanniques, quant à eux, selon Benjamin Moutou, « se cantonnèrent dans leur rôle de facilitateurs, laissant les franco-mauriciens quasiment diriger le pays car, vu le nombre de fonctionnaires britanniques en poste, une telle tâche eut été difficile pour le bureau des colonies »⁹⁹⁴. Les Britanniques aisées, qui appartenaient à une « classe supérieure »⁹⁹⁵, vivaient souvent dans les terres (Plaines Wilhems et Moka) en sus de ceux qui vivaient dans la capitale. Hormis certains lieux de rencontre, comme dans les soirées mondaines de la capitale, dans l'administration et dans les loges maçonniques, les Français, les Britanniques et les gens de couleur des classes supérieures se fréquentaient peu au quotidien. En effet, « quelques Blancs d'origine française fréquent[ai]ent cette société anglaise, mais de manière générale, les deux classes gard[ai]ent leurs distances »⁹⁹⁶. Les Britanniques ne comprenaient, par ailleurs, pas l'attachement des Franciliens à la France et, selon De L'Estrac, ils considéraient l'île Maurice comme « l'enfant gâté » des colonies anglaises »⁹⁹⁷.

Les gens de couleur influents complétaient l'élite majoritairement française. En fait, « l'élite de la population mauricienne était alors, grosso modo, divisée entre les Blancs, très proches de la France, et une population métissée, dite de couleur (...) »⁹⁹⁸. Les Français représentaient une minorité comme le montre le recensement du 1^{er} janvier 1830 où les 96, 779 habitants furent répartis en trois 'classes': 8,592 Blancs ; 18,019 gens de couleur, et 69, 476 esclaves. Les 'gens de couleur' étaient aussi une population hétéroclite composée aussi bien de métis que des « noirs des navires contrebandiers » (qui étaient devenus apprentis) et environ 800 Indiens et Chinois⁹⁹⁹. Les clivages entre les gens de couleur et les Français étaient nombreux et les loges maçonniques purent les regrouper jusqu'à un certain point. En effet, « si malgré tout, les deux classes de Blancs arriv[ai]ent à se supporter, il n'en [allait] pas de même entre les Blancs et la population des gens de couleur »¹⁰⁰⁰. Pourtant, à l'arrivée des Britanniques et après l'abolition de l'esclavage, la population métissée commença à « calquer

⁹⁹³ Sydney Selvon, *L'histoire de Maurice des origines à nos jours* [Rose-Hill : Mauritius Printing Specialists Ltd, 2003] p.257.

⁹⁹⁴ Benjamin Moutou, *L'île Maurice : Vingt-cinq leçons d'histoires (1598-1998)* [Terre Rouge : Imprimerie Alfran Co.Ltd, 1986] p.58.

⁹⁹⁵ Jean Claude de L'Estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.169.

⁹⁹⁶ *Ibid.*, p.169-70.

⁹⁹⁷ *Ibid.*, p.170.

⁹⁹⁸ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.48.

⁹⁹⁹ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances V I* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.249.

¹⁰⁰⁰ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.170.

ses pratiques sociales sur celles des franco-mauriciens »¹⁰⁰¹ tout en étant dans l'expectative que les Britanniques allaient lui accorder les droits dont elle avait été privée sous la colonisation française. De plus, certains libres ne voulaient pas faire certains métiers et « (...) l'état d'habitant [était] le seul que tous, en général, embrass[aient] sans dégoût, parce qu'il parai[ssait] placer celui qui l'exer[çait], sur une sorte d'égalité avec le plus riche ». ¹⁰⁰² Certains gens de couleur, grâce à la prospérité économique, devinrent une catégorie qui fut économiquement et socialement influente mais qui n'était pas juridiquement l'égale des Français et des Britanniques. Leur statut social et leur prospérité changèrent au gré des affranchissements et des ouvertures à certaines professions.

Un autre critère de l'inclusion en loge était le niveau d'alphabétisation, englobant l'éducation et la culture. Il suivait les grandes lignes du clivage entre riches et pauvres car, grâce à l'accès à l'éducation, certains Français, libres et gens de couleur, changèrent de statut social. L'accès à l'éducation confirma la césure entre deux classes définies de gens de couleur : le groupe sans éducation et sans fortune (constitué d'esclaves et autres libres sans ressources, et qui ne pouvaient pas prétendre à des droits dans la société civile), et le groupe de ceux qui étaient éduqués. Outre l'éducation classique, le niveau de culture était aussi important au sein de la population. Comme l'explique Robert Furlong, alors que les voyageurs de la fin du XVIII^e siècle faisaient état « d'un alphabétisme régnant en maître chez les blancs »¹⁰⁰³, il y avait aussi un certain dynamisme culturel et littéraire dans la colonie grâce à des revues, des librairies et des bibliothèques privées. En effet, bien qu'il y ait eu un taux d'alphabétisation moyen, « (...) le livre était loin d'être un objet rare à l'île de France (...). D'autre part, le fait marquant [était] la relative importance de la philosophie du XVIII^e siècle dans ces intérieurs de l'île de France. Les Lumières trouv[ai]ent ici un public conséquent de lecteurs»¹⁰⁰⁴. De plus, deux autres critères d'inclusion en loge étaient le critère financier et le temps libre que la profession accordait aux futurs membres afin de s'adonner à la franc-maçonnerie.

¹⁰⁰¹ Jocelyn Chan Low, « *Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'île Maurice* ». Dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.20.

¹⁰⁰² Concernant la classe moyenne chez les Français, selon Chan Low, « (...) à la fin du XVIII^e siècle, au terme d'un siècle de concessions de terre, la structure agraire était extrêmement déséquilibrée avec une petite minorité de gros planteurs terriens et une majorité de petits possédants. En outre, il y avait un énorme gouffre entre les gros négociants et le monde du « bazaar » (petits artisans, ex-soldats)».

¹⁰⁰³ Robert Furlong, « *Et pendant ce temps en littérature...* » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.116. Il parle de tirage autour de 250 à 500 exemplaires entre la fin du XVIII^e siècle et les années 1820.

¹⁰⁰⁴ Robert Furlong, « *Et pendant ce temps en littérature...* » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.117. Il cite O. Caudron dans *Le livre dans la société de l'île de France du dernier quart du XVIII^e siècle*.

In fine, les facteurs d'inclusion de la maçonnerie reposaient sur la complexité socio-économique et l'hétéroclisme ethnique de la population insulaire. L'élitisme mauricien du XIX^e siècle était donc principalement ce que Sudhir Hazareesingh appelle une « élite sociale »¹⁰⁰⁵. Même si certains de ses membres se côtoyaient, le parrainage maçonnique¹⁰⁰⁶ suivait une dichotomie en vigueur en société, c'est-à-dire, celle, dans la catégorie haute, entre les plus aisés et ceux qui avaient moins de moyens. Cette catégorie haute était hétérogène comme le comprit Perier de Salvert quand il créa la première loge de l'île *La Triple Espérance* en 1778. La situation différait de celle des maçons américains de la même époque. En effet, Steven Bullock, en parlant de la maçonnerie coloniale américaine de 1730 à 1776, expliqua qu'elle n'était pas « (...) un ordre de classe moyenne qui comprenait un large éventail de membres »¹⁰⁰⁷. Pour lui, contrairement au XIX^e siècle, les maçons des premières loges étaient surtout des hommes de rang « (...) qui ne cherchaient pas à se détacher du monde mais à y établir leur place »¹⁰⁰⁸. Dans le cas de Maurice, les premières loges françaises furent fréquentées par une élite sociale et ce ne fut qu'après, que les profils devinrent plus complexes. De ce fait, dans les loges, ces élites de différents profils socio-économiques se retrouvaient en loge comme l'exprime Daniel Ligou: « (...) des membres de l'administration coloniale, des militaires de séjour ou de passage, des planteurs, des marins, officiers de la « marchande » ou de la « Royale », beaucoup de membres de diverses justices ou des professions libérales, quelques ecclésiastiques »¹⁰⁰⁹.

2.2. Le profil des vénérables et des maçons des loges mauriciennes

Afin de comprendre les nuances de la société coloniale de l'île Maurice, il est important d'analyser de façon plus détaillée les profils de certains maçons et vénérables et leurs catégories socio-professionnelles. Selon Sudhir Hazareesingh, « la maçonnerie est assez

¹⁰⁰⁵ Sudhir Hazareesingh, « *Le Grand Orient de France sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République* » dans Gaudin, Christine et Saunier, Eric. *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* [Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003] p. 251.

¹⁰⁰⁶ Parrainage: recommandé par un autre maçon déjà initié.

¹⁰⁰⁷ Steven Bullock, *Revolutionary brotherhood. Freemasonry and the transformation of the American social order. 1730-1840* [London: University of North Carolina Press, 1996] p.51: « *Colonial Masonry was not a middle-class order that embraced a wide range of members* ».

¹⁰⁰⁸ *Ibid.*, p.51: « *Instead membership was restricted almost exclusively to men of rank (...). Unlike nineteenth-century brothers the Anglo-American gentleman who swelled early lodges did not seek to sequester themselves from the world but to establish their place within it* ».

¹⁰⁰⁹ Daniel Ligou, *Histoire des francs-maçons en France. 1725-1815* [Toulouse : Editions Privat, 2000] p. 123.

populaire à la base (mais avec des critères « d'honorabilité » qui excluent souvent des hommes d'origines sociales modestes); mais ses dirigeants sont des « gens bien », des notables»¹⁰¹⁰. L'atelier de *La Triple Espérance*, par exemple, avait tendance à avoir une haute estime de ses membres qui étaient, pour lui, des gens bien. L'orateur de la loge fut très élogieux, en 1864, à propos des membres de la loge-sœur, *La Paix*, qui hébergeait « (...) des noms influents, des noms de bons citoyens, là comme chez nous »¹⁰¹¹. De plus, dans la liste¹⁰¹² des vénérables de la loge *La Paix* que retrace Descroizilles, il dit qu'ils étaient : « (...) tous des hommes d'élite, recommandables et honorables »¹⁰¹³. Quant à A.J. Tennant, orateur de la loge en 1864, il expliqua que les 25 vénérables, élus depuis ses débuts, étaient « des hommes d'élite, dignes de *La Triple-Espérance* »¹⁰¹⁴. De plus, la loge est considérée comme le siège des « membres de l'élite de l'île »¹⁰¹⁵ par certains historiens. De ce fait, un tableau des corps de métier qui y étaient représentés peut apporter plus d'éclaircissements sur la composition réelle de ces gens biens et de ces élites. Il serait intéressant de noter ici que le Gouvernement colonial faisait des rapports contenant la composition des loges mauriciennes¹⁰¹⁶.

Le premier vénérable de la loge *La Triple Espérance* fut Ricard de Bignicourt, avocat¹⁰¹⁷ et Directeur Général de la gendarmerie du Roi¹⁰¹⁸ (pourtant sa valeur fut remise en question). Les vénérables suivants étaient : des membres du gouvernement et des cadres administratifs; des négociants; des militaires gradés (tel que Pitois qui était Major d'infanterie¹⁰¹⁹); des procureurs (tels que Jean François Pépin, Procureur Imperial¹⁰²⁰ et Jean Marie Martin Virieux, procureur impérial puis procureur général après 1810¹⁰²¹); des juges

¹⁰¹⁰ Sudhir Hazareesingh, « *Le Grand Orient de France sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République* » dans Christine Gaudin et Eric Saunier, *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* [Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003] p. 245.

¹⁰¹¹ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.32

¹⁰¹² *Ibid.*, p.28.

¹⁰¹³ *Ibid.*, p.29.

¹⁰¹⁴ A.J Tennant, « *Discours prononcé par le F. Orat. En Ex. le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois de l'an de la V.L. 5864* ». p.81.

¹⁰¹⁵ Robert Furlong, « *Et pendant ce temps en littérature...* » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.112.

¹⁰¹⁶ Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p.40. Rapport du Gouvernement Colonial sur la composition de la loge LTE.

¹⁰¹⁷ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.4

¹⁰¹⁸ FM 2 (580). Tableau des frères de LTE. 23eme jour du 10^{eme} mois 1778.

¹⁰¹⁹ FM 2 (580). LTE Dossier 1. Tableau de LTE 13^e jour 12^e mois 1784.

¹⁰²⁰ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.7

¹⁰²¹ *Ibid.*, p.79.

(comme Remono, juge de la Cour d'appel puis Juge Puisné de la Cour Suprême¹⁰²²) ; des magistrats; des avocats ; des avoués ; des notaires (comme Vigoureux de Kermorvant qui écrivit l'histoire de la loge) ; des agents de change et courtiers-jurés; des médecins et un planteur (Evenor de Chazal, vénérable en 1875 et domicilié à Pamplémousses)¹⁰²³. La profession qui fut la plus représentée chez les vénérables de la loge fut celle des négociants : il y eut onze négociants en 100 ans depuis la création de la loge en 1778. Alors que Rivaltz Quenette explique la présence de plusieurs représentants du commerce et du négoce comme vénérables de la loge-mère comme une « coïncidence »¹⁰²⁴, une certaine logique en découle : celle des mouvements maritimes. Les négociants avaient une « haute position sociale »¹⁰²⁵ ? comme le dit Descroizilles, en 1864, à propos de Sériez (le treizième vénérable de la loge *La Triple Espérance* en 1819 qui fut réélu trois fois) et il expliqua que « par sa haute position sociale, ses nobles qualités, comme homme et comme maçon et ses talents, il rend[ait] à la [Loge] d'immenses services»¹⁰²⁶. Les autres professions les plus représentées étaient les professions libérales et les juges. Ceci rejoint ce que dit Sudhir Hazareesingh en parlant du profil des vénérables en France pendant le Second Empire, c'est-à-dire, entre 1852 à 1870 :

« Dans l'ensemble on peut noter qu'un bon tiers de la maçonnerie du second Empire est dans le commerce et le négoce; il y a 20% d'artisans et 10% proviennent de professions libérales (parmi lesquels on compte beaucoup d'avocats). Les professions libérales constituent une petite minorité du Grand Orient, mais une majorité relative de l'élite dirigeante; presque 40% des vénérables sont issus de professions libérales»¹⁰²⁷. Les deux vénérables qui furent le plus souvent réélus à *La Triple Espérance* furent Courtois de Chaussy, un négociant (10 fois) et Remono, un juge (14 fois)¹⁰²⁸. Renouard de Lachenardière, qui fut nommé vénérable en 1852 et 1853 (en 1853 « à la majorité absolue des suffrages »¹⁰²⁹), était agent de change et courtier-juré. Le Bihan et Kerjan ont sélectionné dans leur dictionnaire du XVIII^e siècle certains vénérables des dix annuaires publiés entre 1776 et 1789 et considèrent qu'un « tel

¹⁰²² Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864. p.10.

¹⁰²³ FM 2 (Rés) 144. LTE. Dossier 1. 1876-1885.

¹⁰²⁴ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p. 60.

¹⁰²⁵ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.10

¹⁰²⁶ *Ibid.*, p. 10.

¹⁰²⁷ Sudhir Hazareesingh, « *Le Grand Orient de France sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République* » dans Gaudin, Christine et Saunier, Eric. *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* [Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003] p. 245.

¹⁰²⁸ A.J Tennant, « *Discours prononcé par le F. Orat. En Ex. le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois de l'an de la V.L. 5864* ». p.82-3.

¹⁰²⁹ FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. Lettre du 11^e jour du 8^e mois 5852.

échantillon » est « représentatif de la composition sociologique du G[rand] O[rient] ». Selon eux, « un vénérable, au XVIII^e siècle, comme de nos jours, du fait de son élection ou de sa réélection annuelle, incarne en effet généralement l'égrégore de sa loge¹⁰³⁰, Le contexte mauricien des loges du *Grand Orient de France* était aussi représentatif de la société coloniale avant et après l'arrivée des Britanniques.

En ce qui concerne les vénérables de la loge *La Paix*, la loge française ayant le plus de pouvoir après la loge-mère, ils étaient aussi des membres de l'élite sociale de la colonie. Le premier vénérable fut Thibault de Chanvalon¹⁰³¹, un Commissaire de la Marine et aussi un ancien membre de *La Triple Espérance* en 1786. Quant à Jean Maure, il eut le gouverneur Farquhar sous son vénéralat. Cette loge eut une composition socio-économique et des profils ethniques plus diversifiés que *La Triple Espérance* mais elle était aussi attachée à mettre en avant le profil honorable de ses membres. André Combes souligne que pendant la Restauration en France, où la franc-maçonnerie fut brimée, « (...) les Vénérables, officiers et députés des Loges [étaient] des petits notables de bien moindre notoriété mais ce [furent] eux qui [firent] vivre l'Obéissance, [allaient] la maintenir à flot dans les heures difficiles de la Restauration¹⁰³². Dans le cas mauricien, les loges françaises et britanniques ne subirent pas une telle situation dans les moments troubles de la colonie. Dans une lettre écrite en mai 1857 par le vénérable Pierre Charron au *Grand Orient*, il relata l'inauguration du nouveau temple de la loge *La Paix*, rue du Gouvernement, qui fut un succès et où « (...) toutes les familles honorables de Port Louis s'étaient donné rendez-vous dans [leur] local le 19 février¹⁰³³. Il expliqua qu'un concert vocal et instrumental eut lieu et cette fête qui rassembla « l'élite de notre population¹⁰³⁴. Cependant, à la différence de *La Triple Espérance*, la loge *La Paix* comptait à sa création plus de membres qui étaient des propriétaires terriens. Par exemple, dans l'Arrêté du 5 octobre 1790, des 23 membres plusieurs étaient des « habitants »¹⁰³⁵ de la colonie comme celui qui devint le vénérable en 1852, Antoine Théodore Joly, né à Brest et propriétaire¹⁰³⁶. Cette situation ne changea pas au milieu du XIX^e siècle¹⁰³⁷. Pourtant, les

¹⁰³⁰ Daniel Kerjan et Alain Le Bihan, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIII^e siècle. Les cadres et les loges* [Presse Universitaire de Rennes, 2012] p. 203.

¹⁰³¹ Le premier vénérable fut Salmier selon Michael Allan (p.15) mais c'est inexact.

¹⁰³² André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIX^e siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.19

¹⁰³³ FM 2 (854) *La Paix* 1 (1852-1864) Correspondance No 86. Adresse de la loge Pierre Charron au *GODF* Rue Cadet. 6 mai 1857.

¹⁰³⁴ *Ibid.*,

¹⁰³⁵ FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 2. Tableau du 5^{ème} j 8^{ème} m 5790.

¹⁰³⁶ Comme le propriétaire terrien Laurent Adam. Source : FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 2. Tableau de 1790. Arrêté du 5^{ème} jour 8^{ème} mois 5790.

conflits entre la loge *La Paix* et celle de *La Triple Espérance* furent nombreux, surtout concernant les différences de statut social et de groupes ethniques de leurs membres¹⁰³⁸. Cependant, l'attachement de la loge *La Paix* aux élites était aussi vivace que celle de *La Triple Espérance*.

Les profils des membres des loges françaises suivaient, en général, les mêmes schémas. Les listes de membres des loges mauriciennes confirmèrent ce que dit Daniel Ligou sur la progression de la maçonnerie française depuis les débuts : « Elle utilise les tracés de relations diverses, militaires, administratives, commerçantes, intellectuelles »¹⁰³⁹. Les loges de *La Triple Espérance* et de *La Paix* étaient fréquentées par des militaires hauts placés et munis de hauts gradés maçonniques qui venaient de France. Les trois fondateurs de la loge de *La Triple Espérance* (1778) étaient tous trois des militaires haut gradés (enseigne de vaisseau pour Perier de Salvert, lieutenant de vaisseau Le Drée de la Serre, et chirurgien major de la Marine Royale de France pour Lecoat) et tous les trois avaient le grade capitulaire de *Sublime Prince Rose Croix* dont Perier était le Grand Inspecteur. *La Triple Espérance* compta dans ses rangs des militaires prestigieux français et britanniques tels qu'Alexandre Léon Durand, amiral dans l'Océan Indien; Albin René Roussin, capitaine de vaisseau et ambassadeur de France à Constantinople, et le Major Gilbert Alexander Barry, qui fut le premier secrétaire colonial anglais de Maurice¹⁰⁴⁰. Les militaires de la *Grande Loge d'Irlande* comptaient plusieurs hauts gradés (comme le vénérable de la *Lodge No.91* en 1857, le Major T. Martin¹⁰⁴¹). La présence de militaires dans les loges civiles suivait le cas des Bermudes, où il y avait des «relations entre les officiers militaires, les gouverneurs coloniaux, et les élites locales »¹⁰⁴². Cependant, les loges mauriciennes du *Grand Orient de France* perdirent certains membres prestigieux français quand, après la capitulation de la colonie, les militaires français, qui ne furent pas faits prisonniers de guerre, regagnèrent la France¹⁰⁴³. Les militaires britanniques, quant à eux, suivaient souvent les routes maritimes et les loges itinérantes. Dans

¹⁰³⁷ FM 2 (854). *La Paix*. 1852-1864. Lettre du 8^{ème} j 5^{ème} m 5852.

¹⁰³⁸ Cette situation sera traitée plus loin dans cette Partie 2.

¹⁰³⁹ Daniel Ligou, *Histoire des francs-maçons en France. 1725-1815* [Toulouse: Editions Privat, 2000] p. 136.

¹⁰⁴⁰ Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p.32.

¹⁰⁴¹ G.L.I. *Grand Lodge Correspondence File. Warrant No.91*. Pack 1. 1859-1861. 6 October 1857: «*The following brethren were installed in their respective Offices as under – Bros. T. Martin, Major, W.M.; R.A. Law, Lt. and Adj. S.W.; T.L. Erskine, Surgeon, J.W.; T. Constable, Lt. Secretary; R.T. Sharp, Ensign, S.D.; H.B. Shanks, Lt. J.D. E.B. Breton, Lt. I.G. T.W. Lawrie, Capt. Tyler*».

¹⁰⁴² Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.166: «*relationship between military officers, colonial governors, and local elites*».

¹⁰⁴³ Raymond D'Unienville, Marina Carter, *Last years of the Isle of France (1800-1814)* [La Société d'Histoire de l'île Maurice, 2010] p.223.

un premier temps, certaines troupes partirent après la signature du *Traité de Paris* en 1813 et, ensuite, avec l'ouverture du Canal de Suez en 1869, il y eut des départs massifs. En 1834, par exemple, le *Freemasons Quarterly Magazine* expliqua que l'achèvement des fortifications de Maurice avait été recommandé à la Chambre « sur un principe d'économie »¹⁰⁴⁴ et entraîna la suppression du nombre de soldats afin de faire des économies. Ceci correspond, en effet, à la mise en sommeil de la *Lodge of Faith and Loyalty*. L'ouverture du Canal de Suez changea, quant à elle, grandement la démographie de l'île. En effet, la colonie perdit sa position stratégique comme un port d'escale vers l'Est, avec cette nouvelle voie maritime, résultant dans le transfert de la majorité des troupes britanniques qui étaient stationnées vers d'autres régions¹⁰⁴⁵, dont beaucoup de membres de la *Lodge of Harmony*.

Parmi les autres métiers les plus représentés chez les maçons mauriciens figuraient des cadres administratifs, des membres des professions légales et des intellectuels. Un des premiers initiés de la loge *La Triple Espérance*, Jean-Baptiste Etienne Delaleu, rédigea « une compilation des textes juridiques en vigueur, un code qui porte son nom aujourd'hui encore et que nos légistes consultent toujours »¹⁰⁴⁶. Quant aux intellectuels, ils étaient représentés, entre autres, par des écrivains, des historiens et des artistes-peintres. L'un des artistes connus de *La Triple Espérance* était Lisis Lemaire, un peintre et musicien qui joua de l'orgue à la cathédrale et il fit deux tableaux pour en orner les murs¹⁰⁴⁷. Sous le vénérat de Léchelle en 1839, il y eut l'affiliation « d'une des gloires » de *La Triple Espérance*, Charles Castellan, un poète qui publia les *Beaux jours et Jours D'orage*. Le peintre Thuilier, qui avait participé aux travaux du temple, était lui un professeur de dessin au Collège Royal et plusieurs membres de la loge l'avaient eu comme enseignant¹⁰⁴⁸. En 1876, le vénérable de la loge *La Paix*, Charles Arthur Avice, était lui aussi professeur de Classiques au Collège Royal.¹⁰⁴⁹ De plus, la loge *La Triple Espérance* fut, par exemple, la loge-mère de Jean Emile Daruty, l'auteur des *Recherches sur le Rite Ecossais Ancien et Accepté*. Quant aux profils des loges des *Vingt-Un*, des *Quinze Artistes* et de *La Paix*, ils représentaient l'hétéroclisme des élites locales. Une des particularités de la loge des *Quinze Artistes* était qu'elle était surtout composée d'artisans

¹⁰⁴⁴ *Freemasons Quarterly Magazine*. «Review». avril 1834. p.105: « on the principle of economy (...) there completion would enable us to do with fewer soldiers there, and thus great saving would be effected ».

¹⁰⁴⁵ Raymond L. Baillache, *Lodge Friendship No.439* [Port-Louis: The Mauritius Printing Cy.Ltd, 1972] p.7: « the transfer of the greater part of British troops garrisoned here to other stations ».

¹⁰⁴⁶ *Le Mauricien*. Yvan Martial « *La Triple Espérance de vie de la doyenne de nos Loges maçonniques* » 1^{er} décembre 2003.

¹⁰⁴⁷ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.30.

¹⁰⁴⁸ A.J Tennant, « *Discours prononcé par le F. Orat. En Ex. le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois de l'an de la V.L. 5864* ». p.82.

¹⁰⁴⁹ FM 2 Rés (143). *La Paix*. Lettre du 30 décembre 1876. 2pp.

alors qu'à la fin du XVIII^e siècle à Maurice, comme l'expliqua Bulpin, les artisans, au même titre que les soldats de rang des garnisons et un petit groupe de la classe ouvrière travaillant sur les docks, étaient « considérés comme étant légèrement plus bas dans l'échelle sociale que les planteurs »¹⁰⁵⁰. Le contexte social et maçonnique colonial mauricien impliquait une mixité professionnelle assez restreinte et George Odo, en parlant de Maurice, explique que, « dans ce contexte, très sélectif sur le plan social, la loge « Quinze Artistes » tranch[ait] dans sa douzaine de maîtres artisans, de chirurgiens, de marchands »¹⁰⁵¹. Cette loge était, en effet, principalement constituée d'une catégorie émergente de maîtres-artisans qui la nommèrent les *Quinze Artistes*. Le tableau du collège des officiers de la loge du 27 mars 1789 montre, qu'outre le vénérable qui était entrepreneur des bâtiments, les autres membres fondateurs étaient, par exemple, maître des forges du génie, maître arquebusier des troupes, maître des forges de l'artillerie, juré expert, architecte de la ville, maître Poëlier, maître serrurier, « maître tuilleur (sic) », cultivateur, maître charpentier et maître menuisier¹⁰⁵². Le fait que beaucoup étaient des artisans explique une des raisons qui les avaient réunis dans la même loge, comme dans les guildes, à l'instar des loges européennes qui regroupaient certains métiers. En effet, « pour certains petits commerçants, négociants ou artisans la loge constitu[ait] des petits réseaux à exploiter »¹⁰⁵³. Au XIX^e siècle, le profil de cette loge, qui prit racine dans la catégorie des artisans, changea avec des apports d'autres métiers mais les artisans y étaient toujours présents, bien qu'en nombre décroissant¹⁰⁵⁴.

Alors que la loge *La Triple Espérance* avait une fréquentation des élites 'classiques de la colonie, le loge *La Paix*, bien qu'elle revendiquât son attachement à la catégorie haute de la société mauricienne lors de son inauguration était constituée des profils très hétéroclites allant des Français, des libres et des gens de couleur influents aux bourgeois et artisans en passant par de militaires haut gradés et même deux Asiatiques, chose rare dans les loges.¹⁰⁵⁵ Par

¹⁰⁵⁰ D.V. Bulpin, *Islands of a forgotten sea* [Pretoria: Protea Bookhouse, 2010] p.174: « Considered to be slightly lower in the social scale than the planters were the rankers in the garrison and a small working-class population employed as artisans and at the docks ».

¹⁰⁵¹ George Odo, *La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises. 1738-1960* [Editions Maçonniques de France, 2001] p.21.

¹⁰⁵² Fm 2 (579) *Les 15 Artistes*. Correspondance 15403, No.6. Extrait Du Livre D'architecture. 27 mars 1789.

¹⁰⁵³ Sudhir Hazareesingh, « *Le Grand Orient de France sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République* » dans Christine Gaudin et Eric Saunier, *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* [Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003] p. 250.

¹⁰⁵⁴ FM 2 (580). Dossier 2. *Quinze Artistes*. Tableau de 1786-1837. Tableau du 24^e jour 8^e mois 1800. 2pp. p.2. Par exemple, la loge des *Quinze Artistes* en 1837 comptait plusieurs propriétaires (dont le vénérable André Le Gentil André), un entrepreneur, des négociants, un ferblantier, un teneur de livres, un professeur, un huissier, un commis, un médecin, un employé de gouvernement et un marchand, entre autres.

¹⁰⁵⁵ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.32

exemple, dans le *Tableau de La Loge en 1790*, juste après sa création, les 23 membres de la loge *La Paix*, venaient de milieux professionnels très différents : le vénérable Pierre Ivec Balu était notaire royal; l'ex-vénérable et fondateur de la loge, Jean Baptiste Rivière, était « mécanicien (sic) ¹⁰⁵⁶ » et le premier surveillant, Jean Baptiste Germain, était apothicaire du Roi. Les autres membres, dont certains avaient acquis leur grade maçonnique « en voyage » ¹⁰⁵⁷ étaient des chirurgiens, un négociant de l'Isle Bourbon, des tailleurs et des habitants ¹⁰⁵⁸. Vers le milieu du XIX^e siècle, des 103 membres de la loge répertoriés le 15 août 1857, 75 étaient nés à Maurice ¹⁰⁵⁹ et beaucoup venaient des loges des *Quinze Artistes* ¹⁰⁶⁰. Une des raisons qui explique les profils atypiques des 'élites' de la loge *La Paix* fut qu'elle avait intégré les membres des loges *Vingt-Un* et des *Quinze Artistes*. La fréquentation des loges françaises au XIX^e siècle changea peu avec l'arrivée des Britanniques. Au lieu d'être ethno-centrées, les loges s'ouvrirent sur d'autres nationalités mais toujours avec les mêmes profils socio-économiques. Même si les profils des loges *La Triple Espérance*, *La Paix* et les *Quinze Artistes* différaient à certains niveaux, le fait d'être toutes situées à Port-Louis explique la présence de membres des élites administratives et gouvernementales locales, comme les fonctionnaires britanniques, surtout à la loge *La Triple Espérance* et la loge *La Paix*. Certains se joignirent même à la loge les *Quinze Artistes* comme un employé du gouvernement anglais en 1837 ¹⁰⁶¹.

La fréquentation des loges procure aussi une grille de lecture sur leur influence au sein de la colonie. La présence des maçons aux travaux était très suivie par les loges et le nombre de membres augmenta avec l'arrivée d'autres profils dans la colonie. Alors que *La Triple Espérance* comptait 27 membres en 1784 ¹⁰⁶², après une fréquentation plus grande quelques années plus tôt, elle eut des hauts et des bas, avant de bénéficier d'une fréquentation accrue. En 1846, par exemple, alors qu'il n'y avait plus de loge anglaise dans la colonie, elle comptait environ 138 membres et avait une fréquentation très cosmopolite avec des membres nés en Australie, au Cap, en Inde et même à Moscou. Plusieurs étaient des affiliés de la loge, à l'instar de deux personnalités prestigieuses : le *Deputy Grand Master*, Robert Neave, et le

¹⁰⁵⁶ FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 2. Tableau de 1790. Arrêté du 5^{ème} jour 8^{ème} mois 5790.

¹⁰⁵⁷ *Ibid.*,

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*,

¹⁰⁵⁹ Pierre Charron, le vénérable qui inaugura le nouveau temple, élu en 1856 et qui fut très actif dans la loge, était « (...) né en cette colonie, avoué et Membre du Conseil municipal (...) ».

¹⁰⁶⁰ FM 2 (855). *La Paix*. Dossier 3. Tableau de 1855-1875.

¹⁰⁶¹ FM 2 (580). Dossier 2. *Quinze Artistes*. Tableau de 1786-1837. Tableau du 24^e jour 8^e mois 1800. 2pp. p.2.

¹⁰⁶² FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1. Tableau de *LTE* 13^e jour 12^e mois 1784.

Deputy Master de la *Compagnie des Indes*, William Pitt¹⁰⁶³. Les maçons anglais, irlandais et écossais pouvaient, de ce fait, être simultanément des membres de leur obédience nationale et affiliés ou membres des loges françaises et vice versa. Beaucoup de maçons étaient affiliés à plusieurs loges mauriciennes¹⁰⁶⁴. La maçonnerie britannique locale compta, dans un premier temps, principalement des membres du gouvernement colonial¹⁰⁶⁵, des cadres administratifs et des militaires qui étaient présents pour administrer le pays et maintenir une présence britannique. Dans le compte rendu de la *Lodge Faith and Loyalty* à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* du 1er décembre 1815, les maçons étaient, entre autres, un chef-juge et commissaire de Justice, le Grand Secrétaire du gouvernement, le greffier de la Cour de l'Amirauté, deux majors et un juge de la Cour d'appel¹⁰⁶⁶. En 1820, cette loge eut un apport de médecins, de marchands, d'ingénieurs, d'avocats et de membres du gouvernement¹⁰⁶⁷, à l'instar du gouverneur Farquhar en 1816 et de James Smith, son secrétaire personnel en 1817¹⁰⁶⁸. Avec les décennies, la communauté britannique changea, ce qui transforma de même les profils des membres des loges britanniques qui s'implantèrent au milieu du XIX^e siècle. En effet, comme l'explique Jean-Claude de L'Estrac, la petite communauté de Britanniques était « composée essentiellement d'employés de l'administration, de militaires, de quelques négociants, d'un très petit nombre de planteurs, et d'enseignants. A ce groupe s'ajout[ai]ent d'anciens soldats qui ont quitté l'armée se sont mariés à des femmes de couleur »¹⁰⁶⁹. La *British Lodge No. 736*, créée au milieu du XIX^e siècle, était principalement constituée de Britanniques, surtout le collège des officiers (dont le Révérend O'Dell en fut un des vénérables)¹⁰⁷⁰. Ceci confirme le fait que les loges s'ouvraient sur les autres nationalités mais restaient quand même fréquentées par les membres du même pays. Beaucoup de membres de cette loge, aussi bien français qu'anglais, venaient de *La Triple Espérance*, dont certains pétitionnaires et quelques-uns seulement de *La Paix*¹⁰⁷¹. Le compte rendu des loges

¹⁰⁶³ FM 2 (581). *LTE*. Dossier 3. Tableau de 1846.

¹⁰⁶⁴ FM 2 (855). *La Paix*. Dossier 3. De Kermorvan, un des vénérables de *LTE*, était aussi un membre de *La Paix* en 1871.

¹⁰⁶⁵ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.37.

¹⁰⁶⁶ *Annual Returns. Lodge Faith and Loyalty No.676. 1816-130. List of members on 1st December 1815. p.1*: Chef juge, Chef du secretariat du gouvernement, greffier à la Cour martiale, chef du service medical, collecteur des impôts, Major de r4giment, juge à la Cour d'Appel, Chef du service portuaire, et interprète du gouvernement, entre autres.

¹⁰⁶⁷ *Annual Returns. Lodge Faith and Loyalty No. 676. 1816-130. List of members. 30 décembre 1820.*

¹⁰⁶⁸ *Returns Lodge of Faith and Loyalty. 1815-1821.*

¹⁰⁶⁹ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.169.

¹⁰⁷⁰ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.33.

¹⁰⁷¹ *Book of Returns. British Lodge 1858-1862. p.122.*

coloniales à la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, de la *Lodge of Harmony 1143* de septembre 1862, aide à mieux appréhender certains profils de cette loge anglaise qui eut un apport de maçons français et britanniques de la loge *La Triple Espérance*. La fréquentation semblait être moins axée sur les hauts cadres du gouvernement, les administratifs et les militaires britanniques que celle de la première loge, la *Lodge Faith and Loyalty*. Sir Walter Besant (1836-1901), considéré par Sophie Geoffroy comme « le romancier le plus populaire de son temps »¹⁰⁷², beau-frère d'Annie Besant¹⁰⁷³ et un des fondateurs de la *Quatuor Coronati Lodge*¹⁰⁷⁴, fut initié à Maurice dans la loge *Harmony* en 1862 et y devint maître¹⁰⁷⁵. Les métiers représentés correspondaient aux membres sédentaires de la colonie, à l'instar des commerçants, des intellectuels et des membres de professions légales. En janvier 1864, les membres étaient principalement des commerçants, des fonctionnaires et des enseignants¹⁰⁷⁶. A l'installation annuelle de la loge le 11 février 1864, il n'y avait que des Britanniques à l'exception d'un certain L. Pigeot¹⁰⁷⁷. En 1866, les membres étaient représentatifs de la population britannique de l'île comme deux employés des services ferroviaires, un capitaine, des fonctionnaires, et un commissaire-priseur¹⁰⁷⁸. Les loges britanniques avaient en effet une population plus nationale que cosmopolite.

La fréquentation des loges britanniques fut plus stable vers le milieu du siècle, bien qu'elle ne fût jamais à la hauteur des loges françaises. En effet, au début de la colonisation britannique, les cadres administratifs et les militaires étaient amenés à être mutés, au même titre que les militaires. En 1815, la *Lodge Faith and Loyalty* était fréquentée par 15 maçons¹⁰⁷⁹ et elle en comptait seulement 25 en 1820 après les départs simultanés¹⁰⁸⁰. L'assiduité des maçons à être en conformité avec leur obédience montrait leur désir de se

¹⁰⁷² Sophie Geoffroy, *Journal de Bourbon & Autobiographie (extrait). Sir Walter Besant* [Grenoble: ELLUG Université de Stendhal, 2013] p.7.

¹⁰⁷³ Annie Besant (1847-1933). Conférencière, féministe et journaliste, elle fut initiée à Paris en 1902 et elle fonda la même année la loge Human Duty No 6 à Londres. « Dans le cadre de la lutte des femmes pour le droit de vote, en 1911, à Londres, elle conduit une délégation du Droit Humain en décors maçonniques lors d'un immense défilé de femmes. Besant (Annie) dans Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [Paris : PUF, 2012] p.137.

¹⁰⁷⁴ *Masonic Year Book*. p. 1226.

¹⁰⁷⁵ Walter Besant avait 24 ans quand il fut initié. (Source: *Book of Returns. British Lodge 1858-1862*. P.122). Il fut également enseignant au *Collège Royal (Annual Returns Harmony 1143 Later 841*. 1858-63. F27. *Grand Lodge of England. Colonial Return. Received on 11 novembre 1862. A list of contributing members of Mauritius Lodge of Harmony No.1143, LTE*. 30 septembre 1862).

¹⁰⁷⁶ *Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841*. 1864-73. G57. *Colonial Return Harmony 841/1143*. 10 janvier 1864.

¹⁰⁷⁷ *Masonic Mirror*. mai 1864. p.16.

¹⁰⁷⁸ *Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841*. 1864-73. G57. *Colonial Return Harmony 841*. 8 février 1866: rail Engineer, rail department, Master mariner, civil servants, auctioneer.

¹⁰⁷⁹ *Annual Returns. Lodge Faith and Loyalty No.676*. 1816-130. *List of members on 1st December 1815*. p.1.

¹⁰⁸⁰ *Returns Lodge of Faith and Loyalty*. 1815-1821. La loge comptait deux français et ils étaient négociant et chef de port.

joindre au petit groupe de Britanniques sur place et ce rapprochement leur donnait un sens d'appartenance entre expatriés. Les autres loges britanniques qui s'implantèrent dans la colonie eurent une fréquentation plus soutenue. Par exemple, en 1862, la *Lodge of Harmony 1143* comptait 31 membres¹⁰⁸¹ (dont certains étaient membres de *La Triple Espérance*. Quant à la dernière loge anglaise créée au XIX^e siècle, la *Lodge Friendship 1696*, elle avait une fréquentation différente et plus variée au niveau des profils socio-professionnels, voire à certains moments moins élitiste. Les fondateurs venaient de la loge anglaise *Harmony No 1535*, de la loge écossaise *No. 439* et de la *British Lodge No. 736*. Plusieurs fonctionnaires (à l'instar d'un de ses vénérables, Robert Bell) en étaient membres ainsi qu'un employé de bureau, un voilier, un révérend, un ingénieur, et un capitaine de bateau.¹⁰⁸² La *Lodge Friendship No. 1696* était constituée de militaires, marchands et négociants « (...) qui vivaient plus ou moins temporairement dans l'île »¹⁰⁸³. Un de ceux qui pourrait être qualifié de membre sédentaire était Walter Henry Scott, qui fut le vénérable de la *Lodge of Harmony No 1535* et le directeur général des chemins de fer¹⁰⁸⁴. Tous représentaient les strates de la société civile mauricienne avec sa classification des élites.

2.3. Les limites de l'adhésion maçonnique

Au cœur des élites, ayant des profils très variés, que la franc-maçonnerie mauricienne hébergea, il y avait aussi des maçons qui ne faisaient pas l'unanimité auprès de leurs pairs. Les loges maçonniques ouvrirent des brèches au XIX^e siècle dans l'hermétisme de la société coloniale, en contribuant à la construction de la cohabitation de différentes classes socio-économiques, comme les artisans, mais furent inversement également le miroir de la société coloniale en termes de discrimination. La tolérance nouvelle, grâce à la maçonnerie, dans les loges en Angleterre au XVIII^e siècle que décrit Mary Ann Clawson, n'était pas aussi évidente à Maurice: « A un moment où les différences de rang étaient presque universellement acceptées comme une base de l'ordre social, les gentilshommes et même les nobles

¹⁰⁸¹ *Annual Returns Harmony 1143 Later 841. 1858-63. F27. Grand Lodge of England. Colonial Return. Received on 11 novembre 1862. A list of contributing members of Mauritius Lodge of Harmony No.1143, LTE. 30 septembre 1862.*

¹⁰⁸² *Lodge File. Lodge of Friendship No. 1696. List of founding members: Robert Bell, veréranle, fonctionnaire; William Hardy, employé du gouvernement; Isaac John Cowley, clerc; Andres George Martin, Premier Surveillant, employé du gouvernement.*

¹⁰⁸³ Raymond L. Baillache, *Lodge Friendship No.439* [Port-Louis: The Mauritius Printing Cy.Ltd, 1972] p.7: « *British armymen, officials, merchants and traders residing more or less temporarily on the island* ».

¹⁰⁸⁴ *Annual returns. Lodge of Friendship No.1696. 1877-1884. H 119. Lettre au Grand Secrétaire de Nagle, passé vénérable et Premier Surveillant. 20 décembre 1877. 3pp. p.2: «General Manager of the Government Railways».*

rejoignaient les marchands et les artisans dans un rite de nivellement (...)»¹⁰⁸⁵. Bien que ces profils et catégories socio-professionnelles fussent acceptés comme maçons, dans le cas mauricien ils ne se retrouvaient pas au XVIII^e siècle dans les mêmes loges et/ou leur adhésion n'était pas toujours acceptée pleinement. Perier de Salvert au XVIII^e siècle, puis les Britanniques au XIX^e siècle, durent s'adapter aux frontières imposées par la société coloniale en dehors des loges et donc aux différents groupes sociaux et ethniques qui s'étaient formés au cours de la colonisation française. En effet, il serait judicieux de souligner le fait que la franc-maçonnerie mauricienne entretint des discriminations internes à la société mauricienne telles que les différences entre les strates au sein de la même catégorie sociale et les différences ethniques. Les dissidences au sein de la loge *La Triple Espérance*, à sa création, obscurcirent l'élément rassembleur de la fraternité que voulut Perier de Salvert. Les différences intrinsèques, d'un point de vue de catégorie sociale, envenimèrent la cohésion entre les deux Chambres de *La Triple Espérance* et mena à la création de la *Loge des 21*.

La polyvalence de la société et ses divisions influencèrent donc les loges maçonniques. Le tableau des premiers maçons de *La Triple Espérance*, dépeint par Perier de Salvert, correspond peu aux récits de certains historiens ou même de maçons qui en parlèrent. Alors que certains historiens tendent à être très critiques en disant que les maçons n'étaient qu'une élite, venant surtout de la plantocratie (qui était constituée de propriétaires terriens de descendance française), les maçons, eux, parlent d'une acceptation assez ouverte. En fait, il semblerait qu'il y avait une unité, certes, mais elle n'était pas sans limites et, au-delà du grade maçonnique, la loge-mère *La Triple Espérance* fit l'expérience de clivages entre les deux Chambres. Les rivalités teintées d'hostilités entre les maçons des deux Chambres furent souvent atténuées, voire même éludées, par certains historiens et maçons au profit d'un récit lissé qui plaça la loge *La Triple Espérance* en tant que regroupement sans heurt de trois loges. Les deux cas de dissensions mentionnés dans la partie 1 (celui de la deuxième chambre et celui de Ricard de Bignicourt qui créa la *Loge des Vingt et Un*) furent souvent peu documentés. Il est pourtant incontestable que l'identité commune recherchée en loge fut mise à l'épreuve pour des raisons de statut social, entre autres. La franc-maçonnerie coloniale ne pouvait vaincre les différences intra-communautaires entre les Français de la colonie. L'euphorie de l'installation de la loge *La Triple Espérance*, le 25 décembre 1778, racontée dans une lettre de Perier de Salvert, fut de courte durée. Les dissidences et les divisions qui

¹⁰⁸⁵ Mary Ann Clawson, *Constructing Brotherhood. Class, Gender and Fraternalism* [New Jersey: Princeton University Press, 1989] p.3: « At a time when differences of rank were almost universally accepted as a basis to the social order, gentlemen and even nobles joined with merchants and craftsmen in a rite of leveling that ended in their symbolic elevation to the idealized status of Master Masons ».

suivirent furent bien éloignées des paroles de ce dernier : «(...) Lenthousiasme (sic) de la fraternité sembla un instant s'emparer de tous les [frères], ceux qui avaient montré le plus d'animosité, les uns contre les autres, abjuraient leurs torts dans les bras de leur frères ou se promettaient union force salut»¹⁰⁸⁶. En fait, le regroupement des trois loges en une seule imposé par Perier de Salvert était symptomatique des divisions qui existaient dans la société mauricienne à la fin du XVIII^e siècle. En regroupant sous le même temple des individualités qui, au départ, avaient choisi de créer trois différentes loges selon leurs affinités et non des critères imposés, Perier de Salvert essaya de polir les aspérités précédentes mais il ne fit que retarder le déclenchement de futures rivalités qui menèrent à un déchirement interne de la loge. Un extrait des archives de la *Grande Loge Provinciale de Bourbon* du 2 mai 1786 mit le doigt sur la source profonde de ce problème qui n'avait rien de maçonnique. Il y est dit que la première chambre était «composée d'une classe d'hommes honnêtes et la seconde d'une classe inférieure»¹⁰⁸⁷, et que «cette deuxième chambre, n'avait été établi (sic) que pour éprouver les [frères] qui y avaient été associés »¹⁰⁸⁸. En effet, bien que la seconde chambre ait eu le même timbre, le même cachet et les mêmes officiers que la première, les officiers de la deuxième n'étaient que des substituts de la première¹⁰⁸⁹. Les « graves dissensions »¹⁰⁹⁰ qui existaient ne furent que brièvement expliquées par les maçons de la loge. Et le livret de son bicentenaire ne mentionne que succinctement un litige avant que *La Triple Espérance* ne retrouvât une unité « camérale » tant souhaitée »¹⁰⁹¹.

Les raisons de la scission sont plus ou moins éclaircies dans certains témoignages de maçons de la loge. Dans un discours, le jour de l'installation annuelle de *La Triple Espérance*, 21 juin 1783, le deuxième vénérable Dumolart, parla d'une « auguste cérémonie » où, en s'engageant à respecter l'Art Royal¹⁰⁹², les membres de la loge débutaient «une Nouvelle Carrière»¹⁰⁹³ après avoir « séparé livraie (sic) du bon grain »¹⁰⁹⁴. Il semblerait que cette comparaison se rapporte à la différence entre les maçons méritants et les autres mais aussi à la différence de classes entre les membres des deux chambres créées par de Salvert. Ceci rejoint ce que dit Sudhir Hazareesingh, à savoir que certains maçons considèrent la loge comme « le

¹⁰⁸⁶ FM 2 (580). Dossier 1. *LTE*. Lettre de Perier de Salvert au *GODF*. 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778. 7pp. p.6.

¹⁰⁸⁷ FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1 bis. Extrait des archives de la *G.L. de Bourbon*. 2 mai 1786. 59pp. p. 4.

¹⁰⁸⁸ *Ibid.*, p. 4.

¹⁰⁸⁹ FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1 bis. Extrait des archives de la *G.L. de Bourbon*. 2 mai 1786. 59pp. p. 4.

¹⁰⁹⁰ *R.L. La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.14.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*, p.14.

¹⁰⁹² FM 2 (580). *LTE* Dossier 1. Discours de Dumolart lors de l'installation de la *LTE*. 21 juin 1783. 2pp. p.2.

¹⁰⁹³ FM 2 (580). *LTE* Dossier 1. Discours de Dumolart lors de l'installation de la *LTE*. 21 juin 1783. 2pp. p.1.

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*, p.1.

centre de recrutement et de formation d'une élite sociale et morale. Elle est donc un lieu de différenciation sociale »¹⁰⁹⁵. Déjà, quelques mois après la division de *La Triple Espérance* en deux ateliers, où le premier pouvait représenter l'autre par des substituts, une lettre du *Grand Orient de France*, du 19 avril 1780, traduit l'étonnement ressenti à Paris. Le siège parisien commenta ce qui leur semblait être un point de classe sociale en ces termes: « (...) il semble que ces frères ayant négligé dans ce règlement l'égalité constitutive des maçons, le [Cher Frère] de Salvert aurait pu élever deux temples, qui se seroient choisis leurs lumières (...) »¹⁰⁹⁶. Cependant ceci ne pouvait pas se faire dans le contexte colonial de l'Isle de France de la fin du XVIII^e siècle.

En effet, le critère que Perier de Salvert n'appréhenda pas au départ, sans doute par méconnaissance de la société coloniale mauricienne, fut la stratification au sein de la catégorie dite 'haute' des Français. Selon Raymond D'Unienville et Marina Carter, certains Français qui vivaient à l'Isle de France venaient de l'aristocratie française, « des anciennes familles de la noblesse »¹⁰⁹⁷. Cette élite peut être comparée à celle qui, à Paris, était rodée aux salons et à leurs rites de passage qui éliminaient ceux qui n'en connaissaient pas les règles. Les autres Français de la colonie venaient d'une multitude de strates de la catégorie haute. Alors que sur certains plans, les Français de l'île, en général, se regroupèrent autour de leurs repères communs, comme la culture française, la religion catholique et la franc-maçonnerie, il est indéniable que ces échanges avaient des limites dans le carrefour des identités culturelles qu'était l'Isle de France et que certaines parties de ces élites entretenaient des relations exclusives. Outre la notion de différences de classes sociales parmi les élites mauriciennes, il y avait aussi des différences qui se rapprochent de ce que disait James Melton, cité par Jessica Harlan-Jacobs. Pour lui, la franc-maçonnerie « établissait de nouveaux critères de distribution sociale qui accentuaient le gouffre entre les propriétaires et ceux qui n'avaient pas de propriétés en même temps qu'elle réduisait la distance entre la noblesse et les classes moyennes »¹⁰⁹⁸. Ce fut le cas à l'Isle de France où souvent les bourgeois, les nobles et les classes moyennes étaient maçons mais ils ne se retrouvaient pas toujours au sein des mêmes

¹⁰⁹⁵ Sudhir Hazareesingh, « *Le Grand Orient de France sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République* » dans Christian Gaudin, Eric Saunier, *Franc-maçonnerie et histoires. Bilan et Perspectives* [Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003] p. 251.

¹⁰⁹⁶ FM (580). LTE Dossier 1. Ref No 9. Lettre de Latete à LTE. 19^{ème} jour 2^{ème} mois 5780. 2pp. p.1-2.

¹⁰⁹⁷ Raymond D'Unienville, Marina Carter, *Last years of the Isle of France (1800-1814)* [La Société d'Histoire de l'île Maurice, 2010] p.250: « many of them are of the ancient noblesse families ».

¹⁰⁹⁸ Cité par Jessica Harlan-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p. 165: « (...) established new criteria of social distinction that accentuated the gap between the propertied and the unpropertied even while it reduced the distance between the nobility and the middle classes ».

loges au début de la maçonnerie locale. Une lettre de Fauvety, orateur de la *Loge Renaissance par les Emules d'Hiram* au vénérable de la *Loge Saint Lucien*, De Saulcy, publiée dans le Bulletin du *Grand Orient de France* de mai 1860, interpella ce dernier sur son discours du 24 décembre 1859, où il aurait parlé de l'égalité comme « une noble et sainte chimère »¹⁰⁹⁹. Ce maçon protestait contre la « doctrine négative »¹¹⁰⁰ sur l'égalité de ce discours et parla de catégories inférieure et supérieure. Ce fut le même débat à *La Triple Espérance* et les divisions s'envenimèrent alors que les membres de la première chambre ne souhaitaient pas que Perier de Salvert régularisât les membres de la deuxième Chambre qui voulait créer les *Vingt-Un* (le 20 juillet 1870)¹¹⁰¹.

Au vue de ces informations, les raisons données par *La Triple Espérance*, à savoir que Bignicourt était coupable de malversations, peuvent aussi être questionnées. Étaient-elles une façon déguisée de l'évincer afin de cacher le vrai problème, à savoir la classe sociale? Le statut socio-professionnel de Ricard de Bignicourt (qui était avocat puis Directeur général du domaine) aurait pu être, au début, insuffisamment élevé pour les membres de la première chambre qui était d'une élite différente. Quant aux membres de la deuxième chambre, leur statut social était-il aussi une source de litige ? Cette information n'est pas explicitement mise en avant dans les correspondances de la loge. Pourtant, cette probabilité doit être questionnée ici et rejoint de que dit Cécile Révauger dans *Le fait maçonnique* à propos de certains historiens qui « craignent de froisser des susceptibilités »¹¹⁰². Il est incontestable qu'il n'y avait pas vraiment de démocratisation dans la maçonnerie mauricienne. La « barrière invincible »¹¹⁰³, dont fait mention la loge des *Vingt-Un* dans une correspondance en 1785 à la *Grande Loge Provinciale de Bourbon* entre eux et *La Triple Espérance*, pourrait être de nature discriminatoire. En parlant de certains membres de la loge-mère, ils dirent qu'ils avaient « (...) été forcés de rougir d'avoir (sic) reconnus pour [frères] certains membres de cette société que les profanes mêmes connoissent (sic) comme les auteurs d'une cabale honteuse et trop mal combinée »¹¹⁰⁴ et à qui ils attribuaient « des torts trop graves pour leur accorder le nom de [frères] »¹¹⁰⁵. Ricard de Bignicourt apprit en 1783 qu'une

¹⁰⁹⁹ Bulletin du *Grand Orient de France*. 16^e année. 2^e série. Mai 1860. Numéro 3. C. Fauvety, « *Non l'Egalité n'est pas une Chimère !* » dans « *Mélanges* ». p.93.

¹¹⁰⁰ *Ibid.*, p.93.

¹¹⁰¹ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.15.

¹¹⁰² Cécile Révauger, *Le fait maçonnique au XVIII^e siècle en Grande Bretagne et aux Etats Unis* [Didier Poulard, 1990] p.13.

¹¹⁰³ FM 2 (581). *Les 21*. 1785-1797. Extrait de la planche du 12^{ème} j 5^{ème} m 5785 de la loge 21. 5pp. p.2.

¹¹⁰⁴ FM 2 (581). *Les 21*. 1785-1797. Extrait de la planche du 12^{ème} j 5^{ème} m 5785 de la loge 21. 5pp. p.2.

¹¹⁰⁵ *Ibid.*, p.3.

lettre injurieuse fut envoyée à la *Parfaite Harmonie* de Bourbon à son sujet et il parla en 1786, au moment où la loge des *Vingt et Un* demanda sa constitution, d'une « ancienne cabale » dont il faisait de nouveau l'objet par le vénérable de la loge *La Triple Espérance*. Il pensait que ce dernier était l'auteur de l'écrit d'octobre dernier¹¹⁰⁶. La double attaque sur la personne de Ricard de Bignicourt ne fit que retarder l'installation de la loge des *Vingt et Un*. Si le critère social ne fut jamais mentionné par *La Triple Espérance*, il est vraisemblable qu'il aurait pu être à l'origine de sa réticence à la parrainer.

Le tri social avant d'être initié dans une loge aurait pu être compliqué par les tensions socio-politiques de l'île à l'époque. La classe inférieure pourrait être tout aussi bien des maçons français moins bien nés ou des maçons appartenant aux catégories des libres et des gens de couleur, comme ce sera analysé plus loin¹¹⁰⁷. Les loges mauriciennes n'étaient pas des lieux de mixité sociale et elles furent aussi hiérarchisées comme l'était la société coloniale. Tout en combattant, dans certains cas et à certains moments, les inégalités, la maçonnerie, surtout française de Maurice, était le miroir de la colonie *in vivo*. George Odo, en parlant par exemple de la condamnation de la traite des esclaves en Angleterre, dit : « (...) Il est clair que le fait maçonnique a atteint un tel taux de pénétration dans les élites de l'époque que toutes les options idéologiques et tous les intérêts sociaux s'y croisent »¹¹⁰⁸. A Maurice, la maçonnerie dans son ensemble pouvait également à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle englober plusieurs profils mais il semblerait que, dans certains cas, des profils proches se regroupaient dans la même loge par affinités comme à la loge *La Triple Espérance* avec les élites naturelles et socio-économiques et les loges des *Vingt-Un*, *Les Quinze Artistes* et *La Paix* qui affichaient des catégories socio-professionnelles plus variées mais faisant toujours partie des catégories dites hautes. Dans le cas mauricien, les élites étaient, de ce fait, un rassemblement de plusieurs types de catégories hautes venant de leurs positions socio-économiques mais aussi ethniques. Au-delà des valeurs de tolérance et d'acceptation, la franc-maçonnerie mauricienne fut une association qui imposa un certain niveau de vie et elle regroupait seulement ceux qui se ressemblaient. Quant aux Britanniques, vu le nombre restreint, il était plus aisé de se retrouver dans les mêmes cercles.

¹¹⁰⁶ FM 2 (580). *LTE*. Dossier 1. Lettre de Ricard de Bignicourt à la *LTE*. 26 février 1786. 11pp. p. 5.

¹¹⁰⁷ La loge des *Vingt-Un* compta plus tard dans ses rangs des membres qui venaient de *La Triple Espérance* tels que Thibault de Chanvalon (SPRC, né en Martinique et sous-préfet de Bourbon en 1810 sous Farquhar et dont il fut le vénérable) ; Nicolas Foisy en 1796 comme orateur (un habitant), et André Maure comme secrétaire (un négociant). Source : FM 2 (581). *Les 21*. 1785-1797. Tableau de 1796.

¹¹⁰⁸ George Odo, *La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises. 1738-1960* [Editions Maçonniques de France, 2001].

CHAPITRE 3. Les réseaux maçonniques et sociaux

Après avoir étudié les profils des élites de la colonie, ce chapitre étudiera les différents réseaux qui les liaient aussi bien en société que dans les loges. Les réseaux maçonniques de la colonie de l'île Maurice du XIX^e siècle furent étendus avec l'arrivée de nouvelles nationalités et de divers autres lobbies sociaux, politiques et économiques. Jessica Harland-Jacobs explique le fonctionnement des réseaux maçonniques qui « (...) procurent une structure pour une interaction sociale et une assistance mutuelle. De tels réseaux peuvent être d'efficaces et de puissants moyens d'association»¹¹⁰⁹. Depuis le XVIII^e siècle, la colonie française puis britannique faisait l'expérience de telles interactions entre les maçons de différentes loges, ainsi des interactions et des échanges entre les loges et leur obédience à des fréquences régulières. Ces liens, entretenus dans le contexte insulaire et avec les métropoles européennes, créèrent un dynamisme des réseaux aussi bien en maçonnerie que hors des murs des temples, principalement au sein de la vie de la capitale, Port-Louis. En effet, l'agenda des francs-maçons était consacré aussi bien aux événements de leurs réseaux maçonniques qu'aux activités de leurs réseaux sociaux. La vie sociale de la colonie était ponctuée par les regroupements prestigieux des élites françaises, britanniques et des gens de couleur et elle était souvent marquée par l'influence maçonnique.

Ces moments-phares de la sociabilité mauricienne permettaient aux élites de se côtoyer dans le faste mais aussi d'intégrer les différents réseaux de la société coloniale. Francis Viaud, ancien *Grand Maître du Grand Orient de France*, cita, en 1978, la visite de Lord Moira dans la colonie. Pour lui, au moment où ce dernier posa la première pierre de la cathédrale St Louis en 1813, « ce fut vraiment à l'époque le « parfait ménage » (...) entre les pouvoirs publics, le clergé et la franc-maçonnerie qui groupaient, en fait, les éléments d'une même classe, les notables, de la société mauricienne, reçus avec faste dans la très belle salle des Pas-Perdus de la loge (...) »¹¹¹⁰, *La Triple Espérance*. Cette harmonie se traduisit à travers une sociabilité des élites sociales, culturelles et maçonniques dès les débuts de la colonisation britannique et put être maintenue, avec plus de tensions, certes, lors des décennies suivantes où la colonie connut des troubles internes. Au cours des XVIII^e et XIX^e

¹¹⁰⁹ Jessica Harland-Jacobs, « *Global brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization* », Special Issue UCLA [Grand Lodge of California: REHMLAC, 2013] p.75: « *They bring people into contact and association with one another – brothers getting to know brothers, lodges interacting with lodges, grand lodges communicating with lodges and with each other. They provide a structure for social interaction and mutual assistance. Such networks can be effective and powerful means of association (...)* ».

¹¹¹⁰ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.8.

siècles, la sociabilité maçonnique, aussi bien des loges françaises que britanniques, fut concentrée également dans la capitale. Elle était facilitée par la promiscuité géographique qui confirme les propos d'André Combes que « (...) la Maçonnerie reste un fait urbain »¹¹¹¹. Il est vrai que certaines loges du *Grand Orient de France* étaient aussi implantées dans les terres mais les loges les plus actives, françaises et britanniques, étaient essentiellement basées à Port-Louis et surtout partageaient les mêmes temples, dont ceux des loges *La Paix* et de *La Triple Espérance*. La convivialité que procuraient les événements maçonniques dans la capitale rythmait la vie sociale et rejoint ce que Cécile Révauger décrit, car elle « rassemblait un grand nombre d'hommes désireux de passer avant tout d'agréables moments ensemble »¹¹¹². Cette convivialité se vivait à Maurice en loge, hors des pressions sociales, dans une certaine mesure, depuis la fin du XVIII^e siècle, par les loges françaises, et procura des moments de regroupement qui étaient très prisés par les maçons coloniaux. Bien que souvent les circonstances extérieures, aussi bien climatiques, politiques que religieuses, aient empêché les maçons de se rendre en loge, les tenues étaient déjà une façon de se donner rendez-vous chaque mois. La fréquentation, parfois faible, n'empêcha pas les loges d'avoir une vie maçonnique active et procurait un espace de sociabilité à l'abri du monde des non-initiés depuis le XVIII^e siècle. Ensuite, au début du XIX^e siècle, les maçons créèrent également des espaces de convivialité maçonnique en public avec l'arrivée des Britanniques et ils dynamisèrent la vie mondaine dans leurs temples qui s'ouvrirent aux non-initiés de la capitale. Pourtant, après des décennies de *statu quo* et de compromis, que ce chapitre retracera, les relations entre les obédiences allaient s'éroder vers la fin du siècle.

3.1. La sociabilité maçonnique et des élites sociales dans la capitale

La sociabilité maçonnique et celle des élites sociales reposaient sur plusieurs aménagements et événements. La capitale, Port-Louis, offrait des aménagements qui facilitèrent le regroupement des élites aussi bien maçonniques que sociales. En effet, au fil des décennies de la colonisation française, la capitale était devenue un centre culturel qui offrait, depuis le XVIII^e siècle, des avantages pour développer une sociabilité de qualité. Dans un

¹¹¹¹ André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIXe siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.13.

¹¹¹² *Lumières No 7. Franc-maçonnerie, et politique au siècle des Lumières : Europe-Amériques* [Presse Universitaire de Bordeaux, 2006] p. 12.

récit du XIX^e siècle de La Varenne, que cite Jean-Marc Van Hille, la ville fut décrite en termes élogieux: « Le port offrait presque les avantages d'une station européenne»¹¹¹³. Port-Louis était le lieu de la culture par excellence où s'organisaient, selon Bulpin, « des bals, des banquets, des réceptions, des paris, des duels, de la chasse et des courtoiseries (...) dans ce «Petit Paris »»¹¹¹⁴. La saison des bals se tenait entre juin et septembre à l'Hôtel du Gouvernement et dans la salle de spectacle de Port-Louis¹¹¹⁵ et, selon D'Unienville, les spectacles et concerts étaient « (...) plutôt fréquentés comme lieu de réunion que par amour véritable des charmes de la musique ou de l'art dramatique »¹¹¹⁶. Selon lui, il y eut dès la prise de l'île, « (...) le désir de briller aux yeux d'une nation étrangère »¹¹¹⁷, c'est-à-dire l'affichage de la vie culturelle française face aux Britanniques. De ce fait, « (...) l'année 1811 fut signalée par une suite de bals, de réunions et de concerts, dont on avait pas encore vu d'exemple dans la colonie »¹¹¹⁸. Les Français vaincus, eurent la fierté de montrer le dynamisme social et culturel de la colonie. Ceci facilita les échanges entre eux et les Britanniques et, selon D'Unienville, « le ton de confiance et de politesse qui régnait entre les deux nations dans toutes les occasions où elles se trouvaient ensemble, devaient faire espérer le succès bien désirable d'une union (...)»¹¹¹⁹, tant désirée par Farquhar. Port-Louis n'était pas qu'un centre administratif et culturel. Il était aussi un lieu d'habitation. En effet, le district de Port-Louis était divisé en trois parties : la ville et les deux banlieues (le faubourg de l'Est était investi par les Asiatiques et le faubourg de l'ouest était habité par les Créoles)¹¹²⁰. Selon Vijaya Teelock, les différences de classes sociales étaient claires à Maurice mais elles se manifestaient de façon plus appuyée à Port-Louis « (...) où les gens étaient plus conscients de leur apparence»¹¹²¹. De ce fait, les événements mondains dans la capitale témoignèrent de l'importance de réunir les différentes élites et de maintenir une sociabilité à haut niveau mais

¹¹¹³ Jean-Marc Van Hille, « *Eléonore Jacques Perier de Salvert (1748-1783). Lieutenant de vaisseau. Fondateur de La Triple Espérance à l'Orient de Port-Louis dans l'île de France* » [Loge maritime de recherche La Pérouse] p.8.

¹¹¹⁴ D.V. Bulpin, *Islands of a forgotten sea* [Pretoria: Protea Bookhouse, 2010] p.175: « *balls, banquets, receptions, gambling, duelling, hunts and courtships were all the rage in this « Antoine Marrier Little Paris »* ».

¹¹¹⁵ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.261.

¹¹¹⁶ *Ibid.*, p.261.

¹¹¹⁷ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.271.

¹¹¹⁸ *Ibid.*, p.271-2.

¹¹¹⁹ *Ibid.*, p.273.

¹¹²⁰ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.47.

¹¹²¹ Veejaya Teelock, *Mauritian History. From its beginning to modern times* [Moka: MGI, 2001] p.136: « (...) *social classes were quite distinct in Mauritius and this manifested itself quite vividly in Port-Louis where people were more conscious of appearance*».

n'inclurent que rarement, voire jamais, les autres classes. Les fêtes, les bals, les galas de charité, les inaugurations et les remises des prix académiques ponctuèrent la vie sociale de la capitale et perpétuèrent l'héritage de Farquhar en matière de diplomatie dans un cadre festif.

Il est certes vrai que, malgré le fait que les Britanniques se mêlèrent aux différents rassemblements des élites, ils se conformaient, dans une certaine mesure également, au schéma indien que décrivit Kenneth Ballhatchet. A Maurice, comme en Inde, les dignitaires montrèrent leurs différences de ceux qui étaient sujets à leur autorité en termes de langue et de traditions. Dans les deux pays, une « élite officielle se démarqua des « Autres »¹¹²², dont les officiels restaient distants et dont ils étaient souvent incompris. En effet, dans le cas mauricien, les Britanniques gardèrent, malgré tout, des distances, surtout au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Selon P. J. Rich, dans *Chains of Empire. English public schools, masonic cabalism, historical casualty, and Imperial clubdom*, la franc-maçonnerie est un des « facteurs de causalité les plus déconcertants de l'Empire »¹¹²³ et il y eut beaucoup de controverses au sujet de son influence. En effet, à Maurice, l'Impérialisme britannique imposa une affirmation, puis une consolidation de son identité, vers le milieu du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, face aux différentes revendications de la population qui pensait que les Britanniques avaient trahi le Traité de Capitulation en voulant angliciser la vie quotidien de l'île. Certains lieux de rencontres étaient privilégiés par les élites britanniques qui ressentaient le besoin de se regrouper hors des cercles des locaux qui nourrissaient des sentiments antibritanniques. La création du plus ancien club hippique de l'empire, la *Mauritus Turf Club*, en 1812, et qui fut développée par Charles Draper, « la cheville ouvrière dans l'organisation de ce sport éminemment britannique »¹¹²⁴. Farquhar voyait aussi dans les courses hippiques un moyen de consolider les « relations positives » entre maçons tout en aidant à « cimenter les liens entre gentlemen français et anglais pendant plus d'un siècle et demi »¹¹²⁵. Le *Turf club* fut si prisé par les Britanniques qu'en janvier 1908, Rowden, de la loge *Friendship 1696*, fit appel aux instructions de la *General Dispensation* (Dérogation

¹¹²² Kenneth Ballhatchet, *The Structure of British Official Attitudes: Colonial Mauritius, 1883-1968*: « Outside the official elite were the Others, from whom the officials kept aloof and whom they often misunderstood » p.989.

¹¹²³ P.J. Rich, *Chains of Empire. English public schools, masonic cabalism, historical casualty, and Imperial clubdom* [London: Regency Press, 1991] p.133: « Among the most baffling of causal factors in the Empire is Freemasonry ».

¹¹²⁴ Benjamin Moutou, *L'île Maurice: vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)* [Terre Rouge : Alfran Co.Ltd, 1986] p.56.

¹¹²⁵ Benjamin Moutou, *L'île Maurice: vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)* [Terre Rouge : Alfran Co.Ltd, 1986] p.56.

Générale) conférées à la loge pour changer la date d'une tenue parce que la *Mauritius Race Meeting* (la réunion hippique) eut lieu le même jour que la date prévue pour la tenue¹¹²⁶.

Outre les événements organisés par les autorités et les sociétés philosophiques au cœur de la capitale, les loges alimentaient aussi le calendrier social. Beaurepaire parle de la maçonnerie du milieu du XVIII^e siècle du fait que « (...) la sociabilité maçonnique est particulièrement active dans les grands ports, les capitales parlementaires et militaires »¹¹²⁷. Port-Louis, la capitale, était un lieu d'échanges privilégié aux niveaux mondains, politiques et maçonniques de par sa qualité de port et grâce à la présence des élites. Il permit de même le développement des liens maçonniques, au-delà des loges, entre le cercle fermé des élites sédentaires et celles qui immigrèrent dans la colonie. Daniel Ligou, qui cite le cas du pionnier Daniel Roche qui montrait « à quel point l'Art Royal en suivant les voies du négoce et de la culture aimait élire domicile dans les ports maritimes, l'attraction exercée par ceux-ci sur la Loge est un fait connu »¹¹²⁸. La capitale hébergea les événements sociaux où, comme le disait Grégoire Cécile, se réunissaient les « plus hauts personnages de la Colonie, les visiteurs de marque et l'élite de la population mauricienne »¹¹²⁹. Le bal maçonnique qui fut donné à l'Hôtel du Gouvernement par Farquhar en 1820 « en sa qualité de Député Grand Maître de la Grande Loge Provinciale »¹¹³⁰ et à laquelle il avait convié tous les maçons, donna une preuve de la place des francs-maçons à la tête de l'état. Ce jour-là, « des vivats répétés (...) furent tirés en l'honneur des [Loges] De cet [Orient] »¹¹³¹. Même si les successeurs de Farquhar cultivèrent également des liens avec les maçons, ils n'organisèrent pas pour autant des bals maçonniques mais ils y furent invités par les loges.

Les bals maçonniques donnés dans les temples continuèrent, de ce fait, à nourrir le dynamisme de la colonie. L'inauguration de la galerie de la loge *La Triple Espérance*, en 1853, fut suivie par un bal et, selon Edouard Virieux, cette réception revêtait un caractère

¹¹²⁶ *Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912*. Lettre de Rowden (secrétaire) au Grand Secrétaire. 14 janvier 1908. 1pp.

¹¹²⁷ Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et sociabilité. Les métamorphoses du lien social XVIIIe-XIXe siècle* [Editions maçonniques de France, 2013] p.28.

¹¹²⁸ Daniel Ligou, *Histoire des francs-maçons en France. 1725-1815* [Toulouse : Editions Privat, 2000].

¹¹²⁹ Grégoire Cécile, « *Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis* ». 27 septembre 1934. 3pp. p.2.

¹¹³⁰ Edouard Virieux, *La Loge "La Triple Espérance" de 1778-1878* [*Merchants and Planters Gazette*, 1887] p.30.

¹¹³¹ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.10.

« encore plus solennel »¹¹³² avec la présence de l'épouse du Gouverneur de La Réunion (Madame Hubert Delisle), du Contre-Amiral Laguerre («*commandant en chef de la station française dans la mer des Indes*»¹¹³³) et du Gouverneur Sutherland. Les invités, au nombre de 800, étaient un exemple du cosmopolitisme franco-britannique. La maçonnerie française gagna en partie ses lettres de noblesse grâce à l'organisation de cérémonies maçonniques en l'honneur de visiteurs étrangers prestigieux ainsi que des bals maçonniques en présence d'hommes d'état. Deux ans plus tard, le 24 mai 1855, le gouverneur de la Réunion fut reçu lors d'un bal maçonnique¹¹³⁴, entouré de 60 maçons¹¹³⁵, et cet événement fut suivi, le 30 octobre 1855, par un banquet maçonnique en l'honneur du gouverneur par intérim le Major Général Charles Murray Hay. Lors du départ de ce dernier de la colonie, un banquet d'adieu eut lieu le 30 septembre 1857, où des chants maçonniques furent repris.¹¹³⁶ Selon Descroizilles, le gouverneur par intérim en 1855, le Général Hay, était affilié à la loge *La Triple Espérance*¹¹³⁷. Lors de ces occasions, les hymnes nationaux des deux nations furent joués¹¹³⁸. Un autre bal maçonnique, qui eut les éloges de la presse mauricienne, mérite d'être cité : celui donné en l'honneur du Prince Alfred, Duc d'Edimbourg et deuxième fils de la Reine Victoria, en 1867¹¹³⁹. Un des témoignages élogieux fut celui du Révérend De la Mare qui fut publié dans le *Masonic Mirror* en 1864. Il y raconta avec force détails les deux soirées et le grand bal que donna la loge *La Triple Espérance* au nouveau gouverneur et à son épouse, qui réunirent 400 et 700 invités, et pour lui, rien n'était comparable à ce bal dans une « si jeune colonie »¹¹⁴⁰.

Les bals du gouverneur à l'Hôtel de Ville étaient, quant à eux, également des occasions de sociabilité entre les dirigeants et les maçons hors des loges, voire même hors de la capitale. Pourtant, les événements organisés hors du giron des élites de Port-Louis eurent

¹¹³² Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.45.

¹¹³³ Grégoire Cécile, « *Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis* ». 27 septembre 1934. 3pp. p.2.

¹¹³⁴ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p. 60.

¹¹³⁵ *Ibid*, p. 61.

¹¹³⁶ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857.

¹¹³⁷ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864 [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864]* p. 11.

¹¹³⁸ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p. 60.

¹¹³⁹ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.11.

¹¹⁴⁰ *Masonic Mirror*. « Freemasonry in the Mauritius » septembre 1864. p.12: « *The ball given to the governor cannot be eclipsed. If you could have been present, you could scarcely have believed yourself in a young colony; in fact, I think that in the whole Masonic world, you will not find a more enlightened, liberal, and truly devoted set of Masons than in the Mauritius* ».

moins de succès, comme le comprit le Gouverneur Sir Lowry Cole (1823 à 1828)¹¹⁴¹. Ce dernier, croyant faire « faire renaitre les beaux jours de la colonie »¹¹⁴², eut le tort de transférer la sociabilité de la capitale au Réduit dans le centre de l'île. Quand le Gouverneur Charles Colville (qui était franc-maçon¹¹⁴³) arriva à Maurice en juin 1828, Rivaltz Quenette parle de la vie sociale qui bascula de nouveau. Des bals et des concerts reprirent et, trois jours après son arrivée, un bal fut donné chez Adrien d'Épinay (celui qui mena la fronde contre la politique anti-esclavagiste du gouvernement britannique). Ce bal réconcilia l'Église anglicane avec le gouvernement colonial, et le Révérend R.E Jones qui eut des conflits avec le précédent gouverneur, invita même les convives à danser¹¹⁴⁴. Hervé de Rauville lui expliqua dans *L'Île de France contemporaine* que le bal officiel du gouverneur, le 24 mai, ouvrait la saison des bals donnés par les riches propriétaires à Port-Louis et à la campagne et par les jeunes qui organisaient des soirées dansantes dans les locaux loués : la salle de l'*Union Catholique*, le Conservatoire et la salle Pas-Perdus de *La Triple Espérance*¹¹⁴⁵. Les bals, les soirées dansantes, les soirées dramatiques et les inaugurations mirent en lumière la complicité entre les réseaux sociaux et maçonniques. La promotion de ces échanges entre les élites sociales, culturelles et économiques se firent avec plus de visibilité des maçons qu'au XVIII^e siècle. En effet, un certain nombre de ces événements étaient organisés par les maçons ou en présence des maçons. Face à la réticence de certains membres de *La Triple Espérance* concernant cette visibilité héritée des Britanniques, Descroizilles souligna le dénominateur commun entre les maçons britanniques et les maçons du *Grand Orient de France* : ils appartenaient à une classe de gens respectables. Steven Bullock ajoute qu'en Amérique, les démonstrations publiques des maçons étaient représentatives de la façon dont ils désiraient être perçus, c'est-à-dire, « (...) assurés de dignité et ouverts dans leurs sympathies »¹¹⁴⁶, bien qu'en privé leur image ait été plus complexe.

¹¹⁴¹Dayananchand Napal, *British Mauritius 1818-1948* [Vacoas : Le Printemps, 1994] p.15.

¹¹⁴² Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances V I* (1838) [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.274.

¹¹⁴³Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.30.

¹¹⁴⁴Rivaltz Quenette, *La fin d'une légende. En marge de l'abolition de l'esclavage* [Port-Louis : Monoprint, 1980] p.2.

¹¹⁴⁵ Hervé De Rauville, *L'Île de France contemporaine* [1908] p.126 (Source Gallica).

¹¹⁴⁶ Steven Bullock, *Revolutionary brotherhood. Freemasonry and the transformation of the American social order. 1730-1840* [London: University of North Carolina Press, 1996] p.51: « Masonic's public processions and orations portrayed colonial elites as they wished to be seen, secure in their dignity and open in their sympathies ».

3.2. Les temples maçonniques propices aux échanges des réseaux élitistes

Le prestige des locaux maçonniques du *Grand Orient* dans la colonie fut souvent acclamé par les visiteurs de la colonie tout aussi bien pour leurs salles admirables que pour les soirées entre maçons et non-initiés qui s’y tenaient. Alors que les temples maçonniques des loges françaises offraient des lieux de sociabilité et de prestige, ils devinrent au fil des décennies, des lieux centraux de certains événements officiels et maçonniques. Comme les bâtiments qui possédaient de tels aménagements à Port-Louis étaient rares au XIX^e siècle¹¹⁴⁷, les locaux des loges remplissaient les critères idéaux pour les tenues maçonniques ainsi que les cérémonies publiques et les galas de charité. Par exemple, la salle de spectacle de la ville fut décimée par l’ouragan en 1818 et, quand elle fut reconstruite sur la rue du gouvernement, elle n’était pas suffisamment grande¹¹⁴⁸. En contraste, les temples maçonniques représentaient des atouts aussi bien infrastructurels que prestigieux. Déjà, les inaugurations des deux temples français, maintes fois restaurés, furent célébrées de façon grandiose en présence des membres des loges locales, des maçons internationaux et souvent aussi des non-initiés. Elles furent largement décrites dans la presse et par les maçons de la loge, donnant ses lettres de noblesse à la maçonnerie française de Maurice.

Cette capacité de pouvoir entretenir et d’améliorer les locaux des temples de *La Triple Espérance* et de *La Paix* fut rendue possible grâce à différents types de financement. En effet, le prestige de ces locaux fut maintenu par des financements des maçons eux-mêmes, personnels ou au travers des quêtes, et par leur location aux autres loges et pour des événements mondains. Par exemple, Courtois de Chaussy, le vénérable réélu plusieurs fois entre 1793 et 1811, racheta personnellement la créance de la loge en 1793¹¹⁴⁹ et entreprit la même année « la construction d’un nouveau temple »¹¹⁵⁰. Elle fut financée par les membres de la loge. Ces sources de revenus transformèrent les locaux de *La Triple Espérance* en un lieu illustre. Ce ne fut que six ans après la création de la loge que, le 9 décembre 1784, le franc-maçon Razeline¹¹⁵¹ acheta l’immeuble de Monsieur Rolando à la Rue La Corderie,

¹¹⁴⁷ Antoine Marrier D’Unienville, *Statistique de l’Ile Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.50-51.

¹¹⁴⁸ *Ibid.*, p.58.

¹¹⁴⁹ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d’ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.7.

¹¹⁵⁰ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.19.

¹¹⁵¹ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d’ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.6.

derrière la grande église. Les locaux, après maintes améliorations, étaient devenus comme une entreprise qui fonctionnait à la gloire de la franc-maçonnerie mais étaient aussi des lieux prisés de la haute société de la colonie. Outre le fait que les salles du temple étaient richement décorées et spacieuses, le temple de *La Triple Espérance* offrait des aménagements et une histoire culturelle, artistique et architecturale qu'aucun autre bâtiment ne pouvait offrir. Les travaux de son temple furent, par exemple, entrepris par des architectes et entrepreneurs connus. Dans les années 1830, au moment même où la maçonnerie anglaise s'éteignait après vingt années d'existence de sa première loge, la maçonnerie française, elle, se dotait d'une nouvelle notoriété. L'ancien temple fut démoli et fut remplacé par un autre temple maçonnique ainsi qu'une Salle des Pas Perdus, qui fut, en 1831, l'initiative de Louis Léchelle, un vénérable « zélé »¹¹⁵² et le futur maire de la capitale. Les locaux furent inaugurés le 27 septembre 1832¹¹⁵³, l'année où la première loge anglaise de Maurice, la *Lodge Faith and Loyalty*, fut effacée de la liste des loges de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*.

Alors que la maçonnerie anglaise était en sommeil, d'autres travaux d'embellissement eurent lieu à *La Triple Espérance* dans les années 1830 et 1840. Au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, d'autres travaux eurent lieu et agrémentèrent les locaux, les rendant encore plus propices aux grandes célébrations et rassemblements mondains de la colonie. Par exemple, le 18 mai 1853, une nouvelle varangue, dessinée par un maçon, l'architecte, Garbert, fut inaugurée. De plus, grâce à sa « générosité »¹¹⁵⁴, les locaux furent aussi dotés d'un bassin dans la cour et d'une « grande porte de sortie » sur la rue Dauphine et le trottoir de l'immeuble. En guise de remerciements de ses frères, il reçut un bijou d'honneur lors d'une « séance solennelle »¹¹⁵⁵. L'inauguration de la varangue témoigna des liens de la loge avec les élites sociales et elle fut qualifiée comme comptant dans les annales de l'atelier. Elle fut d'autant plus symbolique de par le fait qu'elle associa des symboles maçonniques et profanes. Outre la procession faite et les outils maçonniques exhibés, l'archiviste de la loge apporta une boîte sur un « plateau d'argent avec des pièces de monnaie de divers pays et quatre pièces frappées au nom de la loge »¹¹⁵⁶. Elle contenait également une liste des 18 « officiers dignitaires » de la loge, une autre liste « contenant les noms des autorités civiles et militaires

¹¹⁵² Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.32.

¹¹⁵³ A.J Tennant, « Discours prononcé par le F. Orat. En Ex. le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois de l'an de la V.L. 5864 ». p.83.

¹¹⁵⁴ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.46.

¹¹⁵⁵ *Ibid*, p.46.

¹¹⁵⁶ *Ibid*, p.43.

de la colonie »¹¹⁵⁷ et une plaque granulaire sur laquelle était gravée « A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers ». Un détail étonnant, mais significatif du mélange des genres promu par la maçonnerie mauricienne, peut ici être cité : la boîte contenait également un numéro du journal *Le Cernéen* et un du *Commercial Gazette*, deux des journaux locaux.

Alors que d'autres bâtiments de la capitale furent détruits ou furent abîmés par les catastrophes, les locaux de *La Triple Espérance* purent, grâce au mécénat, retrouver leur splendeur. Au cours du XIX^e siècle, les locaux de la loge *La Paix* furent aussi considérés comme un lieu somptueux pour célébrer des cérémonies maçonniques de prestige mais aussi pour héberger des rassemblements publics avec les grands noms de la vie coloniale lors des visites d'hommes d'Etat. La Loge *La Paix* fêta, par exemple, ses 50 ans en 1843, avec « la pompe qui lui convenait »¹¹⁵⁸. Après la vente de son local¹¹⁵⁹, elle inaugura son nouveau temple en 1857¹¹⁶⁰. Ce jour-là, les travaux maçonniques furent suivis par une réception réunissant 2,000 invités des deux sexes venant des familles appartenant aux élites de la colonie. A cette occasion, des tentes furent érigées autour de l'appartement principal et le 5^{ème} Régiment joua des « airs nationaux de l'Angleterre et de la France »¹¹⁶¹. Pierre Charron ajouta un détail qui souligne aussi bien le caractère œcuménique de cette fête maçonnique (où furent ensuite conviées les dames) que la richesse des invités : « (...) jamais peut être à Maurice, on avait vu réunir un aussi grand nombre de dames qui toutes étaient étincelantes de beauté, de grâce et de diamants »¹¹⁶². Après le concert où des airs d'opéra furent joués, tel que de Rossini, l'une des galeries fut ouverte pour le dessert et la soirée se termina, comme elle avait commencé, avec l'hymne national anglais, le « *God Save the Queen* », et le chant français, « Partant pour la Syrie »¹¹⁶³. Elle rejoint de même ce que dit Jessica Harland-Jacobs, en parlant des maçons de l'ère victorienne qui encourageait le sens de la loyauté et de l'obligation comme dans une famille¹¹⁶⁴. Ici, la maçonnerie avait eu le pouvoir de réunir, sous

¹¹⁵⁷ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.44.

¹¹⁵⁸ FM 2 (579). Dossier 1. *La Paix*. Correspondance 1790-1850. Lettre à Pilon du vénérable Le Goy. 10 février 1843. 8pp. p.3.

¹¹⁵⁹ Elle avait vendu son local rue des Pucelles pour 37 2500 francs au gouvernement pour financer l'achat d'un nouveau local Rue du gouvernement à 65000 francs. Source : FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. Bulletin du *GODF*. 2^{ème} série. 12^{ème} année. No.10. Dec 1856. P.311-12.

¹¹⁶⁰ Bulletin du *GODF*. 2^{ème} série. 12^{ème} année. No.10. décembre 1856 « *Mélanges* » p.311-12.

¹¹⁶¹ FM (854). *La Paix* 1. Correspondance No 86. Adresse de la loge Pierre Charron au *GODF* Rue Cadet. 6 mai 1857. p. 4.

¹¹⁶² *Ibid.*, p. 4.

¹¹⁶³ *Ibid.*, p. 5.

¹¹⁶⁴ Jessica Harland-Jacob, « *All in the family: Freemasonry and the British Empire in the Mid-Nineteenth Century* ». *Journal of British Studies*. Vol.42. Octobre 2003. p.453.

la bannière de la loyauté à la couronne britannique et autour du sens de l'honneur, des élites des personnalités de différentes nationalités.

3.3. Comment maintenir les liens de fraternité dans une société divisée ?

En analysant le maintien des liens entre les maçons cosmopolites et les élites politiques, culturelles et socio-économiques de l'île, il est crucial de souligner le rôle central que la maçonnerie joua dans cette société divisée. Certes, les relations entre les élites n'incluaient pas les autres classes sociales car les clivages dans la colonie pouvaient difficilement être surmontés. Les élites françaises étaient souvent à la tête des institutions coloniales et elles avaient pris le pli des coutumes britanniques pour des inaugurations. Quant à la population maçonnique, elle se devait de donner l'exemple de la solidarité, quitte à maintenir des réseaux serrés sous le signe de l'élitisme. Dans les années 1860, Descroizilles expliqua que les 5 loges de différentes obédiences qui s'étaient installées à Maurice représentaient une grande famille : « (...) par le fait, nos sentiments réciproques, la composition de notre population et notre société, font que nous ne faisons, en quelque sorte, qu'une Loge. La bonne harmonie et une cordiale entente continueront entre nous en âges, de générations en générations»¹¹⁶⁵. Il est certes vrai que ce point de vue était en deçà de la réalité de la colonie en tension mais il ne faut pas oblitérer l'efficacité du maintien des liens et la sociabilité maçonnique était un fait, jusqu'aux années 1870. Il serait alors judicieux de comprendre comment ce *statu quo* fut préservé.

Tout d'abord, une première façon de maintenir une sociabilité maçonnique à Maurice au XIX^e siècle, était de se rendre aux tenues chaque semaine ou chaque mois et de partager cette expérience avec les autres maçons. Certes, la vie maçonnique locale n'était pas aussi riche que la sociabilité londonienne où, comme l'explique Andreas Önnorfors, un « maçon engagé pouvait également remplir sa semaine avec une variété de réunions maçonniques, prendre *The Freemason* pour sa lecture hebdomadaire, lire la bibliothèque maçonnique, et remplir sa maison d'une variété d'objets maçonniques»¹¹⁶⁶. Une telle variété culturelle

¹¹⁶⁵ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23^{ème} jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.34.

¹¹⁶⁶ Andreas Önnorfors, *Researching British freemasonry 1717-2017* [University of Sheffield, 2010] p.35: « A committed freemasons could likewise fill his week with a variety of masonic meeting, take in *The Freemason* for his weekly reading, read the masonic library, and fill his house with a variety of masonic objects ».

maçonnique et de littérature spécialisée était moins abondante dû à l'éloignement et à cause d'une population de maçons plus restreinte, mais il semblerait que les loges de la capitale avaient des activités tout aussi enrichissantes. Robert Furlong commenta la création rapide des loges du *Grand Orient de France* à l'Isle de France, après celle de la première *La Triple Espérance*, comme montrant «la propension des îliens d'alors de se retrouver pour débattre, approfondir, s'enrichir (...)»¹¹⁶⁷. Un article du *Masonic Mirror* de mars 1859 décrivit les divertissements organisés pour les familles des maçons dans les locaux des loges du *Grand Orient de France* ainsi que les rencontres de maçons en été dans les jardins, les pièces et la bibliothèque pour converser et lire¹¹⁶⁸. Ces activités peuvent être transposées au cadre mauricien où les temples locaux étaient bien aménagés et offraient des possibilités variées de loisirs. Par ailleurs, selon le *Masonic Mirror*, même les banquets à Maurice, après les tenues, se faisaient aussi avec de la musique et des airs d'opéras joués par des orchestres et groupes¹¹⁶⁹. De plus, les maçons britanniques, qui étaient dans la colonie au XIX^e siècle, se retrouvaient souvent chez un frère, après une tenue, pour le repas, ou se réunissaient en tenue chez lui. Cet aspect de la convivialité maçonnique mauricienne est révélé par le Révérend De la Mare qui dîna, après une tenue, chez le vénérable de la loge *Harmony* le 5 avril 1864. Il expliqua que le nouveau vénérable de la loge anglaise, P. Ambrose, symbolisait «la vie de la Maçonnerie ici, et étant aisé, pratiquait une vraie hospitalité Maçonnique»¹¹⁷⁰. Malgré le fait que les maçons britanniques n'avaient pas de temple à ce moment-là, la convivialité était facilitée par des réseaux étroits entre des membres d'une même loge.

De plus, hors des tenues habituelles, la vie maçonnique mauricienne étaient agrémentée de tenues spéciales et solennelles ou de réceptions en l'honneur de visiteurs internationaux qui étaient reliés à eux *de facto* par les liens maçonniques. Ces visites montrèrent aussi l'ampleur sociale que les réceptions maçonniques pouvaient avoir et l'implication de la presse pour relayer des informations sur l'agenda maçonnique comme elle l'aurait fait pour des événements mondains. Les visites de maçons prestigieux donnèrent l'occasion à la maçonnerie mauricienne de faire preuve de ses dons d'hospitalité: celle du

¹¹⁶⁷ Robert Furlong, « *Et pendant ce temps en littérature...* » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.112.

¹¹⁶⁸ *Masonic Mirror*. «*Our Architectural Chapter*» No. IX. 2 mars 1859. p.2: «*Sometimes, entertainments are given in the grounds to the families of the members; and in summer time the members spend the evenings occasionally in the gardens, which become a customary resort for conversation or reading, as well as the Lodge rooms or library. (...) The building being isolated can be kept tyled from the exterior*».

¹¹⁶⁹ *Masonic Mirror*. mai 1864. p.16.

¹¹⁷⁰ *Masonic Mirror*. «*Masonry at Home and Abroad*» mai 1864 p.9. Lettre de De la Mare datée du 4 et 5 avril, envoyée par H.H. aux éditeurs de la *Masonic Mirror* et au *Freemasons' Magazine*: «*the life of Masonry here, and being wealthy, practices true Masonic hospitality*».

Chevalier Victor de Rohan, prince de Gueménée et membre de la loge *l'Heureuse Rencontre*¹¹⁷¹ (en décembre 1785) ; celle de Magallon de La Morlinière, Gouverneur Général des Iles de France et de la Réunion (fut « (...) reçu au 1er degré symbolique»¹¹⁷² en 1802), et celle d'Albin Reine Roussin, amiral, ancien ambassadeur et plus tard ministre de la Marine en France (à qui *La Triple Espérance* conféra le grade de Maître sous le vénéralat d'Edouard Virieux). Pour les maçons de cette loge, le prestige de ces événements était sans conteste la preuve que la maçonnerie mauricienne entretenait des liens étroits avec les élites sociales, administratives et militaires de l'étranger, comme le dit Virieux, à propos de Roussin, « Des [frères] d'un aussi grand mérite sont toujours un reflet d'honneur pour les Ateliers où ils ont travaillé »¹¹⁷³. Dans la panoplie des visiteurs prestigieux des loges mauriciennes se trouvaient le Grand aumônier de la frégate *Uranie*, le Commandant de Freycinet (qui faisait le tour du monde)¹¹⁷⁴, le Général Brue du Garoutier en 1820, fut affilié à *La Triple Espérance* (il avait fait la bataille de Waterloo et fut considéré comme « un des fils glorieux »¹¹⁷⁵ de l'île), et le professeur Evariste Désiré Desforges Parny, initié dans la même loge (qui en quittant l'Île Bourbon, passa par Maurice avant son retour à Paris). Ce dernier, qui décéda en décembre 1814, fut inspiré par la franc-maçonnerie pour écrire « (...) un Poème, « Les Rose-Croix » qui fut son dernier ouvrage»¹¹⁷⁶. La colonie vécut un autre événement quand l'Escadre volante de la marine britannique arriva dans les eaux mauriciennes en 1872. La cinquantaine de maçons de cette Escadre visitèrent la loge-mère et, le jour-même, la loge fut visitée par le deuxième Surveillant de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, Alexandre Williamson, ancien Vénérable¹¹⁷⁷.

Un des piliers de la sociabilité maçonnique, bien que moins heureux, fut également les cérémonies funèbres dans la pure tradition maçonnique, dans le huis-clos des loges. Les tenues funèbres avaient lieu quelques jours après les décès, bien que la dépouille pût, des fois, le jour de l'enterrement, être exposé en loge. Par exemple, en avril 1856, quand Louis Léchelle, maire de Port-Louis et ex-vénérable de la loge *La Triple Espérance*, décéda, A.J Tennant raconta que son corps fut « transporté de L'Hôtel-de-Ville à la [loge] afin de permettre à tous ses [Frères] Maçons de se grouper autour de lui » avant d'être mené par un

¹¹⁷¹ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.14.

¹¹⁷² *Ibid.*, p.21.

¹¹⁷³ *Ibid.*, p.22.

¹¹⁷⁴ *Ibid.*, p.30.

¹¹⁷⁵ *Ibid.*, p.31.

¹¹⁷⁶ *Ibid.*, p.17.

¹¹⁷⁷ *Ibid.*, p.83.

cortège de musiciens de la garnison et d'une foule « appartenant à tous les rangs de la société »¹¹⁷⁸ au cimetière de l'Ouest. Le bijou maçonnique qu'il avait reçu en 1834, en remerciement de sa contribution à la création de la Salle des Pas Perdus de la loge, fut incrusté dans le marbre¹¹⁷⁹ de sa tombe¹¹⁸⁰. La tenue funèbre, elle, eut lieu en novembre 1856 en sa mémoire ainsi qu'à celle d'un autre ancien vénérable de la loge *La Triple Espérance*, La Chenardière¹¹⁸¹. Le même schéma fut suivi au décès du vénérable Remono, en février 1863¹¹⁸² (celui qui avait fait l'oraison funèbre de Léchelle trois ans plus tôt). Six jours après le décès, une tenue régulière eut lieu au temple de *La Triple Espérance* avec les membres des cinq loges (deux du *Grand Orient de France*, deux de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* et une loge irlandaise)¹¹⁸³. A cette occasion, la maçonnerie mauricienne établit son propre rite en ouvrant les travaux avec les membres des loges françaises et britanniques. Virieux raconta que ce choix fut fait par Vigoureux de Kermorvant et qu'il créa, pour l'occasion, un « splendide rituel funèbre »¹¹⁸⁴, car le *Grand Orient* n'avait pas prescrit de rite fixe pour les tenues funèbres, en puisant dans le travail des « meilleurs Auteurs comme dans les traditions du Grand Orient de France et de « La Triple Espérance » qui a[vait] toujours travaillé avec une pureté admirée de tous les Maçons voyageurs »¹¹⁸⁵ qui visitèrent Maurice. Bien que ce rite changeât, plus tard, sous le vénérat d'Evenor de Chazal¹¹⁸⁶, cette décision montra que les loges de la colonie s'attachaient à cultiver la sociabilité maçonnique dans un contexte multiracial et multiculturel. Lors de ces tenues funèbres, en présence des maçons de plusieurs obédiences, les murs des temples des loges *La Paix* et *la Triple Espérance* étaient entièrement recouverts de noir. Ce fut le cas au temple de la loge *La Paix* au décès d'un membre de la loge

¹¹⁷⁸ A.J Tennant, « Discours prononcé par le F. Orat. En Ex. le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois de l'an de la V.L. 5864 ». p.87.

¹¹⁷⁹ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.89.

¹¹⁸⁰ Aujourd'hui, dans la tombe de Léchelle, il n'y a pas trace de ce bijou. Il a du être enlevé. En revanche le collier du maire de Port-Louis fut enseveli avec la dépouille de Léchelle. Le collier mairal fut exhumé et restitué à la mairie en 1962 sur ordre du maire Raymond Devienne, lui-même vénérable de *LTE*. Source : Conversation avec Jérôme Boule, ancien maire de Port-Louis.

¹¹⁸¹ A.J Tennant, « Discours prononcé par le F. Orat. En Ex. le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois de l'an de la V.L. 5864 ». p. 87.

¹¹⁸² Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.63.

¹¹⁸³ *LTE (GODF), La Paix (GODF), British Lodge 1038 (Grande Loge Unie d'Angleterre), Military Lodge 235 (Grande Loge d'Irlande) et Mauritius Lodge of Harmony 1143(Grande Loge Unie d'Angleterre).*

¹¹⁸⁴ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.64.

¹¹⁸⁵ *Ibid.*, p.64.

¹¹⁸⁶ *Ibid.*, p.64. Dans les Notes en bas de page.

anglaise, la *British Lodge* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, Colin Cambell, en 1861¹¹⁸⁷. Cette pratique fut réitérée lors de la tenue funéraire, en 1865, à *La Triple Espérance*, à la mémoire du Maréchal Magnan, ex-Grand Maître, qualifiée d'«une des plus grandes fêtes funèbres – après celle de Remono»¹¹⁸⁸. En ce jour, « au milieu du Temple, étaient gravés les noms, prénoms, âge, titres, qualités et états de services Militaires, Civils et Maçonnes du Maréchal»¹¹⁸⁹. Dans le contexte souvent tendu de la colonie, entre le gouvernement colonial et la population, la maçonnerie put, de ce fait, préserver la sociabilité des élites pendant plusieurs décennies.

CHAPITRE 4. Les apports de la franc-maçonnerie dans la cité

La franc-maçonnerie mauricienne, au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, cibra principalement les élites dans son recrutement, lors de ses manifestations aussi bien publiques qu'en loge et dans le cadre de ses liens avec les réseaux politiques, sociaux, économiques et conviviaux. Cependant, il est indéniable que la maçonnerie mauricienne, qu'elle soit latine ou britannique, se positionna également dans une démarche tournée vers les autres classes sociales, dès ses débuts, dans le cadre de ses autres activités, c'est-à-dire, son implication dans la promotion des actions dans la cité. A travers des œuvres philanthropiques, des encouragements dans les domaines de l'enseignement et de la science, et en étant simplement présente dans la vie de la cité, elle contribua, en tant qu'institution partenaire, à rehausser certaines inégalités de la vie coloniale. Il est, certes, vrai que chaque loge et chaque obédience avait une démarche différente mais, dans l'ensemble, la société mauricienne du XIX^e siècle fut marquée par l'empreinte maçonnique, à divers degrés d'engagement. Comme le dit André Combes sur les loges : « Les unes se limitent aux joies de la convivialité et à la pratique de la charité. Les autres s'activent dans la cité, participent à la vie culturelle, fondent ou financent des œuvres, des mutuelles, des écoles»¹¹⁹⁰. Les mêmes tendances se retrouvaient à Maurice avec la présence des maçons français sur le terrain dans la cité et les loges anglaises,

¹¹⁸⁷ *Masonic Mirror*. « *Masonic Funeral Service* » août 1862. p.15, et *Masonic Mirror*, « *Laying of the First Stone of the Albion Dry Dock, Port Louis* » juillet 1860. p. 18.

¹¹⁸⁸ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.68.

¹¹⁸⁹ *Ibid.*, p.69.

¹¹⁹⁰ André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIXe siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.13.

également enclines à faire le devoir de charité, tout en étant moins présentes sur le terrain. Hors des événements mondains et du profil élitiste de ses membres, la contribution de la franc-maçonnerie mauricienne au rehaussement du mode de vie des autres classes sociales et à l'allègement de la paupérisation que vivait la colonie à certaines périodes ne doit pas être négligée. Son action se déclinait sur plusieurs axes: la philanthropie, l'aide aux populations atteintes par les catastrophes naturelles, l'aumône, l'aide à l'éducation, le mécénat, les parrainages dans le monde professionnel et l'entraide entre compatriotes et maçons. Cette franc-maçonnerie élitiste donna, de ce fait, la preuve qu'elle pouvait tout aussi s'intéresser des autres classes sociales.

4.1. La philanthropie, le combat contre le paupérisme et l'aide aux victimes de catastrophes naturelles

Pour bien comprendre le travail dans la cité de la maçonnerie, il est important d'en étudier les bases et les objectifs. Dans *L'encyclopédie de la franc-maçonnerie* d'Eric Saunier, la philanthropie est placée au cœur même de la maçonnerie française par Christine Naslin-Gauffin : « La franc-maçonnerie a trouvé dans l'exercice de la philanthropie sa justification sociale. (...) après 1815, la maçonnerie se présente elle-même comme une « société philanthropique »¹¹⁹¹. Les pratiques philanthropiques des francs-maçons « s'inscrivent dès lors dans un contexte bourgeois et libéral: soulager l'indignation, pallier les déficiences de l'Etat permettent de faire œuvre de prosélytisme et de tirer orgueil d'actes répondant à la morale maçonnique »¹¹⁹². Pour Christine Naslin-Gauffin, ils y apportent de l'aide sous trois formes : l'aide ponctuelle aux nécessiteux, l'action durable liée à l'encadrement des infortunés et à leur instruction, et la distribution de vivres de vêtements durant la période 1830-60¹¹⁹³ en France. A Maurice, l'implication des loges du *Grand Orient de France* dans la cité fut conséquente au cours des XVIII^e et XIX^e siècles dans le domaine de la philanthropie de façon ponctuelle ainsi qu'avec des projets plus ambitieux, menés à long terme alors que les loges britanniques s'y adonnèrent à un moindre niveau. Ce travail rejoint la philosophie de l'obédience d'être un acteur central dans la vie sociale et était basé sur les fondements principaux de la franc-maçonnerie, en l'occurrence, la bienfaisance et la charité (la charité étant glorifiée jusqu'aux

¹¹⁹¹Christine Naslin-Gauffin, « *La Philanthropie* » dans Eric Saunier, *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*. [Librairie générale française. Pochotheque, 2008].

¹¹⁹²*Ibid.*,

¹¹⁹³*Ibid.*,

plus hauts grades maçonniques, d'autant plus qu'une des vertus majeures du grade de Chevalier Rose-Croix était la charité¹¹⁹⁴). Cette vertu, dénommée 'charité' dans les rituels consistait en « (...) la mise au service de l'humain de toutes ses forces, de toutes ses ressources matérielles et morales (...) ». N'allant pas toujours vers des actions concrètes, la charité fut souvent à Maurice simplement synonyme d'aumône.

Sur le terrain local, le réseau de philanthropie des loges françaises commença très tôt après la création de *La Triple Espérance* en 1778 et se concrétisa avec la création des autres loges de cette obédience, d'abord, puis avec l'arrivée des autres obédiences. Pour les loges du *Grand Orient*, les financements se firent à travers la quête, les allocations provenant des capitations des membres, des collectes de fonds et des galas de charité. En priorité, la quête que les loges récoltaient après les tenues allait principalement à l'aumône, c'est-à-dire, à l'aide donnée aux pauvres. L'Aumônier Hospitalier¹¹⁹⁵, qui avait cette fonction spécifique, était en charge de la collecte qui servait aussi bien à l'entraide entre maçons qu'à financer les œuvres de charité. Descroizilles, un maçon de la loge de *La Triple Espérance*, témoigna de la fierté que les membres ressentaient face aux sommes récoltées. Il expliqua qu'en voyant la « quête abondante » en 1839, le vénérable, Jacques Rousset, « (...) sourit à la vue de son butin, qui, de ses mains, [allait] soulager bien des douleurs, bien des infortunés, [allait] tarir bien des larmes »¹¹⁹⁶. De nombreux cas en témoignent comme celui où, sous le vénéralat de Remono, la loge *La Triple Espérance*, fit voter un secours aux orphelins et aux victimes du choléra¹¹⁹⁷. Afin que cette aide fût plus efficace, la loge décida que ses propositions « recevraient par la voie des journaux la publicité nécessaire pour en assurer le succès »¹¹⁹⁸. Le fait d'ouvrir une fenêtre publique sur leurs œuvres de charité fut significatif de l'objectif de la loge d'afficher sa générosité et, par extension, de contribuer à donner une bonne image d'elle au sein de la population locale. En sus de cela, comme l'atteste Luis P. Martin dans l'introduction de son livre *Les Francs-maçons dans la cité*, la maçonnerie « (...) doit sortir de sa réserve et de sa discrétion pour éviter d'apparaître comme volontairement retranchée du monde »¹¹⁹⁹. Les deux loges françaises les plus influentes fondèrent des maisons d'asile pour

¹¹⁹⁴ Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [Paris : PUF, 2012] p.527 : « Vertus ».

¹¹⁹⁵ Aumônier Hospitalier : Voir le lexique en annexe.

¹¹⁹⁶ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.15.

¹¹⁹⁷ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.49.

¹¹⁹⁸ *Ibid.*, p.50.

¹¹⁹⁹ P. Martin Luis, *La Franc-maçonnerie dans la cité. Les cultures politiques de la Franc-maçonnerie en Europe. XIXe-XXe siècle* [Presses Universitaires de Rennes, 2000] p.9.

les pauvres : la loge *La Paix* en fonda une dans les années 1840¹²⁰⁰ ainsi que *La Triple Espérance*, en 1851, sur une proposition du vénérable Jules Virieux à la cérémonie de la St Jean, le 24 juin. L'initiative de Virieux de la fondation d'une « (...) maison de secours, d'asile et de refuge, pour les veuves, les orphelins, les dames malheureuses »¹²⁰¹ fut tellement appréciée qu'en 1852, le portrait de Jules Virieux fut inauguré et sa contribution à des œuvres caritatives fut plébiscitée¹²⁰². Toutes ces initiatives rejoignent la solidarité prônée par le *Grand Orient* dans la cité en France: la création, entre autres, de maisons de secours et « (...) des ambulances (pendant la guerre de 1870) »¹²⁰³. Dans le cas mauricien, ces ambulances furent lancées lors des catastrophes naturelles comme les ouragans et les inondations, ainsi que lors des diverses épidémies qui frappèrent la colonie.

Les loges procuraient une aide à deux volets après les catastrophes naturelles: elles apportaient un soutien financier aux victimes tout en mettant en place une logistique pour les aider à reconstruire leurs logements ou à les restaurer. Par exemple, la loge *La Triple Espérance* organisa des collectes de fonds lors de l'inondation de 1864¹²⁰⁴ et elle aida, parallèlement, de façon concrète les victimes. Les aides devinrent plus organisées vers la fin du siècle. En effet, suite à l'ouragan violent d'avril 1892, les temples furent utilisés pour organiser les aides malgré le fait qu'ils avaient eux-mêmes subi des dégâts. Le journal *The Merchants and Planters Gazette* cita le « dévouement de M. Mayer »¹²⁰⁵ lors de l'ouragan. Ce dernier, qui fut réélu vénérable, avait organisé « dans le temple de la Loge « La Triple Espérance » une Ambulance où, pendant deux mois entiers, il a[va]it consacré son temps à soigner les malades »¹²⁰⁶. Le temple de loge devint, selon Michael Allan, un « hôpital temporaire pour ceux qui avaient perdu leur maison »¹²⁰⁷ et l'auteur ajoute que Mark Twain décrivit les dégâts de ce violent cyclone dans son livre *Following the Equator*¹²⁰⁸. Plusieurs journaux de l'époque couvrirent la solidarité des maçons lors de ces catastrophes.¹²⁰⁹ L'organisation d'aide et de secours, « L'Ambulance de la Triple Espérance », avait déjà fait

¹²⁰⁰ FM 2 (579). Dossier 1 La Paix. Correspondance 1790-1850. Lettre à Pilon du vénérable Le Goy. 10 février 1843. 8pp. p.5.

¹²⁰¹ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.16.

¹²⁰² R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.45.

¹²⁰³ Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [Paris : PUF, 2012] : « Solidarité ».

¹²⁰⁴ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p .68.

¹²⁰⁵ *The Merchants and Planters Gazette*. «La Loge « La Triple Espérance » ». 14 octobre 1898.

¹²⁰⁶ *Ibid.*,

¹²⁰⁷ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.12: « temporary hospital for those who had lost their home ».

¹²⁰⁸ *Ibid.*, p.12.

¹²⁰⁹ FM 2 (144). LTE. Dossier 2.

ses preuves auparavant. Un rapport de 13 pages, en plus des annexes, fut publié en 1892¹²¹⁰ et couvrait les catastrophes (comme les ouragans) ainsi que les aides apportées par la loge. Ce rapport, qui était très détaillé, donne un aperçu de la façon sérieuse de procéder à ces aides. Le « *Register of Sick Triple Espérance Lodge Hospital* » (le registre des malades de l'hôpital de *La Triple Espérance*) dressa la liste des noms des patients, les blessures soignées, et la religion de chaque patient (catholiques romains, protestants, musulmans, hindous et bouddhistes)¹²¹¹. Il traduit également le travail de la loge auprès de la population dans son ensemble, et l'absence de discrimination ethnique dans un pays où les fossés se creusaient vers la fin du siècle. Les périodes d'épidémies donnèrent aussi la possibilité aux loges de s'entraider. Les loges mettaient alors régulièrement en avant les figures importantes qui apportaient leur aide lors des catastrophes naturelles. Un des maçons britanniques les plus respectés de la colonie, George Lewinson (qui avait été membre de la *British Lodge* et la loge écossaise, la *Lodge of Friendship 439*), fut qualifié en 1873 de symbole de charité et d'altruisme. Le journal anglais, *The Freemason*, fit état de son travail au niveau maçonnique mais aussi de sa réputation, parmi les riches et les pauvres de Port-Louis, comme un homme ayant fait preuve de « gentillesse, d'amitié, de générosité, de charité (...) »¹²¹². Considéré par ses pairs comme un connaisseur de la colonie, il ouvrait également sa porte aux pauvres et nécessiteux pour leur offrir de la nourriture et les reconforter. Au cœur des catastrophes propres à une colonie tropicale, la franc-maçonnerie montra qu'elle était partie prenante du partenariat social et pouvait alléger les souffrances en sortant de son groupe mondain et élitiste.

Cependant, plusieurs obstacles furent présents sur la route vers l'action philanthropique. En effet, les loges étaient en concurrence indirecte avec les églises anglicanes et catholiques qui prenaient aussi une part grandissante dans les aides aux pauvres. Bien que travaillant main dans la main à certains moments, chaque partie désirait une possibilité d'action plus élargie. L'action maçonnique ne devait pas non plus empiéter sur l'action du gouvernement ni sur celle des institutions religieuses. La maçonnerie n'avait plus les mêmes libertés dans la cité qu'auparavant car, alors que sous la colonisation française, les aides étaient plus ponctuelles, les maçons de *Grand Orient de France* devaient désormais demander l'aval du gouvernement colonial pour institutionnaliser leurs aides aux orphelins.

¹²¹⁰ FM 2 Rés (144). LTE. Dossier 3. *L'Ambulance de la Triple Espérance. Rapport* [Port-Louis: The Merchants and Planters Gazette, 1892] 13pp.

¹²¹¹ *Ibid.*, Annexe 1,11.

¹²¹² *The Freemason*. « *Freemasonry in the Mauritius* » décembre 1873. p.7: « *But among high and low, rich and poor, throughout the city of Port Louis, and the whole colony of Mauritius, no man was better known, and no man's deeds of kindness, friendship, generosity, charity, were more generally acknowledged and appreciated than their R.W.M.'s. (...)* ».

Dans une lettre du 15 juillet 1854, le Gouverneur Sutherland leur expliqua qu'il comprenait la raison pour laquelle la loge *La Triple Espérance* souhaitait étendre ses aides « aux enfants malheureux »¹²¹³. Cependant, il lui demanda de reporter ce projet et proposa de récolter des fonds à travers un « mode de secours général »¹²¹⁴, en impliquant, par exemple, davantage les municipalités. Le gouverneur avait, en effet, pour objectif de mobiliser « toutes les classes de la Population Coloniale dans une union pour l'aide »¹²¹⁵ et il fit part aux maçons de *La Triple Espérance* de son projet d'avoir recours à leur aide si son projet n'aboutissait pas. La loge envoya le 17 juillet 1854 la réponse qu'elle ne pouvait pas différer son action et expliqua que ses membres demandaient l'aval du gouvernement. Les maçons souhaitaient « (...) mettre immédiatement leur plan à exécution en accord avec le Règlement de leur Constitution »¹²¹⁶. Comme l'expliqua Edouard Virieux, la loge réussit dans la mesure « de ses faibles moyens »¹²¹⁷ à apporter son aide à des orphelins, des veuves et des personnes âgées avec le soutien de grandes entreprises comme le Magasin Général des Huiles de Cocos. Pourtant, les aspirations humanitaires de la loge *La Triple Espérance* augmentèrent vers le milieu du XIX^e siècle et elle fut à l'initiative d'un projet plus conséquent qui réunissait toutes les loges de l'île, de toutes les obédiences confondues, dans les années 1860. Dans le cadre des projets structurés et d'un travail à long terme, des actions pérennes devaient être entreprises par les maçons. En 1864, déjà, Descroizilles parla du paupérisme qui sévissait et qui « [faisait] des progrès rapides dans [leur] petite communauté »¹²¹⁸. Pour l'orateur, ce n'était pas uniquement à travers l'aumône qu'un tel fléau pourrait être combattu, comme cela se faisait habituellement. En faisant l'apologie du travail pour tous, avec comme devise « travailler, obéir, se taire », les maçons allaient combattre le paupérisme en créant des établissements de refuge, mais promouvant des projets industriels et l'accessibilité à différents métiers à la portée de tous, où chaque catégorie sociale pourrait trouver du travail approprié à sa condition, donc un « travail qui portera[it] son salaire, qui ne sera[it] plus l'aumône »¹²¹⁹. En effet, en parallèle à la création d'établissements de refuge, il fallait également rétablir un équilibre chez les nécessiteux en leur procurant des espaces de promotion individuelle par le

¹²¹³ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.51.

¹²¹⁴ *Ibid.*, p.51.

¹²¹⁵ *Ibid.*, p.51.

¹²¹⁶ *Ibid.*, p.52.

¹²¹⁷ *Ibid.*, p.52.

¹²¹⁸ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.25.

¹²¹⁹ *Ibid.*, p.25.

travail. Le but de Descroizilles était de s'atteler à leur donner la fierté de contribuer au développement de la société coloniale.

De ce fait, après quelques décennies, l'action philanthropique de la maçonnerie française se professionnalisa petit à petit à Maurice. Lors de la tenue funèbre de Rémono, qui avait tant œuvré pour le projet de *Caisse de Secours*, De Kermorvant apostropha les maçons présents : « nous ne sommes plus un peuple de poètes et de rêveurs, mais *une Société de Travailleurs* (...) »¹²²⁰. Dès 1866, une *Caisse de Secours* fut proposée par Henry Frank Frederick Johnson¹²²¹, dont le portrait fut inauguré à la loge en signe de reconnaissance¹²²². Le projet de cette caisse, constituée par toutes les loges maçonniques et à laquelle chaque maçon devait souscrire « volontairement »¹²²³, fut réitéré. Le livret intitulé « Projet d'une Caisse de Secours » fut publié en 1866 et proposa aux six loges françaises et britanniques de la colonie d'apporter des solutions au paupérisme qui faisait « des ravages effrayants et croissa[i]t dans une progression réellement alarmante »¹²²⁴ dans la colonie. Pour Descroizilles, les francs-maçons étaient des «hommes d'initiative et d'améliorations progressives»¹²²⁵. Les paroles de Descroizilles procurent une fenêtre de première main sur la société locale en exposant le regard de la franc-maçonnerie locale sur la situation socio-économique de Maurice et en traduisant les devoirs des maçons. Pour lui, le maître-mot de cette caisse était de ne pas seulement procurer des aumônes mais aussi de procurer un travail à certains afin de ne pas « encourager l'oisiveté »¹²²⁶. En tant que « Soldats du Travail Manuel », les francs-maçons se devaient de faire comprendre à la jeunesse l'importance du travail manuel, industriel, et agricole : « A notre point de vue, toute Education des masses, qui ne sera pas dirigée dans ce sens pour les classes inférieures surtout, manquera le but qu'on se propose, et n'améliorera pas pécuniairement, les conditions (...) »¹²²⁷. Pour lui, cependant, « (...) dans tout le Globe, les populations n'existent que par le travail approprié aux

¹²²⁰ Jean Edouard Remono, *RIT... et Compte-Rendu de la Ten... Fun... Des 5 [Loges] Réunies de L'O... Du Port Louis, Ile Maurice en L'honneur du T...C.... Et T... Ill... F.... Sir, Kt. S...P...R...S... 32^e Vén... M... De La R... [Loge] La Triple Espérance, Décédé le 6 février 1863, E...V... [Port-Louis : Typographie E. Dupuy et P.Dubois, Rue Bourbon, 1864] p.18.*

¹²²¹Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] 99pp p. 74.*

¹²²²*Ibid.*, p.72.

¹²²³*Ibid.*, p. 74

¹²²⁴H.C Descroizilles, *Projet Caisse de Secours. Notes lues en Loge le 6^{ème} jour du 9^{ème} mois 5866* [Rue Bourbon : E. Dupuy et P. Dubois, 1867] p.2.

¹²²⁵H.C Descroizilles, *Projet Caisse de Secours. Notes lues en Loge le 6^{ème} jour du 9^{ème} mois 5866* [Rue Bourbon : E. Dupuy et P. Dubois, 1867] p.2.

¹²²⁶*Ibid.*, p.8.

¹²²⁷*Ibid.*, p.8.

conditions, et les masses n'existent que par le travail manuel»¹²²⁸. La notion de classe fut soulignée car, à l'inverse, le maçon était un homme et un citoyen qui devait « se souvenir aussi de la valeur de ses titres »¹²²⁹. Pour Descroizilles, les francs-maçons, avaient un travail intellectuel à faire, celui de donner des conseils et, de ce fait, la colonie devait, avec l'aide des maçons, se tourner vers l'industrialisation pour améliorer le sort des classes inférieures.

Descroizilles mit également en avant une vision très arrêtée sur les classes, dites inférieures. Il classa les 100,000 pauvres en trois catégories : les pauvres honteux (ceux qui ne demandaient rien), les pauvres nécessiteux (les ex-apprentis) et la « 3^{ème} classe des Pauvres, des Indigents des Oisifs et des Inoccupés¹²³⁰ » (les Immigrants Indiens). Cette première classe était celle qui n'avait pas mérité ce sort et elle devrait, pour lui, avec le temps, oublier sa fausse honte et adhérer à un principe maçonnique. Il considérait que l'éducation religieuse donnée aux esclaves puis aux apprentis, n'était pas complète car elle ne leur avait pas appris que le premier devoir envers Dieu était le travail « afin de n'être jamais à la charge de la société»¹²³¹. Pour lui, les Sociétés Mutuelles devraient être encouragées à Maurice et elles seraient bénéfiques pour les classes ouvrières. Dans la deuxième catégorie (les ex-apprentis), certains s'en étaient sorti grâce au travail et à leurs « intelligences supérieures »¹²³² mais les autres furent mal orientés que Descroizilles compara à un maçon néophyte qui atteindrait le statut de maître trop vite. Malgré le fait que leur nombre ait diminué, ils méritaient la sollicitude et donc ils devraient être orientés vers les « établissements industriels »¹²³³. Quant à la troisième catégorie, les pauvres et oisifs parmi les immigrants indiens, il expliqua que « (...) dans une Colonie restreinte comme la [leur], au point de vue d'économie politique, 80,000 individus oisifs, ne peuvent causer qu'un mal immense (...) »¹²³⁴. Il expliqua que les Indiens engagés avaient un travail et de bonnes conditions de vie mais que, cinq ans après avoir immigré aux frais de la colonie et des propriétaires terriens, les travailleurs indiens pouvaient se réengager et avaient tous les droits d'un citoyen anglais, « (...) c'est-à-dire qu'il peut travailler, si bon lui semble, qu'il peut se loger et vivre à sa guise, trafiquer, commercer, posséder ! »¹²³⁵. Il pensait donc que les Indiens ne pouvaient faire le bon choix car ils

¹²²⁸H.C Descroizilles, *Projet Caisse de Secours. Notes lues en Loge le 6^{ème} jour du 9^{ème} mois 5866* [Rue Bourbon : E. Dupuy et P. Dubois, 1867] p.8.

¹²²⁹*Ibid.*, p.10.

¹²³⁰*Ibid.*, p.24.

¹²³¹*Ibid.*, p.12.

¹²³²*Ibid.*, p.19.

¹²³³*Ibid.*, p.19.

¹²³⁴*Ibid.*, p.24.

¹²³⁵*Ibid.*, p.24-5.

n'étaient pas tout à fait civilisés et qu'ils arrivaient « d'ordinaire à l'état primitif et presque même sauvage souvent »¹²³⁶ à Maurice. Ce discours, si chargé de préjugés envers les Indiens, témoigne des sentiments d'une partie de la société mauricienne et de la maçonnerie de l'époque qui vacillait entre la bienfaisance et le désir de trouver un bouc-émissaire lors des périodes économiques troubles. Déjà en 1864, le discours de l'orateur de *La Triple Espérance*, soulignait que la population d'Asiatiques augmentait et s'emparait de tout ce qui était profitable, mettant, de ce fait, la population locale dans une situation délicate dans les secteurs du commerce et de l'agriculture. Pour lui, il restait « bien peu de place pour les enfants de Maurice » et la loge se devait de leur apporter leur aide, non pas uniquement à travers l'aumône, mais aussi en leur trouvant d'autres ressources à travers le travail. Cette dimension politique du travail philanthropique est significative du fait que certains clivages propres au paysage ethnique de la colonie, peinaient à être éradiqués, même au sein de la franc-maçonnerie. Outre les inimitiés envers les Indiens, le projet de Descroizilles ouvrait les portes à des initiatives novatrices.

Pourtant, ce ne fut pas uniquement par charité que la maçonnerie française de Maurice se tournait vers les plus démunis mais également afin d'avoir une bonne image dans une société où les Clergés anglican et catholique monopolisaient ce créneau. De plus, il ne faut pas oblitérer la fierté des maçons français d'être les précurseurs de telles initiatives et, face aux Britanniques, ils devaient faire bonne figure. En effet, outre les œuvres de charité des loges françaises, les maçons anglais s'adonnèrent à cet exercice dès la création de leurs loges dans les années 1850. Les loges britanniques récoltaient de dons après leurs tenues. La *British Lodge 736* mit sur pied un « fond permanent pour des objectifs charitables », qui fut séparément des autres comptes de la loge. Les Règlements de la loge stipulaient que les frais s'élevaient à une livre pour chaque initiation et à dix shillings pour le deuxième degré, le troisième degré et aux nouveaux membres¹²³⁷. De plus, la devise de la loge de la *Lodge of Harmony 1143/841* était « *Faith, Hope, Charity* »¹²³⁸. Un article du *Masonic Mirror*, relatant la tenue d'installation de la *Lodge of Harmony No. 841*, fit, par exemple, état de la « *charity box* »¹²³⁹ (caisse de charité) qui circulait auprès des membres de la loge et des invités des autres loges après les tenues. C'était une pratique courante dans les loges anglaises et, lors de

¹²³⁶H.C Descroizilles, *Projet Caisse de Secours. Notes lues en Loge le 6^{ème} jour du 9^{ème} mois 5866* [Rue Bourbon : E. Dupuy et P. Dubois, 1867] p.25.

¹²³⁷ *Annual returns. British Lodge No. 736. 1864-1873. Bye Laws of British Lodge No.736 Old No. 1038. 15pp. p.11: « permanent fund for charitable purposes ».*

¹²³⁸ *Annual Returns Lodge Harmony 1143 Later 841. 1858-63. F27.*

¹²³⁹ *Masonic Mirror. mai 1864. p.16.*

l'inauguration de la *Lodge of Friendship*, en 1877, les dons récoltés furent alloués à la « *Protestant Benevolent Institution* »¹²⁴⁰.

Les actions philanthropiques des loges dans la cité reçurent souvent l'admiration du public et de la presse malgré les nombreux conflits dans la société civile. Le Banquet des Pauvres, qui fut donné le 29 décembre 1882, par la loge *La Bienfaisance*, en fut un exemple. Comme le rapporta « un visiteur » dans *The Merchants and Planters Gazette* du 30 décembre 1882, ce fut une fête solennelle à laquelle « avaient été conviés tous les pauvres en général »¹²⁴¹. Elle fut un succès où toutes les personnes qui étaient venues reçurent, sans distinction, du riz et de la viande, et une distribution de jouets par les dames sur le parvis de la loge suivit. Ensuite, les femmes et enfants furent conviés au banquet et placés à table où il y avait plus de 250 personnes. Lors de cette fête, l'hymne britannique « *God Save The Queen* » fut chanté. *The Merchants and Planters Gazette* nota que le service fut fait par les maçons de tous les grades, y compris les vénérables des loges. Encore une fois, la maçonnerie ouvrait une fenêtre sur son fonctionnement interne et les frères se mettaient au service des autres, comme lors des agapes où les apprentis pouvaient faire le service à table. Le journal complimenta les « dames patronnes »¹²⁴² qui avaient organisé la fête et la distribution des jouets et le gouverneur qui l'avait présidée. Cette fête qui avait réuni la société civile, les maçons et les dignitaires du gouvernement avait une portée symbolique car la fin du siècle fut très mouvementée dans la colonie. La maçonnerie fut un des rares tremplins capables encore de créer de la convivialité, malgré ses propres divisions. Ces initiatives maçonniques furent réitérées au tournant du siècle malgré les diverses revendications politiques, sociales et économiques qui gangrénaient la colonie. La loge *La Triple Espérance* essaya d'impliquer aussi bien les Britanniques que les Français dans diverses cérémonies. Elle mit sur pied, par exemple, des distributions aussi bien lors de la fête nationale française ainsi que lors des cérémonies britanniques. Dans les années 1910, des distributions de vivres furent traditionnellement faites par la loge aux pauvres le jour de la fête nationale française, 14 juillet, mais aussi, par exemple, le lundi 19 juin 1911, dans le sillage des festivités célébrant le couronnement du roi George V et de la reine Mary. « Un Philanthrope », dans le journal *Le Radical*, souligna que des cartes donnèrent le droit à 300 pauvres de recevoir des denrées alimentaires et il salua l'initiative du vénérable Blackburn qui avait adopté un système de paquetage permettant à ces produits, emballés « dans des petits sacs à la marque de la

¹²⁴⁰ Michael Allan, « *Lodge Friendship No.1696 EC. History* » <http://www.lof1696.com/history>. Acc: 04/02/2014.

¹²⁴¹ *The Merchants and Planters Gazette*. « *Le Banquet des Pauvres* » 30 décembre 1882. p.3.

¹²⁴² *Ibid.*, p.3.

loge »¹²⁴³ d'être « aussi proprement présentés que si elles sortaient de chez [les] grands fournisseurs »¹²⁴⁴. Il semblerait que l'initiative devait être accentuée dans un contexte multiculturel car une lettre de la loge au Secrétaire du *Grand Orient de France*, Vadecard, précisa qu'« un très grand nombre de pauvres appartenant à toutes les races et à toutes les classes sociales [avaient] sollicité du secours de la Loge (...) »¹²⁴⁵. Ceci montre aussi bien le rôle de soupape ethnique mais aussi sociale de la maçonnerie.

Cependant, les loges durent faire face à des problèmes financiers. Pour perpétuer les aides, des sacrifices furent faits et, ce, malgré des phases de diminution budgétaire des loges. Au fil du XIX^e siècle, les loges mauriciennes trouvèrent un moyen alternatif pour récolter des fonds afin de pallier les périodes moins prolifiques financièrement à travers la culture. Les projets philanthropiques furent diversifiés et la culture devint un moyen efficace de récolter des fonds tout en promouvant les artistes locaux et internationaux. En 1838, un concert fut organisé « au profit des pauvres » par la loge-mère avec des artistes de passage dans l'île et les gains allèrent à la Caisse Aumônière¹²⁴⁶. Dans les années 1840, les membres de la Loge *La Paix* organisèrent un concert afin de « donner plus d'extension aux aumônes »¹²⁴⁷ et cet événement obtint « la sympathie Générale des habitants de [La] Colonie »¹²⁴⁸. Une partie de la somme récoltée fut distribuée aux « malheureux » et l'autre partie fut offerte comme avance à deux naturalistes¹²⁴⁹ belges qui menaient des explorations à Madagascar¹²⁵⁰. De plus, le vénérable de la Loge *La Paix*, Le Goy, écrivit au *Grand Orient de France* en février 1843, pour expliquer que la loge avait contribué à « des œuvres méritoires & des encouragements aux arts, à l'Industrie, & à l'agriculture »¹²⁵¹. Dans les années 1840, la loge *La Paix*, lors de la séance anniversaire de la Société d'Histoire, décida que « la Société décernerait une médaille d'Or, votée au nom de la Loge, à celui qui (...) aura[it] par une découverte nouvelle ou même une amélioration dans la manipulation du sucre, ou dans les usines nécessaires à l'exploitation, procuré un avantage réel au pays »¹²⁵². Ce projet se concrétisa par une médaille

¹²⁴³ *Le Radical*. « A la Loge » Signé « Un Philanthrope » 20 juin 1911.

¹²⁴⁴ *Ibid.*,

¹²⁴⁵ *GODF. LTE 1907-1915*. Dossier 1907-1911. Lettre de LTE à Vadecard. 11 septembre 1911. 1pp.

¹²⁴⁶ Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* 99pp p.68.

¹²⁴⁷ FM 2 (579). Dossier 1 *La Paix*. Correspondance 1790-1850. Lettre à Pilon du vénérable Le Goy. 10 février 1843. 8pp. p.2.

¹²⁴⁸ *Ibid.*, p. 2.

¹²⁴⁹ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.45.

¹²⁵⁰ *Ibid.*, p.2.

¹²⁵¹ *Ibid.*, p.1.

¹²⁵² FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Discours de Bouton, secrétaire de la Société d'Histoire. 2pp. p.2.

que *La Paix* offrit lors d'un concours « Encouragement à l'Industrie Coloniale »¹²⁵³. Ce mode de financement, à travers la culture et les arts, devint une tradition des maçons mauriciens. Dans les années 1860, *La Triple Espérance* proposa que des quêtes fussent faites lors des fêtes maçonniques, des représentations théâtrales et des concerts avec l'accord des autorités¹²⁵⁴. Quelques années après la proposition de la *Caisse de Secours*, un nouveau souffle fut donné quand, le 11 novembre 1872, William Bruce proposa de mettre « en pratique »¹²⁵⁵ le projet de Caisse de Secours de Descroizilles et un comité permanent de la loterie fut institué. Cependant, cette initiative fut tellement institutionnalisée que la contribution fut rendue obligatoire pour tous les membres et la loge alla jusqu'à mettre en place des sanctions envers les membres qui n'y contribuaient pas. Par exemple, le 7 avril 1875, la loge imposa une amende de 3 livres aux membres qui n'avaient pas « répondu à l'appel »¹²⁵⁶ pour la Caisse des Pauvres.

Malgré les contraintes, la maçonnerie continua son œuvre et passa même un nouveau cap en continuant à travailler sur des projets ponctuels. Bien que sollicitées par le Clergé catholique, remerciées par le gouvernement colonial et acclamées par la presse pour des œuvres de bienfaisance, les loges maçonniques ne faisaient pas l'unanimité. L'historien Delaplace parla des loges qui s'établissaient en même temps que les « bureaux de bienfaisance » en des termes peu élogieux : « l'ivraie croissait au milieu du bon grain »¹²⁵⁷. En effet, les associations se multipliaient dont La Société Française de Bienfaisance, créée en 1881. Son projet fut publié dans le journal *Le Nouveau Mauricien*, par un groupe de Français avec, entre autres, Jean Emile Daruty, le vénérable de la loge *L'Amitié*, qui nourrissait des revendications patriotiques françaises et des sentiments antibritanniques¹²⁵⁸. De plus, l'implication grandissante de la franc-maçonnerie dans la philanthropie donna aussi lieu à des commentaires comme le *Government Gazette* du 27 août 1899. Le journal interpella les maçons après un concert de *La Triple Espérance* donné au profit des pauvres où des cantatrices et un baryton s'étaient produits.

¹²⁵³ FM 2 (579). Dossier 1 *La Paix*. Correspondance 1790-1850. Lettre à Pilon du vénérable Le Goy. 10 février 1843. 8pp. p.4.

¹²⁵⁴H.C Descroizilles, *Projet Caisse de Secours. Notes lues en Loge le 6^{ème} jour du 9^{ème} mois 5866* [Rue Bourbon : E. Dupuy et P. Dubois, 1867] p.5.

¹²⁵⁵Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.83.

¹²⁵⁶Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.29.

¹²⁵⁷P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'Île Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l'Evêché, 1877] p.157.

¹²⁵⁸ *Le Nouveau Mauricien*. Editorial du 13 août « Société Française de Bienfaisance » 14 août 1881.

*Eh bien ! Vrai, Messieurs, les maçons, comme toujours vous avez été très chics, et comme toujours vous savez bien faire les choses ? Bravo, bravo ! Le décorum n'a pas manqué. Quand le brave Evenor est passé sous les épées croisées faisant entendre leur cliquetis, cela m'a rappelé le grand duel dans les Huguenots entre les Catholiques et les Protestants. Evenor n'a pas eu peur, et ça a fait grand effet, accompagné de force applaudissements*¹²⁵⁹.

En 1911, la maçonnerie fut encore apostrophée suite à une loterie organisée par *La Triple Espérance* sous les auspices du centre hippique, la *Mauritius Turf Club*, en faveur de la caisse de secours. Alors qu'elle eut un certain succès, avec 12% de bénéficiaires, après la déduction des frais, il ne restait pas grand-chose¹²⁶⁰. Quatre jours après le tirage, le journal *Le Mauricien* publia « Le Carnet de la veine »¹²⁶¹ dans lequel « certains membres de la Loge étaient visés »¹²⁶² et la loge dut entamer des démarches légales. La loge sollicita, aussi, l'aide du gouvernement français, en 1907, par exemple, quand le député de *La Triple Espérance*, Laferre, reçut la réponse de la Direction du personnel central et de la comptabilité du Ministère de l'Agriculture de France sur une demande de subvention. Le Ministère avait transmis et recommandé la demande à la *Société d'Assistance Française de Port Louis* pour obtenir des fonds provenant du *Pari Mutuel* en faveur des œuvres de bienfaisance¹²⁶³. Face aux attaques mais aussi par manque de moyens, les loges durent renoncer aux œuvres de bienfaisance au cours des premières décennies du XX^e siècle.

4.2. La promotion de l'éducation

Un autre volet du travail des maçons dans la cité se situe sur le terrain de la promotion de l'éducation. Pourtant, la tâche ne fut pas aisée car l'éducation était l'une des bases de conflits de la société coloniale mauricienne et les loges maçonniques furent aussi bien des témoins que des acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Afin d'appréhender les difficultés encourues, il serait judicieux de comprendre les tensions liées à l'accès à l'éducation dans la

¹²⁵⁹*The Government Gazette*. « *Le Concert de Charité* » Signé Edouard. 27 août 1899.

¹²⁶⁰*GODF. LTE 1907-1915*. Dossier 1907-1911. Lettre de *LTE* à Vadecard. 20 septembre 1991. 2pp p.1.

¹²⁶¹*Ibid.*, p. 2.

¹²⁶²*Ibid.*, p. 2.

¹²⁶³*GODF. LTE 1907-1915*. Dossier 1907-1911. Lettre de la Direction du personnel central et de la comptabilité du Ministère de l'Agriculture au député Laferre. 19 février 1907. 1pp.

colonie. Depuis la colonisation française, l'éducation fut un sujet sensible qui opposa ceux qui souhaitaient une éducation pour tous aux défenseurs d'une éducation réservée à l'élite. Au cours de la période coloniale française, le droit à l'éducation privée fut introduite dans l'île et les enfants des colons furent les premiers bénéficiaires de cette initiative. Dans la colonie française, les entreprises privées, l'église catholique et les loges maçonniques contribuèrent à la promotion de l'éducation. Comme le dit Le Goy, en 1843, la *Loge La Paix* avait contribué à « l'éducation de la jeunesse »¹²⁶⁴ et son local « a toujours été ouvert aux Institutions pour la distribution des Prix, et des médailles à l'effigie de la [Loge] »¹²⁶⁵. Malgré toutes ses faiblesses, l'éducation privée changea le paysage social mauricien grâce à la création, entre autres, des écoles des missionnaires catholiques et, plus tard, les missionnaires anglicans au cours de la colonisation anglaise, aidés cette fois-ci plus ouvertement par l'Etat.

Sous la colonisation britannique, les bases de l'éducation gratuite furent jetées et furent des sujets de litige entre les élites locales et le gouvernement mais aussi entre les Clergés catholiques et anglicans qui faisaient le travail sur le terrain. Dans ce contexte tendu, le travail maçonnique se résuma à quelques initiatives au niveau de la promotion des élèves de l'excellence académique en accordant des prix et des médailles, et de ce fait restant plus proche des élites. Dans l'ensemble, les Britanniques contrôlèrent toutes les institutions privées jusqu'au 20 décembre 1836 grâce à une loi héritée des Français qui leur permettait d'accepter ou de refuser l'ouverture d'une école (et même de retirer la permission à des particuliers d'en ouvrir une). Comme l'explique Nivriti Sewtohol, dans *Les Collèges Privés et l'Education gratuite. 1977-1997*, « ce droit resta inappliqué jusqu'en 1835 quand les colons français essayèrent de la faire revivre afin d'empêcher le développement de la classe laborieuse »¹²⁶⁶. Puis, l'éducation fut libéralisée en 1836 (« permettant à des écoles privées de fonctionner en toute liberté »¹²⁶⁷) et, comme elle n'était plus sous le joug de l'administration britannique, les établissements scolaires commencèrent à proliférer, y compris les écoles catholiques à partir de 1841.¹²⁶⁸ En 1839, l'Ordonnance No.6 donna lieu à un comité pour l'éducation, l'*Education Committee* de 1840, qui offrait des allocations à toutes les écoles qui aidaient les

¹²⁶⁴FM 2 (579). Dossier 1 *La Paix*. Correspondance 1790-1850. Lettre à Pilon du vénérable Le Goy. 10 février 1843. 8pp. p.2

¹²⁶⁵*Ibid.*, p.2.

¹²⁶⁶Nivriti Sewtohol, *Les Collèges Privés et l'Education gratuite. 1977-1997* [Mauritius Printing Specialists (Pte) Ltd, 1999] p.1.

¹²⁶⁷Robert Furlong, « *Et pendant ce temps en littérature...* » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.120.

¹²⁶⁸ Avant cela, les écoles fondées par le gouvernement français, qui n'étaient pas ouvertes à tous, étaient subventionnées par le gouvernement.

pauvres¹²⁶⁹. Quand l'*Education Committee* fut institué, un membre du clergé anglican ainsi que le Vicaire Apostolique catholique y siégeaient¹²⁷⁰. Dès le début de la décennie 1840, le diocèse anglican se donna les moyens de fonder des écoles primaires qui avaient pour mission d'éduquer et de venir en aide aux plus pauvres de la population, et surtout à ceux qui étaient isolés dans les districts les moins fréquentés de Maurice. Quant aux écoles privées, elles étaient gérées par des personnes comme Lady Gomm, la femme de gouverneur, et Charles Telfair, un franc-maçon. Ce dernier fut le premier à ouvrir, en 1827, une école pour les esclaves sur sa propriété sucrière de Bel Ombre. Cependant, les enseignants n'avaient pas toujours la formation adéquate et ces écoles n'offraient pas l'enseignement religieux que certains parents demandaient. Beaucoup de ces écoles privées passèrent donc sous le contrôle du gouvernement. L'éducation secondaire fut longtemps le parent pauvre de l'état colonial. L'unique institution de la première moitié du XIX^e siècle était le Collège Royal qui était le bastion par excellence de l'élite mauricienne fut aussi instrumentalisé par l'état, selon Monseigneur Nagapen, dans *Histoire de la Colonie-Isle de France (1721-1968)*: « Tout au long du XIX^e siècle, cette institution se révéla un puissant instrument d' « anglicisation » de la colonie

Au cœur de la course des deux églises pour se placer dans le paysage éducatif et pour continuer à sauver les âmes des anciens esclaves, les loges maçonniques purent malgré tout apporter un soutien à la promotion de l'éducation. Encore une fois, la maçonnerie réussit à éviter les conflits entre les anglicans et les catholiques ainsi qu'entre les réticents à l'éducation gratuite pour les anciens esclaves et les gens de couleur. En effet, les loges maçonniques furent également des éléments moteurs dans la promotion de l'éducation. Dans une lettre au *Grand Orient de France*, le vénérable Le Goy de la loge *La Paix* expliqua qu'une société londonienne pour la *Propagation de la Religion Chrétienne* avait envoyé des missionnaires à Maurice « pour établir des Ecoles principalement affectées à l'éducation des Enfants des Ex-Esclaves »¹²⁷¹ et que la loge contribua à la fondation de cette « utile Institution » par un don de 250 francs à Jean Lebrun¹²⁷², un missionnaire de *l'Eglise Réformée*. De ce fait, au cœur des efforts conjugués des églises et du gouvernement pour la propagation de l'éducation, la franc-maçonnerie trouva aussi sa place. En juin 1851, le

¹²⁶⁹ B.R, Goordyal, *The historical basis of Mauritian Education* [Port-Louis: P.Delaitre & Cif, 1969] p.32.

¹²⁷⁰ La commission qui était composée de 5 membres/ un membre du clergé anglican, le Vicaire Apostolique et les 3 autres étant le Secrétaire Colonial et deux *Esquires*.

¹²⁷¹ FM 2 (579). Dossier 1 *La Paix*. Correspondance 1790-1850. Lettre à Pilon du vénérable Le Goy. 10 février 1843. 8pp. p.2.

¹²⁷² *Ibid.*, p.2.

vénérable Jules Virieux proposa la fondation d'une école gratuite « à élever par nos soins et à nos frais (...) »¹²⁷³. Les loges apportèrent aussi leur soutien de plusieurs façons, y compris aux débats sur l'éducation. Par exemple, en 1847, la salle des Pas Perdus nouvellement rénovée de *La Triple Espérance* fut prêtée « pour une conférence publique » sur les méthodes d'enseignement à Maurice¹²⁷⁴. Il y eut des controverses malgré tout. Un épisode mérite d'être souligné ici. Farquhar, malgré ses largesses envers les élites françaises et de couleur, fit une promesse non tenue envers le réseau maçonnique, comme le souligna un vénérable de la loge *La Paix*. En effet, Farquhar avait « promis de recevoir dans le Collège Royal de [l'] Ile & aux frais du Gouvernement un enfant d'un maçon malheureux, & cette promesse (...) étant restée – depuis nombre d'années sans recevoir Son Exécution». ¹²⁷⁵

Alors que les loges françaises avaient aidé de façon ponctuelle les écoles depuis le XVIII^e siècle, elles furent plus dynamiques vers le milieu du XIX^e siècle. Selon Edouard Virieux, dès le 13 août 1844, la loge *La Triple Espérance*, portée dans son élan par son vénérable Deroullède, « eut l'idée et décida de s'immiscer dans la question d'éducation »¹²⁷⁶. Ceci se traduisit par le parrainage des enfants pauvres pour encourager les maisons d'éducation à les y accueillir. Une récompense à deux membres, Louis Bouton, directeur du *Mauritius Academy*, et Faraguet, fut décernée car ils reçurent gratuitement des enfants pauvres, recommandés par la loge, dans leur pensionnat¹²⁷⁷. Ce parrainage passa aussi par une décision de la loge de décerner une médaille d'or à chaque institution qui accueillerait des enfants pauvres qu'elle leur présenterait. Cette médaille serait alors remise à celui qui récolterait les meilleures notes en anglais. Selon Virieux, cette médaille eut l'effet escompté car cette distinction fut désirée par d'autres pensionnats.¹²⁷⁸ A partir de 1851, les remises de médaille devinrent plus fréquentes et la loge *La Triple Espérance* les décernait pour les autres matières également. En 1852, quand le pensionnat Henry refusa d'accepter des enfants pauvres, il « fut rayé du registre d'assistance »¹²⁷⁹. Les vénérables, comme Rémono, qui fut réélu après 20 ans d'absence, en 1852, vit cette nouvelle confiance lui être accordée grâce à

¹²⁷³ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.17.

¹²⁷⁴ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.51.

¹²⁷⁵ FM 2 (579). Dossier 1 *La Paix*. Correspondance 1790-1850. Lettre à Pilon du vénérable Le Goy. 10 février 1843. 8pp. p.3.

¹²⁷⁶ Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the *Merchants and Planters Gazette*, 1887] p.47.

¹²⁷⁷ *Ibid.*, p.47.

¹²⁷⁸ *Ibid.*, p.47.

¹²⁷⁹ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.21.

son implication dans la promotion de l'éducation¹²⁸⁰. L'orateur de la loge-mère fit les éloges, dans un discours, en 1864, de l'apport conséquents de la loge *La Paix* qui offrait des médailles d'or et d'argent aux pensions et aux écoles, et ces distributions de prix étaient faites dans le temple ou au théâtre¹²⁸¹.

Bien que le Clergé catholique travaillât avec les maçons, vers 1854 l'élan fut écourté. Avant, cela, le Clergé voyait dans les loges une source d'aide financière qui lui redonnait confiance face aux initiatives anglicanes si bien qu'« à ce moment on voyait les membres du Clergé catholique entourer [le] Vénérable et [les] Délégués dans les distributions de prix et leur prodiguait ainsi qu'à la Loge les plus vifs encouragements et les plus pompeux éloges »¹²⁸². Des fêtes scolaires et d'autres types d'encouragement à l'effort académique furent organisés dès le milieu du XIX^e siècle. Pourtant, avec l'affaire de l'excommunication des maçons catholiques, dans les années 1850, ces aides conjointes de la maçonnerie et de l'Eglise catholique furent momentanément abrogées. L'œuvre de progrès de la maçonnerie « (...) dut cesser par la malheureuse intervention du clergé dans les affaires maçonniques (...) »¹²⁸³. Vers 1860, la loge *La Triple Espérance* recommença à organiser des concours et des distributions de prix et un Comité d'Éducation fut mis sur pied.¹²⁸⁴ La Loge *La Paix* décerna une médaille au Collège Faraquet (de la *Mauritius Academy*) qui était une pension où la loge envoyait les enfants malheureux¹²⁸⁵. En avril 1857, le Bulletin du *Grand Orient de France* reparla de la loge et en publia un historique, faisant mention d'« un nombre à peu près égal d'adolescents des deux sexes »¹²⁸⁶ qui étaient redevables à la maçonnerie pour leur accès à l'éducation. Malgré cela, il y eut encore des revers de fortune quand, comme le raconta Edouard Virieux, 30 ans plus tard, la municipalité de Port Louis et le gouvernement créèrent des bourses pour les études de l'anglais et remplacèrent les examens publics que la *loge La*

¹²⁸⁰ Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.47.

¹²⁸¹ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.32.

¹²⁸² Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.48.

¹²⁸³ *Ibid.*, p.48.

¹²⁸⁴ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.32.

¹²⁸⁵ FM 2 (579). Dossier 1 *La Paix*. Correspondance 1790-1850. Lettre à Pilon du vénérable Le Goy. 10 février 1843. 8pp. p.2.

¹²⁸⁶ Bulletin du *GODF* (2^e série – 13^e année) avril 1857 « *Mélanges* » Copie de la planche des travaux d'inauguration. p.36-38 p.44.

Triple Espérance avait instaurés car, face aux conflits avec le Clergé catholique, la loge faisait profil bas¹²⁸⁷.

En parallèle, au cours des années 1850, le gouvernement colonial britannique s'engagea à construire ses propres écoles tout en allouant des subventions aux écoles privées, et, à partir de 1856, il « stimula et soutint efficacement le déploiement d'écoles gratuites »¹²⁸⁸ par les Eglises chrétiennes, tant anglicanes que catholiques. De plus, les *Educational Committee Reports* attestèrent de la perte de contrôle graduelle des sociétés missionnaires qui ne pouvaient plus financer leurs écoles ; elles reçurent alors soit une aide du gouvernement ou les écoles furent transférées sous le contrôle de l'état¹²⁸⁹. Alors que les écoles d'état procuraient un enseignement dénué de la dimension évangélique, mais avaient tout de même un personnel de foi protestante qui enseignait des valeurs religieuses, les écoles de l'église anglicane continuaient à être des écoles à vocation confessionnelle. Nivriti Sewtohul affirme par exemple que « (...) ceux qui se convertissaient au protestantisme obtenaient des faveurs que d'autres qui restaient adhérents à leur religion cherchaient en vain »¹²⁹⁰. Le processus d'angliciser l'île avait en fait desservi le domaine de l'éducation confessionnelle et certains voyaient dans l'éducation anglicane une mouvance visant à donner une image plus anglo-saxonne, à travers la religion, entre autres. De plus, des critères furent instaurés par les décideurs politiques de l'époque, poussés par la pression des parents indiens qui avaient peur du prosélytisme chrétien. La phobie des immigrants indiens fut telle que des *Indian schools* (écoles pour les enfants indiens) furent bâties par le gouvernement car les parents craignaient que les institutions de l'état ne fussent pas à l'abri du prosélytisme chrétien. Ces écoles 'indiennes' furent cependant absorbées plus tard dans les années 1870 par les écoles d'état appelées 'Creole schools' (écoles pour les enfants de la population générale d'origine africaine) car elles étaient plus équipées et avaient de meilleurs instituteurs. De plus, depuis la décennie 1860, ces écoles avaient des instituteurs catholiques et protestants aussi bien que des instituteurs venus de l'Inde¹²⁹¹. Quant aux écoles anglicanes, il ne faut pas perdre de vue que leur éducation était non seulement prise en charge par les religieux mais était bâtie sur des bases religieuses, ayant une dimension évangéliste. La contribution de la maçonnerie fut de

¹²⁸⁷ Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.49.

¹²⁸⁸ Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie. Isle de France - Isle Maurice. 1721-1968* [Port-Louis: Cathay Printing, 1996] p.75.

¹²⁸⁹ *Diocesan Quarterly Magazine. Easter 1923*, p. 267.

¹²⁹⁰ Nivriti Sewtohul, *Les Collèges Privés et l'Education gratuite. 1977-1997* [Mauritius Printing Specialists (Pte) Ltd, 1999] p.3.

¹²⁹¹ B.R. Goordyal, *The historical basis of Mauritian Education* [Port-Louis: P. Delaitre & Cif, 1969] p.59.

plus en plus faible. Le travail philanthropique devint, en effet, plus ardu au début du XX^e siècle de par les crises financières et politiques de la colonie et, par exemple, alors que *La Triple Espérance* ne put reprendre ses usages de porter secours à la population, il proposa des prix académiques qui furent refusés par l'Alliance française

4.3. L'entraide maçonnique

Une des valeurs clé de la franc-maçonnerie étant la solidarité, les maçons mauriciens eurent à cœur de venir en aide à leurs frères. Mary Ann Clawson cite une phrase de Benjamin Franklin qui traduit ces élans de générosité des maçons qui avaient créé un langage universel de solidarité qui : « (...) sur les champs de bataille (...) ou dans les antres occupés des villes bondées » rassemblait des hommes ayant des idéologies et des religions très différentes mais qui étaient capables de courir à la rescousse de leurs frères « et ressentir la joie et la satisfaction sociales d'avoir pu apporter leur soutien à un frère Maçon »¹²⁹². Cette reconnaissance de l'autre se vivait aussi chez les maçons mauriciens qui apportaient leur aide à leurs pairs ainsi qu'à leurs familles. Cette entraide maçonnique se matérialisait aussi bien en termes financiers que de soutien moral, et l'action philanthropique bénéficiait aussi bien aux locaux qu'aux étrangers. L'aide pouvait se focaliser sur des compatriotes, également maçons, avec un objectif teinté de patriotisme, ou vers des étrangers qui appartenaient à la famille maçonnique même s'ils n'étaient pas de la même obédience. Cet 'esprit maçonnique' est défini par Xavier Doré dans Petit Lexique maçonnique, cité par Xavier Codiac, comme étant « (...) fait du sentiment profond d'affection et de solidarité fraternelles qui doit unir tous les maçons (...) »¹²⁹³. Le vénérable Bourdin de *La Triple Espérance* partageait les mêmes sentiments quand il exprima son bonheur de voir les maçons mauriciens pratiquer les grands principes de la franc-maçonnerie : la solidarité et la fraternité. Pour lui, ce furent « (...) grâce à ces principes que la Maçonnerie p[ut] sortir triomphante de tous les obstacles qu'elle a[vait] à traverser et quelle maintiendra[it] et prospérera[it] encore dans l'avenir »¹²⁹⁴.

¹²⁹² Mary Ann Clawson, *Constructing Brotherhood. Class, Gender and Fraternalism* [New Jersey: Princeton University Press, 1989] p.77. Citation venant de *Cyclopaedia* de Stevens. p.17: « (...) On the fields of battles, in the solitude of the uncultivated forests, or in the busy haunts of the crowded city, they have men of the most hostile feelings, and most distant religions, and the most diversified conditions, rush to the aid of each other, and feel social joy and satisfaction that they have been able to afford relief to a brother Mason ».

¹²⁹³ Xavier Codiac, *L'encyclopédie de la franc-maçonnerie* [Paris : Editions Trajectoire, 2003] p.118.

¹²⁹⁴ Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] 99pp. p.82-83.

Tout d'abord, maintes initiatives furent prises par des maçons afin d'apporter un soutien à leurs compatriotes à Maurice ou à l'étranger. Une façon d'aider des familles françaises se traduit par la création de la *Société Française et Assistance*, composée d'un certain nombre de francs-maçons¹²⁹⁵, qui portait assistance à des compatriotes. Hormis les aides aux étrangers en difficulté à Maurice et aux maçons locaux, les loges de la colonie se mirent souvent au service de loges et frères à l'étranger. Des dons furent effectués pour financer des temples ou aider des maçons étrangers dans une situation difficile. Plusieurs exemples témoignent de la solidarité des maçons de la colonie envers leurs pairs étrangers. En 1867, la *British Lodge 736* fit appel à des dons pour un frère de la *Lodge California* de Natal afin de payer ses frais de transport pour se rendre à Hong Kong¹²⁹⁶. De même, des frères en détresse en Irlande eurent droit à des fonds de soutien dans les années 1870 de la loge anglaise *British Lodge*¹²⁹⁷. La loge anglaise, la *Lodge of Friendship 1696*, fit sa première souscription au programme de charité de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* en 1905 pour prouver que « le vrai esprit de la franc-maçonnerie était ressenti et pratiqué dans cette colonie lointaine (...) »¹²⁹⁸, ainsi que des dons à la *Royal Masonic Institution for Boys en 1900*.¹²⁹⁹ Cette entraide maçonnique était aussi tournée vers les obédiences, à l'instar de la loge *La Triple Espérance* qui envoya souvent des marques de sympathies et de solidarité au *Grand Orient*. Un des exemples est la lettre que le Chapitre de la loge envoya au Souverain Chapitre de l'obédience en 1871 quand la France était ravagée par la guerre. Elle expliqua que le silence de la loge était dû aux malheurs de la France, qui les avaient privés de communication avec l'obédience et que ses membres envoyaient leurs sympathies pour les blessures de la nation française malgré la distance. « Quant à nous, Maçons de la Triple Espérance, jetés sur ce tout petit point géographique, ile Maurice, si éloigné du grand ventre Maçon..., nous vous portons l'assurance de notre dévouement le plus ferme (...) »¹³⁰⁰. Plusieurs cas d'entraide aux maçons à bord de navire en difficulté ont ponctué l'histoire de la maçonnerie mauricienne. Un autre exemple fut l'aide donnée par la loge *La Paix* lors du naufrage d'un navire français dans

¹²⁹⁵ FM 2 Réserve (144). LTE Dossier 1. *Société Française et Assistance* 22 mars 1883.

¹²⁹⁶ *Annual returns. British Lodge No. 736. 1864-1873. Minutes of proceedings of the Regular meeting of British Lodge 736.* 16 janvier 1867. 6pp. p.2: « only required assistance from the Lodge to enable him to defray his passage expenses ».

¹²⁹⁷ *Annual returns. British Lodge No. 736. 1874-1884.* Lettre du 6 janvier 1875. 2pp: « distressed brothers ».

¹²⁹⁸ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1904-1912.* L 175. Lettre to UGLE. 23 décembre 1905. 3pp. p.2-3: « the true Spirit of Masonry is both felt and practised in this far off Colony of our Most Gracious Protectors Dominions ».

¹²⁹⁹ *Annual Returns. Lodge Friendship 1696. 1900-1903.* Lettre au Grand Secrétaire de Tucker (Avenue Malartic Quatre-Bornes) 15 février 1900.

¹³⁰⁰ FM 2 (857). Dossier Chapitre LTE. Correspondance 1851-75. Lettre du Souverain Chapitre au GODF. Le 6 juin 1871. 3pp. p.2.

les années 1840¹³⁰¹. Cette initiative fut réitérée en octobre 1853 quand la loge *La Triple Espérance* organisa un bal de charité pour son soutien financier aux maçons et autres passagers du navire *Méridien* qui avait fait naufrage au sud de l'océan Indien.¹³⁰² Le naufrage eut lieu aux îles St Paul et Amsterdam et, selon Descroizilles, les naufragés furent « comblés de bienfaits »¹³⁰³ par leur atelier. Alors que ces deux cas concernaient des maçons français, il était aussi d'usage d'aider des étrangers. Comme le souligne Jessica Harland Jacobs, un article du *Freemasons' Quaterly Magazine and Review* de 1852, rappela à ses lecteurs que « les Frères de notre grande famille ne pouvaient rester indifférents les uns des autres »¹³⁰⁴. Deux cas viennent confirmer ce sentiment. D'abord, dans les années 1860, les maçons de *La Triple Espérance* et des autres loges aidèrent à sauver l'équipage d'un navire américain, qui comptait des maçons, à travers une quête¹³⁰⁵. Sous le vénérat de Remono, la loge *La Triple Espérance*, avec le concours des autres loges de la colonie, apporta une aide financière conséquente à des maçons naufragés qui se trouvaient sur un navire américain qui avait accosté à Port-Louis.¹³⁰⁶ Descroizilles expliqua à ses frères : « Vous devez vous rappeler de ces secours en tous genres qui furent spontanément offerts; des bateaux remplis sillonnèrent la rade pour aller au navire américain qui portait les naufragés, dont plusieurs étaient [Nos Frères maçons], comme nous (...) »¹³⁰⁷.

Les familles des maçons locaux bénéficiaient également de soutien. Les loges s'y adonnaient dans la tradition des autres maçons coloniaux, comme le dit Frank Karpel: les membres recueillaient des dons à chaque tenue et les loges avaient des comités de charité qui enquêtaient sur les frères qui étaient dans le besoin¹³⁰⁸. A la fin des années 1830, Ivanoff Dupont, le vénérable de *La Triple Espérance* « conçut le projet hautement philanthropique de faire élever à ses frais les enfants de maçons dans le besoin »¹³⁰⁹. Plus tard, le 23 juillet 1850,

¹³⁰¹ FM 2 (579). Dossier 1 *La Paix*. Correspondance 1790-1850. Lettre à Pilon du vénérable Le Goy. 10 février 1843. 8pp. p.2.

¹³⁰² Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.47.

¹³⁰³ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.11.

¹³⁰⁴ Jessica Harland-Jacob, «All in the family: Freemasonry and the British Empire in the Mid-Nineteenth Century». *Journal of British Studies*. Vol.42. Octobre 2003. p.452: « the Brethren of our great family can never be uninterested in that which concerns each other ».

¹³⁰⁵ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.12.

¹³⁰⁶ *Ibid.*, p.12.

¹³⁰⁷ *Ibid.*, p.11-12.

¹³⁰⁸ Frank Karpel, «Freemasonry, Colonialism and Indigenous Elites. Ramapo College. Accès 10/10/2011. « Lodge members passed around an alms box at every meeting, and most lodges formed charity committees to investigate the circumstances of members or traveling brethren requesting help or reported to be in distress ».

¹³⁰⁹ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p. 45.

la loge adopta deux louveteaux de 8 et 2 ans, les fils de l'orateur Eugène Bérichon¹³¹⁰ et du vénérable en exercice, Jules Virieux¹³¹¹, avec comme crédo « Adopter, c'est jurer de protéger, soutenir et défendre »¹³¹². Henri Bertin prononça ces mots lors de la cérémonie : « Ce n'est donc point un baptême qui vient d'être consacré sous vos yeux : le [Grand Architect De L'univers] DIEU seul a constitué le baptême, et ses élus l'administrent ; mais c'est là une adoption d'un enfant par une Loge. Adopter, c'est jurer de protéger, soutenir et défendre »¹³¹³. A cette occasion, des invités de plusieurs traditions maçonniques étaient conviés: le représentant du *Suprême Conseil de France* (Jean Joseph Daruty, père de Jean-Emile Daruty), le vénérable de la loge écossaise *Lodge St George*, le Major Johnson), les membres de la loge *La Paix* ainsi que des maçons venant d'« obédiences étrangères »¹³¹⁴. Au cœur de cette cérémonie si symbolique, l'orateur adjoint, Bourbon (ancien rédacteur du journal *Le Mauricien* et qualifié d'« un esprit si éminemment gaulois » par Edouard Virieux) fit une digression en s'adressant en vers aux 250 dames invitées. Il se lança dans une longue diatribe expliquant les raisons pour lesquelles les femmes n'étaient pas acceptées en loge parce que dans les premiers temps les femmes n'étaient pas « discrètes »¹³¹⁵ et ne pouvaient pas porter le secret, entre autres. La cérémonie rapporta une somme importante à l'Aumônier Hospitalier de la loge. La loge *La Bienfaisance* vécut les revers de la solidarité maçonnique, en 1896, quand Emmanuel Clair décéda, suite aux blessures qui lui furent infligées quelques mois plus tôt alors qu'il allait au secours d'un autre membre, Thirioux, dont le magasin était en flamme à la rue de la Chaussée¹³¹⁶. La loge LTE aida de même un de ses frères, père de six enfants, qui se retrouva dans une situation financière difficile. En remerciement à ses frères lors d'une tenue, il ne put « (...) trouver d'autre langage que le plus éloquent, celui du cœur, se traduisant par d'abondantes larmes »¹³¹⁷. Malgré l'image de prestige de certains maçons, il ne faut pas oublier le fait qu'ils pouvaient, eux aussi, subir les affres de la vie. André Combres rappelle judicieusement la situation de certains maçons du XIX^e siècle :

¹³¹⁰Bérichon sera plus tard excommunié par Monseigneur Collier.

¹³¹¹A.J Tennant, « Discours prononcé par le F. Orat. En Ex. le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois de l'an de la V.L. 5864 », p.85.

¹³¹²Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.16.

¹³¹³Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.16.

¹³¹⁴ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.38.

¹³¹⁵*Ibid.*, p.40.

¹³¹⁶ GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Lettre de *La Bienfaisance* au GODF. 29 octobre 1896. 1pp.

¹³¹⁷Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.12.

Et pourtant que de Maçons quasi illettrés, que d'hommes aussi frappés par les malheurs de la vie dans une société sans protection sociale ! Les Loges croulent sous les demandes d'aide de « Frères » accidentés, malades, vieux, sans ressources, mendiants même, allant quémander une aumône (...)¹³¹⁸.

De ce fait, outre le partage culturel en loge et les œuvres de bienfaisance dans la communauté, les maçons mauriciens contribuaient ainsi au réseau d'entraide à leurs propres frères, leur procurant une atmosphère familiale et fraternelle et un soutien fidèle.

CHAPITRE 5. La franc-maçonnerie face aux questionnements identitaires et à la notion d'ethnicité

Outre le travail philanthropique dans la cité, la rhétorique universelle de la fraternité et la façade de sociabilité maçonnique affichée, lors des événements publics, la franc-maçonnerie mauricienne eut ses cas de conscience. Certains obstacles à l'inclusion totale en loge existaient. La franc-maçonnerie mauricienne ne pouvait pas faire fi de tous les préjugés et inégalités de la colonie. Alors qu'elle fut Fille des Lumières et que ses loges, à l'instar des loges européennes qui «attirèrent certaines personnalités éprises de progrès social et de tolérance religieuse»¹³¹⁹, comme le dit Cécile Révauger, elle eut au cours de son histoire à faire face à plusieurs conflits en matière d'identité, d'ethnicité et du droit de l'homme. Il est vrai que l'équilibre entre ses affinités avec les élites dans un cocon socio-économique et son travail philanthropique était maintenu à travers le rôle de bailleur social et d'élément d'innovation humaniste de la franc-maçonnerie mauricienne. Jessica Harland-Jacobs, qui cite le *Freemasons Quaterly Review* de décembre 1846, rappelle que la maçonnerie de l'époque prônait le fait que les différences telles que la caste, les croyances, les ambitions et les

¹³¹⁸ André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIXe siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.13.

¹³¹⁹ *Lumières No 7. Franc-maçonnerie, et politique au siècle des Lumières : Europe-Amériques* [Presse Universitaire de Bordeaux] 2006. 379pp. p. 12.

rivalités politiques¹³²⁰ ne devaient pas être des obstacles à la fraternité. Cependant, les loges mauriciennes ne transcendent pas toujours les divisions ethniques, culturelles et humanistes intrinsèques qui jalonnèrent l'histoire de la colonie.

Charles Porset, dans la préface du livre *Noirs et francs-maçons*, explique que « la maçonnerie est d'abord une affaire de terrain »¹³²¹. A Maurice, du XVIII^e siècle au XX^e siècle, des joutes ethniques se jouaient sur le terrain et la maçonnerie, bien qu'elle fit preuve d'ouverture, garda dans ses annales quelques cas d'intolérance. La barrière sociale, le critère ethnique et la notion de liberté furent ainsi des facteurs d'exclusion tels que l'acceptation des gens de couleur, des Noirs et des Indiens (hindouistes et musulmans). De plus, la position de certaines loges sur l'abolition des esclaves fut mitigée. Alors que la maçonnerie moderne mauricienne s'enorgueillit de regrouper toutes les catégories de la population, la mixité ethnique, elle, s'est construite au fil des siècles. Comme le dit Jessica Harland-Jacobs, alors que la maçonnerie anglaise était « inclusive »¹³²² dans ses débuts, elle avait ses limites. Les Européens, venant de classes moyennes et hautes, étaient en nombre dominant dans les loges et pouvaient rejeter un candidat qu'ils jugeaient non conforme. Voilà pourquoi, selon elle, « au cours du XIX^e siècle, les groupes exclus – les Africains-Américains, les Hindous, les Parsis, même les femmes – incitèrent la Franc-maçonnerie à honorer ses engagements en matière de fraternité universelle »¹³²³. Ce chapitre analysera, de ce fait, jusqu'où la franc-maçonnerie mauricienne permit une perméabilité des groupes ethniques et l'intégration des exclus en les regroupant sous la bannière de la fraternité.

5.1. L'ethnicité et les freins à l'adhésion maçonnique

A l'île Maurice, la contribution de la maçonnerie française et anglaise à la cohésion socio-ethnique reste relative. Deux cas seront traités ici : celui de Jean-Baptiste Lislet Geoffroy au XVIII^e siècle et celui d'Emile Chevalier au début du XX^e siècle. Dans le premier cas, la question d'ethnicité fut posée dans le sillage de la création de la *Loge des Quinze*

¹³²⁰ Jessica Harland-Jacob, « *All in the family: Freemasonry and the British Empire in the Mid-Nineteenth Century* ». Journal of British Studies. Vol.42. Octobre 2003. p.464: « *caste, creed, priestly ambition, and political rivalry* ».

¹³²¹ Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.7. Commentaire de C. Porset.

¹³²² Jessica Harland-Jacobs, « *Global brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization* », Special Issue UCLA [Grand Lodge of California: REHMLAC, 2013] p.81: « *inclusive* ».

¹³²³ *Ibid.*, p.83: « *During nineteenth century, excluded groups – African-Americans, Hindus and Parsis, even women – would begin calling on Freemasonry to live up to its claims to universal brotherhood* ».

Artistes à la fin du XVIII^e siècle. La loge, qui regroupait principalement des profils venant du monde de l'artisanat, ce qui était déjà une innovation dans la colonie, eut à subir un refus de régularisation à cause d'un de ses membres fondateurs, Jean-Baptiste Lislet Geoffroy. Ce dernier fut écarté, selon Christian Landy, « du fait de sa couleur »¹³²⁴. L'histoire maçonnique de ce parangon de la population métissée de l'époque révèle que les gens de couleur vivaient au sein d'une société où les canons sociaux, raciaux et maçonniques ne se rejoignaient pas toujours. Jean-Baptiste Lislet Geoffroy était déjà maître maçon quand la *Loge des Quinze Artistes* fut créée en 1786. Il fut probablement initié dans une loge militaire itinérante mais aucune source ne s'y réfère. Ceci rappelle que la date et le lieu de l'initiation de Prince Hall restent incertains, comme le souligne Cécile Révauger, mais il pourrait avoir été reçu dans une loge militaire de la *Grande Loge d'Irlande* en 1775¹³²⁵. Quant à George Odo, il parle du cas de Saint Georges aux Antilles qui fut « (...) certainement le premier mulâtre à avoir été admis dans la Franc-Maçonnerie et son initiation a été, semble-t-il, opérée clandestinement : aucun Livre d'Architecture ne fait état de son admission. Cette « discrétion » s'explique par le fait que la ségrégation vise autant les métis que les Noirs »¹³²⁶. Concernant, Lislet Geoffroy, Jean-Georges Prosper met en avant le fait qu'il était franc-maçon, « (...) comme la plupart des cadres de l'île »¹³²⁷, et Christian Landy pense qu'il fut « assurément le premier franc-maçon de couleur dans les Mascareignes et, vraisemblablement, un des tous premiers au sein du Grand Orient de France »¹³²⁸.

Né en 1755 à l'Isle de France d'un père Ingénieur de la Compagnie des Indes et d'une esclave (la fille de Tonca Niama, roi de la tribu de Galam en Guinée)¹³²⁹, Lislet Geoffroy reçut le patronyme de son père (Geoffroy) et le nom du lieu où vivait ce dernier (l'Islet de la Rivière d'Abord à l'Île Bourbon¹³³⁰) quand il fut baptisé, selon l'Article 13 du Code Noir¹³³¹. Cet autodidacte reçut une éducation informelle à l'Île Bourbon et, selon De Kermorvant, il entra à l'âge de quinze ans au service militaire avant de se rendre à l'Isle de France. Il y devint l'élève du Contre-Amiral Chevalier de Tromelin et fut employé par ce dernier aux

¹³²⁴ Christian Landy, « Jean-Baptiste Lislet Geoffroy, un savant méconnu » Source : <https://amis-univ-reunion.fr/jean-baptiste-lislet-geoffroy-un-savant-meconnu>. P.4/4. Accès : 24/06/2012.

¹³²⁵ Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.26.

¹³²⁶ George Odo, *La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises. 1738-1960* [Editions Maçonniques de France, 2001] p.27.

¹³²⁷ Jean George Prosper, *L'Île Maurice doit-elle vendre son âme* [l'Harmattan, 2006] p.63.

¹³²⁸ Christian Landy, « Jean-Baptiste Lislet Geoffroy, un savant méconnu » Source : <https://amis-univ-reunion.fr/jean-baptiste-lislet-geoffroy-un-savant-meconnu>. P.4/4. Accès : 24/06/2012.

¹³²⁹ Jean George Prosper, *L'Île Maurice doit-elle vendre son âme* [l'Harmattan, 2006] p.63.

¹³³⁰ Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.17.

¹³³¹ Emmanuel Richon, « Portrait de Jean-Baptiste Lislet Geoffroy. Galerie de la peinture mauricienne » <http://www.potomitan.info/galerie/geoffroy/index.php>. Accès: 12/01/2012.

travaux du Port. « Presque seul (car il n'eut que les conseils, les livres et les instruments que lui donna son Maître), il se livra à d'opiniâtres études (...)»¹³³² et il gravit ensuite les échelons en devenant Capitaine de l'Armée française, le correspondant de l'*Académie des Sciences de Paris* et de l'*Institut de France* (où il mena dix années d'études météorologiques sur Maurice)¹³³³ et cartographe (ayant dessiné une des premières cartes des Mascareignes sous le gouverneur Robert Farquhar). Malgré cette réussite sociale, la reconnaissance professionnelle et le fait qu'il avait le grade capitulaire de *Sublime Prince Rose-Croix* en 1791¹³³⁴, son adhésion maçonnique fut remise en question dans une atmosphère de troubles ethniques. En effet, après avoir été mandé par la loge des *Quinze Artistes*¹³³⁵ pour parler en son nom, à sa création, à la loge-mère *La Triple Espérance*, et bien qu'il fût présent quand le vénérable de cette loge, Focard, régularisa l'atelier en 1787, Lislet Geoffroy devint une source de problème. En 1789, selon Rivaltz Quenette, la *Grande Loge Provinciale de Bourbon* et *La Triple Espérance* retardèrent la régularisation de la Loge des *Quinze Artistes*¹³³⁶ en imposant que son nom fût effacé de la liste des membres fondateurs. Il semblerait que ce refus venait du fait qu'« à une époque où les Noirs ne pouvait (sic) être admis dans les sociétés civiles et maçonniques, cette loge commit le « crime » d'inscrire sur ses registres le nom d'un mépris distingué »¹³³⁷. Daniel Ligou confirme que cette pression sur la loge des *Quinze Artistes* était due à la règle, « Pas de Noirs - la présence sur les colonnes de la loge des *Quinze Artistes*, Orient de Port-Louis (île de France) du frère Lislet entraîna une opposition de la Grande Loge Provinciale (...) »¹³³⁸. Sous la contrainte pour évincer ce maçon et afin d'obtenir une régularisation, la loge céda. Bien que le caractère ethnique de cette radiation ne fût pas mentionné explicitement, son nom fut effectivement effacé de la liste des membres sur le Tableau de *Loge des Quinze Artistes* en mars 1789¹³³⁹.

La radiation d'un des fondateurs de la loge peut être analysée en fonction du contexte ethnique de la fin du XVIII^e siècle. Il est en effet important de comprendre ce qui s'était passé entre cette radiation et le moment où la loge fut régularisée par le *Grand Orient de France*,

¹³³² Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.17.

¹³³³ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.18.

¹³³⁴ FM 2 (579). Les 15 Artistes. No.9 : Jugement du F. Lisles SPRC (Extrait du Livre d'Architecture servant à constater les travaux de la R.L LTE. 12^{ème} jour du 7^{ème} mois 5791. 4pp.

¹³³⁵ *Ibid.*,

¹³³⁶ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.32.

¹³³⁷ *R.L. La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.16.

¹³³⁸ Daniel Ligou, *Histoire des francs-maçons en France. 1725-1815* [Toulouse : Editions Privat, 2000] p. 123.

¹³³⁹ FM 2 (579). Correspondance 15403 No.7. Tableau du 27 mars 1789.

deux ans plus tard en mars 1791¹³⁴⁰, avec Lislet Geoffroy comme membre. Tout d'abord, Lislet Geoffroy était le seul métis des membres fondateurs et l'extrait du *Livre d'architecture* du 27 janvier 1787 montre que tous les autres membres étaient nés en France¹³⁴¹. Ensuite, il peut être déduit que la pression fut trop grande et la question ethnique trop délicate pour que cette loge naissante décidât de mener une fronde contre la *Grande Loge Provinciale de Bourbon*. Selon un extrait du *Livre d'architecture* du 27 janvier 1787, Lislet était présent à l'ouverture des travaux d'apprenti lors de la création de la loge. Cependant, deux ans plus tard, le 27 mars 1789, il ne faisait plus partie des 13 frères signataires sur le tableau des 15 membres initiaux, envoyé au *Grand Orient de France*¹³⁴². Ce document fut suivi d'un autre tableau, le document No.7, dressé le 27 mars 1789 et signé le 28 mars, qui répertoriait les membres de l'atelier absents, et qui sollicitait l'obédience de leur accorder des certificats. Les noms des deux membres absents y figuraient, alors que le nom de Lislet Geoffroy, maître, « dessinateur du génie », né le 23 août 1755 à Bourbon et âgé de 34 ans, avait été rayé de la liste¹³⁴³. Non seulement il ne faisait plus partie de la loge mais le nombre des quinze membres fondateurs de avait été reconstitué par un nouveau membre. Lislet Geoffroy se tourna alors vers la loge *La Triple Espérance* et il semblerait que, ce retrait de la liste des membres, fut de sa propre initiative. La loge-mère reçut une « demande de retrait du [Frère] L'Isles (sic) »¹³⁴⁴, le 15 avril 1790 adressée par *Les Quinze Artistes* (signée Carré) et signifiait la demande de Lislet Geoffroy à être affilié à *La Triple Espérance*. De plus, alors que sa demande d'être un associé libre de la loge des *Quinze Artistes* fut mise en délibération, sa candidature fut rejetée par *La Triple Espérance*. La loge des *Quinze Artistes* demanda d'être éclairée sur « cette circonstance, ne voulant rien faire qui puisse être désagréable à sa [Respectable] Mère ou de nuisible à la propagation de l'ordre »¹³⁴⁵.

La décision de Lislet Geoffroy de se retirer de la loge des *Quinze Artistes* venait probablement d'une pression de la loge qui, elle, s'était focalisée sur une relation diplomatique avec les autres loges de l'Isle de France et de l'Ile Bourbon. Dans le jugement de Lislet, fait par la *La Triple Espérance*, sous le maillet du vénérable Robin, du 7 septembre

¹³⁴⁰ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.16.

¹³⁴¹ FM 2 (579). *Les Quinze Artistes* (1786-1797). Dossier 1. Correspondance 15402 No.4. Extrait du Livre d'architecture servant à constater les Travaux de l'At. Copie de la planche à tracer des travaux du 27 janvier 1787.

¹³⁴² FM 2 (579). *Les Quinze Artistes* (1786-1797). Correspondance 15403. No.6 : Tableau des Frères. 27 mars 1789.

¹³⁴³ FM 2 (579). *Les Quinze Artistes* (1786-1797). No 7. Tableau dressé le 27 mars 1789 et signé le 28 mars.

¹³⁴⁴ FM 2 (579). *Les Quinze Artistes*. No. 11. Planche relative au F. Lislet. Copie collationnée d'une planche adressée à la R.L. LTE sur la demande en retraite du F. L'Isles. Lettre du 15 du 2^{ème} mois 5790 (15 avril 1790) des 15 à la LTE.

¹³⁴⁵ *Ibid.,.*

1791, il est stipulé que « (...) depuis près de 18 mois, l'affaire du [Frère] Lislet avec l'atelier des 15 artistes, était restée en instance sans avoir pu encore être examinée (...) »¹³⁴⁶. Ils décidèrent de reprendre l'examen de Lislet. Le jugement fait mention d'une « revanche »¹³⁴⁷ au sein des *Quinze Artistes*, dont les membres « n'ayant pu fournir de motifs de rejection (sic) plausibles, et prouvés contre le [Très Cher Frère], il sera[it] réintégré comme membre de cet atelier (sic) »¹³⁴⁸. Lislet Geoffroy fut réintégré au *Quinze Artistes*¹³⁴⁹ et devint même, dès 1786, un affilié de *La Triple Espérance*¹³⁵⁰. Il fut qualifié d'un des membres honoraires, sans qu'aucune mention ne fût faite du caractère ethnique de cette affaire.

Suite à cette réintégration, il ne reçut que des éloges par les maçons de l'époque. Par exemple, De Kermorvant souligna qu'il y eut effectivement une « [Affaire] du [Frère] Lislet Geoffroy (Jean Baptiste) Capitaine-Adjoint au Génie Militaire et Civil, Membre Correspondant de l'Académie des Sciences et de l'Institut Royal de France »¹³⁵¹, le 10 novembre 1780. Dans ses observations, il n'expliqua pas les dessous de cette affaire mais il rendit « (...) le plus juste des hommages à cette belle individualité, l'une des plus extraordinaires et des plus illustres de [leur] pays! »¹³⁵². De Kermorvant ajouta que *La Triple Espérance* était honorée de l'avoir parmi ses membres. Resté à Maurice, Lislet Geoffroy mourut au Port Louis, « dans sa maison de la rue d'Artois, aujourd'hui No.41, le 8 ou le 9 Février 1836, aimé et respecté de tous et ayant continué ses travaux, jusqu'à ses derniers jours »¹³⁵³. L'historien, Emmanuel Richon, en commentant le portrait qui fut fait de Lislet Geoffroy, dans un article *Galerie de peinture mauricienne*, parle de lui comme d'un « Membre de la loge maçonnique de Port-Louis dès 1789, ses qualités, son intégrité et ses connaissances ont fait de lui un sage, écouté et apprécié de tous »¹³⁵⁴. Cet épisode, où un homme de couleur, qui faisait partie de l'armée française et de la *Société de Sciences* fut rejeté, met en exergue la difficulté d'intégration des gens de couleur dans la franc-maçonnerie mauricienne. En effet, les affinités maçonniques ne furent pas toujours une solution aux

¹³⁴⁶ FM 2 (579). Les 15 Artistes. No.9 : Jugement du F. Lislet *SPRC* (Extrait du Livre d'Architecture servant à constater les travaux de la R.L *LTE*. 12^{ème} jour du 7^{ème} mois 5791. p.1

¹³⁴⁷ *Ibid.*, p.3.

¹³⁴⁸ FM 2 (579). Les 15 Artistes. No.9 : Jugement du F. Lislet *SPRC* (Extrait du Livre d'Architecture servant à constater les travaux de la R.L *LTE*. 12^{ème} jour du 7^{ème} mois 5791. p.3.

¹³⁴⁹ FM (579). 15 Artistes, No. 1 Compulsion. 26^{ème} j du 8^{ème} mois 1791 : Réintégration de Lislet.

¹³⁵⁰ Christian Landy, « Jean-Baptiste Lislet Geoffroy, un savant méconnu » p. 3/7. Source : <https://amis-univ-reunion.fr/jean-baptiste-lislet-geoffroy-un-savant-meconnu>. Accès : 24/06/2012.

¹³⁵¹ Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.17.

¹³⁵² *Ibid.*, p.17.

¹³⁵³ *Ibid.* p.17.

¹³⁵⁴ Emmanuel Richon, « Portrait de Jean-Baptiste Lislet Geoffroy. Galerie de la peinture mauricienne » <http://www.potomitan.info/galerie/geoffroy/index.php>. Accès: 12/01/2012.

divergences dans un cercle très restreint et élitiste et elles n'apportèrent pas de solution pérenne à la question d'ethnicité au cours du XIX^e siècle.

Un deuxième exemple de manque de progrès de la tolérance maçonnique locale fut, à fortiori, le cas d'Emile Chevalier, le 1^{er} surveillant de *La Triple Espérance*, en 1909. Le refus de la loge de l'élire comme vénérable donna lieu à une correspondance étoffée avec le *Grand Orient de France*. Tout d'abord, Chevalier écrivit au Conseil de l'Ordre pour faire état de ce qui s'était passé aux élections annuelles, du 20 novembre, où il eut « le cœur plein d'indignation et tout humilié »¹³⁵⁵. Alors que depuis des années, il était de coutume à la loge *La Triple Espérance* que, lorsqu'un vénérable n'était pas réélu, d'élire pour l'exercice suivant, « le [frère] 1^{er} Surveillant de l'exercice précédent »¹³⁵⁶. Aux élections de décembre 1908, le vénérable, De Rauville, avait laissé entrevoir à Chevalier qu'il espérait le voir accéder au rang de premier officier de loge en décembre 1909. Pourtant, une « décision privée »¹³⁵⁷ de certains membres de la loge fut de « (...) s'opposer à l'élection d'un [frère] de couleur comme Vénérable de la Triple Espérance »¹³⁵⁸. De Rauville écouta les doléances de Chevalier et dit hautement en présence d'autres frères, qu'il « condamnait ce pacte indigne »¹³⁵⁹ et qu'il voulait briser cette « combinaison ». Selon Chevalier, De Rauville, maintint cette opinion pendant toute l'année et se rendit même à son bureau, en compagnie d'autres membres du Conseil pour lui demander de maintenir sa candidature comme vénérable de *La Triple Espérance* pour l'exercice 1910. Les planches de convocation pour le Conseil, le Chapitre et la loge symbolique furent lancées pour la tenue du 13 novembre 1909 mais elle fut renvoyée au 20 novembre. N'ayant pas compris ce renvoi à la dernière minute, Chevalier fut étonné quand, le vendredi 12 novembre, le Grand Inspecteur des Loges de l'Océan Indien, Jules Rouhier, lui dit qu'il n'avait pas assisté à la dernière tenue pour cause de maladie. Chevalier, alors que Rouhier lui « laiss[a] entendre qu'il espérait le voir abandonner l'idée de prétendre au Vénéralat de 1910 »¹³⁶⁰, affirma catégoriquement qu'il était trop tard pour renoncer à ce poste, attendu que les maçons de l'atelier, appuyés par le vénérable, lui avaient demandé de poser sa candidature.

¹³⁵⁵ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Chevalier, 1^{er} Surveillant de LTE, au Conseil de l'Ordre. 5909. 15pp. p.1.

¹³⁵⁶ *Ibid.*, p.1.

¹³⁵⁷ *Ibid.*, p.1.

¹³⁵⁸ *Ibid.*, p.2.

¹³⁵⁹ *Ibid.*, p.2.

¹³⁶⁰ *Ibid.*, p. 3.

Cette demande de retrait de Rouhier fut justifiée, même s'il pensait que Chevalier était un « bon maçon sous tous les rapports », par sa position « subordonnée » aux *Mauritius Government Railways* (il avait le poste d'Inspecteur-en-chef de la plateforme ferroviaire). Chevalier ne pouvait prétendre au vénérat de *La Triple Espérance* car ce serait « mal placé et mal venu de donner la lumière à [son] Supérieur, le Directeur des Chemins de fer, dans le cas où ce dernier demanderait à être initié »¹³⁶¹ à la loge. Chevalier expliqua au Conseil de l'Ordre que cette « remarque antimaçonnique » l'avait étonné alors qu'il était membre d'autres loges, dont la loge anglaise *Friendship 1696*, qui comptait « des Officiers distingués de l'administration des voies ferrées, qui étaient des [Passé Vénérables] »¹³⁶² et qui n'y voyaient pas d'inconvénients. Pour lui, en retraçant son parcours maçonnique, l'excuse de son poste n'était pas légitime et que la seule raison était « (...) la question de Couleur »¹³⁶³. Chevalier fit aussi part au *Grand Orient* des irrégularités aux élections des officiers dignitaires pour l'exercice de 1910, où le Grand Inspecteur, Rouhier, avait voté alors qu'il n'en avait pas le droit. Il commenta : « Je voudrais voir la justice, l'équité et la réelle fraternité régner à la Triple Espérance – Ce n'est pas la première fois que des discussions de ce genre prennent naissance dans notre Atelier (...) »¹³⁶⁴. Il ajouta que cette situation causa l'éloignement de beaucoup de maçons « anciens, instruits et intelligents »¹³⁶⁵. Il regretta, de même, qu'à une réunion du Conseil et à une autre du Chapitre (le 20), Rouhier avait fait pression sur les membres présents et demanda à nouveau de retirer sa candidature « en faveur d'un autre candidat »¹³⁶⁶, que le Grand Inspecteur considérait, auparavant, comme étant indigne d'être vénérable. Comme Chevalier refusait de retirer sa candidature « malgré ses promesses aux honneurs maçonniques d'un autre genre »¹³⁶⁷, Rouhier ordonna aux membres du Conseil et du Chapitre de ne pas voter pour Chevalier et de donner leur vote à Blackburn « parce qu'il considèr[ait] que sa position sociale et ses relations étaient supérieures »¹³⁶⁸ à celles de Chevalier. Pourtant, Blackburn, à une tenue précédente du Conseil, avait affirmé qu'il ne désirait pas d'être candidat au vénérat de 1910 et avait donné sa parole de voter pour Chevalier. Le chaos avait alors régné et les frères avaient voté « soit par la faiblesse soit

¹³⁶¹ *GODF. LTE 1907-1915*. Dossier 1907-1911. Lettre de Chevalier, 1^{er} Surveillant de *LTE*, au Conseil de l'Ordre. 5909. 15pp. p. 4.

¹³⁶² *Ibid.*, p. 4-5.

¹³⁶³ *Ibid.*, p. 5.

¹³⁶⁴ *Ibid.*, p. 7.

¹³⁶⁵ *Ibid.*, p. 7.

¹³⁶⁶ *Ibid.*, p. 9.

¹³⁶⁷ *Ibid.*, p. 10.

¹³⁶⁸ *Ibid.*, p.10-11.

par la déférence pour le [Grand Orient de France] représenté en cette circonstance par le [Grand Inspecteur]»¹³⁶⁹. Selon Chevalier, Rouhier avait « outrepassé ses droits et dénaturé les sentiments maçonniques établis dans [leur] Constitution et [leur] règlement général »¹³⁷⁰.

Cette longue explication de Chevalier ramène également au caractère ethnique de la situation. Selon lui,

*La majorité des membres actifs de la Triple Espérance étant des hommes de couleur, il n'est pas étonnant que l'Atelier eût nommé un homme de couleur comme son président. Il est vrai que je suis d'un teint très foncé, mais je dois dire que lorsque j'ai été initié à la R... Loge la Bienfaisance et plus tard affilié à la R[espectable] Loge la Triple Espérance (...), on ne m'a jamais laissé entrevoir qu'il y avait une distinction de caste et de couleur dans la Franc-Maçonnerie – dans lequel cas, je me serais abstenu de faire partie de l'Ordre*¹³⁷¹.

Chevalier donna sa démission après 22 années d'activités maçonniques et ne voulut compromettre aucun membre¹³⁷². Il écrivit ensuite au *Grand Orient* en 1910 pour signifier, de nouveau, que Rouhier récusait sa candidature du fait de sa couleur de peau « qui, en effet, est très noire »¹³⁷³. La position de l'obédience fut très claire suite aux lettres d'accusation d'Emile Chevalier. En effet, le 5 décembre 1910, le Secrétaire Général répondit à sa planche du 27 octobre et lui annonça qu'il avait reçu la précédente communication (où Chevalier lui annonçait son intention de démissionner). Concernant la nouvelle planche, il lui rappela que le *Grand Orient* restait « toujours fidèle à ses principes de solidarité humaine »¹³⁷⁴ et n'avait jamais voulu que l'entrée des Temples fût interdite « (...) à des profanes pour des questions de race ou de couleur »¹³⁷⁵. Il n'était pas « davantage opposé à ce que des francs-maçons, en raison de leur race ou de leur couleur, occup[ât] un Office quelconque dans leur Loge »¹³⁷⁶. Le Secrétaire ajouta que ce n'était que des « affirmations purement platoniques » et « des

¹³⁶⁹ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Chevalier, 1^{er} Surveillant de LTE, au Conseil de l'Ordre. 5909. 15pp. p. 11.*

¹³⁷⁰ *Ibid.*, p. 12.

¹³⁷¹ *Ibid.*, p. 12.

¹³⁷² *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Chevalier à Rauville. 5909. 2 pp. p.2.*

¹³⁷³ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Chevalier au GODF. 27 octobre 1910. 9pp. p.2.*

¹³⁷⁴ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Réponse du Secrétaire Général à Emile Chevalier. 5 décembre 1910. 2pp. p.1.*

¹³⁷⁵ *Ibid.*, p.1.

¹³⁷⁶ *Ibid.*, p.2.

exemples pourraient être cités à ceux qui [leur] feraient l'injure de croire que le [Grand Orient] de France ne m[ettait] pas ses actes d'accord avec ses principes »¹³⁷⁷.

Les deux cas de Lislet Geoffroy et de Chevalier sont symptomatiques de deux courants : l'un maçonnique et l'autre ethno-social. D'un point de vue maçonnique, l'acceptation de l'homme 'né libre' est ici confrontée à l'acceptation de gens de couleur et des Noirs nés libres. Alors que la *Grand Loge Unie d'Angleterre* apporta la notion d'« homme libre » et non plus d'« homme né libre » seulement au XIX^e siècle, en 1847¹³⁷⁸, le fait que Lislet Geoffroy pouvait être assimilé à son histoire familiale, c'est-à-dire, né d'une mère esclave devenue libre, était antérieur à de tels changements. Son acceptation était ancrée dans la pratique maçonnique de la colonie, bien qu'elle fût implicite. Aux Etats Unis, quand Prince Hall (esclave émancipé) demanda de créer une loge à la *Grand Loge Unie d'Angleterre*, elle fut acceptée sans que le statut d'hommes nés libres ne fût soulevé. Pour Cécile Révauger, « la franc-maçonnerie britannique ne pouvait décemment pas être la seule institution du Royaume à traiter les anciens esclaves comme des êtres inférieurs, indignes d'être initiés »¹³⁷⁹. Cependant, dans la société coloniale mauricienne, où la maçonnerie française régnait, l'acceptation d'un tel phénotype comme Lislet Geoffroy, aussi bien au niveau social qu'au niveau maçonnique, ne pouvait être que mitigée. En effet, quand les Britanniques s'emparèrent de la colonie française de l'Isle de France, ils y découvrirent une société coloniale où la ségrégation raciale existait et était même exigée par le Consulat. La population de Maurice avait hérité d'un siècle de divisions et de conflits raciaux qui touchaient toutes les institutions de la colonie, à l'instar de l'armée¹³⁸⁰. Dans ce contexte multiracial et multiethnique, les critères raciaux et religieux faisaient partie des canons de jugement et de réussite.

¹³⁷⁷ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Réponse du Secrétaire Général à Emile Chevalier. 5 décembre 1910. 2pp. p.2.

¹³⁷⁸ Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.89.

¹³⁷⁹ *Ibid.*, p.89.

¹³⁸⁰ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.67.

5.2. L'étiquette ethnique des loges mauriciennes : le cosmopolitisme et l'universalisme à l'épreuve

Le contexte mauricien, de ce fait, avait ses limites face au cosmopolitisme affiché par les élites et l'universalisme prôné par les loges maçonniques. Les francs-maçons mauriciens étaient des hommes de leur temps et la société divisée dans laquelle ils vivaient engendra une franc-maçonnerie parfois sectaire. Cependant, peu de documents primaires et même des archives secondaires consultés à ce jour font ouvertement référence à cette identité ethnique affichée. Une des faiblesses de la maçonnerie mauricienne fut que les loges avaient une étiquette ethnique officieuse. Ces loges n'étaient pas, de fait, des lieux de démocratie. Il ne s'agissait pas d'une inclusion à toute épreuve, comme la décrivent certains maçons ni non plus d'un racisme institutionnalisé. Par exemple une des loges irlandaises de l'île demanda l'approbation de sa *Grande Loge* en 1831 afin de « recevoir des personnes de couleur respectables »¹³⁸¹. Les Britanniques devaient donc s'adapter aux codes ethniques de la colonie. Le facteur ethnique, comme le dit Sydney Selvon, ne pouvait être dissocié des débats politiques dans l'île Maurice multiethnique du XIX^e siècle¹³⁸². Dans une société divisée, les devoirs des maçons allaient-ils en priorité vers leurs pairs de la loge ou envers la société civile. Les principes fondamentaux de la maçonnerie britannique, que cite Jessica Harland-Jacobs, dans *Builders of Empire*, peuvent ici éclairer cette question. Elle fait référence à cinq caractéristiques que le cosmopolitisme de la maçonnerie préconise: « la tolérance et l'inclusion, une croyance dans l'unité fondamentale de l'humanité, un sens rudimentaire de la citoyenneté mondiale, l'affection et la sociabilité, et la bienfaisance »¹³⁸³. Quand les maçons britanniques rejoignirent la colonie au XIX^e siècle, ces principes-mêmes de la maçonnerie furent brandis comme une « identité supranationale »¹³⁸⁴ qui unissaient, déjà, les maçons britanniques aux autres pays.

Pourtant, face à la société qui se métamorphosait au gré des nouveaux arrivants et des changements politiques apportés par le gouvernement anglais, une question identitaire divisait

¹³⁸¹ Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.218.

¹³⁸² Sydney Selvon, *A comprehensive history of Mauritius from its beginnings to 2001* [M.P Specialists Ltd, 2001] p.186: « (...) there was no way, in the 19th century already, to root the ethnic factor from the political debates in multi-ethnic Mauritius ».

¹³⁸³ Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.65: « «Five salient characteristics defined the cosmopolitanism Masonry advocated: tolerance and inclusiveness, a belief in the fundamental unity of mankind, a rudimentary sense of global citizenship, affection and sociability, and benevolence ».

¹³⁸⁴ *Ibid.*, p.65: «It was a supranational identity ».

les élites de la société mauricienne et toucha la communauté maçonnique : la place des gens de couleur, des libres, des affranchis et des engagés indiens en société et en franc-maçonnerie. Les profils ethniques du regroupement fraternel dans l'Isle de France, puis à l'île Maurice, étaient peu variés. En tant que pouvoir social, intellectuel et économique montant, les gens de couleur et libres avaient revendiqué, dès le siècle précédent, une place en loge et des postes administratifs pour accéder à une reconnaissance sociale. Ceci se faisait également à travers le christianisme. Aux Etats Unis, les maçons Noirs, dans un souci d'intégration (à Boston), revendiquèrent leur chrétienté. Pour Cécile Révauger, la référence au christianisme n'est nullement surprenante et représente « une garantie de respectabilité »¹³⁸⁵. Elle rajoute que « la reconnaissance des Noirs de Boston passait nécessairement par une reconnaissance sur le plan religieux »¹³⁸⁶. La romancière, Marie Thérèse Humbert, qui fit référence à la population mauricienne, dans *A l'autre Bout de moi*, montra que la religion catholique fut un trait commun entre les Blancs, les Noirs et les gens de couleur. Néanmoins, au XIX^e siècle, le Catholicisme fut une souche commune mais il ne transcenda pas, tout comme la franc-maçonnerie, les différences intrinsèques entre les groupes ethniques. Le schisme entre la première et la deuxième chambre de *La Triple Espérance* fut une césure entre deux catégories sociales et l'exemple de Lislet Geoffroy fut l'exemple d'une césure ethnique.

La loge *La Triple Espérance* au XIX^e siècle était constituée en majorité de la population blanche aussi bien ceux nés à Maurice que ceux qui s'y étaient installés provisoirement. Certains venaient de la plantocratie depuis le XVIII^e siècle mais ils n'étaient pas majoritaires. Robert Furlong explique que la loge était constituée des « membres de l'élite de l'île »¹³⁸⁷ et Jean Georges Prosper précise qu'elle était « rigoureusement figée dans sa composition ethnique »¹³⁸⁸. Au niveau maçonnique, comme le dit George Odo, « comme partout ailleurs, également, peu de créoles ou de natifs de la colonie, aucun noirs (sic) ou « sang mêlé », sont admis par le « Franc-Maçonnerie des grands Blancs » »¹³⁸⁹. Ce fut également le cas mauricien. Beaurepaire souligne que cette fréquentation des loges coloniales était basée sur la question raciale :

¹³⁸⁵ Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.71.

¹³⁸⁶ *Ibid.*, p.72.

¹³⁸⁷ Robert Furlong, « *Et pendant ce temps en littérature...* » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.112.

¹³⁸⁸ Jean George Prosper, *L'île Maurice doit-elle vendre son âme* [L'Harmattan, 2006] p.31.

¹³⁸⁹ George Odo, *La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises. 1738-1960* [Editions Maçonniques de France, 2001] p.24.

(...) toutefois, si la diffusion des Lumières dans et par les loges maçonniques est incontestable, la hantise des révoltes d'esclaves, justifient aux yeux des francs-maçons le maintien hors du temple de la fraternité de Noirs et de « sang mêlés », qui incarnent littéralement le risque de dissolution de l'identité blanche et européenne, s'ils ne sont pas maintenus à bonne distance.¹³⁹⁰

Quant à la loge *La Paix*, elle fut créée en 1779, selon l'historien, Robert Furlong, avec «des francs-maçons d'origine métisse non admis aux autres loges»¹³⁹¹. Cependant, cette affirmation doit être prise avec précaution. Premièrement, quand la loge fut créée, les autres loges de la colonie, outre *La Triple Espérance*, étaient la loge des *Quinze Artistes* qui, effectivement, avait eu un cas de conscience lié à l'ethnicité et la loge des *Vingt-Un*, qui était constituée de maçons d'une classe sociale inférieure. Deuxièmement, n'ayant pas de détail biographique supplémentaire dans les tableaux de la loge, il est difficile de savoir si les membres, « nés » à l'Isle de France, étaient métis, libres ou Blancs¹³⁹². Quant à la demande de constitution de la loge, elle ne contient aucun élément sur cet aspect ethnique. De plus, les membres de *La Paix* furent « en grande partie »¹³⁹³ des membres de *La Triple Espérance*. Pourtant, selon Rivaltz Quenette, la Loge *La Paix* revendiqua le critère ethnique lors de sa création sur la base que les gens de couleur qui voulaient « s'assembler légalement et (...) délibérer librement »¹³⁹⁴ dans un temple maçonnique. Cette loge « (...) finit par devenir le fief maçonnique de la population métissée»¹³⁹⁵. Une lettre de la loge *Harmony No. 1535* au Grand Secrétaire de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, du 29 janvier 1878, mentionna la loge *La Paix* comme « la Loge française de couleur »¹³⁹⁶. Il est intéressant de noter que dans les autres tableaux de 1790, aucun des 23 membres n'était né à Maurice¹³⁹⁷ mais qu'il y avait beaucoup d'habitants, des propriétaires terriens. De plus, retracer leurs lieux de naissance est aussi difficile car, sur les tableaux de 1804, 1808 et des années 1830, ces détails n'étaient pas

¹³⁹⁰ Pierre-Yves Beaurepaire, « Colonies » dans Eric Saunier, *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*. [Librairie générale française. Pochotheque, 2008].

¹³⁹¹ Robert Furlong, « Et pendant ce temps en littérature... » dans Serge Rivière, Kumari Issur, *Baudin-Flinders dans l'Océan Indien* [L'Harmattan, 2006] p.112.

¹³⁹² Fm 2 (582) Chapitre *Loge des Vingt et Un*. Tableau du 14^e j 1^e mois 5790.

¹³⁹³ FM 2 (581). *Loge des Vingt et Un*. 1785-1797. Demande de Constitution de la Loge Vingt et Un. Lettre du 12 juillet 1785. 3pp. p.2.

¹³⁹⁴ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.39.

¹³⁹⁵ *Le Mauricien*. Yvan Martial, « La Triple Espérance de vie de la doyenne de nos Loges maçonniques » 1^{er} décembre 2013 http://www.lexpress.mu/archive_semaine/display_article_sup.php?news_id=8809.

¹³⁹⁶ *Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-c.1884. H 110. Lettre de la loge *Harmony 1535* au Grand Secrétaire. 29 janvier 1878. 3pp. p.3: « the colored French Lodge ».

¹³⁹⁷ FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 2. Tableau du 8^{ème} mois de 1790.

indiqués¹³⁹⁸. De plus, selon Christophe Vallée explique qu'au XIX^e siècle, la Loge des *Quinze Artistes* (qui alimenta les rangs de *La Paix*), « fut une des premières loges des hauts grades à être composée d'Anglais et « d'hommes de couleurs » »¹³⁹⁹. En effet, des 19 membres du Chapitre de la loge des *Vingt et Un* de mars 1789, 2 étaient nés à l'Isle de France : un major de l'infanterie et l'autre un employé du Roy. Des 36 membres du chapitre RC de février 1790, 7 étaient nés à l'Isle de France (plusieurs avec le prénom Jean Baptiste), 1 en Martinique (Chanvalon), 1 à Bruxelles, 1 au Québec et le reste en France.

Au XVIII^e siècle, la miscégenation (le métissage biologique) était illégale, mais également, selon Jocelyn Chan Low, inévitable¹⁴⁰⁰. Les enfants métisses, nés du reste de la population, dénuée de droits civiques, faisaient face à de multiples préjugés. Alors que Montesquieu faisait la critique de l'esclavage dans ses *Lettres persanes*, et Voltaire en faisait de même dans *Candide*, il n'en reste pas moins que « ce dernier était « (...) la preuve vivante que la pratique ne rejoignait pas toujours la réalité et que les attitudes envers l'esclavage traversait différentes positions politiques et religieuses »¹⁴⁰¹. En parallèle, les préjugés étaient nombreux, encouragés par la théorie de Voltaire sur le bon sauvage ou de Rousseau et son concept du sauvage bête étaient quasi une norme. A Maurice, « les Français cohabitaient souvent avec des femmes indiennes, africaines et malgaches et leurs enfants appelés 'Noirs Libres' (...) »¹⁴⁰². En sus de ce groupe qui était « naturellement libres »¹⁴⁰³, il y avait la population servile, les libres, les affranchis, les gens de couleur et quelques Asiatiques. Depuis le XVIII^e siècle, les trois groupes ethniques (Blancs, Libres de couleur et esclaves) vivaient sous des cadres juridiques différents : « le Code Noir s'appliquant aux esclaves, le Code Jaune (ou le Code de Paris) aux blancs et un régime hybride aux gens de couleur »¹⁴⁰⁴. Ces derniers étaient une catégorie non homogène qui « (...) regroupait à la fois les engagés de l'Inde (artisans tamouls et marins musulmans) et affranchis et mulâtres, souvent issus

¹³⁹⁸ FM 2 (579). *La Paix*. Dossier 2. Tableaux de 1804-1850.

¹³⁹⁹ Christophe Vallée, « *Monographie. Ile Maurice* » sog2b.free/802/MonographieIleMaurice-204.htm. Accès : 01/12/2014.

¹⁴⁰⁰ Jocelyn Chan Low, « *Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'Isle Maurice* », dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturelité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.15.

¹⁴⁰¹ Cécile Révauger, *The Abolition of Slavery. The British Debate (1787-1840)* [PUF, 2008] p.51.

¹⁴⁰² Veejaya Teelock, *Mauritian History. From its beginning to modern times* [Moka: MGI, 2001] p.142: « *French men, often cohabitated with Indian, African and Malagasy women and their children termed 'Noirs Libres' or 'Free Blacks'* ».

¹⁴⁰³ *Ibid.*, p.142: « *In addition to this 'naturally free' population, by the end of the 18th century, there were also those who had been born or brought into slavery but had subsequently been freed or manumitted* ».

¹⁴⁰⁴ Jocelyn Chan Low, « *Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'Isle Maurice* » dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturelité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.17.

d'unions illicites entre colons français et esclaves indiennes»¹⁴⁰⁵. De ce fait, les classes inférieures étaient «un groupe ethniquement mélangé»¹⁴⁰⁶, constitué également de travailleurs engagés français, indiens et malgaches ainsi que de leurs descendants. Il y avait de même des soldats français, des marins indiens ainsi que des artisans, entre autres. Une partie des gens de couleur appartenaient à l'élite économique mais, selon Veejaya Teelock, ce ne fut qu'à la fin du XVIII^e siècle, après la Révolution française, que les Libres (les non-Blancs) purent s'engager dans le commerce¹⁴⁰⁷. Certains avaient atteint ce statut grâce à une filiation reconnue par leur géniteur français alors que les autres étaient d'une classe inférieure. Il y avait également des enfants nés d'union légitimes et dont les parents possédaient une certaine fortune. De cette minorité, il «en sortit une élite de couleur, certes ostracisée dans tous les compartiments de la vie sociale, mais qui partageait avec les blancs une aristocratie de façade reconnaissable, souvent, à la commune étiquette esclavagiste»¹⁴⁰⁸. Quant à la deuxième catégorie de libres, la plus grande, elle était constituée de métis, subissant le même sort que les Noirs affranchis. Ils étaient considérés comme inférieurs aux Français de la colonie, étant issus d'unions illégitimes. L'article 5 du Code Noir¹⁴⁰⁹ défendait aux blancs de se marier aux noirs, y compris aux affranchis, et les géniteurs de métis pouvaient être condamnés selon le même article.

D'un point de vue maçonnique, les Blancs et quelques rares métis faisaient partie des loges. Alors qu'à la fin de l'Ancien Régime, certains cercles du *Grand Orient* (comme la *Société des Amis des Noirs*), se montrèrent plus ouverts à une possible inclusion des gens de couleur, «la franc-maçonnerie coloniale est une sociabilité d'élus, où les «petits blancs» pénètrent difficilement, elle n'est pas un laboratoire de l'émancipation des esclaves»¹⁴¹⁰. Quand le gouvernement colonial britannique s'installa à Maurice, une des attentes des gens de couleur était de retrouver une place dans le paysage ethnique et social de la colonie. Certains s'étaient tournés vers la réussite professionnelle ainsi que vers la franc-maçonnerie pour y accéder mais sans être acceptés pleinement, car même si certains représentaient un lobby

¹⁴⁰⁵Jocelyn Chan Low, « Une perspective historique du processus de construction identitaire à » l'Ile Maurice » dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.20.

¹⁴⁰⁶Veejaya Teelock, *Mauritian History. From its beginning to modern times* [Moka: MGI, 2001] p.142: « By the end of the 18th century, the Mauritian underclass was an ethnically mixed group ».

¹⁴⁰⁷*Ibid.*, p.138.

¹⁴⁰⁷ Steven Bullock, *Revolutionary brotherhood. Freemasonry and the transformation of the American social order. 1730-1840* [London: University of North Carolina Press, 1996] p.142.

¹⁴⁰⁸L.R Quenette, *L'œuvre du Révérend Jean Lebrun à l'île Maurice* [Port-Louis : Regent Press, 1982] p.2.

¹⁴⁰⁹*Ordonnance ou Code Noir: Lettres Patentes en forme d'édit concernant les esclaves des Isles de Bourbon et de France. Décembre 1723* [Coromandel : Archives de Maurice, 2000].

¹⁴¹⁰ Pierre-Yves Beaurepaire, « Colonies » dans Eric Saunier, *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*. [Librairie générale française. Pochotheque, 2008].

social et politique, à travers la presse militante, ils n'étaient pas entièrement admis comme des citoyens de pleins droits dans la société civile. En effet, le journal, *La Balance*, dont le rédacteur en chef, Louisa Joseph de Berguin venait de la *Percy Lodge No. 14*¹⁴¹¹, et *La Sentinelle*, qui fut fondé par Rémy Ollier, « un brillant publiciste de couleur » avec l'objectif de « (...) contrer *Le Cernéen*, organe puissante de l'oligarchie sucrière »¹⁴¹² en 1843, étaient des piliers de la lutte pour des droit civiques. Au niveau maçonnique, en appliquant l'Article III des Constitutions d'Anderson, les habitants qui étaient nés libres, n'étaient pas des esclaves et étaient de bonne réputation étaient, *de facto*, les Français, les Britanniques, certains Libres qui n'avaient pas été des esclaves, les gens de couleur et quelques Asiatiques. Néanmoins, outre certains métis influents qui furent initiés dans les loges grâce à des réseaux de connaissance, comme Lislet Geoffroy, ou qui avaient créé leurs propres loges, le groupe n'avait pas encore un statut stable dans la société. Cependant, au début du XIX^e siècle, « selon Arno et Orian (1986), (...) les gens de couleur [allaient] se redéfinir dans la société mauricienne »¹⁴¹³.

En sus de la répartition biologique, les différents groupes vivaient dans des quartiers séparés de la capitale¹⁴¹⁴. Les métis et libres se sentaient souvent brimés et, selon Jean Claude De L'estrac, qui cite Evenor Ithié : « De 1810 à 1830, la caste privilégiée, la population blanche d'origine française... a tout fait pour empêcher la population de couleur de faire un pas en avant pour améliorer sa situation morale et politique »¹⁴¹⁵. De ce fait, les «deux populations avaient, l'une pour l'autre, une haine instinctive »¹⁴¹⁶. La ségrégation raciale datait des Lettres patentes de décembre 1723 et les privait, entre autres, du droit d'avoir le titre de Mr ou Madame dans les documents officiels (ils devaient être appelés «le dénommé») ¹⁴¹⁷. Malgré le fait que la population de couleur eut accès aux « assemblée primaires et du corps électoral » en 1791, le dernier gouverneur français Decaen « pour obéir aux intentions du gouvernement consulaire, (...) travailla à écarter les libres des blancs. Il

¹⁴¹¹ *Freemasons Quartrly Magazine*. « *Masonic chit chat* », décembre 1836.

¹⁴¹² Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.166.

¹⁴¹³ Jocelyn Chan Low, « *Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'île Maurice* » Dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.20. Selon Arno et Orian (1986).

¹⁴¹⁴ En effet, ils représentaient une population plus grande que celle des Français. En 1817, par exemple, la population de Port-Louis s'élevait à 25,289 individus dont 3,047 Blancs (sans compter les troupes), 5,294 Libres et 1,691 esclaves. Au 1^{er} janvier 1830, la population de Port-Louis était de 27,277 : 3,641 Blancs, 8,731 Libres et environ 14000 esclaves en plus de 473 Apprentis, 32 Indiens et 26 Chinois.

¹⁴¹⁵ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.82.

¹⁴¹⁶ *Ibid.*, p.82.

¹⁴¹⁷ Sydney Selvon, *A comprehensive history of Mauritius from its beginnings to 2001* [M.P Specialists Ltd, 2001] p.181.

n'était point un esclavagiste convaincu, il était humain et n'avait aucun préjugé contre la race noire»¹⁴¹⁸. Par exemple, il acceptait Lislet Geoffroy, capitaine de génie, à sa table¹⁴¹⁹. Quant au pouvoir britannique, il apporta son soutien, mais de façon calculée, aux gens de couleur et aux anciens esclaves pour contrecarrer le monopole économique et intellectuel de l'élite française en leur donnant la chance et les moyens de prendre leur place dans la société. En 1812, les gens de couleur s'allièrent aux Britanniques, pour former des milices¹⁴²⁰, pour défier l'élite franco-mauricienne¹⁴²¹. En récompense, en 1820, une rencontre entre trois représentants de la population de couleur et le gouverneur à l'Hôtel du Gouvernement eut lieu¹⁴²².

Après un siècle de colonisation française, cette situation de «racisme institutionnalisé»¹⁴²³ prit officiellement fin, sous le gouvernement colonial britannique de Maurice, avec l'*Acte du Parlement* de 1829¹⁴²⁴. Les droits civiques et politiques suivirent, menant à un « (...) dynamisme réel au niveau social et économique lié à l'éducation, à l'accès à la propriété terrienne et à l'égalité civile à partir de 1829»¹⁴²⁵. Jean Claude de L'Estrac explique aussi que la division entre les Blancs et les gens de couleur fut utilisée par les Britanniques qui voulaient, entre autres, gagner les Métis à l'anglicisation¹⁴²⁶ et ils leur permirent d'exprimer leurs doléances. Les gens de couleur élevaient même leurs enfants dans « la vénération exclusive de l'Angleterre »¹⁴²⁷. De plus, les instructions vinrent de Londres en 1830 pour que les registres séparés fussent abolis, pour que le Collège Royal donnât accès aux gens de couleur, et pour que ces deniers puissent désormais être des jurés et des notables¹⁴²⁸. Ces revendications ne firent que creuser le gouffre entre les différents groupes ethniques et sociaux. L'abolition de la censure de la presse arriva en 1831 et le journal *Le Cernéen* fut créé

¹⁴¹⁸ Léon Huet de Froberville. *Ile de France. Le combat du Grand-Port et la fin de l'occupation française* [Port Louis : Imprimerie du Standard, 1910] p.21.

¹⁴¹⁹ *Ibid.*, p.22.

¹⁴²⁰ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.317.

¹⁴²¹ Jocelyn Chan Low, « Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'île Maurice » Dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturelité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.20.

¹⁴²² E. Vanmeerbeck, *Vie du Révérend Jean Lebrun (fondateur de l'instruction gratuite à Maurice) et quelques révélations historiques* [Imprimerie de la Sentinelle de Maurice, Juin 1865] p.6.

¹⁴²³ Jocelyn Chan Low, « Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'île Maurice ». Dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturelité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.17.

¹⁴²⁴ Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie. Isle de France - Isle Maurice. 1721-1968* [Port-Louis : Cathay Printing, 1996] p.59.

¹⁴²⁵ *Ibid.*, p.59.

¹⁴²⁶ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.88.

¹⁴²⁷ Duclos, J.A. *L'évolution nationale mauricienne* [Paris: Jouve & Cie, 1924] p.177.

¹⁴²⁸ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.87.

en 1832. Selon Mayila Paroomal, le gouvernement accepta cette création pour deux raisons. Premièrement, afin de compenser son refus d'accorder une plus grande représentation politique aux élites françaises, il leur procura une plateforme politique d'expression. Deuxièmement, comme cela fut expliqué dans les correspondances coloniales, «la liberté de la presse [fut] (...) le seul contrôle efficace qui p[ouvait] être placé sur le possible abus de pouvoirs grandissants entre les mains du Gouvernement (...)»¹⁴²⁹. A partir de 1832, *Le Cernéen* ou *Petite Revue Africaine*, parut le mardi et le vendredi¹⁴³⁰. Une lettre au rédacteur du *Cernéen* en 1832 témoigna du manque d'union à Maurice: «Cependant Maurice, comme une exception au milieu des sociétés civilisées, ne possède même pas l'apparence de l'union. Les différentes classes de la société semblent supposer que leurs intérêts particuliers sont indépendants les uns des autres (...)»¹⁴³¹. Alors que l'historien Benjamin Moutou qualifie la manœuvre des Britanniques comme d'une «façon de rééquilibrer les forces»¹⁴³² dans la société, une donnée importante se profila à l'horizon et sema des troubles: l'appartenance politique des gens de couleur n'allait pas toujours vers le camp où elles étaient attendues. Leur alliance inattendue avec des Français, qui défendaient la cause anti-esclavagiste, ne fit que compliquer la situation. En effet, alors que la ségrégation raciale continua de façon sous-jacente jusque dans les années 1830 et 40, à l'aube de l'abolition de l'esclavage, certains gens de couleur firent une alliance avec le *Comité Colonial* qui défendait la cause anti-esclavagiste. Pourtant, le pacte entre les Blancs et les gens de couleur n'était pas permanent car ces derniers étaient divisés en deux classes de riches et de pauvres¹⁴³³. Une partie était une élite qui était proche du journal *La Balance* (qui aida la cause esclavagiste avec les Franco-mauriciens du *Cernéen*) et l'autre était de la classe moyenne.

Un des éléments qui empêche une vraie étude de cas sur la question d'ethnicité au niveau de la franc-maçonnerie est la difficulté de procéder à une vraie différenciation entre les Français et gens de couleur dans les loges. En effet, peu d'ouvrages ont été écrits sur une étude patronymique des noms mauriciens d'origine française. Les maçons sont dénommés 'créole', 'habitant' (propriétaire terrien) ou 'né à Maurice. Vers les années 1830, le terme créole se référait à la population d'origine africaine ou, comme le dit D'Unienville, en 1838,

¹⁴²⁹ Mayila Paroomal, «*La presse dans l'île Maurice post-coloniale: mutations et continuités*». Dans Jean Michel Jauze, *L'île Maurice face à ses nouveaux défis* [L'Harmattan: 2008] p.169: « (...) the freedom of the press is (...) the only efficient check which can be placed upon the possible abuse of the extensive powers placed in the hands of the Government ».

¹⁴³⁰ *Mauritius National Library*. Ref 17072013.

¹⁴³¹ *Le Cernéen*. Lettre au rédacteur. 22 mai 1832. p.2.

¹⁴³² Benjamin Moutou, *Les Chrétiens de l'île Maurice* [Best Graphics Ltd, 1996] p.313.

¹⁴³³ Sydney Selvon, *A comprehensive history of Mauritius from its beginnings to 2001* [M.P Specialists Ltd, 2001] p.181: « divided into two classes of rich and poor ».

une partie de la population servile composée de « noirs, ou mulâtres, nés dans l'île et désignés comme Créoles »¹⁴³⁴ (et dont ne faisaient pas partie les esclaves indiens¹⁴³⁵, du Mozambique et malgaches). Dans les recensements de la population des esclaves en 1826, sur les 27,000 esclaves, 16,000 sont répertoriés comme « Créole de Maurice »¹⁴³⁶ (les autres comme Indiens, Malais, Malgaches et Mozambiques). D'Unienville expliqua que les Créoles constituaient un tiers de la population d'esclaves (les autres étant Indiens et Malgaches)¹⁴³⁷. Pourtant, les Français et gens de couleur n'étaient pas toujours discernables sur les listes des loges, et le terme 'créole', qui était une des rémanences des XVIII^e et XIX^e siècles, pouvait désigner les deux catégories. Tout d'abord, selon Jean-Michel Racault, la population blanche¹⁴³⁸, appelée « créole » par les voyageurs depuis le début du XVIII^e siècle, était devenue « des Créoles sans pour autant cesser d'être Français »¹⁴³⁹. Il souligne la distinction que faisaient les voyageurs entre les créoles (nés dans l'île depuis le début de la colonisation française) et les « Européens »¹⁴⁴⁰, qui étaient soit d'immigration récente soit étaient formés par les cadres administratifs qui ne restaient pas longtemps. Racault explique que cette émergence d'une identité propre « à l'intérieur de l'identité nationale va s'affermir tout au long du XVIII^e siècle (...) à l'Île de France où, à cause d'un peuplement plus fluctuant et moins ancien (1721), le phénomène de créolisation est plus tardif, et aussi plus incertain »¹⁴⁴¹.

Il y eut de rares exemples, comme celui de René Marie Houbert, major de l'infanterie qui, dans le tableau du Chapitre de la *Loge des Vingt-Un* apparaît comme né à l'Île de France¹⁴⁴² et, dans celui des *Quinze Artistes*, comme « créol de l'île de France »¹⁴⁴³, dans la case du lieu de naissance. Un autre exemple est celui de Jean Baptiste Riber (dessinateur du génie) qui apparaît sur le tableau des *Quinze Artistes* en 1793 comme « créol » pour le lieu de naissance.¹⁴⁴⁴ Dans les autres cas, où le lieu de naissance était affiché, ce qui n'était pas toujours le cas, il est difficile de discerner ceux qui étaient nés à l'Île de France. Quand

¹⁴³⁴ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances V I* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.276.

¹⁴³⁵ Sans doute, des esclaves de l'Inde, du Mozambique et de Madagascar.

¹⁴³⁶ Edwards Alpers, Vijayalaksmi Teelock, *History, Memory and Identity* [Reduit: University of Mauritius Printing and Binding Unit, 2001] p.29.

¹⁴³⁷ *Ibid.*, p.117.

¹⁴³⁸ Octave Béchet retrace les noms et les origines des premiers colons français dans *Les défricheurs de l'Île de France* Veejaya Teelock, *Mauritian History. From its beginning to modern times* [Moka: MGI, 2001] p.138.

¹⁴³⁹ Jean-Michel Racault, « *Pastorale ou « dégénération »: l'image des populations créoles des Mascareignes à travers les récits de voyages dans la seconde moitié du XVIIIe siècle* » p.71.

¹⁴⁴⁰ *Ibid.*, p.75.

¹⁴⁴¹ *Ibid.*, p.71.

¹⁴⁴² FM 2 (582). Chapitre. *Loge des 21*. Tableau du 22eme jour du 2eme mois 5789.

¹⁴⁴³ FM 2 (580). Dossier 2. *Loge des 21*. Tableau de 5785.

¹⁴⁴⁴ FM 2 (579). *Loge des 15 Artistes*. Tableau 1^{er} jour du 8me mois de 5793.

c'était le cas, la différence entre un métis et un Français était loin d'être explicite car souvent les deux groupes étaient nommés 'créole'. Par exemple, Lislet Geoffroy, un métis, fut qualifié par Virieux d'« une des plus belles et des plus illustres individualités de la Patrie Créole »¹⁴⁴⁵. Le Député Jules Bied Charreton, négociant, fut lui qualifié de « créole de l'Île Maurice »¹⁴⁴⁶, demeurant à Paris. Ce dernier était né à l'Île de France en 1809 mais il n'avait pas changé sa nationalité française, confirmé par une lettre de la loge *La Paix* en 1852 : « le f[rère] Charreton est français; il jouit de tous les droits civils et politiques attachés à ce titre »¹⁴⁴⁷). Le tableau du Chapitre de la loge *La Paix* en 1833 fait état de 34 membres dont la moitié des membres étaient nés à Maurice. Cependant, les patronymes ne permettent pas de faire de nuances entre les franco-mauriciens et les gens de couleur. Les autres membres de la loge étaient des Français métropolitains qui venaient de Bordeaux, de l'Île d'Oléron, de Paris, d'Angleterre, de Provence et de Rennes¹⁴⁴⁸.

Jocelyn Chan Low explique, par ailleurs, que « (...) l'ethnicité fut souvent une arme dirigée par certaines élites contre l'état colonial, à l'instar des franco-mauriciens dans les années 1820 à 1850 (...) »¹⁴⁴⁹. Alors que la population mauricienne prenait ses repères, un dénominateur commun émergea pour réunir certains tout en divisant, d'avantage, les autres: le patois créole. Cette langue intermédiaire entre le français et les langues ancestrales des esclaves se retrouva en perdition aux XVIII^e et XIX^e siècles¹⁴⁵⁰ à cause d'une perte d'identité culturelle intense d'une partie de la population d'origine africaine. De plus, face aux préjugés, elle ne put jamais atteindre le statut de langue officielle pour des raisons politiques et ethniques, vu qu'elle était associée, de façon parfois péjorative, aux phénotypes des 'créoles', les descendants des esclaves et aussi une partie des métis. La confusion sémantique et linguistique fut intensifiée alors que le terme 'créole' commença à être utilisé pour nommer la population métissée, les noirs et la population blanche, ainsi que le patois local. Avec l'abolition de l'esclavage en 1835, les ambitions socio-politiques des différents groupes ethniques, elles, s'intensifièrent. Alors que leurs droits étaient toujours bafoués après l'abolition de l'esclavage, les gens de couleur affichèrent une anglophilie exacerbée. Les

¹⁴⁴⁵ Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] 99pp. p.11.

¹⁴⁴⁶ FM 2 (854). *La Paix*. 1852-1864. Lettre du 8j 5m 5852.

¹⁴⁴⁷ *Ibid.*,

¹⁴⁴⁸ FM 2 (579). Dossier La Paix Chapitre. Tableau du Chapitre. 18^e jour 9^e mois 5833.

¹⁴⁴⁹ Jocelyn Chan Low, « *Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'Île Maurice* ». Dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.17. Ce fut le cas des frères Bissondoyal dans les années 1940.

¹⁴⁵⁰ Sydney Selvon, *A comprehensive history of Mauritius from its beginnings to 2001* [M.P Specialists Ltd, 2001] p.257.

droits, dont ils étaient privés, furent résumés dans une pétition qui fut publiée la première fois par le journal *La Sentinelle*. Ce journal était dirigé par Rémy Ollier, qui devint le porte-parole de leurs revendications, avec le slogan : «We are English »¹⁴⁵¹. La pétition de juillet 1843 à la Reine Victoria et traduite en anglais exposaient leurs doléances : les gens de couleur ne pouvaient pas être nommés au Conseil Législatif, légitimer leurs enfants, inscrire leurs enfants au Collège Royal, enterrer leurs morts dans le même cimetière que les Blancs, être invités au bal organisés par le gouverneur, être nommés comme notables et être inclus sur la liste des jurés¹⁴⁵². Quant au journal, *La Sentinelle*, il resta un journal très anglophile quand Emile Vaudagne succéda à Rémy Ollier¹⁴⁵³ et continua à mener la lutte pour l'obtention de droit civique pour les gens de couleur.

Cependant, les Libres et gens de couleur furent déçus quand le recensement de 1846 adopta la catégorie 'population générale' pour regrouper toute la population qui n'était pas anglaise ou indienne. Cette catégorie comprenait des origines diverses, allant des Européens aux Africains, en passant par les gens de couleur de plusieurs antécédents ethniques¹⁴⁵⁴. De ce fait, les Britanniques décomposèrent la société coloniale en trois groupes : les Indiens, la population générale et une catégorie constituée d'ex-apprentis (car le Secrétaire Colonial désirait suivre leur croissance démographique). Ensuite, les recensements faits à partir de 1861 regroupèrent trois groupes ethniques, tous les Africains, les Blancs et les gens de couleur. Cette identité imposée à des groupes ethniques différents peut être rapprochée de ce que Cécile Révauger appelle « une identité définie à priori »¹⁴⁵⁵ dans *Noirs et Francs-maçons*, en se référant à la périphrase « Africain-Américain », aux Etats Unis. Elle refuse de l'utiliser parce qu'elle est « (...) en contradiction avec la démarche française qui place les individus sur un plan d'égalité en tant que citoyens d'une même nation et refuse toute classification d'ordre ethnique comme discriminante »¹⁴⁵⁶. Cette démarche idéologique est totalement à l'inverse du système de recensement qu'imposèrent les Britanniques et qui est encore utilisée dans le système électoral à Maurice. La périphrase 'population générale', en assimilant les apprentis (avec des origines africaines, entre autres), les gens de couleur et la population blanche à un groupe commun, niait leurs différences ethniques et n'effaçait pas les inégalités de leurs droits

¹⁴⁵¹ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.48.

¹⁴⁵² Jean George Prosper, *L'Île Maurice doit-elle vendre son âme* [l'Harmattan, 2006] p100.

¹⁴⁵³ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.48.

¹⁴⁵⁴ A.J Chistopher, *Ethnicity, community and the census in Mauritius: 1830-1990*. The geographical Journal, Vol.158, No.1. [Blackwell publishing, March 1992] p.58: « *the physically diverse population ranging from European to African in origin* ».

¹⁴⁵⁵ Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.13.

¹⁴⁵⁶ *Ibid.*, p.13.

civiques. En effet, les gens de couleur faisaient toujours face à la discrimination biologique et une de leurs revendications était d'avoir un statut différent de celui des esclaves, puis des affranchis. Les Britanniques tentèrent à plusieurs reprises de «compartimenter la population dans des catégories étanches, en raison du métissage et des conversions religieuses (...)»¹⁴⁵⁷. Ce n'est qu'en 1921 qu'une catégorie de «Mauriciens» fut introduite pour remplacer la périphrase 'population générale'¹⁴⁵⁸.

Dans les années 1850, Auguste Toussaint explique que, contrairement à la Réunion où les différences ethniques furent atténuées, à Maurice, « au contraire, l'antagonisme ethnique demeur[a] plus tenace. Les propriétaires blancs et « de couleur » s'affront[èr]ent nettement, en dépit d'une certaine communauté d'intérêts et d'origine»¹⁴⁵⁹. Selon Haviden et Meredith, un de ces intérêts communs était que le développement de l'industrie sucrière « consolida le pouvoir économique et politique de l'élite Franco-mauricienne et de ses alliés assimilés Créoles »¹⁴⁶⁰. Ces alliances et divisions, qui étaient le miroir du fonctionnement multiethnique de la population, se ressentirent aussi dans l'Eglise catholique et la franc-maçonnerie. De ce fait, le rôle ambigu des premiers maçons britanniques peut être questionné : alors qu'ils rejoignaient la loge *La Paix*, connue pour être la loge des gens de couleur, le «Colour Bar» était maintenu au niveau légal, hors des loges. Dans ce contexte très délicat, le choix du gouverneur Farquhar de rejoindre la loge *La Paix* peut être questionné à la lumière de la notion ethnique. Selon Sydney Selvon, Farquhar fit preuve d'un manque de discernement en rejoignant, à son arrivée, la Loge *La Paix* « fréquenté[e] par les métis influents au détriment de la loge de la Triple Espérance, fief des Blancs »¹⁴⁶¹. Avait-il fait un faux-pas diplomatique car il ne connaissait pas la situation de la colonie ou fut-ce un choix d'ouverture? Inversement, Farquhar fut également accusé d'avoir négligé les droits des libres et des esclaves, comme il l'avait promis au Bureau Colonial¹⁴⁶² et, selon Sydney Selvon, il fut accusé d'avoir «assidûment courtisé les francs-maçons blancs»¹⁴⁶³ de *La Triple Espérance*.

¹⁴⁵⁷ Jocelyn Chan Low, « Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'île Maurice ». Dans Y.-S. Live, J.F. Hamon, *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice* [L'Harmattan, 2008] p.17.

¹⁴⁵⁸ *Ibid.*, p.17.

¹⁴⁵⁹ Auguste Toussaint, *Histoire de l'île Maurice* [Paris : PUF, 1974] p.94.

¹⁴⁶⁰ Michael Haviden, David Meredith, *Colonialism and development. Britain and its tropical colonies. 1850-1960* [Routledge, 1993] p.71: «Initially, the sugar industry's morcellement and centralization consolidated the economic and political power of the Franco-Mauritian elite and their assimilated Creole allies. During the late nineteenth century, the elite's grip on Mauritius tightened».

¹⁴⁶¹ Sydney Selvon, *L'histoire de Maurice des origines à nos jours* [Rose-Hill : Mauritius Printing Specialists Ltd, 2003] p.184.

¹⁴⁶² Vijaya Teelock, *Bitter sugar: sugar and slavery in 19th century Mauritius* [Moka: MGI, 1998] p.57.

¹⁴⁶³ Sydney Selvon, *L'histoire de Maurice des origines à nos jours* [Rose-Hill : Mauritius Printing Specialists Ltd, 2003] p.184.

En 1813, suite à la visite de Lord Moira, Farquhar s'affilia aussi à *La Triple Espérance*¹⁴⁶⁴. Était-ce une solution intermédiaire ou avait-il un agenda prosélyte? Dans tous les cas, il resta proche des maçons des deux loges les plus influentes. En maçonnerie, Farquhar ne s'attacha pas à une seule loge et la diplomatie du gouverneur envers les deux camps était calculée. Selon Rivaltz Quenette : il rejoignit *La Paix* « alors que le Major Gilbert Alexander Barry, premier secrétaire colonial, prenait, stratégiquement encore, place sur les « colonnes » de La Triple Espérance. La haute administration plaçait ses pions »¹⁴⁶⁵. Un impact positif de ses affiliations fut que certains gens de couleur s'affilièrent aux loges françaises avec Farquhar¹⁴⁶⁶ alors que certains Français se joignirent à la nouvelle loge anglaise, la *Lodge of Faith and Loyalty*¹⁴⁶⁷.

La franc-maçonnerie insulaire mauricienne perpétuait, donc, la nomenclature ethnique avec ses divisions qu'elle encouragea et fut, en partie, responsable de l'obstacle à l'homogénéité nationale. Elle était, *de facto*, l'apanage des élites de la colonie et permit un repli identitaire au sein de groupes ethniques qui les composaient, aussi bien les Français, les gens de couleur que les Britanniques. Les premiers ne voulaient pas perdre leur lien avec la France (même si beaucoup se considéraient comme des franco-mauriciens ou des créoles dans un pays britannique). Les gens de couleur essayaient, eux, de s'accrocher à une tradition française d'où ils étaient partiellement issus. Parallèlement, le fait de se regrouper en loge palliait certaines violations de leurs droits en société. Quant aux Britanniques, ils créèrent leurs propres loges. Dans une lettre que des membres de la loge *La Paix* envoyèrent au *Grand Orient* en 1870, au moment où la question de sa dissolution devenait imminente, ils expliquèrent que les « perturbations » qui pourraient être créées, suite à une plainte contre certains membres et le vénérable, donnerait « le coup de grâce »¹⁴⁶⁸ à la loge. Ils espéraient que l'enquête programmée pourrait « sauver une loge dont la disparition troublerait l'équilibre social »¹⁴⁶⁹. Cet équilibre était basé sur le fait que les gens de couleur avaient une entité maçonnique qui les représentait socialement et ethniquement. Eriksen parle de la société

¹⁴⁶⁴ Sydney Selvon, *L'histoire de Maurice des origines à nos jours* [Rose-Hill : Mauritius Printing Specialists Ltd, 2003] p.185.

¹⁴⁶⁵ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.74.

¹⁴⁶⁶ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.47.

¹⁴⁶⁷ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.47.

¹⁴⁶⁸ FM 2 (855). Dossier 3. *La Paix*. Lettre de plusieurs frères de La Paix au *GODF*. Le 26 août 1780. 5pp. p.4.

¹⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 5.

mauricienne comme d'une mosaïque imbriquée dans les politiques identitaires de l'île¹⁴⁷⁰. De ce fait, les loges, en reflétant cette mosaïque ethnique et socio-économique, ne furent pas à l'abri de l'esprit clanique. Pourtant, il semblerait que ces élites avaient certaines affinités qui étaient mal vues, même au sein des loges. Seillier, de la loge *La Triple Espérance*, envoya plusieurs lettres au *Grand Orient* au début du XX^e siècle pour attirer l'attention « sur l'absolue nullité d'une association coloniale, rétrograde par sa tendance roturière autocratique et oligarchique »¹⁴⁷¹. Il y dénonça les francs-maçons des loges françaises, « (...) qui des pseudo-blancs qui des sang-mêlés (sic) du même acabit, mijotant dans le même jus. (...) Mais tous ont des noms vraiment français de par leur issue commune d'anciens colons. C'est tout ce qu'ils ont de français, il faut le dire »¹⁴⁷². Il ajouta, de même, des exemples de préjugés ethniques : « Il n'existe aucune fraternité. (...) Le frère Kennelly a récemment engueulé votre jeune novice 32^{ème} Garbert (prononcez à l'anglaise Garbeurte) pour n'avoir pas salué le frère Blackburn, au teint cuivré »¹⁴⁷³. Certes, Seillier menait plusieurs combats marqués par son langage châtié et sa subjectivité provocante, cependant, il portait un regard, que beaucoup partageaient dans la colonie. Quant aux affranchis, subissaient ce qu'Eriksen appelle « une division ethnique du travail »¹⁴⁷⁴ et étaient cantonnés à des travaux manuels moins bien rémunérés. Les accepter en loge était comme un vacuum ethnique que la société ne permettait pas encore. Pour Chan Low, « (...) certains groupes, à l'instar des descendants d'esclaves afro-malgaches, se trouvent structurellement exclus de ce partage de pouvoir et, à la longue, vont se mobiliser contre cet état de fait. Et la mobilisation se fera sur une base ethnique »¹⁴⁷⁵. En parlant du fait que la maçonnerie noire n'était pas reconnue aux Etats Unis, aussi bien aux XVIII^e et XIX^e siècles, Cécile Révauger parle d'« autisme anthropologique dont le communautarisme est l'incarnation la plus voyante (...) »¹⁴⁷⁶, ce qui semble avoir été le cas à Maurice.

Les Indiens, eux, ne furent que rarement acceptés en loge au XIX^e siècle. Bien que la maçonnerie anglaise acceptât des Asiatiques, des Américains de naissance et des Africains

¹⁴⁷⁰ Thomas Hylland Eriksen, *Ethnicity and Nationalism: Anthropological Perspectives* [Pluto Press, 2002] p.115: « 'mosaic of cultures' reified in the identity politics of the island ».

¹⁴⁷¹ *GODF*. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Seillier au Secrétaire du *GODF* (Rose Hill). 29 décembre 1915. 8pp. p.1-2.

¹⁴⁷² *Ibid.*, p.2.

¹⁴⁷³ *Ibid.*, p.6.

¹⁴⁷⁴ Thomas Hylland Eriksen, *Ethnicity and Nationalism: Anthropological Perspectives* [Pluto Press, 2002]. p.28: « ethnic division of labour ».

¹⁴⁷⁵ Jocelyn Chan Low, « Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'Ile Maurice » pp.13-26. p.20.

¹⁴⁷⁶ Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.6.

dans certaines colonies, aux XVIII^e et XIX^e siècles, Jessica Harland-Jacobs souligne que cette ouverture n'était pas totale : « en parallèle avec son œcuménisme religieux, la Famille Maçonnique Britannique avait une tradition d'inclusion raciale limitée »¹⁴⁷⁷. A Maurice, les loges françaises et britanniques eurent la même approche. Avec l'arrivée des engagés indiens pour remplacer les esclaves à partir des années 1830, la colonie subit un profond changement culturel car, selon Storey, les Indo-Mauriciens devinrent une communauté majoritaire qui cherchait des opportunités économiques.¹⁴⁷⁸ De ce fait, les barons de l'industrie sucrière et les autorités britanniques les exclurent « de la politique colonial, tout comme ils l'avaient fait plus tôt avec les affranchis »¹⁴⁷⁹. Il faut dire que les Indo-Mauriciens eurent du mal à trouver une place dans la société civile mais il semblerait que de rares cas furent acceptés en maçonnerie. Ce furent surtout des Indiens de la Grande Péninsule, principalement des agriculteurs et des commerçants, et non pas ceux qui vivaient à Maurice. Déjà au XVIII^e siècle, *la Triple Espérance* entretenait des liens forts avec les maçons de l'Inde. En 1788, elle initia, par exemple, Mahomed Hajee Oullah, natif de Veloum (une ville de la côte de Coromandel), et il était le fils du médecin du Nabab local¹⁴⁸⁰. Dans une lettre, le chargé de la Chambre du *Grand Orient* à Paris, qui fit un rapport sur l'installation du Conseil et Consistoire de *La Triple Espérance* le 13 février 1842, fit ressortir que, malgré les préjugés, la maçonnerie française montrait qu'elle pouvait accepter des Indiens :

*Elle pensait que les nombreux prosélytes quels (sic) a faites et qui répandaient les [Lumières Maçonniques] sur plus d'un point du globe, alors qu'ils étaient encore dans les ténèbres. Elle pensait qu'une tâche aussi courageusement entreprise sur des rivages indiens, jadis incultes & barbares, où l'on n'abordait qu'avec craint ; aujourd'hui civilisés, grâce aux bienfaits de la [maçonnerie] (...).*¹⁴⁸¹

¹⁴⁷⁷ Jessica Harland-Jacob, «*All in the family: Freemasonry and the British Empire in the Mid-Nineteenth Century*». *Journal of British Studies*. Vol.42. Octobre 2003. p.466: «*along with its religious ecumenicalism, the British Masonic family had a tradition of limited racial inclusiveness* ».

¹⁴⁷⁸ William Kellerher Storey, *Science and Power in Colonial Mauritius* [University of Rochester Press, 1997] p.55: «*The island underwent a profound cultural transformation, as the Indo-Mauritians became the majority community and sought economic opportunities*».

¹⁴⁷⁹ *Ibid.*, p.55: «*The sugar industry's elite and the British colonial authorities responded by excluding most Indo-Mauritians from colonial politics, just as they had done earlier with the liberated slaves*».

¹⁴⁸⁰ Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] 99pp. p16.

¹⁴⁸¹ FM 2 (581). Conseil et Consistoire. *LTE* 1822-1841. Lettre du chargé de la chambre du *GODF* à Paris. Rapport sur l'installation du Conseil et Consistoire de *LTE*. Ref 29902. 13 février 1842. 4pp. p.2.

Cette opinion colonialiste rejoint ce que disait le Secrétaire de la *Lodge Perseverance* 546, Harry James Barr, dans le *Freemasons Quarterly Review* de 1840 en réponse à l'éditeur du *Bombay Gazette*, à propos de l'acceptation des Indiens en loge. Après avoir affirmé que l'institution maçonnique accueillait les personnes de toutes les religions et croyait en un être divin,¹⁴⁸² il expliqua, cependant, qu'il n'avait jamais entendu parler d'un Hindou ou d'un Parsi dans une loge britannique. Cependant, il savait qu'un certificat pour le grade de maître avait été délivré par une loge française à Maurice à un Parsi qui venait de décéder et qui avait fait la même demande à Bombay à la *Lodge Perseverance*¹⁴⁸³. Cet article semble donner une valeur d'ouverture à la loge mauricienne qui ne faisait pas de distinction entre les religions monothéistes et polythéistes. De Kermorvant lui parla d'un « mohamétan » dans les rangs de *La Paix* en 1859¹⁴⁸⁴, alors que Descroizilles en cite d'autres noms à la même loge : Ayoob Hadgee et Mirza Mohamed¹⁴⁸⁵. Cela prouve que la loge *La Paix* fut plus encline à accepter des profils ethniques variés au XIX^e siècle. Pourtant, les préjugés sur les Indiens vivant à Maurice furent souvent émis en loge. L'une de ces idées préconçues sur les Indo-mauriciens vint du discours de l'orateur de *La Triple Espérance*, Descroizilles, en 1864 quand il expliqua que, vu l'exploitation des terres par les agriculteurs indiens, il craignait que la colonie ne devînt « aride, desséchée et tout à fait INDIENNE, avec sa peste et ses miasmes »¹⁴⁸⁶. Descroizilles parla de l'envahissement des Asiatiques qui réduisait le champ de manœuvres des 'créoles', les propriétaires terriens qui avaient « fractionner [leurs] terres en portions millimétriques [pour] les vendre à [leurs] anciens laboureurs »¹⁴⁸⁷. Ils en subissaient, désormais, les conséquences.

De ce fait, selon Rivaltz Quenette, il y eut le « refus d'accepter des Mauriciens d'origine hindous pendant longtemps, et enfin de la transformation de la franc maçonnerie

¹⁴⁸² *Freemason Quarterly Review*. septembre 1840. P.116: « *Freemasonry is an institution which welcomes equally to its bosom the Jew and the Gentile, the Christian and the Mahomedan, requiring from each only a belief in a Divine being, with a just sense of moral rectitude and conscientious obligation* ».

¹⁴⁸³ *Ibid.*, p.117: « *I have never heard of a Hindoo being received into the Brotherhood (...) nor do I believe that any Parsee has yet been admitted into a British Lodge, but I know that a diploma as a Master Mason, granted by a French Lodge at the Mauritius to a Parsee lately deceased, and which has formed the ground of an application from a gentleman of the same persuasion in Bombay, to be balloted for as a candidate in the Lodge Perseverance* ».

¹⁴⁸⁴ E. Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.7.

¹⁴⁸⁵ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.32

¹⁴⁸⁶ *Ibid.*, p.27.

¹⁴⁸⁷ H.C Descroizilles, *Projet Caisse de Secours. Notes lues en Loge le 6^{eme} jour du 9^{eme} mois 5866* [Rue Bourbon : E. Dupuy et P. Dubois, 1867] p.27.

avec l'entrée dans les loges des premiers frères d'origine hindoue »¹⁴⁸⁸. Ce ne fut que vers la fin du XIX^e que des patronymes indiens commencèrent à figurer sur les tableaux des loges, à l'instar de Pierre Saverimoutou, le Trésorier et David Saverimoutou, hospitalier de la loge *La Bienfaisance*, du *Grand Orient de France* en 1886-7¹⁴⁸⁹. Cependant, certains avaient des prénoms latins, sous entendant qu'ils étaient probablement métis. Kemduth Daby cite, lui, les premiers cas d'Indo-mauriciens non métissés à la loge *La Bienfaisance* en 1903¹⁴⁹⁰ et du cas de son grand père qui, en 1937, fut le vénérable de la loge¹⁴⁹¹. Vers le début du XXe siècle, plusieurs musulmans faisaient partie de la loge *La Bienfaisance*. En novembre 1907, une lettre de la loge au *Grand Orient de France* informa qu'elle avait été saisie de deux demandes, Rajah (32 ans) et Allarakia (22 ans), qui étaient « tous deux Mahométans »¹⁴⁹². La lettre précisa que ces deux marchands furent recommandés par les frères A. Lakir et Dalloo et que l'enquête arriva à la conclusion « que [l'atelier] ferait une bonne acquisition en les acceptant. Ces jeunes [profanes] s'exprim[ai]ent très bien en français & en anglais & ils [avaient] été instruit à l'école de l'état »¹⁴⁹³. Ils furent initiés le 12 novembre¹⁴⁹⁴ alors qu'en décembre 1907, Ahmed Goolam Mamode (négociant et directeur des Maisons Commerce) et Mamode-Hajee Salay Mamode (négociant et propriétaire) furent initiés dans cette même loge¹⁴⁹⁵. La situation démographique avait changé et les Indo-mauriciens faisaient désormais partie de l'élite économique du pays.

Contrairement à l'Inde où les Indiens étaient des autochtones, à Maurice les Indo-mauriciens émigrèrent dans une colonie britannique où ils n'eurent pas de statut social reconnu malgré leur grand nombre. Pour Durba Ghosh et Dane Kenneth, la franc-maçonnerie, dans son implication politique, à partir du XIX^e siècle en Inde « la Maçonnerie rituelle conféra au maçons indiens une parité avec les maçons britanniques »¹⁴⁹⁶ et quand ils étaient à l'étranger, la fraternité maçonnique permettait aux Indiens d'être traités comme des « citoyens et partenaire impériaux et globaux »¹⁴⁹⁷. Plus tard au cours du siècle, ils étaient

¹⁴⁸⁸ Week-end, Portrait « Rivaltz Quenette, la mémoire de la Loge » 6 avril 2008.

¹⁴⁸⁹ FM 2 Réserve (143). *La Bienfaisance*, anciennement *La Paix*. Tableau des 8 officiers 5886-5887.

¹⁴⁹⁰ Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p.49.

¹⁴⁹¹ *Ibid.*, p.52.

¹⁴⁹² GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1900-1910. Lettre au GODF. 18 novembre 1907. 2pp. p.1.

¹⁴⁹³ *Ibid.*, p.1.

¹⁴⁹⁴ *Ibid.*, p.2.

¹⁴⁹⁵ GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1900-1910. Lettre au GODF. 8 décembre 1907.

¹⁴⁹⁶ Durba Ghosh, Dane Kenneth, *Decentering Empire. Britain, India and the transcolonial world* [Sangam Books, 2006] p .105: « *Ritual brotherhood conferred on Indian masons parity with Brit masons* ».

¹⁴⁹⁷ *Ibid.*, p .105-106: « *When abroad masonic brotherhood allowed Indians to be treated as "imperial and global citizens and partners"* ».

devenus les membres à part entière de la maçonnerie et purent vaincre les barrières ethniques. Ce fut également le cas à Maurice où la franc-maçonnerie donna une place à l'Indo-mauriciens surtout par les deux loges du *Grand Orient de France* et la loge *L'Amitié du Suprême Conseil de France*. Vers les années 1930, presque toutes les loges de la colonie avaient accepté les autres ethnies. Le premier maçon de la communauté chinoise à être initié fut Marc Wong You Chong en 1951 à la loge *La Bienfaisance* du *Grand Orient de France*¹⁴⁹⁸, selon Michael Allan. En 1933, alors que *La Triple Espérance* ne faisait quasiment plus d'initiation, de ses 17 membres il y avait un Indien et un Anglais¹⁴⁹⁹ et en 1934, l'orateur était Bissessur Halooman¹⁵⁰⁰. Ces nouveaux membres aidèrent également les loges : au 1^{er} janvier 1838, *La Bienfaisance* comptait 24 membres actifs et au 1^{er} janvier 1939, il y avait 23 membres à la loge *La Triple Espérance*¹⁵⁰¹. L'exemple le plus illustre de cette loge fut l'initiation, le 5 février 1938, du Dr Seewoosagur Ramgoolam, le futur Premier Ministre à l'indépendance de la colonie en 1968 et le futur premier Gouverneur Général de l'île Maurice¹⁵⁰². En ce qui concerne les autres loges, il n'y avait pas d'Indien dans les années 1910 à la loge anglaise, *Lodge Friendship 1696*¹⁵⁰³ mais cette situation n'avait pas de raison ethnique comme ce sera traité plus loin.

5.3. Les francs-maçons face à l'abolition de l'esclavage

La société coloniale mauricienne du XIXe siècle fut aussi gangrénée par une série de revendications liées aux droits de l'Homme qui la métamorphosèrent. Le bras de fer institutionnel entre le gouvernement britannique et les propriétaires d'esclaves dura des décennies. Elle commença sous le régime français, puis se perpétua sous le régime britannique avec la fronde des propriétaires qui continuèrent à s'adonner à la traite négrière, malgré sa prohibition en 1807. Cette lutte continua jusqu'à l'abolition définitive de l'esclavage en 1835, deux ans après l'abolition officielle dans l'Empire britannique. Elle toucha peu la franc-maçonnerie elle-même en tant qu'institution mais elle impliqua les hommes qui en faisaient partie. Alors que certains francs-maçons se mêlèrent ouvertement

¹⁴⁹⁸ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.21.

¹⁴⁹⁹ GODF. LTE 1916-1939. Dossier 1920-1939. Tableau du 1^{er} janvier 1933.

¹⁵⁰⁰ GODF. LTE 1907-1915. Dossier Collège des Officiers 1904-1935.

¹⁵⁰¹ GODF. Dossier 1920-1939. Tableau de LTE. 1^{er} janvier 1933.

¹⁵⁰² Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p.53.

¹⁵⁰³ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1920-1926*.

aux revendications politiques, pendant la Révolution française, leur rôle et leur positionnement humaniste contre l'esclavage restent très peu documentés. Il est, en revanche, possible de retrouver dans les correspondances et les récits historiques, les maçons qui étaient favorables à la traite et à l'esclavage, ceux qui étaient associés aux figures antiabolitionnistes et ceux, dans les deux camps, auxquels les loges rendirent hommage. Pourtant, la franc-maçonnerie mauricienne, qui fut engagée à certains moments de son histoire et qui avait reçu ses lettres de noblesse, dans certains cas, comme institution rassembleuse et progressiste, aurait pu avoir une influence. Ce ne fut pas le cas car son caractère cosmopolite et hétérogène ne pouvait l'unifier sous la même bannière.

Une façon d'analyser le rôle des francs-maçons au cours de la période abolitionniste est de cibler des figures maçonniques qui y jouèrent un rôle-clé. Le lobby pro-esclavagiste de l'île était représenté par les propriétaires terriens et certains gens de couleur influents. Lorsque l'Assemblée républicaine annonça la loi sur l'abolition le 4 février 1794 et que la nouvelle fut connue dans la colonie vers septembre, la maçonnerie du *Grand Orient de France* comptait déjà plusieurs loges. Cependant, les propriétaires refusèrent de libérer les 9,000 esclaves sur la population de 59,000¹⁵⁰⁴ car ils y virent « une attaque directe envers leur richesse, possessions et sécurité personnelles (...) »¹⁵⁰⁵. Ils prirent donc la décision de faire passer une loi locale qui rendait non obligatoire les lois françaises¹⁵⁰⁶ et se déclarèrent autonomes et en révolte contre la France, envers laquelle ils avaient, pourtant, un «bruyant loyalisme»¹⁵⁰⁷. Ils se rebellèrent même contre une expédition française venue en 1796 pour leur imposer la loi. Les 'habitants' craignaient une insurrection d'esclaves, comme celle de Saint Domingue en 1791. L'explorateur Nicolas Baudin, quand il arriva à l'Isle de France en 1801 et parla de «syndrome de Saint-Domingue»¹⁵⁰⁸. La peur de l'insurrection qui y eut lieu en 1791 était semblable à «une véritable maladie»¹⁵⁰⁹, selon les propres termes du gouverneur colonial français Mangallon de la Morlinière. Ceci d'autant plus que, comme le dit *Dictionnaire de la Franc-maçonnerie de Ligou*,

¹⁵⁰⁴ Eileen Wanquet-Williams, «*The application of British slave policy to Mauritius.1810-1835*» [Mémoire de Université de Paris III: Maîtrise d'anglais, 1984] p.19: «Immediately to free about 9,000 slaves out of a population of 59,000 on the island».

¹⁵⁰⁵ *Ibid.*, p.19 : « a direct attack on their personal wealth, belongings and security (...) ».

¹⁵⁰⁶ *Ibid.*, p.19 : «So, they passed a law in their own Assembly, declining to recognise as obligatory any laws emanating from France».

¹⁵⁰⁷ Claude Wanquet, « *L'île de France à l'arrivée de Baudin (mars 1801), une île malade dy syndrome de Saint-Domingue* ». p. 22. Claude Wanquet cite la lettre de Baudin du 19 octobre 1800.

¹⁵⁰⁸ *Ibid.*, p.21.

¹⁵⁰⁹ *Ibid.*, p. 21.

En cette fin du XVIII^e siècle, le dynamisme maçonnique mauricien est porté par le flux du négoce et de la traite négrière, devenant très vite une plaque tournante du Grand Orient de France de l’Océan Indien (fondation de loges-filles en Inde et en Indonésie), le tout sur un fond de ségrégation raciale (affaire Lislet-Geoffroy)¹⁵¹⁰.

Après plusieurs changements en France, le ‘coup d’état’ de 1797, changea une situation ambiguë où les propriétaires terriens de Maurice avaient des amis au conseil du Directoire et ces derniers furent évincés.¹⁵¹¹ Alors que les réfractaires étaient considérés comme des « rebelles »¹⁵¹² dans les colonies comme l’Isle de France, la métropole pensait les amener à une « abolition de l’esclavage graduelle et maîtrisée »¹⁵¹³. Les relations avec la France reprirent à partir du Traité d’Amiens de 1802¹⁵¹⁴. Selon la loi du 20 mai 1802, ils pouvaient garder leurs esclaves mais, dans les faits, rien n’avait changé pour les propriétaires d’esclaves depuis la période révolutionnaire (où l’esclavage fut aboli), quand Napoléon ré-intégra la loi sur l’esclavage¹⁵¹⁵. Au début du XIX^e siècle, les loges maçonniques mauriciennes étaient fréquentées par les propriétaires d’esclaves, des hommes politiques influents français et certains métis qui voulaient trouver leur place en se détachant de la cause abolitionniste. Quand les Britanniques déclarèrent l’esclavage hors-la-loi, les habitants de souche française refusèrent de s’y soumettre. Farquhar voulut garder le statu quo et il mit de côté le dossier de l’abolition. Selon Benjamin Moutou, cela «risquait de freiner cet élan de convivialité»¹⁵¹⁶ qui avait été maintenu par les liens maçonniques. Tout comme certains maçons noirs américains, les gens de couleur furent dans les deux camps de la cause abolitionniste : l’« intégration » et le « séparatisme »¹⁵¹⁷. Quant aux ‘habitants, il n’est certes pas possible de tracer un lien direct entre l’état de propriétaire et la cause esclavagiste. Cependant, la maçonnerie mauricienne dans son ensemble ne fut pas un refuge pour les abolitionnistes bien qu’elle véhiculait des valeurs humanistes. Les loges maçonniques tout en prônant l’éducation des enfants d’esclaves

¹⁵¹⁰Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [PUF, 1987] p.792.

¹⁵¹¹Claude Wanquet, « *L’Ile de France à l’arrivée de Baudin (mars 1801), une île malade dy syndrome de Saint-Domingue* ». p. 23.

¹⁵¹²*Ibid.*, p. 23.

¹⁵¹³*Ibid.*, p. 23.

¹⁵¹⁴ Eileen Wanquet-Williams, «*The application of British slave policy to Mauritius.1810-1835*» [Mémoire de Université de Paris III: Maîtrise d’anglais, 1984] p.20: «*Thus, the islanders declared themselves self-governing and in open revolt against France. The advent of Bonaparte renewed relations with France, which started up again after the peace of Amiens in 1802*».

¹⁵¹⁵*Ibid.*, p.19.

¹⁵¹⁶Benjamin Moutou, *L’Ile Maurice: vingt-cinq leçons d’histoire (1598-1998)* [Terre Rouge : Alfran Co.Ltd, 1986] p.56.

¹⁵¹⁷Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.15.

et des affranchis, ne s'investirent pas beaucoup dans cette lutte, en tout cas pas ouvertement. L'un des maçons qui afficha sa position fut Charles Telfair, un avocat et un éminent membre de *La Triple Espérance* et de la première loge anglaise, *Lodge Faith and Loyalty*. Collaborateur de Farquhar, il possédait la sucrerie de Bel Ombre et avait introduit le premier moulin horizontal en 1819¹⁵¹⁸. Telfair n'appartenait pas à la classe des cultivateurs français qui vivaient dans la colonie depuis un siècle et il devint célèbre de par ses prises de positions pour la cause anti-esclavagiste.

Alors que les franciliens rejetèrent quasi-unanimement l'abolition, les propriétaires d'esclaves de Maurice se retrouvaient, en loge, à côté des administrateurs britanniques qui voulaient abolir l'esclavage. Comme le dit Cécile Révauger, la franc-maçonnerie n'est pas une « institution atemporelle »¹⁵¹⁹ et les maçons étaient impliqués dans le contexte politique des années 1830. Selon George Odo, dans les Mascareignes « (...) l'expansion des loges dans les colonies confirm[a] que l'appartenance à la Maçonnerie n'est pas perçue comme incompatible avec la traite et l'esclavage »¹⁵²⁰. Pourtant, les temples étaient censés être des havres de paix où la question politique ne devait pas influencer mais aussi parce la question de l'esclavage était trop délicat pour être abordée officiellement. Cependant, comme le dit Cécile Révauger, « Rites et symboles lui donnent une certaine sérénité, parfois même un recul salutaire, mais ne l'écartent jamais pour autant des débats de la Cité »¹⁵²¹. En loge, il est vrai que les seules différences qui doivent être appliquées sont le grade et la qualité et le protocole d'une tenue ne permet aucune prise de parole autre que ce qui est règlementaire. Les maçons des loges mauriciennes exposaient, cependant, leurs positions lors des tenues solennelles et des tenues d'instruction où les planches pouvaient avoir un positionnement. Lors des agapes, des discussions pouvaient aussi être entamées. A Maurice, une des rares mentions sur la question de l'esclavage fut faite en 1860 par De Kermorvant mais où il ne parla que de la suite glorieuse de l'abolition. En effet, dans une lettre qui tendait à démontrer que Maurice méritait d'avoir une Chambre Dogmatique et un Suprême Conseil du 33^e degré, il parla du fait que Maurice avait assez d'autonomie pour régler ses problèmes internes et qu'elle l'avait prouvé dans le passé. La colonie avait « (...) résolu la question du travail libre, qui y prospérait bien plus que le travail servile, tandis que toutes les Antilles languissaient encore

¹⁵¹⁸Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.42.

¹⁵¹⁹Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.15.

¹⁵²⁰¹⁵²⁰George Odo, *La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises. 1738-1960* [Editions Maçonniques de France, 2001] p.32.

¹⁵²¹Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.15.

dans la ruine qui a suivi l'émancipation des esclaves proclamée par l'Angleterre»¹⁵²². De plus, le contexte juridique mauricien rendait délicate une prise de position franche. Quand les Britanniques décidèrent de maintenir le Code Noir et le Code Blanc, alors que le Royaume Unie était déjà dans une mouvance d'abolition de la traite, les propriétaires furent confortés dans leur position dominante. En effet, la *Chambre des Communes* mit fin à la traite des esclaves le 25 Mars 1807¹⁵²³ et cette mesure ne fut appliquée à Maurice qu'en 1813, mais la traite y continua jusque dans les années 20¹⁵²⁴.

L'arrivée des commissaires de l'*Anti-Slavery Society* ne fit qu'envenimer le climat déjà hostile et l'ouverture du bureau du Protectorat des Esclaves en mars 1829 fut à l'origine d'un mouvement de protestation. En parallèle, l'anglicisation de la population devint plus farouche sous les gouverneurs Charles Colville (1828-1833), le troisième gouverneur de l'île, et William Nicolay (1833-1840). La franc-maçonnerie rejoignit le débat antiabolitionniste autour de la personne d'Adrien d'Épinay. Bien que son appartenance maçonnique soit mise en question par Pierre Mollier, Descroizilles expliqua qu'Adrien d'Épinay, figure de proue de la lutte contre l'abolition, était franc-maçon. Il cita un certificat attestant qu'il fut de surcroît promu « (...) *ad tertium gradum admissum* » par le Roi William IV (Grand Maître de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* et Duc de Sussex) en 1834.¹⁵²⁵ Au cours des années 1820-1830, le symbole de la lutte contre l'abolition fut le *Comité Colonial*, avec à sa tête Adrien d'Épinay (le représentant des franco-mauriciens)¹⁵²⁶. Ce dernier deux voyages à Londres, en 1831 et 1835, afin de défendre la cause de la 'plantocratie'. Une première bataille fut gagnée par les colons lors de la première visite de d'Épinay à Londres en 1830 où il présenta un mémoire à Lord Goderich en février 1831¹⁵²⁷. Le Parlement anglais, dans le but d'amener petit à petit les propriétaires mauriciens à accepter l'abolition de l'esclavage, décida que la constitution de l'île devrait être modifiée pour leur accorder une représentation sur le *Conseil du Gouvernement*¹⁵²⁸. Alors que la population francilienne menait une « une farouche

¹⁵²²FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2. Correspondance 1858-1867. Lettre de *LTE* de Kermorvant. 2 septembre 1860. 10pp. p.1-2.

¹⁵²³ C.E Carrington, *The British Overseas. Exploits of a nation of shopkeepers* [Cambridge University Press, 1950] p.227.

¹⁵²⁴ Vijaya Teelock, *Bitter sugar: sugar and slavery in 19th century Mauritius* [Moka: MGI, 1998] p.57.

¹⁵²⁵ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.20.

¹⁵²⁶ Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie. Isle de France - Isle Maurice. 1721-1968* [Port-Louis : Cathay Printing, 1996] p.67.

¹⁵²⁷ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.52.

¹⁵²⁸ Dulari Prithipaul, *A comparative analysis of French and British colonial policies in Mauritius. (1735-1889)* [Port-Louis: Imprimerie Idéale, 1976] p.96.

résistance aux Anglais»¹⁵²⁹, ils furent rejoints en septembre 1830 par des libres sur la place d'Armes dans la capitale et une pétition fut signée. En parallèle, la présence de John Jeremie, un légiste, dialecticien, essayiste et agent de l'*Anti-Slavery Society*¹⁵³⁰, fut contestée localement lors sa première visite le 5 juin en 1832 si bien que l'état d'urgence fut proclamé à Port-Louis et des troupes furent réquisitionnées pour le protéger¹⁵³¹. Les franciliens pensaient qu'une « clique anglaise » leur en voulait, aux qui vivaient dans une « colonie conquise, peuplée d'étrangers, hier encore ennemis de la nation anglaise »¹⁵³². Comme la situation ne s'apaisa pas, le Conseil fut dans l'obligation de le renvoyer.

La presse (libérée en 1831 de la censure coloniale¹⁵³³ imposée depuis le 29 mars 1815¹⁵³⁴) prit le parti des anti-esclavagistes. *Le Cernéen* et *La Balance*, deux journaux locaux, virent le jour en février 1832, avec Adrien d'Épinay, comme fondateur du premier, avec comme devise « Libertas sine licentia ». Le journal « fut essentiellement le porte-voix de la haute bourgeoisie blanche, en particulier les barons de l'industrie sucrière, et, ce jusqu'au 20ème siècle »¹⁵³⁵. Quant à *La Balance*, fondée par Victor Asselin Tastarin et Louis Bouton, il représentait les gens de couleur menèrent une « journée d'inertie », qui dura 45 jours, et paralysa le pays. *La Balance* se positionnait dorénavant de côté de l'élite blanche. Les deux journaux menèrent une campagne farouche contre Jeremie¹⁵³⁶ et publièrent même des extraits du pamphlet de ce dernier contre l'esclavage en le qualifiant de symbole du diable¹⁵³⁷. Lors de son second voyage à Londres en février 1833, Adrien d'Épinay, put s'assurer que les propriétaires d'esclaves obtiendraient un dédommagement à l'abolition. Néanmoins, quand il arriva à Maurice le 19 janvier 1835, il dut se rendre à l'évidence. Malgré l'impact économique que cette mesure aurait sur l'industrie sucrière de l'île, l'abolition définitive de l'esclavage fut proclamée dans l'île le 1^{er} février 1835 par l'Acte du Parlement Britannique du 7 août

¹⁵²⁹Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.42.

¹⁵³⁰ Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie. Isle de France - Isle Maurice. 1721-1968* [Port-Louis : Cathay Printing, 1996] p.68.

¹⁵³¹ *Ibid.*, p.153.

¹⁵³²Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.25.

¹⁵³³ Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie. Isle de France - Isle Maurice. 1721-1968* [Port-Louis : Cathay Printing, 1996] p.60.

¹⁵³⁴ *Ibid.*, p.133.

¹⁵³⁵ Sydney Selvon, *L'histoire de Maurice des origines à nos jours* [Mauritius Printing Specialists Ltd] 2003 p.216.

¹⁵³⁶ Veejaya Teelock, *Mauritian History. From its beginning to modern times* [Moka: MGI, 2001] p.209.

¹⁵³⁷ *Ibid.*, p.209.

1833¹⁵³⁸. Les ‘habitants reçurent une indemnité conséquente et ils furent les mieux rétribués avec une compensation d’environ 2 millions de livres sterling¹⁵³⁹. Cet argent, qui « représentait plus d’un dixième de la totalité de la somme payée par l’Empire britannique »¹⁵⁴⁰, fut la bienvenue pour faire décoller l’industrie sucrière aussi bien au niveau de la production que de l’exportation. De plus, dès l’année 1834, des ouvriers mâles furent recrutés à Calcutta. Cette première tentative fut suivie par plusieurs vagues migratoires dans les années suivantes, qui s’intensifièrent (en provenance du Bihar, de l’Uttar Pradesh, du Tamil Nadu, de l’Andra Pradesh, du Maharashtra et du Gujarat, entre autres), coïncidant avec la fin de la période de l’apprentissage des esclaves en 1839.

Adrien d’Epinay fut souvent glorifié par la loge *La Triple Espérance* mais sans que son rôle en tant que défenseur de cette cause antiabolitionniste ne fut clairement exprimé. Un hommage lui fut rendu pour à ses services rendus à la liberté de la presse et il eut droit à une statue à sa mort, à laquelle la loge contribua financièrement¹⁵⁴¹. Un hommage maçonnique lui fut rendu en 1849 lors d’un banquet phalanstérien avec un toast : « A Adrien d’Epinay, à tous les Créoles qui ont aimé et servi leur pays (...) »¹⁵⁴². Ce banquet, qui réunissait «des professeurs, des planteurs, des négociants, des médecins, des avocats, des avoués, des artistes et des propriétaires»¹⁵⁴³, montre l’étendue de la communauté qui soutenait le travail de d’Epinay et des maçons qui avaient œuvré pour leur pays. Le toast de Victor Deglos à D’Epinay et à d’autres Créoles (« Aimons Maurice comme ils l’ont aimée, Messieurs, et nous toucherons à l’ère de l’union et de la fraternité créoles»¹⁵⁴⁴), fut encore une preuve que le sujet de l’abolition n’était pas explicitement discutée en loge.

¹⁵³⁸ Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie. Isle de France - Isle Maurice. 1721-1968* [Port-Louis : Cathay Printing, 1996] p.69.

¹⁵³⁹ Dulari Prithipaul, *A comparative analysis of French and British colonial policies in Mauritius. (1735-1889)* [Port-Louis: Imprimerie Idéale, 1976] p.97.

¹⁵⁴⁰ Benjamin Moutou, *L’île Maurice: vingt-cinq leçons d’histoire (1598-1998)* [Terre Rouge : Alfran Co.Ltd, 1986] p.58.

¹⁵⁴¹ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d’ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.20.

¹⁵⁴² « Banquet Phalanstérien de l’île Maurice » [Imprimerie du Mauricien, avril 1849] p.5.

¹⁵⁴³ *Ibid.*, p.5.

¹⁵⁴⁴ « Banquet Phalanstérien de l’île Maurice » [Imprimerie du Mauricien, avril 1849] p. 27.

CHAPITRE 6. Les liens entre la franc-maçonnerie, la politique et le pouvoir impérial

Une des discussions, dès les débuts de la maçonnerie anglaise, des auteurs et penseurs et, qui mena aux Constitutions d'Anderson, fut sur la question politique. Elle devait, à l'instar, de la religion, rester hors de la sphère intime de la loge. La question politique fut mise de côté lors de l'écriture des *Constitutions* car la franc-maçonnerie ne souhaitait pas être accusée d'organisation politique. La maçonnerie française évitait aussi, historiquement, tout sujet politique. La maçonnerie mauricienne eut à cœur de respecter ce principe malgré le fait qu'elle ne pouvait pas rester totalement éloignée des débats dans la Cité de par les activités de ses membres. Par exemple, lors de la création de la loge anglaise, la *Lodge of Harmony 1143*, ses constitutions (No.33) exprimèrent clairement ce point: « Aucun sujet ne relevant pas de la Maçonnerie devrait être soulevé en Loge. Aucune polémique ou conversation politique ne serait admise; et aucune discussion de la Loge ne devrait être discutée aux agapes, ou après la clôture de la tenue »¹⁵⁴⁵. Pierre Lambicchi, ancien Grand Maître du *Grand Orient de France*, dans une interview accordée au journal mauricien, *Weekend*, en janvier 2009, disait lui que la maçonnerie compte dans ses rangs des politiques et que ceux qui font preuve d'une « déviation », de nos jours, sont radiés. Malgré le fait que concilier les deux est un choix difficile, car la politique exige, pour lui, des « compromis » que certains maçons ne sont pas prêts à accepter, ces deux casquettes ne sont pas incompatibles : « Nous sommes des créateurs d'utopies que nos frères politiques peuvent transformer en réalité »¹⁵⁴⁶. Pourtant, cette dichotomie est vraiment difficile à maintenir d'autant plus si les deux définitions suivantes du terme 'politique' sont retenues, « Relatif à une conception particulière du gouvernement, des affaires publiques : *Opinions politiques. Partis politiques* », et « Se dit d'une manière d'agir avec autrui habile, judicieuse, diplomate et calculée ».¹⁵⁴⁷ Ce chapitre montrera le fait qu'il est difficile de parler de l'histoire de la maçonnerie mauricienne en mettant de côté tout aspect politique.

Déjà, dans son objectif de fraternité, la maçonnerie était souvent un lieu hors de la société civile où des ennemis politiques se retrouvaient dans le huis clos des loges. Dans la

¹⁵⁴⁵ *Lodge of Harmony. Bye Laws*. 6 janvier 1862: « No subject irrelevant to Masonry shall be alluded to in Lodge. No polemic or political conversation shall be allowed; and no Lodge business shall be discussed at refreshment, or after the Lodge is closed ».

¹⁵⁴⁶ *Weekend*. « Pierre Lambicchi, Grand Maître heureux ». 4 janvier 2009.

¹⁵⁴⁷ Larousse. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/politique/62189>.

préface de son livre de 1887, Edouard Virieux parla du rôle de la franc-maçonnerie depuis ses débuts :

Alors que n'existait aucune liberté d'action et de parole et que le pouvoir politique n'appartenait qu'à quelques-uns, les Loges étaient un refuge. - Elles constituaient la seule mode d'association possible, et les puissants du jour, les Chefs d'Etat, les Princes, les Prêtres mêmes ne dédaignaient pas de ceindre le tablier Maçonique
1548

De ce fait, pour atteindre l'universalisme entre les élites, la loge devrait être une autorité apolitique, souvent encouragée par le fait que pendant les tenues le rite et les rituels ne donnent pas la place à des discussions. De ce fait, si le débat politique n'avait pas de place en loge, cela n'empêchait ni les maçons d'avoir des opinions politiques, qui souvent ressortaient à travers leurs planches, ni les tensions politiques d'influer sur la vie des loges. Cécile Révauger, par ailleurs, avance que ce serait un contresens de « (...) ne voir dans les loges que des clubs anodins, dépourvus de toute influence sur l'évolution des mentalités et donc de la société »¹⁵⁴⁹. De plus, comme chaque loge avait un certain type de profil à Maurice, certains courants politiques communs pouvaient les traverser.

6.1. Les rencontres inévitables et affairistes des maçons en politique et dans la vie professionnelle

L'Ile Maurice du XIX^e siècle n'échappa pas à des conflits au niveau de la représentation et des revendications politiques. Certains de ces enjeux furent mêlés de près ou de loin à l'institution maçonnique ou aux hommes de pouvoir qui étaient aussi des francs-maçons. En effet, au-delà de la discrétion lors de la colonisation française et de la façade d'harmonie sociale cultivée lors des premières années de la colonisation anglaise, il ne faut négliger ni les objectifs politiques et diplomatiques de certains liens maçonniques ni les rencontres inévitables sans préméditation entre la politique et la maçonnerie. La polémique

¹⁵⁴⁸ Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] 99pp. p.2.

¹⁵⁴⁹ Cécile Révauger, *Le fait maçonnique au XVIIIe siècle en Grande Bretagne et aux Etats Unis* [Didier Poulard, 1990] p.13.

fut soulevée maintes fois à propos des purs liens fraternels qui coïncidaient avec les postes politiques et/ou d'une réelle volonté d'allier diplomatiquement ces deux réseaux dans l'île Maurice du XIX^e siècle. Par exemple, les liens du gouverneur Farquhar avec les élites maçonniques étaient bels et biens calqués sur des liens politiques et diplomatiques. Dès son arrivée, le gouverneur encouragea ces réseaux et alla même jusqu'à nommer des personnalités-clés, appartenant à la maçonnerie locale, en toute connaissance de cause. A Maurice, comme ailleurs, la difficulté de faire la part des choses entre les alliances politiques purement idéologiques et diplomatiques, et les affinités basées sur une appartenance maçonnique, est très délicate. En effet, Farquhar, lors de sa campagne affichée de pacification, s'entoura de personnages influents qui étaient aussi des francs-maçons influents et cela augmente la difficulté de séparation entre pouvoir politique et franc-maçonnerie.

Plusieurs gouverneurs anglais étaient aussi francs-maçons tout comme des gouverneurs français au XVIII^e siècle (à l'instar de Magallon de la Morlinière, qui succéda à Malartic)¹⁵⁵⁰. Pourtant, il serait fastidieux et même inapproprié dans le cadre de ce travail scientifique d'essayer de trier les promotions qui furent calquées sur l'appartenance maçonnique. Le propos, ici, est que les Britanniques, dans le souhait de faire une transition souple promurent et choisirent des cadres français à de hauts postes dans l'administration et, inévitablement, certains étaient des francs-maçons. Le souhait du gouvernement était d'allouer des postes administratifs et judiciaires aux Français afin de maintenir les institutions dans une fonction maximale et sans interruption après la prise de l'île. Par exemple, comme l'expliqua un contemporain de Farquhar, le statisticien D'Unienville, à Port-Louis, « un commissaire civil et de police appointé (sic), et presque toujours choisi parmi les habitants (sic), [était] chargé de la police ordinaire, (...) »¹⁵⁵¹. De plus, certains gouverneurs britanniques s'entourèrent des élites pour faciliter les liens sociaux et économiques. Comme le dit Benjamin Moutou, dès le début, les bals et les réunions mondaines « allaient raffermir les liens entre les uns et les autres. Grace à cette bonne entente, les Britanniques devaient maintenir à leurs postes bon nombre de hauts fonctionnaires dans la classe des colons »¹⁵⁵². Benjamin Moutou ajouta que « la nomination du baron d'Unienville comme statisticien de la colonie en [fut] un autre exemple parmi tant d'autres »¹⁵⁵³. Il semblerait que la position

¹⁵⁵⁰ *Le Mauricien*. Yvan Martial, « *La Triple Espérance de vie de la doyenne de nos Loges maçonniques* » 1^{er} décembre 2013.

¹⁵⁵¹ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.45. Tapez une équation ici.

¹⁵⁵² Benjamin Moutou, *L'île Maurice: vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)* [Terre Rouge : Alfran Co.Ltd, 1986] p.55.

¹⁵⁵³ *Ibid.*, p.56.

délicate des gouverneurs reposait, en partie, sur leur capacité à gérer le pays sans créer trop de troubles mais aussi sur leurs aptitudes à se rapprocher de la population. Selon William Storey, qui a étudié la politique mauricienne, Maurice ne fut jamais d'une grande priorité pour le gouvernement britannique. Comme « au cours du dix-neuvième siècle la majorité des gouverneurs étaient des médiocres »¹⁵⁵⁴, ils s'adonnèrent à une politique de minimiser les conflits avec la population, de faire des concessions pour maintenir l'équilibre du pays et de ne pas offenser Londres. « Avant et après les réformes constitutionnelles de 1886, les gouverneurs se liaient d'amitié avec les membres de la Chambre qu'ils nommaient au Conseil du Gouvernement »¹⁵⁵⁵. Une certitude dans ce contexte fut que les membres des élites étaient inévitablement des personnages-clés dans les postes administratifs, législatifs et économiques et que les gouverneurs britanniques étaient voués à les courtiser et à les rencontrer hors des loges. Ces liens n'étaient pas, bien évidemment, tous liés à la maçonnerie mais, encore une fois, des maçons évoluaient dans ces strates de pouvoir. Selon André Combes, « l'histoire de la Maçonnerie s'insère dans celle de la vie politique et sociale de la nation. Quel que soit le régime politique, les Maçons se situent majoritairement dans le « parti du mouvement » »¹⁵⁵⁶.

A Maurice, dès le début de la période britannique, il y eut certaines rencontres inévitables. Le vénérable de *La Triple Espérance* en 1796, Lapotaire de Longs Fossé, un négociant, avait agi en tant qu'hôte à l'Hôtel du gouvernement quand Farquhar arriva le 4 décembre 1810. De plus, le conseiller légal de Farquhar était alors Jean-François Pépin, le vénérable de *La Triple Espérance*. Sans conclure à une relation de cause à effet, il est indéniable que ces deux hommes étaient déjà maçons avant même que Farquhar n'arrive et ils étaient déjà dans des postes hauts placés. Deux exemples illustrent le fait qu'une appartenance maçonnique peut engendrer de fausses idées de népotisme maçonnique au détriment des liens inévitables. Deux des proches collaborateurs de Farquhar étaient Nicolas de Foisy (dans le domaine de l'administration) et Thibault de Chanvalon¹⁵⁵⁷ (dans le domaine législatif), et ils étaient tous deux maçons. Comme la partie 1 l'a démontré, leurs rencontres professionnelles étaient fortuites mais il est, certes, vrai que les liens du gouverneur avec ces deux hommes étaient propices à resserrer les liens maçonniques et politiques. Ce fut du domicile de Foisy,

¹⁵⁵⁴William Kellerher Storey, *Science and Power in Colonial Mauritius* [University of Rochester Press, 1997] p.55: « Mauritius was never a high priority for the British government, and during the nineteenth century the majority of governors appointed to rule the island were mediocrities ».

¹⁵⁵⁵*Ibid.*, p.55: « Before and after the constitutional reforms of 1886, the governors often befriended the members of the Chamber whom they appointed to the Council of Government ».

¹⁵⁵⁶André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIXe siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.14.

¹⁵⁵⁷Dayananchand Napal, *British Mauritius 1818-1948* [Vacoas : Le Printemps, 1994] p. 3.

où Farquhar s'était d'abord installé, qu'il rendit publique ses premières proclamations, « dont celle portant le No.7 du 10 décembre »¹⁵⁵⁸ à effet que l'île Maurice remplaçait l'Isle de France. Quenette avance que, quand Farquhar offrit le poste de procureur-général à Foisy, ce dernier refusa et recommanda Jean Marie Martin Virieux, un autre maçon, mais il accepta le poste d'« avocat du gouvernement et procureur du roi au Tribunal Terrier »¹⁵⁵⁹. Pourtant, loin du complot, ce fut le Général Warde qui choisit les deux colons blancs, Nicolas de Foisy, une fois de plus, et Edouard Virieux, tous deux de *La Triple Espérance*, à la tête des finances publiques et de la police respectivement¹⁵⁶⁰. Foisy fut nommé Inspecteur des revenus publics et Virieux comme Procureur général par le général Warde¹⁵⁶¹. Le fait que Nicolas Foisy fut choisi par deux gouverneurs montre que cet homme n'avait pas été uniquement, si tel était le cas de la part de Farquhar, le fruit d'un choix lié à la maçonnerie. Quant à Thibault de Chanvalon, sa promotion découlait à la fois des liens maçonniques et de son mérite car son parcours antérieur confirma qu'il fut un personnage important qui avait déjà fait ses preuves. Vigoureux de Kermorvant expliqua que Chanvalon fut l'Intendant de l'île en 1798, sous le gouverneur français, le Général Malartic, et ce « (...) dans les circonstances les plus difficiles que le pays eut à traverser »¹⁵⁶². Il ajouta que « son administration fut si remarquable, qu'après la prise de l'île, Sir Robert T. Farquhar le créa Administrateur Général, fonctions correspondant à celles d'Intendant de l'ancien Gouvernement Royal de France et qu'il conserva jusqu'à la fin de 1811 (...) »¹⁵⁶³. Outre ses qualités professionnelles, Vigoureux de Kermorvant alla jusqu'à associer sa qualité maçonnique à ses compétences: « Sa qualité [maçonnique] contribua à le faire connaître immédiatement du [Frère] sir Robert Farquhar et à établir entr'eux (sic) des rapports intimes qui firent mieux apprécier à ce Gouvernement le caractère éminent et les talents d'administrateur du [Frère] de Chavallon »¹⁵⁶⁴. Ne pouvant étayer le jugement de De Kermorvant, le cas de Chanvalon est une parfaite illustration de la difficulté, dans le cadre de ce travail de recherches, de faire la part des choses entre la

¹⁵⁵⁸L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.72.

¹⁵⁵⁹L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.83.

¹⁵⁶⁰ Sydney Selvon, *L'histoire de Maurice des origines à nos jours* [Rose-Hill : Mauritius Printing Specialists Ltd, 2003] p.185.

¹⁵⁶¹ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'Ile Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.314.

¹⁵⁶²E. Vigoureux de Kermorvant, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance* [Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877] p.2.

¹⁵⁶³*Ibid.*, p.2-3.

¹⁵⁶⁴*Ibid.*, p.3.

préséance du népotisme maçonnique et les liens qui furent simplement facilités par la maçonnerie.

Il est certes vrai que certains maçons étaient des décideurs politiques et juridiques, comme Remono qui était juge à la Cour Suprême, mais ils n'étaient pas tributaires en tant que maçons de la politique du gouvernement ou des administrations. Le concept de séparation de pouvoirs pourrait aussi s'appliquer, dans une autre mesure, aux maçons. Ils pouvaient métamorphoser la société externe en s'enrichissant des idées politiques de leurs frères et par leur cheminement maçonnique personnel. Selon D'Avesne, « la Maçonnerie façonne les hommes aux luttes du dehors » et, ensuite, « c'est aux Maçons qu'il appartient de réaliser A L'EXTERIEUR ses conceptions »¹⁵⁶⁵. En effet, les maçons pouvaient, de façon individuelle, apporter des idées hors des loges mais, pour changer le tissu social, politique et hiérarchique de la colonie, il aurait fallu des groupes de pression maçonniques. Ceci aurait impliqué de mettre de côté leurs positions sociales, économiques et même politiques pour se présenter sur la place publique en tant qu'entité politique. C'est justement ce que rejette la franc-maçonnerie dans son ensemble. Les hommes qui faisaient partie de la maçonnerie mauricienne faisaient face à un système où les inégalités étaient intrinsèques à la société. L'unité ne pouvait, de ce fait, que se vivre en loge et même là, cela n'était pas toujours atteignable. Un schéma récurrent peut être tracé : celui par lequel plusieurs maçons de *La Triple Espérance* occupaient déjà, depuis le XVIII^e siècle, de hauts postes et ils allaient inévitablement rencontrer les dignitaires anglais, hors des loges, dans le cadre professionnel. Par exemple, Jean François Pépin, Procureur Imperial, qui succéda à Foisy comme vénérable de la loge-mère, fut réélu à maintes reprises et il assurait ce poste quand Lord Moira visita la colonie en 1813¹⁵⁶⁶. Ces liens inévitables entre les dignitaires français et britanniques pouvaient aussi ne pas être validés par les autres. Comme l'expliqua Edouard Virieux, Jean Marie Martin Virieux, qui fut nommé procureur général par Farquhar, fut démis de ses fonctions par le Major-Général Hall¹⁵⁶⁷. Ce choix s'inscrivait également dans l'agenda du gouvernement impérial où, après les quatre années de transition, les hauts postes furent aussi alloués aux Britanniques. Par exemple, un autre maçon anglais, George Smith, fut nommé Chef-juge en 1814¹⁵⁶⁸. Les mêmes schémas se répétèrent plus tard dans les loges britanniques

¹⁵⁶⁵E. D'Avesne, *La franc-maçonnerie au pouvoir. Dans Le Monde Maçonnique*. p.49. (Gallica).

¹⁵⁶⁶Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.26.

¹⁵⁶⁷*Ibid.*, p.25.

¹⁵⁶⁸Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 3* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.4.

où les dignitaires étaient également maçons. Lors de la remise de médaille à George Lewinson, plusieurs maçons, qui étaient aussi des hommes à tête dans la colonie, firent son éloge, comme Sir Charles Farquhar Shand (le Chef-juge), et Robertson, (Magistrat du District de Port Louis).¹⁵⁶⁹ Un article du journal *Le Nouveau Mauricien* de 1883 couvrant l'exposition de tableaux et d'objets d'art à l'Hôtel de ville montra que les maçons étaient présents dans les hautes sphères de la colonie et étaient respectés. Les tableaux de plusieurs maçons y étaient exposés tels que ceux de Lord Moira, de Sir Robert Farquhar, du gouverneur anglais Sir George Anderson, de Lislet Geoffroy et, du premier maire de Port-Louis, Louis Léchelle¹⁵⁷⁰.

Le rôle politique de la franc-maçonnerie se situe dans le fait qu'elle servit à resserrer les liens diplomatiques avec la population à plusieurs niveaux. En effet, selon William Storey, l'intégration des Britanniques dans la société coloniale francilienne fut difficile car il y avait une « clique franco-mauricienne »¹⁵⁷¹ de juges et d'avocats qui possédaient suffisamment de pouvoir pour faire obstruction à l'administration britannique envers « en particulier des gouverneurs faibles qui ne pouvaient pas pénétrer la culture insulaire »¹⁵⁷². Même deux des plus brillants gouverneurs, Arthur Gordon (1871-4) et John Pope-Hennessy (1883-9), eurent des problèmes avec la communauté locale¹⁵⁷³ et devaient trouver l'équilibre entre les desiderata des locaux et le pouvoir impérial de Londres. À l'inverse de certains, d'autres gouverneurs, maçons ou non-initiés, purent pénétrer plusieurs sphères de cette culture locale à travers leurs liens, entre autres, avec les loges mauriciennes. Pour les gouverneurs maçons, le fait de fréquenter les loges françaises était en soi une manœuvre politique et non pas uniquement fondé sur le besoin de retrouver des relations fraternelles maçonniques. Les loges devenaient des espaces où des relations qui, bien qu'anodines des fois, pouvaient aussi promouvoir leurs ambitions politiques de façon non négligeable. La maçonnerie fut, de ce fait, également un vecteur politique où les relations interpersonnelles pouvaient soit être prolongées soit se construire. Le corollaire de l'harmonie maçonnique fut qu'elle mit momentanément en veille les tensions intrinsèques qui éclatèrent vers le milieu du XIX^e siècle. La promiscuité des élites, qui découlait également des réseaux de pouvoir politique coercitifs entre Britanniques, franco-mauriciens et gens de couleur, fut mise en péril face à

¹⁵⁶⁹ *The Freemason*. Décembre 1873. p.6.

¹⁵⁷⁰ *Le Nouveau Mauricien*. 29 août 1883.

¹⁵⁷¹ William Kellerher Storey, *Science and Power in Colonial Mauritius* [University of Rochester Press, 1997] p.25: « A clique of Franco-Mauritian judges and lawyers retained considerable power to obstruct British administration and creditors, particularly weak governors who could not penetrate the insular culture ».

¹⁵⁷² *Ibid.*, p.25.

¹⁵⁷³ Michael Haviden, David Meredith, *Colonialism and development. Britain and its tropical colonies. 1850-1960* [Routledge, 1993] p.72.

l'exigence imposée sur le gouvernement impérial. Ce dernier, forcé de trouver un équilibre entre le nouvel ordre qu'il imposait petit à petit et les exigences des différents groupes socio-politiques et économiques, ne pouvait plus se reposer sur liens fraternels

6.2. La situation politique influe sur le fonctionnement des loges

Il serait incorrect de dire que la franc-maçonnerie mauricienne s'occupait activement de politique mais il est aussi indéniable que les enjeux politiques du monde extérieur influaient sur le fonctionnement des loges. L'institution maçonnique allait vivre deux expériences à contre-courant l'une de l'autre: la fraternité qui allait se concrétiser en loge et l'expérience de ces mêmes maçons qui allaient se livrer à des duels de pouvoir ou à des alliances dans le civil. Ils devaient probablement, dans ces cas-là, s'adonner à des acrobaties diplomatiques pour mettre de côté les conflits ouverts qui se vivaient hors des loges. Certaines fois, la vie politique allait cependant être liée à celles des loges. Par exemple, la Révolution française fut une des périodes charnières qui influença aussi bien la société que les loges locales. Au niveau de la société, elle apporta une vague d'immigration dans la colonie, comme le souligne Eileen Wanquet-Williams, de ceux qui avaient pressenti les futurs troubles en France, de ceux qui furent les témoins des premières vagues de la Révolution et, enfin, de ceux qui espéraient protéger leur fortune dans les colonies¹⁵⁷⁴. Pour D'Unienville même l'arrivée des Britanniques ne changea pas tant la population et ses habitudes : « L'établissement parmi eux d'une nation étrangère, a moins contribué à ce prompt et prodigieux changement, que les fréquentes émigrations et les bouleversements de fortune que la révolution a occasionnés dans cette colonie (...)»¹⁵⁷⁵. En effet, la révolution apporta de la méfiance et des « (...) haines, qui ne tardèrent pas à diviser les familles même les plus unies »¹⁵⁷⁶. D'Unienville parla de la méfiance des gentilshommes et de l'écart entre les riches et les pauvres ainsi que de l'affichage des richesses qui divisèrent les familles¹⁵⁷⁷. De plus, le gouvernement de Decaen avait créé le Conseil Colonial pour l'élite. Outre ces nouveaux

¹⁵⁷⁴ Eileen Wanquet-Williams, «*The application of British slave policy to Mauritius.1810-1835*» [Mémoire de Université de Paris III: Maîtrise d'anglais, 1984] p.13: «*The French Revolution later caused a new influx of population: those who foresaw trouble and those who had witnessed the first waves of Revolution came first and were followed by persons who had their fortune and laud hope for their future in the colonies*».

¹⁵⁷⁵ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.264.

¹⁵⁷⁶ *Ibid.*, p.264.

¹⁵⁷⁷ *Ibid.*, p.267.

arrivants, la population française locale fut très impliquée et des camps se créaient. Alors que l'ancien pouvoir royal français, qui était de nature autoritaire, restreignait leur liberté d'action dans la colonie, la révolution donna des espoirs aux colons français. Certains furent même des figures de proue de la politique révolutionnaire.

Au niveau maçonnique, alors que les loges continuèrent leurs travaux pendant la période révolutionnaire à l'instar de la loge *La Triple Espérance*¹⁵⁷⁸, certains discours politiques furent entendus. Des maçons prirent même une position engagée comme Ricard de Bignicourt, que Quenette qualifie d'antiroyaliste¹⁵⁷⁹. En 1790, Bignicourt fut à « l'avant-scène politique » et « on le voit à la tête des diverses agitations publiques tendant à placer la lointaine colonie sous le régime républicain »¹⁵⁸⁰. Une loge du *Grand Orient de France* se plaça, elle, ouvertement dans la mouvance prorévolutionnaire : la loge *Les Amis de la République*. Daniel Ligou en fait état : « La Franc-maçonnerie s'implique dans le combat révolutionnaire, reniant dans ses tenues un vocabulaire se référant à l'Ancien Régime, fondant une loge éphémère, Les Amis de la Révolution Française »¹⁵⁸¹. Cette loge très méconnue et ayant très peu de sources primaires, eut des difficultés à s'installer dans la colonie à cause de son crédo politique. La loge des *Quinze Artistes*, selon Daniel Ligou, était contre la mise en instance de cette loge « républicaine ». Quant à la loge *La Paix*, à qui la loge *Les Amis de la République* demanda un parrainage, Ligou explique qu'elle eut à faire face à un cas de conscience : « Comprenant, d'autre part, à la fois des nobles, des prêtres et des bourgeois, elle ne pouvait prendre l'initiative de combattre la hiérarchie sociale traditionnelle sans provoquer la dislocation des loges »¹⁵⁸². Quant à la loge-mère, *La Triple Espérance*, elle refusa tout d'abord puis l'accepta finalement, car « il ne lui é[ta]it pas possible pour elle, malgré l'appartenance aristocratique de ses membres de bouder pendant longtemps une initiative maçonnique inspirée par l'idéal républicain »¹⁵⁸³.

Tout comme en France, comme le dit Cécile Révauger où « (...) la franc-maçonnerie a relativement peu influencé la Révolution française, en dépit de certains courants d'idées, et de la survivance de quelques loges (...) »¹⁵⁸⁴, elle eut, dans l'ensemble, une influence relative à

¹⁵⁷⁸ Daniel Kerjean, Alain Le Bihan, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIIIe siècle. Les cadres et les loges* [Presses Universitaires de Rennes, 2012] p.203.

¹⁵⁷⁹ *Week-end*, Portrait « Rivaltz Quenette, la mémoire de la Loge ». 6 avril 2008

¹⁵⁸⁰ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.35.

¹⁵⁸¹ Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [Paris : PUF, Nouvelle édition 2012] p.792.

¹⁵⁸² *Ibid.*, p.1016.

¹⁵⁸³ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.33.

¹⁵⁸⁴ Cécile Révauger, *Noirs et francs-maçons* [Editions maçonniques de France, 1999] p.15.

l'Isle de France. Cependant, bien que la loge *La Triple Espérance* ne prît pas ouvertement position contre la Révolution française et bien que ses membres y fussent défavorables, cette loge fut pourtant un lobby moral. Par exemple, bien que réprouvant les idées antiroyalistes de Bignicourt, qualifié d'« aventurier »¹⁵⁸⁵, la loge discuta de « la proposition faite de supprimer les titres et expressions anti-républicaines (sic) qui se trouv[ai]ent dans les formules de quelques grades »¹⁵⁸⁶. Elle fit un arrêté qui supprimait « à jamais dans son sein tout cordon qui pourrait avoir quelqu'analogie (sic) avec ceux du régime oppresseur dont les Français [s'étaient] heureusement et pour toujours associés »¹⁵⁸⁷. Quelques dispositions furent prises comme de substituer le titre de « Trône » à celui d'« Orient » et la suppression des titres de « Chevalier » et de « Prince ». La loge expliqua que, ce faisant, elle s'associait aux nouveaux principes « sans pour autant cautionner le crime et la violence »¹⁵⁸⁸. Quant à la loge *La Paix*, après avoir refusé de parrainer la loge *Les Amis de la République*, elle dut faire face à une situation délicate. Un de ses membres, Roussety, avait « fabriqué le couteau destructeur »¹⁵⁸⁹ et, quand *La Triple Espérance* refusa à ce dernier l'entrée de son temple en 1803, le vénérable de *La Paix*, Maure, expliqua que ce dernier « n'avait été en l'occurrence qu'un ouvrier recevant un salaire pour le travail (...) »¹⁵⁹⁰. Cet épisode fut aussi évoqué par Edouard Virieux en 1778 avec discrétion. En effet, il parla d'un cas qui se passa le 25 juillet 1803, concernant le frère « R. »¹⁵⁹¹ qui fut interdit d'entrer dans le temple de la loge-mère parce qu'il avait fabriqué « le couteau de la guillotine »¹⁵⁹². Cet épisode était encore délicat, un siècle après la révolution et Virieux fit le choix de ne pas nommer ce maçon. La franc-maçonnerie mauricienne fut, de ce fait, impliquée dans le nouvel ordre apporté par la Révolution. Il est certes vrai que *La Triple Espérance*, bien qu'ayant une fréquentation pro-royaliste, afficha une tendance positive vers le progrès social et l'humanisme. Alors que la maçonnerie française de l'Isle de France fut peu liée aux événements et troubles en France, elle s'y intéressait. Les loges locales n'eurent pas à subir les brimades comme la surveillance policière en France en 1850¹⁵⁹³ mais elles furent touchées par d'autres événements politiques. De plus,

¹⁵⁸⁵ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.33.

¹⁵⁸⁶ *Ibid.*, p.34.

¹⁵⁸⁷ *Ibid.*, p.35.

¹⁵⁸⁸ *Ibid.*, p.35.

¹⁵⁸⁹ *Ibid.*, p.35.

¹⁵⁹⁰ *Ibid.*, p.35.

¹⁵⁹¹ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [*Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887] p.22.

¹⁵⁹² *Ibid.*, p.22.

¹⁵⁹³ André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIXe siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.14.

la colonisation britannique apporta aussi des changements tels que le fait que, dans la colonie britannique, « (...) l'Art Maçonnerique avait fait place à l'Art Royal »¹⁵⁹⁴. La maçonnerie fut forcément influencée par la période de transition et, comme le disait Yvan Martial en 2003 :

La FRANC-MACONNERIE mauricienne, en tant que foyer privilégié d'idées, de débats et de réflexions, ne pouvait pas ne pas jouer un rôle prépondérant, directement ou par membres interposés, dans les grands chambardements constitutionnels que connaîtra l'île Maurice entre 1790 et 1815, soit entre l'annonce de la prise de la Bastille et le Traité de Paris (...) ¹⁵⁹⁵.

Vers le milieu du XIX^e siècle, l'anglicisation de la colonie toucha la société, l'économie et même la maçonnerie de façons directe et indirecte. Comme l'explique Storey, vers le milieu et la fin du XIX^e siècle, les pouvoirs du gouverneur de la colonie devenaient «presqu'absolus»¹⁵⁹⁶. Les changements dans la Constitution de 1832 lui donnaient le droit d'élire des locaux au Conseil du Gouvernement, avec l'aval de l'Office Colonial. Alors que les gouverneurs, selon Storey, trouvaient que «la coopération avec l'élite était propice à une bonne gouvernance de la colonie »¹⁵⁹⁷, la strate économique ne faisait pas confiance à l'Office Colonial. Au-delà de la situation délicate de certains cadres franciliens qui travaillaient avec le gouvernement britannique, l'anglicisation de la politique linguistique au niveau de l'administration et du domaine judiciaire impliqua, malgré eux, des maçons ou la franc-maçonnerie, dans des conflits politiques. Alors que le statut de la langue française fut protégé par le *Traité de Capitulation*, dans les années 1840, le gouvernement britannique intensifia sa politique linguistique. Il s'attaqua non pas à la langue française comme langue commune de la population mauricienne, mais à la langue française qui était utilisée dans l'administration et dans le domaine judiciaire. Elle ne fut donc pas bannie en société et elle resta la langue la plus parlée par les habitants de l'île, excluant les esclaves, et ce statut officieux fut maintenu bien que la langue anglaise fût *de facto* la langue officielle du pays. Pourtant, dans les faits, le français était utilisé dans l'administration et les documents en anglais étaient souvent

¹⁵⁹⁴ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.70.

¹⁵⁹⁵ *Le Mauricien*. Yvan Martial, « *La franc-maçonnerie au rendez-vous des transitions révolutionnaires et anglaises (II)* ». 8 décembre 2003.

¹⁵⁹⁶ William Kellerher Storey, *Science and Power in Colonial Mauritius* [University of Rochester Press, 1997] p.71.

¹⁵⁹⁷ *Ibid.*, p.71.

accompagnés d'une traduction française. Ceci venait du fait que les fonctionnaires français, qui furent autorisés à rester en poste après la Capitulation, utilisaient encore cette langue. Une dépêche de novembre 1832 mit en avant le désir de changement du gouvernement anglais dans la politique linguistique du pays : «Il est grand temps de faire sentir aux colons en général et en particulier aux principaux fonctionnaires du gouvernement qu'il leur est indispensable d'apprendre notre langue»¹⁵⁹⁸, c'est-à-dire, l'anglais. En 1841, la *Gazette* officielle du gouvernement annonça que les lois seraient « dorénavant édictées en anglais seulement »¹⁵⁹⁹ et que les textes en français ne devaient pas être considérés comme des documents originaux. Un Ordre de septembre 1845, confirma qu'à partir du 15 juillet 1847, l'anglais deviendrait la langue du domaine judiciaire aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.

Ce nouvel ordre politico-linguistique toucha alors la maçonnerie à travers l'affaire de la femme du gouverneur, Lady Gomm, en 1847. Cet épisode souligna la frontière fragile et délicate entre la franc-maçonnerie et la vie politique. Le gouverneur et sa femme avait déjà été impliqués dans un événement maçonnique et social cinq ans plus tôt sans heurt. Un des nombreux exemples de cette réussite au cours des périodes troubles fut la médaille d'Or que la femme de Sir William Gomm (gouverneur entre 1842 et 1849)¹⁶⁰⁰ présenta à Jaunet (le cultivateur qui avait introduit le thé à Maurice) « en présence des autorités civiles et militaires »¹⁶⁰¹. Cette médaille, accordée par la loge *La Paix* et présentée par un gouverneur qui, bien que populaire au début, fut ensuite impliqué dans des tensions dans la colonie est symptomatique des réussites de la maçonnerie. Cette fête était une initiative du gouverneur Gomm, lui-même¹⁶⁰². En effet, en 1842, quand les membres de la *Société d'Histoire Naturelle* et les maçons de la loge *La Paix* décernèrent une médaille d'or à Jauvet¹⁶⁰³, sous la présidence du Gouverneur Gomm, l'éditorial du *Cernéen* du 23 décembre rapporta les éloges que la loge fit au gouverneur. Le vénérable, Le Goy, parla «de l'honneur qu'il faisait à la Loge *La Paix* en venant présider cette séance solennelle, ajoutant que les Maçons citeraient désormais avec orgueil, à côté du nom des illustres personnages qui étaient venus visiter ce temple, le nom cher et respecté de Sir William Gomm »¹⁶⁰⁴. Cependant, suite à la nouvelle loi

¹⁵⁹⁸ Rada Tirvassen, «*Le conflit entre l'anglais et le français à l'île Maurice au XIX^e siècle*». p.429-433. Extrait de la dépêche No.25 du 28 novembre 1832. p.429.

¹⁵⁹⁹ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.48.

¹⁶⁰⁰ Dayananand Napal, *British Mauritius 1818-1948* [Vacoas : Le Printemps, 1994] p.26.

¹⁶⁰¹ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23^{eme} jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.31.

¹⁶⁰² FM 2 579. Dossier 1 *La Paix*. Correspondance 1790-1850. Lettre à Pilon du vénérable Le Goy. 10 février 1843. 8pp. p.6.

¹⁶⁰³ Cultivateur des Trois Ilots, le thé fut introduit par lui à Maurice.

¹⁶⁰⁴ *Le Cernéen*. Editorial. 23 décembre 1842.

sur la politique linguistique du pays, la situation changea en 1847. La franc-maçonnerie fut impliquée ici non pas à travers ses membres qui, bien sûr, vivaient cette situation professionnelle hors des loges mais par le fait que le 14 juillet 1847, la veille de l'entrée en vigueur de la loi, Lady Gomm avait loué les locaux de *La Triple Espérance* pour un bal. Alors que certains habitants de la colonie avaient boycotté le bal¹⁶⁰⁵, des manifestants se regroupèrent devant le temple pour protester¹⁶⁰⁶. Même si le bal n'était pas lié directement à la décision politique ni à la franc-maçonnerie, le profil des invités (les élites de la société mauricienne) et la situation géographique du bal (le temple) créèrent un amalgame qui porta atteinte à la maçonnerie française. Les répercussions de ce bal du sont explicitées par Bulpin : les manifestants furent impliqués dans des échauffourées avec la police et ils huèrent les invités¹⁶⁰⁷. Un bal maçonnique fut organisé en août pour faire oublier cet événement¹⁶⁰⁸ mais avec des effets limités qui ne purent tarir pas les hostilités. En effet, selon Jean-Claude de L'Estrac, ce changement dans la politique linguistique « fut vécu comme « un véritable drame » et mobilisa le barreau franco-mauricien pendant plusieurs mois »¹⁶⁰⁹.

Cet épisode montra les dommages collatéraux de la socialisation encouragée dans les temples maçonniques ainsi que l'ambivalente relation entre la maçonnerie et les pouvoirs publics. Alors que le temple maçonnique était censé appartenir à un espace-temps différent, « un sanctuaire, qui est symboliquement « couvé, c'est-à-dire protégé des agressions profane » »¹⁶¹⁰, la maçonnerie mauricienne fut impliquée de façon indirecte dans l'appareil administratif et politique du pays à travers la location de ses locaux. En effet, les temples maçonniques de *La Paix* et de *La Triple Espérance* furent aussi utilisés pour des événements administratifs, à l'instar la création de *La Société Agricole* en 1853, devenue, plus tard, la *Chambre d'Agriculture* de l'Ile Maurice,¹⁶¹¹ qui fut un des lobbies politiques des propriétaires terriens. De plus, les premières élections municipales de Port-Louis eurent lieu au temple de *La Triple Espérance* en 1850¹⁶¹². Louis Léchelle, (courtier et agent de change) qui fut réélu plusieurs fois vénérable de *La Triple Espérance*¹⁶¹³ et qui fut le Président des Hauts Grades de

¹⁶⁰⁵ Dayananchand Napal, *British Mauritius 1818-1948* [Vacoas : Le Printemps, 1994] p.26.

¹⁶⁰⁶ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.49.

¹⁶⁰⁷ D.V. Bulpin, *Islands of a forgotten sea* [Pretoria: Protea Bookhouse, 2010] p.315.

¹⁶⁰⁸ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.51.

¹⁶⁰⁹ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.165.

¹⁶¹⁰ Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et sociabilité. Les métamorphoses du lien social XVIIIe-XIXe siècle* [Editions maçonniques de France, 2013] p.80.

¹⁶¹¹ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.54.

¹⁶¹² Jean George Prosper, *L'Ile Maurice doit-elle vendre son âme* [l'Harmattan, 2006] p.106.

¹⁶¹³ Fm 2 (581). *LTE dossier 3. Correspondance 1813-1848. Tableaux 1801-1848.*

la loge en 1832¹⁶¹⁴, devint le premier maire de Port-Louis de 1850 à 1853, suite au scrutin. Les élections furent présidées, entre autres, par Jules Virieux et Hyppolite Lemièrre, deux maçons. Léchelle fut choisi au même poste de maire par le Gouverneur Georges Anderson en 1856. Le fait qu'un tel évènement se passa dans des locaux maçonniques montra le fin voile qui existait, dans les années 1850, entre les politiques et les francs-maçons. Cette implication politique de la maçonnerie fut, par ailleurs, revendiquée par Eric Garnier, le grand orateur du *Grand Orient de France* en 2013, dans la presse locale. Il affirma que la loge *La Triple Espérance* « (...) aura donc été le berceau de la première instance intégralement élue dans ce pays – un évènement qui s'inscrit glorieusement dans les traditions politiques de la franc-maçonnerie française »¹⁶¹⁵. Il expliqua au journal *Le Mauricien* que « la franc-maçonnerie a une marque indélébile dans l'histoire des institutions mauriciennes » et souligna que Louis Léchelle fut aussi l'« un des fondateurs de la Chambre de Commerce et d'Industrie »¹⁶¹⁶. D'autres vénérables de *La Triple Espérance* furent élus au poste de maire de la capitale comme Pierre Camille François en 1923¹⁶¹⁷. Charron, le vénérable de la loge *La Paix* en 1856 fut, lui, un membre du Conseil municipal¹⁶¹⁸.

La vie maçonnique fut souvent liée à la vie politique de la colonie par l'intermédiaire de la location de ses locaux sans que la maçonnerie ne se positionnât ouvertement à ce niveau. En 1847, au cœur des tensions liées au manque de représentation de la communauté des franciliens, l'*Association Mauricienne*, défendant les planteurs locaux et siégeant à Londres, envoya un mémoire « (...) mettant l'accent sur les insuffisances notoires de la constitution de 1831 » qui empêchait à « (...) l'élite coloniale une quelconque possibilité de fournir les édiles du pays et de leur octroyer une participation effective dans la gestion de la Cité »¹⁶¹⁹. Localement, elle mit sur pied un *Comité des colons*. En effet, l'historien Emmanuel Richon explique qu'après avoir porté leurs revendications à Londres, les anciens colons français désiraient monter une action à Maurice afin « de sensibiliser les autorités sur le rapport de forces existant »¹⁶²⁰. Le comité siégea d'abord à l'Hôtel de l'Europe puis au temple de *La Triple Espérance*. Il « fit comprendre de vive voix et par écrit au sein du journal « Le Cernéen » daté du 10 octobre 1848, que le pays avait bien besoin de corps élus par la

¹⁶¹⁴ FM 2 (581). LTE. Dossier 3. Correspondance 1813-1848.

¹⁶¹⁵ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.54.

¹⁶¹⁶ *Le Mauricien.. Eric Garnier, dirigeant du Grand Orient de France : « Les francs-maçons doivent être plus présents sur la scène locale »* 16 novembre 2013.

¹⁶¹⁷ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939* [High Quality Press, 2008] p.8.

¹⁶¹⁸ FM 2 (854). La Paix. Dossier 1. Annotation 51290. Extrait du Livre d'Architecture de La Paix. 18 aout 1856.

¹⁶¹⁹ Emmanuel Richon, « Gouverneur George Anderson. Portrait peint par Alfred de La Hogue Rey » <http://www.potomitan.info/galerie/anderson/index.php> Accès 20/05/2011.

¹⁶²⁰ *Ibid.*

population à seule fin de trouver des remèdes appropriés à des maux grandissants »¹⁶²¹. Il est intéressant de noter que la loge ne fut pas non plus indifférente à cette montée de revendications. En effet, dès 1847, elle commença à célébrer l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier (1772-1837), une figure-clé du socialisme. En 1849, un buste de Fourier fut placé « derrière le siège présidentiel »¹⁶²² dans le temple de la loge. Un commentaire de 1978 confirma que la loge rendait également hommage au mouvement socialiste naissant au milieu du XIX^e siècle, mais sans l'afficher dans la société : « (...) le socialisme naissant connu à l'ILE Maurice de bien étranges porte-flambeaux. Mais l'utopisme communautaire s'est taillé à LA TRIPLE ESPERANCE une place symbolique de choix ou les plaisirs de la table se disputaient avec les richesses de l'esprit»¹⁶²³.

Alors que les maçons des loges mauriciennes faisaient partie de la vie civile, les exigences de leurs postes pouvaient également influencer sur leur vie maçonnique. Dans l'introduction du livre *Les Francs-maçons dans la cité*, Luis P. Martin parle de débats contemporains en Grande-Bretagne autour de l'interdiction à certains postes dans l'administration aux francs-maçons¹⁶²⁴. Pour lui, lorsque la société maçonnique sort de son cadre d'universalité et d'humanisme, elle change mais « (...) pour l'historien ou le sociologue, la « déviation » révèle aussi la pratique d'un comportement politique intéressant : la linéarité n'existe pas (...) »¹⁶²⁵. Certains maçons des loges mauriciennes eurent aussi à faire un choix. Par exemple, en 1837, des changements dans le domaine judiciaire touchèrent certains maçons. En effet, l'alinéa 4 des « Ordres et Règlements Généraux de la Cour Suprême et du Tribunal de Première Instance », que le gouvernement britannique publia, stipulait que « personne ne sera[it] habilité à exercer comme avocat devant la Cour Suprême ou le Tribunal de Première Instance, à moins qu'il n'ait été admis Avocat ou « Barrister » dans l'une des Cours Royales supérieures de la Grande-Bretagne ou d'Irlande »¹⁶²⁶. Un des signataires étaient l'ancien vénérable Remono qui avait pris ses distances de *La Triple Espérance* depuis deux ans. Lors de la tenue d'investiture de Hewetson comme vénérable de la loge *La Bienfaisance* en 1905, le cadre professionnel empiéta sur sa vie maçonnique. Magistrat du District (commune) de Flacq, il s'occupait d'une enquête sérieuse « pour acte de

¹⁶²¹ Emmanuel Richon, « Gouverneur George Anderson. Portrait peint par Alfred de La Hogue Rey » <http://www.potomitan.info/galerie/anderson/index.php> Accès 20/05/2011.

¹⁶²² R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.54.

¹⁶²³ *Ibid.*, p.54-5.

¹⁶²⁴ P. Martin Luis, *La Franc-maçonnerie dans la cité. Les cultures politiques de la Franc-maçonnerie en Europe. XIXe-XXe siècle* [Presses Universitaires de Rennes, 2000] p.9.

¹⁶²⁵ *Ibid.*, p.11.

¹⁶²⁶ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.48.

rébellion d'une 100^e de laboureurs Indiens (...) & dont l'enquête se faisant par ordre de son Excellence le Gouverneur»¹⁶²⁷ et ne put assister à la tenue. Rivaltz Quenette, historien et franc-maçon de la loge *La Triple Espérance* commenta, en 1998, le choix d'un temple maçonnique pour le bal de Lady Gomm : « Il est difficile aujourd'hui de saisir cette maladresse » de *La Triple Espérance* et de son vénérable, Déroutède, « une sommité de la profession légale »¹⁶²⁸. Dans tous les cas, la maçonnerie du XIX^e siècle fut impliquée dans la structure politique du pays.

6.3. La franc-maçonnerie, une institution engagée

Alors que les hommes politiques et les dignitaires ayant un pouvoir politique pouvaient porter une parole citoyenne ou engagée, sans que leur qualité de francs-maçons fut évoquée, la maçonnerie et ses adhérents pouvaient, également, avoir un positionnement politique ou être engagés dans des causes politiques. A une interpellation d'un journal contre le candidat au poste de gouverneur De Witt Clinton en 1824, à propos du fait qu'il était franc-maçon, il expliqua qu'il rejetait l'usage politique de la maçonnerie. Pour lui, la maçonnerie avait « sa propre politique »¹⁶²⁹ qui n'avait rien à voir avec la politique d'un parti ou d'un pays. Outre les politiques internes liées à la vie intime des loges, la maçonnerie mauricienne fut aussi une institution initiatrice de changements politiques. Edouard Virieux expliqua que ce fut grâce à un des maçons affiliés, Jean Baptiste Étienne Delaleu, membre du Conseil Supérieur, que les Iles Bourbon et de France devaient la codification de leurs lois, ordonnances, antérieures au gouverneur Decaën¹⁶³⁰. Loin de l'image de fraternité, chaque loge était composée de figures politiques menant des combats politiques personnels ou était traversée par des revendications politiques différentes. Ensuite, comme les clivages socio-économiques et ethniques étaient partie prenante de la question politique à Maurice aux XVIII^e et XIX^e siècles, la franc-maçonnerie se retrouva impliquée elle-aussi dans certains enjeux politiques, encore une fois, consciemment ou inconsciemment.

¹⁶²⁷ GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1901-1910. Lettre de *La Bienfaisance* au Chef du Secrétariat du GODF, Vadécord. 12 février 1905. 4pp. p.2.

¹⁶²⁸ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.49.

¹⁶²⁹ Steven Bullock, *Revolutionary brotherhood. Freemasonry and the transformation of the American social order. 1730-1840* [London: University of North Carolina Press, 1996] p. 225. Cite De Will Clinton: « *Masonry has her politics* », he suggested, « *but not the politics of a day, a part* » or even « *a country* ».

¹⁶³⁰ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.6.

Les Britanniques avaient, depuis le début de la colonisation, fait maints efforts pour conforter les Franco-mauriciens au sujet de leurs racines françaises. Un des exemples est celui du gouverneur anglais, Sir James Macaulay Higginson, qui fréquentait la loge *La Triple Espérance* dans les années 1850 et qui fit un geste symbolique envers les Français. Selon Norbert Benoit, le gouverneur proposa lors d'une réunion à la loge, le 20 janvier 1853, qu'une statue fût érigée en l'honneur du premier gouverneur français, Mahé de Labourdonnais, afin de signifier une réconciliation entre les Britanniques et les Français¹⁶³¹. La loge offrit sa salle pour une réunion publique afin de trouver des fonds pour l'érection d'une statue du « fondateur de la Capitale mauricienne »¹⁶³² et son élaboration fut confiée à une fonderie réputée, Eck et Durand. Adrien d'Épinay avait déjà en 1853 offert l'original du portrait de Labourdonnais à la municipalité de la capitale ainsi qu'une copie faite par La Hogue est à la loge¹⁶³³. Un autre portrait, possédé par la famille d'Épinay, ornait les murs du temple : celui du gouverneur Anderson qui créa un Conseil Municipal en 1850, « l'embryon du premier organe élu localement »¹⁶³⁴, selon Emmanuel Richon. Le portrait fut peint par le maçon Alfred de La Hogue, qualifié comme un membre « représentatif de la bourgeoisie coloniale de l'époque »¹⁶³⁵, et il était « logiquement membre franc-maçon de la célèbre Loge de la Triple Espérance »¹⁶³⁶. Il fut également l'auteur de portraits des « membres les plus illustres de la société coloniale »¹⁶³⁷, comme ceux de deux maçons anglais et français et hauts fonctionnaires de l'état, Charles Telfair et Louis Léchelle. Ceci rappelle ce que raconte André Combes où, sous la Restauration, la franc-maçonnerie française afficha à quelques reprises ses préférences « par opportunisme ou conviction »¹⁶³⁸ et en 1814, par exemple, à Marseille, « (...) des Maçons promènent le buste du roi dans les rues de la ville aux bruits des salves d'artillerie, de tambours, de chants avant de l'inaugurer dans le Temple »¹⁶³⁹. Deux maçons britanniques prirent une position politique : Charles Telfair qui, bien que le propriétaire d'une usine sucrière, défendit les droits des esclaves et ouvrit, comme cela a été vu¹⁶⁴⁰, une école pour leurs enfants, et Sir Walter Besant. Loin de la position ouvertement engagée de sa belle-

¹⁶³¹ « *La Statue de Mahé de Labourdonnais* ». <http://www.otayo.com/article.php?artID=57>. Accès : 25/05/2011

¹⁶³² R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.53.

¹⁶³³ Dans les années 80, la coopération française avait décidé de restaurer le portrait. Surgit alors une polémique : lequel des deux était l'original. Finalement c'est celui de la Loge qui fut restauré. Source : Jérôme Boule, Ancien maire de Port-Louis.

¹⁶³⁴ Emmanuel Richon, « *Gouverneur George Anderson. Portrait peint par Alfred de La Hogue Rey* » <http://www.potomitan.info/galerie/anderson/index.php> Accès 20/05/2011.

¹⁶³⁵ *Ibid.*,.

¹⁶³⁶ *Ibid.*,.

¹⁶³⁷ *Ibid.*,.

¹⁶³⁸ André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIXe siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.28.

¹⁶³⁹ *Ibid.*, p.28.

¹⁶⁴⁰ Dans la Partie 2.

sœur, Annie Besant (qui « dans le cadre de la lutte des femmes pour le droit de vote, en 1911, à Londres, elle condui[si]t une délégation du Droit Humain en décors maçonniques lors d'un immense défilé de femmes »¹⁶⁴¹, Walter Besant s'éloigna un temps de la capitale Port Louis dans les années 1860. Selon Sophie Geoffroy « sombr[a] dans une « mélancolie » aggravée par le manque d'activités intellectuelles, les tensions professionnelles, ainsi que les disparités sociales, criantes dans le cadre des coolies »¹⁶⁴². Cependant, comme beaucoup de Britanniques, Walter Besant dénonça les traitements des travailleurs engagés indiens par les propriétaires de canne à sucre. En 1876, le *Freemasons's Chronicle* souligna ce fait politique très litigieux, que l'Earl of Kilberley souleva au House of Commons, le « traitement des Coolies à Maurice »¹⁶⁴³.

Les loges mauriciennes affichèrent leur soutien à certaines causes politiques à l'instar de *La Triple Espérance* qui lança un appel aux dons pour « un étranger, prisonnier de guerre » en 1795¹⁶⁴⁴ ou encore quand la loge fut solidaire avec le *Grand Orient* contre les déportations de la population de la Belgique.¹⁶⁴⁵ La question politique pouvait s'immiscer dans les loges à travers des planches ou des discours. Descroizilles, en 1848, lors d'un Banquet phalanstérien, fit l'histoire des trois Révolutions françaises et s'adressa aux jeunes maçons dans un positionnement très politisé en pesant le pour et le contre des différents régimes politiques instaurés depuis 1789 en France¹⁶⁴⁶. Contrairement au discours lisse de certains maçons, les loges furent des viviers d'engagement politique. Les paroles d'Edouard Virieux qui essayait de tempérer les esprits, en 1887, alors que le pays était traversé par divers courants de protestations liés à la représentation politique et, où les lobbies ethniques, sociaux et politiques menaient des frondes de plus en plus violentes contre le gouvernement britannique, ne firent que confirmer que la franc-maçonnerie mauricienne avait un passé politique: « elle n'est plus au même degré que par le passé un instrument pressant d'action politique et sociale. (...) Elle est surtout une institution de Bienfaisance *contre laquelle il n'y a vraiment pas raison aujourd'hui de se mettre en campagne* »¹⁶⁴⁷. A ce moment de l'histoire de la colonie, la maçonnerie faisait profil bas. Dans le livre du bicentenaire de la loge *La Triple Espérance*, il

¹⁶⁴¹ Daniel Ligou, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* [Paris : PUF, 2012] p.137 « BESANT (Annie) ».

¹⁶⁴² Sophie Geoffroy, *Journal de Bourbon & Autobiographie (extrait). Sir Walter Besant* [Grenoble: ELLUG Université de Stendhal, 2013] p.15.

¹⁶⁴³ *Freemason's Chronicle*, « *Our Weekly Budget* ». mai 1876. p.8: « *treatment of Coolies in the Mauritius* ».

¹⁶⁴⁴ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.34.

¹⁶⁴⁵ GODF. LTE 1916-1939. Dossier 1916-1919. Lettre de LTE au GODF. 20 janvier 1917. 2pp.

¹⁶⁴⁶ « *Banquet Phalanstérien de l'île Maurice* » [Imprimerie du Mauricien, avril 1849] p. 20-22.

¹⁶⁴⁷ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.2.

est dit que : « Mais, dès que j'eus compris combien avaient été profondes les imbrications sociales et politiques de l'Ordre maçonnique dans les turbulences de la Cité (...) le premier siècle fut d'une incomparable richesse »¹⁶⁴⁸.

La presse convoqua également les maçons mauriciens dans un débat sur son positionnement politique. Par exemple, le journal *Le Cernéen* du 31 octobre 1870, apostropha les francs-maçons sur le fait que le *Grand Orient de France* faisait des appels de souscriptions aux « deux belligérants morts sur le champ de bataille »¹⁶⁴⁹ de la guerre franco-prussienne. Le journal questionnait le bien-fondé de cette de venir en aide à ceux qui avaient tué les leurs alors qu'ils étaient peu enclins à reconnaître « l'infaillibilité » du pape mais obéissaient à leur obédience. Pour le journal l'entraide maçonnique était irrespectueuse pour les victimes françaises car le Prussien n'était qu'un frère pour le maçon français et « une fois qu'ils se sont reconnus, ils n'ont rien autre chose à faire qu'à s'embrasser tendrement sur les tombes. Ah ! La belle chose que la Philosophie humanitaire ! »¹⁶⁵⁰. Face à cette attaque du journal qui avait un positionnement très catholique, la lettre de Kermorvant, le 2 novembre 1870, au rédacteur souligna que le *Grand Orient* n'avait pas envoyé d'ordre aux maçons mais une circulaire le 8 août, que *La Triple Espérance* n'avait fait qu'envoyer aux journaux¹⁶⁵¹. La rédaction répondit que De Kermorvant ne faisait que défendre sa loge. Après la circulaire publiée le jour même, la rédaction commenta que « (...) Or, le mot OBEDIENCE a été emprunté par la langue maçonnique à la langue ecclésiastique ; il signifie : « dépendance envers un supérieur » ; il implique « la soumission absolue »¹⁶⁵². Pour la rédaction, quand le *Grand Orient* fit appel à toutes les loges, il entendait être obéi, « Obéir, c'est la racine »¹⁶⁵³. La franc-maçonnerie française fut accusée d'être complice de la Prusse. En 1871, dans un rapport au *Grand Orient*, De Kermorvant que les maçons locaux aussi bien français que britanniques contribuèrent à cette levée de fonds, surtout ceux de la *Lodge Friendship*. Il souligna que le rédacteur du journal *The Commercial Gazette* avait gratuitement mis ses presses à leur disposition pour l'impression des circulaires ainsi que « (...) la Banque Orientale qui lui a[vait] généreusement fait remise de la prime considérable qui se prévalait à cette époque sur les traites »¹⁶⁵⁴.

¹⁶⁴⁸ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.1

¹⁶⁴⁹ *Le Cernéen*. « Une question d'opportunité ». 31 octobre 1870. p. 1

¹⁶⁵⁰ *Ibid.*, p. 1.

¹⁶⁵¹ *Le Cernéen*. 2 novembre 1870. 4pp. p.1.

¹⁶⁵² *Ibid.*, p.1.

¹⁶⁵³ *Ibid.*, p.1.

¹⁶⁵⁴ FM 2 (858). Annotation 14.016. Deux Lettres sur les mêmes feuilles. La première est datée et la seconde date du 25 août 1871. Lettres de Kermorvant à Thevenot. 4pp. p.2.

Pourtant, certains maçons avaient fait pression sur les autres pour les empêcher de souscrire. Que les maçons de la loge aient obéi au *Grand Orient* malgré leurs points de vue politique différent sur la souscription pour les victimes de la guerre franco-prussienne, ou avaient-ils simplement montré leur soutien à l'obédience, il n'en fut pas moins que le 10 janvier 1871, selon le journal *Le Progrès Colonial*, la souscription eut lieu à *La Triple Espérance*¹⁶⁵⁵, et, en 1872, un bal costumé fut organisé par la loge afin de recueillir une quête pour les victimes de la guerre franco-prussienne¹⁶⁵⁶.

En effet, la maçonnerie, qui avait un rôle social, était liée à la question politique et, en tant qu'institution, elle n'était pas fermée aux nouvelles politiques du monde qui l'entourait. Le *Freemasons Chronicle* porta un regard très pertinent sur le sujet dans son numéro de janvier 1875. Il mit en avant le fait qu'en s'adressant à un groupe d'hommes de plusieurs couleurs politiques, le journal se devait de ne pas se lancer dans des discussions politiques. Cependant il ne leur était pas interdit de mettre en avant les aspects de la politique européenne pour ses lecteurs.¹⁶⁵⁷ Cette nuance montre bien la limite entre des discussions et les échanges sur des événements politiques, et le fait que des hommes, souvent influents avec des opinions diverses se retrouvaient en maçonnerie, faisaient des loges des viviers d'idéologies politiques. La presse maçonnique anglaise locale donnait, elle, de façon coutumière des nouvelles politiques à Maurice. Les informations des magazines maçonniques londoniens allaient de nouvelles qui étaient directement liées à la situation maçonnique dans l'île (des nouvelles sur la maçonnerie mauricienne, ses loges et les maçons) aux nouvelles politiques (des chroniques sur les guerres, les conflits impliquant des maçons et la situation politique locale). Dans son édition de décembre 1836, le journal s'impliqua plus en parlant de l'initiation de Louisa Joseph de Berguin à la *Percy Lodge No.14* qu'il présenta comme « un gentleman français aux grandes réalisations littéraires »¹⁶⁵⁸ et le rédacteur en chef du journal *La Balance*, qui avait quitté Maurice « où son plaidoyer en faveur de la liberté semblait avoir été plus ardent que la politique »¹⁶⁵⁹. Alors que la presse joua un rôle assez conséquent en mettant sur la place publique les affaires des maçons étant, tour à tour, leur alliée ou leurs détracteurs, soulignait en 2013 dans le journal *Le Mauricien*, que de nos jours, « malheureusement lorsqu'on en parle

¹⁶⁵⁵ *Le Progrès Colonial*. 10 janvier 1871.

¹⁶⁵⁶ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.68.

¹⁶⁵⁷ *Freemasons Chronicle*. « *The Political Situation in Europe* » janvier 1875. p.8: « *In addressing a constituency composed of men of every shade of politics, the discussion of political questions is impossible. Yet are we not debarred from laying before our readers a brief account of the present aspect of politics in Europe* ».

¹⁶⁵⁸ *Freemason Quarterly Review*. décembre 1836. p.78: « *French gentleman of high literary attainments, and editor of « La Balance »* ».

¹⁶⁵⁹ *Ibid.*, p.78: « *where his advocacy of freedom appears to have been more ardent than politic* »

dans les médias on relève surtout les défauts, on parle très peu de l'engagement personnel des francs-maçons et leur engagement de porter le message de paix, d'amour, de fraternité (...)»¹⁶⁶⁰. Il serait plausible de dire que la franc-maçonnerie ne put être totalement indifférente à la politique. Le fait que ses membres étaient des personnages-clés de la politique, de l'économie et des affaires fit définitivement d'elle une institution de la société coloniale à part à part entière. Il est, de ce fait, difficile de la dissocier de la 'polis', la cité, dans laquelle elle travaillait (surtout les loges françaises) et dont ses membres faisaient partie. Selon Roger Dachez dans la préface de *Les lumières au quotidien*, Margaret Jacob fut l'une des rares historiennes à défendre les idées des historiens D. Knoop et G.P. Jones¹⁶⁶¹ à propos de la maçonnerie « (...) comme une branche de l'histoire sociale, comme l'étude d'une institution sociale particulière et des idées qui la sous-tendent [...] »¹⁶⁶². Malgré ses positions de détachement, dans tous les cas, la maçonnerie en général fut visée par le public et la presse. La vie interne de la maçonnerie, basée sur le secret et des rites inconnus du public, fit et fait encore souvent d'elle une cible pour ceux qui n'arrivaient pas à l'accepter.

La maçonnerie française de l'île milita, par exemple, en faveur du maintien de l'identité française et fut plus engagée au début du XX^e siècle. Le nationalisme français, qui sévissait dans la colonie, surtout depuis la fin du XIX^e siècle, devint plus prégnant. Les années 1880 jetèrent les bases de la décolonisation avec, tout d'abord, une Constitution en 1885 qui procura un conseil législatif, qui bien que pas totalement représentative de toute la population, fut suivie pas d'autres élections qui déclenchèrent, dans les années 1900, la création de plus en plus rapide des partis politique, souvent avec des étiquettes ethniques : les élites franco-mauriciennes de propriétaires terriens et des industriels, et les gens de couleur autour du Dr Eugène Laurent (qui créèrent *Action Libérale* en 1907¹⁶⁶³). Les Indo-mauriciens, portés par Mahatma Gandhi et le Manilal Doctor, furent les bénéficiaires d'une campagne d'alphabétisation dont le journal *The Hindu* fut le porte-parole. Face à ces revendications, dans les années 1900 et 1910, la loge *La Triple Espérance*, qui souhaitait, depuis des années, avoir un Consul de France maçon, fit aussi des pressions et des recommandations au *Grand Orient de France* et à différents ministères en France pour appuyer des mutations diplomatiques. Ces dernières avaient pour objectif de mettre en avant les réseaux

¹⁶⁶⁰ *Le Mauricien*. Jean Pierre Catala, «Etre franc-maçon c'est d'abord être citoyen ». 18 mars 2013.

¹⁶⁶¹ Ils définirent un programme en 1934 appelé The genesis of Freemasonry et qui fut publié en 1947 à Londres.

¹⁶⁶² Margaret C. Jacob, *Les Lumières au quotidien. Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières* [Paris : Editions A l'Orient, 2004] p.7.

¹⁶⁶³ Moohindra Nath Varma, *The political history of Mauritius. Volume One (1883-1983)* [Bahadoor Printing Ltd, 2011] p.18.

diplomatiques français dans l'outre-mer et de préserver la culture française sur une terre britannique. Par exemple, le nouveau vénérable de *La Triple Espérance*, Cangy, installé 9 décembre 1911, présenta une requête au *Grand Orient* afin d'obtenir, si possible, que le prochain Consul de France à Maurice soit un « Maçon militant »¹⁶⁶⁴. Cependant, quelques maçons, comme Seillier, couvaient des sentiments antibritanniques et avaient une idée, qui vendrait du Dr Edwin Blackburn lors de son vénéralat à *La Triple Espérance*. Seillier pensait à une « (...) mesure diplomatique & historique à la fois qui n'[était] pas au dessus (sic) des moyens d'action du G[rand] O[rient] et qui amènerait à bref délai – après 15 ou 20 ans dans l'histoire d'un peuple – l'épanouissement de la mentalité française moderne dans ce petit pays »¹⁶⁶⁵. Se présentant comme un ex-membre de *La Triple Espérance*, « ayant jugé de sa dignité de n'en plus former partie »¹⁶⁶⁶, élabora en 1911, son projet à l'obédience : il créerait une entité où les membres seraient français de par les lois égalitaires de la République (car à Maurice, un citoyen n'était pas simplement « Mauricien, sans être ni Anglais ni sujet anglais »¹⁶⁶⁷), par « La Rétrocession de l'Île Maurice à la France, lors des règlements de compte, par l'échange de concessions coloniales »¹⁶⁶⁸. Etant également contre la montée du nationalisme français dans la colonie telle qu'elle était menée, il décriait les volontaires qui souhaitaient créer une milice locale ainsi « les deux éléments de la classe dite éclairée (hélas !!) : les gens de couleur et les pseudo-blancs »¹⁶⁶⁹. Il adhéra, cependant, aux idées d'Edouard Laurent, « journaliste indépendant de ce pays, le seul homme indépendant de ce pays »¹⁶⁷⁰ qui, selon lui, était en correspondance directe, au sujet de la Rétrocession, avec des parlementaires et journalistes de France.

Outre les propos extrémistes et révolutionnaires de Seillier, qui découlaient d'une tendance d'une partie de la population qui, après la Première Guerre mondiale souhaitait la rétrocession de Maurice à la France, vers le début du XX^e siècle, le vénérable de *La Triple Espérance* écrivit à Boulet, suite à une conversation sur la franc-maçonnerie mauricienne qu'ils avaient eu à Paris. Ce dernier avait demandé au vénérable d'écrire ses « vues sur les différentes actions nécessaires au réveil de l'activité Maç[onnerie] de cette ancienne colonie

¹⁶⁶⁴ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre du vénérable de LTE, Cangy, au Président et membres du Conseil de l'Ordre. 10 décembre 1911. 2pp. p.1.*

¹⁶⁶⁵ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Seillier (Rose Hill) au Secrétaire du GODF. 2 décembre 1915. 5pp. p.1.*

¹⁶⁶⁶ *Ibid.*, p.4.

¹⁶⁶⁷ *Ibid.*, p.2.

¹⁶⁶⁸ *Ibid.*, p.2.

¹⁶⁶⁹ *Ibid.*, p.4.

¹⁶⁷⁰ *Ibid.*, p.4.

restée si française»¹⁶⁷¹. Pour le vénérable, la première demande était que comme *La Triple Espérance* était « française et s'intéress[ait] à tout ce qui [était] français dans le pays»¹⁶⁷², elle recommandait le poste de Consul à Camille Summeire. C'était une condition *sine qua non* pour réparer certaines injustices faites aux Français et cela « fera[it] le plus grand bien à la cause française et le fait de savoir que c'[était] sur la recommandation de la Loge la Triple Espérance que justice [fut] rendue fera[it] le plus grand bien à la Maçonnerie Mauricienne »¹⁶⁷³. Camille Sumeire n'était pas maçon car, comme le souligna Rouhier, « ici à Maurice la qualité de maçon fai[sai]t du tort au mérite de celui qui la port[ait] »¹⁶⁷⁴. Le vénérable proposa que la Croix de la *Légion d'Honneur*, fût donnée à Sumeire et une pétition de plus de 4,000 Français fut adressée au Consulat. Le gouverneur anglais l'avait même fait *Chevalier de Saint Michel* et *St Georges*. Le vénérable de *La Triple Espérance* expliqua qu'à Maurice, « des croix de la Légion d'Honneur [avaient] été distribuées ainsi qu'en France à des Mauriciens de façon arbitraire et que ces derniers étaient déjà « (...) décorées de l'Ordre de Saint Sylvestre ou de Saint Barnabas ou marguilliers de leur paroisse »¹⁶⁷⁵. Cette initiative maçonnique, qui s'immisçait dans la vie diplomatique, fut expliquée dans une lettre par le vénérable, Jules Rouhier 3, à Desmon, membre du Conseil de l'Ordre, en 1906: « C'est le commencement de la politique inaugurée par moi à l'Île Maurice et que notre consul actuel approuve. Nommé (sic) des français aux postes d'honneur français dans les colonies étrangères. Jusqu'ici à Maurice c'est le contraire qui a eu lieu»¹⁶⁷⁶.

Il y eut, au cours de ces décennies du XX^e siècle, plusieurs demandes de postes pour des maçons français comme celle du 22 mars 1911 où Rouhier demanda au Secrétaire du *Grand Orient de France*, Vadecard d'appuyer sa demande pour que Mainguy, capitaine, médecin major de première classe de l'infanterie coloniale à Cherbourg, pût se rendre à Madagascar pour poursuivre des études sur la pathologie de la colonie de Madagascar¹⁶⁷⁷. Jules Rouhier fit plusieurs demandes pour lui-même (au poste de Conseiller du Commerce extérieur de France¹⁶⁷⁸) ou pour des diplomates. La loge fit également, en 1912, une requête

¹⁶⁷¹ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Duplicata de la lettre du vénérable de LTE à Boulet, Hotel du GO rue Cadet. Pas de date. 3pp. p.1.*

¹⁶⁷² *Ibid.*, p.1.

¹⁶⁷³ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Duplicata de la lettre du vénérable de LTE à Boulet, Hotel du GO rue Cadet. Pas de date. 3pp. p.3.*

¹⁶⁷⁴ *Ibid.*, p.2.

¹⁶⁷⁵ *Ibid.*, p.3.

¹⁶⁷⁶ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier à Desmond. 12 décembre 1906. 3pp. p.2.*

¹⁶⁷⁷ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911.*

¹⁶⁷⁸ *Ibid.*

au Conseil de l'Ordre, afin que ce dernier l'adressât à la *Société Française des Chrysanthémistes* de Lyon, pour que le mérite agricole fût accordé à Hecqueret de Rauville, planteur à Rose Hill. En février 1913, ce dernier fut nommé Chevalier du Mérite Agricole par le Ministre de l'Agriculture de France¹⁶⁷⁹. Cette tendance fut aussi, par exemple, concrétisée lors d'un 'lunch' offert par *La Triple Espérance* à Bizel (qui était franc-maçon), le consul de France, après une distribution de vivres aux pauvres le 14 juillet 1912 et où furent conviés les membres et les familles. Ce jour-là, « (...) des toasts ont été portés à la France, au Grand Orient, et à la Franc-maçonnerie »¹⁶⁸⁰. Par ailleurs, le zèle des membres de *La Triple Espérance* envers ce dignitaire français les poussa à faire une demande au *Grand Orient de France* pour affirmer que Bizel, récemment initié, méritait une augmentation de salaire et elle joignit au courrier une coupure de journal montrant son parcours¹⁶⁸¹. Jessica Harland-Jacobs explique ces pratiques étaient aussi partagées par les Britanniques : « Le réseau aida des hommes à négocier leurs vies professionnelles ainsi que privées (...) »¹⁶⁸² comme le prouvent les échanges de lettres de recommandations du monde maçonnique. Dans *Hands Across the Ocean*, elle réitère cette constante en expliquant que la Fraternité avait procuré des avantages. Pour elle, même si le favoritisme est difficile à prouver, l'adhésion maçonnique a bel et bien « (...) aidé des Maçons à prendre des contacts et à trouver des emplois »¹⁶⁸³. Ceci peut être expliqué par le fait qu'un maçon a le devoir de veiller sur ses frères et « (...) les règlements commandent spécifiquement aux membres d'assister et d'employer les frères qui sont dans le besoin »¹⁶⁸⁴. Un autre aspect de cette maçonnerie française engagée fut de faire des demandes de postes afin de cultiver la culture française dans d'autres pays. La loge-mère attira l'attention, par exemple, du *Grand Orient*, en 1912, sur Magnan de Bellevue, son secrétaire, qui était le Chancelier substitut du Consulat de France à Port-Louis et qui voulait obtenir du Ministère des Affaires Etrangères le grade de « commis de chancellerie »¹⁶⁸⁵ ainsi que la faveur de continuer ses services en Inde, Chine ou Japon. Il était l'attaché au Consulat depuis

¹⁶⁷⁹ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911.

¹⁶⁸⁰ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre de LTE au GODF. 16 juillet 1912. 1pp.

¹⁶⁸¹ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre de LTE au GODF avec une coupure de journal. Recue par le GODF en août 1912.

¹⁶⁸² Jessica Harland-Jacobs, « *Global brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization* », Special Issue UCLA [Grand Lodge of California: REHMLAC, 2013] p.84: « *The network helped men negotiate their professional as well as their personal lives, as evidenced by the circulation of recommendation letters through the Masonic world* ».

¹⁶⁸³ Jessica Harland-Jacobs, « *Hands across the Sea* », *The Masonic Network, British Imperialism, and the North Atlantic World. American Geographical Society. Geographical Review*, Vol. 89, Oceans Connect [April 1999] p. 246: « *Preferment and patronage are inherently difficult to prove but membership in the brotherhood did help Masons make contacts and find employment* ».

¹⁶⁸⁴ *Ibid.*, p. 246: « *Watching out for a brother was a Mason's duty, and the rules specifically commanded members to assist and employ brethren in need* ».

¹⁶⁸⁵ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre de LTE au GO. 25 avril 1912. 2pp. p.1.

1906 et ses innombrables efforts, tels que les travaux de désinfection des marchandises vers la Réunion et Madagascar dans les docks et entrepôts de Port Louis 5 des foyers d'infection de la peste bubonique) lui avait valu une médaille d'or du ministère de l'Intérieur français. La loge comptait sur le *Grand Orient* pour intercéder en faveur de cet « excellent maçon »¹⁶⁸⁶ en *recommandant* sa candidature à la Direction du Personnel au Quai d'Orsay. Cette insistance pour se raccrocher à la France fut décrite par l'écrivain De Rauville comme un besoin du franco-mauricien qui, « exilé sous un drapeau étranger »¹⁶⁸⁷, ne pouvait « s'occuper de la politique française qu'à un point purement platonique »¹⁶⁸⁸. De ce fait, les Franco-mauriciens pouvaient se rapprocher de la France selon les changements politiques de la métropole et se donnaient comme objectif de propager sa culture.

¹⁶⁸⁶ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre de LTE au GO. 25 avril 1912. 2pp. p.2.*

¹⁶⁸⁷ Hervé De Raville, *L'Île de France contemporaine* [1908] p.132. (Gallica).

¹⁶⁸⁸ *Ibid.*, p.132.

PARTIE 3 : Franc-Maçonnerie et Religion : accords et désaccords

Cette partie analysera les liens de la franc-maçonnerie avec les clergés catholique et anglican de la colonie britannique de l'île Maurice. Les relations entre la maçonnerie britannique et l'Église anglicane ainsi que les liens entre les loges françaises et le clergé catholique exposeront une évidence: il s'agira, de ce fait, de parler des franc-maçonneries car, à partir des années 1850, les différences se profilèrent entre la maçonnerie continentale et la maçonnerie britannique dans leurs différents liens avec leurs Églises respectives. Les deux événements majeurs qui allaient provoquer une distance entre la maçonnerie anglaise et les loges françaises, puis les écarter graduellement l'une des autres, furent le Schisme européen en 1778 et l'excommunication des maçons du *Grand Orient de France* en 1854 par l'Évêque catholique, William Bernard Allen Collier (1802-1890). Durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, Maurice fit l'expérience qui rejoint la situation commentée Pierre Chaunu, dans *Le Figaro* du 24 septembre 1994 : « Le XIX^e siècle a vu s'opposer en France, Franc-maçonnerie et religion chrétienne, dans sa version catholique intransigeante »¹⁶⁸⁹. En effet, alors que les Bulles papales n'avaient jamais été appliquées à Maurice, Collier se positionna contre la franc-maçonnerie en appliquant à la lettre le principe strict, comme le dit Bernard Plonger, que l'Église « ne peut qu'être contre la Franc-maçonnerie »¹⁶⁹⁰, suite aux anathèmes du XIX^e siècle des papes. L'anathème de l'Évêque catholique mauricien, en 1854, fut le point de départ, dans les loges, dans la presse et dans la société, de tensions et donna lieu à des échanges entre les différents lobbies (religieux, politique et maçonnique, entre autres) de la société coloniale.

Quand il s'agit d'analyser la franc-maçonnerie et les religions, il est crucial de clarifier l'opinion et le regard des différentes obédiences sur la croyance en Dieu. John Hamill, *Freemasonry and Religion – The English View*, cite les premières phrases, du rapport sur la relation entre la franc-maçonnerie et la religion du *Board of General Purposes*, qui furent adoptées au *Quarterly Communication* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* le 12 septembre 1962. Ce rapport avait pour objectif de clarifier la position de l'obédience suite aux allégations de la presse, selon lesquelles la franc-maçonnerie était soit une religion concurrente du Christianisme soit « au pire une secte idolâtrant le diable »¹⁶⁹¹. Ce rapport, bien que datant du XX^e siècle, donne un aperçu global de la place de la croyance en un Être

¹⁶⁸⁹ *Le Figaro*. Pierre Chaunu. samedi 24 septembre 1994.

¹⁶⁹⁰ Bernard Plonger, « *L'Église catholique et la franc-maçonnerie* » dans Charles Porset, Cécile Révauger, *Franc-maçonnerie dans l'Europe des Lumières* [Paris : Champion Classiques, 2006] p.77.

¹⁶⁹¹ John Hamill, « *Freemasonry and Religion – The English view* ». Dans les *Canonbury Papers. Volume 3 Freemasonry and Religion. Many Faith. One Brotherhood* [London: Canonbury Masonic Research Centre, 2006] p.1 : « *at worst a devil-worshipping sect* ».

Suprême et la pratique de la religion dans la maçonnerie anglaise¹⁶⁹². En effet, il met en avant que l'obédience pense que la franc-maçonnerie n'est pas une religion mais en serait complémentaire à travers ses enseignements. De plus, un des points saillants est qu'elle exige une croyance en un Etre Suprême, et c'était le cas en 1813, alors que le *Grand Orient de France*, par exemple, ne l'exigea plus dans ses statuts à partir de 1877 dont elle enleva la croyance obligatoire en Dieu. Cette différence donna lieu non seulement au Schisme européen entre les deux obédiences mais entraîna également des conflits entre les loges françaises et anglaises à Maurice à la fin du XIX^e siècle. Ces deux événements, l'excommunication et le Schisme européen furent vécus avec beaucoup d'hostilités à Maurice, mettant en évidence le statut exceptionnel d'une colonie britannique où le Catholicisme côtoyait l'Eglise d'Angleterre, où le *Grand Orient de France* s'était installé avant la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, et où les pouvoirs temporels et spirituels étaient en compétition. A partir des années 1850, le fort courant antimaçonnique qui traversa la colonie, arriva à son apogée à la fin du siècle avec l'antimaçonnisme renouvelé de l'Évêque catholique, Léon Meurin (1825-1895). L'œcuménisme maçonnique et la cohabitation entre les religions et la franc-maçonnerie furent éclaboussés par une série de conflits et de scandales, menant à un bilan d'échec dans la colonie multiculturelle et 'multi-culturelle'. Le début du XX^e siècle s'ouvrit sur la distance prise par les loges anglaises suite au Schisme et en proie au rejet de l'installation d'une autre obédience, le *Suprême Conseil de France*, qui mena à la revendication de la primauté juridique de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* dans la colonie. La décennie 1910 fut marquée par une césure entre les relations.

¹⁶⁹² John Hamill, "Freemasonry and Religion – The English view". Dans les *Canonbury Papers. Volume 3 Freemasonry and Religion. Many Faith. One Brotherhood* [London: Canonbury Masonic Research Centre, 2006]: p.1: « *Formal statement of Board of General Purposes adopted at a Quarterly Communication of the United Grand Lodge of England, 12 September 1962: "It cannot be too strongly asserted that Masonry is neither a religion nor a substitute for religion. Masonry seeks to inculcate in its members a standard of conduct and behaviour which it believes to be acceptable to all creeds, but studiously refrains from intervening in the field of dogma and theology. Masonry is therefore not a competitor with religion though in the sphere of human conduct it may be hoped that its teaching will be complementary to that of religion. On the other hand its basic requirement that every member of the Order shall believe in a Supreme Being and the stress laid upon duty towards Him should be sufficient evidence to all but the wilfully prejudiced that Masonry is an upholder of religion since it both requires a man to have some form of religious belief before he can be admitted as a Mason, and expects him when admitted to go practising his religion».*

CHAPITRE 1. L'histoire du Catholicisme et de l'Eglise d'Angleterre dans la colonie: la place de la franc-maçonnerie

L'histoire du Christianisme dans l'île remonte aux Portugais qui y célébrèrent la première messe, le 22 mars 1616.¹⁶⁹³ En effet, quand les Hollandais accostèrent, le 20 septembre 1598, le port qui deviendrait plus tard le Grand Port, dans le sud-est de l'île, l'aumônier, le père Manoël d'Almeida (qui faisait une brève escale en allant à Madagascar), fit un sermon et une action de grâces¹⁶⁹⁴. Cependant, l'Eglise Réformée ne fut pas installée à Maurice lors de cette première vague de colonisation hollandaise et les colons n'y laissèrent qu'une plaque portant les armoiries de la Hollande et gravée des mots « *Christianados Reformados* »¹⁶⁹⁵. La deuxième vague de colonisation hollandaise, en 1638, apporta une congrégation de Chrétiens Reformés mais elle était si restreinte que ce fut le gouverneur, Issac Lamotius (1677-1692), qui prêchait l'Evangile à la place du prédicateur¹⁶⁹⁶. Autour de la fin du XVII^e siècle, les îles Maurice et Rodrigues reçurent la visite de huit Huguenots qui voyageaient dans les Mascareignes, incluant François Leguat (1638-1720), un protestant français, qui, ruiné par l'Edit de Nantes et refusant de se convertir au Catholicisme, dut fuir la France. Le courant réformateur ne revint dans l'île que trois siècles plus tard, sous la colonisation anglaise, avec l'arrivée du Révérend Jean Lebrun (1789-1865), pasteur de la *Société Missionnaire de Londres*, en 1814¹⁶⁹⁷. Avec l'arrivée de l'Eglise d'Angleterre, l'échiquier religieux changea, et des rivalités entre elle et le Clergé catholique entraînèrent des divisions dans la société. Ce chapitre retracera les relations conflictuelles entre les deux Eglises et les prémices de futurs conflits au sein de la franc-maçonnerie.

¹⁶⁹³ B. Burrin, *Histoire des religions des îles Maurice et Rodrigues* [Le Printemps, 2002] p.12.

¹⁶⁹⁴ *Ibid.*, p.11.

¹⁶⁹⁵ *Ibid.*, p.11.

¹⁶⁹⁶ *Ibid.*, p.12.

¹⁶⁹⁷ Joseph Michel, *Le Père Jacques Laval. Le Saint de l'île Maurice. 1801-1864*. Troisième Edition [Paris : Editions Beauchesne, 1984] p.87.

1.1. Etat des lieux du Clergé catholique romain et les années d'entente avec les loges maçonniques

Dès le début de la colonisation française en 1715, le Clergé catholique se mit laborieusement à travailler avec l'aide des missionnaires lazaristes. Les deux premiers prêtres et missionnaires qui s'installèrent dans l'île fondèrent des paroisses dans les deux ports : Grand-Port et Port-Louis. Ils se mirent à baptiser la population qui n'était pas encore de confession catholique, à l'instar des esclaves. En décembre 1723, Louis XV établit le Catholicisme comme la religion de la colonie des Iles Bourbon et de France. L'une des ordonnances les plus rigoureuses régissant la vie des esclaves de l'île fut le Code Noir (mise en vigueur sous l'administration de la *Compagnie des Indes*) dont l'article I, ou les « Lettres patentes en forme d'Edit concernant les Esclaves des Isles de Bourbon et de France » de décembre 1723, stipulait que « Tous les esclaves qui seront dans les Isles de Bourbon, de France, et autres Etablissements voisins, seront instruits dans la religion catholique et apostolique et romaine, et baptisés à peine d'amende arbitraire(...) »¹⁶⁹⁸. Ce statut fut renforcé par d'autres lois, toutes conformément à la maxime « *Cujus regio, ejus religio* » (La religion du Roi est la religion de ses sujets)¹⁶⁹⁹, comme l'Edit de Louis XVI de 1788 qui déclara que le Catholicisme resterait la religion du pays mais que les autres religions n'étaient plus interdites (l'article II du Code Noir interdisait tout exercice d'une autre religion que le Catholicisme¹⁷⁰⁰). Alors que les Hollandais n'avaient pas pu propager la religion par manque de dynamisme dans une petite population, le nombre de Français, ainsi que celui des esclaves, qui s'accroissait, fut favorable au développement du Catholicisme qui était régi par un « code ecclésiastique », constitué d'un « traité intervenu entre le Roi et la compagnie pour assurer l'état du clergé dans l'île »¹⁷⁰¹. Les catholiques de la colonie étaient officiellement les esclaves (indiens, malgaches et africains), selon le Code Noir, ainsi que les colons français et les Libres.¹⁷⁰² Cependant, le manque de missionnaires lazaristes pour évangéliser la population se fit vite cruellement sentir, ce qui mena à des frictions avec les autorités locales. Les missionnaires eurent également à faire face aux propriétaires d'esclaves qui étaient

¹⁶⁹⁸Le Code Noire de Décembre 1723 édit du Roi sur les esclaves pour les Iles de France et de Bourbon (extraits). pp. 58-65. P. 58 Dans Codes Noirs de l'esclavage aux abolitions. [Dalloz]. 2007. 150pp.

¹⁶⁹⁹ Amédée Nagapen, *Les Indiens à l'Île de France - acculturation ou déculturation* [Diocèse de Maurice : 1998] chapitre V.

¹⁷⁰⁰B. Greene, "Official Status and Rights of the Roman catholic Church in Mauritius as shewn by the laws of the colony" [The Merchants and Planters Gazette] 1883 p.5.

¹⁷⁰¹ P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'Île Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l'Evêché, 1877] p.155.

¹⁷⁰²Dans la catégorie des catholiques de naissance comme les Français, il y avait les immigrants déjà catholiques comme les artisans indiens de Pondichéry.

réfractaires à l'instruction de la population servile. Quant aux Libres, bien qu'un décret en date du 15 mai 1791 de l'Assemblée Coloniale française ordonnât « que les gens de couleur, nés de père et de mère libres, ser[aient] admis dans toutes les assemblées paroissiales et coloniales futures, s'ils en [avaie]nt d'ailleurs les qualités requises »¹⁷⁰³, ils ne furent pas pleinement acceptés dans la communauté catholique constituée de colons blancs. Cette atmosphère antagoniste allait se détériorer avec l'avènement de la Révolution Française qui fut fatale à la religion catholique dans la colonie. Selon Amédée Nagapen dans *La tourmente révolutionnaire à l'Isle de France - Turbulences dans l'Eglise*, l'Eglise resta sereine en 1790 et 1791, mais dès 1793, le clivage entre la hiérarchie ecclésiastique et le régime révolutionnaire devint significatif. Alors que la franc-maçonnerie française en fut modérément touchée, l'Eglise catholique, après avoir fêté la Révolution, le 23 février 1793¹⁷⁰⁴ à cathédrale Saint Louis, fut entraînée dans la clandestinité. Même si la situation devait s'adoucir par la suite, cette période affaiblit amplement le Catholicisme et le dynamisme que les missionnaires lazaristes avaient apporté. Plus tard, au début du XIX^e siècle, le général Decaën « prit la mesure du dépérissement de la religion dans l'île »¹⁷⁰⁵ mais l'Eglise catholique était à l'aube d'une nouvelle révolution: la colonisation britannique en 1810.

Au niveau maçonnique, depuis la création des loges du *Grand Orient de France* à la fin des années 1770, les relations entre l'Eglise catholique et les maçons furent très cordiales. Les maçons français étaient proches de leur Eglise qui représentait un des piliers de la culture française dans cette colonie de l'Océan Indien. A maintes reprises, les maçons affirmèrent leur identité catholique et leur attachement au travail du clergé. Plusieurs témoignages et actes symboliques le confirmèrent dès les débuts. Par exemple, Descroizilles parla de la symbolique installation de la loge *La Triple Espérance* «le jour de Noël, Nativité de Notre DIVIN SAUVEUR », en 1778¹⁷⁰⁶. Dans l'île sœur, à Bourbon, le curé de Sainte Marie, lui-même maçon, célébrait la messe des morts pour les maçons chaque année et la messe de la St Jean¹⁷⁰⁷. Comme à Bourbon, où cependant la loge *La Parfaite Harmonie* était moins proche de l'Eglise, les messes pour les maçons mauriciens décédés se faisaient à l'église catholique, alors que, plus tard, vers le milieu XIX^e siècle, cette éventualité devint impossible. Le 11

¹⁷⁰³ L.R Quenette, *L'œuvre du Révérend Jean Lebrun à l'île Maurice* [Port-Louis : Regent Press, 1982] p.1.

¹⁷⁰⁴ Amédée Nagapen, *La tourmente révolutionnaire à l'Isle de France. Turbulences dans l'Eglise* [MGI Press, 1990] p.1.

¹⁷⁰⁵ *Ibid.*, p.26.

¹⁷⁰⁶ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.5.

¹⁷⁰⁷ Claude Wanquet, « *Les débuts de la franc-maçonnerie à la Réunion* ». Etudes et Documents No.14. [Aix-en-Provence : IHPOM] p.33-44.

juillet 1787, par exemple, après une tenue funèbre à la loge, les maçons se rendirent à l'église avant de revenir à la loge pour l'oraison funèbre. Virieux expliqua que « cette touchante cérémonie se répéta annuellement pendant plusieurs années »¹⁷⁰⁸. Un des artistes maçons, Cazanova, peignit un portrait du Christ qui se trouvait à la loge *La Triple Espérance*¹⁷⁰⁹. Les liens chaleureux entre les maçons et le clergé à Port-Louis étaient aussi facilités par le fait que le Siège du Préfet apostolique, qui s'installa à Port-Louis en 1722, se trouvait en face du terrain qui, en 1778, devint le temple de la loge-mère. Edouard Virieux expliqua qu'au moment où il écrivait, en 1887, le temple se trouvait toujours « en face La Paroisse St Louis »¹⁷¹⁰. Cette proximité donna même lieu à un commentaire de Virieux, lors d'un discours plus tard, qui souligna les missions communes de la maçonnerie et de l'église catholique :

*Elle est touchante cette coïncidence qui a voulu que la Religion et la Maçonnerie, ces deux Filles du Mystère, vinssent s'établir l'une à côté de l'autre, dans notre petite Ville naissante, comme pour se soutenir mutuellement dans la grande œuvre d'amour et de charité quelles ont mission d'accomplir.*¹⁷¹¹

Michael Allan, lui, parle de plusieurs faits marquant de la fin du XIX^e siècle comme, par exemple, la tenue à *La Triple Espérance* du 11 janvier 1787 qui fut écourtée afin de permettre aux maçons d'aller à une messe en l'honneur des maçons décédés et célébrée par le Curé.¹⁷¹² Outre les cérémonies religieuses associant les maçons et les paroisses de la colonie, le travail philanthropique était un des piliers de ce qu'Edouard Virieux appela les « (...) quelques exemples de bonnes relations que la Maçonnerie entretenait alors avec le Clergé (...) »¹⁷¹³. Le Clergé retrouvait dans les loges une source de financement pour ses projets et le salaire de ses cadres. Dès 1788, le prêtre de la paroisse Saint Louis fit un appel à une

¹⁷⁰⁸ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.17.

¹⁷⁰⁹ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.29.

¹⁷¹⁰ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.3.

¹⁷¹¹ *Ibid.*, p.5.

¹⁷¹² Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006.* [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.9.

¹⁷¹³ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.16.

contribution à la loge *La Triple Espérance* pour ses œuvres de Charité¹⁷¹⁴. A la fin du XVIII^e siècle, cette loge fut très active dans ses contributions aux différentes paroisses catholiques suite à la demande des curés, et les lettres de ces derniers furent lues à la loge avant les votes. *La Triple Espérance* vota unanimement, entre autres, une aide au Curé de Pamplémousses¹⁷¹⁵ et des contributions annuelles à l'Eglise Saint Louis, qui se trouvaient en face. Le recours du Clergé à l'aide des maçons semble avoir été régulier. De plus, cette union se retrouvait dans la bonne gestion des fonds récoltés par la loge. Par exemple, le montant provenant du tronc des aumônes, sous le vénérable Focard, fut alloué au Préfet Apostolique qui devait alors « (...) en donner la moitié à la Veuve indigente recommandée »¹⁷¹⁶ par de Marneville et l'autre moitié aux pauvres de son choix.

Un autre axe de cette intimité entre l'Eglise catholique et les loges était la présence des hommes d'église sur les colonnes des temples en tant que visiteurs. Il n'y avait pas encore de méfiance avérée de l'Eglise catholique en ces débuts de la franc-maçonnerie française et les exemples de religieux qui étaient aussi maçons abondent. Certains furent même initiés dans les loges locales à l'instar du prêtre lorrain, Nicolas Gadonel, par la loge *La Triple Espérance*, le 11 janvier 1797¹⁷¹⁷. Virieux expliqua que les mêmes cas furent répertoriés à l'Île Bourbon où « une réception analogue »¹⁷¹⁸ eut lieu à *La Parfaite Harmonie* quelques années après. Il ajouta que sur le tableau de la loge de l'année 1797 apparaît aussi le nom d'Alexis Collin, le curé de Ste Marie, qui était maître-maçon, ainsi que celui de l'année suivante, quand ce même frère devint le curé de St-Denis « et en maçonnerie avait acquis le grade de Chevalier Écossais »¹⁷¹⁹. L'avènement de la colonisation anglaise n'eut aucun effet sur cette bonne entente entre les loges françaises et l'Eglise catholique. En effet, Virieux expliqua qu'en 1821, il y avait une « (...) continuation des mêmes bonnes relations qui n'avaient jamais cessé entre le Clergé et la Maçonnerie (...) »¹⁷²⁰. La loge *La Triple Espérance* « (...) d'après un arrêté (...) ouvrit, en faveur de l'hospice du Mont Saint Bernard, une souscription dont le produit fut remis aux Religieux récemment arrivés dans cette colonie pour réunir des

¹⁷¹⁴Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.9.

¹⁷¹⁵ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.16.

¹⁷¹⁶ *Ibid.*, p.16.

¹⁷¹⁷Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.9.

¹⁷¹⁸Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.20.

¹⁷¹⁹*Ibid.*, p.20.

¹⁷²⁰*Ibid.*, p.30.

aumônes pour l'entretien de cet Etablissement »¹⁷²¹. Lors de la dernière année de vénéralat de Virieux, en 1818¹⁷²², la loge *La Triple Espérance* reçut la visite de l'Abbé Quelin, qui était le cousin de l'ancien Archevêque de Paris et aussi le Chanoine du *Souverain Chapitre de Saint-Denis*. Ce dernier, « grand aumônier de la frégate l'Uranie »¹⁷²³, était le commandant de Louis de Freycinet, « faisait alors le tour du monde »¹⁷²⁴. Ce fut Edouard Rémono qui tint le poste de maître de cérémonies lors de cette visite en loge, en juillet 1818, de l'abbé Quélin « en costume ecclésiastique »¹⁷²⁵. Comme l'expliqua Edouard Virieux, « cette situation s'explique par le fait que les hauts fonctionnaires des colonies des Mascareignes et d'Inde avaient des échanges aussi bien en société qu'en loge, et cela impliquait aussi les religieux qui visitaient la colonie ou s'y installaient »¹⁷²⁶. De plus, au début du XIX^e siècle, la population française était restreinte, face à celle des esclaves, et les échanges entre les maçons français et les prêtres de l'Eglise catholique étaient forcément très fréquentes en société comme en loge. Par exemple, en 1807, il y avait « 6, 489 Blancs venant de diverses régions de la France métropolitaine principalement »¹⁷²⁷ sur une population d'environ 80, 000 personnes (65, 667 esclaves et 5, 912 libres de couleur). La loge *Les Quinze Artistes* eut aussi l'honneur d'accueillir dans ses rangs le Révérend Blanzly, un « missionnaire aussi désiré »¹⁷²⁸ et qui arrivait de France. Ce dernier, qui était porteur d'un paquet du *Grand Orient de France*¹⁷²⁹, prit la parole en loge pour parler de sa mission. La présence dans les loges françaises du Clergé était fréquente en France au XVIII^e siècle mais, comme le dit Daniel Ligou, alors que les curés et les vicaires étaient nombreux, il n'y avait « aucun évêque ni dans les ateliers

¹⁷²¹Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.30.

¹⁷²²Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p.30.

¹⁷²³Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.11.

¹⁷²⁴*Ibid.*, p.11.

¹⁷²⁵Jean Edouard Remono, *RIT... et Compte-Rendu de la Ten... Fun... Des 5 [Loges] Réunies de L'O... Du Port Louis, Ile Maurice en L'honneur du T...C.... Et T... Ill... F.... Sir, Kt. S...P...R...S... 32^o Vén... M... De La R... [Loge] La Triple Espérance, Décédé le 6 février 1863, E...V...* [Port-Louis : Typographie E. Dupuy et P.Dubois, Rue Bourbon, 1864] p.21.

¹⁷²⁶Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.20.

¹⁷²⁷Mayila Paroomal, « Les médias à l'île Maurice » dans Jacky Simonin, *Communautés périphériques et espaces publics émergents. Les médias dans les îles de l'océan Indien* [L'Harmattan: 2002] p. 48.

¹⁷²⁸FM 2 (580). *Les Quinze Artistes*. Dossier 2. Correspondance 1800-1837. Lettre No 11. 7pp. p.1.

¹⁷²⁹*Ibid.*, p.1.

provinciaux ni dans les loges parisiennes, ce qui prouve la méfiance maintenue dans la hiérarchie catholique »¹⁷³⁰.

1.2. L'implantation de l'Eglise d'Angleterre et ses liens avec la franc-maçonnerie locale

Dès le début de la colonisation, une des nouveautés que les Britanniques apportèrent fut les cérémonies religieuses et publiques, ce qui eut pour effet de renforcer davantage les liens entre les maçons français et britanniques, tout en leur donnant une visibilité publique. A l'époque, le Clergé anglican n'existait pas encore et les liens que les maçons britanniques entretenaient avec la religion catholique étaient délicats dans une colonie dont la population était essentiellement catholique (avec une majorité d'esclaves) ainsi que quelques familles de Huguenots français. En effet, avec l'arrivée des Britanniques, l'élite catholique, même si elle n'était pas très pratiquante, utilisa cette religion pour marquer son identité malgré le fait qu'elle avait été négligée par un Clergé catholique inefficace à la fin de l'ère coloniale française. En sus de cela, dû à un manque de paroisses (le clergé n'avait que cinq paroisses et cinq curés pour une population de 74,000 âmes en 1816), « la population, jamais bien fervente, avait glissé rapidement dans l'indifférence »¹⁷³¹. Quant aux hauts fonctionnaires, aux officiers et autres immigrants qui arrivaient de la Métropole, ils apportèrent avec eux un courant d'irréligiosité. Il est certes vrai que, selon l'Article 8 du Traité de Capitulation, la religion catholique continua à être pratiquée et le gouverneur Farquhar, dès le début, « prit personnellement l'initiative d'instaurer dans la colonie un régime de liberté religieuse en faveur des vaincus, catholiques et francophones »¹⁷³². Sa décision d'annexer la religion catholique en *ecclesiastical establishment* (institution ecclésiastique) du gouvernement local faisait partie de la campagne de sensibilisation entreprise par les Britanniques. L'Etat prit également à ses frais l'entretien des ministres du culte catholique. Le gouverneur Farquhar, en grand diplomate, donna son accord pour la rénovation de l'église St Louis à Port Louis et décréta le jour de la St Louis, le 25 août, un jour férié¹⁷³³. Il rétablit le *Conseil des Fabriques* qui régissait « l'administration des biens matériels des paroisses »¹⁷³⁴, qui fut banni pendant le

¹⁷³⁰ Daniel Ligou, *Histoire des francs-maçons en France. 1725-1815* [Toulouse : Editions Privat, 2000] p.141.

¹⁷³¹ L.R Quenette, *L'œuvre du Révérend Jean Lebrun à l'île Maurice* [Port-Louis : Regent Press, 1982] p.5.

¹⁷³² Benjamin Moutou, *Les chrétiens de l'île Maurice* [Best Graphics Ltd, 1996] p.77.

¹⁷³³ Dulari Prithipaul, *A comparative analysis of French and British colonial policies in Mauritius (1735-1889)* [Port-Louis: Imprimerie Idéale, 1976] p.82.

¹⁷³⁴ Benjamin Moutou, *Les chrétiens de l'île Maurice* [Best Graphics Ltd, 1996] p.64.

Révolution française. Sa protection lui valut l'honneur d'être élevé à la dignité de baronnet par le Roi Louis XVIII, car ce dernier ne pouvait lui accorder le grade de *Commandeur de la Légion d'Honneur*, qu'il avait créé¹⁷³⁵.

Dès les premiers mois de l'occupation britannique, comme le souligna Ghislain Emmanuel, premier évêque anglican d'origine mauricienne, qui écrit l'histoire du diocèse anglican en 1975, les soldats et marins qui étaient dans l'île se rendaient au service dominical, célébré par l'aumônier des troupes dans les « barracks »¹⁷³⁶ (les casernes). A l'époque, outre les militaires, la congrégation anglicane se composait du gouverneur et de quelques familles. L'aumônier des vaisseaux était présent pour s'occuper de la santé spirituelle des civils. Le Révérend H. Shepherd devint le premier aumônier civil, selon les *Lettres Patentes* du 1^{er} mai 1812¹⁷³⁷, et l'aumônerie civile, décidée par le *Secrétaire des Colonies*, fut rattachée à l'Evêché de Colombo. Une des premières initiatives des anglicans fut la création de la *Société Biblique Britannique et Etrangère* dont la première assemblée générale eut lieu le 3 novembre 1812¹⁷³⁸, deux ans après la prise de la colonie. Au fur et à mesure que la structure de l'Eglise anglicane s'établissait, la hiérarchie ecclésiastique se mettait en place. L'arrivée du Révérend Jean Lebrun, missionnaire de l'Eglise Réformée, en 1814 aida le gouverneur et l'aumônier à jeter les bases de l'action apostolique. Cependant, vu le nombre restreint de fidèles anglicans, une alternative fut envisagée à Maurice, à l'instar de « ce qui se pratiquait à cet égard ailleurs »¹⁷³⁹. En effet, comme maçonnerie, où les temples français étaient partagés avec les maçons britanniques, le partage des églises fut proposé. Comme le dit D'Unienville, « (...) au moyen d'un grand rideau qui cach[ait] l'autel, le même temple ser[virait] aux exercices de ces deux religions »¹⁷⁴⁰, le Catholicisme et l'Anglicanisme. Ce ne fut pas mis en œuvre et bien qu'une somme fût votée pour l'édification d'une église anglicane, elle ne fut pas construite. En revanche, le gouverneur Farquhar choisit le site d'une ancienne poudrière, bâtie par les Français en 1740 à Port-Louis, pour être transformée en église, mais elle « (...) n'offrait à l'extérieur rien qui pût l'annoncer comme un temple consacré à la divinité »¹⁷⁴¹. Ce ne fut qu'en 1828 que l'île eut un lieu de prière anglican mais aucun évêque étranger ne visita l'île

¹⁷³⁵ Antoine Chelin, *Une île et son passé* [Mauritius Printing Cy. Ltd, 1973] p.138.

¹⁷³⁶ Ghislain Emmanuel, *Diocese of Mauritius (1810-1973)* [The Mauritius Printing Company Ltd, 1975] p.5.

¹⁷³⁷ Antoine Chelin, *Une île et son passé* [Mauritius Printing Cy. Ltd, 1973] p.129.

¹⁷³⁸ B. Burrin, *Histoire des religions des îles Maurice et Rodrigues* [Le Printemps, 2002], p.19.

¹⁷³⁹ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.76.

¹⁷⁴⁰ *Ibid.*, p.76.

¹⁷⁴¹ Antoine Marrier D'Unienville, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances V 1* (1838). [USA: Kessinger Publishing, 1838] p.58.

avant 1850¹⁷⁴². Une des causes de ce retard fut le travail mal fait de l'architecte Gastembide, le même qui avait procédé aux travaux de restauration de la loge *La Triple Espérance*, si bien que la poudrière fut fermée en 1829¹⁷⁴³.

Entretiens, une bataille relationnelle et diplomatique commençait. La proximité du gouverneur Farquhar avec les catholiques et les maçons des loges françaises, entre autres, lui attira les foudres de la communauté britannique et mais aussi celle des Français. Ses efforts pour encourager une adhésion de la population au Catholicisme local furent mal perçus par les Britanniques et son choix d'un vicaire apostolique anglais pour l'Eglise catholique locale fut décrié par les Français. Dès l'arrivée de ce premier Vicaire apostolique, Monseigneur Edward Bede Slater¹⁷⁴⁴ (1774-1832), ancien Evêque de Ruspa, en 1819, son épiscopat fut marqué par des confrontations avec la population locale¹⁷⁴⁵ et il fut considéré comme un espion anglais, avant d'être perçu comme un incapable. De plus, quand il intercédait auprès du nouveau gouverneur, Charles Colville (1828-1833), pour que le voyage des prêtres catholiques venus d'Angleterre, fût financé en partie par l'état¹⁷⁴⁶, il eut moins de succès que sous la gouvernance de Farquhar. En effet, depuis le départ des prêtres lazaristes, qui avaient laissé la place aux Bénédictins, en 1819, le manque de prêtres se faisait cruellement sentir. Les Lazaristes qui s'occupaient, par exemple, de l'éducation et du bien-être spirituel de la population, recevaient, entre autres, les surplus des plantations sucrières avoisinantes et héritaient des terres qui appartenaient aux catholiques décédés des environs. Néanmoins, ces privilèges ne furent pas reconfirmés et la situation désespérée d'un clergé clairsemé s'ajouta aux soucis de Slater, de son successeur Monseigneur W.P Morris (le second et dernier Vicaire apostolique anglais de l'île qui arriva en poste en 1833¹⁷⁴⁷) et des catholiques français en général. Port-Louis conserva son statut de centre du Vicariat apostolique catholique (ayant la gérance des territoires britanniques de l'Océan Indien et couvrait Madagascar, l'Afrique du Sud, Ste Hélène et l'Australie) jusqu'en 1837¹⁷⁴⁸ mais avec une perte de pouvoir évidente.

¹⁷⁴² Vincent W. Ryan, "Journals of an Eight years' residence in the Diocese of Mauritius, and of a visit to Madagascar" [Sheeley, Jackson and Halliday: London] 1864, chapitre II.

¹⁷⁴³ Ghislain Emmanuel, *Diocese of Mauritius (1810-1973)* [The Mauritius Printing Company Ltd, 1975] p.9. Cite le journal de Monseigneur Ryan.

¹⁷⁴⁴ P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'île Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l'Evêché, 1877] p.158.

¹⁷⁴⁵ A. Nagapen, *Lettres Pastorales de Mgr E.B. Slater (Vicaire Apostolique de l'île Maurice) 1819-1832* [Diocèse de Port-Louis] 1984 p.2.

¹⁷⁴⁶ *Letter of Edward Bede Slater to Sir Charles Colville, 25th November 1929, Ecclesiastical Records Ref: RA 365, National Archives.*

¹⁷⁴⁷ Benjamin Moutou, *Les chrétiens de l'île Maurice* [Best Graphics Ltd, 1996] p.271.

¹⁷⁴⁸ <http://www.sim.org/country.asp?CID=32&fun=1>.

Dans les années 1830, les Eglises protestantes et catholiques commencèrent à proliférer. Le Révérend Denny donna une direction évangéliste à l'Anglicanisme avec pour but, comme il le déclara en 1832, de faire de son mieux pour suivre les « (...) lois et règlements sacerdotaux utilisées en Angleterre aussi loin que le contexte local le permettrait »¹⁷⁴⁹. Son aumônerie fut placée sous le signe du changement avec la construction conjuguant d'écoles primaires gratuites et d'églises dans les régions où la congrégation anglaise s'était regroupée. Il s'occupa de même de l'instruction des Noirs, point sur lequel il entra en conflit avec le Secrétaire Colonial¹⁷⁵⁰. Cependant, la présence des aumôniers attestait aussi de l'utilisation de la religion à des fins plus politiques dans les colonies, surtout avec l'arrivée d'autres citoyens anglais, dont un nombre croissant d'hommes d'affaires (le nombre de sociétés anglaises s'élevait à 32 en 1832¹⁷⁵¹). Toutefois, la religion catholique avait le monopole comme le confirma la création du Diocèse de Port-Louis en remplacement du Vicariat Apostolique, le 7 décembre 1847¹⁷⁵². Même si la religion catholique garda sa prééminence numérique, l'histoire de l'île fut marquée par les révolutions sociales, culturelles et institutionnelles que l'Eglise d'Angleterre, elle, apporta bien que minoritaire. De plus, de nouveaux travaux furent faits à la poudrière et, contrairement à la proposition du Révérend Denny de bâtir une autre église au même endroit, le Secrétaire Général G.F Dick proposa des aménagements aux locaux¹⁷⁵³. La cathédrale Saint James fut finalement inaugurée par l'Evêque de Colombo, le Révérend James Chapman, en juin 1850.

Alors que les relations étaient déléterres entre les deux Eglises, la maçonnerie réussit à cimenter en grande partie les relations entre les camps des Britanniques et celui des colons français des deux religions, mais avec des différences et des clivages également. Par exemple, l'harmonie qui se cultivait en loge à Maurice, rejoint les liens étroits entre le Protestantisme persécuté en France et les franc-maçonneries anglaise et française du XVI^e siècle. Suite à la révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIII, suivie de la même décision prise par Louis XIV à la fin du XVII^e siècle, une solidarité maçonnique outre-manche existait. Cependant, quand cet édit, autorisant la liberté de culte fut révoqué et remplacé par l'Edit de Fontainebleau de 1685, le Protestantisme fut interdit en France et contraignit les Huguenots français à choisir l'exil. Parmi eux se trouvait le pasteur Désaguliers, père de Jean Théophile

¹⁷⁴⁹ *Letter from the Clergy, from Reverend Denny to Governor Cole 1832, Ecclesiastical records, Ref: RA 478*), "(...) laws and regulations vestries in England as far as they can be made here".

¹⁷⁵⁰ Ghislain Emmanuel, *Diocese of Mauritius (1810-1973)* [The Mauritius Printing Company Ltd, 1975] p.14

¹⁷⁵¹ *Ibid.*, p.26.

¹⁷⁵² Antoine Chelin, *Une île et son passé* [Mauritius Printing Cy. Ltd, 1973] p.168.

¹⁷⁵³ Ghislain Emmanuel, *Diocese of Mauritius (1810-1973)* [The Mauritius Printing Company Ltd, 1975] p.11.

Désaguliers. Ce dernier fut un des symboles des liens entre la franc-maçonnerie et la religion. Secrétaire et disciple d'Isaac Newton, membre lui-même de la *Royal Society*, il « se servit de la Franc-Maçonnerie, de ses symboles et de ses rites pour en faire « le centre d'Union » de ceux qui, sans elle, ne se seraient jamais rencontrés »¹⁷⁵⁴. Désaguliers, qui était alors le pasteur anglican de l'Eglise de la cour d'Angleterre, rassembla « dans un lieu discret tous les esprits éclairés de son temps, sous l'égide de la Raison »¹⁷⁵⁵. De plus Comme le dit Cécile Révauger, dans la préface *Lumières*:

*Certes les Anglais ont rarement fait preuve d'anticléricisme, alors que les Jacobins français ont eu un certain goût pour la chose. Toutefois l'important est bien que tous aient privilégié la tolérance religieuse et accordé crédit à la raison humaine tout en se libérant du carcan des dogmes, quels qu'ils fussent*¹⁷⁵⁶.

A Maurice, malgré l'Edit de Tolérance de 1787, il semblerait qu'il était trop tôt pour l'acceptation de l'Anglicanisme par tous les catholiques au début du XIX^e siècle. Cependant, le Protestantisme avait sa place dans la communauté multiculturelle insulaire de Maurice.

Les relations entre les maçons anglais et français arrivèrent à point nommé pour promouvoir les relations intercommunautaires à Maurice. Elles furent en quelque sorte le reflet de l'esprit d'ouverture qui se cultivait depuis le début du XVIII^e siècle en Europe. Le premier événement de l'œcuménisme maçonnique fut évidemment la pose de la première pierre de la cathédrale St Louis par Lord Moira en 1813. Cette cérémonie maçonnique et religieuse fut un repère important car elle promut l'image symbolique des religieux et du cortège de maçons des différentes loges qui célébraient ce jour-là la réédification de cette cathédrale dont les murs

(...) furent endommagés en 1794 par un tir d'une batterie de canons par les Sans-Culottes de l'Isle de France sur le parvis de l'église lors d'un service religieux pour

¹⁷⁵⁴ Luc Nefontaine, « *Le protestantisme & la Franc-Maçonnerie* » [2000]. <http://www.jlturbet.net/article-17508352.html>. Accès : 031109.

¹⁷⁵⁵ *Ibid.*,

¹⁷⁵⁶ Cécile Révauger.p.11 dans Avant-propos de *Lumières.No.7. Franc-maçonnerie, et politique au siècle des Lumières : Europe-Amériques* [Presses Universitaires de Bordeaux, 2006].

*le repos de l'âme de Marat, considéré comme un athée, un apostat qui avait voulu faire disparaître toute religion de France pendant la Révolution*¹⁷⁵⁷.

La religion et la maçonnerie furent réunies lors de ce cortège avec, comme chef de file, Lord Moira, revêtu de ses insignes maçonniques de Grand Maître de L'Ordre de toutes les Loges du Bengale, suivi des francs-maçons « précédés des bannières de leurs Loges et décorés aussi de leurs insignes maçonniques » et par le Clergé catholique précédé de la Croix, « accompagné d'une musique militaire et toute Protestante (...) »¹⁷⁵⁸. Ces échanges, longtemps encouragés et vécus entre maçons, religieux et hauts dignitaires pendant la période française, se confirmaient à l'arrivée de l'administration britannique avec, cette fois-ci des sorties publiques. Cet œcuménisme rejoint ce qu'explique Cécile Révauger, dans « Franc-maçonnerie et religion en Grande-Bretagne : vers une religion d'Etat ». En effet, alors qu'au XVIII^e siècle, « (...) les Grandes Loges britanniques vont devenir des institutions, adeptes de la religion d'Etat, et même méfiantes à l'égard des dissidences religieuses »¹⁷⁵⁹, les choses allaient changer vers la fin du XIX^e siècle où « La Grande Loge admet en son sein des hommes de croyances et de nations différentes : ces affirmations, d'ailleurs très liées, ne sont sans doute pas étrangères à la progression de l'Empire britannique »¹⁷⁶⁰. A Maurice, plusieurs autres symboles alliant religion et franc-maçonnerie allaient s'accumuler dans cette partie de l'Empire britannique : la truelle d'argent qui avait servi à l'inauguration de la Cathédrale St Louis fut déposée à la loge française *La Paix*¹⁷⁶¹; en 1872, le missionnaire, Jean Lebrun, fut le 1^{er} Surveillant de la *British Lodge*¹⁷⁶²; le Révérend O'Dell, (qui célébra des cérémonies communes entre maçons catholiques et protestants dans la deuxième moitié du XIX^e siècle) était membre de la même loge, et l'Evêque anglican inaugura le temple de la *Lodge of Friendship 1696*¹⁷⁶³ au début du XX^e siècle.

¹⁷⁵⁷ Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p.28-29.

¹⁷⁵⁸ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857. « Mémoire contre le Mandement de Monseigneur l'Evêque de Milève sur les sociétés secrètes » 20 pp. 1854. p.11.

¹⁷⁵⁹ Cécile Révauger, « Franc-maçonnerie et religion en Grande-Bretagne : vers une religion d'Etat » dans Charles Porset, Cécile Révauger, *Franc-maçonnerie dans l'Europe des Lumières* [Paris : Champion Classiques, 2006] p.29.

¹⁷⁶⁰ *Ibid.*, p.39.

¹⁷⁶¹ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du Commercial Gazette, 1864] p.29

¹⁷⁶² Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p.33.

¹⁷⁶³ *South African District website*.

1.3. L'Église catholique romaine se sent menacée par l'Église d'Angleterre : les bases des futures tensions en maçonnerie

Alors que la maçonnerie vivait « un parfait ménage »¹⁷⁶⁴ avec les pouvoirs publics et le Clergé catholique depuis le XVIII^e siècle, les choses allaient subitement changer en 1854. En effet, les maçons catholiques devinrent la cible de leur Evêque, William Bernard Allen Collier, quand il décida de les excommunier. Avant d'analyser cette attaque antimaçonnique inattendue, il faudrait comprendre les bases des futures tensions qui éclaboussèrent la maçonnerie française pendant les années 1850 ainsi que le personnage de l'Evêque. Les rivalités entre l'Église catholique et l'Église d'Angleterre allaient faire vaciller le statut d'Église majoritaire des catholiques mauriciens. De plus, les liens entre les francs-maçons britanniques et français allaient mener au déclenchement des hostilités par le Clergé catholique et finalement, l'anglicisation de la colonie donnerait un statut plus important au Clergé anglican, débouchant sur la méfiance des catholiques. Au début de l'ère coloniale britannique, l'implantation de l'Anglicanisme dans la colonie et ses dépendances se fit avec une minorité. Cependant, grâce au soutien de l'administration coloniale et au fur et à mesure des vagues successives des missionnaires, les anglicans parvinrent à influencer sur l'anthropologie sociale et la politique éducative de l'île, au même titre que les catholiques. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, le Clergé catholique était en déclin dû au manque de prêtres et aux tensions avec les deux premiers évêques, Slater (1819-1832) et Morris (1833-1840). Les tiraillements entre les Clergés catholique et anglican allaient de pair avec les mésententes administratives et politiques. Le sentiment de frustration était partagé par les Britanniques, qui siégeant à la tête du pays, refusaient de tolérer la rébellion ouverte des prêtres catholiques qui, désormais, n'avaient plus le champ libre. Les « gouverneurs protestants ne concev[ai]ent pas que des prêtres, salariés du trésor pu[ssent] se conduire en marge de l'appareil civil »¹⁷⁶⁵, à l'instar de Sir Lowry Cole qui fut en conflit avec Slater. Ce dernier refusait d'accepter l'autorité gouvernementale en matière ecclésiastique. Slater fut, cependant, un des boucs émissaires de cette rivalité au cours des premières décennies de la colonisation anglaise. Alors que le gouvernement avait choisi cet homme de Dieu anglais pour être à la tête de l'Église catholique, les membres de cette communauté religieuse lui firent sentir qu'il n'était pas le bienvenu. Pour l'administration, c'était une façon de garder son emprise sur l'Église catholique qui, ainsi, gardait son allégeance à la couronne

¹⁷⁶⁴ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.8.

¹⁷⁶⁵ Benjamin Moutou, *Les chrétiens de l'île Maurice* [Best Graphics Ltd, 1996] p.171.

britannique, selon le Dr L.P Ramyead¹⁷⁶⁶. Mgr Nagapen, lui, explique que le gouvernement britannique voulait avoir une mainmise sur les nominations de l'Eglise catholique comme le fait de révoquer le curé de St Louis en 1812 et de nommer l'abbé Charlot, qui s'occupait d'une école à Moka, l'année suivante. C'est au sein d'une nouvelle société qui se construisait autour de la cohabitation sociale et religieuse que les duels d'égos se jouaient au cours du XIX^e siècle et au-delà. L'antagonisme portait également sur la taxe pour l'Eglise que les citoyens payaient mais qui, selon les protestants, ne devait pas aller aux catholiques. Cette taxe, établie provisoirement au début de l'occupation anglaise par Farquhar, n'était pas utilisée, selon un protestant anglais cité dans un article de *La Balance* en 1832, pour les protestants français et anglais et ces derniers durent financer tous les travaux de rénovation de leurs églises avec des souscriptions¹⁷⁶⁷. Certaines institutions furent exemptées de la taxe et ceci souleva les foudres du Révérend Langrishe Banks de l'Eglise d'Angleterre : « Il estimait, non sans soupçonner quelque allègement discriminatoire en faveur du culte catholique, que le clergé anglican s'occupait suffisamment des pauvres pour être exempté de la taxe exigée par le Comité Municipal de Bienfaisance »¹⁷⁶⁸. Le conseiller Létard, lui, exigea que les Clergés catholique et protestant fussent exemptés de la taxe, mais elle fut rejetée car la loi de la colonie exemptait de l'impôt seulement les « mineurs et les travailleurs ou serviteurs à gages, vivant du produit de leur labeur journalier »¹⁷⁶⁹. Seul le Révérend Lebrun eut droit à une concession du paiement de la taxe immobilière pour la chapelle Saint Jean à la Rue La Poudrière. Les subsides alloués aux églises chrétiennes étaient souvent plus conséquents pour l'Eglise de l'Etat et les prêtres catholiques tirèrent profit de cette discrimination en se forgeant une image glorieuse et en montrant qu'ils pouvaient se contenter de peu.

De plus, l'arrivée d'autres groupes ethniques et religieux allait envenimer la situation. Tous ces points de litige continuèrent à rythmer la vie des deux clergés jusqu'à la fin du XIX^e siècle. L'île, depuis le début du XIX^e siècle, tout comme l'Océan Indien en général, était devenue un centre multiracial et multi culturel. Outre le Catholicisme et le Protestantisme et ses branches (anglicane, méthodiste et presbytérienne d'Ecosse, entre autres), le Judaïsme (les juifs étaient bien présents sur l'île dans le domaine bancaire, le commerce et la presse¹⁷⁷⁰),

¹⁷⁶⁶ L.P Ramyead, « *Religious and linguistic Pluralism: the principle merits and demerits of the British rule in the field of Religion and Language* », p. 2. Présenté à la conférence du M.G.I en mai 1997.

¹⁷⁶⁷ *La Balance*, Lundi 7 mai 1832, p.4.

¹⁷⁶⁸ L.R Quenette, *Les 25 premières années de la corporation municipale. 1850-1875* [Best Graphics Ltd, N.D] p.16.

¹⁷⁶⁹ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.16.

¹⁷⁷⁰ P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'île Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l'Evêché, 1877] p.158.

l'Islam, l'Hindouisme et le Bouddhisme faisaient aussi partie du décor religieux. Le Clergé anglican, outre le fait de jouir d'une position privilégiée, se dirigea très vite vers des classes les moins privilégiées et marqua sa présence dans des endroits moins ostentatoires et plus populaires comme les 'camps' des anciens esclaves et dans les régions habitées par les engagés indiens. Il pouvait compter sur les hommes et femmes (les épouses des pasteurs et missionnaires). En quittant l'île pour prendre en charge le *Senior Civil Chaplaincy* du Bengale, Henry Shepherd, premier aumônier civil mauricien, publia en Angleterre, le 1^{er} décembre 1821, un pamphlet intitulé « Suggestion as to the best means of propagating Christianity in Madagascar and of benefitting the Condition of the Planter and the Slave in Mauritius »¹⁷⁷¹ (« Suggestion à propos des meilleurs moyens de propager la chrétienté à Madagascar et pour améliorer la condition des planteurs et esclaves à Maurice »). Il y proposa une amnistie pour les esclaves 'marron' et mit en évidence leur statut de 'bien-meubles' dont ils devaient être débarrassés. Ses propositions étaient révolutionnaires pour l'époque car il alla jusqu'à citer des conditions telles que des salaires aux esclaves et l'accès à l'éducation pour les enfants des esclaves dès l'âge de 4 ans¹⁷⁷². Mais le point focal de son pamphlet fut le système, qui ressemblait à ce qui fut utilisé par la suite, de l'apprentissage des esclaves, en accord avec le mouvement évangéliste de l'Eglise anglicane. Il est difficile dans le contexte mauricien de dissocier l'abolition de l'esclavage de l'histoire des religions de l'île. Alors que l'Eglise catholique s'était placée du côté des colons français, qui étaient en faveur de l'esclavage, l'Eglise anglicane et le gouvernement britannique en étaient devenus les adversaires, souhaitant y mettre fin. D'ailleurs, le nombre même d'églises catholiques au début de la colonisation anglaise attestait que les esclaves ne fréquentaient pas les lieux de culte et étaient laissés à l'abandon spirituel. Les missionnaires lazaristes firent beaucoup pour cette population mais ils contribuèrent à ralentir le nombre de baptêmes comme l'explique l'historien Jocelyn Chan Low, cité par Alain Romaine dans son livre *Religion populaire et pastorale Créole à l'Île Maurice* en 2003 : « (...) les missionnaires n'admettaient aucun esclave adulte au baptême séparément du mariage. Le contraire les aurait condamnés au concubinage et donc au péché »¹⁷⁷³. Quant à Monseigneur Nagapen, historien et prêtre catholique, il explique que les missionnaires catholiques refusaient de forcer les esclaves à se convertir.

¹⁷⁷¹ Ghislain Emmanuel, *Diocese of Mauritius (1810-1973)* [The Mauritius Printing Company Ltd, 1975] p.7.

¹⁷⁷² *Ibid.*, p.8.

¹⁷⁷³ Alain Romaine, *Religion populaire et pastorale Créole à l'Île Maurice* [Paris : Karthala, 2003] p.26.

Le bilan des religions chrétiennes de l'île est qu'elles ont toutes joué la carte de l'évangélisation, allant même, dans certains cas jusqu'au prosélytisme. Un grand nombre de Mauriciens d'origines indienne, africaine et d'autres nationalités se convertirent à l'Anglicanisme pour avoir plus de chances de se rapprocher des Britanniques. Dans les années 1830, au cœur de cette course vers l'évangélisation et l'éducation des masses, il y avait les gens de couleur et les libres qui souffraient de la ségrégation raciale malgré la fin de la distinction de classes en 1829¹⁷⁷⁴. Même l'Eglise catholique entretenait la ségrégation en réservant des places spéciales à l'église, une croix différente et le fait de ne pouvoir célébrer des funérailles à l'intérieur de l'église aux gens de couleur. Quant aux Français catholiques, ils voyaient d'un mauvais œil l'influence grandissante d'une autre religion alors que, de leur côté, les gens de couleur, encouragés par des missionnaires, comme Jean Lebrun, demandaient plus de droits¹⁷⁷⁵. Les Français étaient inquiets de l'arrivée massive des missionnaires protestants et, selon D'Unienville, il y eut des plaintes sur « les principes qu'ils prêchaient dans les réunions journalières et fort nombreuses de gens de toutes les castes esclaves, et sans qu'aucune mesure parût avoir été prises à ce sujet »¹⁷⁷⁶. Ces distinctions poussèrent les classes défavorisées à tenter de se séparer de l'Eglise catholique à l'arrivée de Jean Lebrun¹⁷⁷⁷, sans grand succès et s'accrochèrent alors à l'éducation comme ultime moyen de faire tomber les barrières entre les classes sociales. Jean Lebrun assumait une attitude politisée en plaidant, par exemple, la cause des gens de couleur et en demandant à Farquhar¹⁷⁷⁸ de lui accorder sa protection pour la création d'écoles pour eux. Ceci constitua « le signal d'une levée de boucliers de la part des privilégiés, qui virent dans cette attitude un acheminement vers une protection plus générale »¹⁷⁷⁹. Pourtant l'écart entre les catégories sociales se creusa. Quant au gouverneur Colville, il pensait que l'Anglicanisme était « plus apte à ouvrir l'esprit (des esclaves) à un sens convenable de la religion et des obligations morales en société que le déroulement des rites de l'Eglise catholique romaine »¹⁷⁸⁰ et donc donna son soutien à cette confession. Maurice était en phase de devenir une extension de la communauté missionnaire d'Inde. Bien vite, des missionnaires de la Grande Péninsule vinrent

¹⁷⁷⁴ Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie. Isle de France - Isle Maurice. 1721-1968* [Port-Louis : Cathay Printing, 1996] p.59.

¹⁷⁷⁵ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.84.

¹⁷⁷⁶ Antoine Marrier d'Unienville, *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances. Volume 2* [Paris : Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints] p.77.

¹⁷⁷⁷ E. Vanmeerbeck, *Vie du Révérend Jean Lebrun (fondateur de l'instruction gratuite à Maurice) et quelques révélations historiques* [Imprimerie de la Sentinelle de Maurice, Juin 1865] p.26.

¹⁷⁷⁸ Dayananchand Napal, *British Mauritius 1818-1948* [Vacoas : Le Printemps, 1994] p.18.

¹⁷⁷⁹ *Ibid.*, p.6.

¹⁷⁸⁰ Amédée Nagapen qui cite le gouverneur Colville, dans *L'Eglise à Maurice*, p.189.

prêter main-forte au clergé anglican local pour construire des écoles et éduquer ces enfants en leur donnant les mêmes chances qu'à ceux des anciens esclaves, puisqu'aucun enfant de coolie (immigrés indiens) n'y allait. Les décisions politiques furent mal acceptées par le Clergé catholique tout comme le travail des anglicans, épaulés par le gouvernement, et la cohabitation devint très vite litigieuse autour des questions de l'éducation formelle et religieuse, du soutien aux différentes classes de démunis et de la place des deux Eglises dans une colonie où les catholiques avaient, depuis des décennies, instauré une politique religieuse rigoureuse et compartimentée envers les Franco-mauriciens, les esclaves et les gens de couleur. De plus, l'Eglise catholique changeait de morphologie sociale avec les affranchis, dès 1835. Le système d'apprentissage défendu par Shepherd devint une façon de convertir les apprentis au Catholicisme et à l'Anglicanisme. Bien que le Clergé catholique ne se fût pas beaucoup préoccupé de cette couche de la population avant le Père Laval en 1841, il voyait d'un mauvais œil ce travail sur le terrain des nouveaux arrivants. L'éducation religieuse devint, de ce fait, une source de rivalité et les anglicans jugeaient piètrement les initiatives des catholiques et pensaient que « les catholiques romains ouvrirent des écoles là où les nôtres furent ouvertes et les fermèrent quand nous fumes obligés de fermer »¹⁷⁸¹.

Ce fut dans cette atmosphère que William Collier arriva à Maurice. Né à Yorkshire, en Angleterre, il fut ordonné prêtre en 1826 dans l'Ordre des Bénédictins et, après plusieurs mutations, par exemple comme Vicaire Apostolique du Cap de Bonne Espérance en 1840 et comme évêque de Milève en 1847, il fut personnellement choisi par le Pape Grégoire XVI pour devenir le troisième Vicaire Apostolique de Maurice en 1841¹⁷⁸². Son arrivée en 1841 comme Vicaire Apostolique (ainsi que quatre autres prêtres)¹⁷⁸³ donna un nouveau souffle au Catholicisme. Il fut promu Evêque du Clergé catholique en 1847. Cependant, avant même son départ de Londres pour Maurice, il voulut prévoir le remplacement de trois prêtres français de Maurice « dont la vie scandaleuse lui était connue »¹⁷⁸⁴ mais, face à son choix de recruter six ecclésiastiques roumains, le gouverneur Sir Lionel Smith, qui était opposé à la venue de prêtres étrangers, accepta finalement mais ne souhaitait dorénavant recruter que des prêtres britanniques¹⁷⁸⁵. Collier arriva finalement avec quatre prêtres dont trois allaient remplacer les

¹⁷⁸¹ Ghislain Emmanuel, *Diocese of Mauritius (1810-1973)* [The Mauritius Printing Company Ltd, 1975] p.91: «*the Romanists opened their schools wherever ours were opened, and closed them when we were obliged to close*».

¹⁷⁸² <http://www.dioceseportlouis.org/historique/leglise-a-maurice/>

¹⁷⁸³ Joseph Michel, *Le Père Jacques Laval. Le Saint de l'île Maurice. 1801-1864*. Troisième Edition [Paris : Editions Beauchesne, 1984] p.90.

¹⁷⁸⁴ *Ibid.*, p.91.

¹⁷⁸⁵ *Ibid.*, p.92.

« trois prêtres indignes »¹⁷⁸⁶. Pourtant, dès son arrivée, il ne put rencontrer le gouverneur Smith qui avait voulu le faire retenir en Angleterre (fait dont Collier n'était pas au courant). Il fut donc en contact avec le très influent Secrétaire Colonial qui était en charge de la gestion des cultes depuis plus de vingt ans, Georges Dick. Ce dernier, Presbytérien et franc-maçon, était « considéré par certains comme l'ennemi juré de la religion catholique »¹⁷⁸⁷. Ce qui n'arrangea pas les choses fut que, quand Collier voulut se défaire de deux prêtres anglais, dû à un surnombre avec l'arrivée des nouveaux, Dick lui communiqua, dix jours après son arrivée que le gouverneur n'avait pas le pouvoir d'augmenter ses effectifs de prêtres mais ne souhaitait que la présence de prêtres catholiques britanniques¹⁷⁸⁸. Néanmoins, connu pour être « un homme d'ordre, de discipline, de rigueur », Collier œuvra pour redorer le blason du Clergé catholique avec l'aide du missionnaire Jacques-Désiré Laval, en créant de nouvelles paroisses et en apportant des innovations dans le domaine de l'éducation à Maurice et à l'Île Rodrigues. Il encouragea, par exemple, l'éducation secondaire pour les filles. Également connu pour avoir une attitude ferme, voire même autoritaire, Collier acquit l'appréciation du diocèse qui retrouvait un fonctionnement structuré¹⁷⁸⁹ et prenait une voie de modernité.

D'autres dilemmes attendaient l'Evêque : l'hostilité de l'Eglise catholique envers les protestants venait aussi du fait qu'elle perdait sa puissance dans les années 1850 dans le sillage de la création du Diocèse anglican, malgré le surnombre des catholiques. Alors qu'en 1841, la congrégation anglicane comptait dans ses rangs 10,000 soldats des forces britanniques, excluant les régiments de l'*Indian Army*¹⁷⁹⁰ qui avaient quitté l'île, en 1851, il n'y avait que 904 anglicans (692 appartenant à la Population Générale constituée d'Anglais, de Français, de Libres et de Métis; 207 ex-apprentis et 5 Indiens recensés) sur une population de 183,506 âmes, dont 93 561 étaient catholiques¹⁷⁹¹. Ce qui caractérisa le plus cette époque fut la question de l'identité de l'Eglise d'Angleterre à Maurice. Francis Flemming, aumônier militaire à partir de 1854, souleva la question des paradoxes de l'Eglise anglicane coloniale qui était gérée par un gouverneur possédant des pouvoirs supérieurs à ceux d'un évêque. Pour le Révérend Denny, l'Eglise d'Angleterre devait forger sa propre identité au lieu de se contenter d'être une église coloniale régulée par une Ordonnance¹⁷⁹². Le fait que Maurice fut

¹⁷⁸⁶ Joseph Michel, *Le Père Jacques Laval. Le Saint de l'Île Maurice. 1801-1864*. Troisième Edition [Paris : Editions Beauchesne, 1984] p.92.

¹⁷⁸⁷ *Ibid.*, p.94.

¹⁷⁸⁸ *Ibid.*, p. 95.

¹⁷⁸⁹ <http://www.dioceseportlouis.org/historique/leglise-a-maurice/>

¹⁷⁹⁰ Benjamin Moutou, *Les Chrétiens de l'île Maurice* [Best Graphics Ltd, 1996] p.312.

¹⁷⁹¹ *Census of 1851*.

¹⁷⁹² Ghislain Emmanuel, *Diocese of Mauritius (1810-1973)* [The Mauritius Printing Company Ltd, 1975] p.40.

entre l’Orient et l’Occident lui conférait une identité autre qu’elle devait encourager. Maurice avait une importance capitale comme « (...) dépôt central pour le travail missionnaire oriental de l’Eglise, incluant comme elle dans sa population des représentants des races africaine, indienne, chinoise, abyssinienne, mozambique et malgache»¹⁷⁹³. Un des paramètres de cette identité basée sur la multiplicité ethnique fut la création d’un diocèse anglican. Il y avait, par exemple, la possibilité de joindre le diocèse de Maurice à celui de Ceylan mais l’Evêque de ce pays rejeta constamment cette proposition dès 1848¹⁷⁹⁴ même si Earl Grey, le Secrétaire des Colonies, souhaitait cette annexion afin de limiter les coûts. Dans une lettre datée du 16 Mars 1853 au Secrétaire Colonial, Denny souligna que Maurice était « (...) la seule possession coloniale de Sa Majesté qui n’avait pas d’Episcopat pour le bon fonctionnement et le bien-être de l’Eglise d’Angleterre »¹⁷⁹⁵. Selon lui, cette anomalie avait déjà retenu l’attention de l’Archevêque de Canterbury et de la *Commission Coloniale des Evêques*. Une solution fut finalement trouvée: à la requête du Révérend Denny, qui donna sa démission, son salaire fut utilisé pour financer partiellement celui du nouvel évêque et le reste était transféré à la charge du *Christian Faith Society*. L’aumônerie civile donna lieu en 1854 à la création d’un Evêché et cette initiative fut amorcée par la création de la *Mauritius Church Association*, inaugurée le 7 août 1850¹⁷⁹⁶, par Monseigneur James Chapman, l’Evêque de Colombo. L’investiture du premier évêque de l’île, le Révérend Vincent Ryan (1854-1867), eut lieu en 1854 au *Parish Church of Lambeth* par l’Archevêque de Canterbury. Une phase nouvelle de l’histoire de l’Eglise anglicane s’ouvrit et cette période coïncida avec les bouleversements sociaux que provoquèrent l’arrivée massive des engagés indiens mais aussi avec l’excommunication des maçons français par l’Evêque Collier la même année, en 1854. A cela s’ajoutaient des incompréhensions comme sur la question du titre de l’Evêque catholique: Collier, qui fut nommé Evêque par le Souverain Pontife Pie IX en 1847¹⁷⁹⁷, avait le titre d’Evêque de Port-Louis alors que l’Evêque anglican, Ryan, était l’Evêque de Maurice. De plus, Ryan recueillait dans sa cour à Port-Louis d’anciens esclaves qui y vivaient et certains choisirent d’être instruits par lui. Il avait toutes les qualités pour donner une dimension identitaire à son

¹⁷⁹³Ghislain Emmanuel, *Diocese of Mauritius (1810-1973)* [The Mauritius Printing Company Ltd, 1975] p.41. Emmanuel cite Flemming Patrick dans son livre *Mauritius or the Isle of France* (1862) : «*It is impossible to estimate the importance of Mauritius as a central depot for the Eastern missionary work of the Church, comprising as it does in its population, representatives of the African, Indian, Chinese, Abyssinian, Mozambique and Malgash races*».

¹⁷⁹⁴ *Letter from clergy*.

¹⁷⁹⁵ *Letter from clergy*, 16th March 1853 from Denny to Colonial Secretary: “(...) *the only Colonial Possession of Her majesty not provided with an Episcopate for the good Government and well-being of the English Church.*”

¹⁷⁹⁶ B. Burrin, *Histoire des religions des îles Maurice et Rodrigues* [Le Printemps, 2002] p.20.

¹⁷⁹⁷ P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l’Ile Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l’Evêché, 1877] p.333.

Eglise insulaire multiraciale. Il avait également des affinités avec le peuple mauricien, ayant, pendant son enfance, vécu dans l'île où son père, un soldat de la Couronne, était stationné. Il possédait la maîtrise de la langue française et la capacité à parler le créole, ce qui lui conféra une position de choix dans une île où le manque de communication avec la population locale fut souvent un obstacle à la propagation de la foi catholique.

Alors que le Clergé catholique se relevait, Collier voyait-il en cet évêque et le développement du Clergé anglican une menace contre son pouvoir épiscopal ? Dans un article du *Diocesan Quarterly Magazine* d'Avril 1921, intitulé « *Under Eight Bishops* », H.D. Buswell, lui-même évêque dans les années 1920, souligna que, sous l'Episcopat de Ryan, décrit comme un bourreau de travail, il y eut une forte présence des noirs aux cérémonies religieuses, surtout celles de huit heures du soir¹⁷⁹⁸, après le travail. En effet, ayant installé sa résidence à Port-Louis, il ne se contenta pas de travailler dans la capitale. Il se donna pour mission d'aller vers ses ouailles et d'en trouver d'autres, comme il l'explique lui-même dans son journal publié en 1856. Ce fut dans le domaine de l'éducation des Indiens et des pauvres qu'il se fit le plus connaître. Une autre rivalité entre les deux Eglises fut, de ce fait, l'éducation des immigrants indiens. Ryan annonça, dans les années 1850, que sa mission suprême était de voler à la rescousse des âmes des barbares immigrants indiens et des anciens esclaves spirituellement abandonnés. Alors que l'acculturation religieuse fut acceptée dans la communauté des esclaves, les Indiens, eux, étaient plus souvent hermétiques à des conversions. En fait, les Indiens et les Musulmans purent perpétuer leurs pratiques religieuses dans des temples et mosquées¹⁷⁹⁹. Il est certes vrai que les rivalités sont de nos jours perçues comme moins féroces. En effet, lors d'un entretien privé avec Mgr Ian Ernest, en 2005, sur les rivalités entre les deux églises, il répondit : « Le but de l'église anglicane n'était pas de conquérir mais il y a eu toujours eu des amalgames entre politique et religion depuis les Croisades. L'église anglicane mauricienne ne voulait pas imposer un nouvel ordre (...) »¹⁸⁰⁰.

Pourtant, cette rivalité fut bel et bien un des points de litiges de la société mauricienne du XIX^e siècle et la franc-maçonnerie allait aussi bientôt devenir une rivale de l'Eglise catholique romaine. La religion de l'Etat (l'Anglicanisme) et le Catholicisme s'affrontèrent à maintes reprises à l'Île Maurice sur des sujets tels que le statut de leurs évêques respectifs, l'éducation, le mariage et les subventions. Ainsi « les points de friction, s'ils se manifestèrent

¹⁷⁹⁸ *Diocesan Quarterly Magazine*. avril 1921, p.67.

¹⁷⁹⁹ Sydney Selvon, *L'histoire de Maurice des origines à nos jours* [Rose-Hill : Mauritius Printing Specialists Ltd, 2003] p.266.

¹⁸⁰⁰ Entretien privé avec Mgr Ian Ernest. 2005.

au plan protocolaire, s'exacerbèrent dans la question scolaire et le prosélytisme concurrentiel des deux églises »¹⁸⁰¹, comme l'affirme Didier Colson dans sa thèse de Doctorat en Théologie « Approches de la pratique missionnaire catholique à l'île Maurice entre 1840 et 1895- Une église locale edificatrice et/ou edificante? », soutenue à l'Institut Catholique de Toulouse en 1980. Les relations inter-églises ne firent que s'envenimer. Dès l'édification du Diocèse de Port-Louis en 1847, l'Evêque catholique dut prêter serment devant le gouverneur britannique et cette tradition fut perpétuée jusqu'en 1967¹⁸⁰². En revanche, le protocole stipulait que l'Evêque catholique avait préséance sur le Chef Juge et le Secrétaire Colonial aux cérémonies. Quant à la rivalité entre l'Evêque Collier et les francs-maçons, qui donna lieu à un anathème en 1854, elle existait déjà au début des années 1850. Un article sur le site du Diocèse de Port-Louis, « Nouvelle méthode dans l'apostolat (1852-1856) », donne le ton de l'atmosphère ressentie par le clergé catholique de l'époque :

*(...) Les écoles devront s'affronter à celles des protestants. Ces dernières se multiplient et représentent un danger pour les enfants des Créoles catholiques, car on apprend à lire dans le livre de catéchisme des protestants. Dans cette période, les francs-maçons déploient un grand esprit d'entraide et de solidarité, ce qui leur permet d'étendre leur influence, surtout sur le milieu Blanc, a moitié instruit. Mais ils s'attaquent au contenu de la vie chrétienne. Cela diminue l'ardeur et un climat de méfiance se répand*¹⁸⁰³.

La question de la compatibilité de la religion et de la franc-maçonnerie fut, aussi, maintes fois débattue dans la colonie britannique de l'île Maurice au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'au XX^e siècle.

¹⁸⁰¹ Didier Colson, « Approches de la pratique missionnaire catholique à l'île Maurice entre 1840 et 1895- Une église locale edificatrice et/ou edificante ? » Thèse de Doctorat en Théologie [Institut Catholique de Toulouse, 1980] p.425.

¹⁸⁰² Philippe Goupille, *Le conflit désarmé – relations Eglise – Etat. 1963 à 1993 à l'île Maurice* [Editions Diocèse de Port-Louis, 2004] p.84.

¹⁸⁰³ « Nouvelle méthode dans l'apostolat (1852-1856) » <http://www.dioceseportlouis.org/historique/bienheureux-jacques-desire-laval/>.

CHAPITRE 2. Etude synchronique de l'affaire Collier à travers la presse et les correspondances maçonniques de l'année 1854

Dans l'atmosphère délétère des années 1850, l'Evêque catholique Collier ouvrit un nouveau chapitre de l'histoire de la colonie britannique en lançant une fronde contre les francs-maçons de son Eglise en 1854. Monseigneur Collier était une des figures-clés du développement du Diocèse catholique au cœur de cette société qui subissait des tensions religieuses et son anathème contre la franc-maçonnerie eut un impact fulgurant. En 2012, Monique Dinan reprit la comparaison de Collier (faite par l'Evêque Amédée Nagapen) à l'un des gouverneurs français du XVIII^e siècle, qui fut le pionnier de la construction de la colonie: « La Bourdonnais fit de l'Ile de France 'L'Etoile et la clef de La Mer des Indes »; Mgr Collier donna à l'Ile Maurice sa physionomie spirituelle. Son gouvernement (épiscopat) de vingt et un ans restera certainement le plus spectaculaire de tous »¹⁸⁰⁴. Pourtant, parallèlement à son Episcopat réussi, la fronde de l'Evêque fut une surprise pour les maçons mais aussi pour la société coloniale. En effet, jusqu'à 1854, malgré des sentiments antimaçonniques qui traversaient la communauté catholique et quelques attaques isolées de Collier, ce dernier avait instauré certaines de ses réformes grâce au soutien financier et avec les œuvres de bienfaisance des maçons locaux. Cependant, au cœur des débats entre les catholiques et les anglicans, Monseigneur Collier était de ceux qui ne cachaient pas son aversion pour l'institution maçonnique, pourtant bien ancrée dans la colonie aussi bien chez les Franco-mauriciens, les Britanniques que les gens de couleur. Les Franciliens étaient en général proches de leur Eglise même s'ils n'étaient pas toujours des pratiquants. L'année 1854 devint pour Collier une année charnière où il « engage[a] une lutte contre les francs-maçons de manière sérieuse en publiant un mandement contre eux »¹⁸⁰⁵.

Cette décision inattendue qui toucha, au départ uniquement la maçonnerie française, devint un fil conducteur des rumeurs, des débats et des centres d'intérêt de la société coloniale, surtout dans la capitale. Les Prélats précédents de la colonie française de l'Isle de France au XVIII^e siècle n'avaient jamais parlé d'excommunication probablement parce que, comme l'explique Daniel Ligou, les bulles papales n'avaient pas eu d'influence en France sur

¹⁸⁰⁴ *Le Mauricien*. Monique Dinan, « 165^e anniversaire de la fondation du Diocèse de Port-Louis ». 7 décembre 2012.

¹⁸⁰⁵ Jean Michel Jauze, *L'Ile Maurice face à ses défis* [L'Harmattan, 2008] 380pp.

le clergé car « (...) la bulle de Clément XII n'a jamais été reçue comme la loi d'Etat »¹⁸⁰⁶. Selon lui, cette situation « (...) a pu être encouragée par l'atmosphère chrétienne qui baigne les hauts grades et l'Ecosisme. Elle tient à souligner l'évolution tolérante d'une partie du Clergé français dans les années qui précèdent la Révolution »¹⁸⁰⁷. Pourtant, sous le coup de l'anathème lancé par un Evêque anglais de l'Eglise catholique de la colonie britannique de Maurice, les francs-maçons français n'étaient pas au bout de leurs surprises. Face à l'intransigeance de Collier au cours de l'année 1854 et à ses attaques répétées, la situation entre la franc-maçonnerie française et le Clergé catholique de Maurice eut des ramifications aussi bien locales qu'internationales. Ce qui sera appelé « l'affaire Collier » dans ce travail de recherches lança une série de questions sur les rôles des différentes institutions mauriciennes, françaises, britanniques, religieuses et sociales. L'étude des correspondances maçonniques et des publications de la presse sur cette affaire en font état.

2.1. L'excommunication inattendue des francs-maçons du *Grand Orient de France*: les griefs et l'intransigeance de Monseigneur Collier

L'excommunication ne fut, tout d'abord, pas une condamnation officielle du Clergé catholique. En effet, tout débuta en avril 1854¹⁸⁰⁸, quand un franc-maçon catholique, Hyppolyte Lemièrre, 32° de la Loge *La Paix* (un négociant et membre du Conseil législatif du Gouvernement de Sa Majesté), se rendit à l'église pour faire son devoir religieux. Alors qu'il suivait le même rituel depuis des années « sans que sa qualité de maçon y fût un obstacle »¹⁸⁰⁹, cette fois-là, les sacrements de Pâques lui furent refusés par l'Abbé Mazuy, son directeur spirituel. Ce dernier lui expliqua que « (...) par l'ordre de l'Evêque, il ne pouvait lui permettre d'approcher de la Sainte table s'il n'eut au préalable abjuré la maçonnerie »¹⁸¹⁰. Cet épisode isolé fut accueilli avec étonnement par les membres des loges françaises. Comme le soulignèrent les maçons de la loge *La Triple Espérance*, Lemièrre était un « fervent catholique » qui célébrait la Pâques avant d'être maçon et, quand il le devint, il « continuait à remplir ses devoirs de piété, ne trouvant pas que sa qualité de Franc-maçon fut incompatible

¹⁸⁰⁶Daniel Ligou, *Histoire des francs-maçons en France. 1725-1815* [Toulouse : Editions Privat, 2000] p.142.

¹⁸⁰⁷*Ibid.*, p.142.

¹⁸⁰⁸ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de la Loge *La Paix* à Julius Bied-Charreton, député. 9 octobre 1854. 8pp. p.2.

¹⁸⁰⁹*Ibid.*, p.2.

¹⁸¹⁰*Ibid.*, p.2.

avec celle de Chrétien Catholique »¹⁸¹¹. De même, dans les premiers temps, il n'y eut aucun Mandement de l'Evêque traitant de l'appartenance maçonnique qui serait interdite à ses fidèles.

Comme la nouvelle était officieuse, Lemière sollicita des explications de l'Evêque Collier qui n'y répondit pas¹⁸¹² mais il « (...) persista dans son refus »¹⁸¹³. Selon Edouard Virieux, Lemière se rendit au Palais Épiscopal et le chef du Clergé, Collier, confirma « que les sacrements de L'Eglise seraient refusés aux francs-maçons qui ne renonceraient pas à leur association »¹⁸¹⁴. Virieux ajouta qu'il y avait deux maçons pour témoigner de ses paroles, Lemière et Rougé, de la loge *La Paix*.¹⁸¹⁵ Cette attaque de l'Evêque marqua le début d'un conflit ouvert avec les francs-maçons qui ne tardèrent pas à en débattre en loge ainsi que dans leurs correspondances au cours des mois d'avril et de mai 1854 avec le *Grand Orient de France*. Entretemps, dès le 17 avril, le journal local, *Le Cernéen*, avait parlé de l'affaire. Face aux demandes répétées des maçons pour une clarification de cette excommunication exceptionnelle, Collier répondit, dans un premier temps, par voie de presse. Sa réponse en anglais, dans l'édition du 20 avril 1854 du journal *Le Cernéen*, republiée dans le même journal le lendemain, le 21 avril, en version française¹⁸¹⁶, fut lue aussi bien par les maçons que par le public. La réponse de Collier donna lieu à une série d'éditoriaux comme celui du 21 avril du journal aux affinités protestantes et britanniques, *The Mauritius Reporter*. Dans cette édition, l'éditorialiste expliqua qu'il ne voulait pas faire de prosélytisme mais, d'un ton menaçant, expliqua que si les avertissements du *Cernéen*¹⁸¹⁷ et les leurs n'éveillèrent pas l'attention de Collier, il seraient de leur « devoir d'inviter les catholiques romains à se joindre à [eux] et à adopter les principes de [leur] foi, qui laiss[ai]ent à la conscience de chacun de participer ou non aux sacrements de l'Eglise »¹⁸¹⁸.

L'étonnement des maçons fut porté à son paroxysme. Les correspondances et les livres d'architecture des loges françaises de *La Paix* et de *La Triple Espérance* témoignèrent du fait

¹⁸¹¹ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857. Lettre à Lucien Murat de *LTE*. Le 2^e j 3^e m 1854. 15pp. p.2.

¹⁸¹² FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de la Loge *La Paix* à Julius Bied-Charreton, député. 9 octobre 1854. 8pp. p.2.

¹⁸¹³ FM 2 (856) Dossier 1. Annexe de la lettre du GM adjoint de la *GLUA* à Lloyd, Député à la *GLUA*, intitulée « *Mémoire relatant les faits & persécution exercés par Monseigneur Collier Evêque à Port-Louis contre les Francs-Maçons de l'Ile Maurice* ». pp. 4-9. p.4.

¹⁸¹⁴ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p. 53-54.

¹⁸¹⁵ *Ibid.*, p. 54.

¹⁸¹⁶ *Le Cernéen*. 21 avril 1854.

¹⁸¹⁷ Les origines et les affinités de ce journal seront expliquées plus loin.

¹⁸¹⁸ *The Mauritius Reporter*. 21 avril 1854. p.2

que «(...) l'Evêque a[vait] eu depuis son arrivée, en 1842, jusqu'à ce jour d'excellentes relations avec eux, et a[vait] même distribué des médailles aux lauréats qui s'étaient distingués dans les sciences»¹⁸¹⁹. Le vénérable de la loge *La Triple Espérance*, Remono, convoqua une tenue extraordinaire le 28 avril 1854 pour informer les maçons des réunions que le Comité directeur avait eues « à l'occasion de l'interdit prononcé par l'Evêque de Port-Louis contre les Maçons »¹⁸²⁰. Il souhaitait désormais que l'atelier nommât un comité spécial « pour agir contre l'Interdit lancé par l'Evêque de Port Louis, contre les Maçons qu'il v[oulait] éloigner de la Table de Communion »¹⁸²¹. Un comité d'administration se réunit, constitué de Léchelle, Remono et Daruty, entre autres, et proposa, le 2 mai 1854, un arrêté que la loge présenterait au Gouverneur Sutherland. La loge allait également rédiger un « Mémoire explicatif sur l'interdit »¹⁸²² qu'elle présenterait au Grand Maître du *Grand Orient de France*. Le lettre du 2 mai, que la loge *La Triple Espérance* envoya à Lucien Murat, mit en lumière le fait que Collier ne pouvait ignorer l'existence des francs-maçons pour diverses raisons dont l'une était que leur temple « se situ[ait] en face du Palais Episcopal »¹⁸²³. De plus, « depuis des années l'Evêque de Port-Louis assisté de Son Clergé se trouvait en contact avec les Vénérables et les Frères des Loges « La Triple Espérance » et « La Paix », aux distributions qui [avaient] presque toutes lieu, dans la Salle des Pas Perdus de La Loge « La Triple Espérance » »¹⁸²⁴. Dans ces fêtes solennelles, que présidait l'Evêque, il entendait les Vénérables des Loges ou leurs délégués, qui offraient des Médailles d'or aux élèves méritants, « adresser des paroles d'encouragement aux Lauréats, afin de stimuler davantage leur ardeur et leur application au travail »¹⁸²⁵. De telles paroles furent même « plus d'une fois applaudies, du Révérend Collier parce qu'elles étaient des preuves manifestes de [leur] sollicitude pour l'avenir de la jeunesse Mauricienne »¹⁸²⁶. Quant à Lemièrre, qui fut excommunié, il avait lui-même, en tant que vénérable de *La Paix*, décerné des médailles d'or lors des trois dernières années en présence de Collier et de l'abbé Mazuy.¹⁸²⁷ Alors que les prédécesseurs de Collier n'avaient jamais parlé d'excommunication, les membres de la loge

¹⁸¹⁹ FM 2 (856) Dossier 1. Annexe de la lettre du GM adjoint de la GLUA à Lloyd, Député à la GLUA, intitulée « Mémoire relatant les faits & persécution exercés par Monseigneur Collier Evêque à Port-Louis contre les Francs-Maçons de l'Ile Maurice ». pp. 4-9. p.4

¹⁸²⁰ FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-57. Extraits du Livre d'Architecture de LTE. 28 avril 1854. 2pp. p.1.

¹⁸²¹ *Ibid.*, p.2.

¹⁸²² FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-57. Extraits du Livre d'Architecture de LTE. 2 mai 1854. 2pp. p.1.

¹⁸²³ FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. Lettre à Lucien Murat de LTE. Le 2^e j 3^e m 1854. 15pp. p.1.

¹⁸²⁴ *Ibid.*, p.1.

¹⁸²⁵ *Ibid.*, p.1-2.

¹⁸²⁶ *Ibid.*, p.1-2.

¹⁸²⁷ *Ibid.*, p.2.

relatèrent à Lucien Murat le cas de Lemière et ils lui mirent en copie la lettre de Collier (datée du 18 avril 1854) au rédacteur du *Cernéen*, où il faisait état de la franc-maçonnerie et de société secrète ainsi que du siècle « apathique »¹⁸²⁸. Cette lettre à la presse eut, selon les maçons, un impact retentissant : « ce coup d'état religieux fut reçu avec une profonde indignation, et en même temps avec une profonde douleur, dans notre société coloniale toujours calme et si paisible »¹⁸²⁹. Les maçons de *La Triple Espérance* écrivirent une deuxième fois à Lucien Murat, le 18 juillet 1854, pour le féliciter de sa nomination en tant que *Grand Maître* de l'*Ordre* et pour lui demander « aide, secours et protection en tant qu'enfants de la Veuve »¹⁸³⁰.

Les maçons de *La Triple Espérance* expliquèrent que l'Eglise catholique de Maurice avait un statut spécial. En effet, ils ne souhaitaient pas « (...) discuter si les bulles que voudraient exhumer le Révérend Docteur Collier pouv[ai]ent avoir leur application en l'état »¹⁸³¹ car les catholiques de Maurice avaient hérité d'une « position exceptionnelle » suite au Traité de Capitulation du 3 décembre 1810 entre le Général Decaën et le Général Abercombie et qui fut ratifié, en 1814, par Louis XVIII. En effet, en gardant leurs lois, leurs coutumes et leur religion sous un gouvernement britannique, les Français de Maurice n'étaient, selon eux, plus dépendants des bulles d'un Pape. Leur argumentaire reposait, de ce fait, sur leur citoyenneté britannique et un statut dérogatoire en matière de religion qui les plaçaient sous l'autorité de l'Eglise gallicane.

*Si nous étant toujours crus des catholiques Gallicans, placés sous les franchises de l'Eglise Gallicane, et sous la protection du Concordat de 1801, nous pouvons en être privés par la volonté d'un Pape, alors que nos Rois d'Angleterre, en changeant nos lois et en modifiant nos coutumes, ont toujours respecté la Religion de nos Pères et ne lui ont jamais porté atteinte !!*¹⁸³²

Pour eux, avec la signature du Concordat par Napoléon Bonaparte en 1801, les bulles « *In eminenti et Providas* » condamnant la franc-maçonnerie devenaient automatiquement applicables sur le sol français. De ce fait, en changeant les lois du pays, les Britanniques

¹⁸²⁸ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857. Lettre à Lucien Murat de *LTE*. Le 2^e j 3^e m 1854. 15pp. p.6.

¹⁸²⁹ *Ibid.*, p. 7-8.

¹⁸³⁰ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857. Lettre à Lucien Murat de *LTE*. Le 18e jour du 5e mois 5854.

¹⁸³¹ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857. Lettre à Lucien Murat de *LTE*. Le 2^e j 3^e m 1854. 15pp. p. 9.

¹⁸³² *Ibid.*, p. 9.

avaient, selon les maçons français, rétabli le régime de l’Eglise gallicane, rendant le Concordat caduc.

Quant à la lettre qu’ils écrivirent, le même jour, soit le 2 mai 1854, au Gouverneur par intérim Sutherland, ils y relatèrent les mêmes faits. Ils ajoutèrent que l’opinion publique était contre cette excommunication car les francs-maçons mauriciens formaient « un corps paisible de Citoyens loyaux constitués en Corporative ouvertement reconnue par les Autorités locales & Métropolitaines & dont l’objet [était] la Charité »¹⁸³³. De plus, dans la communauté mauricienne « (...) où la Religion Catholique prédomin[ait] », la loge *La Triple Espérance* comptait beaucoup de fidèles qui accomplissaient « leurs devoirs religieux avec ce zèle qui distingue tout Chrétien éclairé »¹⁸³⁴. Ils lui rappelèrent le statut indépendant de l’Eglise de Maurice et ce que leur loge avait fait pour la communauté avant de lui demander de leur rendre justice. Les cadres de *La Triple Espérance* firent référence à l’Edit du 15 septembre 1766, Article 2¹⁸³⁵, et la proclamation de loi de Lowry Cole, le 30 mars 1825, qui donnaient l’indépendance à l’Eglise catholique de Maurice¹⁸³⁶. Le gouverneur Cole avait alors accepté l’édification d’un Vicariat Apostolique dans la colonie. Il s’était reposé sur les instructions des Ministres anglais en « publiant le Bref que constitu[a] le Sir Révérend Docteur Slater pour endosser que cet ecclésiastique se conformera[it] aux Lois et (...) en ce qui concern[ait] (...) la Religion Catholique »¹⁸³⁷. Quelques maçons de *La Triple Espérance* furent chargés de remettre la lettre au Gouverneur par intérim, le Major Général Sutherland, dès le lendemain, le 3 mai 1854¹⁸³⁸. Les maçons des deux loges françaises choisirent des voies différentes pour leurs recours à partir du 2 mai. Les cadres de *La Paix* entreprirent, tout d’abord, d’écrire un courrier à l’Evêque lui-même pour une confirmation de l’excommunication. Dans la lettre datée du 2 mai 1854, ils exprimèrent leur surprise face au refus de Collier d’accorder aux francs-maçons catholiques les sacrements de l’Eglise et même « la dernière bénédiction que réclame le mourant à l’heure Suprême »¹⁸³⁹. Ils expliquèrent que, eux, les « dignitaires de la Loge « La Paix », étrangers jusque ce jour à la polémique entamée dans les journaux »¹⁸⁴⁰, avaient souhaité s’adresser directement à l’Evêque. Ils lui rappelèrent que les maçons et leurs

¹⁸³³ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-57. Extraits du Livre d’Architecture de *LTE*. 2 mai 1854. Document No.4 Lettre à Sutherland. 8pp. p.1.

¹⁸³⁴ *Ibid.*, p. 2.

¹⁸³⁵ *Ibid.*, p.3.

¹⁸³⁶ *Ibid.*, p.4.

¹⁸³⁷ *Ibid.*, p.5.

¹⁸³⁸ *Ibid.*, p. 2.

¹⁸³⁹ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Lettre de *La Paix* à Collier. Ref 49418. 2 Mai 1854. 3 pp. p.1.

¹⁸⁴⁰ *Ibid.*, p.1.

familles étaient nombreux à Maurice et qu'il leur imposait une épreuve. Les maçons de *La Paix* furent fermes sur leur position de ne pas renier la franc-maçonnerie. Ils auraient accepté une telle sanction « si les dogmes de la foi catholique étaient discutés dans leurs Loges, mais comme il [était] expressément défendu aux Maçons de s'occuper de matières religieuses à leurs réunions »¹⁸⁴¹, ils ne pouvaient comprendre la décision de Collier. Leur fermeté de ne pas renoncer à la maçonnerie n'entachait pas leur réel attachement à l'Eglise et ils lui demandèrent d'avoir de la « sollicitude pour ses ouailles »¹⁸⁴².

Dès le 4 mai 1854, Collier répondit à la loge *La Paix* sur un ton quasi pédagogique afin d'exposer longuement « les décisions du Saint Siège et de la doctrine de l'Eglise »¹⁸⁴³ sur la franc-maçonnerie. Sans leur expliquer les raisons pour lesquelles il n'avait pas appliqué les anciennes bulles depuis 13 ans, il fit référence aux encycliques de Benoit XIV, de Léon XII et de Pie IX (de 1846). Collier exposa sa conduite depuis son arrivée en trois volets. Les maçons pouvaient s'assurer de leur futur salut et seraient absouts s'ils suivaient les préceptes dictés dans sa lettre. Premièrement, toute personne qui demanderait l'assistance d'un prêtre à l'heure de la mort y aurait droit, « excepté dans le cas où ses restes mortels seraient portés à la loge »¹⁸⁴⁴ et que, malgré sa « peine », Collier serait obligé de « refuser les prières et les cérémonies funèbres de l'Eglise »¹⁸⁴⁵. Il avait, par ailleurs, déjà donné les mêmes instructions à tous les ecclésiastiques. Deuxièmement, si toute personne, maçon ou autre, présentait à l'église en repentir, il recevrait l'absolution et le pardon de ses péchés. Cependant, selon l'Eglise, « le Serment de garder le Secret maçonnique [était] un Serment téméraire et constitu[ait] un péché grave »¹⁸⁴⁶. Il donna l'impression qu'il y était contraint car ces règlements étaient au-dessus de toute législation humaine et il ne pouvait pas les changer tout comme les Souverains Pontifes et les Evêques. Troisièmement, au sujet du sacrement du mariage, « (...) il sera[it] encore accordé aux personnes faisant partie de la Franc-Maçonnerie par égard pour l'autre partie Innocent (sic) qui se présent[ait] pour recevoir ce Sacrement (...) »¹⁸⁴⁷. Cependant, si un maçon se mariait à l'église sans avoir renoncé à la maçonnerie, il « (...) se rendrait malheureusement coupable de la profanation du Sacrement de mariage »¹⁸⁴⁸. Collier ajouta que l'annulation des décisions papales n'était pas entre ses mains: « Evêque

¹⁸⁴¹FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Lettre de *La Paix* à Collier. Ref 49418. 2 Mai 1854. 3 pp. p. 2.

¹⁸⁴²*Ibid.*, p. 3.

¹⁸⁴³FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Lettre de Collier. Ref 49418. 4 Mai 1854. 4pp. p.1.

¹⁸⁴⁴*Ibid.*, p.2.

¹⁸⁴⁵*Ibid.*, p.2.

¹⁸⁴⁶*Ibid.*, p.2.

¹⁸⁴⁷*Ibid.*, p.2-3.

¹⁸⁴⁸*Ibid.*, p. 3.

Catholique, je dois m’y soumettre comme vous, et en cas d’infraction, la menace sortie de la bouche du Rédempteur qui a dit : « Si quelqu’un n’écoute pas l’Eglise, qu’il soit comme un païen », m’atteindrait comme le plus humble des fidèles»¹⁸⁴⁹. Cependant, il soumettait une proposition à leur réflexion. S’ils souhaitaient, malgré cela, exprimer les motifs à influencer le Pape en leur faveur et qui seraient « capables de la décider à mettre les Francs-Maçons de Maurice à couvert de l’Excommunication portée contre les Francs-Maçons d’Europe (...)»¹⁸⁵⁰, il enverrait leur demande au Pape. La condition à un tel envoi de sa part était, cependant, qu’elle fut accompagnée d’une « déclaration franche que [qu’ils] [se soumettraient] avec une obéissance filiale à la décision que Sa Sainteté prendra[it] après avoir pris connaissance de [leur] demande »¹⁸⁵¹.

Dans cette lettre du 4 mai 1854 aux maçons, l’Evêque mit en avant l’excommunication du Pape Pie IX. Pourtant, la surprise des maçons mauriciens était compréhensible puisque l’Evêque n’avait jamais fait référence aux excommunications de ce dernier ni aux précédentes. De leur côté, les maçons de la loge *La Paix* affirmèrent qu’ils n’avaient jamais eu de problème alors que la maçonnerie s’était installée depuis « près d’un siècle »¹⁸⁵² dans la colonie. Pour eux, Collier « (...) sans doute jaloux de voir qu’une poignée d’hommes, avec de très faibles ressources, [avait fait] autant si ce n’[était] plus de bien qu’une Société puissante et regorgeant de richesse »¹⁸⁵³. L’Evêque mettait ainsi en compétition la maçonnerie et l’Eglise catholique. Ils pensaient également qu’après avoir été en contact avec les institutions du pays, Collier relevait un nouveau défi en s’attaquant à la maçonnerie : « l’ambition de l’Evêque était satisfaite ; croyant son influence à jamais établie, et dévoré d’un esprit de domination, il a[vait] pensé que le moment était venu de rappeler au Cœur (sic) cette société qu’il avait en quelque sorte préconisée (...) »¹⁸⁵⁴. Les griefs de Collier envers les francs-maçons furent analysés également dans les correspondances des maçons mauriciens au *Grand Orient de France* et dans la presse. Un article du journal *The Mauritius Reporter*, signé « A Looker on », du 25 avril 1854, fit état du refus de l’Evêque Collier, quelques années auparavant, de célébrer le mariage d’un officier anglais de la *Royal Artillery* avec « une jeune et belle Créole »¹⁸⁵⁵. Il aurait donné comme raison un ordre du Souverain pontife de « ne

¹⁸⁴⁹ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Lettre de Collier. Ref 49418. 4 Mai 1854. 4pp. p.3.

¹⁸⁵⁰ *Ibid.*, p.3.

¹⁸⁵¹ *Ibid.*, p. 3.

¹⁸⁵² FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de la Loge *La Paix* à Julius Bied-Charreton, député. 9 octobre 1854. 8pp. p.1.

¹⁸⁵³ *Ibid.*, p.1.

¹⁸⁵⁴ *Ibid.*, p.5.

¹⁸⁵⁵ *The Mauritius Reporter*. « A Looker on » 25 avril 1854. 2pp. p.2 : « a young and beautiful Créole lady ».

marier un Catholique Romain à un Protestant à moins que ce dernier signât un document à l'effet que tous les enfants issus du mariage seraient élevés dans la foi Catholique»¹⁸⁵⁶.

Dès qu'elles reçurent la réponse de Collier, les loges *La Triple Espérance* et *La Paix* adressèrent, cette fois-ci, une pétition collective au gouverneur par intérim, le Général Sutherland « pour lui demander protection contre les actes de l'Evêque Collier »¹⁸⁵⁷. Cependant, « en dépit des démarches faites auprès de son Eminence par le Général, & sans attendre la Décision de l'autorité supérieure, Monseigneur Collier publia, le 16 mai 1854, un mandement, qui fut lu en chaire, dans lequel il dénonçait l'Ordre Maçonnique, comme un foyer de rébellion, n'ayant d'autre but que de troubler l'autorité de l'Etat, de renverser les lois établies & de boulverser (sic) l'ordre social. Ce mandement contenait une sentence d'excommunication contre les francs-maçons»¹⁸⁵⁸. J.P Delaplace, un proche de Collier, raconta dans son livre un épisode de conversion (probablement au début de mai 1854) qui, selon lui, aurait mené à ce mandement. Il parla du cas d'un jeune maçon protestant qui voulait se faire convertir au Catholicisme par le Père Laval avant son départ à Londres pour des études de droit, suite à une bourse reçue de ses frères maçons. Le baptême lui fut refusé s'il ne renonçait pas à la franc-maçonnerie, mais suite aux suppliques de sa famille, il fut converti. Cependant, il mit en avant ses objections à propos du fait que l'Eglise n'était pas « conséquente » : « (...) un tel communie, et cependant il est maçon ; l'autre tel est membre de Fabrique, tel autre est honoré de la confiance de Monseigneur, et cependant ces Messieurs sont francs-maçons comme moi»¹⁸⁵⁹. Alors que le Père Laval conseilla à ce maçon d'en parler à l'Evêque, Delaplace raconta que Collier « (...) cr[ut] devoir saisir cette occasion pour combattre une institution déjà tant de fois condamnée par la Sainte Eglise, et lan[ça] un Mandement d'excommunication (...) le troisième dimanche après Pâques (...)»¹⁸⁶⁰ contre environ 1,500 adeptes de la franc-maçonnerie de Maurice. Les dissidences entre les francs-maçons catholiques et leur Eglise prenaient, désormais, une toute autre tournure dans cette deuxième moitié du siècle où le sentiment anticlérical était une réalité aussi bien dans les colonies qu'en France métropolitaine. Outre la sanction classique d'excommunication,

¹⁸⁵⁶ *The Mauritius Reporter*. « A Looker on » 25 avril 1854. 2pp. p.2 : « (...) he had orders from the « Sovereign Pontif » not to marry a Roman Catholic to a Protestant unless the latter should sign a document to effect that all children issuing from marriage should be brought up in the Catholic faith ».

¹⁸⁵⁷ FM 2 (856) Dossier 1. Annexe de la lettre du GM adjoint de la GLUA à Lloyd, Député à la GLUA, intitulée « Mémoire relatant les faits & persécution exercés par Monseigneur Collier Eveque à Port-Louis contre les Francs-Maçons de l'Ile Maurice ». pp. 4-9. p.6.

¹⁸⁵⁸ *Ibid.*, p.6.

¹⁸⁵⁹ P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'Ile Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l'Evêché, 1877] p.415.

¹⁸⁶⁰ *Ibid.*, p.416.

Monseigneur Collier marqua cette période de façon sérieuse et entraîna une mobilisation soutenue des maçons français de la colonie (les maçons anglais n'étaient pas concernés car il n'y avait pas de loge anglaise à l'époque depuis la fermeture de la *Lodge Faith and Loyalty* dans les années 1830). Alors que le mandement du 16 mai 1854 de l'Evêque vint confirmer sa position antagoniste envers les maçons, la colonie en général fut touchée par ses impacts multiples. Selon Edouard Virieux, il fut lu le 21 mai dans toutes les églises de l'île et « ce mandement jeta le trouble dans toutes les familles »¹⁸⁶¹. Dans la lettre que les maçons de la loge *La Paix* envoyèrent à Collier le 2 mai 1854, ils avaient déjà porté à son attention leurs craintes des futures conséquences de son action sur les familles de la colonie:

*Nous ne craignons pas d'avancer, Monseigneur qu'il n'existe à Maurice aucune famille qui ne compte un ou plusieurs de ses membres dans l'institution maçonnique. Imprimer sur le front des Maçons le sceau d'une si cruelle réprobation, ce serait semer la division au sein des familles et engendrer des malheurs dont nous ne voulons pas mesurer toute l'étendue*¹⁸⁶².

Le mandement sur les sociétés secrètes de neuf pages de Collier, en date du 16 mai, qui fut lu dans les églises et publié, commençait par des références bibliques qui rappelaient aux catholiques leurs devoirs (dans l'Evangile de St Jean XIV, 27) et les prévisions du prophète Jérémie (C.VI.14) sur la fait que la paix des Chrétiens serait souvent troublée¹⁸⁶³. Collier était persuadé qu'il était de son devoir d'« (...) exposer la doctrine de l'Eglise Catholique sur l'obéissance que tout fidèle d[evait] au Saint Siège Apostolique, et sur les décisions du Saint Siège concernant les Sociétés Secrètes (...) »¹⁸⁶⁴: Il rappela à ses fidèles qu'il détenait l'autorité spirituelle reçue de Dieu et sans citer explicitement les maçons au début du Mandement, Collier leur adressa une menace. Dans le cas où ils voudraient remettre en question son autorité spirituelle, malgré ce rappel, il leur rappela « (...) la plus terrible de toutes les menaces, contre le Chrétien qui refuserait de s'y soumettre : *Si quelqu'un ne veut*

¹⁸⁶¹Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p. 55.

¹⁸⁶² FM 2 (854) Dossier 1 La Paix. Letter to Mgr Collier, 2 mai 1854.3pp. p.2.

¹⁸⁶³ FM 2 (854) D pièce 158. MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE PORT-LOUIS SUR LES SOCIETES SECRETES [Maurice : Imprimerie de H.Plaideau, 16 Mai 1854] 9pp. p.1.

¹⁸⁶⁴ *Ibid.*, p.2.

pas écouter l'Eglise, qu'il vous soit comme un païen (S. Matt. XVIII.17)¹⁸⁶⁵. L'Eglise avait un pouvoir et des principes qu'il lui incombait de faire respecter à Maurice. Tout comme les souverains Pontifes avaient condamné « toutes les sociétés secrètes, c'est-à-dire toutes les sociétés dont les membres [étaient] unis par le serment du secret, et que la franc-maçonnerie a[vait] été nommément comprise dans cette condamnation »¹⁸⁶⁶, il allait également faire son devoir. Le ton ferme du mandement de Collier sur l'excommunication prenait pour bases, selon lui, les condamnations répétées depuis Clément XII en 1738, jusqu'au Pape actuel Pie IX. L'Evêque de Port-Louis confirmait, à travers son mandement, que la sentence d'excommunication avait comme conséquences le rejet du fidèle de l'Eglise catholique, et le refus des sacrements et des cérémonies religieuses. De ce fait, « (...) le pardon et l'absolution des péchés [étaient] incompatibles avec l'état de résistance à l'Eglise ; et l'absolution sacramentelle qui serait accordée dans le tribunal de la pénitence à un Franc-Maçon instruit de la décision des Souverains Pontifes et refusant de s'y soumettre serait invalide et n'effacerait pas ses péchés »¹⁸⁶⁷. Si, en revanche, le maçon voulait expier ses péchés et redevenir un membre de l'Eglise qui l'avait exclu, il devait renoncer à la franc-maçonnerie « entièrement, absolument et pour toujours »¹⁸⁶⁸ et devait s'abstenir « (...) complètement des réunions, signes, souscriptions & a (sic) de cette société »¹⁸⁶⁹, pour se conduire « à l'avenir comme s'[il] n'en avait jamais fait partie »¹⁸⁷⁰. Collier ajouta : « Nous le répétons, c'est la décision doctrinale de l'Eglise, que l'absolution sacramentelle accordée à un Franc-Maçon sans ces conditions serait, par toute la terre, invalide et de nul effet »¹⁸⁷¹. Par déduction, l'excommunication était donc justifiable parce que le serment du secret des maçons pouvait cacher des projets nuisibles contre la religion, voire contre l'Etat. Quant aux bonnes œuvres des sociétés secrètes, l'Eglise ne les condamnait pas elles-mêmes mais, comme l'institution des sociétés secrètes était justement condamnée par d'autres motifs, les catholiques devaient trouver d'autres sources de financement pour leurs activités de charité au lieu de compter sur « des hommes retranchés au sein de l'Eglise »¹⁸⁷². L'antériorité des principes de l'Eglises justifiait, quant à eux, la décision de l'Evêque: « l'excommunication existe ; elle existait avant Nous, elle existera après Nous; nous ne pouvons l'empêcher; nous ne devons pas le

¹⁸⁶⁵ FM 2 (854) D pièce 158. MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE PORT-LOUIS SUR LES SOCIETES SECRETES [Maurice : Imprimerie de H.Plaideau, 16 Mai 1854] 9pp. p.3.

¹⁸⁶⁶ *Ibid.*, p. 3-4.

¹⁸⁶⁷ *Ibid.*, p. 4.

¹⁸⁶⁸ *Ibid.*, p. 5.

¹⁸⁶⁹ *Ibid.*, p. 5.

¹⁸⁷⁰ *Ibid.*, p. 5.

¹⁸⁷¹ *Ibid.*, p. 5.

¹⁸⁷² *Ibid.*, p. 6.

cache (...)¹⁸⁷³. Plaignant les maçons qui se rattachaient à leur adhésion à « une Société condamnée »¹⁸⁷⁴, Collier expliqua que l’Eglise était prête à se sacrifier en perdant certains membres qui refusaient la « soumission filiale »¹⁸⁷⁵ et il confirma l’excommunication à quatre niveaux¹⁸⁷⁶.

L’affaire Collier arriva à un moment où l’antimaçonnerie et l’anticléricalisme allaient de pair. Une des raisons de la lutte de l’Eglise catholique contre la franc-maçonnerie relevait du secret. Le première bulle de Clément XII, *In eminenti*, en 1738, qui condamnait la franc-maçonnerie avait donné le ton à la fronde : « la première raison invoquée était le secret des cérémonies maçonniques, dont le caractère suspect s’aggravait du fait qu’étaient accueillis des frères de toute religion »¹⁸⁷⁷. Elle s’adressait, selon Pierre Boutin, aux francs-maçons du monde¹⁸⁷⁸. Pourtant, la surprise des maçons mauriciens était légitime en 1854 car les condamnations de l’Eglise, depuis Clément XII en 1737, ne furent « ni fréquentes ni totales »¹⁸⁷⁹ et, surtout, ne furent jamais appliquées à Maurice. Comme le commenta Pierre Chauru, les bulles visaient « (...) le serment et le secret qui entravaient la confession ; la méfiance est grande à l’égard d’une structure qui contourne la barrière de l’hérésie »¹⁸⁸⁰. Collier, dont l’Évêché se trouvait en face de la loge *La Triple Espérance*, pouvait tout à fait avoir mûri ses griefs pendant une décennie sans les énoncer. De plus, il connaissait parfaitement l’histoire des anathèmes papaux. En effet, en ce qui concerne les bulles papales du XIX^e siècle, avant l’affaire Collier, il y avait eu celle de Pie VII (« *Ecclesial a Jesu Christo* ») en 1821, celle de Léon XII (« *Quo Graviora* ») en 1825¹⁸⁸¹, et celle de Pie IX en 1846 (*Qui Pluribus*). Elles se référaient à la remise en question de l’autorité du « magistère dans la société civile », comme l’avait expliqué Léon XIII qui succéda à Pie IX¹⁸⁸². André Combes rappelle que ce ne fût qu’en 1825 que la question de « sociétés occultes » et de

¹⁸⁷³ FM 2 (854) D pièce 158. MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L’EVEQUE DE PORT-LOUIS SUR LES SOCIETES SECRETES [Maurice : Imprimerie de H.Plaideau, 16 Mai 1854] 9pp. p. 6.

¹⁸⁷⁴ *Ibid.*, p. 6.

¹⁸⁷⁵ *Ibid.*, p. 8.

¹⁸⁷⁶ Voir les 4 décisions finales en annexe.

¹⁸⁷⁷ Alec Mellor, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie et des francs-maçons* [Paris : Belfond, 2005] p.110.

¹⁸⁷⁸ Pierre Boutin, *La franc-maçonnerie, l’Église et la modernité: Les enjeux institutionnels du conflit* [Desclée de Brouwer, 1998] p.125.

¹⁸⁷⁹ *Le Figaro*. Pierre Chaunu. 24 septembre 1994.

¹⁸⁸⁰ *Ibid.*,

¹⁸⁸¹ Léon XII, Pape: « *Ils ont montré leur mépris pour l’autorité, leur haine du pouvoir légitime, leurs attaques contre la Divinité de Jésus Christ et l’existence même de Dieu : ils se vantent ouvertement de leur matérialisme comme constituant leurs codes et statuts qui sont la raison d’être de leurs plans et de leurs efforts en vue de renverser les Chefs d’Etat légitimes et de détruire l’Eglise de fond en comble.* » (Encyclique *Quo Graviora*, 13 mars 1826).

¹⁸⁸² Pierre Boutin, *La franc-maçonnerie, l’Église et la modernité: Les enjeux institutionnels du conflit* [Desclée de Brouwer, 1998] p.129.

« sociétés clandestines » fut soulevée et que la maçonnerie, dont le nom ne fut pas cité, fût considérée comme « un acte majeur d'une stratégie globale de lutte contre le christianisme et l'Eglise »¹⁸⁸³. En France, par exemple, sous la pression, deux aumôniers durent se retirer des loges¹⁸⁸⁴ alors que L'Eglise de Rome, avec les lettres encycliques de Pie IX, avait ratifié les bulles de ses prédécesseurs et avait de nouveau condamné la franc-maçonnerie en 1846 et 1849. Toutefois, à Maurice, les maçons catholiques furent protégés de ces attaques antimaçonniques depuis les 13 années que Collier avait passées dans la colonie. Le milieu du XIX^e siècle fut donc pour lui la période de l'étalonnage des excommunications et la fronde qu'il mena s'apparenta à une revanche.

2.2. La mobilisation des maçons catholiques : les recours aux instances locales et internationales

La lettre du 4 mai et le mandement du 16 mai de Collier confirmèrent que la maçonnerie était désormais étiquetée comme une organisation athée et qu'elle était devenue l'ennemie de son allié de longue date, le Clergé catholique. La colonie était désormais déchirée entre les groupes de pression maçonniques et antimaçonniques, et entre les partisans cléricaux et anticléricaux. A la croisée des cultures coloniales française et britannique et des traditions religieuses et maçonniques, les maçons des loges françaises se mobilisèrent pour porter leurs protestations devant plusieurs instances : maçonnique, temporelle et séculaire. Les diverses pressions sur les deux loges allaient encore plus souligner le fait que la colonie, déjà mise à mal par divers conflits, était en proie à des tiraillements d'ordre politique mais aussi ethnique et sociaux ; Les maçons de *La Triple Espérance* rédigèrent, le 23 mai 1854¹⁸⁸⁵, une nouvelle plaidoirie au gouverneur Sutherland. Quant aux cadres de la loge *La Paix*, suite à leur lettre au Gouverneur, ils reçurent une réponse le 3 juin 1854 du Secrétaire colonial, J.C. Bayley, qui exprima, au nom de Sutherland, son profond regret devant une telle épreuve « en raison des Sentiments de Sympathie dont Son Honneur [était] animé pour le Corps auquel [ils] apparten[ai]ent de n'avoir pu, usant de son influence Sur Sa Seigneurie, la faire revenir

¹⁸⁸³ André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIX^e siècle*. Tome 1 [Monaco : Editions du Rocher, 1998] p.29.

¹⁸⁸⁴ *Ibid.*, p.29-30.

¹⁸⁸⁵ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-57. Extraits du Livre d'Architecture de *LTE*. Lettre à Sutherland. 23 mai 1854. 2pp.

sur Sa détermination»¹⁸⁸⁶. Sutherland avait, en effet, en vain essayé d'intercéder en leur faveur auprès de Collier au nom de son « devoir ». Cependant, Bayley précisa à l'intention des maçons que, même si la Constitution donnait au gouverneur le pouvoir d'intervenir d'une « manière péremptoire » entre le Chef du Clergé catholique et ses fidèles, il était difficile pour un « Gouverneur Protestant de déterminer si Sa Seigneurie a[vait] outrepassé les limites reconnues de son Autorité Spirituelle»¹⁸⁸⁷ en adoptant une mesure. Le Secrétaire colonial Bayley avait, également, transmis la pétition au Gouvernement de la Reine d'Angleterre en recommandant à Sa Majesté « (...) d'adresser d'une manière distincte et expresse à ceux de Ses Sujets Coloniaux qui [étaient] membres de l'Eglise Romaine, la jouissance pleine et entière de tous ces droits et privilèges que le Gouvernement Impérial leur a[vait] toujours promis et reconnus »¹⁸⁸⁸. Cependant il leur expliqua qu'un tel recours serait long et, en attendant, il leur demanda d'éviter les confrontations car ils causeraient dans l'opinion publique un scandale à la religion « mais encore ferait naître des germes (...) de discorde dans le sein des familles et donnerait à [leurs] ennemis un avantage dont ils n'hésiteraient pas à s'emparer avec empressement »¹⁸⁸⁹.

Toutefois, un autre cas d'interdit religieux, en octobre 1854, vint réitérer l'intransigeance de Collier avant que la décision finale du Gouverneur par intérim Sutherland ne fût connue et avant la réponse de la Reine (suite à la pétition des maçons). Alors que le maçon Chenau fut terrassé par le choléra¹⁸⁹⁰, le curé de Pamplémousses donna les sacrements funéraires mais sa famille fut informée qu'elle ne pourrait porter sa dépouille à l'église pour un service.¹⁸⁹¹ Si la famille souhaitait une cérémonie religieuse, l'Evêque « (...) exigea qu'on lui certifiât par écrit que le frère Chenau¹⁸⁹² avait abjuré la franc-maçonnerie entre les mains de l'abbé Mazuy (...) »¹⁸⁹³. La famille de Chenau « déposa plainte à l'autorité Supérieure de la Colonie »¹⁸⁹⁴. La surprise des maçons suite aux cas de Lemièrre se transforma en frustration

¹⁸⁸⁶ FM 2 (854). Dossier 1 *La Paix*. Letter of Colonial Secretary to La Paix. 3 juin 1854. 2pp. p.1.

¹⁸⁸⁷ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Ref 49418. Lettre du Secrétaire Colonial à *La Paix*. 3 juin 1854. 2pp. p.1-2.

¹⁸⁸⁸ *Ibid.*, p.1.

¹⁸⁸⁹ FM 2 (854). Dossier 1 *La Paix*. Letter of Colonial Secretary to La Paix. 3 juin 1854. 2pp. p.2.

¹⁸⁹⁰ FM 2 (856) Dossier 1. Annexe de la lettre du GM adjoint de la GLUA à Lloyd, Député à la GLUA, intitulée « *Mémoire relatant les faits & persécution exercés par Monseigneur Collier Evêque à Port-Louis contre les Francs-Maçons de l'Ile Maurice* » pp. 4-9. p.6.

¹⁸⁹¹ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de la Loge *La Paix* à Julius Bied-Charreton, député. 9 octobre 1854. 8pp. p.7.

¹⁸⁹² Le patronyme est orthographié différemment selon les manuscrits : Cheneau, Chenau et Chenaus

¹⁸⁹³ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de la Loge *La Paix* à Julius Bied-Charreton, député. 9 octobre 1854. 8pp. p.7.

¹⁸⁹⁴ *Ibid.*, p.7.

et en colère après le Mandement de Collier et le cas de Chenau. Le conflit entre les francs-maçons des loges françaises et leur Eglise touchait dorénavant toute la colonie, et même les différentes instances maçonniques et administratives en Europe y furent mêlées. Alors que les hostilités envers Collier arrivèrent à un paroxysme le jour où le « digne prélat (...) fut (...) moqué et sifflé »¹⁸⁹⁵ en se rendant à l'Hôtel du Gouvernement, J.P. Delaplace questionna jusqu'où les attaques contre Collier, par les maçons et la presse, auraient abouti « si Dieu n'y eût mis bon ordre »¹⁸⁹⁶. Pour lui, l'épidémie de choléra arriva à point nommé pour y mettre fin.

En effet, après quelques mois, où les maçons attendaient les réponses à leurs différents recours, et suite à l'épidémie de choléra, le mandement écrit par un maçon de *La Triple Espérance*, Jean Emile Daruty, allait relancer les débats au cours du mois d'octobre 1854. Le « Mémoire contre le Mandement de Monseigneur l'évêque de Milève sur les Sociétés Secrètes » fut publié le 30 septembre 1854, mais une note dans la brochure expliqua que cette réponse à l'Evêque était prête depuis bien avant mais que la publication fut différée par l'épidémie de choléra.¹⁸⁹⁷ Le mémoire de 20 pages, adressé à Son Altesse le Prince Albert et le Prince Lucien Murat, prit la forme d'un plaidoyer théâtral pour prendre la défense des maçons catholiques persécutés injustement. Dans ce Mandement, à charge contre l'Evêque, Daruty expliqua par exemple, en page 4, que Collier avait promis au gouverneur Sutherland que son mandement de mai « calmerait les passions »¹⁸⁹⁸. Pourtant, il eut l'effet inverse. Pour Daruty, ce mandement ne calma pas les passions et ce n'était pas la première fois qu'un laïque était appelé à réfuter le mandement du haut clergé¹⁸⁹⁹. Son mandement, à l'instar de celui de Collier, comportait un historique des prohibitions contre la franc-maçonnerie depuis Clément II jusqu'au règne de Benoit XIV en 1754. Il y avait eu seize années de prohibition mais, après ces Papes, les maçons avaient eu la « libre pratique de leur religion jusqu'en 1814 »¹⁹⁰⁰, c'est-à-dire 60 ans de liberté. Pour Daruty, ces Papes justifiaient leurs condamnations par sur « le caprice de l'arbitraire et les révolutions calamiteuses qui [avaient] éclaté à plusieurs reprises en Italie. Ce qui prouv[ait] que depuis Benoit XIV, la maçonnerie avait droit de cité, MEME

¹⁸⁹⁵ P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'île Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l'Evêché, 1877] p.444.

¹⁸⁹⁶ *Ibid.*, p.416.

¹⁸⁹⁷ FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. « *Mémoire contre le Mandement de Monseigneur l'Evêque de Milève sur les sociétés secrètes* » 20 pp. 1854.

¹⁸⁹⁸ *Le Mauricien*. Édito du 5 octobre 1854. 6 octobre 1854. 4pp. p.2.

¹⁸⁹⁹ FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. « *Mémoire contre le Mandement de Monseigneur l'Evêque de Milève sur les sociétés secrètes* » 20 pp. 1854. p.5.

¹⁹⁰⁰ *Le Mauricien*. 6 octobre 1854. 4pp. p.2.

DANS LE CLERGE (...) »¹⁹⁰¹. Il donna des exemples de prêtres catholiques, payés par le Trésor public, présents à des réunions publiques de la loge parisienne, *Les Philaletès*, en 1785 et 1787. Son argumentaire reposait sur le fait que si la franc-maçonnerie était aussi dangereuse, des prêtres catholiques n'en auraient pas fait partie, et qu'ils ne seraient pas venus, « dans une séance publique et solennelle, montrer LEURS INSIGNES MACONNIQUES POSES SUR LEURS SOUTANES DE PRETRES »¹⁹⁰².

De plus, il questionna le fait que l'Evêque Collier, dans son courrier du 18 avril au rédacteur du journal *Le Cernéen*, disait « (...) que personne n'estimait plus que lui, la respectabilité du caractère des Maçons Mauriciens, et aujourd'hui sa Grandeur traîn[ait] le caractère de ces mêmes Francs-Maçons, aux gémonies des accusations ! »¹⁹⁰³. Daruty réfuta une à une les remontrances de Collier dans son Mandement. Pour le maçon, « il n'[était] pas possible d'admettre des bulles qui ne prouv[ai]ent rien, qui n'éclair[ai]ent rien et qui, toutes, n'[avaient] été faites, pas une seule exceptée, que pour calmer les passions politiques et non pour agrandir la lumière de toute conscience catholique »¹⁹⁰⁴. Il cita Lactance : « La Religion forcée n'est point la Religion ; il faut persuader et non convaincre »¹⁹⁰⁵. Au sujet de l'appartenance maçonnique qui pourrait mettre en péril le pouvoir spirituel de Collier, il souligna que Farquhar avait « plusieurs fois présidé » les loges *La Paix* et *La Triple Espérance* « sans que son autorité comme Gouverneur eût à souffrir le moins du monde », et que le gouverneur Sutherland était un maçon et « aim[ait] le dire à tous »¹⁹⁰⁶. Pour lui, en Angleterre, l'appartenance n'était pas défiée. Au sujet du mariage, Daruty déclara que Collier « fai[sai]t naître le schisme dans les ménages, et le scandale du divorce ne tardera[it] pas à éclater ! »¹⁹⁰⁷ L'Evêque avait également dit que la femme, qui était parfois un être faible, pouvait accuser son époux d'être la cause de ses malheurs. Pour lui, ce paragraphe de Collier était un « poignard moral plongé dans les affections les plus sacrées »¹⁹⁰⁸. De ce fait, L'Evêque de Port-Louis ne pouvait faire croire, « malgré toute sa science », que « (...) la qualité maçonnique apport[ait] avec elle la malédiction du Ciel ! »¹⁹⁰⁹ Daruty analysa la

¹⁹⁰¹ *Le Mauricien*. Edito du 5 octobre 1854. 6 octobre 1854. 4pp. p.2.

¹⁹⁰² *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁰³ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857. « *Mémoire contre le Mandement de Monseigneur l'Evêque de Milève sur les sociétés secrètes* » 20 pp. 1854. p.11.

¹⁹⁰⁴ *Le Mauricien*. Edito du 5 octobre 1854. 6 octobre 1854. 4pp. p.2.

¹⁹⁰⁵ *Le Cernéen*. Edito du 2 octobre. 3 octobre 1854. p.2.

¹⁹⁰⁶ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857. « *Mémoire contre le Mandement de Monseigneur l'Evêque de Milève sur les sociétés secrètes* » 20 pp. 1854. p.11.

¹⁹⁰⁷ *Le Cernéen*. Edito du 2 octobre. 3 octobre 1854. p.2.

¹⁹⁰⁸ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁰⁹ *Ibid.*, p.2.

situation de la colonie britannique du milieu du XIX^e siècle comme une société qui n'était plus au temps des Papes et évêques qui s'immisciaient dans les foyers domestiques, comme Grégoire V imposa une pénitence de 7 ans au Roi de France, Robert II¹⁹¹⁰. Alors que le Mandement du maçon rappelait à l'ordre l'Evêque, la communauté maçonnique, elle, gardait le silence face au public mauricien mais pas la presse.

Un éditorial du 2 octobre, publié dans le journal *Le Cernéen* le 3, rappela les griefs de Collier sur le secret maçonnique qui pouvait « (...) nourrir des desseins nuisibles à la religion, des projets de troubler l'Etat, de renverser les lois, etc. »¹⁹¹¹. Alors que *Le Cernéen* remettait à l'ordre du jour le Mandement de Collier, ce dernier récidiva au cours du mois d'octobre 1854 et son intransigeance surprit de nouveau les maçons. Suite à l'affaire Chenau en juin, *La Triple Espérance* et *La Paix* avaient adressé une plainte collective à la Reine d'Angleterre disant que les loges de la colonie « (...) espéraient recouvrer une peu de calme & de tranquillité en attendant la Décision royale de la Souveraine de la Grande Bretagne, lorsque l'Evêque commit encore un nouvel acte d'intolérance»¹⁹¹². Cependant, quand le maçon Louis Duvergé décéda, l'Eglise refusa les derniers sacrements religieux à sa dépouille. Les maçons se mobilisèrent à nouveau et commencèrent à écrire aux autorités maçonniques. Les maçons de *La Paix* confièrent à Julius Bied-Charreton, leur député à Paris, la délicate tâche d'exposer leur cas au *Grand Orient de France*. Dans la lettre du 9 octobre 1854 à leur député, ils lui décrivirent la situation qui perdurait depuis mai 1854 et insistèrent sur le fait « inexact » qu'avait avancé Collier dans sa lettre du 4 mai 1854, à savoir que « (...) dès son arrivée à Maurice, il avait entendu refuser les sacremens (sic) de l'Eglise aux francs-maçons, et avait toujours entendu les frapper d'anathème, et les refuser au sein de l'Eglise »¹⁹¹³. Pour eux, c'était l'inverse car depuis 1842, l'Evêque était en relation avec les maçons les plus influents « qu'il comptait au nombre de ses amis et de ses défenseurs les plus connus, et qui faisaient partie du conseil de fabrique, ceux-là même, comme bon nombre d'autres remplissaient leurs devoirs religieux »¹⁹¹⁴. De plus, comme les maçons de *La Paix* le soulignèrent dans leur lettre, L'Evêque avait chaque année décerné des récompenses aux noms des loges dans la Salle des Pas Perdus de *La Triple Espérance*, au *Collège Royal*, et dans des pensionnats en

¹⁹¹⁰*Le Cernéen*. Edito du 2 octobre. 3 octobre 1854. p.2.

¹⁹¹¹*Ibid.*, p.2.

¹⁹¹² FM 2 (856) Dossier 1. Annexe de la lettre du GM adjoint de la GLUA à Lloyd, Député à la GLUA, intitulée « *Mémoire relatant les faits & persécution exercés par Monseigneur Collier Evêque à Port-Louis contre les Francs-Maçons de l'Ile Maurice* » pp. 4-9. p.8.

¹⁹¹³ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de la Loge *La Paix* à Julius Bied-Charreton, député. 9 octobre 1854. 8pp. p.3.

¹⁹¹⁴*Ibid.*, p.3.

compagnie des maçons des loges *La Paix* et de *La Triple Espérance*. Il avait, en outre, donné l'autorisation à *L'Hospice des Sœurs de Charité* d'accepter la collecte faite lors d'un bal maçonnique. Selon eux, l'Evêque leur devait beaucoup car les maçons furent les principaux fondateurs du Collège « Ste Marie », établi par l'Evêque et qui avaient posé la première pierre du « palais somptueux, objet de ses rêves depuis son arrivée »¹⁹¹⁵. Concernant les prêtres, ils s'étaient souvent rendus dans les loges, pour « prendre dans le Compte même, le Compte des [frères] auxquels [ils] av[aien]t rendu les honneurs funèbres maçonniques (...) »¹⁹¹⁶. Ils rappelèrent qu'en mars 1854, un mois avant la condamnation de Collier, la loge *La Paix* avait perdu son vénérable d'honneur, Noel Jouanis, et que tous les maçons de colonie, avertis par les journaux, s'étaient rendus à la loge pour la cérémonie et qu'ensuite, « (...) les restes mortels de ce [frère] furent transportés à l'Eglise Catholique où le Service des morts n'a[avait] pas été refusé !!! »¹⁹¹⁷. Le lendemain de cette lettre, le mardi 10 octobre 1854, les maçons se tournèrent vers l'Evêque de nouveau pour demander que l'Eglise acceptât le corps de Duvergé et pour qu'il ait droits aux prières¹⁹¹⁸. Le vénérable, Remono, qui était Chef juge, et Lachenardière, un passé vénérable, de la loge *La Triple Espérance*, intercédèrent personnellement auprès de l'Evêque mais sans résultat.

Le Prélat répondit le 11 octobre qu'il n'avait « nulle intention, ni dans le cas actuel ni dans un autre, de déroger aux règlements [qu'il avait] fixés pour la Sépulture ecclésiastique dans [son] mandement sur les Sociétés Secrètes »¹⁹¹⁹. En revanche si le corps n'était pas porté à la loge, il procéderait à la cérémonie religieuse à la Cathédrale. Une députation de maçons alla alors, dans un dernier recours, demander à Sutherland d'intercéder en leur faveur, mais il refusa.¹⁹²⁰ Les liens entre les élites coloniales ne pouvaient pas défier les lois du pays. Le jour des funérailles, le 11 Octobre 1854, Louis Léchelle, le Maire de Port Louis et franc-maçon de *La Triple Espérance*, fit donc une oraison à la loge¹⁹²¹ et ensuite « une affluence considérable composée de maçons & d'autres personnes de la population accompagna le défunt au

¹⁹¹⁵FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de la Loge *La Paix* à Julius Bied-Charreton, député. 9 octobre 1854. 8pp. p.3.

¹⁹¹⁶*Ibid.*, p.3-4.

¹⁹¹⁷*Ibid.*, p.4.

¹⁹¹⁸ FM 2 (856). Dossier 1. Annexe de la lettre du GM adjoint de la GLUA à Lloyd, Député à la GLUA, intitulée « *Mémoire relatant les faits & persécution exercés par Monseigneur Collier Eveque à Port-Louis contre les Francs-Maçons de l'Ile Maurice* » pp. 4-9. p.8-9.

¹⁹¹⁹FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. Lettre de Collier à LTE. 11 octobre 1854. 2pp.

¹⁹²⁰ *The Commercial Gazette*. 13 octobre 1854. Article du 12 octobre 1854. 13 octobre 1854.

¹⁹²¹*Ibid.*,

cimetière, & protesta ainsi contre les mesures arbitraires de l'Evêque»¹⁹²². La colonie était désormais impliquée officiellement, à travers certaines institutions, dans cette affaire maçonnique et religieuse. Suite au mandement de fin septembre de Daruty, les débats reprirent au mois d'octobre dans les loges, dans la presse et en société. Alors que le gouverneur Sutherland, suite au décès de Duvergé en Octobre 1854, restait sur son refus de s'impliquer officiellement dans une affaire religieuse catholique, le *Mauritius Reporter* défendit cette position gouvernementale en attestant qu'il avait raison car les différends entre les francs-maçons catholiques et leur Evêque avaient déjà été portés à l'attention de Rome. De ce fait, pour le journal local anglais, «une ingérence»¹⁹²³ était hors de portée du gouvernement de la colonie. Ces divisions de plus en plus marquées entre les Britanniques et les Français ainsi qu'entre les catholiques et une colonie sous le patronage de l'Eglise d'Angleterre, s'installèrent dans la société. Cette défense du journal pro-britannique mit en lumière le rôle très ambigu des différents journaux locaux, au cours de l'année 1854, sur l'affaire Collier.

2.3. La couverture médiatique de l'affaire Collier et le rôle de la presse locale

La presse locale fut partie prenante dans la propagation des tenants et aboutissants de l'affaire Collier. Son rôle dans la couverture des événements procure un regard sur la société mauricienne du milieu du XIX^e siècle. Elle fut, par ailleurs, tour à tour, un des piliers de la fronde anticléricale et un défenseur de plusieurs courants de pensées de la société coloniale multiculturelle. Une analyse des articles publiés en 1854 permet de cerner la place de la franc-maçonnerie et de la religion catholique en tant que deux institutions influentes de la culture française dans un pays britannique et, par extension, protestant à travers l'Eglise anglicane. Dès les débuts de la première excommunication en avril 1854, la presse en avait couvert les débats et les avancées. Alors que l'Evêque catholique ne semblait pas se résoudre à abandonner sa position ferme, les diverses opinions politiques et religieuses qui traversaient la colonie furent déversées dans les journaux locaux. Les cicatrices de la colonie multiculturelle

¹⁹²² FM 2 (856) Dossier 1. Annexe de la lettre du GM adjoint de la GLUA à Lloyd, Député à la GLUA, intitulée «*Mémoire relatant les faits & persécution exercés par Monseigneur Collier Eveque à Port-Louis contre les Francs-Maçons de l'Ile Maurice* » pp. 4-9. p.9.

¹⁹²³ *The Mauritius Reporter*. 13 octobre 1854. 2pp. p.2: «*The differences between the Roman Catholic Freemasons and their Bishop have been referred to the Supreme authorities: interference is therefore taken out of his Honour's hands*».

furent rouvertes et certains Français et gens de couleur décidèrent de se tourner vers leurs alliés ancestraux, la France et ses institutions, alors que d'autres misèrent sur leurs affinités avec les Britanniques. Quant à ces derniers, ils étaient également partagés entre leur fidélité de maçons, leur loyauté à la Couronne britannique et leurs doléances contre certains habitants de la colonie.

La presse ouvrit une fenêtre sur l'impact que cette affaire eut sur les contemporains des maçons et de Collier ainsi qu'une voie vers la vulgarisation de deux thèmes qui auraient pu être tabous à l'époque, la religion et la franc-maçonnerie. La presse, déchargée de la censure en 1831, était le reflet des différents lobbies politiques et sociaux de la période. Selon Jean Claude de L'Estrac, « la presse, vivante et provocante, est principalement écrit en français »¹⁹²⁴ à l'époque et seuls deux quotidiens bilingues existent. Ces derniers étaient des « organes des négociants et armateurs de Port-Louis »¹⁹²⁵. Malgré les lignes éditoriales engagées et souvent biaisées, la presse coloniale des années 1850 procure un moyen de mieux appréhender les opinions. En effet, il existait des « liens étroits entre la presse coloniale et le fait ethnique à Maurice »¹⁹²⁶. Au cœur de l'année 1854, les journaux s'adonnèrent aussi bien à une couverture avec un objectif informatif qu'à un parti-pris sur le Clergé catholique, les maçons et la population mauricienne. Ils exposèrent, entre autres, de nouveau l'éclatement de l'harmonie sociale cultivée avec difficulté et les profondes divisions de la société multiculturelle. Au cours des mois d'avril et de mai 1854, le sujet fut couvert presque de façon journalistique dans la presse (surtout par *Le Cernéen*) et la fréquence des articles consacrés à la maçonnerie montre que cette institution faisait partie intégrante de la vie coloniale. Il est certes vrai que la question ne fit pas la une des journaux mais elle avait une place de choix dans les éditoriaux, souvent en page 2, ou dans d'autres articles dans des journaux qui faisaient en moyenne quatre pages. Quand Collier fit publier sa lettre, ceci donna lieu à des discussions ouvertes et des débats passionnés de la part de figures importantes de la colonie avec, souvent, un usage répété de superlatifs et d'opinions tranchées. Un vaste éventail d'articles fut publié, allant d'éditoriaux aux lettres à et de Collier, en passant par des débats et thèses hautement académiques de catholiques, protestants, d'athées, de lobbies ethnocentriques, de défenseurs des libertés citoyennes et des partis pro ou contre le gouvernement. D'une part, il y avait ceux qui furent accusés d'exagérer le conflit afin de

¹⁹²⁴Jean Claude de L'Estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.165.

¹⁹²⁵*Ibid.*, p.165.

¹⁹²⁶Mayil Paroomal, « *Presse, Ethnicité et inter-ethnicité dans l'île Maurice coloniale* » Dans Y.-S Live, J.F Hamon, *Interethnicité et Interculturalité à Maurice*. Kabaro. Volume. IV. 4,5 [L'Harmattan, 2008] p. 50.

mener leurs propres vendettas et, d'autre part, il y avait ceux qui voulaient apaiser les tensions pour le bien de la population. Entre ces deux extrêmes, il y avait ceux qui réaffirmaient souvent qu'ils désiraient rester neutres mais il était très difficile de garder cette position dans un contexte aussi tendu qui allait au-delà des causes maçonniques et religieuses. Ces débats démontrèrent, de même, les symptômes des tensions de la société locale, relayés par une presse qui, elle aussi, reflétait les différentes affinités religieuses, sociétales et politiques.

Dès avril 1854, la presse locale fut très réactive et s'empara de ce fait divers avant même que les maçons n'écrivent à Collier. Dès le 17 avril, *Le Cernéen* parla de l'excommunication qui, jusque-là, n'était connue que de quelques maçons. Certains journaux couvrirent l'événement tout en attisant les conflits. *Le Cernéen*, qui fut le premier journal créé de la colonie et qui avait pour postulat d'œuvrer « pour le maintien et le renforcement de la position dominante des Franco-mauriciens dans une société colonisée et hiérarchisée sur la base de la race (sic) »¹⁹²⁷, fut très vite engagé dans un bras de fer idéologique avec l'Evêque Collier lui-même. En effet, le 17 avril, dans une édition datant du 15 avril, l'éditorialiste rappela que le journal avait évité jusque-là de s'immiscer dans les questions concernant l'Eglise, à moins d'y être forcé, et qu'il y était contraint parce que, « le public, depuis quelques jours, [était] péniblement impressionné du refus fait par le Clergé de Maurice à un Négociant honorable (...) »¹⁹²⁸ de s'approcher de l'autel parce qu'il était franc-maçon. L'éditorialiste apostropha Collier, qui avait confirmé « la déclaration du prêtre, en reportant plus haut encore les instructions qu'il avait reçues »¹⁹²⁹, sur ce qu'il pensait être une mesure « aussi injuste que maladroite et impolitique »¹⁹³⁰ contre l'« utile, charitable et inoffensive »¹⁹³¹ société des francs-maçons mauriciens. Il lui demanda de dire quand il avait reçu « cet ordre supérieur »¹⁹³², et il exprima ses sentiments que cette affaire aurait des conséquences néfastes pour le Catholicisme en général et amènerait la désertion des élites, alors que la « religion rivale »¹⁹³³, l'Anglicanisme, en serait la seule bénéficiaire.

Cependant, le journal était aussi connu pour son sens de la modération envers l'Eglise et cela lui valut une faveur de l'Evêque. Après des jours de silence, suivant les annonces des prêtres locaux aux fidèles qui appartenaient à la maçonnerie sur leur excommunication,

¹⁹²⁷Mayil Paroomal, « *Presse, Ethnicité et inter-ethnicité dans l'Ile Maurice coloniale* » Dans Y.-S Live, J.F Hamon, *Interethnicité et Interculturalité à Maurice*. Kabaro. Volume. IV. 4,5 [L'Harmattan, 2008] p.51.

¹⁹²⁸*Le Cernéen*. 17 avril 1854. Edito du 15 avril. p.2.

¹⁹²⁹*Ibid.*, p.2.

¹⁹³⁰*Ibid.*, p.2.

¹⁹³¹*Ibid.*, p.2.

¹⁹³²*Ibid.*, p.2.

¹⁹³³*Ibid.*, p.2.

Collier choisit de briser le silence et leur répondit, contrairement à ses habitudes, par voie de presse. En effet, Collier convoqua la presse dans cette affaire faisant, tout d'abord, publier sa réponse, aux questions des maçons, par le rédacteur en chef du journal *Le Cernéen*. Le 20 avril, il publia la lettre datée du 18 avril de Collier en anglais et la traduction le lendemain. A l'époque la presse représentait une plateforme d'opinions pour les différentes institutions et le public dans la colonie. Néanmoins, le fait que Collier ait choisi de s'adresser, pour la première fois, sur l'excommunication des maçons à travers un journal, et en sus, *Le Cernéen*, qui avait une politique affichée de soutien à la population franco-mauricienne, semble assez surprenant. La première chose à relever est qu'il écrivit en anglais. Bien que cela puisse sembler être un détail anodin, le fait de s'adresser à la presse dans cette langue était un élément qui était loin d'être circonstanciel. Il avait probablement choisi de s'adresser dans sa langue maternelle dans un pays britannique afin de toucher une plus large audience mais le fait de s'adresser en anglais à la communauté catholique francophone de la colonie, sur un litige avec des maçons du *Grand Orient de France* et dans un journal francophone, donne une dimension différente à ce choix linguistique. De plus, à Maurice, les journaux qui représentaient les lobbies de la population blanche (*Le Cernéen*) et des gens de couleur (*La Balance* et *La Sentinelle*) étaient principalement francophones. La langue française leur permettait de perpétuer une tradition identitaire qui tranchait avec la langue du gouvernement britannique. Par ailleurs, quand l'anglais devint en 1847, la langue officielle du domaine judiciaire et de l'administration, le français fut utilisé pour réaffirmer l'ancrage des Francophones dans la société coloniale.

Le Cernéen, qui fut créé par Adrien d'Epinaï pour s'opposer à l'abolition de l'esclavage et qui demanda une compensation pour les propriétaires d'esclaves¹⁹³⁴, défendait ouvertement, depuis, la domination des Franco-mauriciens et le Clergé catholique. Quand il couvrit la première fois l'affaire Collier, il afficha une certaine neutralité envers les protagonistes de deux piliers de la culture française. Dans son édition 22 avril, l'éditorialiste du *Cernéen* remercia l'Evêque pour « la courtoisie qu'il a[avait] toujours montrée envers la presse » et dit que le journal, « honoré à différentes reprises des communications de Monseigneur, tâcher[ait] de se montrer digne de cette faveur, en se tenant toujours dans la modération si naturelle en pareille matière»¹⁹³⁵. Cependant, tout en admettant l'«universalité de la législation catholique»¹⁹³⁶ et l'autorité absolue de la religion, il demanda à Collier de révéler

¹⁹³⁴Mayil Paroomal, « Presse, Ethnicité et inter-ethnicité dans l'Ile Maurice coloniale » Dans Y.-S Live, J.F Hamon, *Interethnicité et Interculturalité à Maurice*. Kabaro. Volume. IV. 4,5 [L'Harmattan, 2008] p.51.

¹⁹³⁵*Le Cernéen*. 22 avril 1854. Edito du 21 avril.

¹⁹³⁶*Ibid.*,

les raisons de son attaque alors que les autres Eglises européennes s'étaient montrées tolérantes envers les maçons, « des hommes paisibles et respectables »¹⁹³⁷, qui ne méritaient pas d'être frappés par cet interdit. La rédaction demanda à Collier, « sans avoir la prétention d'entrer dans une discussion théologique et dogmatique »¹⁹³⁸, de rendre public la Bulle de Pie IX dont il faisait mention car les Bulles antérieures n'avaient jamais été utilisées à Maurice. De plus, si ces Bulles étaient obligatoires, alors Collier, qui était à Maurice depuis 12 ans et en acceptant les francs-maçons dans son Eglise, serait « coupable de s'être mis en opposition avec les décrets du Saint-Siège, et d'avoir rompu avec cette unité qui [était] l'âme de [leur] religion »¹⁹³⁹. La rédaction se demandait alors si les Bulles parlant des sociétés secrètes pouvaient ne pas faire référence à la franc-maçonnerie ou alors s'agissait-il de bulles révoquées ou d'une nouvelle Bulle toute récente dont elle ne connaissait pas la teneur. De plus, l'Evêque, dans sa lettre, accusait le journal de l'attaquer ainsi que son Eglise, mais pour l'éditorialiste, il n'attaquait ni l'un ni l'autre. Il précisa que la rédaction ne tenait « ni de près ni de loin aux Loges maçonniques »¹⁹⁴⁰. Il ne voulait que prévenir un schisme dans l'Eglise pour éviter une division avec des maçons faisant partie de l'élite de la population afin d'éviter une division dans la société. Pour la rédaction, les habitants devaient se regrouper, en tant que catholiques et élite locale, pour défendre leur religion, leur culture et leur statut social face aux ennemis, les Britanniques anglicans, qui les guettaient. D'ailleurs, un journal protestant appelait déjà les maçons catholiques à rejoindre leur culte. La longue diatribe de l'éditorialiste, qui justifiait les attaques de l'Evêque tout en défendant les maçons, est un témoignage équivoque de son étonnement face à la décision soudaine et impopulaire de Collier mais montre aussi qu'il souhaitait apaiser le conflit.

Le Cernéen ouvrit sa tribune deux jours plus tard, le 24 avril, au maçon, Eugène Piston, qui apostropha publiquement Collier au nom des maçons qui restaient éloignés de la presse. Piston les présenta comme une « réunion d'hommes inoffensifs et charitables »¹⁹⁴¹ qui étaient visés par un anathème passé alors qu'un des principes de la maçonnerie était que ses membres étaient défendus d'« immixtion au culte et à la politique »¹⁹⁴². Il rappela que les maçons encourageaient les valeurs modernes du XIX^e siècle qui rejetaient le bûcher, les anathèmes et les ambitions de domination universelle d'une unique corporation. De plus,

¹⁹³⁷*Le Cernéen*. 22 avril 1854. Edité du 21 avril.

¹⁹³⁸*Ibid.*.

¹⁹³⁹*Ibid.*,

¹⁹⁴⁰*Ibid.*,

¹⁹⁴¹*Ibid.*,

¹⁹⁴²*Ibid.*,

même si les maçons ouvraient leurs temples aux femmes pour des actions charitables, ce n'était que pour les protéger de l'infamie. Pour lui, Collier était en passe de perdre des catholiques fidèles et de mettre l'Eglise en danger en créant un schisme qui allait être bénéfique aux anglicans. Il dressa également une longue liste de Rois qui étaient maçons. Pourtant, dans sa plaidoirie en faveur des maçons connus, citant les deux gouverneurs Farquhar et Colville, Piston viola la notion du secret maçonnique en révélant publiquement que Sutherland l'était également, bien qu'il s'en excusât. Cependant, deux semaines plus tard, le 2 mai, le journal *Le Cernéen* se lança dans un éditorial quelque peu vindicatif à l'égard de Collier et affina sa position sur la franc-maçonnerie. Alors qu'il s'adonnait à une couverture médiatique informative jusque-là, le ton changea quand un autre « journal » et « des amis »¹⁹⁴³ questionnèrent la rédaction sur la raison pour laquelle elle n'avait pas inséré une lettre de Collier dans ses colonnes, « après avoir été les premiers à entrer en lice ». Dans son édition du 1^{er} mai (publié le 2 mai), l'éditorialiste du *Cernéen* répondit que même s'il avait provoqué par ses remarques la discussion sur l'affaire Collier, en tant que rédacteur d'un journal « catholique et créole »¹⁹⁴⁴, il ne voulait pas l'alimenter et l'envenimer. La rédaction voulait donner l'exemple de la modération dans son ton et son exemple, dictés par son « expérience de la presse et de l'esprit coloniaux »¹⁹⁴⁵. De plus, elle attendait de nouvelles explications de Collier mais ce dernier avait envoyé une lettre à un autre journal. Il apostropha Collier qui, à cause de sa « mesure » déplorable, avait divisé le Clergé catholique : « Maintenant, Monseigneur, regardez : là où régnaient la tranquillité et l'union, règnent la discorde et la guerre »¹⁹⁴⁶. Les motifs énumérés par Collier ne pouvaient expliquer une attitude de rébellion envers les maçons et il serait une victime de son zèle à moins d'accepter qu'il ait eu un mauvais jugement, contrairement à Thomas Becket qui avait trahi son église¹⁹⁴⁷. Pour la rédaction, la France, « le pays catholique le plus éclairé »¹⁹⁴⁸, ne réservait pas un tel traitement aux maçons.

Les hostilités entre Collier et *Le Cernéen* furent démontrées quand, le 13 mai 1854, la rédaction expliqua qu'elle avait gardé « un silence impassible »¹⁹⁴⁹ pendant quinze jours en attendant des précisions qu'elle demandait suite à la première réponse de Collier aux

¹⁹⁴³ *Le Cernéen*. 2 mai 1854. Edito du 1^{er} mai. p.2.

¹⁹⁴⁴ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁴⁵ *Ibid.*, p.2

¹⁹⁴⁶ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁴⁷ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁴⁸ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁴⁹ *Le Cernéen*. 13 mai 1854. Edito du 12 mai. 4pp. p.2.

pétitionnaires de la Loge *La Paix* (le 4 mai 1854). Cependant, ce dernier avait décidé de faire publier par un « journal protestant »¹⁹⁵⁰, *The Commercial Gazette*, une réponse publique à la seconde lettre que la loge *La Paix* lui avait adressée (le 8 mai 1854) au lieu de répondre directement aux maçons. L'éditorialiste exprima sa surprise à la lettre de Hogan qui priait la rédaction du *Commercial Gazette* de publier la réponse de Collier en accusant, dans ses lettres, *Le Cernéen* d'être la cause de la « reprise d'armes par une analyse incorrecte (a most incorrect analysis) »¹⁹⁵¹ de la première réponse de Collier à la loge *La Paix*. Le 13 mai, l'éditorialiste se lança dans une défense féroce de sa politique éditoriale qui avait éveillé les sentiments « belliqueux »¹⁹⁵² de Collier. Il ne comprenait pas la méfiance de l'Evêque alors même que les journalistes du *Cernéen* avaient clamé leur souhait d'être les avocats de la paix et de la réconciliation dans cette affaire, et que l'Evêque avoua qu'ils avaient été « modérés et respectueux »¹⁹⁵³. L'éditorialiste désirait montrer son sens du professionnalisme qui était défié et voulait rétablir les choses. Il expliqua que, dès les débuts de l'affaire en avril, il diffusa l'information sans en détailler les tenants et les aboutissants. Par la suite, il avait vérifié préalablement les rumeurs apocryphes du fait divers, qui se répandaient aussi vite que l'électricité¹⁹⁵⁴, avant de lancer les débats. Les relations avec Collier étaient devenues tendues. Elles furent la preuve que le journal était devenu un bouc émissaire dans l'affrontement entre lui et les francs-maçons et cette affaire prenait désormais la tournure d'un règlement de comptes tripartite. *Le Cernéen* accusa le Clergé catholique d'encourager les hostilités car la lettre de Collier était une affaire privée qui fut publiée sans le consentement des maçons. Ce fut, en effet, le Clergé qui amorça une tournure dans la couverture de l'affaire en décidant d'envoyer ses réponses aux maçons par le biais de la presse. Malgré leur volonté, les maçons de *La Paix*, qui étaient restés étrangers « jusqu'à ce jour à la polémique entamée dans les journaux »¹⁹⁵⁵, se retrouvèrent au sein d'un autre conflit. Comme l'expliquèrent des maçons de la loge *La Triple Espérance* à Lucien Murat, « (...) un des organes les plus respectables de la presse Coloniale « Le Journal Le Cernéen » éleva le premier la voix contre une mesure que rien ne pouvait justifier »¹⁹⁵⁶. Trois jours après cette édition du journal, alors que les maçons eux-mêmes étaient sous le coup de l'étonnement, *Le Cernéen* et le reste de la presse relayèrent l'excommunication formelle à travers le Mandement de Collier, le 16 juin 1854.

¹⁹⁵⁰ *Le Cernéen*. 13 mai 1854. Edito du 12 mai. 4pp. p.2.

¹⁹⁵¹ *Ibid.*, p.2p.

¹⁹⁵² *Ibid.*, p.2p.

¹⁹⁵³ *Ibid.*, p.2p.

¹⁹⁵⁴ *Ibid.*, p.2p.

¹⁹⁵⁵ FM 2 (854) Dossier 1 *La Paix*. Letter to Mgr Collier. 2 mai 1854.3pp. p.1.

¹⁹⁵⁶ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857. Lettre à Lucien Murat de *LTE*. Le 2^e j 3^e m 1854. 15pp. p.3.

Un autre journal, *Le Mauricien*, le défenseur des droits des gens de couleur¹⁹⁵⁷ (fondé par Eugène Leclézio en 1833¹⁹⁵⁸), couvrit l'affaire Collier. La rédaction s'enorgueillit du fait qu'elle n'avait jamais choisi un camp dans le passé et ne souhaitait pas le faire dans cette affaire parce qu'il « va[lait] mieux dans [leur] pays du moins que la presse s'abstienne de ces sortes de polémiques »¹⁹⁵⁹. Selon elle, les parties concernées et lésées devaient se référer à l'autorité compétente et ce n'était pas dans un journal que la question serait réglée. Pourtant, l'éditorial du 22 avril affirma que la lettre de Collier à leurs confrères du *Cernéen*, coïncidait sans surprise avec leurs propres pensées. Pour *Le Mauricien*, l'important était « l'unité de la loi de l'église »¹⁹⁶⁰. De ce fait, les journalistes de ce journal, qui « voulaient rester fidèles à [leur] profession de foi politique, souvent répétée, de raisonner sous l'influence religieuse déterminée »¹⁹⁶¹, jugeait que certains journaux, en agissant différemment, faisaient « du tort à la cause commune »¹⁹⁶². Une des questions du journal *Le Mauricien* fut : « Les loges maçonniques de l'île Maurice étant des sociétés exclusivement occupées au soulagement des pauvres de la colonie, les catholiques pou[vaient]-ils en faire partie ? »¹⁹⁶³. Cependant, dans son édition du 1^{er} mai, un article fit référence aux conversations en ville qui donnaient lieu « à une assemblage assez étrange de choses et d'idées qui n'étaient guères de nature à se rencontrer »¹⁹⁶⁴. Pour l'auteur de cet article, la lutte entre les francs-maçons et Collier était inégale car le combat des premiers avaient « des bases si solides et larges » que si le chef du Clergé ne cédait pas, il risquait de se retrouver face à une administration difficile. Tout en fustigeant de nouveau le positionnement de certains journaux qui défendaient la franc-maçonnerie, il affirma que ce serait déplorable si le culte catholique devait défendre « la légitimité de ses prescriptions »¹⁹⁶⁵ en cour de justice.

Il y avait également dans l'escarcelle de la presse locale le journal pro-gouvernemental, *The Mauritius Reporter*, qui se décrivait comme un journal protestant¹⁹⁶⁶ et le journal, *The Planter's and Commercial Gazette*. Cette dernière ouvrit ses tribunes, dès le

¹⁹⁵⁷Mayil Paroomal, « Presse, Ethnicité et inter-ethnicité dans l'île Maurice coloniale » Dans Y.-S Live, J.F Hamon, *Interethnicité et Interculturalité à Maurice*. Kabaro. Volume. IV. 4,5 [L'Harmattan, 2008] p.50.

¹⁹⁵⁸Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007] p.165.

¹⁹⁵⁹*Le Mauricien*. 19 avril 1854. 4pp. p.2.

¹⁹⁶⁰*Le Mauricien*. 24 avril 1854. Edito du 22 avril. p.2.

¹⁹⁶¹*Ibid.*, p.2.

¹⁹⁶²*Ibid.*, p.2.

¹⁹⁶³*Ibid.*, p.2.

¹⁹⁶⁴*Ibid.*, p.2.

¹⁹⁶⁵*Ibid.*, p.2.

¹⁹⁶⁶*The Mauritius Reporter*. 21 avril 1854. p.2.

21 avril 1854, à « un protestant »¹⁹⁶⁷ (ami de Piston) qui s'adressa à Collier pour lui rappeler qu'Henry VI avait donné son agrément à l'*Act of Parliament* (Acte du Parlement) contre la franc-maçonnerie mais qu'il ne fut jamais mis en pratique. Il rappela que même les rois catholiques n'avaient jamais attaqué la franc-maçonnerie. Quant au *Mauritius Reporter*, il fut très actif dans la couverture de l'affaire Collier. Sa rédaction expliqua, dès le 19 avril 1854, qu'elle ne discutait pas d'habitude de sujets religieux. Cependant, elle se devait de le faire cette fois-ci car cette affaire impliquait « (...) les droits et libertés religieux d'une portion notable de la communauté »¹⁹⁶⁸ et que, si elle ne se positionnait pas en défense des droits « (...) intolérablement envahis »¹⁹⁶⁹ de ses concitoyens-colons, il faillirait dans son devoir envers eux. Dans un autre article du 21 avril 1854, l'auteur expliqua que, comme Collier confirmait son refus, cette affaire « appartient[rait] désormais au domaine public »¹⁹⁷⁰. En tant que protestant et franc-maçon, l'auteur de l'article souligna qu'en « (...) Angleterre où les lois défend[ai]ent expressément toutes « sociétés secrètes », elles faisaient une exception formelle en faveur de la franc-maçonnerie, et le Prince Albert en était membre¹⁹⁷¹. Un autre article de la page 1, de la même édition, fit référence à une lettre en français d'Eugene Piston en réponse à la lettre de l'Evêque publié dans un autre journal anglophone. La rédaction du *Mauritius Reporter* espérait que ce journal « (...) ferait la faveur aux Francs-maçons Anglais (sic) de cette île d'une traduction de ladite lettre »¹⁹⁷². Deux jours plus tard, *The Mauritius Reporter* publia la lettre de Daruty en page 2 en précisant dans son éditorial qu'il ne s'excusait pas auprès de ses lecteurs d'accorder autant d'espace, pourtant limité, à la discussion sur l'Eglise catholique et les francs-maçons. Cette discussion, avait monopolisé l'esprit du public depuis plusieurs années déjà, selon lui, et qu'alors que la presse locale en générale avait gardé le silence, il était prêt à défendre

(...) les libertés religieuses et politiques des Francs-maçons – que ce [fût] les Catholiques romains ou les Protestants – jusqu'à ce que l'une ou l'autre de trois sujets [fût] abordé: le retrait de règne intolérable et oppressif du l'Evêque, - un jugement de la Cour Suprême du parquet général de la Reine qui résoudrait

¹⁹⁶⁷ *The Commercial Gazette*. 2 mai 1854. Lettre d'un protestant. p.2.

¹⁹⁶⁸ *The Mauritius Reporter & Shipping Mercantile Gazette*. 19 avril 1854. 2pp. p.2: « (...) religious rights and liberty of a notable portion of this community, that we would be failing in the duty we have assumed towards our fellow-colonists, were we not to come forward in defence of those rights, thus intolerably invaded ».

¹⁹⁶⁹ *Ibid.*,

¹⁹⁷⁰ *The Mauritius Reporter*. 21 avril 1854. p.2.

¹⁹⁷¹ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁷² *The Mauritius Reporter and Shipping & Mercantile Gazette*. 26 avril 1854. p.1.

catégoriquement la question ci-présente, - ou la destitution du Dr Collier de son poste (...) ¹⁹⁷³.

Le journal, *The Mauritius Reporter*, ouvrit également ses pages à plusieurs membres du public qui souhaitent exprimer leurs opinions aussi bien pour fustiger que pour prendre la défense de Collier. De ceux qui étaient dans le premier cas, il y eut un entrefilet (signé «Un Mauricien») qui posait la question suivante: « QUE dire de ceux qui ont trouvé quarante mille piastres pour élever un Palais à un seul homme qui doit être le symbole de la simplicité et de la charité, et qui n'a pas pu réunir quinze cents piastres pour fonder un Asile aux veuves et filles sans appuis ? »¹⁹⁷⁴. Une autre lettre du 2 mai 1854, signée « Un Catholique », parla d'un oubli volontaire ou de modestie maçonnique qu'il allait réparer. En faisant référence au don de vingt mille piastres fait à l'Eglise par « l'illustre maçon »¹⁹⁷⁵ qui posa la première pierre, il affirma que l'Evêque aurait pu ignorer cette circonstance mais il ne pouvait pas ignorer « la déplorable faiblesse commise par un maçon en participant à la pose de la première pierre du palais épiscopal de monseigneur en cette île »¹⁹⁷⁶. De plus, l'auteur était convaincu que Collier ne pouvait pas non plus ignorer que ce fut « (...) la collecte faite en son nom par la femme d'un grand dignitaire maçon l'année dernière à la loge la Triple Espérance, pour la construction des églises et des chapelles catholiques ; et la souscription des maçons en leur qualité de membres de la maçonnerie »¹⁹⁷⁷. Il termina sa lettre en disant : « Nous aimons à garder le silence sur des actes maçonniques qu'il appartient aux obligés seuls de révéler, mais sur lesquels à moins de nécessité absolue nous devons garder un inviolable silence. Un bienfait révélé tient toujours lieu d'offense ! »¹⁹⁷⁸ Quant aux défenseurs de la politique de l'Evêque, une lettre d'un anonyme (« B ») proclamait que Collier était dans son droit¹⁹⁷⁹, ainsi qu'un long article intitulé « Roman Catholicism v/s Freemasonry » qui fit l'analyse du mandement de Daruty, le 7 octobre.¹⁹⁸⁰

Quand Daruty publia son mandement le 30 septembre, la presse reprit la couverture de l'affaire Collier après quelques mois et se lança dans des analyses des deux mandements. Dans son édition du 3 octobre, avec un édito en date du 2, *Le Cernéen* exprima sa crainte que

¹⁹⁷³ *The Mauritius Reporter*. 28 avril 1854. p.1.

¹⁹⁷⁴ *The Mauritius Reporter*. Signé « Un Mauricien ».

¹⁹⁷⁵ *The Mauritius Reporter*. « *Derniers maçonniques orthodoxes* » Signé « Un Catholique » 2 mai 1854. p.2.

¹⁹⁷⁶ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁷⁷ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁷⁸ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁷⁹ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. Plus une Lettre à l'Editeur par B.

¹⁹⁸⁰ *The Mauritius Reporter*. 7 octobre 1854. 4pp. p.1-2.

le mandement de Collier allait « (...) de nouveau exciter les passions, et occasionner une lutte entre les partisans de l'autorité absolue de l'Eglise et ceux du libre examen »¹⁹⁸¹ et parla de la réponse que donna un « fervent catholique »¹⁹⁸², Daruty. La rédaction pensait que Collier avait « fait preuve de peu de tolérance et avait empiété sur les droits de la loi temporelle »¹⁹⁸³, donc avait fait preuve d'un abus de pouvoir. *Le Cernéen* expliqua que la réponse de Daruty mettait en question les droits de Collier et combattait ses arguments mais pas « d'une manière aussi péremptoire qu'il aurait pu »¹⁹⁸⁴ et qu'il péchait, quelquefois, par les raisonnements, qui n'étaient pas assez clairs et solides. Cependant, Daruty avait atteint son but en prouvant que Collier ne devait pas excommunier les francs-maçons. Sur la question du secret, le journal pensait que les maçons cachaient leurs symboles et leurs doctrines, « si tant est qu'ils aient une doctrine (nous ne le savons pas) », mais comme ils faisaient de bonnes œuvres, « et plus que beaucoup de corporations religieuses »¹⁹⁸⁵, il n'y avait pas d'inconvénient à leur laisser leur secret. Quant à la possibilité avancée par Collier d'un complot contre l'Etat, le journal mit en avant le fait que des chefs d'état (comme Napoléon et le prince Albert) et des prêtres appartenaient à la maçonnerie prouvait que la franc-maçonnerie était acceptée dans tous les pays catholiques et que sa présence témoignait qu'il n'y avait pas de conspiration maçonnique envers la politique. Par ailleurs, Collier, selon le journal *Le Cernéen*, avait « empiété sur les droits de la société civile »¹⁹⁸⁶ en voulant priver les francs-maçons du droit de se réunir et en voulant les forcer à révéler leurs règlements. Ces derniers avaient eu raison de refuser de s'y astreindre. « Puisque la Société les laisse se réunir, festoyer, pratiquer la fraternité, et secourir l'infortune, tout à leur aise ; Monseigneur ne devait point chercher à s'y opposer »¹⁹⁸⁷. En n'écoutant pas Collier, cela ne voulait pas dire que les maçons n'écoutaient pas l'Eglise et Collier péchait par abus de ses « prérogatives » et d'un « amour propre exalté ». La rédaction n'admettait pas qu'il y ait une opposition entre les Maçons et la religion mais Collier n'avait donc pas à essayer de les convaincre alors que « dans tous les pays autres que l'Ile Maurice, les Evêques n'[avaient] jamais compris cette nécessité »¹⁹⁸⁸. Si la lettre encyclique du Pape existait, et la rédaction y croyait, elle était sans autorité dans une colonie où, grâce au Concordat de 1802, « il faudrait que la circulaire de Pie IX fût sanctionnée en France, avant

¹⁹⁸¹ *Le Cernéen*. 3 octobre 1854. Edité du 2 octobre. p.2.

¹⁹⁸² *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁸³ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁸⁴ *Ibid.*, p.2..

¹⁹⁸⁵ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁸⁶ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁸⁷ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁸⁸ *Ibid.*, p.2.

que les ordres qu'elle contient pussent être exécutés dans la colonie. Or elle n'a[vait] été sanctionnée ni en France ni en Angleterre, donc les Catholiques de l'Ile Maurice p[ouvaie]nt la repousser»¹⁹⁸⁹. Alors que le journal avait été, à certaines occasions, indulgent envers Collier, malgré les attaques de ce dernier contre sa rédaction, il devint plus virulent et incisif face à son intransigeance qui éveillait des hostilités et exacerbait les divisions dans la colonie.

Dès octobre, *Le Mauricien*, comprit que le public était concerné et il relança le débat suite au mandement de Jean Emile Daruty, « un zélé franc-maçon »¹⁹⁹⁰. En effet, le 6 octobre 1854, ce journal posa la question, dans un éditorial du 5 septembre, sur un éventuel regain d'énergie dans le débat, tari par le choléra. L'éditorialiste en doutait car l'affaire avait été portée devant le Secrétaire des Colonies par l'autorité locale. La portée médiatique d'un tel débat lui sembla importante et Collier devait répondre. En soulignant qu'il n'allait se reposer que sur des faits, l'éditorialiste expliqua qu'il allait simplement poser des questions et serait impartial. Il expliqua qu'il ne suivrait pas la doctrine professée par le Mandement de Daruty parce que, depuis le début, il avait dit que la « (...) rédaction resterait étrangère à cette partie dont la place [était] plus utilement dans les mémoires et les traités que dans les pages de la presse politique »¹⁹⁹¹. Pourtant, pour l'éditorialiste, ce « procès » avait déjà eu « quelques retentissements en Europe »¹⁹⁹² et plusieurs journaux l'avaient mentionné sans entrer dans l'examen de la question. Pour *Le Mauricien*, peu importait le jugement du Pape ou de Londres, « (...) il restera toujours, en définitive, l'autorité de l'opinion publique, autorité, qui, chaque, jour se range[ait] de plus en plus à Maurice du côté des francs-maçons »¹⁹⁹³. Le 13 octobre 1854, le journal publia un article ouvertement anticlérical : « La journée d'hier a été marquée dans notre ville par un de ces actes d'intolérance auxquels les Catholiques de notre population seront exposés aussi longtemps que les prescriptions du dernier mandement épiscopal resteront en vigueur »¹⁹⁹⁴. Il expliqua le refus de Collier et les démarches infructueuses des maçons auprès du Clergé. Le journal décrivit également la mobilisation des maçons et de non-initiés autour du cortège funèbre de Duvergé : « Une affluence considérable composée non seulement de maçons, mais encore d'autres personnes de la population

¹⁹⁸⁹ *Le Cernéen*. 3 octobre 1854. Edité du 2 octobre. p.2.

¹⁹⁹⁰ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁹¹ *Le Mauricien*. 6 octobre 1854.

¹⁹⁹² *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁹³ *Ibid.*, p.2.

¹⁹⁹⁴ *Le Mauricien*. 13 octobre 1854. p.2.

désireuses de payer un tribut (...) et en même temps de protester par leur présence contre l'intolérance cléricale, a formé cortège jusqu'au cimetière»¹⁹⁹⁵.

Quant au *Commercial Gazette*, il parla du refus de Collier de donner un enterrement catholique à Duvergé cinq mois après son Mandement et exposa, dans son édition du 12 octobre, la situation et le refus de Sutherland¹⁹⁹⁶. Ensuite dans, son numéro du 13 octobre, le journal espérait que «(...) la bigoterie sans pitié d'un homme ne pou[rr]ait pas fermer la Fontaine de la Compassion et que [leurs] ferventes prières atteindraient le trône du Grand Architecte de l'Univers (...)»¹⁹⁹⁷. Concernant, la position du journal en langue anglaise, *The Mauritius Reporter*, après plusieurs mois de polémique, dans un article du 13 octobre 1854, intitulé « Dr Collier Again », le journal montra son exaspération envers le fait que les maçons avaient impliqué le gouvernement dans une telle polémique. Alors qu'il n'avait pas pu dénoncer ce fait dans l'édition du matin, la rédaction tenait à exprimer ses regrets envers les maçons qui, après tout ce que la colonie avait connu ces derniers temps, avaient demandé « (...) l'ingérence du Gouvernement dans une telle affaire»¹⁹⁹⁸. Le journal lança une question ouvertement hostile envers la population: «Quand est-ce que le public de Maurice apprendra à avancer sans la protection du Gouvernement ?»¹⁹⁹⁹. Pour la rédaction, les maçons auraient dû choisir la voie constitutionnelle car les tribunaux étaient présents pour faire justice. De plus, il s'en prit à l'Evêque qui avait refusé de faire son devoir alors qu'il était « (...) généreusement payé par le trésor public »²⁰⁰⁰. La seule solution fut réitérée à effet qu'il fallait déchoir de son poste un homme qui y était «si mal adapté (...) pour les meilleurs intérêts de la société»²⁰⁰¹ et, ce n'était qu'à cette condition que les francs-maçons de la colonie trouveraient un répit face aux injustices qu'ils vivaient. Ceci prouve que certains Britanniques avaient à cœur de défendre leur territoire placé sous la Couronne et que la colonie devait continuer sa politique d'anglicisation.

¹⁹⁹⁵ *Le Mauricien*. 13 octobre 1854. p.2.

¹⁹⁹⁶ *The Commercial Gazette*. 12 octobre 1854.

¹⁹⁹⁷ *The Commercial Gazette*. 13 octobre 1854. Article du 12 octobre 1854: « *Louis Duvergé descends to his tomb without the prayers of the Church of his fathers. But let us hope that the pitiless bigotry of man cannot shut the Fountain of Mercy and that our fervent prayers will ascend to the throne of the Great Architect of the Universe (...)* ».

¹⁹⁹⁸ *The Mauritius Reporter*. 13 octobre 1854. 2pp. p.2: « *We were unable to denounce the fact in our columns this morning. We cannot, however, withhold the expression of our regret that those gentlemen who represented the masonic order on this occasion, should have attempted, after all that has recently taken place, to engage Government interference in such a matter* ».

¹⁹⁹⁹ *Ibid.*, p.2: « *When will the public of Mauritius learn to move without the leading strings of the Government?* ».

²⁰⁰⁰ *Ibid.*, p.2: « *the performance of his duties for which he is handsomely paid by the public treasury* ».

²⁰⁰¹ *Ibid.*, p.2: « *The removal of his post of a man so ill-adapted for it as Dr. Collier evidently is, cannot be delayed without danger to the best interests of society; it is to measure, and to that alone, the freemasons of the Colony may look for a cessation of the indignities and injustice to which they are now exposed* ».

Des quatre journaux ci-mentionnés, *Le Cernéen* fut celui qui donna la meilleure couverture à cette affaire. *La Balance*, un autre journal, parla des événements de 1854, mais seulement avec quelques articles. Comme le dit Mayila Paroomal, « (...) la presse s'[était] souvent fait l'écho – lorsqu'elle n'en a pas elle-même été l'auteur de préjugés et de stéréotypes présents dans la société mauricienne»²⁰⁰². La tourmente des maçons des loges françaises continua au cours des trois années suivantes. L'excommunication fut maintenue à la fin de l'année 1854 et continua à rythmer la vie de la colonie. Comme le décrit l'éditorialiste du journal *Le Mauricien*, en octobre, le mandement de Collier « (...) a[vait] causé non seulement parmi les Maçons, mais encore dans toute la population, une agitation des plus violentes, agitation qui a[vait] gagné les plus timides et les plus indifférents et dont les effets paraiss[ai]ent devoir être d'une longue durée »²⁰⁰³. Cette atmosphère perdura au cours de l'année 1855, et la situation fut sans doute envenimée par l'arrivée de l'Evêque anglican Vincent Ryan, le 11 juin 1855²⁰⁰⁴, qui avait été investi comme Evêque de l'Eglise anglicane en Angleterre en 1854. Ce fut le cas dans plusieurs poches de la société coloniale.

CHAPITRE 3. Les impacts de l'antimaçonnisme sur les loges et la société à partir de 1855

Alors que Monseigneur Collier restait sur ses positions, ayant même déclaré dans le *Commercial Gazette*, du 6 juin 1855, que « s'il n'avait pas été un homme d'église, il aurait été soldat »²⁰⁰⁵, les maçons étaient désorientés. Comme les réponses se faisaient attendre et que la résolution du conflit avec le Clergé catholique n'aboutissait pas, les maçons des loges françaises de la colonie décidèrent de faire appel aux obédiences, aux autorités coloniales à Londres, à la Reine, et même au Pape (à travers Collier). Leurs correspondances et recours révélèrent le sentiment d'isolement des maçons locaux face aux différentes hiérarchies maçonniques et religieuses et face aux imbrications administratives de la vie dans une colonie française sous le drapeau britannique. L'affaire Collier fut une des occasions pour le *Grand Orient de France* de maintenir sa position dans une colonie britannique et pour la *Grande*

²⁰⁰² Mayil Paroomal, « *Presse, Ethnicité et inter-ethnicité dans l'île Maurice coloniale* » Dans Y.-S Live, J.F Hamon, *Interethnicité et Interculturalité à Maurice*. Kabaro. Volume. IV. 4,5 [L'Harmattan, 2008] p.54.

²⁰⁰³ *Le Mauricien*. 6 octobre 1854. Edito du 5 octobre 1854. 4pp. p.2 .

²⁰⁰⁴ Ghislain Emmanuel, *Diocese of Mauritius (1810-1973)* [The Mauritius Printing Company Ltd, 1975], p.50.

²⁰⁰⁵ Joseph Michel, *Le Père Jacques Laval. Le Saint de l'île Maurice. 1801-1864*. Troisième Edition [Paris : Editions Beauchesne, 1984] p.95.

Loge Unie d'Angleterre de prendre ses distances, tout en confortant ses liens fraternels avec les maçons des loges françaises. De plus, l'absence de loges de la *Grande Loge Unie d'Angleterre à Maurice* au cours des premières années suivant l'excommunication (la *British Lodge* fut créée en 1858) isola encore plus les maçons des loges françaises qui firent appel aussi bien à un consensus politique de la part du gouvernement anglais qu'à un arbitrage des instances maçonniques. Les maçons français réclamèrent la protection du *Grand Orient de France* mais aussi celle de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. Le recours à cette instance anglaise fut une demande étonnante alors que, pendant des années, les maçons des loges françaises avaient refusé toute interférence de l'obédience londonienne. Cependant, afin de faire face aux attaques de l'Evêché catholique, ils décidèrent de multiplier les recours maçonniques, spirituels et temporels. Selon Margaret C. Jacob, quand l'Eglise catholique condamna la franc-maçonnerie en 1738 et qu'elle la compara à une nouvelle forme de religion, les loges en Europe furent encore plus prisées par des hommes attirés par leur esprit séculaire et leur progressisme²⁰⁰⁶, et la fréquentation des loges devint une façon d'adhérer à l'esprit des Lumières, mais pas que pour « le matérialisme et l'athéisme associés à quelques-unes de ses *philosophies*»²⁰⁰⁷. Les maçons mauriciens se placèrent également dans cet esprit de progrès véhiculé par la franc-maçonnerie sans pour autant faire preuve d'athéisme, comme ils en seraient plus tard accusés.

3.1. Les problèmes de l'arbitrage religieux par des institutions maçonniques : une juridiction floue

Alors que leurs demandes, au cours de l'année 1854, étaient restées sans réponses ou que celles obtenues n'avaient pas mené à un dénouement, les maçons des loges *La Triple Espérance* et *La Paix* firent de nouveau appel, au cours des années suivantes, aux deux obédiences européennes. Un des points que les maçons de *La Triple Espérance* devaient éclaircir cependant, avant de demander de l'aide à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* pour défaire le nœud diplomatique de l'affaire Collier, fut de réitérer leur volonté de rester dans le giron du *Grand Orient de France*. Leur appel à l'aide n'était pas une tentative désespérée au point de changer d'obédience, pourtant ils voulaient également s'assurer que la *Grande Loge Unie d'Angleterre* allait leur conserver sa protection même s'il la première loge anglaise avait

²⁰⁰⁶ Margaret C. Jacobs, *The Origins of Freemasonry. Facts & Fictions* [Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2007] p.18: « *the secular-minded and the progressive* ».

²⁰⁰⁷ *Ibid.*, p.18: « *the materialismeand atheism associated with some of the of the philosophies* ».

fermé. La loge *La Triple Espérance* trouva la solution diplomatique de demander au *Grand Orient* (probablement pour ne froisser personne) d'intercéder en sa faveur auprès de l'obédience londonienne, et la requête fut acceptée. La lettre du *Grand Maître adjoint* du *Grand Orient*, Heullant, au Député de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, Lloyd, en 1855, débuta par un état des lieux des relations entre les deux obédiences. Heullant expliqua qu'il espérait que « (...) l'Illustre Sénat Maçonnique d'Angleterre n'hésitera[it] pas de (sic) donner son approbation à [leur] manière d'agir », c'est-à-dire, aux membres de l'obédience parisienne qui désiraient perpétuer leur présence dans la colonie mauricienne, et fit appel à l'obédience pour prêter « (...) sa puissante assistance»²⁰⁰⁸ aux maçons de Maurice. Même si la *Grande Loge* était déjà au courant du cas mauricien, le *Grand Maître adjoint* français joignit en annexe les circonstances de l'affaire Collier et confia à son député le soin de communiquer la lettre au *Grand Maître*. Il affirma que si besoin était, le *Grand Orient* et les maçons de Maurice seraient prêts à réclamer l'intervention de l'Ambassadeur français en Angleterre. Cependant, l'obédience préférait « n'agir qu'après avoir reçu (...) l'avis de l'opinion & des résolutions de la Grande Loge d'Angleterre (...) »²⁰⁰⁹ sur le sort des maçons persécutés de la colonie mauricienne.

La réponse que la loge mauricienne reçut montra que les relations fraternelles franco-britanniques étaient maintenues mais que la carte de la diplomatie maçonnique anglaise allait être jouée. En effet, alors que le *Freemasons Quarterly Magazine* de septembre 1854 proclamait que l'attitude de Collier envers Lemière révélait « la peur par la prêtrise romaine catholique, parce elle avait rarement été capable d'obtenir une quelconque information sur son art du secret et de ses mystères cachés, même par la voie du Confessionnal »²⁰¹⁰ et que c'était le «devoir et [l']obligation impérieux » de chaque maçon anglais de se manifester « en défense des maçons catholiques romains persécutés et opprimés »²⁰¹¹ de Maurice, il semblerait, qu'un an plus tard, cette affirmation péremptoire avait changé. William White répondit aux maçons mauriciens (au nom du Grand Maître de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*) que, lors de l'assemblée trimestrielle au *Freemasons' Hall*, le 5 décembre 1855,

²⁰⁰⁸ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857. Dossier : « Affaire de l'interdit prononcé par l'Évêque de Port-Louis contre un maçon de l'île 1854-55 et 1856-57 ». Lettre du *GM* adjoint du *GODF* au Député Lloyd de la *GLUA*. 1855. 9pp. p. 2.

²⁰⁰⁹ *Ibid.*, p. 2-3.

²⁰¹⁰ *Freemasons' Quarterly Magazine*. «Roman Catholic persecution of freemasonry at the Mauritius» 30 september 1854 4pp p.3: «The Order has always been feared by The Roman Catholic priesthood, because they have rarely been able to obtain any information of its secret arts and hidden mysteries, even by means of the Confessional».

²⁰¹¹ *Ibid.*, p.3: «the bounden duty and obligation of every English Brother to stand forward at once in defence of the persecuted and oppressed Roman Catholic Freemasons of that island ».

une communication fut faite au sujet des maçons mauriciens persécutés par les autorités catholiques locales. Elle donna lieu à une motion qui fut présentée et acceptée unanimement avec pour effet que l'obédience sympathisait avec les Frères de Maurice au sujet des persécutions. Les maçons londoniens se contentèrent, cette fois-là, d'affirmer que l'origine des persécutions était une ignorance totale de la Franc-maçonnerie par le Clergé catholique mauricien et rappelèrent les principes d'amour, de bienfaisance et de vérité de la maçonnerie qui, en parallèle, exigeaient « (...) l'obéissance stricte des Lois de chaque état»²⁰¹² où vivaient les maçons et dont ils recevaient la protection. Cependant, suite aux débats sur la question de l'excommunication des maçons mauriciens, l'entraide entre l'obédience londonienne et le *Grand Orient de France* fut réaffirmée. Il fut suggéré que le *Grand Orient* devrait prendre l'initiative d'informer ses homologues anglais de ce qu'il avait déjà fait et ce qu'il comptait faire et qu'ensuite « (...) la [Grande Loge] d'Angleterre n'hésiterait pas à aider [ses] Frères de France au mieux de ses pouvoirs»²⁰¹³. Le discours du *Député Grand Maître* du *Grand Orient*, qui s'ensuivit souligna l'importance d'une collaboration entre les deux obédiences et fut teinté par le rôle politique que les loges pouvaient jouer dans une alliance franco-britannique:

*Nos deux Gouvernements ont compris que de l'union des deux grands peuples devait dépendre le progrès de la civilisation et la liberté des nations. Aujourd'hui nos armées, qui n'en font qu'une se couvrent de gloire en défendant le bon droit, et leurs armes victorieuses abattent la tyrannie et brisent l'esclavage (...) A nous Maçons, hommes de paix, nous qui devons porter haut le flambeau de la vraie lumière, il appartient de cimenter cette heureuse et noble confraternité*²⁰¹⁴.

²⁰¹² FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. Lettre de William White : « *At a Quarterly Communication holden at Freemasons Hall London on Wednesday 5th day of December 1855. A communication from the Grand Orient of France in relation to the Persecution against the Free Masons in the Mauritius by the Roman Catholic Authorities of that place having been read. It was on motion duly made, Resolved Unanimously. That this Grand Lodge do sympathize with the Brethren in the Mauritius upon the persecutions they have experienced, and can only feel that they have proceeded from an entire ignorance of the Principles of Free Masonry, which while they inculcate Love, and adoration to the Most High Charity and relief to the distressed, and truth to all Men, enforce strict obedience to the Laws of every state which may for the time become the place of their residence, and whose protection they receive.*»

²⁰¹³ *The Freemasons' Magazine and Masonic Mirror*. janvier 1856. *United Grand Lodge Quarterly Communication*. December 5, 1855. Pp.42-49. P.44-45. « (...) that the G.O. of France should take the initiative, and inform the G.L. of England what steps they have taken or proposed to take, and that then the G.L. of England would not hesitate to aid their Brethren of France to the utmost of their power».

²⁰¹⁴ *Ibid.*, p. 44-45.

Pourtant, la position de Londres était, désormais, claire : la *Grande Loge Unie d'Angleterre* n'allait pas intercéder dans une affaire maçonnique et religieuse qui dépendait de l'administration coloniale britannique mais la fraternité maçonnique franco-britannique allait, une nouvelle fois, être perpétuée.

Ces marques de solidarité ne suffisaient pourtant plus et les excommuniés mauriciens du *Grand Orient* comprirent qu'ils devaient mener seuls leur combat. Dans une volonté de ne pas faire ingérence dans une affaire maçonnique française et de l'Eglise catholique, la *Grande Loge Unie d'Angleterre* tenait à garder sa neutralité, tout en confirmant les liens fraternels entretenus depuis quatre décennies avec les maçons de la colonie. Alors que deux ans après le début de la fronde de Collier, les instances maçonniques françaises n'avaient toujours pas trouvé de solution, elles envoyèrent une nouvelle requête à propos des persécutions à la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. Cette dernière répéta, le 31 Mars 1856, qu'elle ne pouvait que sympathiser avec les maçons de Maurice car « une tentative de la Grande Loge d'interférer pourrait en toute vraisemblance augmenter les persécutions au lieu de les diminuer »²⁰¹⁵. Le Grand Secrétaire adjoint conclut que l'obédience londonienne ne pouvait juger une affaire relevant de l'autorité maçonnique du *Grand Orient de France*. *The Freemasons Magazine and Masonic Mirror* de juillet 1856, qui publia également cette réponse de l'obédience faite sur le cas de Maurice, fit mention de maçons de Trinidad qui avaient aussi des problèmes avec leur Evêque et à qui la *Grande Loge Unie d'Angleterre* avait donné la même réponse²⁰¹⁶. Néanmoins, alors que les deux obédiences se dévoyaient de la responsabilité du cas mauricien, les maçons de la loge *La Paix* écrivirent, le 25 juillet 1856, à au *Grand Orient de France* pour le remercier de s'être « (...) mis en rapport avec la [Grande] Loge d'Angleterre (...) relativement au différent (sic) qui exist[ait] entre l'Evêque et les Maçons (...) »²⁰¹⁷ de l'Ile Maurice. Ils exprimèrent leurs espoirs qu'une solution serait trouvée dans un proche avenir vu que leurs propres demandes et plaintes au Gouvernement local et au Gouvernement de la métropole n'avaient pas été écoutées.

Suite à cette lettre, le Prince Murat, *Grand Maitre* de l'Ordre Maçonnique en France, écrivit au *Grand Maitre* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, Zetland, le 8 août 1856, pour le rassurer que les loges *La Triple Espérance* et *La Paix* restaient fidèles à la Reine Victoria

²⁰¹⁵ *Freemasons Magazine and Masonic Mirror*. District Grand Lodges. Juillet 1856. Copie d'une lettre de W. Farnfield, Assistant Grand Secrétaire de la GLUA. Freemasons' Hall. 31 mars 1856. p.492: they "merely sympathized with the Brethren" as "any attempt of the Grand Lodge to interfere would in all possibilities increase the persecutions rather than lessen them".

²⁰¹⁶ *Ibid.*,

²⁰¹⁷ FM 2 (854) *La Paix*. Dossier 1 (1852-1864). Lettre au GODF. 25^e jour 6^e mois 5856. 10pp. p.3.

tout en étant sous la juridiction du *Grand Orient* et pour lui demander, cette fois, de faire son possible « auprès du gouvernement anglais pour en obtenir une protection prompte et efficace en faveur de [leurs] frères, ses sujets »²⁰¹⁸. La réponse de l'obédience démontra un peu plus d'implication. En effet, le Comte Zetland expliqua, dans sa lettre du 18 août 1856, qu'il apporterait son aide à la cause des maçons mauriciens et contribuerait à persuader le gouvernement anglais « de considérer les griefs des francs-maçons de Maurice »²⁰¹⁹. Pourtant, il propose un potentiel scénario diplomatique : il souhaitait, en effet, que le Prince Murat devançât les choses en envoyant, à travers l'ambassadeur de France, « une Représentation au Secrétaire d'Etat Anglais pour le Département des Colonies, (Monsieur Labouchère) »²⁰²⁰ pour présenter les griefs des maçons mauriciens et ce ne serait qu'à cette condition qu'il intercéderait avec diligence auprès du Secrétaire des Colonies, malgré, selon lui, « la difficulté presque insurmontable »²⁰²¹. Le *Grand Maître* de l'obédience anglaise prévoyait que le Secrétaire d'Etat répondrait « (...) que les lois d'Angleterre ne lui permett[ai]ent pas d'intervenir aux (sic) règlements ecclésiastiques de l'Eglise Catholique dans les Colonies, que les Prélats Catholiques ne permett[ai]ent pas à l'autorité civile de se mêler aux règles de leur Eglise »²⁰²². Pour lui, « (...) une pareille tentative d'intervention (de la part du Gouvernement Anglais) ne résultera[it] en rien de favorable (...) »²⁰²³. Edouard Virieux expliqua, en 1887, que la réponse du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, adressée au Gouverneur, « ne laissa aucun doute aux Maçons que le Gouvernement de Sa Majesté voulait conserver la plus grande neutralité à l'égard du Pouvoir Ecclésiastique »²⁰²⁴.

La situation des maçons mauriciens se heurtait pour la première fois aux enjeux maçonniques liés à leur présence dans une colonie britannique. Alors que le *Grand Orient de France* n'avait pas de légitimité décisionnelle aussi bien en matière des lois religieuses de l'Eglise catholique mauricienne qu'en tant que tribunal maçonnique dans un pays qui était sous le drapeau britannique, et donc *de facto*, sous l'égide de *La Grande Loge Unie d'Angleterre*, il ne pouvait intercéder qu'à travers ses liens diplomatiques avec cette dernière. Quant à l'obédience londonienne, alors que les maçons des loges françaises avaient

²⁰¹⁸FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. Lettre de Murat au Grand Maître, le Duc de Zetland. 4pp. 8 août 1856. p.3.

²⁰¹⁹ *Ibid.*, p.1.

²⁰²⁰FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857. Lettre de Zetland de la *GLUA* à Lucien Murat. 18 août 1856. 3pp. p.2.

²⁰²¹ *Ibid.*, p.2.

²⁰²² *Ibid.*, p.2-3.

²⁰²³ *Ibid.*, p.3.

²⁰²⁴Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.57.

régulièrement porté allégeance au *Grand Orient* et ne souhaitaient pas passer sous sa juridiction, elle fit également jouer ses liens fraternels avec la France pour intercéder auprès du gouvernement colonial. Cette attitude londonienne perdura quelques années encore. Par exemple, en 1857, des plaintes furent reçues par l'obédience de la part des maçons catholiques de Maurice, de Trinidad et de Malte, entre autres, concernant leurs Evêques respectifs. Lord Carnavon proposa de leur fournir un bref communiqué qui rappelait les « vrais principes de l'Ordre »²⁰²⁵ qu'ils pourraient utiliser selon leur convenance et qui pourraient faire changer les préjugés des Prélats. Néanmoins, il était clair qu'il n'allait pas franchir les limites administratives et encore moins se mettre en porte-à-faux avec le Secrétariat des colonies. Ce vide juridique qui impliquait les pouvoirs temporels, les autorités religieuses et les obédiences maçonniques (qui avaient pour vocation de ne pas s'occuper de la politique) donna lieu à une frustration grandissante au sein des loges françaises après deux années de lutte pour échapper à l'excommunication. Les derniers recours étaient de se tourner vers les pouvoirs temporels, à Londres, et religieux, à Rome.

3.2. Le recours aux instances internationales temporelles : le gouvernement de Londres et la Reine en tant qu'arbitres sur le sort des francs-maçons

Alors que les maçons français et britanniques avaient prôné, depuis des années, l'œcuménisme maçonnique et religieux, la position de Maurice avec sa population multi-ethnique, multiculturelle et multi-culturelle rendait caduque la pérennité du *statu quo*. Les maçons français se retrouvaient, à leur insu, au cœur des limites du cosmopolitisme de Maurice et du flou de la préséance de juridiction maçonnique londonienne qui n'avait, jusqu'ici jamais, été explicitement réglée. Plusieurs mois après le début de la fronde de Collier, ils devenaient les boucs émissaires d'une multitude de points juridiques de plusieurs institutions qui devaient s'accorder mais qui ne souhaitaient pas empiéter sur l'autorité l'une de l'autre. Les maçons se tournèrent de nouveau vers le Major Général Sutherland, qui administrait la colonie et qui était aussi franc-maçon. Certes, il connaissait la société mauricienne, ayant assumé le poste de gouverneur intérimaire entre 1850 et 1851 (lors du mandat de Sir Georges William Anderson, de 1849 à 1850, qui avait des problèmes de

²⁰²⁵ *Masonic Observer*. mars 1857. p.1: « *the true principles of the Order* ».

santé)²⁰²⁶ et que, pendant les années 1854 et 1855, il fut le gouverneur intérimaire au cours de mandat de Sir James Macaulay Higginson (1851-1857). Sutherland avait déjà également intercédé en faveur des maçons des loges françaises auprès de plusieurs institutions. Une députation de la loge *La Paix* l'avait même rencontré en mai 1854, et il avait écrit et même eu une « entrevue infructueuse »²⁰²⁷ avec Collier. Il avait alors transféré le cas au Procureur-Général.²⁰²⁸

Les maçons de la loge *La Paix*, dans une autre lettre, du 1^{er} juin 1855, expliquèrent à Sutherland qu'ils furent surpris et « mécontents de la mesure prise par sa Seigneurie, le Chef de l'Eglise Gallicane sur cette colonie »²⁰²⁹ l'année précédente. Ils souhaitaient l'informer de leur état d'esprit et lui exposer les circonstances qui avaient mené à un tel recours à l'administrateur du gouvernement britannique de Maurice. Dans un premier temps, ils avaient cru bien faire en s'adressant à l'Evêque, « avec toute la bienséance due à son rang »²⁰³⁰ En ayant recours à une « mesure aussi conciliatrice » à travers leur lettre, les maçons avaient espéré lui faire changer de position et « (...) adopter une ligne de conduite empreinte de plus de modération et de tolérance, et plus conformes aux Idées Libérales du Siècle »²⁰³¹. Pourtant, au lieu de leur répondre directement, Collier jugea bon « (...) d'une manière plus positive et plus formelle encore de son intention fixe & irrévocable d'excommunier les francs-maçons, et cela en vertu d'une Série de Bulles émanant du Vatican »²⁰³², qu'il avait fait publier dans les journaux locaux. Les cadres de la loge *La Paix* revenaient, de ce fait, vers le gouverneur colonial, le Major Général William Sutherland, avec d'autres arguments. Ils fondaient leur argumentaire sur deux points cruciaux : la reconnaissance de la supériorité de l'Angleterre et, comme l'avait fait la loge *La Triple Espérance*, leur appartenance à l'Eglise gallicane. Pourtant, une tribune d'« Un Catholique », dans le journal *Le Cernéen* du 20 mai 1854, avait fustigé cette revendication des maçons en déclarant que cette supposée appartenance à l'Eglise gallicane les mettait en opposition avec l'Eglise de Rome. Ce catholique montra son incompréhension face à des Mauriciens qui disaient « « Eglise Gallicane » comme on di[sai]t « Eglise Anglicane » »²⁰³³. La résultante était que « quelques Protestants trop joyeux pour

²⁰²⁶ Dayananchand Napal, *British Mauritius 1818-1948* [Vacoas : Le Printemps, 1994] p.68.

²⁰²⁷ *Le Cernéen*. 17 mai 1854.

²⁰²⁸ *Le Cernéen*. 17 mai 1854.

²⁰²⁹ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de *La Paix* à Sutherland. 1^{er} juin 1855. 7pp. p.2.

²⁰³⁰ *Ibid.*, p.1.

²⁰³¹ *Ibid.*, p.1.

²⁰³² *Ibid.*, p.2.

²⁰³³ *Le Cernéen*. « Un Catholique ». 20 mai 1854.

cache[r] leurs desseins, trépignai[en]t de plaisir et encore plus d'espérance »²⁰³⁴. L'attachement à la France devenait, dans le cas de cette affaire, un obstacle plutôt qu'un atout, pour les maçons du *Grand Orient* et ils se rattachaient à la tradition gallicane française, en oblitérant les changements qui avaient eu lieu dans la métropole européenne. Dans son livre, Delaplace cita le missionnaire qui analysa clairement la situation : les maçons revendiquaient les libertés révolues de l'Eglise gallicane et demandaient « (...) au gouvernement anglais de contraindre l'évêque catholique de Port-Louis de leur administrer les sacrements sous prétexte qu'autrefois en France », c'était le cas et que Maurice devait être « (...) régie par l'ancienne législation française « comme avant en France « les Parlements exerçaient ce droit sur les ministres de l'Eglise »²⁰³⁵. Sutherland se retrouva en conséquence impliqué dans une polémique qui traversait plusieurs institutions françaises et britanniques de la colonie.

De plus, dans cette lettre, les maçons de la loge *La Paix* soulignèrent que suite à la Capitulation de 1810, les anciennes libertés des habitants catholiques furent conservées par de nombreuses Proclamations, et elles l'étaient encore et « bien plus fortement » par le Serment d'allégeance prêté par les sujets catholiques à la Reine d'Angleterre quand ils briguaient un emploi public et quand ils demandaient une naturalisation²⁰³⁶. Cet argument est le témoignage par excellence d'une situation désespérée qui exigeait des recours exceptionnels. En effet, le serment d'allégeance, que les Français avaient si longtemps contesté et qui avait éveillé des sentiments belliqueux au début de la colonisation britannique, fut remis au goût du jour, quatre décennies plus tard, par les maçons français alors qu'ils se trouvaient dans une situation délicate. Le serment était comme suit :

*Et je déclare en outre que ce n'est pas un article de ma foi, et que je rejette et abjure l'opinion que les Princes excommuniés et défrayés par le Pape, ou par toute autre personne que ce soit, et je déclare que je ne crois pas que le Pape de Rome, ni aucun Prince ou Prélat ou Potentat étranger ni aucun autre Etat également étranger aient ou doivent avoir directement ou indirectement aucune juridiction ou pouvoir ou supériorité ou pré-éminence (sic) civile ou temporelle dans ce Royaume*²⁰³⁷.

²⁰³⁴ *Le Cernéen*. « Un Catholique ». 20 mai 1854.

²⁰³⁵ P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'Ile Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l'Evêché, 1877] p.444.

²⁰³⁶ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de *La Paix* à Sutherland. 1^{er} juin 1855. 7pp. p. 4.

²⁰³⁷ *Ibid.*, p. 4-5.

En rappelant ce serment, ils désiraient désormais montrer qu'il ne privait pas les Français de la colonie de leurs libertés religieuses mais qu'il leur donnait, au contraire, les moyens de s'affranchir de l'autorité de Rome. Ce revirement, s'il en était un pour certains qui étaient dans une impasse, est significatif dans un pays où les Français et les gens de couleur avaient pendant des années revendiqué leurs origines et leurs attachement à la France dans des moments de crises institutionnelles avec le gouvernement colonial. Les maçons de *La Paix* rappelèrent également à Sutherland qu'en 1840, le gouvernement colonial avait autorisé, par la voie de la *Government Gazette*, un avis qui autorisait la publication d'une bulle du dernier Pape Grégoire XVI excommuniant toutes les personnes engagées dans le Commerce des esclaves²⁰³⁸. De ce fait, les bulles du Saint Siège n'avaient aucune validité si elles ne recevaient pas l'approbation du pouvoir temporel. Ils soulignèrent alors les points techniques de l'application des bulles papales dans l'Empire britannique: les Prélats de l'Eglise Gallicane n'acceptaient et ne reconnaissaient les Bulles papales qu'à la condition que le pouvoir temporel n'y ait donné son accord. De ce fait, dans une colonie dépendante d'un Monarque Protestant et dans laquelle, si les Bulles du Pape étaient reçues et obéies sans aucune sanction préalable du pouvoir temporel, les Catholiques « seraient dégagés de leur Serment par la Bulle *In coena Domini*, qui se publi[ait] tous les ans dans la Métropole de l'Eglise Romaine, et en vertu de laquelle, le Monarque qui règn[ait] actuellement sur le Grande Bretagne [était] excommunié et anathématisé»²⁰³⁹. Ayant mis en avant la préséance décisionnelle du gouvernement colonial, les maçons assurèrent que, contrairement à cette institution, l'attitude de Collier privait les sujets britanniques, dont des francs-maçons de la colonie, de leurs libertés religieuses et représentait également « (...) une usurpation flagrante des prérogatives de la Couronne Britannique (sic), et une incitation pour les habitants de cette Colonie de parjurer les Serments (sic) qu'ils [avaient] prêtés au Souverain de la Grande Bretagne».²⁰⁴⁰ Suite à cette longue plaidoirie, le vénérable de la loge *La Paix*, Joly, et les maçons de la loge demandèrent la protection du gouverneur « pour faire cesser la mésintelligence qui s'[était] élevée entre eux et le Révérend Docteur Collier »²⁰⁴¹. Les lettres des loges françaises soulignaient les conflits entre deux institutions, la franc-maçonnerie et l'Eglise catholique de Maurice, mais aussi les lobbies qu'elles représentaient. Le corollaire de la politique de pacification et des largesses du Traité de Capitulation envers les Français était

²⁰³⁸FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de *La Paix* à Sutherland. 1^{er} juin 1855. 7pp. p. 5.

²⁰³⁹*Ibid.*, p. 5-6.

²⁰⁴⁰*Ibid.*, p. 6.

²⁰⁴¹*Ibid.*, p. 6.

que le gouvernement colonial devenait l'un des arbitres principaux d'une rivalité entre deux institutions françaises. Cependant, Sutherland ne répondit pas. En juillet 1856, deux ans après le début de la fronde de Collier, les maçons de *La Paix* reçurent la réponse du gouvernement anglais, de Londres, qui expliqua qu'il refusait « de se mêler à ce différend »²⁰⁴². Le ministre des Colonies répondit « qu'il ne pouvait intervenir dans cette question »²⁰⁴³.

L'affaire Collier mit en lumière le fonctionnement de certaines institutions locales qui, bien que la colonie fût administrée par le gouvernement de la Couronne, agissaient sans une autorité directe locale. Dans le cas de l'excommunication, après le Clergé local, les obédiences européennes, l'administration locale et le gouvernement à Londres, il restait peu d'arbitres pour apporter une solution ou trancher au niveau de deux institutions qui se développaient dans des cultures locales et européennes différentes. Le journal, *Le Mauricien*, du 1^{er} mai 1854 avait même suggéré que le *Quare Impedit*, qui était « une procédure usitée en Angleterre »²⁰⁴⁴, fut appliqué à Maurice. Il ne restait que la Reine Victoria et le Pape comme conciliateurs potentiels. Les membres de la loge *La Paix* décidèrent aussi de professer « une nouvelle supplique »²⁰⁴⁵ à la Reine, car leur pétition de janvier 1855 était restée sans réponse. Dans cette « humble pétition »²⁰⁴⁶ des loyaux sujets mauriciens à Sa Majesté, ils faisaient état de leurs doléances contre la persécution de Collier et imploraient sa « Souveraine Justice » de venir en aide à une « (...) Institution qui les rassembl[ait], tolérée dans tous les gouvernements, Sages, re[cevait] une protection particulière de [Sa] Majesté, de [Son] Royal époux et de l'Illustre Grand Maître qui gouvern[ait] les Loges d'Angleterre »²⁰⁴⁷. Dans cette colonie, où Lord Moira, missionné par le Roi d'Angleterre, posa la première pierre de l'Eglise catholique avec les loges de Maurice, « pendant près d'un siècle, la Maçonnerie [fut] considérée même respectée à Maurice comme elle l'é[ta]it dans le Royaume Uni de la Grande Bretagne et les autres possessions de l'Empire »²⁰⁴⁸, jusqu'à ce qu'un prélat vint troubler cette paix. Les maçons de *La Paix* avaient également l'intention de présenter une pétition au Pape Pie IX pour la révocation, si elle concernait « (...) les Francs-maçons de [la] Colonie, la Bulle qui excommuni[ait] tous les maçons en général »²⁰⁴⁹. Ils souhaitaient aussi demander à

²⁰⁴²FM 2 (854) *La Paix*. Dossier 1 (1852-1864). Lettre au *GODF*. 25^e jour 6^e mois 5856. 10pp. p.3.

²⁰⁴³*Ibid.*, p.4.

²⁰⁴⁴*Le Mauricien*. 1^{er} mai 1854..

²⁰⁴⁵FM 2 (854) *La Paix*. Dossier 1 (1852-1864). Lettre au *GODF*. 25^e jour 6^e mois 5856. 10pp. p.3.

²⁰⁴⁶FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. « Pétition adressée à la Reine d'Angleterre par les francs-maçons de l'Ile Maurice – Loge de La Triple Espérance » 15 janvier 1855. 16 pp. p.1.

²⁰⁴⁷*Ibid.*, p.1-2.

²⁰⁴⁸*Ibid.*, p.3.

²⁰⁴⁹FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de *La Paix* à Sutherland. 1^{er} juin 1855. 7pp. p.2.

Collier d'appuyer cette requête (ce qu'il leur avait déjà proposé en 1854) et ils firent référence aux Princes excommuniés depuis Rome²⁰⁵⁰ et aux Rois français²⁰⁵¹. Quand Margaret C. Jacobs commente le fait, qu'en général la franc-maçonnerie fut plus mise à l'épreuve dans les pays catholiques que dans « les Etats Protestants de la Grande Bretagne, la République hollandaise, la Prusse et la Suède »²⁰⁵², il est intéressant d'apporter une nuance dans le cas mauricien. La difficulté supplémentaire dans ce cadre insulaire était que les maçons du *Grand Orient de France* voulaient garder les privilèges qu'ils avaient hérités de la France dans cette colonie britannique et d'une Eglise catholique française qui fut révoquée par le Concordat. De plus, ils se heurtaient aux réalités de leur situation ambiguë et d'un Catholicisme, lui aussi hérité de la période française, mais qui était désormais en concurrence avec l'Eglise d'Etat. Les maçons français du Grand Orient de France se devaient d'admettre leur statut de sujets britanniques sans pour autant pouvoir compter sur le gouvernement impérial dans cette affaire religieuse.

3.3. Le vacillement du syncrétisme chrétien et l'affaiblissement des loges françaises

Les réponses des différentes institutions ne firent qu'accroître le doute des maçons qui perdaient graduellement confiance en leur Clergé et firent, en conséquence, vaciller le syncrétisme catholique de Maurice. Depuis 1854, certains maçons se détournèrent du Clergé catholique mauricien. Un des exemples de la distance prise fut celui de la démission d'Edouard Remono du *Conseil de Fabrique*, dont il était un « membre influent »²⁰⁵³, afin d'aider ses frères persécutés alors même que, lui, un maçon et « le Magistrat le plus élevé de la Colonie avait à cette époque des relations intimes avec l'Evêque »²⁰⁵⁴. Il y eut également un mouvement de solidarité de certains non-initiés envers les maçons des loges françaises. En juin 1855, les maçons de *La Paix* décrivirent à leur Député au *Grand Orient de France*, l'impact positif que l'antimaçonnisme catholique avait, inversement, provoqué : « nous avons

²⁰⁵⁰ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de *La Paix* à Sutherland. 1^{er} juin 1855. 7pp. p.2.

²⁰⁵¹ *Ibid.*, p.3.

²⁰⁵² Margaret C. Jacobs, *The Origins of Freemasonry* [Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2007] p.43.

²⁰⁵³ Jean Edouard Remono, *RIT... et Compte-Rendu de la Ten... Fun... Des 5 [Loges] Réunies de L'O... Du Port Louis, Ile Maurice en L'honneur du T...C.... Et T... Ill... F.... Sir, Kt. S...P...R...S... 32^e Vén... M... De La R... [Loge] La Triple Espérance, Décédé le 6 février 1863, E...V... [Port-Louis : Typographie E. Dupuy et P.Dubois, Rue Bourbon, 1864] p.20.*

²⁰⁵⁴ *Ibid.*, p.20.

la Consolation de vous dire qu'aussitôt, toute la population mauricienne, maçons et autres, s'est soulevée d'indignation, que les journaux ont fait entendre dans cette Circonstance les protestations les plus énergiques»²⁰⁵⁵. Quant à la loge *La Triple Espérance*, elle fit confectionner une médaille en bronze avec, entre autres, l'inscription « A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers » pour commémorer les maçons décédés. D'autres maçons mauriciens vivant à l'étranger se mobilisèrent également en essayant de trouver d'autres solutions et en continuant à propager les nouvelles de l'excommunication. Ils continuèrent à chercher de l'aide comme en témoigna une lettre du passé vénérable de la loge *La Triple Espérance*, Lachenardière, à Lucien Murat en novembre 1854. Il le pria de lui accorder la faveur d'une audience en précisant qu'il était conscient que sa demande était « hardie »²⁰⁵⁶.

Certains maçons profitèrent des correspondances administratives pour informer l'obédience parisienne de leur situation. Par exemple, De Kermorvant, le président du *Consistoire de La Triple Espérance*, 32°, profita de sa lettre à Descombes, le trésorier du Sénat à Paris pour y insérer un récit des persécutions que vivaient encore les maçons en 1857. En le sollicitant pour représenter la loge comme délégué, il lui expliqua que ses services seraient précieux encore plus dans cette période où la franc-maçonnerie mauricienne était dans une situation de désespoir. Il lui décrivit les conséquences de l'anathème sur la vie civile et religieuse des francs-maçons. L'Evêque, en exhumant les anciennes Bulles papales, refusait désormais aux francs-maçons les sacrements à leur domicile, les refusait comme parrains pour les baptêmes et privait des sacrements à l'église à leurs dépouilles, « (...) et cela sans que les Enfants de la Vraie Lum[ière] aient jamais donné lieu à ses actes de rigueur»²⁰⁵⁷. Alors que la situation durait depuis plus de trois ans, les loges symboliques de *La Triple Espérance* et de *La Paix* avaient sollicité le *Grand Orient* et le *Grand Maître*, le Prince Lucien Murat, par l'intermédiaire de leurs délégués mais n'avaient reçu que des « promesses vagues, qui [n'étaient] encore nullement réalisées »²⁰⁵⁸. Les sources de revenus de *La Triple Espérance* se tarissaient entretemps et De Kermorvant craignait la fin de la maçonnerie française à Maurice alors que certains maçons se détournaient cette fois-ci de la maçonnerie. En effet, « plusieurs [Frères] [avaient] renié leurs serments Mac[onniques]; beaucoup s'éloign[ai]ent timidement

²⁰⁵⁵ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de la Loge *La Paix* à Julius Bied-Charreton, député. 9 octobre 1854. 8pp. p.5.

²⁰⁵⁶ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. Lettre de de Lachenardière au Prince Murat. 18 novembre 1854. 1pp.

²⁰⁵⁷ FM 2 (858). Dossier 1 *LTE* consistoire 32. Correspondance 1852-1870. Lettre du 7 mai 1857. Planche de Kermorvant au trésorier au sénat à Paris (Descombes). 3ppp.1.

²⁰⁵⁸ *Ibid.*, p.2.

de l'At[elier] ou montr[ai]ent une craintive indifférence»²⁰⁵⁹. Le découragement gagnait également les ateliers « inférieurs » et, à part lui-même, il ne restait qu'un maçon du 32° qui était en Allemagne à la loge symbolique. Dans une deuxième lettre au *Collège des Rites*, en août 1857, De Kermorvant expliqua que la situation des grades symboliques de la loge *La Paix*, était aussi pénible que celle de sa loge-mère. Alors que le *Consistoire* de *La Triple Espérance* avait accordé au *Souverain Chapitre* de *La Paix* son approbation pour constituer son atelier supérieur des 32°, et que le *Consistoire* de *La Paix* fut installé le 27 août 1857²⁰⁶⁰, De Kermorvant espérait ne pas avoir commis de faux pas que réprouverait le *Grand Orient*. Il avait accédé à cette requête afin de faire progresser la maçonnerie mauricienne et que « le petit nombre d'initiations provenant de la crainte des censures ecclésiastiques [les] empêch[ai]ent de combler les vides »²⁰⁶¹ dans leurs rangs (causés par des décès naturels et dus aux épidémies). Il précisa, lui aussi, qu'il y avait, malgré les circonstances, une certaine union maçonnique au sein des loges mauriciennes.

L'excommunication avait également touché la société coloniale et les familles catholiques et, comme l'expliquaient les maçons de *La Triple Espérance* à Lucien Murat en mai 1854, cet « attentat à la maçonnerie »²⁰⁶² avait jeté des troubles dans la société mauricienne. Pour eux, si la devise de Collier fut de diviser pour mieux régner, la situation pourrait avoir comme futures conséquences des divisions diverses si le dessein de l'Evêque n'était pas étouffé. Les maçons prévoyaient, dans le cas inverse, que « ses fâcheux résultats » toucheraient les foyers et les familles et y provoqueraient une « discorde religieuse » qui atteindrait les maçons dans leur cohabitation avec leurs concitoyens à divers niveaux : « Le père qui conduisait sa fille le matin à l'église, et qui allait le soir en Loge, sera[it] obligé de s'en abstenir pour éviter peut-être un scandale, la mère gémissait sur son fils, la sœur deviendra[it] indifférente à son frère, la femme détachée de son mari ».²⁰⁶³ Ils craignaient un scénario catastrophique où les maçons seraient « hués et conspués »²⁰⁶⁴ par la population qui se conclurait en un « schisme ». Les membres de *La Triple Espérance* n'avaient pas entièrement tort en prédisant de tels bouleversements sociaux car des répercussions, au cours des années suivantes, touchèrent la vie coloniale : certains maçons saisirent l'occasion pour

²⁰⁵⁹ FM 2 (858) dossier 1 *LTE* consistoire 32. Correspondance 1852-1870. Lettre du 7 mai 1857. Planche de Kermorvant au trésorier au sénat à Paris (Descombes). 3ppp.2.

²⁰⁶⁰ Fm 2 (858). Dossier 1 *LTE* Consistoire 32. Correspondance 1852-1870. Lettre de Kermorvant au collège de rites du GO du 14j du 8m 5857.4pp. p.1.

²⁰⁶¹ *Ibid.*, p.3.

²⁰⁶² FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. 1852-1857. Lettre à Lucien Murat de *LTE*. Le 2° j 3° m 1854. 15pp. p. 12

²⁰⁶³ *Ibid.*, p. 13.

²⁰⁶⁴ *Ibid.*, p. 13.

quitter la capitale alors que d'autres n'assistèrent plus aux tenues maçonniques²⁰⁶⁵. En 1861, De Kermorvant écrivait que les jeunes évitaient les initiations maçonniques car « lorsqu'un jeune homme se présent[ait] dans une famille et y fai[ai]t une demande en mariage, l'Evêque catholique les (sic) fai[ai]t refuser soit directement soit par l'influence de ses prêtres et des courtiers, courtières de sacristie »²⁰⁶⁶. Pourtant, la maçonnerie française de la colonie continua à avancer malgré cet affaiblissement. Une des sources de soutien qu'elle reçut venait de la *Grand Loge Unie d'Angleterre*. Bien que ne voulant pas intercéder activement dans cette affaire mauricienne, l'obédience maintint sa solidarité au fil des années 1850.

De plus alors que le syncrétisme du catholicisme mauricien fut mis à l'épreuve face à un durcissement de la politique de Collier, certains maçons ne voulaient renier ni leur foi ni leur appartenance maçonnique. Le 14 octobre 1856, à l'ordre du jour d'une tenue de la loge *La Paix*, un appel fut fait aux membres qui se sentaient persécutés par l'«opiniâtreté»²⁰⁶⁷ de Collier de ne pas abandonner le culte catholique. Pourtant, les loges préférèrent, dans certains cas, faire profil-bas. Le comité chargé d'une inauguration à La loge *La Paix*, en 1857, décida que, contrairement aux années précédentes où les de tels évènements donnaient lieu à de grandes célébrations maçonniques et publiques, il n'y aurait qu'un concert vocal et instrumental après la tenue maçonnique car « (...) en présence de l'esprit d'intolérance qui anim[ait] et que ne cess[ait] de manifester le Chef du Clergé Catholique, [le] comité avait décidé (...) que ce concert serait une fête profane à laquelle serait conviée l'élite de [la] population»²⁰⁶⁸. Cette inauguration du nouveau temple en février 1857, juste après des conflits antimaçonniques que vécurent la colonie, essaya de passer outre les tensions religieuses, en promouvant une fête profane : les drapeaux français et britanniques « (...) disait hautement que si les maçons [avaient] une patrie pour laquelle ils [avaient] juré de faire tous les sacrifices que Son honneur réclamerait ils [avaient] aussi pour patrie la terre entière, et pour frères tous les hommes»²⁰⁶⁹. Ce discours du vénérable de la loge exposa également cet œcuménisme maçonnique qui allait au-delà des différences religieuses mais qui se rejoignait sous les bannières des valeurs communes et de la Couronne britannique. En effet, en faisant apporter le pain et le vin, le vénérable prononça un serment au nom de la loge et jura d'adorer

²⁰⁶⁵ Grégoire Cécile, « *Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis* ». 27 septembre 1934. 3pp. p.2-3.

²⁰⁶⁶ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2. Copie de la lettre adressée au *GODF* par Vigoureux de Kermorvant du 5^e j 1^e m 5861. 5pp. p.4.

²⁰⁶⁷ FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Ordre du jour. 14 octobre 1856.

²⁰⁶⁸ FM 2 (854) *La Paix*. Dossier 1 (1852-1864) Correspondance No 86. Adresse de la loge Pierre Charron au GO Rue Cadet. 6 mai 1857. P.3

²⁰⁶⁹ *Ibid.*,

Dieu et « (...) d'exercer une tolérance absolue en fait de culte religieux ; de rester hommes libres, c'est-à-dire, n'obéissant qu'aux lois, à notre souveraine, et à l'autorité légitime émanant d'elle (...)»²⁰⁷⁰. Dans son compte-rendu au *Grand Orient de France*, Pierre Charron exprima sa fierté envers la quête fructueuse que la loge avait faite lors de cette inauguration et que Collier, suite à cette inauguration, avait « (...) la preuve que son influence [était] loin d'être ce que la vanité lui faisait croire, et les Mauriciens [étaient] convaincus que les maçons de [leur] Ile [étaient] fratern[ellement]... unis, et ne form[ai]ent qu'une même famille»²⁰⁷¹. Certes, une partie du public soutenait les maçons mais Pierre Charron avait quand même oublié de mentionner les attaques incessantes de la presse et les sentiments hostiles d'une partie du public qui ne cessaient pas.

Les maçons britanniques et français reprirent leur coutume de cérémonies religieuses communes à la fin des années 1850, à la création de plusieurs loges britanniques après une période de latence de la maçonnerie de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* dans la colonie, suite à la mise en sommeil de la première loge anglaise, la *Lodge Faith and Loyalty*, en 1832. Par exemple, les maçons des loges françaises et britanniques participèrent à la célébration conjointe de la St Jean avec par la *British Lodge* en 1858, quatre ans après le début de l'affaire Collier, à l'occasion de l'installation de la loge irlandaise, la *Military Lodge 239*²⁰⁷². Selon *Le Masonic Mirror* de Février 1859, le Révérend O'Dell pourrait compter, sans peine, une grande partie des maçons mauriciens parmi son auditoire²⁰⁷³. L'année suivante, à la réinstallation annuelle de la même loge, le 24 juin 1859, une procession de maçons des loges françaises et britanniques, en tenue maçonnique, se rendit à la cathédrale anglicane pour une cérémonie célébrée par le maçon, le Révérend O'Dell²⁰⁷⁴. Dans une lettre au Grand Secrétaire de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, la *British Lodge No.1038* précisa que cette procession se fit avec la permission des autorités mauriciennes²⁰⁷⁵. Cependant, cette cérémonie publique créa une polémique et donna lieu à des débats, y compris dans les journaux²⁰⁷⁶. De

²⁰⁷⁰ Bulletin du *GODF* (2^e série – 13^e année) avril 1857. « *Mélanges* » Copie de la planche des travaux d'inauguration. p.36-38 p.46.

²⁰⁷¹ FM 2 (854) *La Paix* 1 (1852-1864). Correspondance No 86. Adresse de la loge Pierre Charron au GODF Rue Cadet. 6 mai 1857. p.6.

²⁰⁷² Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Notes sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.3.

²⁰⁷³ *Masonic Mirror*. février 1859. p.39. Il cite le *Commercial Gazette*. 24 décembre 1858: « *who no doubt will be able to count amongst his hearers the greater part of the Masons in Mauritius* ».

²⁰⁷⁴ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Notes sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.3.

²⁰⁷⁵ *Annual Return. British. Lodge No.1038 - 1858-1863*. F 25. Letter to GS 10th Feb 1859 from WM. 2pp.p.1: « *with the permission of the Authorities here* ».

²⁰⁷⁶ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Notes sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.4.

Kermorvant précisa que, contrairement à ce qu'avait dit le journal *Le Mauricien*, il n'y avait que certains maçons de *La Triple Espérance* qui y furent hostiles car l'invitation de la *British Lodge* à l'inauguration de la *Military Lodge* fut débattue et acceptée en loge quelques jours plus tôt. En fait, la fronde de Collier éveillait toujours les hésitations des maçons du *Grand Orient* qui reposaient sur la crainte du « ridicule », « l'accusation de protestantisme », et « le mécontentement de l'Evêque dont la persécution semblait se ralentir et qui pourrait devenir plus terrible »²⁰⁷⁷. Certains maçons craignaient également la violation des Statuts et Règlements généraux du *Grand Orient de France* (par leur participation à cette procession publique). Pour De Kermorvant, si c'était eux, les membres des loges *La Paix* ou *La Triple Espérance* qui avaient organisé une telle cérémonie publique pour la St Jean (alors qu'ils étaient sous le coup de l'excommunication), « la malveillance auraient pu supposer des intentions hostiles »²⁰⁷⁸ envers l'Evêque catholique. Quant à leurs détracteurs catholiques qui leur disaient de se méfier des maçons britanniques, il répondit qu'il ne fallait prêter une telle intention aux maçons français

Cependant, une certaine rivalité était sous-jacente. Comme la maçonnerie française inspirait de « sérieuses inquiétudes »²⁰⁷⁹ à De Kermorvant en 1860. L'identité française des ateliers devait être maintenue à travers l'Institut dogmatique local. La loge avait déjà demandé en 1844 à travailler au Rite anglais (le Rite York)²⁰⁸⁰. A l'époque, alors qu'il n'y avait pas de loges anglaises, en travaillant à ce Rite, la loge française aurait rassemblé les maçons anglais et ils n'auraient pas créé de loge dans les années 1850, selon De Kermorvant. La conséquence fut, que, trois loges anglaises (dont deux juste après à l'excommunication de 1854) furent créées et la loge-mère avait perdu beaucoup de ses membres anglais. Comme la maçonnerie à Maurice lui inspirait de « sérieuses inquiétudes »²⁰⁸¹, le refus de l'obéissance serait au détriment de la maçonnerie française alors que deux des loges anglaises furent créées après l'affaire Collier « dans un but de propagande protestante »²⁰⁸². Cette lettre tente à prouver que l'intolérance de l'Evêque avait profité aux loges anglaises mais que, malgré les déboires de *La Triple Espérance* avec les loges anglaises et malgré les problèmes religieux, elle avait pu garder son identité de loge française dans un pays anglais. De Kermorvant avait, en effet, malgré ses bonnes relations avec les maçons britanniques, une lecture différente de la création

²⁰⁷⁷ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Notes sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.4.

²⁰⁷⁸ *Ibid.*, p.8.

²⁰⁷⁹ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2. Lettre de Kermorvant. 2 septembre 1860. 10pp. p.3.

²⁰⁸⁰ Voir Rite York dans le lexique en annexe.

²⁰⁸¹ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2. Lettre de Kermorvant. 2 septembre 1860. 10pp. p.3.

²⁰⁸² *Ibid.*, p.4.

de leurs nouvelles loges. Il pensait en effet que leur création était une des conséquences de l'anathème et si l'Evêque s'en était abstenu, les maçons des deux loges françaises qui existaient depuis le XVIII^e siècle « (...) auraient continué paisiblement leurs travaux et n'auraient jamais cherché à entrer dans une voie étrangère à leurs usages »²⁰⁸³, donc ils ne se seraient pas affichés en public avec des maçons britanniques pour une célébration maçonnique et religieuse.

Néanmoins, la cohabitation maçonnique et religieuse fut perpétuée et elle fut démontrée par deux autres événements publics dans la pure tradition maçonnique britannique qui furent très tendues aux niveaux politique, maçonnique, religieux et social : les célébrations maçonniques du début et de la fin du chantier de l'*Albion Dry Dock Company*. En juillet 1860, lors de l'inauguration du chantier, les 150 maçons des loges *La Paix*, *La Triple Espérance*, la *Military Lodge* et la *British Lodge*, « beaucoup d'entre eux avec leurs insignes maçonniques »²⁰⁸⁴, firent une tenue dans le bâtiment adjacent, présidée par le vénérable de *La Triple Espérance* et Chef Juge de la Cour Suprême, Jean Edouard Remono, avant de défiler jusqu'à la plateforme au bas du Dock. La pierre inaugurale fut soulevée afin de déposer un cylindre en cuivre contenant des journaux du jour, des pièces et un parchemin manuscrit avec les noms de ceux qui procédèrent à la pose de la première pierre²⁰⁸⁵, ainsi qu'une inscription portant la date maçonnique de l'inauguration à la gloire de la Reine Victoria²⁰⁸⁶. Remono utilisa une truelle en argent spécialement faite pour cette occasion et la pierre fut posée selon les rites maçonniques²⁰⁸⁷ au son de « *Rule Britannia* », joué par l'orchestre militaire²⁰⁸⁸. Après le discours de Remono²⁰⁸⁹, les maçons se changèrent et se mêlèrent aux invités et la chanson « *The Foreman and The Workman* » fut entonnée. Après avoir mêlé politique, judiciaire et maçonnerie à la pose de la dernière pierre de l'Albion Dock, l'inauguration de l'établissement, un an plus tard, allia l'aspect religieux. Le récit de la

²⁰⁸³ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Notes sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.9.

²⁰⁸⁴ *Masonic Mirror*. « *Laying of the First Stone of the Albion Dry Dock, Port Louis* » juillet 1860. p. 18: « *many of them with their Masonic badges* ».

²⁰⁸⁵ Les vénérables de *LTE* (Remono), de *La Paix* (Philemon Barbeau), de la *Military Lodge* 235 (Henry Moore) et la *British Lodge* 1038 (le Réverend O'Dell) ainsi que de l'architecte (William Avton Mann, un maçon), les directeurs du Docks, dont Hewetson (un maçon), et le Gouverneur et Commander-in-Chief, William Stevenson, entre autres.

²⁰⁸⁶ *Masonic Mirror*. « *Laying of the First Stone of the Albion Dry Dock, Port Louis* » juillet 1860. p. 18: « *on the 24th day of May A.E. 5860, the 23rd year of the reign of Her Most Gracious Majesty Queen Victoria* ».

²⁰⁸⁷ *Ibid.*, p.18: « *The Venerable then advanced, and after trying the stone by rule and line, declared it duly laid. Corn, oil, and wine were poured on it (...)* ».

²⁰⁸⁸ *Ibid.*, p. 18.

²⁰⁸⁹ *Ibid.*, Son discours: « *pointed out the connection of Freemasonry with such undertakings, which tended to the benefit and improvement of all classes, and was destined to confer such advantages upon shipping* ».

Grande Séance Maçonnique du 20 février 1861 montra les maçons mauriciens, au-delà des divisions qui pouvaient exister entre eux, comme un corps uni et avec des pratiques qui les plaçaient hors de la portée des attaques antimaçonniques. Présidée par Vigoureux de Kermorvant, assisté du frère Révérend O'Dell, le vénérable de la *British Lodge*, et d'autres maçons de *La Paix* et de la *Military Lodge*, cette célébration fut faite sans la dérogation de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* aux membres de la *British Lodge*²⁰⁹⁰ et le Révérend O'Dell informa l'obédience qu'il y avait quand même participé en tant que membre de *La Triple Espérance*.²⁰⁹¹ Les maçons se rangèrent ensuite en ordre hiérarchique et « se dirigèrent processionnellement vers le Dock jusqu'à l'extrémité qui donne sur la mer »²⁰⁹² avec les bannières des deux loges françaises flottants en tête de cortège. O'Dell posa la dernière pierre selon le rite des Anciens Maçons libres et acceptés :

*La pierre étant disposée, sa justesse et sa régularité furent éprouvées et constatées par le second Surveillant par le fil à plomb, par le premier Surveillant avec le niveau, et par le Vénérable avec l'équerre, la pierre étant posée chacun deux y frappa les trois coups mystérieux après les paroles sacramentelles prononcées par le frère Révérend O'Dell (...)*²⁰⁹³.

Quant à l'Evêque Collier, alors que les conséquences de ses attaques antimaçonniques avaient rythmé la vie de la colonie pendant plusieurs années, son Episcopat fut aussi mouvementé et arriva à une impasse à la fin des années 1850. Il faisait lui aussi face à des sentiments hostiles et subissait des affronts. Le livre de P.F Delaplace, *Le Père Jacques-Désiré, apôtre de l'Ile Maurice (1830-1864)*, donne un aperçu de l'opinion que le public avait de l'Evêque. Delaplace cita une lettre d'un des missionnaires du Père Laval qui, en 1855, parlait de la tristesse de ce dernier face aux attaques contre le Clergé catholique : « Tous les matins, les journaux sont remplis de sarcasmes et de blasphèmes dictés par l'impiété des voltairiens et la fureur des francs-maçons (...) »²⁰⁹⁴. Cependant, outre les hostilités d'une certaine partie de la population pour le missionnaire, les agents les plus fervents de la propagande anticléricale des

²⁰⁹⁰ *Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863.* Lettre de WM O'Dell au GS de la *GLUA*.6 avril 1861. 4pp. p.2.

²⁰⁹¹ *Ibid.*, p.3.

²⁰⁹² Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.62.

²⁰⁹³ *Ibid.*, p.63.

²⁰⁹⁴ P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'Ile Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l'Evêché, 1877] p.444.

années 1850 étaient des francs-maçons qui, excommuniés, « (...) s'attaqu[ai]ent ouvertement à l'autorité ecclésiastique et pos[ai]ent leur association en autorité religieuse et indépendante»²⁰⁹⁵. Collier subissait, pour lui, des pressions ainsi qu'une « persécution, qui tantôt ouverte, tantôt insidieuse, s'exerc[ait] sans répit »²⁰⁹⁶ depuis avril 1854 quand il avait « promulgué les condamnations du Saint-Siège contre la franc-maçonnerie »²⁰⁹⁷. Delaplace relata un acte provocant d'un franc-maçon à l'égard de l'Evêque comme le cas d'un juge de la Cour Suprême, divorcé, qui décida de se tourner vers les ministres du culte protestant pour faire bénir sa deuxième union suite au refus de l'Evêque catholique de le faire. Pour l'auteur, les maçons « (...) pren[ai]ent le parti de se déclarer prêtres et pontifes (...) »²⁰⁹⁸. Pourtant, en général, les maçons avaient évité, jusque-là, de s'attaquer ouvertement à Collier, mis à part le Mandement de Daruty et quelques tribunes dans la presse mais ils continuaient à le défier à travers leurs actes.

Concernant la position du Saint-Siège à l'égard de l'Evêque Collier, un mois avant le défilé des maçons pour la St Jean, il fut convoqué, le 17 mai 1858, à Rome par le Cardinal Barnabo sous le prétexte que ce déplacement concernait le Diocèse de Port-Louis. Cependant, selon Joseph Michel, ce fut par la voie du *Cernéen* du 12 juillet que Collier comprit la véritable raison de cette convocation : « A Londres, au moment de la malle du 10 juin, il est très sérieusement question de la nomination de notre compatriote et ami, l'abbé Gonin, comme évêque de Port-Louis en remplacement de Mgr Collier, nommé archevêque dans les Indes Orientales »²⁰⁹⁹. En attendant, une décision de Rome, les maçons de Paris se mobilisèrent, un mois plus tard, loin de l'influence de Collier. Certains firent fi des interdictions du Clergé catholique mauricien en célébrant une messe à Paris en juillet 1858. Selon Virieux, ce fut le Cardinal Morlot, l'Archevêque de Paris, qui donna son approbation à cette cérémonie du 20 juillet 1858²¹⁰⁰. L'historien Joseph Michel commenta que « la franc-maçonnerie t[int] sa revanche et sonn[a] l'hallali » quand, le 20 juillet, plus de 100 maçons mauriciens se rendirent eux aussi à la cathédrale de Port-Louis « pour joindre leurs prières à

²⁰⁹⁵ P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'Île Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l'Evêché, 1877] p.444.

²⁰⁹⁶ Joseph Michel, *Le Père Jacques Laval. Le Saint de l'Île Maurice. 1801-1864*. Troisième Edition [Paris : Editions Beauchesne, 1984] p. 385.

²⁰⁹⁷ *Ibid.*, p.385.

²⁰⁹⁸ P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'Île Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l'Evêché, 1877] p.445.

²⁰⁹⁹ Joseph Michel, *Le Père Jacques Laval. Le Saint de l'Île Maurice. 1801-1864*. Troisième Edition [Paris : Editions Beauchesne, 1984] p.385.

²¹⁰⁰ Edouard Virieux, *La loge « la triple espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.57.

celles de leurs amis et parents, qui, à Paris, dans l'antique Notre-Dame »²¹⁰¹, assistaient à la cérémonie célébrée « avec le consentement de l'autorité religieuse, pour les francs-maçons décédés au Port-Louis et auxquels l'intolérance de [leur] clergé avait refusé les prières de l'Eglise »²¹⁰². Il cita également le *Cernéen* du 20 juillet 1858 qui espérait que l'éventuel départ de Collier mettrait fin à l'« imbroglio » dans la colonie. Suite à leur initiative de ne pas laisser à Collier la capacité de faire flancher leur foi, les maçons de la loge *La Triple Espérance* reçurent les remerciements du *Grand Maître du Grand Orient*, en octobre 1858, pour la cérémonie aux frères décédés sans prières de l'Eglise catholique de Maurice. En effet, à la tenue du 17 septembre, Vigoureux de Kermorvant fit part à la loge d'une correspondance secrète qu'il entretenait depuis deux ans avec Descombes, le délégué du *Consistoire* de la loge au *Grand Orient*. Ils avaient eu « l'idée pieuse »²¹⁰³ de faire célébrer le service funèbre à Notre-Dame de Paris en commémoration des maçons de leur atelier « (...) aux restes desquels les prières religieuses [avaient] été refusés dans [leur] [Orient] »²¹⁰⁴.

Pourtant, l'Evêque de Port-Louis refusa, suite à la convocation de Rome qu'il avait refusée en 1858, de partir malgré les critiques incessantes de la presse au sujet de son Clergé qui en payait les frais financièrement, et il supplia le Cardinal Barnabo de ne pas l'envoyer à Trinidad. Il était « ulcéré par ces Français (...) qui [avaient] osé le narguer dans sa propre cathédrale (...), par la présence de hauts fonctionnaires, dont l'aide de camp de Napoléon III, au service de Notre-Dame de Paris »²¹⁰⁵ la même année. Il déclara qu'il ne désirerait plus jamais « disposer d'un clergé entièrement britannique »²¹⁰⁶. Pourtant, il avait ses soutiens à Paris et à Maurice. De Kermorvant parla, en 1860, des « dévots intolérans (sic) »²¹⁰⁷ et des « folies vaniteuses des Créoles de Paris »²¹⁰⁸ (venus de Maurice et de la Réunion) dont la conduite prouvait l'influence de l'Evêque. Localement, la tendance à défier le pouvoir absolu de l'Eglise catholique continua à être répercutée dans la presse et les mots, écrits 4 ans plus tôt par le journal *Le Cernéen*, d'octobre 1854, étaient toujours d'actualité : « L'homme obéit à

²¹⁰¹ Joseph Michel, *Le Père Jacques Laval. Le Saint de l'île Maurice. 1801-1864*. Troisième Edition [Paris : Editions Beauchesne, 1984] p.385.

²¹⁰² *Ibid.*, p.385.

²¹⁰³ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2. Remerciements du Grand Maître pour les francs-maçons décédés sans prières de l'Eglise. 22^{ème} jour 7^{ème} mois 5858. 2pp. p.1.

²¹⁰⁴ *Ibid.*, p.1.

²¹⁰⁵ Joseph Michel, *Le Père Jacques Laval. Le Saint de l'île Maurice. 1801-1864*. Troisième Edition [Paris : Editions Beauchesne, 1984] p.385.

²¹⁰⁶ *Ibid.*, p.385.

²¹⁰⁷ FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2. 1858-67. Lettre de Kermorvant. 2 septembre 1860. 10pp. p.8.

²¹⁰⁸ *Ibid.*, p.9.

Dieu et à ses commandements manifestés; il n'obéit pas aux prêtres en tant qu'hommes »²¹⁰⁹. Alors que Collier refusait de partir, la fin des années 1850 fut placée sous le signe de sentiments mitigés : la méfiance envers l'Église catholique locale, la défiance de certains maçons, et la peur -d'autres maçons menant à leur départ des loges alors que le maintien de l'excommunication perdurait. Alors que certains membres de *La Triple Espérance* firent une demande de renseignements sur les affiliations à la *Grand Loge d'Irlande* en 1859,²¹¹⁰ d'autres membres de la loge du *Grand Orient* changèrent d'obédience, à l'instar de William Telfair et Frederic Moon, qui, la même année, devinrent membres de la *British Lodge No. 1038*.²¹¹¹ De plus alors qu'en 1864, Collier refusa de donner les sacrements au fils qu'un maçon avait adopté²¹¹², Descroizilles expliqua, qu'alors que la splendeur d'antan de *La Triple Espérance* fut « un moment obscurcie, par des causes qui n'[avaient] jamais eu leur saine raison d'être », il espérait voir « le retour de ces cohortes de [Frères], dont les phalanges se comptent, non par dizaines mais par centaines.... »²¹¹³. Il ajouta que « la bonne harmonie et une cordiale entente continueront entre nous d'âges en âges, de générations en générations ». ²¹¹⁴

La fin de l'épiscopat de Collier à Maurice fut mouvementée. Il reçut d'autres propositions de poste du Cardinal Barnabo de Rome qu'il refusa. Au niveau personnel, il subit la démission et la mauvaise santé de son allié et acolyte, le missionnaire le Père Laval. Dans son livre, Delaplace expliqua, par ailleurs, qu'à la mort du Père Laval, tout le monde le pleura « même parmi les hommes les plus opposés à la religion, les impies, les francs-maçons, les voltairiens »²¹¹⁵. Collier accepta finalement un départ de la colonie en 1862 « en laissant derrière lui, un diocèse solidement organisé »²¹¹⁶. Sa contribution au Clergé catholique de Maurice fut considérée comme un succès pour les catholiques locaux qui, à sa mort en 1890, lui conférèrent le titre d'Évêque Emérite de Port-Louis. Cependant, son départ ne mit pas fin aux sentiments antimaçonniques locaux. Une autre bulle papale fut publiée en 1864 par Pie

²¹⁰⁹ *Le Cernéen*. 3 octobre 1854. Edité du 2 octobre. p.2.

²¹¹⁰ FM 2 (856). LTE. Dossier 2.

²¹¹¹ *Annual Returns. British Lodge No.1038 - 1858-1863*. F 25. "Proceedings at a meeting of the British Lodge No 1038, held as a Lodge of Emergency, at the Lodge La Triple Espérance, on Friday St John the Baptist Day, the 24th day of June 1859" year 5859. 2pp. p.2.

²¹¹² *Masonic Mirror*. "Masonry at Home and Abroad". mai 1864. p.9. Lettre de De la Mare datée du 4 et 5 avril, envoyée par H.H. aux éditeurs de la *Masonic Mirror* et au *Freemasons' Magazine*.

²¹¹³ Henry C. Descroizilles, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{eme} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{eme} jour du 4^{eme} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] p.24.

²¹¹⁴ *Ibid.*, p.34.

²¹¹⁵ P.F. Delaplace, *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'Île Maurice (1830-1864)* [Beauvais : Imprimerie de l'Évêché, 1877] p.583.

²¹¹⁶ <http://www.dioceseportlouis.org/historique/leglise-a-maurice/>

IX, *Quanta dura*, et ce dernier déclara en 1869 qu'outre l'excommunication habituelle des francs-maçons, il allait également excommunier « (...) ceux qui n'aur[aient] pas soin de dénoncer leurs chefs (...) de la secte»²¹¹⁷. Alors que l'Eglise de Rome continuait sa fronde contre les francs-maçons, à la création de la loge *La Concorde*, sous l'égide du *Suprême Conseil de France*, en 1876-77, Jean-Émile Daruty confirma, dans une lettre à l'obédience que les hostilités religieuses existaient encore à Maurice. Une décennie après l'anathème de Collier, et Daruty pria l'obédience de lui envoyer le rituel des cérémonies funèbres car comme les maçons étaient excommuniés à Maurice et que l'Eglise refusait les cérémonies religieuses aux défunts, les loges procédaient alors, dans certains cas, aux tenues funèbres²¹¹⁸. De plus, la colonie était en passe de faire face à de nouveaux conflits qui allaient frapper de nouveau la franc-maçonnerie de Maurice dans son ensemble, à partir de 1877, suite au schisme maçonnique européen, mettant cette fois-ci en péril encore plus les liens entre les institutions coloniales.

L'œcuménisme maçonnique et religieux fut perpétué jusqu'aux années 1870, avant le Schisme européen. Par exemple, le 11 juin 1872, le vénérable de la *British Lodge*, Wheldon, regroupa les membres des quatre loges françaises et britanniques pour fêter la St Jean dans les locaux de *La Triple Espérance* et les travaux se firent au Rite Français.²¹¹⁹ Ce mélange de nationalités et de traditions maçonniques montra que les loges étaient encore des laboratoires d'essai franco-britannique malgré le courant antimaçonnique, les attaques d'athéisme et de Protestantisme du Clergé catholique et de la population contre la maçonnerie française. En se joignant aux maçons britanniques pour les célébrations de la St Jean à la Cathédrale St James, les loges françaises de Maurice continuaient à inscrire dans leur histoire l'attachement aux valeurs religieuses et spirituelles. Après les célébrations de la St Jean avec les loges Britanniques, en 1859, alors que certains maçons craignaient d'être accusé d'athéisme et de « faire acte de protestantisme »²¹²⁰, Vigoureux de Kermorvant argua qu'ils avaient leur libre arbitre d'y participer ou pas. Il apostropha les maçons de *La Triple Espérance*, « Un protestant devient-il catholique pour avoir fréquenté une église catholique et y avoir assisté à

²¹¹⁷Pierre Boutin, *La franc-maçonnerie, l'Église et la modernité: Les enjeux institutionnels du conflit* [Desclée de Brouwer, 1998] p.129.

²¹¹⁷<http://www.dioceseportlouis.org/historique/leglise-a-maurice/>

²¹¹⁸GLDF. Dossier *L'Amitié* 245. Lettre de Daruty au SCDF. 5 janvier 1877. 4pp. p.4.

²¹¹⁹ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p 82.

²¹²⁰ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Notes sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.7.

une cérémonie catholique ? »²¹²¹. Il ajouta que si l'excommunication n'avait pas eu lieu, ils auraient peut-être pu inviter les maçons britanniques à fêter la St Jean lors « d'une messe patronale »²¹²². Pour lui, l'argument que la propagande protestante aurait gagné la franc-maçonnerie et que « la ST.-Jean (sic) maçonnique » n'était qu'un piège tendu par leurs ennemis et n'étaient que des rumeurs pour les déstabiliser.

CHAPITRE 4. Le Schisme européen de 1877 et ses répercussions sur les loges coloniales

Certaines obédiences maçonniques européennes avaient, aux XVIII^e et XIX^e siècles, des règlements fondés sur la croyance en un Être Suprême. Deux des *landmarks*, ou principes fondateurs, qui figuraient dans la liste dressée par Albert C. Mackey dans *Encyclopaedia of Freemasonry*, étaient « La croyance en Dieu, Grand Architecte de l'Univers » et « La croyance en l'immortalité de l'âme »²¹²³. Ces deux principes sont toujours suivis par la *Grande Loge Unie d'Angleterre* et, même si les *landmarks* sont toujours suivis, selon certains historiens tels qu'Allec Mellor, cette liste est de nos jours « partiellement discutable »²¹²⁴. La maçonnerie française eut, elle, plusieurs courants au XVIII^e siècle : « l'un chrétien, voire mystique, l'autre libéral (...) qui n'eurent pas les mêmes attitudes vis-à-vis des courants révolutionnaires »²¹²⁵. Quant à l'obligation de la croyance en Dieu, elle fut suivie seulement dans une partie de la deuxième moitié du XIX^e siècle par le *Grand Orient de France*. En effet, comme l'explique Alain Bernheim, dans *Une certaine idée de la franc-maçonnerie*, depuis 1773, le *Grand Orient de France* « n'avait été régi que par des Statuts »²¹²⁶ jusqu'à ce qu'il ait une Constitution, le 10 août 1849, avec les premières phrases de l'Article 1 qui stipulaient que « La Franc-maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme »²¹²⁷. Une modification fut faite en 1854 et 1865 mais la référence à Dieu fut maintenue. Cependant, les débats

²¹²¹ Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Notes sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.7.

²¹²² Edouard Vigoureux de Kermorvant, *Notes sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859* [Port-Louis : Imprimerie L. Channell, 1859] p.8.

²¹²³ Allec Mellor, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie et des maçons* [Paris : Belfond, 1990] p.155.

²¹²⁴ *Ibid.*, p.154.

²¹²⁵ http://www.glnf.asso.fr/presentation/?ARB_N_ID=2693

²¹²⁶ Alain Bernheim, *Une certaine idée de la franc-maçonnerie* [Dervy, 2008] p.48.

²¹²⁷ *Ibid.*, p.48.

soulevés sur cet article, à partir de 1865 furent scellés au Convent du 10 septembre 1877 de l'obédience quand elle prit la décision de son abandon. Le rapporteur de la commission, désignée pour faire une conclusion sur le vote des loges sur cette abrogation, fut le pasteur Desmons. Pour Pierre Mollier et Alain Bauer, la conclusion fut : «Que la franc-maçonnerie plane donc majestueusement au-dessus de toutes ces questions d'églises et de sectes, qu'elle domine de toute sa hauteur toutes leurs discussions (...) »²¹²⁸. Le changement dans les Statuts du *Grand Orient de France* fut donc voté et l'Article 1 stipulait désormais qu'« Elle [la maçonnerie] a pour principe la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine. Elle n'exclut personne pour ses croyances »²¹²⁹. Cette modification allait désormais influencer les relations entre les obédiences en Europe et jeter le trouble à Maurice.

Les maçons anglais, eux, dans le respect de l'héritage de Jean-Théophile Désaguliers, s'inscrivaient dans une tradition religieuse et spirituelle que l'Homme fut créé à l'image de Dieu, le Grand Architecte de l'Univers, et dans l'adhésion aux *Constitutions d'Anderson* de 1723, reposant sur le principe qu'« un Maçon est obligé par sa tenure d'obéir à la loi morale; et s'il entend bien l'art, il ne sera jamais athée stupide ni libertin irréligieux »²¹³⁰. Plus tard, il fut « jugé à propos de seulement les astreindre à cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, laissant à chacun ses opinions »²¹³¹. Ce texte est, de ce fait, foncièrement déiste, car il ne repose pas sur un Dieu révélé et les Anciens reprochèrent même aux Modernes « d'avoir déchristianisé le rituel en omettant les prières et fêtes des Saints »²¹³². A la création de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* en 1813, réunissant les Anciens et les Modernes, une des notions de régularité de l'obédience londonienne reposait sur la croyance en Dieu, le Grand Architecte de l'Univers: « Quelle que soit la religion de l'homme ou sa manière d'adorer, il n'est pas exclu de l'Ordre pourvu qu'il croit au glorieux Architecte du ciel et de la terre et qu'il pratique les devoirs sacrés et la morale ». L'abrogation de la croyance obligatoire en Dieu du *Grand Orient de France* devenait, *de facto*, contraire à ce fondement théiste de la maçonnerie anglaise que respectaient, désormais, les maçons anglais.

²¹²⁸ Alain Bauer, Pierre Mollier, *Le Grand Orient de France* [PUF, 2012] p.52-53.

²¹²⁹ Alain Bernheim, *Une certaine idée de la franc-maçonnerie* [Dervy, 2008] p.48.

²¹³⁰ http://www.glnf.asso.fr/presentation/?ARB_N_ID=2693

²¹³¹ http://www.glnf.asso.fr/presentation/?ARB_N_ID=2693

²¹³² http://www.glnf.asso.fr/presentation/?ARB_N_ID=2693

4.1. Les loges françaises de Maurice face au changement dans les Statuts du *Grand Orient de France*

La circulaire du 28 novembre 1877, qui demandait l'abrogation du Paragraphe 2 de l'Article 1^{er} de la Constitution du *Grand Orient*, informa les loges que cette modification avait été votée par l'Assemblée générale à une Session d'octobre 1877. En Europe, selon Edouard Virieux, maçon de *La Triple Espérance*, « le résultat du vote du *Grand Orient* fut la cessation immédiate des relations fraternelles entre lui et la *Grande Loge d'Angleterre*, la *Grande Loge d'Ecosse*, la *Grande Loge d'Irlande* et beaucoup d'autres puissances maçonniques »²¹³³. Localement, l'abrogation des statuts du *Grand Orient* eut un impact sur la vie des loges de plusieurs obédiences de la colonie mauricienne et apporta une nouvelle fois des divisions, dont certaines au sein mêmes des loges. *La Triple Espérance* et *La Paix*, les deux seules loges du *Grand Orient de France* à Maurice au milieu des années 1870, se retrouvèrent dans un moment d'indécision alors qu'elles vivaient déjà une position difficile à plusieurs niveaux depuis quelques années. Elles avaient vécu plus de deux décennies d'antimaçonnisme de la part du Clergé et certains maçons avaient pris leurs distances des loges. Pourtant, en 1876, la situation semblait se radoucir et le vénérable de la loge-mère, Evenor de Chazal, avait encouragé certains membres (qui s'étaient éloignés de la loge) à assister à l'élection annuelle de ses officiers, le 8 février 1876. Il avait réussi, selon Virieux, à faire revenir des maçons « dont le zèle s'était ralenti, et à faire initier bien des profanes qui [étaient] (...) de forts soutiens de la Loge »²¹³⁴. En effet, la loge faisait alors face à des difficultés financières mais elle tentait de perpétuer l'héritage que Canonville lui avait laissé : ce dernier, qui en fut 4 fois le vénérable, dans les années 1860 et 1870, avait insufflé une façon de travailler « plus ferme, plus vigoureuse »²¹³⁵ que la loge suivait depuis son premier vénérat en 1863. Faisant l'expérience d'une régénération des loges françaises locales, la loge *La Triple Espérance* devait conforter ses membres que leur présence était importante. Dans une lettre que De Chazal et d'autres maçons envoyèrent au *Grand Orient de France*, le 24 mai 1877, ils confirmaient qu'ils acceptaient la décision de l'obédience de radier les retardataires qui refusaient de payer leurs cotisations. Pourtant, les loges mauriciennes ne pouvaient pas se permettre de procéder à des radiations car elles se trouvaient « (...) dans une position exceptionnelle » sur « (...) une petite île isolée et restreinte dont la population blanche [était]

²¹³³ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878* [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887] p.86.

²¹³⁴ *Ibid.*, p.85.

²¹³⁵ *Ibid.*, p.89.

très limitée et influencée par un clergé très hostile à la Maçonnerie »²¹³⁶. La loge *La triple Espérance* n'avait pas intérêt, selon De Chazal, à radier « toute une génération » de francs-maçons et les officiers s'abstenaient d'avoir recours à une telle procédure alors qu'il était difficile de « recruter » et que la loge « n'[avait] jamais fait, depuis cent ans, aucune radiation, pour refus de paiement »²¹³⁷.

Quand le *Grand Orient de France* enleva le Paragraphe 2 de l'Article 1^{er} de sa Constitution, en 1877, les maçons mauriciens des loges de cette obédience se retrouvèrent dans une situation compliquée alors que la maçonnerie française de Maurice se remettait à peine des années d'attaques antimaçonniques. La loge *La Triple Espérance* « se prononça à l'unanimité contre le changement demandé. Sa faible voix, unie à celles de quelques autres Loges, ne fut malheureusement pas écoutée et à la grande majorité l'article fut modifié »²¹³⁸ par le *Grand Orient de France*, selon Virieux. Les maçons des loges françaises de la colonie qui avaient, depuis des décennies, reposé leurs travaux sur la croyance en Dieu et sur l'immortalité de l'âme, et qui adhéraient encore aux paroles prononcées, en 1854, par Evenor Dupont, de *La Triple Espérance*, proclamant que les maçons de la loge suivaient « la volonté de Dieu révélée dans l'Évangile »²¹³⁹, furent en état de consternation. Cette décision du *Grand Orient de France*, qui ne faisait pas l'unanimité dans les loges mauriciennes, eut des conséquences fluctuantes sur la cohabitation entre les loges françaises et britanniques qui avaient, pourtant, repris leurs relations fraternelles après l'affaire Collier à la fin des années 1850. La position de *La Triple Espérance*, dans un pays britannique devenait très inconfortable. En Octobre 1877, Thevenot, le Secrétaire de l'obédience écrivit à *La Triple Espérance* et à son vénérable, Evenor de Chazal, pour expliquer la position officielle du *Grand Orient de France*: il « n'a[avait] point nié Dieu, ni l'immortalité de l'âme, n'a[avait] point fait acte d'athéisme ni de matérialisme, il a[avait] tout simplement supprimé de ses Lois un passage qui y avait été inscrit en 1849 »²¹⁴⁰ et qui n'avait jamais existé auparavant. Comprenant la situation délicate des maçons de la loge-mère, Thevenot précisa qu'ils avaient le choix de ratifier le changement ou pas, mais s'ils ne l'acceptaient pas, ce serait « de leur

²¹³⁶ FM 2 Réserve (144). LTE Dossier 1. (1876-1885). Lettre D'Evenor de Chazal et d'autres maçons au *Grand Orient de France*. 24 mai 1877. p.1-2.

²¹³⁷ *Ibid.*, p.2.

²¹³⁸ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.86.

²¹³⁹ « *Banquet Phalanstérien de l'île Maurice* » [Imprimerie du Mauricien, avril 1849] p.8.

²¹⁴⁰ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.86.

plein gré »²¹⁴¹. Le vénérable de la loge, De Chazal, se positionna contre cette modification des Statuts du *Grand Orient de France* et alla même jusqu'à défendre sa position dans les journaux de l'île. En 1884, *La Triple Espérance* expliquait à l'obédience que, même si les maçons travaillaient avec les anciens règlements, les maçons britanniques avaient reçu des instructions « de ne point [les] reconnaître comme frères maçons si la croyance en Dieu et (...) l'immortalité de l'ame était rayée de [leurs] Règlements »²¹⁴².

Au niveau de la Loge *La Paix*, il y eut un changement drastique et les effets du Schisme furent violents, contrairement à 1854, où, malgré l'affaire Collier, elle comptait 57 membres et atteignit une fréquentation record en 1857 en pleine période de doute sur le sort des maçons français excommuniés (avec plus de 150 membres et 67 demandes d'initiation²¹⁴³). A l'époque, le *Bulletin du Grand Orient de France* publia le discours d'inauguration à la loge en 1857 qui fit état de la hausse de la fréquentation, après 1854, malgré « la persécution plus cruelle et plus injuste encore [qu'ils aient] eu à subir »²¹⁴⁴ de l'église et il cita les paroles de Charron, qui espérait « (...) voir la Franc-maçonnerie faire passer le niveau philosophique sur la Société mauricienne, et faire de tous les Mauriciens un véritable peuple de F[rères] (...) »²¹⁴⁵. Pourtant, alors que lors de cette inauguration de 1857, le vénérable Remono demandait aux maçons « d'exercer une tolérance absolue en fait de culte religieux ; de rester des hommes libres, c'est-à-dire, n'obéissant qu'aux lois, à [leur] souveraine, et à l'autorité légitime qui éman[ait] d'elle (...) »²¹⁴⁶, la loge *La Paix* ne put passer outre les angoisses de l'impact du Schisme européen sur la maçonnerie coloniale. Entre 1855 et 1875, la loge avait déjà subi une décroissance de ses membres et la radiation de 67 d'entre eux pour défaut de paiement en janvier 1874²¹⁴⁷. Quand elle reçut des nouvelles du *Grand Orient de France*, en 1877, la loge (sous le vénéralat de Joly avec Nagle comme garde des sceaux), ne comptait plus que 37 membres²¹⁴⁸. La décision du *Grand Orient* ne fit que déstabiliser davantage les membres restants. Dès le 20 décembre 1877, Nagle²¹⁴⁹, qui était le premier surveillant de la loge anglaise *Friendship 1696*, informait la *Grande Loge Unie*

²¹⁴¹ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.86.

²¹⁴² FM 2 (Rés) 144. *LTE* Dossier 2. (1886-92) Annotation 4823. Lettre 1. 20 octobre 1889. Reçue par le *GODF* le 14 novembre. 4pp. p.3-4.

²¹⁴³ Bulletin du *GODF* (2^e série – 13^e année) avril 1857 « *Mélanges* » Copie de la planche des travaux d'inauguration. p.36-38 p.44.

²¹⁴⁴ *Ibid.*, p.42-43.

²¹⁴⁵ FM 2(854). *La Paix* 1 (1852-1864). Bulletin du *GODF* (2^e série – 13^e année) ; Avril 1857. *Mélanges*. p.47.

²¹⁴⁶ *Ibid.*, p.46.

²¹⁴⁷ FM 2 (855). *La Paix*. Dossier 3.

²¹⁴⁸ FM 2 Rés (144) *La Paix*. Tableau de 1877.

²¹⁴⁹ Nagle le nouveau surveillant de la loge *Friendship 1696* fut un membre de *La Paix* pendant plus de 10 ans.

d'Angleterre que la loge *La Paix* avait envoyé plusieurs de ses membres pour une affiliation à la loge anglaise et que la proposition fut acceptée²¹⁵⁰. Le vénérable et les autres officiers (les deux surveillants, l'orateur et le secrétaire) de *La Paix* expliquèrent au *Grand Orient*, le 28 février 1878, que dans une « circonstance aussi pénible »²¹⁵¹, la loge fut incapable de procéder à l'élection de ses cadres pour l'exercice de l'année 1878, et elle ne pouvait pas s'acquitter de sa dette envers la caisse. Le changement avait consterné l'atelier à tel point que « tous les membres s[']étaient] divisés en plusieurs camps; les uns voul[ai]ent passer sous un des Or[dres] Britanniques, les autres sous le Suprême Conseil des Rites Ecos[sais]Anc[ien] & Acc[eptés] et il ne rest[ait] que deux ou trois membres qui voul[ai]ent] le Statu Quo»²¹⁵². Les loges *La Triple Espérance* et *La Paix* travaillaient, en effet, au *Rite Ecos[sais] Ancien et Accepté*. *La Triple Espérance* s'était mis au REAA au début du XIX^e siècle après avoir utilisé le Rite français, et ce, bien avant que ce dernier, dit « Rite Murat», revînt en 1858 aux bases des *Constitutions d'Anderson*, donc la croyance en Dieu. Ironiquement, concernant la situation de la maçonnerie mauricienne qui utilisait encore le Rite Français lors des cérémonies inter-obédientielles (comme en 1872 lors d'une célébration de la St Jean²¹⁵³), le *Grand Collège des Rites* du *Grand Orient* de France y enleva également, en 1879, la référence au *Grand Architecte de l'Univers*.

Selon l'archiviste du *Library and Museum of Freemasonry* de Londres (dans une lettre envoyé à V. Latimer en 1996 retraçant l'historique de la maçonnerie anglaise à Maurice), la fraternité entre les maçons anglais et français fut mise en péril en 1877-78 suivant l'abrogation de la croyance obligatoire en Dieu par le *Grand Orient de France*, qui était « le principe de base de l'Ordre »²¹⁵⁴ en Angleterre. En mars 1878, la *Grande Loge Unie d'Angleterre* passa une résolution à cet effet et l'archiviste précisa qu'il avait fallu « (...) probablement un certain temps avant que cela devînt totalement effectif dans les loges anglaises à travers le monde »²¹⁵⁵. Cependant, pour lui, la nature exacte de l'impact sur la

²¹⁵⁰ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1877-1884*. Lettre au Grand Secrétaire de la *GLUA*. 20 décembre 1877. 3 pp. p.1.

²¹⁵¹ FM 2 Rés (143). Dossier *La Paix*. Correspondance 1876-1881. Annotation 314. Lettre du 28 février 1878 de *La Paix* au *GODF*. 2pp. p.1.

²¹⁵² *Ibid.*, p.1.

²¹⁵³ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p 82.

²¹⁵⁴ *Lodge File Friendship 1696*. Lettre du conservateur à V. Latimer (secretary of the lodge). 20 novembre 1977. 4pp. p. 2: « the basic principle of the Craft ».

²¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 2: « (...) Grand Lodge passed its resolution in March 1878 but it would be probably some time before this became wholly effective in English lodges throughout the world ».

situation mauricienne n'était pas démontrée par les archives londoniennes²¹⁵⁶ mais il expliqua que quelques documents en français, dans le dossier de la *Lodge Friendship 1696*, suggéraient que la loge *La Triple Espérance*, ou quelques-uns de ses membres, n'étaient pas d'accord avec ce changement mais qu'ils avaient «humblement»²¹⁵⁷ accepté la décision du *Grand Orient*. En fait, l'impact sur la situation mauricienne eut plusieurs étapes qui peuvent être analysées à travers divers documents, dont les correspondances des loges françaises, comme ci-dessus, et dans les journaux locaux, qui seront analysés dans le chapitre suivant. Quant à la position de la *Grande Loge d'Irlande, Le Cernéen* du 7 janvier 1878 publia le communiqué de l'obédience, qualifié d'«étrange» par Quenette parce qu'il n'y avait pas de loge irlandaise dans l'île, qui invitait, suite à la décision du *Grand Orient de France*, toutes ses loges dans le monde, « (...) à ne reconnaître comme franc-maçon aucune personne venant du Grand Orient de France, celui-ci ayant violé le principe fondamentale de l'association »²¹⁵⁸. En fait une loge irlandaise était en cours de création et fut inaugurée en août de la même année, l'*Independent Lodge*.

4.2. La plaidoirie de la loge *La Triple Espérance* pour avoir un statut différent

Une des solutions que *La Triple Espérance* proposa au *Grand Orient de France* était de lui accorder une dérogation, requise par sa position délicate dans la colonie britannique. La loge exprima au *Grand Orient* le fait que, pour les maçons français, les maçons britanniques étaient devenus leurs concitoyens dans ce microcosme colonial. Lors de la séance du 8 mai 1877, la loge *La Triple Espérance* avait rejeté, à l'unanimité, le vœu No 9, que le Conseil de l'Ordre leur adressa pour demander la suppression des 2 premiers termes du paragraphe 2 de L'Article 1 qui, pour eux, était la « (...) suppression qui d'un trait de plume restreindrait l'obligation pour un néophyte en la croyance de l'existence d'un être suprême »²¹⁵⁹. Les courriers des maçons des loges françaises mauriciennes exposèrent le contexte maçonnique pluri-obédientiel de Maurice comme étant la raison principale pour l'obtention d'un statut

²¹⁵⁶ *Lodge File Friendship 1696*. Lettre du conservateur à V. Latimer. 20 novembre 1977. 4pp. p. 2: « *How this severance of fraternal relations affected the situation in Mauritius it is impossible to say from the records here; your own local records (minute books etc. if they have survived) may throw light on this* ».

²¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 2: « *meekly accepted* ».

²¹⁵⁸ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939* [High Quality Press, 2008] p.19

²¹⁵⁹ FM 2 Rés (144). *LTE*. Dossier 3. 1893-1900. Correspondance. Volume 177. Annotation 3919. 21 juin 1894. Protestation de *LTE* contre certains vœux adressée au *GODF*. 8pp. p.3.

distinct. Alors qu'elle avait accepté avec réticence la nouvelle position de l'obédience, la loge *La Triple Espérance* continua à plaider sa cause pour avoir un statut spécial pendant plus de 10 ans. Par exemple, la lettre de St Pern au Dr Ormières, *Grand Inspecteur du Grand Orient de France*, le 8 février 1888, sollicitait ce dernier pour appuyer sa requête au nom de la loge qui était connue des étrangers comme le « premier ordre dans la mer des Indes où elle tenait haut le drapeau de la franc maçonnerie française »²¹⁶⁰. Les lettres furent nombreuses et certaines furent plus insistantes que d'autres en mettant en exergue le fait que la loge *La Triple Espérance* continuait à travailler sur les anciens Statuts. Par exemple, dans une lettre du 20 octobre 1889, *La Triple Espérance* expliqua qu'elle avait reçu les nouveaux cahiers des grades symboliques et que ces derniers furent présentés aux membres le 29 septembre. L'atelier avait appelé, avant cela, un comité qui avait reconnu que c'était « par un malentendu »²¹⁶¹ que les maçons travaillaient sous le *Règlement Général* de 1885. Les membres ayant souvent demandé l'application des *Règlements et Statuts Généraux* de 1870, il fut « (...) décidé à cette tenue que les nouveaux Rituels ne ser[aien]t pas mis en vigueur avant réception de [l'obédience] de la réponse »²¹⁶² à leur demande de dérogation. *La Triple Espérance* faisait face non seulement à une « crise pécuniaire » qui avait tari leurs ressources, mais c'était surtout « l'ostracisme » dont les maçons étaient frappés depuis le changement de l'Article 1^{er} de l'ancienne Constitution qui les mettait en grande difficulté : « Loin de se ralentir la persécution redoubl[ait] de rigueur et le vide [se] fai[sai]t autour d'[eux] »²¹⁶³. Plusieurs membres « (...) influencés par leurs attaches au monde profane (...) »²¹⁶⁴ avaient quitté la loge et leurs cotisations faisaient défaut. De ce fait, l'atelier continuait à travailler « par autorisation spéciale du [Grand Orient de France] (...) sous les mêmes Constitutions et Règlements que par le passé, et [...] les mêmes principes fondamentaux qui [les] régissaient (...) »²¹⁶⁵. Les signataires de la lettre exprimèrent le fait que, confiante de la sagesse du *Grand Orient de France*, *La Triple Espérance* espérait recevoir son aval pour continuer à travailler avec les anciens règlements et rituels, elle qui était « plus que centenaire »²¹⁶⁶.

Toute cette correspondance des loges françaises de Maurice souligna également un autre fondement de leur recours fait au *Grand Orient de France* pour éviter de le suivre dans

²¹⁶⁰ FM 2 (Rés) 144. *LTE* Dossier 2. 1886-1892. Annotation 1894. Lettre de St Pern de *LTE* au Dr Ormières, *Grand Inspecteur* du *GODF*. 8 février 1888.

²¹⁶¹ FM 2 (Rés) 144. *LTE* Dossier 2. (1886-92) Annotation 4823. Lettre 1. Lettre de la *LTE* au Président et membres du Conseil de l'Ordre 20 octobre 1889. Reçue par le *GODF* le 14 novembre. (4pp). p.1.

²¹⁶² *Ibid.*, p.1.

²¹⁶³ *Ibid.*, p.2.

²¹⁶⁴ *Ibid.*, p.3.

²¹⁶⁵ *Ibid.*, p.3.

²¹⁶⁶ *Ibid.*, p.4.

sa démarche et bénéficier d'un autre statut dans la colonie britannique de Maurice. Les maçons des loges mauriciennes furent dubitatifs face à cette abrogation qui remettait en cause la tradition maçonnique et religieuse qu'ils suivaient et, comme l'interpréta Edouard Virieux, le *Grand Orient*, « envahi par le positivisme moderne dont la mission sembl[ait] être d'effacer le nom du Créateur partout où il se trouv[ait] (...) »²¹⁶⁷ l'avait votée. En 1896, selon Michael Allan, E.W. Brough, le secrétaire de *La Triple Espérance* envoya à la loge *L'Accord Parfait*, à Rochefort-sur-Mer une lettre de protestation contre le retrait du Paragraphe 2 de l'Article 1 des Constitutions du *Grand Orient de France* et une copie du rapport de Lemaitre. Les membres de la loge exprimaient leur regret de ne pas « (...) suivre le Grand Orient ou plutôt le Mouvement maçonnique français »²¹⁶⁸ qui refusait de parler de religion et de politique. Ils avaient affirmé leur politique locale en 1877 et le refaisaient de nouveau en mars 1896. Leur requête était de pouvoir continuer à travailler comme la loge l'avait fait pendant 118 ans car, pour eux, « cette question de tolérance religieuse [leur] était vitale »²¹⁶⁹. Un mois plus tard, le 26 avril 1896, le vénérable de *La Triple Espérance* écrivit au Grand Secrétaire de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* en disant que les maçons de l'atelier rejetaient les changements du *Grand Orient* et continuaient à travailler avec « les vrais principes de la Franc-maçonnerie »²¹⁷⁰. La lettre d'Edgar Mayer 32° (vénérable de de *La Triple Espérance* et ancien membre de la loge anglaise, *Lodge of Harmony 1535*) à E. Letchworth (le *Grand Secrétaire* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*)²¹⁷¹ donna les exemples de deux maçons qui se retrouvaient dans cette situation compliquée. Edgar Mayer était, lui-même, le vénérable en exercice de la loge française *La Triple Espérance*, ainsi que le trésorier de la loge anglaise *Lodge Friendship* et du *Royal Arch Chapter*, alors que Thomas Gibbs était le vénérable de la loge anglaise *Friendship 1696* et membre de *La Triple Espérance*. Ce dernier avait « (...) renouvelé ses liens, qui existaient déjà entre les diverses loges »²¹⁷², de la *Lodge Friendship*.

²¹⁶⁷ Edouard Virieux, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p.86.

²¹⁶⁸ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006.* [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.14: « It is with a lively sentiment of regret that our Lodge refuses to follow the Grand Orient or rather the French Masonic movement in this path ».

²¹⁶⁹ *Ibid.*, p.14: « This question of religious tolerance is a vital one to us ».

²¹⁷⁰ *Ibid.*, p.14: « on the true principles of Freemasonry ».

²¹⁷¹ *Lodge File. Lodge of Friendship 1696.* Lettre d'Edgar Mayer 32° à E. Letchworth, Grand Secrétaire. 26 avril 1896. 3pp. p.1.

²¹⁷² *Ibid.*, p.2: « As Ven... of the R... □ 1696 E...C..., he has renewed the bonds which already existed between the various lodges of this Lodge ... (sic) dependent on the Grand Lodge of France and the Grand Lodges of England, Scotland and Ireland ».

Mayer montrait ainsi que les loges anglaises locales n'avaient pas coupé les liens avec les loges françaises²¹⁷³.

Les maçons des loges françaises de la colonie étaient, de ce fait, réticents à l'option libérale que prenait la maçonnerie française du *Grand Orient de France*. Dans la préface du livre de Claude Salicetti, *Humanisme, franc-maçonnerie et spiritualité*, Daniel Ligou décrit la thèse de ce dernier sur les « deux pôles maçonniques »²¹⁷⁴ qui existaient : la franc-maçonnerie dite libérale que défendent le *Grand Orient de France* et la *Grand Orient de Belgique*, et la maçonnerie basée sur les *Constitutions d'Anderson* (autour de 1717-1723). Le premier pôle « dont les prémisses ont été fixées dans la seconde moitié du XIX^e siècle (...), n'exige pas la croyance en Dieu ou en la Révélation »²¹⁷⁵ alors que le deuxième pôle, « qui se considère comme régulier et qui l'exige l'un comme l'autre »²¹⁷⁶. Les maçons du *Grand Orient de France*, selon Ligou, ont tendance à traiter de 'dogmatique' la maçonnerie anglo-saxonne. En appliquant le schéma de cette dichotomie de Ligou à la maçonnerie française de la colonie britannique de Maurice, il est clair qu'elle se positionna plus vers la tradition anglo-saxonne en désirant travailler sur les anciens rituels et la loge *La Triple Espérance* en donna la preuve dès 1877. Plusieurs circulaires furent envoyées par le *Grand Orient de France* à ses loges dans le monde mais, à chaque réception, les maçons mauriciens insistèrent auprès de l'obédience pendant plus de deux décennies pour continuer leurs travaux comme avant, en mettant systématiquement en avant le contexte pluriethnique de la colonie et leurs convictions religieuses. Les maçons de *La Triple Espérance* multiplièrent les protestations, comme celle, contre la circulaire No.16 du *Grand Orient de France* du 12 novembre 1893, qui leur fut transmise pour un examen sur les vœux et les propositions et qui portait une « modification à la constitution et règlement général »²¹⁷⁷. Le 21 juin 1894, l'atelier informa l'obédience qu'à sa séance du 15 mai 1894, il avait adopté à l'unanimité les conclusions suivantes : « La Loge la « Triple Espérance » (...) est d'avis, qu'elle doit protester respectueusement contre l'adoption du Vœu No1 Constitution Art[icle] 2s Addition»²¹⁷⁸. L'atelier maintenait ainsi la même position qu'en 1877 en refusant de voter le Vœu No.1, qui supprimait la croyance obligatoire en Dieu et l'immortalité de l'âme. Si l'atelier avait voté ce vœu, le changement du

²¹⁷³ Les relations seront expliquées plus loin dans ce chapitre.

²¹⁷⁴ Préface de Daniel Ligou. Dans Claude Salicetti, *Humanisme, franc-maçonnerie et spiritualité – Bilan et perspectives* [PUF, 1997] p.2.

²¹⁷⁵ *Ibid.*, 1-2.

²¹⁷⁶ *Ibid.*, p 2.

²¹⁷⁷ FM 2 Rés (144). *LTE*. Dossier 3. 1893-1900. Correspondance. Volume 177. Annotation 3919. 21 juin 1894. Protestation de *LTE* contre certains vœux adressée au *GODF*. 8pp. p.1.

²¹⁷⁸ *Ibid.*, p.2.

Grand Orient l'aurait alors mis à « (...) deux doigts de sa perte & de sa ruine, sans l'attitude énergique » de son vénérable de l'époque, Evenor de Chazal et des maçons de Maurice. Ce fut grâce à une « protestation en masse des Maçons Mauriciens qu[']elle [put] malgré l'adoption du changement du sus-dit Art[icle] 1^{er} de la constitution, continuer à travailler suivant [son] ancien rituel (...) »²¹⁷⁹. De ce fait, en votant, presque deux décennies plus tard, la circulaire No 16 de l'obédience, la loge irait contre les « anciennes traditions et contre le sentiment, non seulement de tous les membres, mais de tous les Maçons faisant partie à Maurice des différentes Loges travaillant sous des obédiences étrangères »²¹⁸⁰. Ce serait en effet dangereux, pour ses membres, d'accepter le désir du Conseil de l'Ordre « car ce serait porter la perturbation, non seulement au sein de [leur] atelier mais aussi chez tous les membres de [leur] petit monde maçonnique colonial »²¹⁸¹. La position de la Loge *La Triple Espérance* était « unique (...), ayant comme toutes les Loges sœurs non seulement à combattre les empiètements sans cesse renouvelés du cléricisme »²¹⁸² mais devant également maintenir des relations saines avec les loges britanniques de la colonie. « Le vide qui s'était fait pendant un moment autour d'elle en 1877 se renouvèlerait certainement si aussi sagement qu'à l'époque elle n'adoptait aujourd'hui la même ligne de conduite »²¹⁸³. La loge-mère garda cette position pendant des décennies, tolérée par l'obédience, tout en réitérant son désir de rester dans le giron du *Grand Orient de France* mais elle eut également à faire face, localement, aux décisions des obédiences britanniques.

4.3. La position des loges britanniques locales face au Schisme : les liens entretenus mais instables avec les loges du *Grand Orient de France*

Dès 1877, les loges britanniques de Maurice ne tardèrent pas à réagir et envoyèrent plusieurs lettres à leurs obédiences pour demander des confirmations ou des infirmations sur la situation qu'elles imaginaient en Europe. Cependant, elles maintinrent leurs liens avec les loges françaises. Une des bases de cette cohabitation fut le partage des temples français alors que les loges britanniques n'avaient pas encore les leurs. Comme le dit Grégoire Cécile, «les

²¹⁷⁹ FM 2 Rés (144). *LTE*. Dossier 3. 1893-1900. Correspondance. Volume 177. Annotation 3919. 21 juin 1894. Protestation de *LTE* contre certains vœux adressée au *GODF*. 8pp. p.3.

²¹⁸⁰ *Ibid.*, p.4.

²¹⁸¹ *Ibid.*, p.4.

²¹⁸² *Ibid.*, p.6.

²¹⁸³ *Ibid.*, p.6-7.

relations entre [Loges] des différentes obédiences restèrent amicales»²¹⁸⁴. Les habitudes ne semblaient pas avoir changé. A l'inauguration de la *Lodge of Friendship 1696*, le 11 octobre 1877, dans le temple de la loge *La Paix*, des députations des deux loges françaises se joignirent aux membres des loges anglaises (*The British Lodge 736*, *The Mauritius Lodge of Harmony No. 1535* et la loge *No.1152*) et de la loge irlandaise *No.112* pour l'ouverture des travaux²¹⁸⁵. La délégation maçonnique française comprenait le vénérable de la loge *La Paix* et le Premier Surveillant de *La Triple Espérance*²¹⁸⁶. Le contexte maçonnique cosmopolite est intéressant à souligner ici, car les maçons des loges françaises, après leurs démêlés avec l'Evêque Collier et face à la nouvelle situation du *Grand Orient de France*, assistaient, en présence des maçons britanniques, à une oraison sur la franc-maçonnerie faite par le Chapelain et maçon, le Révérend George Mc Irvine²¹⁸⁷. De même, les murs du temple de la loge française de *La Paix* allaient bientôt être décorés, suite à un vote, du portrait de Nagle, maçon de la loge anglaise, par l'artiste et maçon français La Hogue.²¹⁸⁸ La cohabitation maçonnique des deux dernières décennies semblait se perpétuer entre les loges européennes de Maurice en cette fin de l'année 1877.

Les deux loges anglaises, elles, consolidaient leurs assises dans la colonie et elles donnaient une image d'unité maçonnique et leurs membres étaient revigorés par l'inauguration de la troisième loge anglaise en octobre 1877, alors que la loge *La Paix* était décadente (elle allait bientôt fermer) et que *La Triple Espérance* se positionnait en loge rebelle face au *Grand Orient de France*. La situation de la franc-maçonnerie mauricienne dans les années 1870 montra, encore une fois, que son histoire reposait sur de fréquentes tentatives d'apaiser les tensions liées aux différences de traditions socio-culturelles, ethniques, politiques et maçonnique. Cette maçonnerie multiculturelle devait trouver constamment des affinités afin de cohabiter. Cependant, la situation rendit les relations avec les loges du *Grand Orient* plus difficiles. Jusqu'à présent, les loges britanniques qui vivaient un regain de dynamisme depuis la fin des années 1850, n'avaient pas essayé de transformer les traditions maçonniques coloniales des loges françaises. Alors que la colonie n'avait plus de loges britanniques entre les années 1830 et 1858 (avec la création de la loge militaire irlandaise

²¹⁸⁴ Grégoire Cécile, « *Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis* » 27 Septembre 1934. 3pp. p.1.

²¹⁸⁵ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1877-1884. Doc 1. Minutes of the Meeting held to Inaugurate the "Lodge of Friendship", No. 1696 (Under Charter of the Grand Lodge of England, dates the 11th June 1877) in the rooms of the Lodge "La Paix".* 11 octobre 1877. 5pp. p.1.

²¹⁸⁶ *Ibid.*, p.4.

²¹⁸⁷ *Ibid.*, p.2.

²¹⁸⁸ *Ibid.*, p.4.

No.91 en 1857 et celle de la *British Lodge 736* en 1858), les maçons eux avaient continué, pour beaucoup, de travailler à la gloire du *Grand Architecte de l'Univers* dans les loges du *Grand Orient de France*. Certains y étaient affiliés alors que d'autres étaient membres de ces loges car la première moitié du XIX^e siècle connut beaucoup de migrations de militaires et de membres de l'administration britanniques. Quand la *British Lodge* fut créée en 1858, elle ne se mêla pas de l'affaire Collier, et les maçons de la loge écossaise *Lodge Friendship No.439* (créée en 1864 avec principalement des membres non sédentaires) avaient eu des liens fraternels avec les maçons français, qui avaient été frappés par l'anathème de Collier une décennie plus tôt mais qui en subissaient encore quelques conséquences. Cette loge écossaise était momentanément en sommeil car elle avait subi des départs mais certains de ses membres avaient créé la nouvelle loge anglaise *Friendship* en 1877. Les loges britanniques qui étaient présentes dans la colonie en 1877 étaient : la loge anglaise *Lodge of Harmony No .1535* depuis 1875 (la *Lodge of Harmony No.1143* à sa fermeture en 1868 fut remplacée par la No.841 qui ferma aussi en 1870), la *British Lodge*, et la nouvelle loge anglaise, *Lodge of Friendship No. 1696*. Malgré la fréquentation pourtant faible de certaines de ces loges, elles prenaient une position de pouvoir dans la colonie en cette année 1877 et elles représentaient la stabilité alors que les loges françaises étaient prises dans un tourment avec leur obédience sur leur statut au cœur du cosmopolitisme maçonnique de Maurice. De plus, certains membres des loges françaises y étaient affiliés ou souhaitaient devenir membres des loges britanniques. Ces dernières se trouvaient, pour la première fois, en supériorité numérique face à deux loges en conflit avec leur obédience. Les maçons irlandais changèrent plusieurs fois de comportement.

Alors qu'une année plus tôt, les loges *La Triple Espérance* et *La Paix* avaient envoyé des délégations à l'inauguration de la loge anglaise, la *Lodge of Friendship 1696*, les loges du *Grand Orient de France* ne furent pas représentées quand la loge irlandaise, l'*Independent Lodge No.246*, fut inaugurée le 30 août 1878. En effet, le vénérable Rickwood parla, lors de cette tenue d'inauguration, de la circulaire reçue de la *Grande Loge d'Irlande*, informant les maçons irlandais de Maurice de la modification des statuts du *Grand Orient de France* et il expliqua que les maçons des loges anglaises et écossaises, qui n'étaient pas présents, étaient des affiliés des loges *La Triple Espérance* et *La Paix*²¹⁸⁹. De plus, l'ironie de la situation maçonnique mauricienne fut que l'inauguration de la loge irlandaise se fit au temple de la loge *La Paix*. Pourtant, à l'installation annuelle de la loge irlandaise, l'*Independent Lodge*, un

²¹⁸⁹ *Freemasons Chronicle*. "Inauguration of the Independent Lodge, No. 236, G. L. Ireland". octobre 1878. p. 3.

an plus tard, le 27 décembre 1879, la loge *La Triple Espérance* fut invitée au temple de *La Paix* comme en attesta l'invitation²¹⁹⁰. La loge écossaise *Friendship 439* avait maintenu les relations avec les Français. La communauté maçonnique de Maurice vivait des périodes de doutes et de dissidences. Les relations entre les loges de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* et les autres obédiences, elles furent maintenues mais à certaines conditions. Pourtant, même si les loges françaises gardaient leur position ferme face au changement demandé par le *Grand Orient de France*, les maçons britanniques se retrouvèrent également face à des doutes sur leur propre situation dans la colonie. En effet, depuis la fin des années 1870, le *statut quo* était maintenu mais ils tentèrent à plusieurs reprises d'en avoir la confirmation et l'aval de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. En effet, alors que la commission de l'obédience londonienne de mars 1878 avait pris la décision de ne plus reconnaître les membres du *Grand Orient de France* comme de « vrais et véritables maçons »²¹⁹¹, à Maurice, certains maçons français entretenaient toujours des relations avec les loges anglaises. Dans son compte rendu annuel à la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, le 27 décembre 1881, la *British Lodge* confirma que certains maçons des loges françaises remplissaient la condition de la croyance en Dieu²¹⁹². Pourtant, le 11 décembre 1888, le nouvellement élu vénérable de la *Lodge of Friendship 1696*, le Révérend Stephen Walshe, s'enquerra auprès du *Grand Secrétaire* de l'obédience au sujet d'un quelconque changement dans les Règlements concernant les demandes d'admissions et de visites venant des loges du *Grand Orient de France*. Il confirma, qu'alors qu'il était absent de la colonie en 1878 et qu'à cette période « (...) la Grande Loge avait émis une Circulaire interdisant de telles admissions »²¹⁹³. Il n'avait reçu aucune nouvelle circulaire à propos d'un changement. En copie, il joignit une communication d'une loge française qui portait la mention « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers »²¹⁹⁴. Il avait visité *La Triple Espérance* comme membre honoraire et avait vu que cette loge continuait à fonctionner avec la croyance en Dieu et que sa constitution, qui y faisait mention, existait avant les changements survenus au *Grand Orient* en 1877. Il ne voyait donc pas de raison qui empêcherait une admission et des visites des maçons de cette loge à la *Lodge of Friendship*.

²¹⁹⁰ FM 2 Rés (144). *LTE* Dossier 1. 1876-1885. Invitation à l'Installation de *l'Independent Lodge No 236*. 27 décembre 1879.

²¹⁹¹ Alain Bernheim, *Une certaine idée de la franc-maçonnerie* [Dervy, 2008] p.49.

²¹⁹² *Annual Returns. British Lodge No.1038*. 1874-1884. Lettre. 27 décembre 1881. 1pp.

²¹⁹³ *Annual Returns. Lodge of Friendship No. 1696*. 1885-1893. Lettre du vénérable au Grand Secrétaire. 11 décembre 1888. 3pp. p.1: « (...) in 1878 or about that year Grand Lodge issued a Circular prohibiting such admission. I had been absent from this Island for some time and therefore am not aware of any alteration in the purport of this Circular if thee has been any ».

²¹⁹⁴ *Ibid.*, p.2: « To the glory of the Grand Architect of the Universe ».

Le *Freemasons Chronicle* d'avril 1882 mit le doigt sur ces relations entre les maçons français et anglais de la colonie qui allaient contre la décision de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. Le journal maçonnique cita un extrait d'un journal local où certains maçons mauriciens se plaignaient que, depuis l'abrogation des statuts du *Grand Orient*, les obédiences anglaise, écossaise et irlandaise avaient ordonné à leurs membres de ne pas accepter les maçons français mauriciens comme visiteurs à leurs tenues. Ils avaient alors reçu comme consigne de l'obédience, face à cette attitude allant contre la fraternité et «antimaçonnique»²¹⁹⁵, de faire l'inverse : « Ces grand pouvoirs ne nous reçoivent pas ; nous, nous les recevons »²¹⁹⁶. Face à cette déclaration, le *Freemasons Chronicle* s'insurgea contre les maçons français en déclarant que les maçons anglais ne devaient pas oublier que si les Français n'avaient pas coupé les liens avec eux, ils l'avaient fait de leur côté²¹⁹⁷. Les loges britanniques avaient fermé leurs portes aux visiteurs français dans les états nord-américains, au Canada, en Suède et au Danemark. Quant au cas mauricien, le journal posa la question : « Comment se fait-il que les Loges anglaises, irlandaises et écossaises à Maurice ne sont pas forcées de suivre l'exemple (...) ? »²¹⁹⁸. Pourtant, ce fut un des points de litige dans la colonie.

Dans une lettre à l'éditeur du journal *The Mauritius Argus*, du 9 février 1882, intitulée « Freemasonry in Mauritius », un auteur anonyme, signant « 32° », désirait commenter le communiqué de la veille, au journal *The Mercantile Record*, de certains maçons des loges britanniques au sujet de leur souhait d'acheter un local pour le transformer en *Masonic Hall*. Ces maçons pensaient que le nouveau temple permettrait aux différentes loges de continuer leurs travaux, sans interférence, au nom « (...) du [Grand Architecte de l'Univers] (...) avec amour, paix et harmonie ; et sans interférer avec les Loges sous le Grand Orient [de] France »²¹⁹⁹ qui ne le reconnaissaient pas. Quant à l'auteur anonyme, en commentant la lettres des maçons britanniques, il souligna que la même édition du journal de la veille, il y avait un extrait du *Grand Orient de France* au sujet de ses relations avec les autres loges de la colonie. Pour lui, les lecteurs de ce deux articles allaient conclure que les membres des loges françaises de la colonie ne seraient pas acceptés comme visiteurs dans les loges anglaises,

²¹⁹⁵ *Freemasons Chronicle*. avril 1882: « *anti-brotherly and anti-Masonic defences* ».

²¹⁹⁶ *Ibid.*: « *These great powers do not receive our Masons; we do receive theirs.* ».

²¹⁹⁷ *Ibid.*: « *We should not forget that if they have not parted with us, we have parted with them* » .

²¹⁹⁸ *Ibid.*, « *How is it the English, Irish and Scotch Lodges in the Mauritius are not compelled to follow the example as above?* ».

²¹⁹⁹ *The Mauritius Argus*. 9 février 1882. Lettre à l'éditeur du 8 février 1882: « *Freemasonry in Mauritius* » Signé 32°/ « *respective Lodges may transact its business without let or hindrance, the work of the G.A.U. may be carried on with love, peace and harmony ; and without interfering with the Lodges under the Grand orient of France who do not acknowledge the G.A.U* » .

écossaises et irlandaises et que les loges ne pouvaient pas travailler dans la paix et l'harmonie car les loges britanniques les en empêchaient. L'auteur anonyme rétablissait, de ce fait, la vérité en disant que tous les ateliers qui travaillaient au temple de *La Triple Espérance* étaient indépendants car ils payaient un loyer et qu'il n'y avait aucune interférence. Il précisa que les membres de la loge-mère étaient reçus sans distinction par toutes les loges britanniques de Maurice (anglaises, écossaise et irlandaises) quand ils souhaitaient les visiter et que « (...) le Vénérables et officiers de La Triple Espérance [étaient] officiellement invités à chaque tenue de ces loges»²²⁰⁰. Les maçons de cette loge étaient également acceptés comme affiliés dans les loges britanniques qui leur remettaient des certificats de leurs obédiences et c'était aussi le cas des affiliés des maçons des loges britanniques qui recevaient les grades du Chapitre, du Conseil et du Consistoire que le *Grand Orient* confirmait de son sceau. Pour lui, il était clair que les relations entre les loges à Maurice n'étaient pas celles que l'auteur du communiqué décrivait et il lui semblait que « même le Grand Orient avait légèrement exagéré la position»²²⁰¹. Quant aux vénérables et passés vénérables des loges britanniques de Maurice, ils répondirent à l'éditeur du *Mercantile Record* un mois plus tard, et confirmèrent les dires de l'auteur anonyme. Ils désavouèrent l'«insinuation malveillante»²²⁰² que leurs travaux maçonniques étaient troublés par le fait qu'ils faisaient leurs tenues au temple de *La Triple Espérance*, «la seule loge encore ouverte dans la colonie sous le Grand Orient de France » et ils saisissaient l'occasion pour témoigner « du soutien fraternel et aimable »²²⁰³ obtenu de cette loge. Ils stipulèrent que tous leurs affiliés avaient déclaré leur croyance en Dieu et prièrent l'éditeur de publier leur lettre pour contrecarrer ce qu'ils considéraient comme une attaque déguisée contre la plus ancienne loge de la colonie, *La Triple Espérance*. Le 20 mars 1882, le *Mauritius Argus* publia aussi le communiqué « A new masonic hall », suivi de la lettre de rectification des loges britanniques, avec un commentaire de la rédaction qui félicitait les signataires pour leur « attitude honorable et directe»²²⁰⁴. La rédaction souhaitait que la seule loge irlandaise de la colonie changeât aussi sa position. Pourtant, la complexité des

²²⁰⁰ *The Mauritius Argus*. 9 février 1882. Lettre à l'éditeur du 8 février 1882: « *Freemasonry in Mauritius* » Signé 32°: « *have invariably been received by all the Lodges in Mauritius, English, Irish, and Scotch whenever they have chosen to visit them, and the Master and officers of La Triple Espérance are invited officially to every meeting of those lodges*».

²²⁰¹ *Ibid.*: « *even the Grand Orient has slightly exaggerated the position* ».

²²⁰² *The Mercantile Record*. 18 mars 1882. Lettre de la loge *Harmony 1535* à l'éditeur à propos de son communiqué du 7 février 1882 intitulé « *A new masonic hall* » : « *malevolent insinuation*».

²²⁰³ *Ibid.*: « *repudiate the malevolent insinuation, that our masonic labours are in any way let or hindered by the fact that our meetings are held in the temple of the "Triple Espérance", the only lodge now open in the colony under the Grand orient of France, and we gladly seize this opportunity of publicly testifying to the Brotherly and kindly assistance which the members of that Lodge have given us*».

²²⁰⁴ *The Mauritius Argus*. 20 mars 1882: « *honourable and straight forward attitude* ».

relations franco-britanniques allait au-delà des commentaires bienveillants de cette lettre à la presse. Les Britanniques continuèrent, certes, à partager les temples des loges françaises, puis celui de *La Triple Espérance* quand *La Paix*, mise en sommeil, mais cela ne dura que quelques années de plus. Quant aux visites et aux affiliations, la question n'était pas encore réglée totalement.

Suite à une décision prise par la *Grande Loge Unie d'Angleterre* concernant un maçon, Robert Hurt et les loges françaises en Nouvelle Zélande²²⁰⁵, le Secrétaire de la *Lodge Friendship 1696*, Isaac John Cowley, questionna, le 16 janvier 1892, le *Grand Secrétaire*, le Colonel Shadwell, à propos des maçons anglais qui assistaient aux tenues des loges françaises de Maurice. Il se référa à la communication du 7 janvier 1889 de la *Grande Loge* à Walshe, qui imposait la croyance en Dieu et à l'immortalité de l'âme aux visiteurs des loges françaises mais il expliqua que, concernant les maçons anglais visitant ces loges, rien ne fut mentionné.²²⁰⁶ Cette nouvelle demande montre bien que chacune des communications de la *Grande Loge* aux loges mauriciennes était utilisée comme une mise à jour de la conduite à suivre. Les lettres de l'obédience étant adressées individuellement à chaque loge, les informations que certaines recevaient n'étaient pas partagées avec les autres. Le Secrétaire de la *Lodge Friendship*, dans cette lettre de 1896, expliqua qu'en se référant au cas néo-zélandais, il était arrivé à la conclusion que la situation de la loge *La Bienfaisance* devait être traitée différemment de celle de *La Triple Espérance*. Comme la nouvelle loge du *Grand Orient*, *La Bienfaisance*, avait reçu une patente « dans une Colonie anglaise, par un Pouvoir Etranger »²²⁰⁷, les maçons anglais « n'[avaient] pas l'intention de reconnaître cette Loge comme régulière, et donc n'[avaient] pas le droit d'assister à ses tenues, en tant que Maçons anglais, et ce sans se référer à la question de la croyance à laquelle [il] avait fait mention »²²⁰⁸. Le cas de la loge *La Triple Espérance* était différent parce qu'elle reçut sa patente dans d'autres circonstances, selon Cowley, et existait avant la prise de la colonie en 1810. Depuis cette période, elle avait été reconnue « (...) comme régulière par les Maçons

²²⁰⁵ *Annual Returns. Lodge of Friendship No. 1696. 1885-1893. Lettre au Colonel Shadwell, Grand Secrétaire, du secrétaire de Friendship. 16 janvier 1892. 8 pp. p.1.*

²²⁰⁶ *Ibid.*, p.2. Cette information, selon Michael Allan, fut adressée à Cowley en 1887.

²²⁰⁷ *Ibid.*, p.3-4: «*«La Bienfaisance»*”, *has been but recently warranted, and that in an English Colony, by a Foreign Power, (...)*».

²²⁰⁸ *Ibid.*, p.3-4: «*(...) we have no sight whatever to recognise this Lodge as regular, and therefore have no rights to attend its meetings, in our capacity as English Masons, and thus even irrespective of the question of the belief to which I have referred*».

britanniques »²²⁰⁹. Alors que la pratique des visites se perpétuait depuis plusieurs décennies, la question de Cowley est le témoignage du flou qui se ressentait également dans le camp des loges Britanniques. L'Assistant Secrétaire de la *Grande Loge*, A.A. Pendlebury, répondit à la lettre de Cowley, le 16 février 1892. Les maçons anglais pouvaient visiter *La Triple Espérance* et les membres de la loge française pouvaient être initiés sous la Constitution anglaise, selon la lettre du *Grand Secrétaire* du 7 janvier 1889, qui était toujours d'actualité, car ils étaient considérés « comme de vrais Frères »²²¹⁰. Quant aux maçons de la loge *La Bienfaisance*, ils étaient considérés comme irréguliers car leur loge s'était installée dans la colonie après la colonisation anglaise et, par conséquent, comme ils n'étaient pas reconnus par l'obédience, ils ne pouvaient ni visiter la loge anglaise ni recevoir des maçons anglais²²¹¹.

Cette fois-ci, en 1892, la question de régularité maçonnique en sus de la croyance en Dieu se mêlait à un autre principe de la maçonnerie anglaise, qui était que la *Grande Loge Unie d'Angleterre* ne reconnaissait qu'une obédience par pays. Ce critère fut maintes fois questionné depuis le début de la colonisation britannique mais il fut écarté pour privilégier la cohabitation franco-britannique aussi bien au niveau maçonnique que social. Pourtant, dans le dernier quart du XIX^e siècle, la préséance d'une obédience sur une autre devait désormais être débattue de façon explicite. Cowley, le secrétaire de la *Lodge of Friendship* se retrouva de ce fait en face d'un double schisme. Il exprima ses doutes sur les candidats à l'initiation dans les deux loges françaises, qui pouvaient exprimer leur croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme, mais étaient capables, après, de les répudier sans être expulsés par la nouvelle Constitution du *Grand Orient*. Dans le cas de Maurice, il se pourrait qu'il y ait des membres de ces loges qui ne seraient pas considérés comme des maçons selon la Constitution anglaise. Les loges françaises d'où venaient ces maçons devaient, elles, accepter leur présence, étant dans l'impuissance de les expulser et, par extension, elles devenaient elles-mêmes « irrégulières »²²¹², selon la Constitution anglaise. Les passé vénérables de la *Lodge of Friendship* 1696 avaient délibéré que les membres de *La Triple Espérance* pouvaient les

²²⁰⁹ *Annual Returns. Lodge of Friendship No. 1696. 1885-1893*. Letter au Colonel Shadwell, Grand Secrétaire, du secrétaire de Friendship. 16 janvier 1892. 8 pp. p. 3-4: « (...) as regularly British Masons, since the question arises whether we are right in visiting the meeting of either Lodges under the following circumstances ».

²²¹⁰ *Lodge File. Lodge of Friendship 1696. G.L. Letter Book 17* (6 Jan. 1887-16 Feb.1892) p.977. Lettre à Cowley passé vénérable et secrétaire d'A.A. Pendlebury Assistant secrétaire de la GLUA. 16 février 1892 1pp : « as genius Brethren ».

²²¹¹ *Ibid.*, 1pp.

²²¹² *Ibid.*, p. 6: « (...) and which must accept their presence, being powerless to expel them, must be irregular according to this Constitution ».

visiter « en se conformant au règlement de [Leur] Constitution du 7 janvier 1889 »²²¹³. Cependant, si le cas se présentait d'avoir affaire à des maçons irréguliers, les membres de la loge anglaise ne pourraient pas faire de visite en retour car ils se mettraient dans la mauvaise posture de « (...) cautionner ces irrégularités »²²¹⁴. Quant aux maçons de la loge *La Bienfaisance*, selon le paragraphe 3, ils n'étaient pas considérés comme des maçons et, donc, les maçons anglais ne visiteraient pas leur loge. La loge-mère de *Grand Orient de France*, *La Triple Espérance*, maintenait son statut exceptionnel dans la colonie et sa légitimité fut même défendue par le vénérable faisant fonction de la *Lodge of Friendship 1696* en août 1895, Thomas Gibbs. Ce dernier fit l'éloge de la loge française, qui, selon lui, était « (...) la seule Loge du [Grand Orient] de France qui a[vait] le privilège; en fait la Loge[avait] catégoriquement décliné d'accepter le changement des Constitutions selon le G[rand Orient] de France, et travaill[ait] toujours à tous les degrés & obligations au nom du [grand Architecte de l'Univers] »²²¹⁵.

Alors que la question des visites fut discutée ainsi que celle de la régularité maçonnique des membres des loges françaises, un autre volet des conséquences du Changement dans les Statuts du *Grand Orient* fut débattu: l'affiliation des maçons français. Un des cas d'affiliation fut celui de G. Garbert de *La Triple Espérance* qui fit une demande d'affiliation. Après des vérifications avec la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, il rejoignit la loge anglaise, la *Lodge of Friendship 1696*, le 7 janvier 1895, « en tant que membre affilié venant de la Loge *La Triple Esperance*, travaillant sous le Grand Orient of France, (...) avec les anciens Rituels et la croyance du Grand Architecte de l'Univers »²²¹⁶. L'obédience lui accorda un Certificat en bonne et due forme, le *Grand Lodge Certificate, No. 6224*²²¹⁷. Cependant, « en accord avec la position de la Grande Loge »²²¹⁸, il démissionna de *La Triple*

²²¹³ *Lodge File. Lodge of Friendship 1696. G.L. Letter Book 17* (6 Jan. 1887-16 Feb.1892) p.977. Lettre à Cowley passé vénérable et secrétaire d'A.A. Pendlebury Assistant secrétaire de la *GLUA*. 16 février 1892 p.6 : « (...) on conforming with the rule in Our Constitution of 7th January 1889 ».

²²¹⁴ *Ibid.*, p. 6-7: « Yet that in as much as there may be (...) irregular masons at the meetings thereof, we are not justified in returning these visits, and that we further do wrong in attending such meetings as English Masons, for thereby we give our sanction to their irregularities ».

²²¹⁵ *Annual Returns. Lodge of Friendship No.1696. 1894-1899. Box J 82.* Lettre au Grand Secrétaire du vénérable Guibbs. 21 août 1895. 2pp. p.1: « (...) is, I think, the only Lodge under the G.O. de France that has that privilege; in fact the Lodge emphatically declined to allow the Constitutions as altered by the G.O. de France, and always works in all degrees & obligations in the name of the G.A.O.T.U. (...) ».

²²¹⁶ *Annual Returns. Lodge of Friendship. 1920-1926.* Lettre du Secrétaire et passé vénérable (Phoenix) 10 juillet 1924 au Grand Secrétaire. 2 pp. p.1: « as a joining member from Lodge *La Triple Esperance*, which works under the *Grand Orient of France*, but, as you are aware, with the old Ritual and belief in the *Great Architect of the Universe*, and all candidates are obligated on the *Volume of the Sacred Law* ».

²²¹⁷ *Ibid.*, p.1.

²²¹⁸ *Ibid.*, p.1: « in accordance with *Grand Lodge's* views, Brother Garbert duly resigned his membership of *Lodge La Triple Esperance* ».

Espérance. Le cas de Garbert est symptomatique des nuances apportées par les loges anglaises. La question de l'affiliation sans démission des maçons français restait, de ce fait, ouverte. En avril 1898, le vénérable de la *Lodge of Friendship 1696*, informa le *Grand Secrétaire* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* que des maçons des loges *La Triple Espérance* et *La Bienfaisance*, à l'instar de leurs vénérables, Rouhier et Jouaneau, avaient exprimé leur souhait de s'affilier à la loge anglaise. Encore une fois, le doute avait envahi les maçons anglais sur la légalité maçonnique des affiliations et ils se demandaient si la lettre du Grand Maître du 12 janvier 1885 ou un autre règlement l'interdisait²²¹⁹. Toutes ces questions ponctuèrent la vie des loges mauriciennes pendant deux décennies mais les maçons anglais entretenaient des projets qui allaient bientôt confirmer une politique de distanciation.

CHAPITRE 5. Les années post-Schisme européen : la détérioration des liens entre les loges françaises et la société mauricienne

Les loges françaises souhaitaient retrouver leur réputation de loges avec une tradition maçonnique religieuse face à un Clergé catholique et une société coloniale qui les fustigeaient. En effet, les bases religieuses des loges françaises comme le serment sur un livre sacré n'étaient pas qu'un rite de passage, et les symboles comme les colonnes d'airain n'étaient pas que des traditions sans réels fondements religieux. Leur Dieu révélé n'était pas le Grand Horloger de Voltaire. Malgré le changement dans sa Constitution, la maçonnerie du *Grand Orient* avait ses attachements religieux comme le Protestantisme et l'Anglicanisme qui étaient valorisés par la maçonnerie britannique. Lors de l'inauguration de l'Albion Dry Dock, en 1860, le Révérend O'Dell parla de la «cohérence de la Franc-maçonnerie avec la Chrétienté, et regretta que la Franc-maçonnerie fut si imparfaitement, si impartialement jugée par certains dans [la] colonie»²²²⁰, mais il pensait que la cérémonie montrant ses traditions religieuses serait un pas en avant. Pour ce pasteur anglican, en montrant au public les rites d'inauguration de la franc-maçonnerie, il pourrait être plus tolérant après l'affaire Collier.

²²¹⁹ *Annual Returns. Lodge of Friendship No.1696. 1894-1899. Box J 82. Lettre de Warwick, vénérable, au Grand Secrétaire. 29 avril 1998. p.2-3.*

²²²⁰ *Masonic Mirror. juillet 1860. p. 18: « represented the consistency of Freemasonry with Christianity, and regretted that Freemasonry was so imperfectly understood and indifferently appreciated by some in this colony; but he felt the ceremony they had that day witnessed was a step in the right direction (...)».*

Cependant, après deux décennies d'attaques antimaçonniques et le Schisme de 1877, le public mauricien et les catholiques ne purent céder à l'appel du discours des maçons des loges du *Grand Orient* qui clamaient leur attachement à la croyance en Dieu. Pierre Chaunu expliqua dans le Figaro du 24 septembre 1994 : « La franc-maçonnerie dans les pays protestants n'est pas *anti*, mais para-religieuse, elle est conservatrice et conformiste (...) »²²²¹. En effet, il la compare à la France catholique du XVIII^e siècle qui était obnubilée par le secret maçonnique et ses probables complots et qui, au XIX^e siècle, dans « sa version catholique intransigeante » s'opposa à l'Ordre. Le même schéma se présenta à Maurice dans les années 1870, alors que la religion faisait partie de la vie des maçons britanniques, la communauté catholique et une partie de la société coloniale ne voyaient qu'une preuve d'athéisme dans le changement des Statuts du *Grand Orient de France*. Quant à leurs relations avec les maçons britanniques, elles devinrent la base d'un sentiment antiprotestant grandissant. Les sentiments antimaçonniques cléricaux trouvèrent un messenger en la personne de Monseigneur Meurin qui, raviva, 3 décennies après Collier, les hostilités du Clergé catholique envers la franc-maçonnerie française mais également britannique, cette fois-ci.

5.1. Les attaques d'athéisme de l'Eglise catholique et de la société contre les loges du *Grand Orient de France*

Alors que les liens étaient maintenus mais restaient inconstants avec les maçons des loges britanniques, les maçons du *Grand Orient de France* durent faire face aux attaques de l'Eglise catholique et Du public à leur égard. La position délicate des maçons des loges françaises découlait également du fait, qu'après plusieurs années de troubles avec le Clergé local, ils désiraient maintenir leur position de membres de l'Eglise catholique. Cependant, ils subissaient également encore les attaques du Clergé catholique qui, frustré du développement de l'Anglicanisme, les accusait d'athéisme et de Protestantisme. De Chazal défendit les maçons catholiques dans une lettre au rédacteur du *Cernéen* en février 1883 et voulait rectifier l'accusation d'athéisme que le journal portait à l'encontre des francs-maçons. Le vénérable de *La Triple Espérance*, malgré le fait qu'il s'opposait au changement de Constitution du *Grand Orient de Franc*, expliqua que cette « condition essentielle », la croyance en Dieu, « n'[était] plus jugée indispensable, parce qu'elle [était] contraire à une autre disposition qui proclame la

²²²¹ *Le Figaro*. Pierre Chaunu, « *Maçonnerie et catholicisme : histoire d'un complot* » 24 septembre 1994.

liberté de conscience»²²²². Cependant, les maçons n'intervenait pas dans les professions de foi et admettaient qu'un maçon pouvait être animé des valeurs religieuses et la franc-maçonnerie n'intervenait pas dans les croyances personnelles de ses membres. Il ajouta que la franc-maçonnerie avait pour objectif de « (...) réunir sous un même étendard, celui de la fraternité, de l'égalité et de la liberté, tous les hommes»²²²³ sans juger leurs croyances religieuses.

Les tensions des loges de la colonie avaient, suite au Schisme, également touché le public et éveillé les hostilités du Clergé catholique. La présence du *Grand Inspecteur*, Ormières, du *Grand Orient* dans la colonie apporta un souffle aux maçons des loges françaises et sa stratégie de défense fut très différente de de la façon d'agir des maçons locaux en 1854. En effet, il eut l'idée d'avoir recours à la philanthropie au lieu de subir les brimades externes et d'écrire aux différentes instances comme l'avaient fait les maçons excommuniés au milieu du XIX^e siècle. Dans une lettre, en janvier 1883, à Maurice de St Jean, Ormières dressa le bilan des attaques antimaçonniques du Clergé catholique qui eurent pour effets des tensions au sein des deux loges du *Grand Orient* de France encore en existence, *La Triple Espérance* et la loge *La Bienfaisance* (nouvellement constituée en 1881 et installée en 1882). Il donna des nouvelles de son inspection auprès des deux loges de l'obédience suite à la destruction de la loge *La Paix* et expliqua que la paix régnait désormais sur les colonnes et que les « divisions personnelles »²²²⁴ avaient disparu si bien que les maçons, qui avaient abandonné la loge, reprenaient leur activité « et des réceptions de profanes sérieux » se faisaient. Il donna, comme exemple, la réception de l'apprenti Dejoux, « membre de la chambre législative, Conseiller privé du Gouvernement, Chevalier de l'ordre (...)»²²²⁵ à *La Triple Espérance* et la présence du gouverneur en loge. Il s'était adressé, lors de cette cérémonie, aux maçons sur le Clergé qui les « (...) attaquait tous les dimanches à la [Grande] messe (...) »²²²⁶. En effet, dès la première attaque, Ormières avait envoyé, le lendemain, au maire de Port Louis et au nom de la maçonnerie française « une somme de 750 francs pour venir au secours des indigents incendiés quelques jours auparavant»²²²⁷. A la seconde attaque cléricale, il avait inauguré « officiellement l'ouverture de la bibliothèque dans le local de la loge » et, à la troisième attaque, une maison de secours fut installée dans le local de la Triple

²²²² *Le Cernéen*. 14 février 1883. Lettre de De Chazal au rédacteur datée du 13 février 1883.

²²²³ *Ibid.*,

²²²⁴ *GODF. La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1881-1899. Lettre d'Ormières à Maurier de St Jean. 9 janvier 1883. 6pp. p.1.

²²²⁵ *Ibid.*, p.2.

²²²⁶ *Ibid.*, p.2.

²²²⁷ *Ibid.*, p.2.

Espérance. Les indigents malades recevaient alors, tous les jours, les soins d'un médecin en titre et de la nourriture²²²⁸. Cependant, « le Clergé a[vait] crié, défendant, sous peine d'excommunication, de recevoir ces vivres »²²²⁹ mais les maçons furent satisfaits de compter 1,042 indigents malades qui furent secourus dans le premier mois et le nombre augmenta le mois suivant. Le capital de la loge, qui « dormait et qui risquait de disparaître »²²³⁰, fut investi à bon escient pour alimenter les intérêts de la maison de secours et ne serait jamais touché, d'après une décision de la loge *La Bienfaisance*. Alors que les journaux avaient félicité les maçons, « (...) le silence s'[était] fait dans le camp ennemi »²²³¹. Ormières expliqua que sa « mission consistait surtout à retrouver la considération maçonnique dans cet orient »²²³². Il s'était attaché à cette instruction confiée par le *Grand Orient de France*. Il conclut que Maurice était un orient qui « cependant mérit[ait] d'être encouragé »²²³³.

Pourtant, ce répit face aux courants antimaçonniques et cet élan donné par Ormières furent de courte durée. La fronde contre les francs-maçons s'additionnait à un fort courant antiprotestant qui parcourrait la communauté catholique franco-mauricienne et de couleur depuis quelques années et elle entraîna la maçonnerie française dans les débats. Depuis le départ de l'Evêque anglican, Ryan, qui arriva au cœur de l'affaire Collier en 1855, chaque Evêque anglican avait apporté sa pierre dans l'édification de cette congrégation coloniale (comme le Révérend Jean Gédéon René Rembault De Joux, le premier archidiacre de Maurice²²³⁴, et Peter Sorenson Royston (1872-1890)). Leur capacité à s'adapter aux changements sociologiques et politiques aida le Clergé anglican à continuer à construire son identité insulaire multiraciale tout en s'intégrant dans la grande famille anglicane mondiale, comme l'affirmait William Walsh: « (...) nous faisons partie intégrante de cette grande branche de l'Eglise catholique dont les ramifications s'étendent à travers le monde, plus largement même que le grand empire auquel nous appartenons »²²³⁵. En parallèle, la religion de l'Etat (l'Anglicanisme) et la religion de la majorité (le Catholicisme) continuèrent à s'affronter au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Cependant, avec la fondation de *l'Union Catholique* dans les années 1870, les conflits religieux entre les deux Clergés furent

²²²⁸ GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1881-1899. Lettre d'Ormières à Maurier de St Jean. 9 janvier 1883. 6pp. p.3.

²²²⁹ *Ibid.*, p.3.

²²³⁰ *Ibid.*, p.3.

²²³¹ *Ibid.*, p.3.

²²³² *Ibid.*, p.4.

²²³³ *Ibid.*, p.5.

²²³⁴ B. Burrin, *Histoire des religions des îles Maurice et Rodrigues* [Le Printemps, 2002] p.20.

²²³⁵ 16th and 17th Report of the Mauritius Diocesan Church Society (1891-93): "we are an integral part of that Great Anglican Branch of the Church Catholic whose ramifications extend throughout the world, more widely even than the Great Empire to which we politically belong (...)".

envenimés par une panoplie de revendications et d'amalgames. Cet organisme, qui permit aux gens de couleur et à la population blanche, qui constituaient l'oligarchie catholique du pays, de renforcer leur position qui était, jusque-là, affaiblie par la création d'un Evêché anglican en 1855. Néanmoins, cette énergie était freinée par la constitution ainsi que par la question de l'éducation qui représentait « la position forte des Protestants soutenus par l'administration »²²³⁶.

Quand le premier gouverneur britannique catholique de l'île, Sir John Pope-Hennessy, arriva en 1883, les choses furent floues pour les deux camps. Il avait un profil particulier car il était un Irlandais catholique (alors que sa femme était anglicane) qui voulait donner une dimension nouvelle au slogan des franco-mauriciens et des gens de couleur, 'Maurice aux Mauriciens', en associant la religion catholique à cette cause qui annonçait la décolonisation. L'historien Joseph Mamet cite le gouverneur Charles Bruce, qui parla de Pope Hennessy à ce propos: « Il voulait la fondation d'un Parti qui engloberait les catholiques de tous bords, qui étayerait sa politique, qui viserait à éliminer les Anglais et à prendre la direction du pays »²²³⁷. Au lieu de lui venir en aide dans son entreprise, qui allait donner une nouvelle impulsion au Catholicisme local, l'Evêque catholique Scarisbrick fut en conflit avec lui. Le résultat fut l'ouverture de nouveaux débats houleux dans la communauté catholique qui ne comprenait pas le refus de son Evêque de s'allier à la cause d'un gouverneur de la Couronne qui était de son côté. L'évêque fut également en conflit avec l'Evêque anglican, Peter Sorenson Royston, qui eut une investiture mouvementée. Le Révérend Byrne, soutenu par Scarisbrick, fut également en conflit, en 1884, avec L'Evêque Royston et George Mc Irvine, l'aumônier de la *Lodge of Friendship 1696*, sur un placement des fonds publics au Clergé catholique²²³⁸ et sur la question de « la primauté des évêques à Maurice »²²³⁹. Selon Quenette, le Diocèse portlouisien sous Scarisbrick était également impliqué « dans un implacable combat contre les loges, les fastes de son rituel, les différentes classes de ses cérémonies religieuses »²²⁴⁰. Pour les Franco-mauriciens catholiques de Maurice en général, le fait de ne pas être pratiquants ne les empêchât pas de défendre leur territoire au sein de l'Eglise. Le Catholicisme était devenu,

²²³⁶ Didier Colson, « *Approches de la pratique missionnaire catholique à l'île Maurice entre 1840 et 1895- Une église locale edificatrice et/ou edificante ?* » These de Doctorat en Theologie [Institut Catholique de Toulouse, 1980] p.422.

²²³⁷ Joseph Mamet, *Les Lazaristes, fondateurs de la chrétienté à l'île de France, Ile Maurice* [General Printing, 1972] p.162.

²²³⁸ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939* [High Quality Press, 2008] p.52.

²²³⁹ Benjamin Moutou, *Les Chrétiens de l'île Maurice* [Best Graphics Ltd, 1996] p.312. Il fut remplacé par William Walsh (1891-1897) et le dernier évêque du XIX^e siècle fut Walter Ruthven Pym (1898-1903).

²²⁴⁰ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939* [High Quality Press, 2008] p.52.

pour eux, « un emblème national »²²⁴¹, comme le dit James Pope Hennessy dans son livre *Verandah* en 1964. Cet épisode montra que le sort des catholiques dépendait des gouverneurs britanniques, qu'ils fussent catholiques ou protestants.

De plus, alors que l'Eglise d'Angleterre acceptait la maçonnerie, les catholiques, encouragés par les attaques du Clergé, se positionnèrent contre les maçons du *Grand Orient de France* qui, selon eux, étaient des protestants et des athées. Quant au gouverneur catholique, James Pope Hennessy, il cita le gouverneur protestant Gordon qui affirma que les écoles d'état étaient devenues des « machines de prosélytisme »²²⁴² et que les convertis au Protestantisme avaient droit à des faveurs que ceux qui n'y adhéraient pas recherchaient en vain. Le gouverneur Gordon ajouta que beaucoup de fonctionnaires étaient protestants ou étaient des catholiques convertis au Protestantisme. Tout ceci porte à la conclusion que le fait que l'Impérialisme britannique fût inextricablement lié à la religion d'Etat souleva encore plus des vagues d'hostilités contre les anglicans et les protestants et fut un obstacle majeur à la création d'une société harmonieuse multi-culturelle. Pourtant, malgré leur résistance, les loges françaises étaient en mauvaise posture, depuis des années, face un courant qui traversait le Catholicisme, avec Rome au centre de l'antimaçonnerie. Paul Calderwood, dans son livre *Freemasonry and the press in the twentieth century. A notional study of England and Wales*, fait état du fait que pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle, avec le progrès du rationalisme et du libéralisme, plusieurs Etats furent plus tolérants envers la franc-maçonnerie mais pas la Papauté qui combattait, entre autres, le secret maçonnique. Au démembrement des Etats papaux et à la création d'un Etat italien en 1870, le sentiment antimaçonnique s'accrut car, dans la communauté catholique mondiale, les Etats papaux symbolisaient « l'unité des pouvoirs civils et ecclésiastiques »²²⁴³ dont la perte incombait en partie à la franc-maçonnerie. De plus, selon Calderwood, au XIX^e siècle, la maçonnerie fut considérée comme une « religion alternative »²²⁴⁴ et anti-chrétienne de par ses revendications universalistes, confirmée par la Bulle de Léon XIII en 1884, *Humanum Genus*, qui déclara que les francs-maçons ne gardaient plus secrète leur volonté de destruction de l'Eglise²²⁴⁵. A Maurice, des sentiments

²²⁴¹ James Pope-Hennessy, *Verandah: some episodes in the crown colonies (1867-1889)* [London/ George, Allen & Unwin Ltd: London, 1964] p.241: « badge of nationality ».

²²⁴² *Ibid.*, p.241: « engines of proselytism ».

²²⁴³ Paul Calderwood, *Freemasonry and the press in the twentieth century. A notional study of England and Wales* [Ashgate Publishing Limited, 2013] p. 130: « the unity of civil and ecclesiastical powers (...) and was a loss for which the church held freemasonry partly responsible ».

²²⁴⁴ *Ibid.*, p. 130-131: « anti-Christian and an alternative religion ».

²²⁴⁵ *Ibid.*, p. 131: « (...) declared that the freemasons were: 'No longer making any secret of their purposes, they are now boldly rising up against God Himself. They are planning the destruction of holy Church publicly and openly, and this with the set purpose of utterly despoiling the nations of Christendom' ».

semblables grandissaient envers les francs-maçons qui avaient déjà défié l'Evêque Collier et qui, désormais, faisaient partie d'une obédience qui avait enlevé l'obligation de croire en Dieu de ses Statuts.

La fin du XIX^e siècle fut un moment pénible pour l'Eglise anglicane qui subissait une nouvelle fois des tourments. Dans les années 1870, de l'Evêque Dison Buswell discutait déjà de la législation visant à la démanteler²²⁴⁶. Par réaction à cette éventualité, quelques membres de la congrégation anglicane locale s'insurgèrent, dans une pétition datée en 1873 à la Reine Victoria. La menace qui pesait au-dessus de l'Eglise anglicane fut enlevée, comme le confirma une lettre du 13 septembre 1873 au gouvernement annonçant le retrait de la proposition du démembrement du diocèse anglican mauricien mais le sort de cette communauté dépendait de son statut minoritaire face à la force numérique des catholiques qui recevaient aussi les subventions de l'état. Cependant, l'orage passé, la dernière décennie du XIX^e siècle fut placée sous le signe du renouveau évangélique et le nombre de fidèles anglicans s'accrut (10,000²²⁴⁷) ainsi que le nombre de missionnaires mais ce fut de courte durée. La fin du XIX^e siècle avait ouvert la voie à la démocratie dans la colonie avec, entre autres, l'héritage du gouverneur Pope Hennessy. En la quittant en 1889, il y laissa les bases de la société plurielle qui était prête pour des réformes, les élections législatives, mais qui touchèrent également au pouvoir des deux Eglises. Petit à petit, l'église anglicane voyait augmenter l'influence de l'Eglise catholique grâce à l'hégémonie grandissante des franco-mauriciens et de la classe indienne qui prenaient une place dans la politique locale. Forts de cette nouvelle position, les membres de *l'Union Catholique* « qui s'étaient embourgeoisés »²²⁴⁸, tout en encourageant les syndicats, et certains Franco-mauriciens allaient se reposer sur leurs attaches religieuses pour contrer les anglicans, les protestants et les francs-maçons.

²²⁴⁶ Letter from clergy, letter from Dison Buswell on the 28th March 1873, RA 2151: «*disestablishing and partially disendouing the Anglican Church* ».

²²⁴⁷ B. Burrin, *Histoire des religions des îles Maurice et Rodrigues* [Le Printemps, 2002] p.21.

²²⁴⁸ Benjamin Moutou, *Les Chrétiens de l'île Maurice* [Best Graphics Ltd, 1996] p.266.

5.2. Le *Grand Orient de France* fait le point sur la situation mauricienne

La situation mauricienne, avec des loges françaises qui rejetèrent la nouvelle Constitution de leur obédience et des loges britanniques qui avaient pour consigne de suivre l'ordre de séparation de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, créa un environnement législatif maçonnique flou où les doutes s'accumulaient. Trois points de vues seront étudiés ici afin de cerner les diverses opinions et contradictions: le point de vue du Grand Secrétaire du *Grand Orient*, celui du vénérable de *La Triple Espérance*, et les conclusions du représentant du Conseil de l'Ordre qui fut envoyé à Maurice pour trouver un consensus. Suite à la planche de *La Triple Espérance* du 20 octobre 1889 au *Grand Orient* demandant son accord pour continuer à travailler, comme elle le faisait sous l'ancien règlement, le *Grand Secrétaire* Thevenot répondit que les perturbations que vivait la loge ne faisaient que prouver qu'elle n'avait pas compris la décision de la dernière Assemblée et l'avait mal interprétée. Il clarifia la situation que le *Grand Orient de France*, « (...) par l'entête de [ses] lettres et de [ses] correspondances n'a[vait] pas rejeté la formule du [Grand Architecte de l'Univers], n'a[vait] point nié Dieu, ni l'immortalité de l'âme, n'a[vait] point fait acte d'athéisme ni de matérialisme»²²⁴⁹. Il avait tout simplement supprimé de ses règlements un passage de 1849 (car il n'avait auparavant jamais existé) « un passage qui divisait les Loges et était dans leur sein la cause d'interminables discussions »²²⁵⁰. Thevenot exprima le fait que l'obédience était simplement revenue au point de départ. Concernant la situation mauricienne, il réitéra le fait que les maçons de la colonie restaient leurs propres « maîtres après comme avant » et que l'obédience n'avait pas imposé de pratique nouvelle. De ce fait, il déclara que les maçons mauriciens avaient le choix :

*Ne vous exagérez donc point la nouvelle situation, elle n'a fait du bruit que dans la bouche de vos ennemis; vous êtes trop sages pour vous mettre à l'unisson avec eux. Ralliez vous (sic), envisagez froidement la question et vous n'y verrez rien qui puisse blesser vos consciences et vous faire désertier l'atelier*²²⁵¹.

²²⁴⁹ FM 2 Rés (144). *LTE* Dossier 2. 1886-1892. Annotation 4823. Lettre 2. Lettre de Thevenot suite à la lettre de *LTE* du 20 octobre et recue le 14 novembre 1889 par le *GODF*. Non datée. 3pp. p.1.

²²⁵⁰ *Ibid.*, p.1.

²²⁵¹ *Ibid.*, p.1.

Thevenot fit également le point sur la croyance obligatoire en Dieu qui n'existait pas dans d'autres obédiences comme le fait qu'il n'y avait pas cette clause « (...) dans les Loix maçonniques de la Catholique Espagne »²²⁵². En effet, comme les maçons espagnols avaient une histoire plus récente, ils avaient bénéficié, selon lui, de l'expérience des autres obédiences. De ce fait, « (...) considérant que la maçonnerie n'[était] pas une religion, qu'elle se born[ait] à les respecter toutes, ils [avaient] supprimé ce que les circonstances particulières avaient introduit chez nous en 1849 pour la première fois ; ils [avaient] sagement agi »²²⁵³.

Pour Thevenot, il était temps que la maçonnerie devînt « une, universelle, cosmopolite »²²⁵⁴. Pour y arriver, elle devait abolir les contraintes religieuses et politiques qui ne faisaient que diviser les Hommes. Il cita des exemples de pays où il n'y avait pas la liberté de conscience que prônait le *Grand Orient de France* comme l'Allemagne où les Juifs ne pouvaient pas être initiés et l'Angleterre qui imposait aux maçons de prêter serment sur la Bible. Ces différences entraîneraient bientôt, si elles perduraient, une situation où « il y aurait autant de Maçonneries que d'Etats ».²²⁵⁵ Thevenot compara les critiques contre le *Grand Orient* à celles que la France avait essuyées en 1789 à propos de sa revendication des Droits de l'Homme et qui finalement fut plagiée par d'autres pays. Il conclut sa lettre à la loge *La Triple Espérance* en disant qu'il les laissait libres de choisir tout en rappelant les grands hommes que l'obédience avait reçus et que les Anglais auraient probablement refusés comme Voltaire, Diderot, et Darwin: « Voilà la différence - voilà la querelle – de notre côté tolérance et liberté absolue, et de l'autre exigence et violation de la liberté de conscience. Largeur de principes chez nous, étroitesse chez les autres »²²⁵⁶. Dans ses propos, Thevenot se revendiquait de la mouvance libérale de la maçonnerie française que rejetaient justement les loges mauriciennes.

A son point de vue s'opposait celui des maçons de Maurice. A la tenue du 6 février 1896, la loge n'arrivait pas à s'entendre sur la « signification à donner » sur la circulaire no.8 du 24 octobre 1895 venant du *Grand Orient de France*. De Chazal expliqua que ses opinions étaient partagées par des maçons influents ainsi que des amis : « C'est la guerre – il n'y a aucune illusion à se faire (...) la guerre dans ce qu'elle a de plus âpre et de plus

²²⁵² FM 2 Rés (144). *LTE* Dossier 2. 1886-1892. Annotation 4823. Lettre 2. Lettre de Thevenot suite à la lettre de *LTE* du 20 octobre et recue 14 novembre 1889 par le *GODF*. Non datée. 3pp. p.2.

²²⁵³ *Ibid.*, p.2.

²²⁵⁴ *Ibid.*, p.2.

²²⁵⁵ *Ibid.*, p.2.

²²⁵⁶ *Ibid.*, p.2.

intransigeant»²²⁵⁷. Pourtant, cette guerre était excusable, car elle était obligatoire, mais à Maurice elle était différente, c'était « la guerre, plutôt la défense de [leur] institution menacée par le parti clérical »²²⁵⁸. Les maçons français avaient un palmarès de « (...) libres penseurs »²²⁵⁹, qui augmentait chaque jour. De plus, cette France « offrait aussi un refuge à un nombre encore plus considérable de maçons qui cro[yaient] en Dieu et qui considér[aient] que le principe de la Franc-maçonnerie p[ouvait] parfaitement s'allier aux croyances religieuses »²²⁶⁰. Il rappela aux maçons: « Je suis l'un d'eux, mais je ne suis pas Catholique »²²⁶¹. Il exprima le fait que le *Grand Orient de France* n'avait malheureusement pas perfectionné cette « distinction quand il a[vait] décidé que les membres du Conseil de l'Ordre devraient s'abstenir de leurs devoirs religieux »²²⁶². Sa voix ne serait pas entendu au milieu des passions en Europe mais il se bornait à « formuler le vœu que le G[rand] O[rient] ne persist[ât] pas dans la voie où il se laiss[ait] graduellement entraîner et qui menac[ait] d'éloigner de son sein des Maçons fidèles et attachés à l'Institution »²²⁶³. Le *Grand Orient* pouvait se battre contre ses ennemis mais ne devait pas devenir une « institution de combat et l'asile exclusif des libres penseurs »²²⁶⁴. De ce fait, dans le cas mauricien et pour d'autres maçons, alors que le *Grand Orient* était déjà mal vu pas d'autres « Puissances Maçonniques », il devait laisser leurs croyances aux maçons qui pensaient que le *Grand Architecte de l'Univers* existait et ne devait pas les obliger à les renier. Sa conclusion fut : les maçons mauriciens ne devaient pas dévier de leur route et mener leur combat contre « le seul Ennemi, le Clergé catholique »²²⁶⁵. Au vu de son analyse, il est clair que les maçons mauriciens n'avaient pas saisi la pertinence des paroles du comité de propagande et de Thevenot qui martelèrent le fait que le *Grand Orient* ne demandait pas aux maçons de renier Dieu. Le rapport de De Chazal se rapprocha de la position théiste de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* sur la croyance en Dieu, mais loin d'imposer cette obligation, pour lui, les maçons mauriciens avaient le choix de croire en un Dieu révélé et de continuer à travailler au nom du Grand Architecte de l'Univers, s'ils le souhaitaient. En parallèle, il se rapprocha du positionnement déiste du *Grand Orient de France*, donc d'avoir le libre arbitre et de ne pas

²²⁵⁷ Rapport du F. Evenor de Chazal 33°, sur le Rapport du F. Emile Lemaitre. Rapporteur de la Commission de Propagande. 6 février 1896. 3pp. p.1.

²²⁵⁸ *Ibid.*, p.2.

²²⁵⁹ *Ibid.*, p.2.

²²⁶⁰ *Ibid.*, p.2.

²²⁶¹ *Ibid.*, p.2.

²²⁶² *Ibid.*, p.3.

²²⁶³ *Ibid.*, p.3.

²²⁶⁴ *Ibid.*, p.3.

²²⁶⁵ *Ibid.*, p.3.

obliger les maçons à faire le serment sur le livre sacré. Cependant, De Chazal rejeta le fait que l'obédience française imposait aux loges d'enlever de leurs Statuts l'obligation de croire en Dieu. Son discours démontra les divers courants qui opposaient aussi bien les maçons des loges françaises à Maurice qu'en Europe. Par ailleurs, il rajouta un sentiment anticlérical qui découlait du contexte antimaçonnique de la colonie ainsi qu'un point de vue latitudinaire, hérité des Constitutions de 1723 qui demandaient aux maçons de croire dans la religion qu'ils souhaitaient. Pour Mary Ann Clawson, le point de vue des Constitutions anglaises était également un acte de tolérance et de libéralisme et mettait en avant le fait que les maçons pouvaient être liés comme des individus « (...) sans faire référence à leurs identités comme des membres de communautés confessionnelles »²²⁶⁶.

En fait, Evenor De Chazal était, malgré sa défense de la foi catholique des maçons, un personnage controversé de par son adhésion à la société religieuse swedenborgienne. En effet, alors qu'il était l'un des maçons qui incarnait la laïcité de la deuxième moitié du XIX^e siècle et qu'il porta, en parallèle, le drapeau de la défense de la croyance en Dieu obligatoire des maçons mauriciens, ce personnage, comme l'explique Rivalentz Quenette, avait multiplié les combats: contre l'Evêque catholique Collier, contre l'Evêque anglican Ryan, contre le fils du missionnaire Jean Lebrun et contre l'abbé Mazuy. De Chazal fut, de ce fait, le candidat légitime, en 1846, de George Ernest Poole, pour prendre la « défense de la doctrine nouvelle »²²⁶⁷ qu'il souhaitait propager, le culte swedenborgien (qui contestait certaines croyances catholiques comme la Trinité). De Chazal convoqua ses proches et des maçons pour faire promulguer, en 1877, la société religieuse des swedenborgiens et se mit à dos les Clergés catholique et anglican. Rivalentz Quenette explique qu'un maçon de *La Triple Espérance*, le député Pierre Camille François, refusa le poste de maire de Port-Louis en 1923 car « il ne put placer les hautes obligations de cette magistrature au-dessus de ses convictions spirituelles »²²⁶⁸. Il refusa de représenter la Municipalité à des cérémonies religieuses, comme il était un adhérent de cette mouvance religieuse. A sa mort, sa dépouille fut portée à la mairie puis à *La Triple Espérance*, où une tenue funèbre maçonnique eut lieu, avec des sympathisants et dignitaires, avant d'être portée à l'Eglise de la Nouvelle Jérusalem²²⁶⁹. Face déjà à des attaques de l'Eglise catholique, les maçons de la loge eurent à subir une réputation

²²⁶⁶ Mary Ann Clawson, *Constructing Brotherhood. Class, Gender and Fraternalism* [New Jersey: Princeton University Press, 1989] p.76: « (...) it asserted that men could enter the order, and relate to one another, as individuals, without reference to their identities as members of confessional communities ».

²²⁶⁷ L. Rivalentz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939* [High Quality Press, 2008] p.6.

²²⁶⁸ *Ibid.*, p.8.

²²⁶⁹ *Ibid.*, p.9.

de « mainmise swedenborgienne »²²⁷⁰ (sous les vénérables de De Chazal et de son fils Edgar Mayer). En parallèle, alors que les relations se détériorèrent entre les loges françaises et britanniques au début du XX^e siècle, l'harmonie religieuse et spirituelle, qui pouvait encore exister entre elles, à la fin du XIX^e siècle, fut incarnée par le constat que fit le Révérend Stephen Walshe, dans une lettre à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* en 1896 : «Le fait d'être moi-même un homme d'église était, je pense, la cause de la grande connexion avec toutes les Loges, même La Triple Esperance sous le Grand Orient de France».²²⁷¹

Malgré le rapport de De Chazal, les maçons français avaient choisi leur camp : ils refusaient de se plier au désir du *Grand Orient de France*, en refusant l'abrogation de la Constitution, mais voulaient continuer à travailler sous son égide en passant outre les divergences de points de vue. Ce fut justement le point focal de leurs maintes demandes pour avoir un statut privilégié et qui furent tolérées par le *Grand Orient* mais l'obédience décida de faire le point, une nouvelle fois, sur la situation mauricienne en envoyant, cette fois-ci, un de ses émissaires à Maurice. J. Rouhier, membre du Conseil de l'Ordre, arriva dans la colonie pour faire un rapport d'inspection et le 24 décembre 1913, il fit un discours devant les maçons de *La Triple Esperance* et les autres visiteurs de la loge anglaise, *Lodge of Friendship*, et de la *Grande Loge d'Ecosse*. Rouhier opposa la situation mauricienne et la position du *Grand Orient de France*. Il expliqua que les maçons de Maurice savaient bien que la querelle existant entre les obédiences en Europe était « le résultat d'une mauvaise interprétation de la Constitution du G[rand Orient de France] »²²⁷². En effet, en n'obligeant plus ses adeptes à croire en Dieu, le *Grand Orient* ne faisait pas preuve de « négation »²²⁷³ car ce n'était pas non plus « une obligation de ne pas croire ». Il demanda ensuite aux maçons des loges françaises de boire à la santé des visiteurs et à la cessation des malentendus qui existaient et qui étaient « (...) si préjudiciables à la Maçonnerie »²²⁷⁴. Son discours ne fit que prouver que le *Grand Orient* maintenait sa position mais ne résolvait pas le cas mauricien. Les loges françaises locales continuaient à imposer la croyance en Dieu à leurs membres et refusaient ce qu'Eric Garnier, qui représentait le *Grand Maître du Grand Orient*, Keller, en 2013, appela une

²²⁷⁰ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939* [High Quality Press, 2008] p. 7.

²²⁷¹ *Annual Returns. Friendship 1696. 1894-1899*. Lettre de Walshe (en Irlande) au Grand Secrétaire de la GLUA. 26 novembre 1896. 4pp. p.4: «*Being myself a Clergyman, I think was the cause of being so much connected with all the Lodges even the Lodge La Triple Esperance under the Grand Orient of France. I have at one time a correspondence with the Grand Secretary of the English Constitution in respect of this La Triple Esperance (...)* ».

²²⁷² *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915*. Rapport d'inspection sur *LTE* par J. Rouhier, membre du Conseil de l'Ordre. 24 décembre 1913. 3pp p.3.

²²⁷³ *Ibid.*, p.3.

²²⁷⁴ *Ibid.*, p.3.

« maçonnerie libérale ou adogmatique qui accueill[ait] croyants et non-croyants et laiss[ait] à ses membres une absolue liberté de conscience et de recherche »²²⁷⁵. Il ajouta que ce ne fut qu'en 2009 que l'obédience ajouta à sa Constitution qu'«il attach[ait] une importance fondamentale à la laïcité »²²⁷⁶.

Les maçons français voulurent garder les traditions religieuses et ce, malgré les attaques antimaçonniques. Quant aux maçons britanniques de Maurice, leur attachement à leurs Eglises n'avait pas changé et, à cette époque, l'Eglise anglicane n'avait pas encore fait le point sur l'adhésion maçonnique. Comme l'explique Luc Nefontaine, dans le chapitre « Les autres églises et la franc-maçonnerie », dans son livre *La franc-maçonnerie* », ce ne fut qu'en 1987, que le synode général de l'Eglise anglicane adopta « (...) un rapport qui qualifiait certains rites maçonniques comme incompatibles avec la foi chrétienne, et même de « blasphématoires »²²⁷⁷. Cependant, ce rapport ne déconseilla pas anglicans de faire partie de la franc-maçonnerie. De par leur histoire, les maçons anglais de Maurice, étaient proches de l'Eglise anglicane. De plus, le Prince de Galles, quand il devint Grand Maître de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* en 1875, confirma la position de l'obédience et, en 1883, il attesta qu'aussi longtemps que la religion « resterait gravée dans les cœurs de la Franc-maçonnerie, elle sera florissante » et que si cette situation était amenée à changer, elle perdrait « son pouvoir et sa stabilité »²²⁷⁸. Ces mots du futur Roi-Empereur confortaient la position des maçons anglais alors que les maçons français, eux, continuaient, depuis l'affaire Collier à se sentir proches de la spiritualité des Britanniques, tout en plaidant leurs propres traditions religieuses. Les maçons du *Grand Orient de France* n'abandonnèrent pas leur foi et la pratique de la charité en arguant que les loges avaient compté des prêtres catholiques comme le « premier prêtre mauricien »²²⁷⁹, l'Abbé Deroullède, qui fut également le secrétaire et l'orateur de *La Triple Espérance* dans les années 1810. Descroizilles avait rappelé en 1864, après l'affaire Collier, lors d'une instruction aux jeunes maçons, les liens entre la maçonnerie et la religion. Il plaça l'histoire de la loge *La Triple Espérance* dans la lignée de loges européennes qui avaient St Jean Baptiste comme saint patron et leur rappela que les maçons qui avaient participé aux Croisades en Terre Sainte (« dont un grand nombre se firent initiés

²²⁷⁵ Le Mauricien. Eric Garnier, *dirigeant du Grand Orient de France* : « Les francs-maçons doivent être plus présents sur la scène locale » 16 novembre 2013.

²²⁷⁶ Le Mauricien. Eric Garnier, *dirigeant du Grand Orient de France* : « Les francs-maçons doivent être plus présents sur la scène locale » 16 novembre 2013.

²²⁷⁷ Luc Nefontaine, *La Franc-maçonnerie* [Editions du Cerf, 1990] p.117.

²²⁷⁸ Vahid Jahlil Fozdar, "That grand primeval and fundamental religion" [California State University East Bay, 2001] *Journal of World History*. 2011. p.493-512. p. 493. *Speech in London*. 8 December 1883, quoted in MRWI 20 No 11 Feb 1884: 437.

²²⁷⁹ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939* [High Quality Press, 2008] p.17.

en Palestine (...) firent le vœu que s'ils emportaient la place (sic) et pouvaient retourner dans leur patrie, les diverses Loges auxquelles ils appartenaient seraient placées sous le patronage de St. Jean-Baptiste !») ²²⁸⁰. Il était logique, pour Descroizilles, que la maçonnerie ait des liens étroits avec la religion et les loges britanniques mauriciennes suivaient la tradition des loges européennes, qui avaient « leurs chapelains et leurs ministres, c'est-à-dire qu'un élu de Dieu, du [Grand Architecte de l'Univers], souvent maçon lui-même, consacra[it] leurs grands travaux » ²²⁸¹. Les maçons britanniques comptaient dans leurs rangs plusieurs pasteurs qui n'eurent pas à faire profil bas dans la colonie mauricienne rongée par l'antimaçonnerie cléricale, orienté principalement vers leurs frères des loges françaises. Sur la liste des maçons britanniques figurèrent: l'Evêque Francis Ambrose Gregory (de la *Lodge of Friendship 1696* ²²⁸²), le Révérend George Mc Irvine (initié à la *British Lodge No.736* en 1866 et un des fondateurs de la *Lodge of Friendship 1696* en 1878) ²²⁸³, Le Révérend Walshe (un maçon irlandais) et le Révérend O'Dell, (le chapelain de la *British Lodge* et de la *Military Lodge*), entre autres. Le Clergé catholique ne permit plus une telle alliance avec la franc-maçonnerie sur le long terme alors que les anglicans purent, eux, procurer un espace où les francs-maçons pouvaient s'adonner à des pratiques religieuses. L'atmosphère rendue plus tendue par l'antimaçonnerie cléricale qui régnait aussi bien en société qu'au sein de la maçonnerie fragilisa les loges *La Bienfaisance* et *La Triple Espérance*. Dans deux lettres des officiers de *La Triple Espérance* au Secrétaire Général du *Grand Orient de France*, en 1908, ils expliquèrent que bien qu'il y ait eu un accroissement de membres et que la loge ait essayé de faire revivre « les anciennes traditions » ²²⁸⁴ en offrant des médailles et des prix aux institutions mais l'Alliance Française, « dans la crainte de s'aliéner les sympathies du clergé » ²²⁸⁵, les avait refusées. En effet, « il [fut] expressément défendu aux Catholiques d'assister à des réunions politiques ou sociales, tenues par des profanes, dans le local de la Loge sous peine d'excommunication » ²²⁸⁶. Les maçons étaient convaincus que si l'Alliance Française avait accepté les prix, « les parents des élèves qui les auraient obtenus auraient

²²⁸⁰ Henry C. Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864* [Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864] P.35.

²²⁸¹ *Ibid.*, p.36.

²²⁸² *District and Colonial Return*. 31 décembre 1908.

²²⁸³ *Lodge File. Lodge of Friendship No. 1696. List of founding members.*

²²⁸⁴ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12^{ème} j 10^{ème} m 5908. 7pp. p.3.*

²²⁸⁵ *Ibid.*, p.4.

²²⁸⁶ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE à Vadecard. 12^{ème} j 10^{ème} m 5908. 3pp. p.2.*

défendu à leurs enfants de les accepter par crainte de déplaire à leurs curés »²²⁸⁷. Leurs espoirs que la loge reprît sa prospérité d'antan diminuait sans cesse et ils étaient persuadés que si les maçons de France ne les aidaient pas, « par leurs conseils et leur influence, à contrecarrer sinon à détruire la suprématie que les prêtres exerc[ait]ent (...), la maçonnerie finira[it] par s'éteindre »²²⁸⁸. Le recrutement devenait impossible face aux persécutions de « ceux qui voul[ai]ent recevoir la lumière, et si nombreuses [étaient] les calomnies»²²⁸⁹. Ils firent donc appel au *Grand Orient* pour intercéder en leur faveur auprès de maçons de l'Angleterre, puisqu'ils étaient « sous la domination anglaise»²²⁹⁰, afin de leur soumettre une stratégie pour faire taire les hostilités cléricales car une « co opération (sic) des Grandes Loges de France & d'Angleterre »²²⁹¹ était leur dernier espoir.

5.3. L'antimaçonnisme exacerbé de Léon Meurin et les débats sur la laïcité

Une des figures les plus emblématiques de la croisade antiprotestante, menée par l'*Union Catholique*, fut Monseigneur Léon Meurin dès 1887. Prêtre jésuite, il était né à Cologne et après un poste de vicaire apostolique de Bombay, le Pape Léon XIII lui « décern[a] peu après le titre d'évêque résidentiel de Port-Louis »²²⁹². Selon Benjamin Moutou, il venait d'une famille franco-allemande mais « était rompu à la tradition britannique, ayant servi aux Indes comme vicaire apostolique »²²⁹³. Tout comme l'Evêque Collier dans les années 1850, il se démarqua par ses sentiments antimaçonniques et son dévouement à la communauté catholique. Dans le journal hebdomadaire, *Week-end*, du 6 avril 2008, il est question « (...) de la violente campagne lancée par l'église (sic) catholique contre la franc-maçonnerie par la voix de certains évêques à la fin du dix-neuvième siècle »²²⁹⁴. Quand il arriva dans la colonie en novembre 1887, Léon Meurin s'occupa du Diocèse

²²⁸⁷ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE à Vadecard. 12^{ème} j 10^{ème} m 5908. 3pp. p.2.*

²²⁸⁸ *Ibid.*, p.2.

²²⁸⁹ *Ibid.*, p.2.

²²⁹⁰ *Ibid.*, p.3.

²²⁹¹ *Ibid.*, p.3.

²²⁹² Marie-France James, *Esotérisme, occultisme, franc-maçonnerie et christianisme au XIXe siècle et XXe siècle*. Coffret 2. Volume 2. [Lanore, 2008] p.193.

²²⁹³ Benjamin Moutou, *Les Chrétiens de l'île Maurice* [Best Graphics Ltd, 1996] p.266.

²²⁹⁴ *Week-end*, Portrait « Rivaltz Quenette, la mémoire de la Loge » 6 avril 2008.

catholique « laissé à l'abandon par son prédécesseur »²²⁹⁵ et, en 1888, « sous les auspices de l'Union Catholique, (...) il cré[a] une Union ouvrière et une Société de prévoyance »²²⁹⁶ qui, alliées aux associations, « (...) en v[int] à regrouper près d'un quart de la population active de Port-Louis »²²⁹⁷. Fort de cette victoire numérique que l'*Union Catholique* préparait, Monseigneur Meurin reprit, comme Marie France James en fait état, « ses controverses et discussions publiques sur le protestantisme, le spiritisme et l'occultisme »²²⁹⁸ et continua à écrire son livre, *La Franc-maçonnerie, synagogue de Satan*, qui fut publié à Paris en 1893, deux ans avant sa mort à Port-Louis. Ce livre reposait sur les accusations de Léo Taxil, qui se révélèrent fausses par la suite, mais aussi sur les idées antimaçonniques des Papes de la fin du XIX^e siècle. En avril 1884, l'encyclique *Humamum genus* du Pape Léon XIII, accusant la franc-maçonnerie d'être responsable de la montée du pouvoir temporel, reprenait les idées de Pie IX qui, en 1873, disait que cette « synagogue de Satan (...) l'avait dépouillé ». Pour Jean-Jacques Gabut, le Pape Léon XIII « (...) n'avait manifestement aucune connaissance des divisions de la franc-maçonnerie, de la conscience jalouse qu'avaient les obédiences de leurs prérogatives nationales et de la profonde divergence de vues sur l'Ordre et ses objectifs qui existaient par exemple entre la franc-maçonnerie anglaise et la franc-maçonnerie française de l'époque »²²⁹⁹. l'Evêque Meurin, lui, trouva des sympathisants nationaux aussi bien qu'internationaux.

Le *Freemasons Chronicle* de mai 1895 publia « As Others See Us » regroupant des articles sur l'antimaçonnisme, dont l'un d'entre eux acclamait Meurin d'être le premier « à révéler, dans son excellent travail, (...) l'existence du « Palladisme », qui constitu[ait] la Haute Maçonnerie, l'organisme secret qui contrôl[ait] la secte »²³⁰⁰. Cet auteur, qui n'est pas cité par le *Freemasons Chronicle*, conclut que l'extrait qu'il publia du livre de l'Evêque de Port-Louis, était l'image vraie, telle une photographie de ce qu'était vraiment la Franc-maçonnerie²³⁰¹. Il faisait référence à Albert Pike, *Grand Maître* depuis 1859 du *Suprême Conseil des REAA*, que Meurin qualifia, dans son livre, *La Franc-maçonnerie, synagogue de Satan*, d'« Empereur-Pape »²³⁰², « (...) Grand Maître du Suprême Conseil de Charleston,

²²⁹⁵ Marie-France James, *Esotérisme, occultisme, franc-maçonnerie et christianisme au XIXe siècle et XXe siècle*. Coffret 2. Volume 2. [Lanore, 2008] : « MEURIN Léon (1825-1895) » p.196.

²²⁹⁶ *Ibid.*, p.196.

²²⁹⁷ *Ibid.*, p.196.

²²⁹⁸ *Ibid.*, p.196.

²²⁹⁹ Jean-Jacques Gabut, *Eglise, religions et franc-maçonnerie* [Dervy, 2006] p.58.

²³⁰⁰ *Freemasons Chronicle*, «As Others See Us » mai 1895: « to reveal, in his excellent work (...) the existence of « Palladism », which constitutes High Masonry, the secret body which controls the sect ».

²³⁰¹ *Ibid.*: « (...) a word picture as truthful and as forcible as a photograph, of what Freemasonry really is ».

²³⁰² Léon Meurin, *La Franc-maçonnerie, synagogue de Satan* [Cadillac: Editions St Rémy, 1893] p.433.

premier Suprême Conseil du Globe, (...) Souverain Pontife de la franc-maçonnerie universelle et Grand Maître Conservateur du *Palladium sacré* »²³⁰³. Le « Palladium », pour Meurin était « (...) la figure du Baphomet que les Templiers avaient reçu, à ce qu'ils disent, de Lucifer même »²³⁰⁴. Meurin livra également une bataille ouverte à la franc-maçonnerie française de Maurice et à la loge de *La Triple Espérance*. Une des façons privilégiées par Meurin et les membres de l'*Union catholique* pour combattre les maçons, comme ils connaissaient la situation financière précaire de *La Triple Espérance*, fut de se porter acquéreurs de son temple. Comme de St Pern le confia à Ormières, le 10 février 1888, alors que les maçons avaient rejeté l'offre de Meurin, « avec indignation, il a[vait] déclaré qu'il arriverait à ses fins et qu'il [les] ferait déloger »²³⁰⁵. Il avait même fait l'achat de l'emplacement contigu et son Evêché était en face du temple. Alors que cette proximité géographique fut, auparavant, un symbole de la cohabitation heureuse de la maçonnerie et du Clergé, Meurin, qui savait que la loge était plus ancienne que la cathédrale et que la première pierre fut posée par des francs-maçons, souhaitait désormais s'en débarrasser et voulait sa « démolition »²³⁰⁶. Une commission fut nommée pour faire un rapport sur cette offre. La destruction de la maçonnerie avait débuté quelques années plus tôt. En effet, l'*Union catholique* fut l'acquéreur des locaux de *La Paix* en 1881.²³⁰⁷ Plus tard, l'Immeuble Rolando qui hébergea *La Triple Espérance* fut vendu au Clergé catholique et est annexé, de nos jours, au Couvent de Lorette²³⁰⁸.

Un cri de détresse fut lancé par la loge-mère au Président et membres du Conseil de l'Ordre du *Grand Orient de France*, en octobre 1889. Les membres de la loge expliquèrent que, dans chaque famille de la colonie, il y avait deux ou trois maçons et ils fraternisaient « avec toutes les sociétés »²³⁰⁹. Quant aux locaux de *La Triple Espérance*, ils accueillait des bals et des réunions publiques mais, comme les maçons le témoignèrent en 1889, le « fanatisme du clergé Catholique Romain a[vait] porté le trouble dans tous les esprits, à [leur] sujet, même chez ceux qui apparten[ai]ent à d'autres communions »²³¹⁰. Les regards de

²³⁰³ Léon Meurin, *La Franc-maçonnerie, synagogue de Satan* [Cadillac: Editions St Rémy, 1893] p.433.

²³⁰⁴ *Ibid.*, p.433.

²³⁰⁵ FM 2 Rés (144). *LTE*. Dossier 2. 1886-92. Annotation 1894. Lettre de St Pern à Ormières. 10 février 1888. Ecrite à Rose Hill. 3pp. p.1.

²³⁰⁶ *Ibid.*, p.1.

²³⁰⁷ Rés FM 2 (145). *LTE* 30^e. 1877-1881 : Correspondance 1879-84. Annotation 3211. Lettre de Kery. 2pp.

²³⁰⁸ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.8.

²³⁰⁹ FM 2 (Rés) 144. *LTE* Dossier 2. (1886-92) Annotation 4823. Lettre 1. Lettre de la *LTE* au Président et membres du Conseil de l'Ordre 20 octobre 1889. Reçue par le *GODF* le 14 novembre. 4pp. p.3.

²³¹⁰ *Ibid.*, p.3-4.

défiance fusaiant « dans un petit centre où la libre pensée est synonyme (sic) d'athéisme »²³¹¹. La loge *La Bienfaisance* se trouvait dans la même situation d'isolement que *La Triple Espérance* face à l'intransigeance du *Grand Orient de France* sur sa nouvelle politique. Elle informa l'obédience, le même jour que la lettre de la loge-mère, le 20 octobre 1889, qu'elle accusait réception des nouveaux rituels et que l'atelier avait décidé de ne pas les utiliser²³¹² « et que s'ils y étaient contraints, ils démissionneraient pour s'affilier aux [Loges] anglaises »²³¹³. La fronde contre les maçons fut, en effet, perpétuée par des locaux qui ne partageaient pas les revendications des loges françaises mauriciennes. Un des détracteurs de la loge *La Triple Espérance*, Lucien Seillier, « Membre de la presse rationaliste de Londres »²³¹⁴, écrivit plusieurs fois au *Grand Orient de France* en qualifiant les maçons de « clique »²³¹⁵ et s'impliqua personnellement. Dans sa lettre du 3 octobre 1911, il mit sous plis, le journal, *Le Chercheur*, qui avait disparu et qui fut tenu par les « spiritualistes, théosophes francs-maçons » de Maurice. Le nouvel Evêque catholique arriverait bientôt et il comptait lui envoyer une liste de francs-maçons de *La triple Espérance* afin de démasquer « ces hypocrites »²³¹⁶. Son attitude vindicative se perpétua à travers sa correspondance au *Grand Orient*, pendant plus de dix ans, témoignant des amalgames divers qu'il faisait. Il semblerait que le *Grand Orient* écouta ses propos car plusieurs lettres lui furent envoyées par le Conseil de l'Ordre. Le 15 avril 1926, le Secrétaire du Conseil accusa réception d'une de ses lettres et le remercia pour les documents qu'il avait envoyés et « qui montr[ai]ent la propagande anti-maçonnique (sic) et réactionnaire à l'Ile Maurice »²³¹⁷.

Alors qu'au cours des décennies post-schisme, les francs-maçons des loges françaises continuèrent à revendiquer leur foi, une série de journaux relayèrent les remontrances et les accusations d'athéisme du public et du Clergé contre eux. Le 13 février 1883, le journal avait publié un entrefilet où la rédaction avait commenté que « le Grand Orient de France a[vait] été mis au ban de la franc-maçonnerie des autres pays pour avoir inscrit l'athéisme en tête de ses statuts »²³¹⁸. Dans son édition du 15 février 1883, *Le Cernéen* publia un article « Le Grand Orient et l'athéisme », en réponse une lettre de De Chazal, et montra bien son

²³¹¹ FM 2 (Rés) 144. *LTE* Dossier 2. (1886-92) Annotation 4823. Lettre 1. Lettre de la *LTE* au Président et membres du Conseil de l'Ordre 20 octobre 1889. Reçue par le *GODF* le 14 novembre. 4pp. p.4.

²³¹² La loge rejeta également le nouveau rituel mais pas la lettre arrivée au *GODF* le 12 octobre 1889.

²³¹³ *GODF. La Bienfaisance* 1881-1910. Case 163. Dossier 1881-1899.

²³¹⁴ *GODF. LTE* 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Seillier. 3 octobre 1911. 2ppp.1.

²³¹⁵ *GODF. LTE* 1907-1915. Dossier 1912-1915.

²³¹⁶ *GODF. LTE* 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Seillier. 3 octobre 1911. 2ppp.1.

²³¹⁷ *GODF. LTE* 1916-1939. Dossier 1920-1939. Lettre du 15 avril 1926. Du Secrétaire du Conseil de l'ordre à Seillier (Rose Hill).

²³¹⁸ *Le Cernéen*. 14 février 1883. Lettre de De Chazal au rédacteur datée du 13 avril.

animosité envers le maçon français. Il semblait étrange au journaliste du *Cernéen* qu'un écrivain de profession comme De Chazal pût croire à l'existence de Dieu et à la vie future et « p[ût] admettre implicitement (...) que la croyance en Dieu n'[était] qu'une « opinion philosophique », alors que tous ceux qui [avaient] cette croyance la considér[ai]ent comme une vérité nécessaire »²³¹⁹. Pour la rédaction, le *Grand Orient* trouvait de tels profils dignes de sa sollicitude et s'était cru « devoir biffer le nom de Dieu (...) sans même se soucier de ce que deviendrait la Franc-Maçonnerie, privée du Grand Architecte de l'Univers ». La rédaction exposa de même sa surprise quand, quelques années auparavant, le *Grand Orient* et les maçons questionnaient l'« acte rigoureux »²³²⁰ de Pie IX, qui avait excommunié les maçons, et ce, malgré la désapprobation des autres pays. « A Maurice même, la Loge La Triple Espérance n'a[vait]-elle pas voulu, à cette époque, renoncer, pour cette cause à son obéissance »²³²¹. Le journal de propagande de l'*Union Catholique, La Croix*, fut un des détracteurs des maçons français. Il publia les attaques antimaçonniques de Meurin en 1891 et 1892. Alors qu'Edgar Mayer, le vénérable de *La Triple Espérance*, avait critiqué, le 18 octobre 1892, l'éditorialiste du journal, ce dernier, Geffroy, expliqua qu'il lui avait écrit, « du haut de mon 32^e échelon »²³²². Mayer s'étonnait qu'il ait refusé « de publier dans ses colonnes les avis au sujet des funérailles d'un Maçon »²³²³, Henry Krumpholtz, alors que le Numéro. 18 du journal avait fait l'éloge de ce même maçon. La conclusion de Mayer fut que : « Bien que vous ayez refusé l'avis, je constate avec plaisir que, selon vous, un Maçon protestant peut être un parfait honnête homme »²³²⁴. La réponse du rédacteur fut cinglante et l'article du 21 Octobre 1892, intitulé « Un Vénérable étonné », visa Mayer qui, selon Geffroy, cherchait à faire diversion en attaquant la rédaction. Pour Geffroy, l'étonnement de Mayer, ne prouvait qu'une chose : « Entre le Catholicisme, d'une part et le Protestantisme et le Franc-maçonnerie, de l'autre, il n'y a pas de conciliation de compromis possible »²³²⁵. Le rédacteur trouvait ces révoltes contre le Catholicisme odieuses alors que les maçons défendaient ceux qui étaient sous « la bannière de l'erreur »²³²⁶, les protestants. L'étonnement d'Edgar Mayer

²³¹⁹ *Le Cernéen Journal de L'île Maurice. Ancienne Ile de France*. No.12378 « *Le Grand Orient et l'athéisme* ». jeudi 15 février 1883. p.1.

²³²⁰ *Ibid.*, p.1.

²³²¹ *Ibid.*, p.1.

²³²² *Journal La Croix*. 18 octobre 1892. P.1.

²³²³ *Ibid.*, p.1.

²³²⁴ *Ibid.*, p.1.

²³²⁵ *Journal La Croix*. 21 Octobre 1892. 2^{ème} année. No.390. 1^{ère} Edition. Rédacteur François Geffroy. « *Un Vénérable étonné* ». p.1.

²³²⁶ *Ibid.*, p.1.

que le journal ait pu « tenir un maçon protestant pour un parfait honnête homme »²³²⁷ avait son origine dans sa méconnaissance du dogme catholique.

Quant à l'héritage de Monseigneur Meurin, il fut perpétué par les locaux et des journaux catholiques en France. L'Evêque de Port-Louis fut glorifié en 1894 par *La Revue Mensuelle Religieuse* pour avoir « pénétré et révélé le fond de ce commerce infernal par lequel Satan prend possession de ses victimes volontaires (...) et en fai[sait] les instruments dociles et fanatiques de sa haine contre l'Eglise de l'humanité »²³²⁸. A la mort de Meurin, la *Revue Mensuelle Religieuse* du 6 juin 1895, parla de ce « vaillant parmi les vaillants, et en même temps un des plus érudits auteurs anti-maçonniques (sic) »²³²⁹ et de Port-Louis, « le siège du Sous-Directoire central de la Haute-Maçonnerie pour l'Afrique ». Selon eux, Meurin, ayant fait un mandement contre les « lucifériens palladistes », « l'infernale secte » répondit en pillant neuf églises de Port-Louis « avec accompagnement de profanations exécrables »²³³⁰. La situation délicate des maçons mauriciens relevait également du contexte religieux du début du XX^e siècle où l'Eglise catholique prenait du pouvoir alors que l'Eglise anglicane subissait des revers de fortune à cause du nombre de fidèles qui stagnait alors que, comme le résuma Edouard Laurent en 1914 : « Malgré les efforts de ministres protestants et les sommes émises à leur disposition, la religion ne fait pas de progrès chez nous. Maurice est et restera catholique »²³³¹. Alors que le début du XX^e siècle s'ouvrit sur l'épiscopat des évêques anglicans qui furent sauvés de l'anéantissement de leur diocèse²³³², après des décennies de plénitude ecclésiastique et pastorale, le Clergé commença à perdre du terrain. En sus des problèmes sociopolitiques que vivait toute la population, avec les luttes de classes, le début de la démocratie et les enjeux économiques, le clergé anglophone, venant d'Australie et d'Angleterre entre autres, n'était pas en harmonie avec la cause mauricienne et il n'arrivait pas à souder une communauté hétérogène qui s'effritait, faute de repères. Cette déculturation religieuse des anglicans mauriciens et l'essoufflement du Clergé résultait du fait qu'il y avait une majorité de prêtres étrangers, souvent en rupture avec les réalités de la vie diocésaine mauricienne, et ils avaient posé des jalons exogènes à une église coloniale qui se cherchait.

²³²⁷ *Journal La Croix*. 21 Octobre 1892. 2^{ème} année. No.390. 1^{ère} Edition. Rédacteur François Geffroy. « *Un Vénérable étonné* ». p.1.

²³²⁸ *Revue Mensuelle Religieuse*, « *Le Diable au XIX^e siècle. Doutes, critique & contradictions* » janvier 1894. No 1.

²³²⁹ *Revue Mensuelle Religieuse*, « *Mort de Mgr Meurin* » 6 juin 1895. 2^{ème} année.

²³³⁰ *Ibid.*,

²³³¹ Edouard Laurent, *L'île Maurice : Entre la France et l'Angleterre* [Port-Louis : Imprimerie La Patrie, 1914] p.22.

²³³² Comme Francis Ambrose Gregory (1904-1919), Cyril Henry Golding Bird (1919-1930), Hugh Van Lynden Otter Barry (1931- 1959), Alan Francis Bright Rogers (1959-1966) et Ernest Edwin Curtis (1966-1973).

Les inégalités et injustices qui existaient entre les pasteurs locaux et étrangers de l’Eglise anglicane eurent pour conséquence la frustration du clergé local et une des manifestations concrètes de cette politique discriminatoire fut les mesures de discipline prises envers certains prêtres hindous.

De leur côté, les maçons anglais de la *Lodge of Friendship* se retranchaient dans le temple au centre de l’île. Quant aux maçons français, découragés, certains se retiraient de la vie maçonnique et l’atelier de *La Triple Espérance* peinait à obtenir un quorum si bien que le vénérable craignait qu’il ne fût mis en sommeil. Pourtant, il eut un certain répit dans les attaques car le nouvel Evêque catholique O’Neil se révéla comme un « homme libéral dans une allocution remarquable faite à l’occasion du jubilé de la Reine Victoria »²³³³ en 1892. Quelques jours plus tard, les maçons anglais avaient donné un bal maçonnique dans les salons de *La Triple Espérance* et un des espoirs que la situation allait changer fut que « la présence de certaines dames Catholiques (sic) à ce bal n’a[vait] scandalisé personne »²³³⁴. Léon de St Pern espérait donc que le nouvel Evêque serait moins intolérant que son prédécesseur, « le jésuite Meurin »²³³⁵ qui avait fait tant de mal à la maçonnerie française. Cependant, pour que la situation s’apaisât à Maurice, il était impératif que le *Grand Orient* n’insistât pas sur la liberté de conscience car les maçons de l’atelier refuseraient de signer et préféreraient se séparer de l’obédience. St Pern insista sur les conséquences fâcheuses que subirait la colonie : « Comme je l’ai écrit au [Grand Orient], à cette occasion, l’année dernière, si ces [frères] se retiraient, la franc-maçonnerie française cesserait d’exister à Maurice, et le [Grand Orient] perdrait une des plus anciennes Loges de la Fédération »²³³⁶. La loge avait même dû emprunter au gouvernement pour la rénovation des bâtiments suite au cyclone de 1892 et en sus de la difficulté de payer cette dette et la menace d’une saisie, « les initiations se f[aisaient] de plus en plus rares, ou, pour mieux dire, il n’y en a[vait] plus »²³³⁷. La plaidoirie des maçons mauriciens pour avoir un statut différent se perpétuait presque vingt ans après le Schisme européen. St Pern espérait, de ce fait, que Paul Viguiier intercèderait auprès de l’obédience, en considérant leur situation exceptionnelle et malheureuse, afin que le *Grand Orient* leur délivrât les Patentes « sans faire signer l’engagement confidentiel »²³³⁸. La loge *La Bienfaisance*, quant à elle, ne résista pas aux attaques et les départs furent fatals à la

²³³³ FM 2 Rés (144). *LTE*. Dossier 3. 1893-1900. Lettre de Léon St Pern à Paul Viguiier du *GODF*. 19 juillet 1892. 5pp. p.1-2.

²³³⁴ *Ibid.*, p.2.

²³³⁵ *Ibid.*, p.2.

²³³⁶ *Ibid.*, p.2.

²³³⁷ *Ibid.*, p.3.

²³³⁸ *Ibid.*, p.4.

constitution annuelle du collège d'officiers et, en 1902, il fut question d'une des raisons de sa mise en sommeil : la « pression du Clergé catholique qui causa des problèmes au sein de quelques familles et beaucoup de démission en résultèrent »²³³⁹. Daby analyse la disparition de certaines loges françaises par plusieurs causes : soit elles « se fondirent dans d'autres loges » soit, en citant une note de Cécile Grégoire, par l'« opposition du clergé catholique et son influence dans les familles mauriciennes, [le] départ de beaucoup de familles de Port Louis, [la] séparation de la G[rande] L[oge] d'Angleterre d'avec le G[rand] O[rient] [de] F[rance], [la] situation peu fortunée des membres restés fidèles à la Loge »²³⁴⁰. La situation était telle qu'en 1911, dans une lettre au *Grand Orient de France*, le nouveau vénérable de *La Triple Espérance* expliqua qu'en sus des problèmes financiers, « le cléricisme s'[était] infiltré lentement dans [leurs] pays, et la désagrégation s'y [était] mise depuis quelques temps déjà »²³⁴¹. Il souhaitait de ce fait avoir l'appui d'un Consul franc-maçon pour avoir plus de poids dans cette lutte.

En effet, alors que la loge avait fait face à l'anathème de Collier, cette fois-ci, les enjeux étaient plus graves car le public n'était pas aussi solidaire et les maçons n'étaient plus forts du soutien des frères de l'influente loge de *La Paix*, qui avaient mené le combat à leurs côtés dans les années 1850. La fin de cette loge avait affaibli la maçonnerie française de la colonie. La nouvelle loge *La Bienfaisance*, qui avait remplacé la loge *La Paix*, se tournait également vers le *Grand Orient* et souhaitait prolonger les liens que l'ancienne loge avait entretenus avec l'obédience. Le Conseil de l'Ordre leur assura son soutien en 1914 et exprima qu'il était « très-sensible à ce nouveau témoignage de [leur] fraternelle amitié et très-touché des sentiments d'attachement »²³⁴² que la loge mauricienne exprimait. Alors qu'ils étaient attaqués par Meurin et les catholiques, les loges françaises avaient donné « l'exemple de vertus domestiques qui commandaient le respect et l'estime dans le monde profane »²³⁴³. Malgré les relations souvent ambiguës sur leur sort avec les maçons des loges britanniques, ils avaient gardé leur liberté d'agir et avaient prôné les mêmes rapports fraternels qu'avant. Le besoin d'avoir l'aval du *Grand Orient* se faisait, en effet, critique car, après des décennies

²³³⁹ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.18: « pressure by the Catholic Clergy caused problems among some families and resulted in many resignations ».

²³⁴⁰ Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p.22.

²³⁴¹ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre du vénérable de LTE, Cangy, au Président et membres du Conseil de l'Ordre. 10 décembre 1911. 2pp. p.2.*

²³⁴² *GODF. LTE 1911-1920. Lettre de l'un des Secrétaires du Conseil de l'Ordre à La Bienfaisance. 13 janvier 1914. 1pp.*

²³⁴³ *GODF. LTE. 1911-1920. Lettre de St Pern à Rouhier (discours de St Pern, véné en exercice). 9pp. p.3.*

d'une « indépendance relative »²³⁴⁴, en rejetant les Statuts de l'obédience, *La Triple Espérance*, isolée dans son combat, revendiquait sa force dans une « petite société »²³⁴⁵ parce qu'elle était soutenue par le « Colosse »²³⁴⁶ qu'était l'obédience. En portant allégeance au *Grand Orient*, l'atelier mauricien désirait justifier une nouvelle fois sa rébellion dans un contexte multiethnique et multi religieux. Il avait, depuis un siècle accompli des progrès immenses sous la bannière de l'obédience en restant fidèle à son crédo : « En avant vers la vérité, A bas l'obscurantisme »²³⁴⁷. Cependant, les maçons mauriciens vivaient dans une autre société que ceux de France, dans une même société coloniale que leurs frères britanniques et dans laquelle les raisonnements ne devaient pas diviser. Alors que la maçonnerie française relevait désormais l'étendard de la liberté et proclamait l'indépendance morale et physique de l'homme, les loges mauriciennes, elles, regroupaient plusieurs opinions dans une société en conflit. « (...) Donc s'ils (sic) [leur] fallait une loi d'exception plus précise que celle qui [leur] [fut] octroyée, pour vivre entre [eux]-mêmes et avec les [frères] des [Loges] »²³⁴⁸, ils comptaient le soutien du *Grand Orient de France*.

CHAPITRE 6. Les liens tendus entre de la maçonnerie anglaise et les autres loges de la colonie

Face à une situation ambiguë qui persistait après le Schisme dans ses relations avec les loges du *Grand Orient de France* et du *Suprême Conseil de France*, la maçonnerie anglaise commença à prendre position. En plus de la distance prise à certains niveaux avec *La Triple Espérance* et *La Bienfaisance*, elle se positionna contre la création d'autres loges. En effet, la maçonnerie anglaise devint plus influente dans la deuxième moitié du XIX^e siècle à Maurice et cette nouvelle diffusion de la maçonnerie de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* se fit en parallèle avec le durcissement de l'anglicisation de la colonie. Au cours du XIX^e siècle, le pouvoir impérial britannique devint plus tenace à Maurice et eut un impact sur le fonctionnement des loges anglaises. Tout d'abord, avec le développement des instances

²³⁴⁴ *GODF. LTE.* 1911-1920. Lettre de St Pern à Rouhier (discours de St Pern, véné en exercice). 9pp. p.4.

²³⁴⁵ *Ibid.*, p.4.

²³⁴⁶ *Ibid.*, p.4.

²³⁴⁷ *Ibid.*, p.5.

²³⁴⁸ *Ibid.*, p.7.

britanniques, les loges purent avoir plus de membres. Dans un autre livre, *Elixir of Empire. The English Public schools, Ritualism, Freemasonry, and Imperialism*, P.J. Rich, cite K. W. Henderson (dans le *Masonic World Guide* de 1984) qui expliqua que « bien sûr, l'expansion de la maçonnerie anglaise, irlandaise et écossaise fut largement le résultat de la Colonisation britannique, en particulier la vaste expansion de l'Empire britannique au XIX^e siècle »²³⁴⁹. La maçonnerie anglaise suivit également l'expansion de l'Empire à Maurice et, même si elle ne garda pas toutes ses loges, elle affirma cette position souveraine sur le territoire de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, quand les loges *La Concorde* (puis *L'Amitié*) du *Suprême Conseil de France* et *La Bienfaisance* du *Grand Orient de France* furent créées en 1778 et 1881. La maçonnerie anglaise fut un des bénéficiaires de la vigueur impérialiste et les loges françaises firent face à l'ancrage territorial de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. Déjà, en décembre 1842, le *Freemason Quarterly Review* publia un bilan des colonies de l'Empire dans l'Océan Indien (Ceylan, Pula Penang, Malacca, Singapour et Maurice) et conclut que ce fut « un des travaux généraux les plus intéressants que [les Britanniques] avaient menés sur la plus importante annexion de l'Angleterre – l'Hémisphère Est »²³⁵⁰. Maurice faisait désormais partie prenante du paysage aussi bien culturel que maçonnique de l'Empire. *La Triple Espérance*, auréolée du prestige d'être la loge-mère des loges françaises, exprima sa fierté d'avoir pignon sur rue. Forte de sa position, *La Triple Espérance* fut aussi en conflit, en 1872, avec la loge *The Saint Louis Lodge*, constituée depuis 7 ou 8 ans par la *Grande Loge de Mark Master Masons of England & Wales and the Colonies and dependencies of the British Crown*. Cette loge avait « éveillé la susceptibilité de quelques maçons »²³⁵¹ de Maurice. Pourtant, les loges britanniques allaient prendre une place de choix dans la colonie alors que la vision impérialiste de la Reine Victoria s'insinuait dans le monde pour que le soleil ne se couchât jamais sur son règne.

Au fur et à mesure, l'empreinte de la culture anglaise s'imposait, comme dans la société et la politique coloniales et, en parallèle à l'œcuménisme maçonnique et la cohésion sociale des élites, le gouvernement impérial prenait du terrain. Outre les changements politiques et administratifs, l'anglicisation touchait l'identité culturelle et maçonnique de la

²³⁴⁹ P.J. Rich, *Elixir of Empire. The English Public schools, Ritualism, Freemasonry, and Imperialism* [London: Regency Press, 1989] p.82: «Of course, the spread of English, Irish and Scottish masonry was largely the result of British colonialism, and in particular the vast expansion of the British Empire in the nineteenth century».

²³⁵⁰ *Freemason Quarterly Magazine*. "A Popular History of British Commercial Intercourse with China and the Insular Possessions of England in the Eastern Seas" By W. Cook Taylor, L.L.D. &c. Madden and Co. décembre 1842. p.106: « one of the most interesting general works we have pursued on the most important appendage of England – its Eastern hemisphere ».

²³⁵¹ FM 2 (856). LTE. Dossier 3. Correspondance 1868-75. Annotation 14055. Lettre de Jules Kerys au GODF. 10 janvier 1872. 6pp.

population d'origine française et celle des gens de couleur. Au fil des décennies, les maçons anglais, eux, préservaient leur identité sans trop s'ouvrir à la culture française. Inévitablement, un autre débat, qui découlait de cette tendance, allait voir le jour : les limites de la juridiction maçonnique d'un pays britannique et *de facto* sous la juridiction de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. En effet, un des huit principes que la *Grande Loge Unie d'Angleterre* fixa en 1929 était qu'elle ne reconnaissait qu'une obédience par pays et la maçonnerie mauricienne allait être, à plusieurs occasions, un laboratoire en matière de juridiction, comme une requête en 1819 du Grand Juge et Commissaire de Justice, qui « en sa qualité de Député de la Grande Loge d'Angleterre, réclama le droit de surveillance sur les travaux de la loge en raison de l'acceptation de celle-ci du Rite Ecossais Ancien et Accepté »²³⁵². Elle fut refusée par la loge *La Triple Espérance* et la juridiction maçonnique ne revint au-devant de la scène qu'au milieu du XIX^e siècle. Dans un article du *Masonic Mirror* de juillet 1860, faisant écho à ce qui se passait en Angleterre, la légitimité des pays où « la Franc-maçonnerie [était] pratiquée sous l'autorité de ses gouvernements respectifs, c'est-à-dire, là où elle [était] légale »²³⁵³ fut questionnée. Maurice figurait sur la liste de ces pays. En 1866, le *Masonic Press* dressa, lui, la liste des « *Masonic Enclaves* » (des enclaves maçonniques) et cita le cas de Jersey où il y avait des conflits de juridiction avec les loges françaises. Cette question donna lieu à des recherches sur des précédents à propos de la présence « (...) de Loges étrangères sur le territoire de [leur] Grande Loge Nationale »²³⁵⁴. L'auteur cita alors les loges françaises de Maurice et les loges hollandaises du Cap et conclut qu'il fallait évaluer dans quelle mesure elles étaient « (...) les restes de juridictions politiques disparues »²³⁵⁵ et où loges anglaises n'interféraient pas dans la « souveraineté maçonnique »²³⁵⁶ (comme au Portugal, en Espagne et au Canada). Pourtant, la régularisation de Jean Emile Daruty au 33^o du REAA (défié par les loges anglaises et confirmé par le *Suprême Conseil de France*) et l'implantation d'une autre obédience dans la colonie britannique confirmèrent dans les années 1870, l'affirmation de la suprématie de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* en terre britannique. En 1876, 8 maçons de loges du *Grand Orient de France*, *La Triple Espérance*, *La Paix*, *La Bienfaisance*, *L'Amitié*

²³⁵² R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.44.

²³⁵³ *Masonic Mirror*, «*Masonic Queries & Notes. Masonry Sanctioned by Governments*» juillet 1860. p.14: «*Freemasonry is practised under the sanction of their respective governments, i.e. where it is lawful*».

²³⁵⁴ *Ibid.*, p.38: «*has caused some hunting for precedents, as to the working of foreign Lodges in the territory of our National Grand Lodges*».

²³⁵⁵ *Ibid.*, p.38 :«*(...) the remains of extinct political jurisdictions*».

²³⁵⁶ *Ibid.*, p.38: «*(...) cases of infringement of Masonic sovereignty*».

de la Réunion et une loge parisienne²³⁵⁷, fondèrent la loge *La Concorde*, une loge symbolique. N'ayant pas reçu son immatriculation en 1877, suite au fait qu'une autre loge du *Suprême Conseil de France* avait le même nom, la solution fut trouvée de la renommer *L'Amitié No. 245*, créée le 30 mars 1877²³⁵⁸. Ayant reçu l'aval de la *Grande Loge Centrale*²³⁵⁹, en avril 1877, la loge fut inaugurée le 28 janvier 1878²³⁶⁰. Cependant, dès la création de la loge *La Concorde*, la communauté maçonnique insulaire y fit obstacle, les loges de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* aussi bien que celles du *Grand Orient de France*.

6.1. La maçonnerie anglaise s'oppose à la présence d'une autre obédience dans la colonie

Tout d'abord, quand Jean Emile Daruty pria, en décembre 1877, Brewsher de demander aux vénérables des loges anglaises et aux autres passé vénérables de convoquer une commission pour l'installer comme vénérable²³⁶¹, ce dernier répondit qu'il n'en avait pas les pouvoirs. Brewsher, alors vénérable de la *British Lodge 1038*, demanda les conseils de l'obédience londonienne, le 4 janvier 1878, pensant que plusieurs raisons faisaient obstacles à la demande de Daruty: les maçons anglais pensaient que « les maçons français n'avaient le droit de créer aucune Loge maintenant sur [leur] territoire »²³⁶² et c'était contre les principes du *Suprême Conseil de France* de faire une telle demande. Pourtant, Daruty avait accompagné sa demande d'une requête de son obédience de faire appel aux vénérables des loges anglaises. De plus, Daruty avait refusé en pleine Cour de justice de prêter serment sur la Bible²³⁶³. Le 23 janvier Daruty demanda à la loge *Harmony 1535* d'assister à l'inauguration de la loge *L'Amitié 245* le 28 janvier 1878²³⁶⁴ et de lui conférer le titre de « *installed master* » (vénérable installé), elle refusa. Brewsher envoya une lettre le jour de l'installation, en

²³⁵⁷ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Tableau des Maçons Réguliers qui désirent former une loge. *La Concorde*. 5 janvier 1877.

²³⁵⁸ Robert F. Gould, *History of Freemasonry, embracing an investigation of the records of the organization of the fraternity in England, Scotland, Ireland, British colonies and Dominions and the United States of America*. Volume 4. Third edition [London: Caxton Publishing, 1951] p.37.

²³⁵⁹ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 27 avril 1877. 3pp. p.1.

²³⁶⁰ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Compte rendu de l'inauguration. 6 pp. p.1.

²³⁶¹ *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-1884. H 110. Lettre de Daruty à Bewsher, passé vénérable. 26 décembre 1877. 1pp.

²³⁶² *Annual Returns. British Lodge No.1038*.1874-1884. *Letter from Brewsher, vénérable*. 4 January 1878. 3pp. p.1: "we think that the French masons have no right to erect any Lodge now in our territory".

²³⁶³ *Ibid.*, p.3: "Again there is the question of the doing away with "Bro. Daruty has in open Court refused to be sworn, and believing in God as we do".

²³⁶⁴ GLDF. Lettre de Daruty à Harmony 1535. 23 janvier 1878. 2pp. p.1.

expliquant « (...) qu'aucune nouvelle loge ne p[ouvait] maintenant être érigée dans ce pays, sauf sous une Constitution britannique, et cette opinion prov[enait] des règlements du Suprême Conseil de France, Chapitre 1, article 5»²³⁶⁵. De ce fait, les procédures de la nouvelle loge étaient « irrégulières »²³⁶⁶. Le jour même Daruty protesta contre ce qu'il appela cette « étrange théorie »²³⁶⁷. La création de *L'Amitié 245* n'était, pour lui, pas en violation des conventions des Suprêmes Conseils autour du monde et précisa que le *Suprême Conseil de France* avait fait « acte d'établissement à Maurice depuis 1844, quatorze ans avant la G[rande] L[oge] d'Angleterre qui ne saurait aujourd'hui lui interdire le droit d'y rester »²³⁶⁸. Le vénérable de *Harmony* consulta le Grand Secrétaire de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, le 29 janvier 1878, car il ne voulait pas agir improprement mais « le sentiment général [était] que la Loge était irrégulière en tout & ne devrait pas être reconnue »²³⁶⁹. Il joignit aussi une copie d'un compte rendu de l'inauguration, publié d'un journal local, *La Sentinelle*, écrit, selon lui par Daruty, qui faisait allusion au vénérable de la *British Lodge*, comme à « une épine dans le pied de la Loge »²³⁷⁰.

A l'inauguration de la loge, de nombreux visiteurs affluèrent comme Lewinson (le passé vénérable de la loge anglaise la *British Lodge* et de la loge écossaise la *Friendship 439*); des membres de la *British Lodge*, de *La Triple Espérance* et de *La Paix*²³⁷¹. Certains maçons britanniques ne boudèrent pas la cérémonie malgré leur réticence et le compte-rendu de l'inauguration fit état des visiteurs distingués qui avaient présenté leurs excuses pour leur absence due à leurs occupations professionnelles comme Kyshe (passé vénérable de la loge irlandaise *Military Lodge*), Thompson (passé vénérable de la *Saint Louis Lodge of Marks Masters*) et Rickwood (le passé vénérable de l'ancienne *Harmony*)²³⁷². Cependant, les loges anglaises s'étaient abstenues de visiter « en corps », considérant la loge comme irrégulière et, en analysant la situation, Daruty demanda au *Suprême Conseil de France* de « mettre sous le nez »²³⁷³ des maçons de ces loges une copie de sa correspondance avec le *Suprême Conseil*

²³⁶⁵ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Copie de la lettre de Brewsher à *L'Amitié*. 28 janvier 1878. 1pp: « we consider that no new lodge can now be erected on this land, except under a British constitution, and this opinion is borne out by the regulations of the Supreme Council of France, Chapter 1, article 5 ».

²³⁶⁶ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Copie de la lettre de Brewsher à *L'Amitié*. 28 janvier 1878. 1pp.

²³⁶⁷ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Copie de la lettre de Daruty à Brewsher. 28 janvier 1878. 1pp.

²³⁶⁸ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Copie de la lettre de Daruty à Brewsher. 28 janvier 1878. 1pp.

²³⁶⁹ *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-1884. H 110. Lettre au Grand Secrétaire au vénérable. 29 janvier 1878. 3pp. p.1. « the general feeling is that the Lodge is irregular in every way & ought not be recognised ».*

²³⁷⁰ *Ibid.*, p. 3: « un thorn in the side of the Lodge ».

²³⁷¹ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Compte rendu de l'inauguration. 6 pp. p.1.

²³⁷² *Ibid.*, p.1.

²³⁷³ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 1^{er} février 1878. 4pp. p.2.

d'Angleterre. En effet, quand la loge *L'Amitié* fit sa demande au *Suprême Conseil de France* pour fonder un atelier symbolique au Rite Ecossais, il lui fut, d'abord, répondu, en décembre 1876, qu'une grande difficulté était à prévoir. Comme l'île Maurice était une possession britannique et que le *Suprême Conseil d'Angleterre* faisant partie de la confédération des *Suprêmes Conseils* écossais reconnus par le Convent de Lausanne, le *Suprême Conseil de France* ne pouvait pas créer des ateliers sur les territoires d'une autre obédience. L'obédience allait, donc, demander « l'autorisation des chefs du Sup[rême] Cons[eil] d'Angleterre »²³⁷⁴. Pour Daruty, comme, la loge avait reçu sa constitution le 30 mars 1877, il pensait qu'il avait reçu « l'autorisation nécessaire »²³⁷⁵ et que la *Grande Loge Unie d'Angleterre* n'y voyait pas d'objection car son Grand Maître et le Grand Maître adjoint étaient aussi les « Patrons » du *Suprême Conseil d'Angleterre*. De plus, certains passé vénérables anglais s'étaient montrés favorables à la création de la loge et avaient changé d'avis « au dernier moment sur la menace qui leur a[vait] été faite de les traduire devant la Gr[ande] L[oge] d'Angleterre »²³⁷⁶.

Les journaux en profitèrent pour étaler, de nouveau, la vie des loges locales. Le journal *Le Cernéen*, publia un avis de l'inauguration puis, quelques jours plus tard, le mercredi 30 janvier 1878, un article en page 1, « La Loge l'Amitié, No.245 », signé E.A., qui parla du fait que la présence de nombreux maçons de Port-Louis était le témoignage que, même si *L'Amitié* était une loge d'une autre obédience, les membres de la nouvelle loge restaient des frères envers lesquels les maçons des autres loges avaient des « sentiments de tolérance ». Bien informé, car « s'il faut en croire les indiscrets, - car il y en a même dans la franc-maçonnerie »²³⁷⁷, l'auteur précisa que les loges anglaises protestaient, au nom de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, contre l'installation de cette loge et commenta : « Il est de plus assez étrange que la Grande Loge d'Angleterre, la dernière venue à Maurice (...) puisse aujourd'hui revendiquer un tel monopole, (...) et sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord avec lui »²³⁷⁸. Quant au journal, *La Sentinelle de Maurice* du vendredi 1^{er} février 1878, il précisa que la *Lodge of Harmony* « prétendait que l'île était colonie anglaise, la Grande Loge d'Angleterre seule avait le droit d'y constituer des loges »²³⁷⁹ et que, la loge *L'Amitié* étant irrégulière, elle n'entreprendrait pas de relations avec elle. L'auteur affichait un sentiment hostile envers la « prétention » de la *Lodge of Harmony* et défendit Daruty qui

²³⁷⁴ GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 1^{er} février 1878. 4pp. p.2.

²³⁷⁵ *Ibid.*, p.3.

²³⁷⁶ *Ibid.*, p.3.

²³⁷⁷ *Le Cernéen*. « La Loge l'Amitié, No.245 » Signé E.A. mercredi 30 janvier 1878. p.1.

²³⁷⁸ *Ibid.*, p.1.

²³⁷⁹ *La Sentinelle de Maurice*. Année XXVII. No 6552. Vendredi 1^{er} février 1878 « La Loge L'Amitié ». p.2.

revendiquait « au nom de [la] liberté, la droit pour tout maçon, de se placer sous l'obédience de l'autorité maçonnique dont les doctrines lui convenaient le mieux »²³⁸⁰. L'auteur rappela qu'après la fondation de la « première loge anglaise » en 1858 (mais il oublia ici de préciser qu'une autre loge fut créée dans les années 1810), les membres de cette loge s'étaient alors adressés à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* pour avoir des consignes sur l'attitude à suivre face aux loges françaises. Il leur fut officiellement répondu que la colonie ne pouvait être assimilée aux autres pays britanniques car « (...) au contraire, d'après des usages maçonniques, elle relevait d'une juridiction française »²³⁸¹ comme le *Grand Orient de France* s'y était installé avant la colonisation britannique. L'article conclut donc, « dès lors, c'était-elle, la Gr[ande] [Loge] d'Angleterre, qui, à proprement parler, envahissait un territoire étranger en y constituant des loges »²³⁸². Ces deux journaux, à la ligne éditoriale pro-française, reflétaient les sentiments belliqueux qui envahissaient une partie de la colonie. Quant à la présence de certains maçons anglais à l'inauguration, à l'opposé de la position de distanciation officielle des loges, ils montrèrent que les liens étaient maintenus avec les maçons du *Suprême Conseil de France*.

Parallèlement, au cours de ces années cruciales, alors les loges anglaises confirmaient de façon plus véhémente leur position officielle en tant que maçonnerie de la colonie britannique, l'implantation de la nouvelle loge du *Suprême Conseil de France* essuya aussi une résistance farouche de la loge du *Grand Orient de France, La Triple Espérance*. Pourtant, déjà impliquée dans des conflits et étant dans une position délicate suite au Schisme, la loge se prévalait d'avoir le statut privilégié dû à son antériorité dans la colonie et ayant reçu, comme telle, l'amnistie de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. Alors que le *Grand Orient de France* était en litige avec le *Suprême Conseil de France* dans la métropole européenne, l'appartenance de son fondateur, Jean Emile Daruty, 32°, à deux obédiences (le *Grand Orient de France* et le *Suprême Conseil de France*)²³⁸³ fut une autre source de tension. En effet, les deux obédiences étaient prises dans un litige au sujet de la gestion du Rite Ecossais Ancien et Accepté et le *Grand Orient de France* fut momentanément mis à l'écart. De plus, *La Triple Espérance* était, alors prise, dans un conflit interne avec ce maçon et, dès 1875, elle avait fait appel à la commission des contentieux au sujet de *La Concorde* et de Daruty²³⁸⁴. Ce dernier, alors membre de *La Triple Espérance*, critiquait les procédures des élections de 1875 et 1876.

²³⁸⁰ *La Sentinelle de Maurice*. Année XXVII. No 6552. Vendredi 1^{er} février 1878 « *La Loge L'Amitié* ». p.2.

²³⁸¹ *Ibid.*, p.2.

²³⁸² *Ibid.*, p.2.

²³⁸³ FM 2 Réserve (143). Lettre du vénérable de *La Paix* au *GODF*. 2 février 1877. 3pp. p.1.

²³⁸⁴ Fm 2 Rés (144). LTE Dossier 1 (1876-1885).

Dès le 20 décembre, il fit appel au Conseil de l'Ordre du *Grand Orient de France* et se porta plaignant, en précisant qu'il avait adressé une protestation analogue 15 mois auparavant (à propos de la tenue du 2 septembre 1875) et qu'il avait eu gain de cause²³⁸⁵. Comme l'expliqua Daruty le 27 décembre au Conseil de l'Ordre, les officiers dignitaires de *La Triple Espérance* furent installés et, malgré ses protestations, l'esquisse et la planche de la tenue furent acceptées²³⁸⁶. De plus, la présence des membres de *La Concorde* aux tenues de *La Triple Espérance*, alors qu'ils étaient tous aussi des membres de loge-mère, fut dénoncée et Courtaux les sortit²³⁸⁷. De plus, ce dernier considérait que les membres de la nouvelle loge ne pouvaient prendre part aux élections de *La Triple Espérance* à cause de la rupture des relations entre les deux obédiences²³⁸⁸. Pour Daruty, la création d'une autre loge sous son obédience-mère, le *Suprême Conseil de France*, était légitime car il était un 'Lowton' adopté (louveteau) par la *Loge Les Trinitaires de Paris*²³⁸⁹. Daruty précisa que la nouvelle loge fut créée avant que l'information de la rupture des « relations officielles »²³⁹⁰ entre le *Grand Orient* et le *Suprême Conseil de France* ne lui parvînt. Au moment de la demande de Constitution de la loge *La Concorde*, Daruty avait sollicité le *Suprême Conseil de France* pour « (...) tracer les lignes de conduite »²³⁹¹ que les maçons de *La Concorde* devaient suivre envers les « maçons revêtus des hauts grades par le G[rand] O[rient] de France ou par les Gr[ands] Chap[itres] d'Angleterre ou d'Ecosse »²³⁹² et avait constaté que, comme il n'existait « aucun At[elier] relevant d'un Sup[rême] Cons[eil] du Rite, (...) que voici l'Île Maurice devenue territoire de [cette] obédience »²³⁹³. Si l'obédience demandait aux maçons de *La Concorde* de choisir entre elle et le *Grand Orient*, la question ne se poserait plus car ils auraient reçu d'ici là, la réponse que la réponse qu'elle avait accueilli favorablement leur loge et « (...) tous les fondateurs de la nouvelle loge se retirer[ai]ent de la Loge française »²³⁹⁴. Suite à une amende de *La Triple Espérance* et une condamnation à la réprimande, Daruty

²³⁸⁵ FM 2 (144). *LTE*. Dossier 1. (1876-1885). Lettre de Daruty au Conseil de l'Ordre. 20 décembre 1876. 4 pp. p.1.

²³⁸⁶ FM 2 (144). *LTE*. Dossier 1. (1876-1885). Lettre de Daruty au Conseil de l'Ordre. 27 décembre 1876. 4 pp. p.1.

²³⁸⁷ *Ibid.*, p.4.

²³⁸⁸ FM 2 (144). *LTE*. Dossier 1. (1876-1885). Lettre de Daruty au Conseil de l'Ordre. 20 décembre 1876. 4pp. p.2.

²³⁸⁹ *Ibid.*, p.3.

²³⁹⁰ *Ibid.*, p.3.

²³⁹¹ *GLDF*. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de J.E Daruty au Suprême Conseil de France. 10 novembre 1876. 4pp. p.3.

²³⁹² *Ibid.*, p.3.

²³⁹³ *Ibid.*, p.3.

²³⁹⁴ *GLDF*. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de Daruty au *SCDF*. 5 janvier 1877. 4pp. p.3.

donna sa démission, le 9 janvier 1877, comme membre actif de *La Triple Espérance* et fut radié par le Conseil de l'Ordre²³⁹⁵.

Fort de sa connaissance historique, Jean-Emile Daruty commenta en janvier 1877 que les maçons étaient « généralement ici assez ignorant[s] de l'histoire maçonnique et le fantastique rapport du F[rère] Brémond sur les droits du Gr[and] O[rient] au rite Ecos[sais] anc[ien] & acc[epté] & au 33^e degré ne trouv[ât] que des lecteurs dociles »²³⁹⁶. En 1878, il adressa au Secrétaire Chancelier du *Suprême Conseil de France* deux exemplaires de son livre *Recherche sur le Rite Ecos[sais] Ancien et Accepté* (les 1^{er} et 2^{ème} fascicules). Il en profita pour le remercier : « Je suis heureux de pouvoir par ce travail, pour lequel je n'ai reculé devant aucun sacrifice, payer ma dette de reconnaissance au Sup[rême] Cons[eil] de France pour la faveur qu'il m'a faite en m'élevant au 33^e degré »²³⁹⁷. Alors que Daruty se posait des questions sur les relations avec les autres obédiences, les deux loges françaises (*La Paix* et *La Triple Espérance*), la loge écossaise *Friendship No.439* et loges de Bourbon envoyèrent une lettre au *Suprême Conseil de France*, le 4 novembre 1876²³⁹⁸ sur la nouvelle loge. En effet, *La Paix* était aussi indécise sur la reconnaissance de cette loge du *Suprême Conseil de France* mais avec moins de véhémence que *La Triple Espérance*. Le vénérable de *La Paix* exposa, le 2 février 1877, au *Grand Orient de France* la situation mauricienne. Elle demandait que si, suite à la rupture des relations officielles entre le *Grand Orient de France* et le *Suprême Conseil du Rite Ecos[sais]*, elle devait, comme *La Triple Espérance*, « imposer à ceux de [ses] membres qui désireraient appartenir aux deux obédiences l'obligation d'opter »²³⁹⁹. Il ajouta que la loi du *Grand Orient* ne l'empêchait pas car « rien ne défend[ait] l'affiliation dans des ateliers de rites différents (...) »²⁴⁰⁰ et ainsi les maçons d'autres obédiences pouvaient s'affilier aux loges françaises. La situation de la loge était aussi délicate car *La Concorde* voulait utiliser son temple et le matériel de sa Chambre Symbolique. La loge *La Paix* envoya une nouvelle lettre le 17 mars 1877 et demanda si les maçons français qui voulaient faire partie de la nouvelle loge *La Concorde* devaient opter pour l'une ou l'autre obédience²⁴⁰¹. La loge *La Paix* assista officiellement à l'inauguration de *L'Amitié* mais, selon Daruty, *La Triple*

²³⁹⁵ FM 2 (144). *LTE* Dossier 1 (1876-1885).

²³⁹⁶ *GLDF*. Dossier *L'Amitié* 245. Lettre de Daruty au *SCDF*. 5 janvier 1877. 4pp. p. 3-4.

²³⁹⁷ *GLDF*. Dossier *L'Amitié* 245. Lettre de Daruty au Secrétaire Chancelier du *SCDF*. 19 mai 1880. 2pp. p.1-2.

²³⁹⁸ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.23. Elle arriva à Paris le 5 janvier 1877, selon Michael Allan.

²³⁹⁹ FM 2 Rés. 143. Dossier *La Paix*. Correspondance 1876-1881. Annotation 163. Lettre du vénérable de *La Paix* au *GODF*. 2 février 1877. 3pp. p.1.

²⁴⁰⁰ *Ibid.*, p.2.

²⁴⁰¹ FM 2 Rés (143). Dossier *La Paix*. Correspondance 1876-1881. Annotation 163. Lettre du 2 février 1877.

Espérance « s'[était] retranchée derrière la décision du Conseil de l'Ordre & n'a[vait] même pas eu la politesse de répondre à [leur] lettre d'invitation²⁴⁰². De ce fait, *La Paix* avait pris une décision allant contre les consignes du *Grand Orient de France* alors, qu'en revanche, *La Triple Espérance* suivit la rupture stricte des relations entre les deux obédiences. Rouhier confia à Daruty que le Grand Secrétaire du *Grand Orient*, Thévenot aurait, d'après ce qu'il avait appris, écrit à un membre de *La Triple Espérance* qu'il espérait « qu'aucun maçon français »²⁴⁰³ n'assisterait à l'installation. La colonie vivait, de ce fait, un double rejet de cette loge, celui des loges anglaises et celui de *La Triple Espérance*.

6.2. Le projet de regroupement de loges anglaises et la revendication nationaliste des loges françaises

En parallèle aux questions du Schisme, les ateliers britanniques couvaient le projet de la création d'une *Grande Loge Provinciale* et, dès les années 1870, ils commencèrent à évoquer les détails pratiques qu'un Grand Maître Provinciale pourrait faciliter, comme leur accorder plus rapidement des documents administratifs. Il serait, également, le garant des dérogations qui affluaient suites aux divers changements dans les liens avec les autres loges. Le Gouverneur Farquhar, n'en avait eu le titre symbolique de *Grand Maître Provincial* dans les années 1810, et le projet reprenait vie alors que les loges anglaises tentaient d'asseoir leur influence tentaculaire dans la colonie. Le *Provincial Grand Master* de Surrey, le Général Brown, (qui décéda à Colombo en 1889), aurait pu porter un tel projet, mais il avait servi à Maurice et dans les Caraïbes jusqu'aux années 1840, comme Adjudant du 9^{ème} Régiment, alors qu'il n'y avait plus de loges britanniques à Maurice²⁴⁰⁴. Dans les années 1860, face à des irrégularités administratives, les loges anglaises regrettaient déjà l'absence d'une *Grande Loge Provinciale* mais en 1877, face à l'incurie des loges françaises locales, déchirées entre les scandales et les rivalités, elles tinrent le cap et restèrent fidèles à l'esprit maçonnique anglais en demandant formellement sa création. Selon Susan Snell, de la *Museum and Library of Freemasonry* de Londres, l'administration maçonnique de l'île Maurice était compliquée. Il semblerait que la colonie avait opéré comme une Province séparée (connu comme *District* à partir des années 1870). Pour elle, il n'y a malheureusement pas d'archives spécifiques au

²⁴⁰² GLDF. Dossier *L'Amitié* 245. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 1^{er} février 1878. 4pp. p.2 .

²⁴⁰³ GLDF. Dossier *L'Amitié* 245. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 1^{er} février 1878. 4pp. p.2.

²⁴⁰⁴ *Freemasons Chronicle*. avril 1889. p.10.

Freemasons' Hall à ce sujet sauf quelques correspondances indiennes qui en font état²⁴⁰⁵. En revanche, le projet d'un *Provincial* ou *District Grand Lodge* fut discuté à profusion par les loges anglaises. Un exemple vient de J.M O'Brien qui, dans une lettre à Lord Lindsay, en janvier 1875, parla du fait qu'après des séjours au Bengale et Darjeeling, il avait rejoint en 1868 la loge *La Triple Espérance* et qu'il était « (...) le *Most Wise* de son Chapitre des Chevaliers Rose Croix »²⁴⁰⁶. Alors qu'il fut choisi pour être le vénérable de la nouvelle loge anglaise, *Harmony*, et qu'il avait envoyé une demande de patente à la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, il fut « radié des honneurs plus hautes »²⁴⁰⁷ parce qu'il n'avait jamais été posté (étant Lieutenant-Colonel Inspecteur général de Police) dans un pays où il y avait une *Grande Lodge Provinciale* et il ne voulait pas être pénalisé.

Cependant, au cours de la période post-Schisme, la fonction d'une telle institution dans la colonie devint pressante et les loges anglaises en firent plusieurs fois la demande à la *Grande Loge Unie d'Angleterre*. Le contexte maçonnique, rendu délicat par les changements dans les Statuts du *Grand Orient de France*, allait être propice à une telle initiative dans le contexte trouble que vivaient les loges françaises. De plus, les maçons de la *British Lodge* mettaient au point une nouvelle stratégie et ils questionnèrent, dans leur compte rendu, la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, sur les procédures à suivre pour créer une *Grande Loge Provinciale de Maurice*²⁴⁰⁸. Le 20 décembre 1877, le nouveau Premier Surveillant²⁴⁰⁹ de la *Lodge of Friendship* No.1696, Nagle, expliqua au *Grand Secrétaire* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* que la création d'une *Grande Loge Provinciale* réunirait, selon lui, probablement également les membres des deux loges françaises qui les rejoindraient « (...) en conséquence du changement dernier dans la Constitution du *Grand Orient of France* contre lequel elles protestaient toutes deux vigoureusement »²⁴¹⁰. Le 6 novembre 1877, la *Lodge of Friendship 1696*, qui fut inaugurée le 11 octobre 1877, expliqua au *Grand Secrétaire* que la patente de la loge avait trop tardé et, comme il était difficile d'obtenir la signature du *Grand Maître* à certaines occasions, elle proposait la future création, quand le moment viendrait de

²⁴⁰⁵ Mail de Susan Snell, *Library and Museum of Freemasonry*: «Unfortunately no separate collection of Historical Correspondence for Mauritius survives but there may be some historical correspondence within the letters relating to India (...)».

²⁴⁰⁶ *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. Lettre à Lord Lindsay de J.M O'Brien. 16 jan 1875. 3pp. p.2.*

²⁴⁰⁷ *Ibid.*, p.2: «debarred from further honours ».

²⁴⁰⁸ *Annual Returns British Lodge 1038. 1874-1884. Lettre de Nagle (PM 439 SC et PZ 160 SC) au Grand Secrétaire. 30 mars 1877. 3pp. p.2.*

²⁴⁰⁹ Nagle fut élu au poste de Premier Surveillant à l'installation annuelle de la loge, le 10 octobre 1877, parce que Keefe avait décliné l'offre.

²⁴¹⁰ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1877-1884. Lettre au Grand Secrétaire de la GLUA. 20 décembre 1877. 3pp. p.2: «Moreover it is very probable that the two French Lodges here will join us in consequence of the late change in the Constitution of the Grand Orient of France against which they both vigorously protested ».*

créer et « maintenir une Grande Loge Provinciale »²⁴¹¹ afin de pallier les retards administratifs. Pour le moment, les trois loges anglaises, dont l'une était encore en phase de démarrage, ne pourraient constituer qu'une « très petite Province »²⁴¹². Cependant, il demanda au Grand Maître de l'obédience de lui faire parvenir entretemps les noms de « deux ou trois frères, influents aussi bien socialement que maçonniquement que les frères de Maurice aimeraient voir au poste de Grand Maître adjoint »²⁴¹³ et que la loge lui en référerait à nouveau par la suite. Le 12 novembre 1877, la demande fut concrétisée et les membres de *Friendship 1696* considéraient que le moment était propice pour choisir un maçon distingué au poste de Grand Maître Provincial de Maurice, car « la Loge [était] assur[ée] qu'une telle nomination aiderait fortement la promotion d'une union et d'une harmonie parmi les Loges, et ferait croître l'influence de la Franc-maçonnerie pour de bon »²⁴¹⁴. Le vénérable et le Premier Surveillant proposèrent le nom de Walter Henry Scott (de la loge *Harmony 1535*).

Un mois plus tard, le 20 décembre 1877, le Premier Surveillant de la *Lodge of Friendship* No.1696, Nagle, pensant même que des maçons des loges françaises, en conflit avec le *Grand Orient de France* pourraient se joindre à eux, défendit le projet fermement. Alors qu'il en avait déjà fait la proposition le 6 novembre à l'obédience, il désirait rassurer le Grand Secrétaire que, malgré le fait que la *Lodge of Friendship* fut nouvellement créée sous la Constitution anglaise, elle avait existé pendant 13 ans sous l'égide de la *Grande Loge d'Ecosse* et la loge était bien « installée »²⁴¹⁵. De plus, la loge *Friendship* avait formellement entériné le choix Walter Henry Scott, le directeur général des chemins de fer, comme le futur Grand Maître Provincial, et les autres loges avaient accepté le principe. Il n'y eut un « dissident dans chaque loge car l'affaire n'avait pas été portée au vote »²⁴¹⁶. Nagle mit également en avant le fait qu'une *Grande Loge Provinciale* existait auparavant, selon le livre

²⁴¹¹ *Lodge File. Lodge of Friendship 1696*. Lettre à J.H.B. Nagle de John Harvet, Grand Secrétaire. 6 november 1877.1p: « uphold a District Grand Lodge ».

²⁴¹² *Ibid.*, p.1: « As respects forming the Island into a District Grand Lodge, I may mention to you, that even with three lodges, it will form a very small District and there may scarcely be said to be three, as the last can hardly be yet formed ».

²⁴¹³ *Lodge File. Lodge of Friendship 1696*. Lettre à J.H.B. Nagle de John Harvet, Grand Secrétaire.6 november 1877. 1p: « two or three Brethren, influential both socially and masonically whom the Brethren in Mauritius would like to see hold the appointment of D.G.Master ».

²⁴¹⁴ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696*. 1877-1884. *Minutes of Regular Meeting of Friendship 1696 in Temple La paix*. 12 novembre 1877. Signée Bell, vénérable, et Nagle, Premier Surveillant. 3pp. p.1-2: « (...) to nominate some distinguished Brother to the Office of District p.2. Grand Master of Mauritius, for this Lodge feels assured that such an appointment would aid powerfully in promoting union and concord among the Lodges, and raise the influence of the Craft for good ».

²⁴¹⁵ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696*. 1877-1884. Lettre au Grand Secrétaire de la GLUA. 20 décembre 1877. 3 pp. p.1: « established ».

²⁴¹⁶ *Ibid.*, p.2: « The matter has been formally settled by the Lodge of Friendship and the other Lodges have accepted the principle but as there was one dissident in each Lodge because the affair had not been put on the summons ».

des *minutes* de 1813-1819 de la loge *La Paix* (et qui étaient « curieux en tant que documents historiques »²⁴¹⁷ car c'était une loge française qui les éclairait sur leur passé), afin d'appuyer sa demande. Cependant, comme cela a été démontré, Farquhar n'en avait eu que le titre et son nom ne figurait pas sur la liste des *Provincial Grand Masters*, confirmé par le un dossier nommé, « District file sur Provincial Grand Lodges/Chapters – Formation of » de la bibliothèque londonienne, à effet qu'une nomination ne présupposait pas une création de *Grande Loge Provinciale*²⁴¹⁸. Comme le dit Quenette, la première loge anglaise, *Lodge Faith and Loyalty*, faillit en créer une dans les années 1810. Quenette avance aussi que cela aurait été une erreur de créer une loge anglaise et une *Grande Loge Provinciale* au même moment au début de la colonisation car il y avait peu de Britanniques et que « le fraternel compagnonnage de l'élite coloniale »²⁴¹⁹ aurait dû passer avant. Le projet fut discuté au cours de la fin de l'année 1877 et de l'année 1878 par la *Lodge of Friendship 1696* et la *Lodge of Harmony 1535*. Cette dernière informa ses membres, dès décembre janvier 1877, qu'une *Grande Loge Provinciale* pourrait être créée sur l'île et que les loges locales de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* comptaient envoyer une pétition au Prince de Galles²⁴²⁰. Le vénérable de cette dernière, Delache, confirma, suite à une tenue au temple de *La Triple Espérance*, 18 décembre 1877, qu'il y avait suffisamment de loges anglaises dans la colonie pour faire une demande de patente au Grand Maître la *Grande Loge Unie d'Angleterre* afin qu'il « exerc[ât] sa prerogative et accord[ât] une patente à un Frère de l'Ordre qui [avait] une éminence et une capacité au sein de l'Ordre »²⁴²¹. La loge avait également voté à l'unanimité à une tenue, deux heures plus tôt, pour que le poste de Grand Maître Provincial fût alloué à Walter Henry Scott²⁴²².

²⁴¹⁷ *Annual Returns. Lodge of Friendship No. 1676. 1877-1884. Lettre de Nagle à la GLUA. 20 décembre 1877. 3pp. p.2: « curious as historical documents ».*

²⁴¹⁸ *District file. Grand Lodges/Chapters – Formation of. Letter to R.W Bro Lt. Col. Sir Neil G.Thorne, OBE, TD DL. Provincial Grand Master for Essex. From Librarian and Curator. 2pp. 15 janvier 1996: « (...) 1. The first Provincial Grand Masters were appointed in 1725 but until after the Union of the two Grand Lodges in 1813 the appointment of a Provincial Grand Master: a. did not mean that a Provincial Grand Lodge existed b. did not mean that there were lodges in within this designated area c. the death or resignation of a Provincial Grand Master did not automatically lead to the appointment of a successor ».*

²⁴¹⁹ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.83.

²⁴²⁰ *Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1785-c.1884. H 110. Extract from minutes of Regular meeting of the Mauritius Lodge of harmony held in the Temple of la Triple Espérance. 18 décembre 1877. 4pp. p.1.*

²⁴²¹ *Ibid.*, p.2: « to petition the most worshipful, the Grand Master of England, H.R.H. The Prince of Wales, to exercise his prerogative and grant a patent to a Brother of eminence and ability in the craft ».

²⁴²² *Annual Returns. Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. Extract from minutes of Regular Meeting of the Mauritius Lodge of Harmony, held in the Temple of La Triple Espérance. 10 janvier 1878 à 4 p.m. 2pp. p.1.*

Pourtant, alors qu'en mars 1878, Nagle, certain de la légitimité d'un tel projet, confirma l'aval de la *Loge of Harmony* pour la nomination de Scott, les maçons français ne n'affluèrent pas dans la loge anglaise et il attendait encore la réponse de la *British Lodge*²⁴²³. Cette dernière s'adonnait, de son côté, sous le vénérat de Payne, à un acte de sabotage au projet de *Grande Loge Provinciale* de Maurice en demandant, le 29 mars 1878, au Grand Maître de l'obédience de ne pas y donner son consentement. Les signataires de la *British Lodge* n'en voyaient pas le bien-fondé car, selon eux, «malheureusement, les intercommunications existantes entre les Loges de Maurice n'[étaient] pas de nature aussi cordiale et fraternelle, que celle qui devrait exister entre les Loges travaillant sous la même constitution»²⁴²⁴. Dans de telles conditions, «accorder de tels pouvoirs d'auto-gouvernance»²⁴²⁵, ne serait pas bénéfique pour le progrès de la franc-maçonnerie, que ce fût localement ou en général. Cela ne ferait qu'attiser les jalousies et «faire croître le gouffre qui existait déjà»²⁴²⁶ entre les loges. En tant que plus ancienne loge anglaise de la colonie, la *British Lodge* s'opposait à un tel projet et, de par son expérience, elle considérait que la communication avec l'obédience était suffisamment rythmée et efficace pour rester en contact direct avec elle. Les hostilités entre les loges anglaises furent mises en lumière dans le sillage de la création de la *Grande Loge Provinciale* à Maurice mais, la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, elle, commençait à privilégier des administrations provinciales. En effet, la *British Lodge*, qui souhaitait en décembre 1881 recevoir une patente pour un *Royal Arch Chapter*, mais qui avait des difficultés à obtenir les signatures de 9 maçons anglais, se demandait si, comme l'Article 52 page 18 des Constitutions de la *English Royal Arch Masons* autorisait des maçons de constitution étrangère à siéger, elle pouvait envoyer une patente signée principalement par des maçons écossais car il ne restait que 3 *English Royal Arch Companions* dans la colonie. Elle pensait que c'était «pitoyable qu'une Loge anglaise si ancienne rest[ât] plus longtemps sans un Chapitre de la R[oyal] A[rch]»²⁴²⁷. L'obédience conseilla aux membres de faire appel à la *Grande Loge Provinciale* du Cap. En avril 1882, la *British Lodge No.1038* remercia le Scribe du *Suprême Grand Chapitre* de la *Royal Arch*

²⁴²³ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1877-1884.* Lettre de Nagle au Frère Hervey, Esq., 1^{er} mars 1878. 1pp.

²⁴²⁴ *Annual Returns. British Lodge No.736 to HRH Prince of Wales, MW Grand Master of England.* 29 mars 1878. 3pp. p.1: «That unfortunately, the existing intercommunication between the several Lodges in Mauritius is not of that cordial and fraternal nature, as should obtain between Lodges, working under the same grand constitution».

²⁴²⁵ *Ibid.*, p.1: «the granting of any powers of self-government».

²⁴²⁶ *Ibid.*, p.2: «to widen the breach already existing».

²⁴²⁷ *Annual Returns. British Lodge No.1038. 1874-1884.* Lettre du secrétaire de la *British Lodge* au Grand Scribe. 27 December 1881. 2pp. p.2: «it seems a pity that so old an English Lodge should remain longer without a R.A. Chapter».

Masons of England pour son conseil, qu'elle avait suivi, en envoyant sa Chartre au *British Chapter Cape Town Cape of Good Hope* pour recueillir la signature de 9 maçons anglais. En retour, « pour gagner du temps »²⁴²⁸, le Chapitre sud-africain enverrait la patente directement en Angleterre. Comme il ne restait qu'un maçon anglais et deux écossais gradés de la *Royal Chapter* pour faire office de Président de l'atelier, il demanda si un maçon « sous une constitution étrangère [était] éligible pour l'élection »²⁴²⁹ à ce poste. Finalement, le projet de Grande Loge Provinciale ne se concrétisa pas pour les loges anglaises et elles demandèrent régulièrement à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* une dérogation pour obtenir les pouvoirs d'un *Grand Maître Provincial* pour des officiers, comme ce fut le cas du Premier Surveillant de la *Lodge of Harmony*, Marfleet, en 1906 qui devait régler des problèmes administratifs²⁴³⁰. Quant au bienfaits de cette absence d'une administration provinciale, un maçon qui signa « JUSTICE »²⁴³¹, dans le journal *The Freemason* de février 1895, se réjouissait de l'unité maçonnique dans les colonies du Cap et de Maurice qui découlait du fait qu'« il n'y a[vait] pas de Grande Loge locale pour causer des dissidences »²⁴³².

En parallèle aux projets des loges anglaises, les deux loges du *Grand Orient de France*, *La Triple Espérance* et *La Paix*, qui furent les deux loges françaises les plus influentes depuis la fin de XVIII^e siècle, furent plongées dans un rôle de survivance face aux Schisme et à l'antimaçonnisme, tout en revendiquant une affiliation française face aux loges britanniques. La loge *La Paix* ne résista pas à un des plus grands scandales maçonniques de la colonie la toucha. Les dettes accumulées par la loge depuis quelques années donnèrent lieu non seulement à une bataille juridique entre le créancier et ses membres mais aussi à des dissidences au sein de la loge entre les membres qui remirent en question certaines décisions des anciennes générations de maçons. Dans le sillage de sa fermeture la loge, *La Bienfaisance* fut créée et subit elle aussi les éclaboussures du scandale ainsi que les autres conflits de la fin du siècle. La loge *La Paix* fut pourtant très active au XIX^e siècle, affichant une fréquentation qui un pic au cœur de l'affaire Collier (100 membres en octobre 1855, 188 membres en

²⁴²⁸ *Annual Returns. British Lodge No.1038. 1874-1884. Lettre de la British Lodge au Scribe du Supreme Grand Chapter, Royal Arch Masons of England. 18 avril 1882. 3pp. p.1: « to save time ».*

²⁴²⁹ *Annual Returns. British Lodge No.1038. 1874-1884. Lettre de la British Lodge au Scribe du Supreme Grand Chapter, Royal Arch Masons of England. 18 April 1882. 3pp. p.2: « under a foreign constitution shall also be eligible to be elected to a principal chair ».*

²⁴³⁰ *Annual Returns Lodge of Friendship 1676. 1904-1912. Lettre de Marfleet, Premier Surveillant, avec entête au Grand Secrétaire. 26 juillet 1906. 2pp.*

²⁴³¹ *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. Lettre à Lord Lindsay de J.M O'Brien. 16 jan 1875 3pp. p.2.*

²⁴³² *The Freemason. février 1895: « there is no local Grand Lodge to cause dissension ».*

septembre 1856²⁴³³ et en 1857, 150 membres dont 67 furent reçus à l'initiation²⁴³⁴. En 1877, quand les conséquences du Schisme frappèrent la colonie, la loge, sous le vénérat de Joly avec Nagle comme garde des sceaux, était déjà décadente et elle comptait 37 membres dont 3 membres Honoraires²⁴³⁵. En effet, *La Paix* eut à faire face à des revers de fortune comme les autres loges dus au contexte local mais aussi à cause d'une guerre intestine qui amena sa fin. L'affaire remontait, selon les nouveaux membres de *La Paix*, aux années 1860 quand un jugement fut rendu contre Lalandelle, le vénérable, par la commission des contentieux de l'atelier. En 1880, le dossier des années précédentes fut remis à jour ainsi que les protestations contre l'ancien vénérable Lalandelle à qui il était reproché « (...) d'avoir clandestinement changé le local de la Loge sans y avoir été préalablement autorisé par une délibération régulière de l'atelier »²⁴³⁶. Il s'était défendu en déclarant diffamatoires les accusations qu'il aurait agi ainsi « (...) en vue de se soustraire à des engagements pécuniaires »²⁴³⁷. Ce dossier fut rouvert car, vers le milieu de l'année 1880, le secrétaire informa le *Grand Orient* que l'atelier avait dû vendre l'immeuble de la rue du gouvernement au créancier parce que la loge ne pouvait pas lui rembourser l'hypothèque. Elle se trouvait désormais dans un autre local rue Desforges, Petite Montagne²⁴³⁸. L'administration était constituée d'une nouvelle génération qui reprochait aux anciens membres de la loge les dettes accumulées. Daruty de la loge *L'Amitié 245* du *Suprême Conseil de France* exprima ses espoirs, en octobre 1880, juste au moment de mettre sa propre loge en sommeil (faute de trouver un quorum pour procéder aux élections), de pouvoir fusionner avec la loge *La Paix* qui avait besoin d'un nouveau souffle. Il avait donc soumis un « plan »²⁴³⁹ à quelques membres de *La Paix* : l'affiliation à *L'Amitié* et, comme ils avaient le titre de « La Paix » depuis 90 ans, Daruty demanderait au *Suprême Conseil de France* de changer le titre de *L'Amitié* en celui de *La Paix No 245*. Pour lui, cette solution changerait le destin des deux loges et il pourrait « maintenir à Maurice la bannière de l'Ecosisme (sic) & les membres de La Paix se trouv[ait]ent à l'abri des ennuis »²⁴⁴⁰. Cependant, les membres de *La Paix*, qui ne désiraient ni perdre leur ancienneté afin de fêter, en 1890, leur centenaire ni faire le sacrifice de leur Chapitre et de leur Conseil, refusèrent au

²⁴³³ FM 2 (855). *La Paix*. Dossier 3. Tableau de 1855-1875.

²⁴³⁴ Bulletin du GODF (2^e série – 13^e année) avril 1857 « *Mélanges* » Copie de la planche des travaux d'inauguration. p.36-38 p.44.

²⁴³⁵ FM 2 (Rés) *La Paix*. Tableau de 1877.

²⁴³⁶ FM 2 Rés (143). Dossier *La Paix*. Lettre du Conseil de l'Ordre à La Paix. 2 décembre 1880. 3pp. p.1.

²⁴³⁷ *Ibid.*, p.2.

²⁴³⁸ FM 2 Rés (143). Dossier *La Paix*. Lettre du Secrétaire au GODF. 25 janvier 1881. 7pp. p.1.

²⁴³⁹ GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 6 octobre 1880. 8pp. p.5.

²⁴⁴⁰ *Ibid.*, p.6.

risque de tout perdre. Daruty commenta amèrement en octobre 1880: « Comme vous le voyez, les maçons sont bien puérides. J'espère arriver à les persuader »²⁴⁴¹. En attendant la réponse du *Suprême Conseil de France*, Daruty demanda à l'obédience de « réserve[r] (...), pendant quelques mois, le titre de La Paix – en n'accordant pas de Constitutions sous ce titre »²⁴⁴². Ce plan ne fut pas entériné.

Cette affaire maçonnique et judiciaire, qui impliquait des membres de la loge (dont beaucoup de gens de couleur) et la Cour Suprême fit la une des journaux. Quant à l'opinion publique, elle fustigeait les anciens ainsi que les nouveaux membres de la loge suite au jugement. Les journaux et le public s'emparèrent de cette affaire comme, par exemple, une lettre de l'avoué Leblanc, écrite le 9 et publiée dans *Le Cernéen* du 10 août 1880, où il expliqua qu'il utilisait le journal pour répondre aux maçons de *La Paix* qui n'avaient « ni acheté ou hypothéqué »²⁴⁴³ le local dont ils en avaient eu la jouissance et se disaient victimes alors qu'ils avaient emprunté en 1864 au même créancier²⁴⁴⁴. Un autre article de *l'Argus* du 3 novembre 1880, fit référence à la saisie du local de *La Paix* par Barthélemy Raymond et la réclamation des dues et des intérêts. Pour l'auteur, alors que les nouveaux membres avaient utilisé le local et en avaient sous-loué des parties, ils ne sentaient désormais pas responsables des dettes et assuraient qu'une « loge maçonnique n'a[vait] pas d'existence légale et donc ne p[ouvait] ni être poursuivie en justice ni être utilisée ! ou ne p[ouvait] être représentée légalement dans le monde profane »²⁴⁴⁵. L'avocat du créancier avait soulevé le cas de l'année précédente en France du supérieur d'une congrégation catholique qui avait utilisé la même défense que les officiers de la loge, et la cour avait fait un jugement contre la congrégation. Quant au journal *Le Progressiste. Journal politico-religieux de Maurice*, il publia le 3 février 1883, l'article « Le procès de l'ancienne Loge « La Paix » en défendant le créancier. L'auteur, qui fut lui-même un témoin dans cette affaire, pensait que « le créancier de la loge M. Raynaud, avait souffert d'un préjudice (...) »²⁴⁴⁶. De plus, un article, en anglais, publié par un auteur anonyme dans le journal de *La Sentinelle*, daté du 15 juillet 1881, informa que le public mauricien attendait avec impatience la décision de la Cour Suprême sur l'affaire Rohan et les autres maçons et il expliqua que, même si le Chef-juge était un avocat honnête, il

²⁴⁴¹ GLDF. Dossier *L'Amitié* 245. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 6 octobre 1880. 8pp p.7.

²⁴⁴² *Ibid.*, p.8.

²⁴⁴³ *Le Cernéen*. 10 août 1880.

²⁴⁴⁴ *Ibid.*,

²⁴⁴⁵ *L'Argus*. 3 novembre 1880: « A Masonic lodge has no legal existence and therefore can neither sue or be used! nor can it be legally represented in the profane world ».

²⁴⁴⁶ *Le Progressiste. Journal politico-religieux de Maurice*. No.5. 3 février 1883. « Le procès de l'ancienne Loge « La Paix » ».

mettrait quand même sa décision en doute et qu'il analyserait son impact si elle était confirmée en appel devant le plus grand tribunal de la jurisprudence britannique²⁴⁴⁷. Le Chef juge avait statué que les officiers de *La Paix* n'étaient pas les successeurs légaux de ceux qui avaient acheté le bâtiment où se trouvait le temple en 1856, et qu'ils avaient agi «(...) illégalement depuis le début jusqu'à la fin. Ils [avaient] usurpé la possession d'une propriété qui ne leur appart[enait] pas, et [avaient] malhonnêtement perçu les locations et [avaient] dépensé l'argent d'autres personnes»²⁴⁴⁸. L'auteur caricatura la situation du temple de *La Paix* en disant que « si une douzaine de chauffeurs *Malabar* de carrioles pouvaient y entrer, ils pourraient mettre leurs véhicules dans le carré, mettre leurs chevaux dans la salle de banquet, salir le Temple, et se décorer avec les insignes maçonniques (...)»²⁴⁴⁹. Pour lui, ce jugement pourrait créer un précédent dans toute l'Empire britannique et que toute la maçonnerie était en danger car tous les bâtiments maçonniques, que ce fût ceux de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, des *Grandes Loges Provinciales* et des loges bleues, seraient illégalement les biens des occupants actuels « à moins qu'ils ne les aient construits ou achetés»²⁴⁵⁰.

La Triple Espérance demanda à la nouvelle génération de loge *La Paix* d'écrire au *Grand Orient de France*, « vu l'inaction du f[rère] Ormières et le silence qu'il gard[ait] »²⁴⁵¹ car Raynaud pourrait bientôt forcer la loge, par des moyens légaux, « à lui faire remise du matériel et des fonds de la loterie (...) »²⁴⁵². Au cœur des contestations sur l'abrogation des Statuts du *Grand Orient de France*, *La Triple Espérance* demanda, en même temps, aux maçons de *La Paix*, « dans [leur] intérêt commun »²⁴⁵³ de s'opposer à la nouvelle constitution de l'obédience car, en raison des antécédents de *La Paix*, elle éviterait d'avoir les moindres relations avec une loge « ayant comme off[iciers] dign[itaires] des f[rères] qui [avaient] foulé aux pieds les principes sacrés de [leur] Institution »²⁴⁵⁴. Ils espéraient que les membres « très honorables » qui restaient dans la loge *La Paix*, après la crise qu'ils traversaient, pourraient

²⁴⁴⁷ *The Sentinel of Mauritius*. « *The Ancient Order of Freemasonry in danger* ». Article publié dans la page 'Courrier' et daté du 15 juillet 1881. p.2: « on appeal to the highest Tribunal known to British jurisprudence ».

²⁴⁴⁸ *The Sentinel of Mauritius*. « *The Ancient Order of Freemasonry in danger* ». Article publié dans la page 'Courrier' et daté du 15 juillet 1881. p.2: « (...) they have been acting illegally from first to last. They have usurped the possession of property which did not belong to them, and dishonestly received the rents and spent the money of other persons ».

²⁴⁴⁹ *Ibid.*, p.2: « If a dozen Malabar Cariols drivers could once get inside, they might put their vehicles in the quadruple, stable their horses in the banqueting room, litter themselves down in the Temple, and decorate their persons with the Masonic Insignia of office they would doubtless find there ».

²⁴⁵⁰ *Ibid.*, p.2.

²⁴⁵¹ *GODF. La Bienfaisance 1881-1910*. Dossier 1881-1899. Copie de la lettre de Caila, vénéré en exercice de LTE. 4 mai 1882. 4pp. Suivi d'une autre lettre 4pp. p.3.

²⁴⁵² *Ibid.*, p.4.

²⁴⁵³ *Ibid.*, p.4.

²⁴⁵⁴ *Ibid.*, p.4.

créer une autre loge et ils auraient droit à l'appui de la loge-mère. Les membres de *La Paix*, quant à eux, pensaient déjà quitter la loge et s'opposaient au *Grand Orient de France* mais, depuis le jugement de la Cour Suprême du 4 novembre 1880, sanctionné par arrêt de la Cour Suprême²⁴⁵⁵, les différents recours (dont celui à la Cour de District²⁴⁵⁶) et le rapport d'Ornières, ils avaient d'autres préoccupations. L'Inspecteur Général du *Grand Orient*, chargea les membres du Comité de la loge, le 1^{er} septembre 1882, de recevoir les intérêts de la somme de la loterie tous les 3 mois de Rohan et de les placer « hypothécairement sur un immeuble situé rue Desforges No 28, appartenant au dit Sieur Rohan, suivant acte et déclaration notarié »²⁴⁵⁷. Les intérêts seraient distribués en vivres aux pauvres « au nom de la Maçonnerie Française, tous les six mois à l'époque des deux Fêtes de l'Ordre »²⁴⁵⁸. La distribution se ferait au local de la nouvelle loge *La Bienfaisance* et si Rohan désirait « dégrever son immeuble de l'hypothèque en faveur des pauvres », le comité recevrait le capital et le déposerait en banque²⁴⁵⁹.

En parallèle à la mise en sommeil de *La Paix*, les loges françaises, malgré les entraves, essayaient tant bien que mal de se fortifier. Dans une lettre de 1902, les membres de *La Bienfaisance* firent la liste, au *Grand Orient de France*, des trois raisons qui, selon eux avaient mené la loge prospère de *La Paix* à sa fin : les maçons « prenant réellement une part active à la prospérité de l'institution à Maurice étaient morts », beaucoup avaient déménagé à la campagne et l'anathème clérical avait anéanti les forces de cette loge ancestrale²⁴⁶⁰. Cependant, face à l'érosion de la fréquentation, l'objectif, au cours de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle fut de garder les liens avec ces loges dans une colonie britannique tout en faisant un travail de mémoire sur la longue histoire de la maçonnerie du *Grand Orient de France* et en œuvrant pour trouver une place de choix au sein de la maçonnerie des colonies françaises. La dualité identitaire des loges françaises perpétuait ainsi une tradition de maintien des relations maçonniques et diplomatiques avec l'Empire britannique tout en gardant une fidélité à la France. En fait, les deux loges du *Grand Orient de France* furent en perte de puissance avec le temps et les liens avec l'obédience, bien que maintenus, n'étaient plus aussi forts mais les deux loges du *Grand Orient de France*, surtout *La Triple Espérance*, se

²⁴⁵⁵ GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1881-1899. Copie de la lettre de Caila, véné en exercice de LTE. 4 mai 1882. 4pp. Suivi d'une autre lettre 4pp. p.3.

²⁴⁵⁶ *Ibid.*, p.5.

²⁴⁵⁷ GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1881-1899. Rapport de l'Inspecteur du GODF. 1^{er} septembre 1882. 3pp. p.1.

²⁴⁵⁸ *Ibid.*, p.2.

²⁴⁵⁹ *Ibid.*, p.3.

²⁴⁶⁰ GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1901-1910. Lettre de la Bienfaisance au GODF. 31 juillet 1902. 4pp. p.2.

considéraient également comme profondément françaises, alors qu'elles avaient acquis une identité de loges coloniales avec des traditions françaises. Au fil du XIX^e siècle, après une période de gloire et de fierté d'avoir tenu bon dans un pays anglais, les efforts des loges françaises pour maintenir cette position exceptionnelle devenaient moins fructueux. Un des moyens à leur portée pour retrouver une certaine puissance au sein des innombrables loges des colonies françaises et britanniques fut de s'associer au groupement des loges du *Grand Orient de France* des colonies et pays étrangers. Dès 1885, *La Bienfaisance* délégua Delmas pour la représenter à l'*Assemblée Générale des colonies et pays étrangers* du 31 juillet 1885²⁴⁶¹. En 1901, l'atelier prit connaissance de l'offre du *Grand Orient de France* du 17 juin 1901 « concernant l'indemnité kilométrique aux délégués au Convent des [Loges] coloniales et étrangères »²⁴⁶², qu'elle accepta et, Féris, le président fondateur de la Loge « France & Colonies » et attaché au Ministère des Colonies, fut nommé délégué de la loge à l'Assemblée Général du *Grand Orient de France*²⁴⁶³. En 1905, *La Bienfaisance* exprima son désir de se faire représenter au banquet annuel qu'offrait la Loge « France et Colonie » par son délégué Chevalier.²⁴⁶⁴ Dans les années 1900, *La Triple Espérance* tendait également à se tourner vers les regroupements de loges coloniales. En novembre 1907, Jules présida, le 20 juillet, le Congrès des *Loges Coloniales et Etrangères* réuni au local de la loge *France Australe*, à Tananarive, la capitale de Madagascar²⁴⁶⁵. Les membres du deuxième Congrès, qui eut lieu à Maurice pour ses assises de 1908 (13 juin), furent reçus dans le temple de *La Triple Espérance*. Ce Congrès avait pour l'objectif d'être « efficace » et les loges coloniales et étrangères souhaitaient apporter leur appui aux grandes questions de l'activité maçonnique. Les délégués étaient Hewetson (de *L'Amitié* de St Denis), Garbert (de *L'Indépendance Malgache* de Tamatave), Rohan (de *La Bienfaisance*), Esnouf (d'une loge du Cambodge), Sénèque (de la *Loge La France Australe* de Tananarive) et Blackburn (de *La Triple Espérance*)²⁴⁶⁶. Ils formulèrent leurs vœux, que malgré la distance qui séparait les différentes colonies françaises sous l'égide du *Grand Orient de France* et les difficultés de transport et de communication (qui avaient empêchées certaines loges d'être présentes), ces congrès coloniaux pourraient prendre de l'importance au fil des années « et servir[aient] de base solide

²⁴⁶¹FM 2 Rés (143). Dossier *La Bienfaisance*. Correspondance 1885-1897. « Délévation de pouvoirs pour représentation à l'Assemblée Générale des colonies et pays étrangers ». 31 juillet 1885.

²⁴⁶²GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Lettre au Conseil de l'Ordre. 27 août 1901. 1pp.

²⁴⁶³GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Lettre du 9 avril 1901. 1pp.

²⁴⁶⁴GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Lettre de *La Bienfaisance* au GODF. 24 juillet 1905. 1pp.

²⁴⁶⁵GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier au Secrétaire Général de l'Ordre, Vadécard. 10 novembre 1907. 3pp. p.2.

²⁴⁶⁶GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12ème j 10ème m 5908. 7pp. p.4.

à la maçonnerie coloniale»²⁴⁶⁷. Le 20 juillet 1908, à la demande du vénérable de la *Loge la France Australe* (Tananarive), les délégués des loges coloniales et étrangères se réunirent pour la première fois « au Congrès maçonnique »²⁴⁶⁸ en France où

*(...) la Maçonnerie Coloniale du G[rand] O[rient] de France affirma sa vitalité et son ardent désir de s'étendre et former un groupe compact qui à l'exemple des Congrès régionaux des Loges de France discuterait des solutions à donner aux questions envoyés à l'étude des Loges, les problèmes sociaux et économiques et aussi défendrait les intérêts de toutes les Loges de la Fédération Coloniale et Etrangère au sein du Conseil de l'Ordre (...)*²⁴⁶⁹.

Les loges coloniales s'assuraient ainsi de pouvoir prendre part, à travers leurs délégués qui ayant vécu « la vie coloniale, connaissant les besoins des Colons et des Français à l'Etranger »²⁴⁷⁰, au Convent et aux élections des membres élus au Conseil de l'Ordre. *La Triple Espérance* espérait, elle, que « La fédération des Loges Coloniales et Etrangère (sic) jusqu'ici sacrifiée et oubliée comptera[it] dans la Maçonnerie Française »²⁴⁷¹. Une autre initiative fut avortée, celle de *La Triple Espérance*, qui écrivit à Vadecard, le secrétaire du *Grand Orient de France*, en juin 1919 pour faire une demande d'information sur *l'Union Intercoloniale des Maçons d'Outre-Mer* dont le siège était à la rue Rochechouart²⁴⁷² à Paris. Cependant, Vadecard répondit qu'il était « totalelement étranger »²⁴⁷³ à ce groupement maçonnique et n'en connaissait pas le but et les tendances.

²⁴⁶⁷ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12ème j 10ème m 5908. 7pp. p.5.

²⁴⁶⁸ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Rapport des cadres de LTE. 25° j 11° mois 5907. 5pp. p.1.

²⁴⁶⁹ *Ibid.*, p.1-2.

²⁴⁷⁰ *Ibid.*, p.2.

²⁴⁷¹ *Ibid.*, p.2.

²⁴⁷² GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de LTE à Vadecard. 25 juin 1910. 1pp.

²⁴⁷³ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Réponse de Vadecard à LTE. 27 août 1910. 1pp.

6.3. La franc-maçonnerie anglaise affirma sa suprématie dans la colonie britannique

La maçonnerie anglaise, face au Schisme et la présence du *Suprême Conseil de France*, prit peu à peu ses distances des loges du *Grand Orient de France* également. Après les années 1870, la situation changeait aussi dans l'administration coloniale. L'anglicisation de la colonie se fit par un pouvoir maçonnique anglais qui alla crescendo vers le milieu du XIX^e siècle. En même temps, l'atmosphère anti-anglaise, perdurait. La pierre angulaire de ces vagues contestataires était le manque de représentativité politique de la population locale alors que la volonté des Britanniques d'administrer la colonie, avec le moins d'ingérence possible des locaux, était évidente. La gestion du Clergé catholique, par exemple, s'insérait dans le tableau impérialiste. La population, elle, subissait les tourments d'un multiculturalisme cacophonique et le gouvernement colonial y contribua, dans une certaine mesure, car il n'abandonna pas l'idée de façonner l'île à son image impérialiste et il intensifia la portée de sa campagne jusqu'aux Seychelles²⁴⁷⁴. Pourtant, face aux pressions et avec les griefs qui devaient s'accumuler au fil des années, les premières élections législatives furent finalement concédées en 1886 et les Britanniques adoptèrent une ligne de politique plus modératrice dans certains domaines, comme la politique linguistique, mais plus agressive dans les autres, comme dans le domaine judiciaire. Un des axes de l'impérialisme fut, qu'avec la représentativité législative, il donna « (...) à une petite portion de l'élite un sens de la supériorité, même si celui-ci fut faussement gagné (...) »²⁴⁷⁵ par la population franco-mauricienne et certains gens de couleur. Un des corollaires de ces déchirements communautaires fut que la fraternité universelle et le cosmopolitisme, cultivés depuis des décennies, ne purent, avec le temps, défier la structure institutionnelle des obédiences. A un certain moment, les passe-droits, les dérogations et les pondérations au niveau de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* (comme visiter, être affilié ou faire des cérémonies communes avec les loges françaises) furent questionnés et parfois abrogés, surtout dans le dernier quart du XIX^e.

La question du champ décisionnel des obédiences devint une réalité. Au cœur des années post-Schisme, les loges du *Grand Orient de France* comprirent qu'elles ne pouvaient

²⁴⁷⁴ Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie. Isle de France - Isle Maurice. 1721-1968* [Port-Louis : Cathay Printing, 1996] p.99.

²⁴⁷⁵ "Imperialism was not economically beneficial, did not protect the "mother country by creating barriers, nor did it spread Christianity in mentionable portions. Nonetheless, Imperialism did bestow upon a small portion of the elite a sense of superiority, though falsely earned. (...)" <http://www.aldridgeshs.eq.edu.au/sose/modrespg/imperial/essays/religion>.

plus compter sur le soutien des loges anglaises que de façon temporaire, voire sibylline sur certains cas. Comme le dit P.F. Rich, les loges étaient aussi un « terrain de regroupement »²⁴⁷⁶ pour les impérialistes. Pour lui, « l'ordre maçonnique devint impérial au même moment que le gouvernement britannique. Ils y avaient ceux qui pensaient qu'une société secrète comme la franc-maçonnerie pouvait aider à renforcer l'hégémonie impérial »²⁴⁷⁷. Les loges anglaises ne pouvaient plus mettre de côté le fait que les maçons français avaient changé une des bases de leurs affinités maçonniques, qui rendait la cohésion possible à Maurice, l'obligation de la croyance en Dieu. Les affiliations des maçons français continuèrent à enclencher beaucoup de débats. Comme *La Triple Espérance*, ainsi que *La Bienfaisance*, avaient continué à exiger la croyance en Dieu lors des initiations en se basant sur les anciens rituels, la *Grande Loge Unie d'Angleterre* donna son aval, en 1897, pour l'affiliation des maçons de ces loges à la loge anglaise mais la question traversa également le début du XX^e siècle. Warwick, de *Lodge of Friendship No.1696*, entretint une correspondance avec le *Grand Secrétaire* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, Letchworth, au cours de l'année 1901, au sujet de la régularité des maçons français des loges françaises qui « acceptaient la croyance en Dieu comme un principe fondamental de l'Ordre »²⁴⁷⁸. Cette notion continuait à être débattue depuis 20 ans. Dans une lettre du 14 août 1901, la *Lodge Friendship No.1676* souleva, dans le sillage de l'affiliation d'un maçon français, Olivier, la question de nouveau. Une fois de plus, la condition de la 'régularité' fut émise et le Grand Secrétaire répondit qu'« il n'y avait aucune raison pour laquelle des Frères, si obligés, ne pouvaient pas être affiliés sous la Constitution anglaise »²⁴⁷⁹ s'ils affirmaient leur croyance en Dieu. D'autres affiliations suivirent, comme celle d'Albert Bergeon, en 1904, de la loge *La Bienfaisance*²⁴⁸⁰. Pourtant, hors de Maurice, l'éloignement de la maçonnerie anglaise du *Grand Orient de France* se faisait sentir et ce, jusqu'en Afrique du Sud, comme en témoigna un maçon britannique de *La Triple Espérance*, Farthing. Il écrivit au *Grand Orient de France* au sujet de ses communications avec la *Grande Loge de Natal* en 1899 et que, depuis plus de 10 ans, il n'avait pas pu s'affilier à une loge

²⁴⁷⁶ P.J. Rich, *Elixir of Empire. The English Public schools, Ritualism, Freemasonry, and Imperialism* [London: Regency Press, 1989] p.86: « meeting ground ».

²⁴⁷⁷ *Ibid.*, p.86: « *The masonic order became imperial at the same time as British government. There were those who thought that a secret society such as freemasonry could help to reinforce Imperial hegemony* ».

²⁴⁷⁸ *Annual Returns Lodge of Friendship No. 1696. 1900-1903. Lettre de Warwick au Grand Secrétaire, Letchworth. 14 août 1901. 2pp. p.1.*

²⁴⁷⁹ *Ibid.*, p.1 : « (...) *there is no reason why Brethren so obligated should not be affiliated to Lodges under the English Constitution, provided they acknowledge belief in God to be essential landmark of the Order* ».

²⁴⁸⁰ *Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912. Grand Lodge of England. District or Colonial Return. 8 mars 1904.*

anglaise en Afrique du Sud car il n'était pas reconnu comme un maçon régulier²⁴⁸¹. Cette situation était aussi compliquée du fait que le *Grand Orient* ne prit pas position. L'obédience répondit à Farthing que cela n'était pas de son ressort car elle avait continué à accueillir les maçons anglais dans ses loges²⁴⁸².

A l'installation de la loge irlandaise, *l'Independent Lodge No 245*, Jules Icery expliqua au Conseil de l'Ordre du *Grand Orient*, le 18 mai 1880, que sa légitimité sur les terres de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* était revendiquée. *La Triple Espérance*, elle, avait voté pour la création de cette loge le 20 avril mais, dans sa séance du 4 mai, la loge était revenue sur sa « détermination ». Icery supposait que cette question resterait en statu quo longtemps « au grand préjudice de la franc-maçonnerie mauricienne »²⁴⁸³. Il voulait que le *Grand Orient de France* se prononçât elle-même sur la protestation car les loges anglaises et écossaises avaient fait un « levée de bouclier »²⁴⁸⁴ contre *l'Independent Lodge 236* qui « (...) se serait installée dans cet O[rient] sans (...) la participation des premières »²⁴⁸⁵ et elles refusaient donc de la reconnaître comme régulièrement constituée malgré la charte de la *Grande Loge d'Irlande*. Selon les Constitutions de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* (page 115) et la *Grande Loge d'Ecosse* (page 23 chapitre XIV) « toute demande en constitution ne p[ouvait] être prise en considération »²⁴⁸⁶ par la *Grande Loge* que sur la recommandation de deux ou trois loges de l'endroit où la nouvelle loge s'installait. Selon la *Grande Loge d'Irlande* (page 58 et 81), elle, cette recommandation serait applicable que quand « la chose sera[it] possible, mais que la Gr[ande] L[oge] aur[ait] le pouvoir dans tous les cas de se passer de ces recommandations, si elle la juge[ait] convenable »²⁴⁸⁷.

Selon Icery, des maçons se seraient retirés de la *British Lodge 736* « par suite probablement de différends survenus entr'eux (sic) résolurent de créer avec le concours de quelques anciens (sic) maçons une nouvelle loge »²⁴⁸⁸, *l'Independent Lodge* sous la *Grande Loge d'Irlande* qui n'était pas représentée alors à Maurice. La loge irlandaise la *Military Lodge 235* étant « depuis longtemps en sommeil »²⁴⁸⁹, Rickwood, au nom des fondateurs de la nouvelle loge irlandaise demanda à Kyshe (l'ex vénérable de la *Military Lodge*) d'en être le premier vénérable. Les fondateurs pensaient que les loges anglaises et écossaises ne leur

²⁴⁸¹ *GODF. LTE* 1916-1939. Dossier 1916-1919. Lettre de Farthing au *GODF*. 11 octobre 1918. 6pp.

²⁴⁸² *GODF. LTE* 1916-1939. Dossier 1916-1919. Lettre du *GODF* à Farthing. 5 décembre 1918. 1pp.

²⁴⁸³ FM 2 (Rés) 144. *LTE*. 1876-1885. Lettre de Jules Icery au Conseil de l'Ordre du 18 mai 1880. 10 pp. p.1.

²⁴⁸⁴ *Ibid.*, p.2.

²⁴⁸⁵ *Ibid.*, p.2.

²⁴⁸⁶ *Ibid.*, p.2.

²⁴⁸⁷ *Ibid.*, p.2.

²⁴⁸⁸ *Ibid.*, p.2.

²⁴⁸⁹ *Ibid.*, p.2-3.

donneraient pas de recommandations et ils se contentèrent de celles de la loge *L'Amitié* sous le *Suprême Conseil de France*. A l'inauguration du 30 août 1878, plusieurs maçons étaient présents mais pas officiellement les loges anglaises et écossaise. Alors que la *Grande Loge d'Irlande* avait pris une décision qui interdisait à la nouvelle loge de recevoir les maçons français suite au Schisme, Rickwood témoigna de ses regrets à *La Paix* et à *La Triple Espérance* de n'avoir pas pu les convier à cette fête « avec l'espoir que cet ordre sera[it] modifié tôt ou tard »²⁴⁹⁰. Pourtant, les membres de *La Paix*, *La Triple Espérance*, la loge anglaise *Friendship 1696*, la loge écossaise *Friendship 439* et la loge irlandaise *Independent 439* continuèrent, selon Icery, à s'inviter mutuellement et il y ait des affiliations réciproques. Les installations furent souvent faites au temple de *La Triple Espérance*. Lors de l'installation des officiers de l'*Independent Lodge* en décembre 1879, toutes les loges et tous les maçons furent conviés par la voie des journaux ainsi que par des invitations particulières, et 70 visiteurs se présentèrent à cette installation et au banquet « bien que certains membres de ces loges contestaient la régularité »²⁴⁹¹ de la loge. Les loges anglaises et écossaises faisaient leurs tenues au temple de *La Paix* en même temps que l'*Independent Lodge* depuis sa création, comme locataires. Ensuite, les loges *Friendship 439* et le *Royal Arch Chapter* obtinrent du comité d'administration de *La Triple Espérance* de louer son local mais, quand l'*Independent Lodge* voulut faire de même, trouvant « comme les autres Loges plus de commodités dans cette localité »²⁴⁹², les membres des autres loges menacèrent de quitter le local si la demande était acceptée. Le Comité de *La Triple Espérance* pria officieusement la loge irlandaise de ne pas adresser la demande « pour ne pas s'exposer à un refus »²⁴⁹³. Icery observa que cela « donn[ait] une juste mesure de l'influence que ces Loges exerc[ai]ent sur l'esprit du Vén[érable] et de l'adm[inistration] »²⁴⁹⁴ de la loge française. En parallèle, Rickwood avait reçu une réponse favorable de *Grande Loge d'Irlande* pour admettre des membres de *La Triple Espérance* au sein de l'*Independent Lodge* et « conséquemment les portes du temple leur étaient ouvertes, espérant que dès lors des relations réciproques en ser[ai]ent la conséquence »²⁴⁹⁵. Cependant les avis étaient partagés sur cette adhésion dans la loge française et l'atelier décida de ne répondre à l'invitation de la loge irlandaise que quand la première communication, l'obligation de ne pas les fréquenter, aurait pas été retirée. En

²⁴⁹⁰ FM 2 (Rés) 144. LTE. 1876-1885. Lettre de Jules Icery au Conseil de l'Ordre du 18 mai 1880. 10 pp p.3.

²⁴⁹¹ *Ibid.*, p.4.

²⁴⁹² *Ibid.*, p.4.

²⁴⁹³ *Ibid.*, p.5.

²⁴⁹⁴ *Ibid.*, p.5.

²⁴⁹⁵ *Ibid.*, p.5.

attendant, les choses devraient « rester dans l'état »²⁴⁹⁶. Sur une proposition du vénérable de la loge, Smith, le vénérable de *British Lodge 736*, devint l'affilié d'honneur de *La Triple Espérance* « pour services rendus »²⁴⁹⁷, avec tous les droits d'un membre actif malgré les protestations de l'orateur de la loge qui désirait que l'*Independent Lodge* fût traitée de la même façon. La proposition fut envoyée par un comité à tous les vénérables et passées vénérables des loges de Maurice qui déclarèrent que la loge irlandaise, quoiqu'en possession d'une chartre, ne pouvait être reconnue par les autres loges car sa demande de constitution et son installation avaient été faites sans la participation des loges anglaises et écossaises. Le comité de *La Triple Espérance*, lui, décida à la majorité que la loge était régulière et que ce titre devait être reconnu. *La Triple Espérance* sanctionna le rapport, sauf la dernière résolution qui disait que l'atelier irlandais devait être invité et reçu officiellement comme les autres loges de la colonie. Alors que certains membres démissionnèrent de la loge, elle demanda, le 23 mars, l'avis de De Chazal qui déclara que selon le procès-verbal, elle avait sanctionné toutes ses parties. La conciliation ne put convaincre tous les opposants et la question fut référée au *Grand Orient de France*. Certains maçons revinrent sur leur décision et, l'*Independent Lodge*, qui avait 7 membres au départ, porta le nombre à environ 50 à 60 avec des initiations et des affiliations. Icery, qui pensait que *La Triple Espérance* avait cédé à la pression de certains membres des autres loges, dont Smith (le vénérable de la *British Lodge*), pour éluder la question et « pour complaire aux loges des autres obédiences »²⁴⁹⁸, demanda au *Grand Orient de France* de mettre fin à cette situation.

Quant aux maçons écossais, ils étaient également en litige avec les maçons anglais. Déjà en janvier 1869, un maître maçon anonyme, vivant à Port questionna l'éditeur de *The Freemason* à propos de la légitimité d'un maçon écossais d'être le vénérable d'un loge anglaise et pensant que, selon la Constitution de la *Grande Loge d'Ecosse*, ceci était « illégal »²⁴⁹⁹ mais que les règlements de la loge l'autorisait, il pensait que la clarification d'un tel cas serait bénéfique à la maçonnerie en général. Selon Michael Allan, pendant la période de la création de *La Bienfaisance* et *L'Amitié*, les relations entre la *Grande Loge d'Ecosse* et la *Grande Loge de France* n'étaient pas bonnes et « (...) il semblerait que les Frères de la première Constitution se seraient affiliés aux loges *La Triple Espérance* et *La*

²⁴⁹⁶ FM 2 (Rés) 144. *LTE*. 1876-1885. Lettre de Jules Icery au Conseil de l'Ordre du 18 mai 1880. 10 pp p.5.

²⁴⁹⁷ *Ibid.*, p.5.

²⁴⁹⁸ *Ibid.*, p.10.

²⁴⁹⁹ *The Freemason*. janvier 1870.

Bienfaisance»²⁵⁰⁰. Les relations des Anglais avec les maçons de la *Grande Loge d'Écosse* étaient tendues parce que les loges anglaises, qui étaient réfractaires à l'installation de la loge du *Suprême Conseil de France* dans la colonie, leur reprochaient de la cautionner. A l'installation du vénérable de la *British Lodge* en février 1882, Georges F. Franklin, les maçons français, irlandais et écossais furent invités mais cette fois-là, la loge écossaise fut informée, juste avant, que comme ses membres avaient installé la loge *L'Amitié 245*, ils ne devaient pas se présenter à la cérémonie anglaise²⁵⁰¹ et l'harmonie maçonnique britannique fut momentanément brisée. Shadwell H. Clarke, le *Grand Secrétaire* de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, suite à une question de la loge *Friendship 1696*, fit même le point, en novembre 1881, avec le Révérend Stephen Walshe sur les pratiques auxquelles devaient se conformer les maçons écossais et étrangers dans les loges anglaises. Il fut informé que, par exemple, un Surveillant écossais ne pouvait pas être élu Maître sauf s'il avait été au préalable un Surveillant de loge anglaise pendant 12 mois mais qu'un vénérable anglais pouvait devenir vénérable d'une loge écossaise au même moment (comme les Règlements de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* s'appliquaient dans le cas de deux loges sous leur Constitutions²⁵⁰²). A l'installation du vénérable Georges F. Franklin de la *British Lodge* en février 1882, les maçons français, irlandais et écossais furent invités mais, cette fois-là, la loge écossaise fut informée, juste avant, que comme ses membres avaient installé la loge *L'Amitié 245*, sous l'égide du *Suprême Conseil de France*, ils ne devaient pas se présenter à la cérémonie anglaise²⁵⁰³. D'un côté, il y avait les implications du Schisme maçonnique suite au changement survenu dans la Constitution du *Grand Orient France*. De l'autre côté, la présence d'une autre loge française de cette obédience, créée après une césure entre le *Grand Orient de France (La Bienfaisance)* et la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, et l'implantation du *Suprême Conseil de France* soulevaient la question de la juridiction maçonnique dans un pays

²⁵⁰⁰ Allan Michael, «An island tale». *Masonic Quarterly Magazine*. Issue 11. October 2004. p. 26-28. <http://www/mqmagazine.co.uk/issue11/p-26.php>. Accès: 17/06/2015: «At the time, relationship between the Grand Lodge of Scotland (GLOS) and GLDF was not good, and it appears that Brethren from the former Constitution may have affiliated to Lodges La Triple Esperance and Bienfaisance».

²⁵⁰¹ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939* [High Quality Press, 2008] p.21. La loge Independent 236 disparut en 1887 et fut remplacée par la 266 en 1888, qui disparut en 1896.

²⁵⁰² *Lodge File. Lodge of Friendship 1696*. Lettre de Shadwell H. Clarke au Révérend Stephen Walshe (vénérable de la *Lodge 1676*). 1 novembre 1881. 1pp: "Answers his questions about posts: "A Scotch Warden who is a member of an English Lodge cannot be elected Master of such Lodge unless he has served as an English Warden for 12 months." "If Member of English Lodge is qualified can be elected to chair "The fact of being at the moment Master of a Scotch Lodge will not prevent his fulfilling the English Chair, our Rules applying to the case of 2 lodges under our Constitution." "When Members of Foreign private Lodges (recognised by the Gd. Lodge of England) visit English Lodges they are entitled to appear in the regalia which they would wear in their own Grand Lodge".

²⁵⁰³ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939* [High Quality Press, 2008] p.21.

britannique. Les maçons anglais commencèrent, de ce fait, dès la fin du XIX^e siècle à couper les liens entre les loges britanniques et françaises et à suivre une voie qui ressemble à ce que Gayatri Spivak dit, dans *Outside in the Teaching Machine*, que l'Empire n'était pas abstrait et qu'elle interférait sur les identités²⁵⁰⁴.

Quant à la *Lodge of Friendship*, elle amorça la politique de distanciation le 10 juin 1889 et informa la *Grande Loge Unie d'Angleterre* que ses tenues se feraient désormais au 7, Prince Regent Street²⁵⁰⁵. Ce changement de lieu fut la conséquence des effets du Schisme mais aussi d'une location trop onéreuse du temple de *La Triple Espérance*, qui avait endetté la loge anglaise. Alors que la dette fut remboursée, les membres craignaient que la même circonstance ne se reproduisît dans le futur. La maçonnerie anglaise avait enduré « (...) une terrible diminution de ses membres cotisants »²⁵⁰⁶ et la loge anglaise, qui n'avait pas fait de tenue depuis 18 mois, n'avait reçu aucune demande d'affiliation²⁵⁰⁷. Le Révérend Stephen Walshe fit un bilan de la situation maçonnique mauricienne en ces termes le 10 juin 1889: « Il y a très peu d'intérêt comparativement à parler en ce moment de Maçonnerie à Maurice ; mais nous avons l'espoir qu'il y aura peut-être des changements dans un quelconque futur »²⁵⁰⁸. Après avoir partagé les locaux de *La Paix* et *La Triple Espérance*, des changements devaient s'opérer quelques années après le Schisme européen et un schisme sur les principes maçonniques se fit dans les relations franco-britanniques de la colonie de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Quenette parle de ces années difficiles en ces termes. « Les cloisonnements obédientiels annonçaient le colonialisme de l'esprit - une disposition peu faite pourtant pour un terroir si fécond en « inter-culturalité » »²⁵⁰⁹. Dans les années 1910, le couperet tomba. La loge *Friendship* avait déjà acheté, en 1912, un terrain à Palmerstone à Phoenix, dans le centre de l'île et y fit sa première tenue le 1^{er} mars²⁵¹⁰. De plus, les maçons anglais continuèrent à fréquenter la communauté anglicane ainsi que les dignitaires britanniques du pays. Le vénérable de la *Lodge of Friendship 1696*, Christopher, en témoigna

²⁵⁰⁴ Gayatri Chakravoty Spivak, *Outside in the Teaching Machine* [Psychology Press: 1993] p.266.

²⁵⁰⁵ *Annual Returns. Lodge of Friendship. No. 1696.1885-1893. Box I 102. Lettre. 10 juin 1889. 3pp. p. 1.*

²⁵⁰⁶ *Annual Returns. Lodge of Friendship. No. 1696.1885-1893. Box I 102. Lettre. 10 juin 1889. 3pp. p. 2.*

²⁵⁰⁷ *Lodge File. Lodge of Friendship 1696. Lettre Stephen Walshe (vénérable) au Grand Serétaire. 4 juillet 1889 (écrite le 20 juin). 2pp. p.1: "British lodge had not met at all for the past 18 months and no members affiliated to Friendship".*

²⁵⁰⁸ *Ibid.*, p.2: "There is very little interest comparatively speaking at present in Masonry in this Island; but we are in hopes that some future day there may be a change. I am sorry to say that French Masonry has also suffered the same fate as British Masonry in the same respect. This state of things is very much to be regretted as Freemasonry had a very beneficial influence on the community on former times, and was very much respected even by those who were not members of the Order".

²⁵⁰⁹ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.1-2.

²⁵¹⁰ *Ibid.*, p.63.

le 10 mars 1908 et il relata que, suite à une invitation du gouverneur Sir Cavendish Boyle, lui aussi maçon, à un déjeuner, le 29 février, les maçons s'arrangèrent pour que ce repas fût précédé par un service maçonnique célébré par l'Evêque, l'Archevêque, et le chapelain. Pour pouvoir ouvrir la tenue, ils choisirent une marquise dans les environs de l'église anglicane et, après avoir lu la dérogation de l'obédience londonienne, la tenue commença ainsi que la cérémonie. Ce fut un événement qui marqua le début d'une maçonnerie anglaise plus en repli identitaire. Le vénérable de la loge anglaise, Christopher, remercia également le Secrétaire de l'obédience pour l'avoir autorisé à initier plus que le nombre habituel de candidats²⁵¹¹. De plus, le travail de la loge devenait difficile car les horaires des trains (il n'y en avait pas en 18h et 6h) rendaient plus laborieux les devoirs maçonniques, et comme ils se réunissaient désormais dans un bâtiment en tôle galvanisée dans la moitié du climat tropical, les tenues de l'après-midi étaient pénibles²⁵¹². Pourtant, le choix du autre lieu de tenue était le bon et les maçons pourraient reprendre leurs travaux plus sereinement quand le temple serait mieux équipé.

Le tournant du siècle apporta encore des tourments à *La Triple Espérance* et *La Bienfaisance*. Outre les liens de plus en plus distants avec les loges anglaises et écossaises, l'antimaçonnerie ambiante et les changements économiques réduisirent le nombre des membres de la plus ancienne loge et de la nouvelle loge du *Grand Orient de France*. Au début du XX^e siècle, après des années de fréquentation décroissante, *La Triple Espérance* put enfin faire un bilan positif de son dernier exercice en 1908. Le devoir de faire l'historique de la loge devenait alors crucial afin de remettre les rennes aux nouvelles générations. En 1906, Jules Rouhier, qui venait d'être élu membre du Conseil de l'Ordre, apprit que Pautrot de Bordeaux avait représenté *La Triple Espérance* alors que, Chevallier sans doute nommé par *La Bienfaisance*, qu'il représentait désormais comme délégué, avait « passer sa commission »²⁵¹³. Pour Rouhier, le délégué français ne connaissait pas l'histoire de la loge alors que, lui, la connaissait. Alors qu'il était un Français, qui avait des « idées françaises »²⁵¹⁴ mais ayant très peu fréquenté dans les loges métropolitaines, il n'avait jamais vu pratiquer

²⁵¹¹ *Annual Returns Lodge of Friendship 1676*. 1904-1912. Lettre du vénérable Christopher au Grand Secrétaire. 10 mars 1908. 2pp: «We have also to thank you for your permission to initiate more than the regulation number of candidates, the work of the Lodge is so heavy that March 14th. Will be the third Saturday running that we shall have devoted to Masonry (...)».

²⁵¹² *Annual Returns Lodge of Friendship 1676*. 1904-1912. Lettre du vénérable Christopher au Grand Secrétaire. 10 mars 1908. 2pp: « (...) and further that the working of a Lodge meeting in a galvanised iron building, in a damp tropical climate, of an afternoon, is not trying. We are now in a better position to assist Masonic charities than we have hitherto been, and when the furniture and equipment of the Lodge are completed we shall hope to do still more ».

²⁵¹³ *GODF. LTE 1882-1906*. Lettre de Jules Rouhier à Jean Dupuy (à Alger). 7 février 1906. 9pp. p.1.

²⁵¹⁴ *Ibid.*, p.1.

la franc-maçonnerie d'une autre façon qu'à Maurice. Alors qu'il prévoyait la chute de la loge comme trésorier, il avait poussé un cri d'alarme mais en vain, et l'avait quittée après 8 ans de lutte. En 1904, alors que le temple allait être saisi par le gouvernement anglais, face aux problèmes financiers, il fut rappelé par de jeunes maçons pour des conseils. Il avait accepté le poste de vénérable et avait commencé à régler les dettes afin de conserver le temple qui hébergeait la maçonnerie française, qui depuis la prise de l'île par les Anglais, était restée « (...) la seule institution que l'on(sic) a[vait] pas pu angliciser»²⁵¹⁵. En effet, les Règlements de *La Triple Espérance* imposait que « nul ne p[ouvait] être élu Vénérable s'il n'[était] pas Mauricien ou Naturalisé Mauricien »²⁵¹⁶. Pour Rouhier, ce fut ainsi que la loge était restée française²⁵¹⁷. En revanche, alors qu'il fut membre d'honneur de la loge anglaise *Friendship 1696* pour « service rendu à la Maçonnerie »²⁵¹⁸, il demandait désormais l'aide de l'obédience de l'aider dans son combat pour la maçonnerie française de Maurice et si aux élections en juin, il était abandonné par l'Ordre pour lequel il acceptait de « reprendre la lutte », il n'accepterait pas le poste.

La loge vivait en effet des moments difficiles, et Jules Rouhier, après avoir été réélu vénérable pour l'année 1906-7, exprima son souhait de mettre les jeunes maçons « à l'honneur »²⁵¹⁹. Le renouvellement du collège des officiers fut mis en place en 1907 quand il déclina l'offre d'un nouveau vénérat et il proposa Garbert, « considérant qu'il fa[illait] laisser la place aux méritants »²⁵²⁰. En 1908, cette stratégie semblait avoir fonctionné car les officiers de la loge annoncèrent que l'année avait été « fertile en événements heureux»²⁵²¹. Bien que le nombre des 10 initiés, 6 apprentis promus et 4 compagnons élevés fut dérisoire face au dynamisme d'un siècle précédent, la loge était dans un tel état d'épuisement maçonnique qu'après plusieurs années de « quasi-léthargie, une porte de renaissance sembl[ait] s'être opérée parmi [eux], et la maçonnerie qui paraissait endormie s'[était] réveillée pleine d'ardeur et d'espoir »²⁵²². Avec les nouveaux membres et les affiliations d'un membre de la *Loge Théléone* de Paris et de 4 de la Loge écossaise *Friendship 439*, la loge

²⁵¹⁵ *GODF. LTE 1882-1906*. Lettre de Jules Rouhier à Jean Dupuy (à Alger). 7 février 1906. 9pp. p. 3.

²⁵¹⁶ *Ibid.*, p. 3.

²⁵¹⁷ *Ibid.*, p. 8.

²⁵¹⁸ *Ibid.*, p. 8.

²⁵¹⁹ *GODF. LTE 1907-1915*. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier à Desmond. 12 décembre 1906. 3pp. p.2.

²⁵²⁰ *GODF. LTE 1907-1915*. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier au Secrétaire Général de l'Ordre, Vadécarré. 10 novembre 1907. 3pp. p.2.

²⁵²¹ *GODF. LTE 1907-1915*. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de *LTE* aux membres de la loge. 12^{ème} j 10^{ème} m 5908. 7pp. p.1.

²⁵²² *Ibid.*, p.1.

comptait 50 membres actifs. Les officiers de la loge exprimèrent leur implication en tant que « (...) vrais maç[ons] c'est-à-dire en philanthropes, philosophes et progressistes »²⁵²³. En ce début du XX^e siècle, le caractère multiculturelle et insulaire de la loge *La Bienfaisance* fut de nouveau mis en avant : la loge s'affaiblissait parce que ses membres vivant dans un pays anglais et étaient *de facto* des « (...) sujets britanniques et comme tels peu enclins à payer les droits de propagande républicaine qui [avaient] leur raison d'être dans une Colonie française où les mœurs, les idées [étaient] essentiellement français mais qui à Maurice [étaient] un non-sens (sic)»²⁵²⁴. De plus, les maçons anglais ne payaient qu'un droit de 25 francs²⁵²⁵. Malgré cette demande, ils témoignèrent leur dévotion à leur obédience « dans la bonne comme dans la mauvaise fortune »²⁵²⁶. *La Triple Espérance* vivait aussi une situation financière précaire : en 1908, des maçons avaient même dû l'aider financièrement dont Hewetson²⁵²⁷, St Pern et Mayer²⁵²⁸, trois maçons qui avaient vécu les tourments du dernier quart du XIX^e siècle. La demande d'exemption d'impôts sur leurs locaux maçonniques, comme c'était le cas en Angleterre, fut vaine²⁵²⁹. La situation était telle qu'en 1907, par exemple, Jules Rouhier remercia le Secrétaire de l'Ordre, Vadécard, pour les photographies de la reproduction du portrait de Moira, qui fut volé par un maçon puis remis à Ormières qui l'avait remise au *Grand Orient de France*. La loge professa que « la Maçonnerie Mauricienne tenait beaucoup à ce portrait »²⁵³⁰ et le secrétaire leur proposa d'en faire la demande à l'obédience. Alors que la famille de Lord Moira avait offert 30 milles francs à une époque pour le récupérer, « la Maçonnerie étant en pleine prospérité, l'offre fut déclinée »²⁵³¹. Pourtant, en raison de leur situation financière, si cette offre tenait toujours d'actualité, elle permettrait de réparer le temple d'une façon complète et de renouveler le matériel en décrépitude. Le solde serait placé au *Grand Orient* au crédit de *La Triple Espérance* après déduction des frais et un don pour la caisse de secours. Alors que Jules Rouhier avait refusé un nouveau vénérat, il accepta cependant d'être nommé Sage au Chapitre de *La Triple Espérance* et projetait d'essayer de

²⁵²³ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12^{ème} j 10^{ème} m 5908. 7pp. p.3.

²⁵²⁴ GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1901-1910. Lettre de *La Bienfaisance* au GODF. 31 juillet 1902. pp. p.3-4.

²⁵²⁵ GODF. *La Bienfaisance* 1881-1910. Dossier 1901-1910. Lettre de *La Bienfaisance* au GODF. 31 juillet 1902. 4pp. p.4.

²⁵²⁶ *Ibid.*, p.4.

²⁵²⁷ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12^{ème} j 10^{ème} m 5908. 7pp. p.5.

²⁵²⁸ *Ibid.*, p.6.

²⁵²⁹ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.45.

²⁵³⁰ GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier au Secrétaire Général de l'Ordre, Vadécard. 10 novembre 1907. 3pp. p.1.

²⁵³¹ *Ibid.*, p.2.

rendre « la vie » à l'atelier à condition que les paroles de son fils, leur délégué au *Grand Orient*, se révélèrent vraies et que l'obéissance les exonérerait des sommes dont ils étaient débiteurs « grâce aux anciennes administrations »²⁵³².

En janvier 1915, un communiqué de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* exposa les changements apportés « au règlement 150 du Livre de Constitution empêchant l'admission de maçons appartenant aux Loges non reconnues par la Grande Loge »²⁵³³. Les liens maçonniques franco-britanniques, qui avaient fait évoluer l'œcuménisme colonial, étaient en train de s'éroder. Les relations des loges françaises reprurent, dans certains cas, avec les autres obédiences mais pas avec la *Grande Loge Unie d'Angleterre*²⁵³⁴, pendant un certain temps. Comme en témoigna Grégoire Cécile, un vénérable de *La Triple Espérance* qui écrivit l'histoire de la loge en 1934: « (...) depuis une vingtaine d'années, la Loge Anglaise, très influente ici a cessé toutes relations avec nous. Elle a même fait obligation à ses membres qui étaient aussi de *La Triple Espérance* de s'en retirer»²⁵³⁵. Une des conséquences de cette séparation fut que certains maçons des loges françaises se joignirent à la *Lodge of Friendship 1696*. De plus, selon Rivalentz Quenette, une grande majorité de maçons avaient quitté la loge *La Bienfaisance* pour se joindre à la loge écossaise *Friendship 439* pour des raisons ethniques, religieuses et professionnelles²⁵³⁶. Le schisme maçonnique au niveau des loges mauricienne n'eut lieu en fait qu'après des décennies de lutte et d'adaptation à la maçonnerie cosmopolite.

²⁵³² *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier au Secrétaire Général de l'Ordre, Vadécard. 10 novembre 1907. 3pp. p.2.*

²⁵³³ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.66: « regarding the alteration to rule 150 Book of Constitution forbidding the admission of masons belonging to Lodges not recognised by Grand Lodge ».

²⁵³⁴ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. [Grand Lodge of Mauritius, 2006]: « *The Lodge La Triple Espérance with the approbation of the Grand Orient of France did not adopt the modification. Relationship with the other Constitutions resumed but not with the Grand Lodge of England. The latter compelled its members, who were also members of other French Lodges, to retire from them* ».

²⁵³⁵ Grégoire Cécile, « *Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis* ». 27 septembre 1934. 3pp. p.1.

²⁵³⁶ L. Rivalentz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.66.

CONCLUSION

En conclusion, cette thèse a permis de porter un regard nouveau sur un des aspects de l'histoire générale de Maurice qui a trop souvent été ignoré ou peu couvert, c'est-à-dire les réseaux maçonniques. Elle a montré que la franc-maçonnerie joua bel et bien un rôle d'unification à certains niveaux mais il est aussi indéniable que, face aux circonstances, elle exacerba aussi certaines divisions déjà bien ancrées dans la société. La vie des loges s'entremêla à l'histoire générale de l'île devenue, aujourd'hui, une nation à part entière. L'histoire des Mascareignes est, certes, une histoire récente sur l'échelle des grandes civilisations mais elle arrive à s'insérer dans la grande Histoire mondiale puisque Maurice fut le témoin privilégié de la conquête de l'espace maritime (et territorial) par les grandes nations de la Vieille Europe et, ainsi, du développement des loges maçonniques européennes dans l'Océan indien. L'implantation des loges françaises et britanniques dans cet espace insulaire, dénuées de peuples autochtones, contraignit les expatriés à changer certains modes de fonctionnement et leur façon de vivre, pour s'adapter à la donne contextuelle de l'Isle de France, ensuite de l'île Maurice. Les métamorphoses subies et les liens entre des nations diverses et variées d'Europe firent de cette colonie et de ses loges des viviers de cultures et de traditions. La franc-maçonnerie du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle a laissé à la postérité une identité îlienne propre. Le fait maçonnique, transposé dans un contexte insulaire, fut métamorphosé par les enjeux sociétaux, culturels, politiques, ethniques et religieux et la propagation des maçonneries européennes se fit avec des succès et des tourments.

La période choisie, de 1778 à 1915, comme diachronie de recherches a permis de placer la franc-maçonnerie mauricienne, de la création de la première loge du *Grand Orient de France* à la césure entre les loges des différentes obédiences, au cœur de l'histoire coloniale mauricienne en proie à des changements et des transitions. Le rayonnement global des empires menait les maçons, au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, vers une adaptation aux contextes où ils se retrouvaient et à l'installation de loges. La dualité de la situation mauricienne s'y prêta bien. Chaque maçonnerie y fit rayonner les valeurs de son obédience et chaque maçonnerie influença et s'adapta, à sa façon, aux autres tendances. L'objectif suprême de chaque obédience à Maurice, surtout celui du *Grand Orient de France* et de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, fut d'être présente sur le territoire et de ne pas perdre ses loges. Chaque maçonnerie put évoluer côte à côte dans un contexte déjà très étroit. L'histoire de la

colonie et de sa franc-maçonnerie a ainsi permis d'avoir une approche différente des grandes questions qui traversèrent les métropoles : l'abolition de l'esclavage, l'impact de l'Impérialisme britannique, la laïcité, le Schisme international de 1877 et les revendications de représentativité des locaux, entre autres. Selon Jessica Harland-Jacobs, la maçonnerie a eu une relation intime avec « l'histoire de la construction de l'empire européen »²⁵³⁷. En effet, d'une part, la franc-maçonnerie mauricienne de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* eut un rayonnement global et fut, donc, forcément aussi impliquée dans une course de pouvoir avec les autres maçonneries. D'autre part, comme le souligne également Jessica Harland-Jacobs, alors que la maçonnerie anglaise était « une des premières institutions socioculturelles à opérer sur une échelle globale »²⁵³⁸, il ne faut pas oublier que les autres pays également, comme la France et l'Espagne « contribuaient à l'intensification et l'accélération des relations sociales à travers la Maçonnerie »²⁵³⁹. Bien qu'au cœur de Maurice, la maçonnerie anglaise laissa une place à la pérennisation des loges françaises, implantées depuis plus d'un demi-siècle, dès les années 1810, il est aussi vrai que le cadre démographique de l'île était peu apte à un plus grand développement de la maçonnerie anglaise. Cependant, elle fut influente et intrinsèquement liée à l'histoire coloniale et elle se démarqua des autres maçonneries de par ses propres enjeux diplomatiques. Pourtant, l'empirisme des changements profonds de la société coloniale l'a marquée de repères identitaires insulaires aussi bien que les autres maçonneries. La perte graduelle de la valeur géopolitique de Maurice sur les trajets maritimes, l'ambivalence des relations diplomatiques dans une société cosmopolite sous le régime britannique et la polarisation des allégeances vers le pays et les obédiences ont transformé la vie des loges locales.

A la question de quel schéma fut le mieux adapté à la vie insulaire de Maurice, l'histoire des loges, relatée dans cette thèse, montre que chaque maçonnerie a eu son âge d'or et son déclin momentané. La fin de la loge irlandaise *The Independent 266*, l'érosion des membres de la loge écossaise *Friendship 439*, les deux tentatives infructueuses de loges mixtes (sous l'égide de *l'Independent Order of Good Templars*²⁵⁴⁰), les réticences de la *Lodge Friendship 1696* envers l'implantation du *Suprême Conseil de France* et la distance entre les loges du *Grand Orient de France* et les loges anglaises plongèrent la maçonnerie britannique dans un état d'isolement face à une population qui prenait, petit à petit, son destin

²⁵³⁷ Jessica Harland-Jacobs, « *Global brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization* », Special Issue UCLA [Grand Lodge of California: REHMLAC, 2013] p.75: « *the history of European empire building* ».

²⁵³⁸ *Ibid.*, p.79: « *one of the first sociocultural institutions to operate on a global scale* ».

²⁵³⁹ *Ibid.*, p.79: « *were contributing to the intensification and acceleration of social relations via Masonry* ».

²⁵⁴⁰ L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939* [High Quality Press, 2008] p.32.

en main. Prises entre des idéologies politiques de plus en plus insistantes de la colonie, la maçonnerie anglaise, malgré un taux de fréquentation parfois très faible de ces loges, n'abandonna pas sa place au cœur de la société mauricienne. La maçonnerie latine du *Grand Orient de France*, installée depuis plus d'un siècle, et celle du nouvellement installé *Grand Suprême Conseil de France* eurent également un destin similaire de perte de vitesse au début du XX^e siècle. La colonie britannique de Maurice avait, pourtant, eu le temps de faire l'expérience de la cohabitation de cinq obédiences et de l'affiliation de maçons dans les diverses loges. Ces relations purent alimenter les innovations du laboratoire maçonnique pendant environ un siècle. Des liens, parfois peu protocolaires, entre les maçons de plusieurs obédiences et les réseaux élitistes permirent ce regroupement à l'intérieur et hors des temples. Chaque loge apporta, à sa façon, une pierre à l'édifice colonial : la contribution à l'éducation et à la bienfaisance des loges du *Grand Orient de France*, la promotion des liens avec les hautes sphères de la communauté coloniale des loges anglaises, la tradition des processions publiques et interobédientielles de la Saint Jean des loges irlandaises, la solidarité des loges écossaises et le renouveau du dynamisme maçonnique des loges du *Suprême Conseil de France*. Toute cette richesse culturelle et fraternelle se fit en parallèle aux réalités contextuelles : l'industrialisation graduelle d'une économie agraire, les exigences en termes de main d'œuvre du libre-échange et le contrepoids du paupérisme au progrès. Les maçons furent présents pour créer des maisons des pauvres et pour aider lors des catastrophes naturelles mais aussi pour jouer, en loge, un rôle de soupape sociale face à une société qui se déchirait sur les plans ethnique et politique.

La modèle unique que montre cette thèse repose sur le fait que la maçonnerie mauricienne bénéficiait également d'une position géographique à la fois limitée (un territoire restreint) et ouvert sur l'Océan indien (grâce aux échanges maritimes) qui lui permit de cultiver une spécificité. Comme le dit Jessica Harland-Jacobs, «au carrefour de plusieurs empires commerciaux, la région de l'Océan Indien était un autre terrain d'essai pour le cosmopolitisme maçonnique»²⁵⁴¹. En effet, l'innovation maçonnique locale fut souvent soulignée par les loges aussi bien britanniques que françaises. Elle fut, par exemple, glorifiée en 1860, par la loge *La Triple Espérance* qui présenta Maurice comme un cas unique :

²⁵⁴¹ Jessica Harland-Jacobs, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927* [Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007] p.85: «the crossroads of several trading empires, the Indian Ocean region was another testing ground for Masonic cosmopolitanism».

(...) parce que seule, elle est merveilleusement placée pour réussir, parce que seule elle est Anglaise avec des mœurs françaises et des idées de même. Parce que seule elle est sous l'obédience du G[rand] O[rient] de France, quoique appartenant à l'Angleterre, parce que sa position, son commerce, son industrie, son climat, ses mœurs et son magnifique port, en font un rendez-vous de toutes les nationalités (...)²⁵⁴².

Ayant rayonné grâce aux militaires, la franc-maçonnerie française dans l'Océan Indien était « née dans le sillage de cette indépendance américaine à laquelle La Fayette et Washington, tous deux formés dans les loges maçonniques »²⁵⁴³. La première loge du *Grand Orient de France* en fut un des produits, régularisée par trois officiers de la Marine venant de Brest, avant de mener, pendant plus d'un siècle, des combats pour garder son statut de première loge du *Grand Orient de France*. La spécificité mauricienne se joua également lors des périodes où l'antimaçonnerie régna. Les recours aux différentes institutions locales et internationales placèrent Maurice dans une position de cultures transversales. La lettre de Lucien Murat au comte de Zetland pour interférer au nom des maçons catholiques, dans un pays de la Couronne britannique, contre le pouvoir spirituel d'un évêque, fut significative de ce carrefour des cultures maçonniques, religieuses et administratives qu'était devenue la colonie. Au tournant du XIX^e siècle, la maçonnerie française était encore le garant des liens et de la protection du *Grand Orient de France* malgré le rejet de l'abrogation de ses Statuts. En 1911, le vénérable St Pern souligna à Rouhier, un membre du Conseil de l'Ordre et le vénérable d'honneur la *Triple Espérance*, la fidélité de l'atelier à l'obédience et il souligna sa « situation particulière et presque unique »²⁵⁴⁴ parce qu'elle était la seule loge qui avait survécu depuis 1778.

Cette thèse a aussi montré que les différentes loges, malgré le désir de cohabitation, avaient des fonctionnements et des règlements intrinsèques à leurs obédiences respectives mais aussi à leurs allégeances nationales. Alors que les loges britanniques restèrent proches de l'administration coloniale et des églises anglicane et protestante, la maçonnerie française du *Grand Orient de France*, qui fut le reflet de la domination de la colonisation française au XVIII^e siècle, était, désormais, plus d'un siècle plus tard, partagée entre un sens patriotique

²⁵⁴² FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2. Correspondance 1858-67. Lettre de *LTE* de Kermorvant. 2 septembre 1860. 10pp. p.3.

²⁵⁴³ *R.L. La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978 [1778]* p.12.

²⁵⁴⁴ *GODF. LTE. 1911-1920*. Lettre de St Pern à Rouhier (discours de St Pern, vénérable en exercice). 9pp. p.1.

français et un mauricianisme revendiqué. Elle oscilla entre son attachement au sol et une identité française face aux loges britanniques au début du XX^e siècle. *La Triple Espérance* et *La Bienfaisance*, étant hébergées par un pays britannique et bien qu'éloignées géographiquement (car la loge anglaise *Friendship* siégeait désormais dans le centre de l'île) et souvent en conflit avec la maçonnerie anglaise, continuèrent à affirmer leur dévotion à la nation mauricienne gouvernée par l'Empire britannique. La maçonnerie du *Grand Orient de France* essaya tant bien que mal de faire revivre les valeurs de l'obédience mais elle était affaiblie et même sa philosophie philanthropique fut moins pointue. La situation des premières décennies du XX^e siècle fut différente car les maçons français furent moins présents dans la société mauricienne et faisaient profil bas alors que certains de leurs membres étaient impliqués dans les revendications politiques du temps. Elles perdaient l'influence qu'elles eurent au XIX^e siècle, négligeant même le travail de bienfaisance, alors même que leur aide était encore plus pertinente. Quand la *Royal Commission of Inquiry* conclut en 1909 que les hôpitaux étaient mal équipés et surchargés²⁵⁴⁵, les loges françaises du *Grand Orient de France* et du *Suprême Conseil de France*, face à l'érosion des membres et une situation financière précaire, franchissaient péniblement le tournant du siècle. Cependant, la maçonnerie du *Grand Orient de France*, bien qu'affaiblie, ne renonça pas à sa position de préséance dans la colonie. En 1913, Jules Rouhier, membre du Conseil de l'Ordre, fut mandaté pour faire un rapport sur *La Triple Espérance* et *La Bienfaisance* et il constata les progrès, le zèle et la discipline qui régnaient, malgré la période trouble, ainsi que le respect des procédures de l'obédience. L'atmosphère de « calme, de la tranquillité et de l'entente fratern[elle] »²⁵⁴⁶ au cours de l'élection des officiers le frappa tellement qu'il confia au *Grand Orient de France* que cette solidarité et cette union lui faisait « (...) augurer que l'année 1914 sera[it] une année heureuse pour l'atel[ier] »²⁵⁴⁷. Pourtant, hors de cette entente affichée, la maçonnerie française était en détresse. Sur le conseil du vénérable de *La Triple Espérance*, l'atelier de *La Bienfaisance* dut élire, en février 1915, un apprenti, Melotte, après lui avoir accordé les grades de compagnon et de maître et en 1916, les deux loges françaises furent momentanément mises en sommeil. Cette situation fut rendue encore plus pénible car la loge ne pouvait plus compter sur les revenus qu'elle obtenait jadis des locations des autres loges qui se réunissaient dans son local et la cotisation ne permettait désormais que le paiement des

²⁵⁴⁵ Sydney Selvon, *L'histoire de Maurice des origines à nos jours* [Rose-Hill : Mauritius Printing Specialists Ltd, 2003] p.271.

²⁵⁴⁶ *GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Rapport d'inspection sur LTE par J. Rouhier, membre du Conseil de l'Ordre. 24 décembre 1913. 3pp. p.2.*

²⁵⁴⁷ *Ibid.*, p.2.

frais de jardinage. Quant à la loge *La Bienfaisance*, elle fut mise en sommeil et ne reprit ses activités qu'en 1935²⁵⁴⁸. Elle passa, quelques années plus tard, sous l'égide de la *Grande Loge de France*, sous le nom de *Le Sphinx 715*, créée en 1952²⁵⁴⁹. La loge *L'Amitié 245* du *Suprême Conseil de France*, mais si elle fut désertée, essaya de ne pas perdre sa place dans la colonie et elle fit, en 1923, une demande de patente pour une autre loge. *L'Amitié No. 658* fut créée en 1935 mais « disparut pendant la deuxième guerre mondiale »²⁵⁵⁰. Après l'épisode de la loge *L'Amitié 245* sous Daruty, selon Daby, « il fallut de nombreuses années avant de retrouver dans notre île des circonstances favorables à une reprise d'activité maçonnique, voulue par la Grande Loge de France et animée par les frères mauriciens eux-mêmes »²⁵⁵¹. Les membres de la loge anglaise *Friendship* et *La Triple Espérance* furent présents en 1935 pour constituer la loge *L'Amitié No 658*²⁵⁵².

Concernant les loges britanniques, au début du XX^e siècle, une seule loge de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* existait encore, la *Lodge of Friendship 1696*, (l'autre loge anglaise, *Harmony 1535* ferma en 1894) alors que, selon Gould, la loge irlandaise, la *Military Lodge*, ressuscita en 1906 (après avoir été en sommeil depuis 1896)²⁵⁵³. Ce déclin de la maçonnerie britannique s'explique par les divers vagues de départ. La *Lodge of Harmony*, qui était essentiellement composée de militaires dans les années 1870, fut désertée quand ces derniers furent mutés au Cap. Ensuite, comme l'expliqua le Révérend Walshe en 1896, ceux qui fréquentaient la loge anglaise, *Lodge Harmony 1535*, étaient des banquiers, des marchands et des hauts responsables gouvernementaux, qui « (...) avaient presque tous quitté la Colonie »²⁵⁵⁴ et il exprima sa crainte que la loge ne pût jamais rouvrir. Au début du XX^e siècle, la loge anglaise *Friendship* comptait également « un nombre d'hommes de la navigation »²⁵⁵⁵ qui devaient souvent prendre la mer mais elle put dynamiser son atelier grâce à des apports de membres de différentes loges britanniques qui fermaient telles que ceux de la

²⁵⁴⁸ Michael W. Allan, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006* [Grand Lodge of Mauritius, 2006] p.18-19.

²⁵⁴⁹ Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p.25.

²⁵⁵⁰ B. Khemdutt Daby, « *La Grande Loge de France à l'Île Maurice* » dans *Le R.E.A.A. dans l'Océan Indien*. Points de Vue Initiatiques. No. 163. mars 2012. p.28.

²⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 28.

²⁵⁵² Michael Allan, « *An island tale* » MQ Magazine. Issue 11. octobre 2004.

²⁵⁵³ *Lane's Masonic records*.

²⁵⁵⁴ *Annual Returns. Friendship 1696. 1894-1899*. Lettre de Walshe (en Irlande) au Grand Secrétaire. 26 novembre 1896. 4pp. p.4: « *Those who were connected with it were bankers, merchants and the higher Government officials. They have nearly all left the Colony.* ».

²⁵⁵⁵ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1904-1912*. L 175. Lettre du vénérable G. Latter au Grand Secrétaire. 5 juillet 1904: « *a number of seafaring men* ».

loge irlandaise, *Independent Lodge 236*²⁵⁵⁶, ainsi que des membres de *La Triple Espérance*. Elle subit des départs aussi vers l'Australie²⁵⁵⁷, l'Angleterre et le Mexique²⁵⁵⁸ mais reçut aussi des affiliations d'une loge du Natal²⁵⁵⁹. En 1908, les 97 membres de la loge étaient tous britanniques²⁵⁶⁰, suite à la rupture des liens avec les loges du *Grand Orient de France*. L'atelier de *Friendship 1696* s'installa dans son nouveau temple malgré le fait que les travaux, commencés en 1912, ne fussent complétés qu'en 1937. De nos jours, elle partage ses locaux avec la loge écossaise *Lodge of Friendship No 439* et la *Friendship Royal Arch Chapter No 160*. La loge écossaise *Friendship 439* fut plusieurs fois mise en sommeil. En effet, alors qu'elle se développa après 1877, elle eut de plus en plus de membres (elle comptait 277 initiés et 124 affiliés) quand elle fut mise en sommeil en 1896. Selon le *Scottish Masonic Records*, la loge *Friendship 439* fut de nouveau mise en sommeil en 1900 à 1908 et ensuite en 1930 avant de reprendre ses travaux en 1939²⁵⁶¹.

Les échecs et les manquements à l'universalisme prôné par la fraternité furent aussi parties prenantes de la maçonnerie cosmopolite de Maurice. Le début du XX^e siècle suivit les derniers pans des maçonneries insulaires avec, certes ses discriminations à part entière puis, ensuite, face aux réalités de la colonie, vers un retranchement dans une tradition européenne afin de se démarquer les unes des autres et pour afficher des traditions maçonniques européennes distinctes. La question des identités nationales se posait déjà en Europe au XIX^e siècle et Maurice commença aussi, surtout vers le milieu du siècle, à ouvrir le débat sur ses propres identités. Cependant, l'insularité ne signifia pas de repli total sur soi et, bien au contraire, engloba des influences diverses nourries dans une culture îlienne. La loge anglaise *Friendship*, bien qu'ayant pris ses distances, ne se ferma pas dans une logique de rejet. En affirmant son indépendance maçonnique en tant que loge restée fidèle à la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, elle accepta au fil du XX^e siècle des locaux. Sa particularité fut qu'elle aussi se retrouva isolée dans une colonie qui rejetait la présence coloniale britannique. Sa distanciation géographique et la rupture de ses liens avec les autres obédiences fut une façon de protéger l'expérience maçonnique anglaise dans une colonie hostile. Au niveau de la religion, il y eut un Anglicanisme colonial qui émergea ainsi qu'un Catholicisme local et ces deux confessions durent s'adapter à la situation locale multi-culturelle, surtout avec l'arrivée des Indiens. Les

²⁵⁵⁶ *Annual Returns. Lodge of Friendship No. 1696 - 1885-1893.*

²⁵⁵⁷ *Annual returns Lodge of Friendship No.1696. 1885-1893. Box I 102.*

²⁵⁵⁸ *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1920-1926.*

²⁵⁵⁹ *Annual returns Lodge of Friendship No.1696. 1885-1893. Box I 102.*

²⁵⁶⁰ *District and Colonial Return. 31 décembre 1908.*

²⁵⁶¹ George S. Draffen, *Scottish Masonic Records* [Grand Lodge of Scotland, 1950] p.49.

loges devinrent aussi des institutions locales identifiées à travers les innovations apportées dans le paysage maçonnique colonial. La cohabitation de plusieurs traditions maçonniques fut en elle-même une révolution identitaire. La maçonnerie insulaire dut s'occuper de la gestion de certains fonctionnements qui en découla, à l'instar d'une absence de juridiction hiérarchique entre les obédiences, le partage des temples, les cérémonies entre les loges françaises et britanniques et l'affichage maçonnique en société. Tous ces aspects donnèrent à la franc-maçonnerie mauricienne son identité insulaire propre. Pourtant, ce cosmopolitisme presque naïf, affiché au début de la colonisation britannique et qui fonctionna sans trop d'interférences de la part des obédiences européennes jusqu'au milieu du XIX^e siècle, fut le témoin d'un écroulement de certaines de ces bases face aux problèmes politiques, religieux et sociaux. Déjà, les deux premières décennies du XX^e siècle apportèrent de multiples changements dans la colonie. Les épidémies de la fin du siècle imposèrent une migration de la population de Port-Louis vers les terres pour échapper à l'insalubrité de la capitale. Le centre des loges maçonnique qu'était Port-Louis fut, lui aussi, touché par l'érosion des membres qui migrèrent alors que les loges françaises subissaient déjà la crise de l'antimaçonnisme clérical. Vers 1890, déjà, la ville de Curepipe, dans le centre, était considérée comme la capitale de la colonie par certains comme Ferdinand Jadin²⁵⁶², si bien que le Collège Royal, un des piliers de la culture et de l'éducation britanniques, s'y installa et eu un bâtiment en pierre quinze ans plus tard, en 1914²⁵⁶³. La *Lodge of Friendship*, quand elle prit ses distances des autres loges, fut, un moment, basée à Curepipe avant de créer son temple non loin, à Phoenix, suivant la mouvance migratoire dans les terres et les hauts plateaux du pays.

Cette thèse a montré que la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle furent aussi une période marquée par les revendications de pouvoir des groupes ethniques autour de changements constitutionnels et de droits civiques et affichant plusieurs tendances : mauricianisme, nationalisme français et fidélité à la Couronne britannique. La maçonnerie française souhaita, jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle, rester proche du régime colonial, affichant un élan patriotique britannique. En impliquant les maçons des différentes obédiences, la loge française donna le ton de sa volonté de partage avec les différents réseaux maçonniques de la colonie, même après le Schisme. Pourtant, cette harmonie fut souvent troublée par des événements politiques et socio-économiques et, suite au durcissement de l'anglicisation de la colonie, un fossé fut creusé entre certaines élites qui avaient cohabités

²⁵⁶² Sydney Selvon, *L'histoire de Maurice des origines à nos jours* [Rose-Hill : Mauritius Printing Specialists Ltd, 2003] p.273.

²⁵⁶³ *Ibid.*, p.269.

malgré, certes, des périodes de tensions. Les loges françaises reflétèrent, alors, des désirs de rapprochement avec la France alors que la maçonnerie anglaise marqua son pouvoir sur un territoire britannique. Les relations entre les loges ne pouvaient que changer lors que des maçons étaient impliqués dans ses revendications diverses soit de décolonisation soit de rapprochement avec l'Empire britannique. Par exemple, le journal *Nouveau Mauricien* dont le fondateur était Jean-Emile Daruty, afficha un sentiment antibritannique et se ligua ouvertement contre les autres groupes ethniques qui critiquaient la population franco-mauricienne dans son combat contre le pouvoir colonial. Vers 1883, alors que les conflits entre « l'élite réformatrice et le gouvernement colonial »²⁵⁶⁴ battaient leur plein, l'administration britannique, conformément à ce qui fut fait aux Bahamas et à Hong Kong, fut placée sous le signe de la participation des locaux à la gouvernance²⁵⁶⁵ mais ceci entraîna une nouvelle révolte des élites de couleur et des fonctionnaires qui étaient privés du droit de vote.²⁵⁶⁶

D'autre part, les Indo-Mauriciens, demandaient aussi plus de pouvoir politique et, bien que ne faisant pas partie des élites²⁵⁶⁷, ils constituaient désormais une majorité de la population locale et avaient un certain poids du point de vue économique. En effet, l'administration du gouverneur catholique, John Pope-Hennessy fut, par exemple, pour le Révérend Stephen Walshe, le vénérable de la nouvelle loge irlandaise *No.266*, les « causes du désastre » dans lequel se trouvait la maçonnerie britannique. Il écrivit en 1888 que la gouvernance depuis 4 ans de John Pope Hennessy, avait mené à « la crise politique »²⁵⁶⁸ ainsi que d'autres événements au-delà de son contrôle²⁵⁶⁹. Les loges anglaises subirent aussi les changements politiques menés par le gouverneur qui donnèrent lieu aux élections législatives et ne furent pas unilatéralement acceptés par les Britanniques. En parallèle, ce nouveau pouvoir aux mains des locaux affaiblit les relations entre eux et les Britanniques. En cette fin de siècle, la franc-maçonnerie mauricienne perdit en grande partie sa cohésion fraternelle et ses accords tacites entre les différentes élites face aux enchevêtrements de circonstances. L'impérialisme britannique aurait, pourtant, pu échouer totalement dans sa tentative

²⁵⁶⁴William Kelleher Storey, *Science and Power in Colonial Mauritius* [University of Rochester Press, 1997] p.55: «By 1883 conflicts between elite reformists and colonial government high and there could have been revolt».

²⁵⁶⁵*Ibid.*, p.55.

²⁵⁶⁶William Kelleher Storey, *Science and Power in Colonial Mauritius* [University of Rochester Press, 1997] p.91.

²⁵⁶⁷*Ibid.*, p.92 : «non-elite Mauritians».

²⁵⁶⁸L. Rivaltz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939* [High Quality Press, 2008] p.33.

²⁵⁶⁹Michael Allan, «Lodge Friendship No.1696 EC. History». <http://www.lof1696.com/history>. Accès: 04/02/2015: « In 1889, W. Bro Stephen Walshe informed the Grand Lodge (...) that Freemasonry had suffered a great blow owing to political changes and events beyond anyone's control».

d'administrer la société mauricienne, composée d'un noyau de cultures, de religions et de groupes ethniques mais une métamorphose institutionnalisée fut possible parce que les groupes ethniques n'étaient ni homogènes ni solidaires. Edouard Laurent, éditorialiste et un des défenseurs de la lutte des gens de couleur, dans *L'île Maurice : entre la France et l'Angleterre*, commenta cette politique qui fut perpétuée au cours du XIX^e siècle : « A Maurice, pendant cinquante ans la politique de l'Angleterre était de s'appuyer sur la population de couleur pour contrebalancer l'influence de la population d'origine française»²⁵⁷⁰. Les Indo-mauriciens, les gens de couleur, les franco-mauriciens et les descendants d'esclaves (appelés créoles) se lancèrent dans des revendications multiples, entrant souvent dans des conflits communautaristes. La création de partis politiques, suite aux élections législatives successives à partir des années 1880, agrandit encore plus les gouffres entre les populations qui choisirent, pour beaucoup, le regroupement autour des affinités telles que l'ethnicité, les racines nationales communes, les diverses religions et les lobbies économiques. Quant aux loges, elles avaient de plus en plus de mal à faire face à leur situation d'isolement étant dans l'incapacité de faire prévaloir l'universalisme tant prôné depuis un siècle.

Quant à la notion de l'identité mauricienne des loges, elle reposait sur la pluriethnicité et les liens entre les différentes nationalités. Par exemple, les Français qui avaient attendu l'arrivée des Britanniques, après un siècle de colonisation française, reprirent l'idée d'une « nationalité perdue », un siècle plus tard, et « (...) milit[èrent] pour la rétrocession de l'île de France « au nom de la loi du sang»²⁵⁷¹. Par ailleurs, le poète Malcolm de Chazal décrivit les maçons français comme appartenant à une maçonnerie de sang. Quant aux Indo-mauriciens (constitués d'hindouistes et de musulmans), ils prenaient une place importante dans la société, les affaires et la politique locale et résistèrent aux conversions au Christianisme. En parallèle, les leaders de la population des gens de couleur s'allièrent à la demande de révision de la Constitution et utilisèrent le droit de vote pour se placer dans le paysage décisionnel du pays. La maçonnerie était alors déjà clivée entre la juridiction territoriale revendiquée par la maçonnerie anglaise, la prise de distance malgré la solidarité compatissante des maçons britanniques qui n'étaient pas visés par l'antimaçonnerie réitéré du Clergé catholique, de la population et de la presse et les tensions apportées par l'implantation d'une nouvelle

²⁵⁷⁰ Edouard Laurent, *L'île Maurice : Entre la France et l'Angleterre* [Port-Louis : Imprimerie La Patrie, 1914] p.9-10.

²⁵⁷¹ Jean Claude de L'estrac, *Mauriciens. Enfants de mille combats. La période anglaise* [Editions Le Printemps, 2007].

obédience. Même si la mainmise juridique des loges de la *Grande Loge Unie d'Angleterre* ne fut pas totalement atteignable dans une telle complexité maçonnique, ses maçons rompirent les liens avec les autres obédiences. Alors que beaucoup de Mauriciens furent embrigadés dans les troupes britanniques lors de la Première Guerre mondiale, les élections de 1916 furent remportées par les oligarques français (les propriétaires terriens et les industriels). Le nationalisme français porta les revendications de rétrocession de la colonie à La France par une partie de la population alors que les Indo-mauriciens affichaient leur allégeance à la Couronne britannique. Les loges, elles aussi, eurent une fréquentation plus multiethnique. Malgré la distance prise, la maçonnerie recelait des aspects d'ouverture et de progrès dans le profil de leurs membres avec les gens de couleur à *La Triple Espérance*. La franc-maçonnerie donna, en effet, une place à aux Indo-mauriciens, surtout par les deux loges du *Grand Orient de France* et la loge *L'Amitié* du *Suprême Conseil de France*. En 1933, alors que *La Triple Espérance* ne faisait quasiment plus d'initiation, sur ses 17 membres il y avait un Indien et un Anglais²⁵⁷² et, en 1934, l'orateur était un Indo-mauricien, Bissessur Halooman²⁵⁷³. Ces nouveaux membres aidèrent également les loges à s'étoffer.

Alors que le XX^e siècle avançait, le laboratoire maçonnique de Maurice connut un autre échec. Un des fondements de ce vivier maçonnique reposait sur le fait que le multiculturalisme put être promu, dès les débuts de la colonisation britannique, par le partage des temples. Pourtant, malgré la fin de cette ère de cohabitation, ce dernier bastion historique de deux siècles d'occupation de maçons de plusieurs générations et de plusieurs nationalités méritait d'être sauvé. Tout comme la loge *La Paix*, qui fut démolie, en partie, suite aux conflits avec les héritiers, *La Triple Espérance* eut à faire face à ce même état de fait. L'expert chargé de s'occuper du temple, A. Philistin, insista sur le besoin de « protéger un bâtiment maçonnique qui dat[ait] de 150 ans »²⁵⁷⁴. Les maçons de la loge n'avaient pas pensé au XIX^e siècle à se prémunir d'une existence légale en se faisant « incorporer » par la loi anglaise comme les loges de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*, dont le local était une « corporation reconnue »²⁵⁷⁵. Outre la décrépitude du temple et ses travaux constants depuis les débuts du XX^e siècle, il représentait la gloire d'antan d'une loge française qui avait accueilli les loges britanniques pendant près d'un siècle. Après l'ouragan de 1892 (où « Les Salles de la Loge presque totalement détruites (...) », le temple avait subi « une transformation complète »²⁵⁷⁶)

²⁵⁷² *LTE* 1916-1939. Dossier 1920-1939. Tableau du 1^{er} janvier 1933.

²⁵⁷³ *GODF. LTE* 1907-1915. Dossier Collège des Officiers 1904-1935.

²⁵⁷⁴ *GODF. LTE* 1916-1939. Dossier 1920-1939. Lettre *LTE* au *GODF*. 10 octobre 1928. 2 pp. p.2.

²⁵⁷⁵ Lettre de Lucien Sellier *LTE* au *GODF*. 12 mai 1930. 2pp. p.1.

²⁵⁷⁶ *The Merchants and Planters Gazette*. « La Loge « La Triple Espérance » » 14 octobre 1898.

et le journal *The Merchants and Planters Gazette* d'octobre 1898 parla de la réception après la restauration de la loge en ces termes : « La plus vieille de nos institutions coloniales tient à l'honneur de nous prouver de temps à autre, la vérité de l'Adage antique : le Phénix renaît de ses cendres »²⁵⁷⁷. Les efforts des maçons de *La Triple Espérance* furent fructueux car, de nos jours, des quatre loges du *Grand Orient de France* qui existent à Maurice, *La Triple Espérance* fait encore figure de pionnière. Les autres loges de l'obédience sont la *Loge Sir Seewoosagur Ramgoolam* (nom du Premier Ministre de l'île Maurice indépendante en 1968), la *Loge Louis Léchelle* (nom du premier maire de Port-Louis au XIX^e siècle et membre de *La Triple Espérance*) et une loge à Rodrigues²⁵⁷⁸. Cependant, la loge ne put éviter les malentendus et dissensions au cours de son histoire. De ce fait, les paroles prononcées par Francis Viaud, ancien Grand Maître du *Grand Orient de France*, qui, en 1977, sont teintées de l'espoir de renouveau:

*Elle nous donne une grande leçon de médiation fructueux (sic). Par-delà les différences de races, de religions, de nationalités, elle a illustré les « constantes humaines », dépassant les mesquins compartimentages des clans, des partis, des vérités imposées, constantes basées sur la liberté de l'esprit dégagé de toute propagande dogmatiques*²⁵⁷⁹.

Quand André Combes décrit la situation mauricienne, dans le *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* de Daniel Ligou, que « les ateliers vivent en bons termes en dépit des oppositions nationales et interobédientielles », il parle de la conséquence de plusieurs décennies de séparation et de conflits. Quant à la *Grande Loge de Maurice* (créée sous l'égide de la *Grande Loge de France* et avec l'accord de la *Grande Loge Unie d'Angleterre*), elle fut inaugurée en mars 2005, installée par le Grand Maître de la *Grande Loge Nationale de France*, Jean-Charles Foellner et des délégations et des Grands Maîtres de quatre continents furent présents. Un des atouts souligné par Michael Allan fut le fait que le Rite Emulation fut utilisé et la cérémonie eut lieu en français. Michael Allan expliqua que la cérémonie se fit exactement comme en Angleterre avec « une réplique fidèle »²⁵⁸⁰. Pour Lindsay Descombes, le premier

²⁵⁷⁷ *The Merchants and Planters Gazette*. « La Loge « La Triple Espérance » » 14 octobre 1898.

²⁵⁷⁸ *Le Mauricien*. « Pierre Lambicchi, Grand Maître du GODF en visite dans l'île » 18 décembre 2008.

²⁵⁷⁹ R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978* [1778] p.9.

²⁵⁸⁰ *Freemasonry Today*. Micheal Allan, « Grand Lodge of Mauritius Takes a leap forward » 1er aril 2006: « it was exactly the way we do it in England, virtually a literal translation ».

Grand Maître de l'obédience mauricienne, les deux loges britanniques qui restaient à Maurice, avant la création de la *Grande Loge de Maurice*, eurent le « contrôle total sur la Maçonnerie 'régulière' à Maurice pendant plus d'un siècle » et elles « n'avaient pas essaimé »²⁵⁸¹. En effet, la loge anglaise *Friendship 1696* et la loge écossaise *Friendship 439* existent encore de nos jours. La loge anglaise, désormais administrée par la *Grande Loge Provinciale de New South Wales* à Natal²⁵⁸², n'envoya plus de comptes rendu à la *Grande Loge Unie d'Angleterre* à partir du début du XXe siècle, vers 1916. La loge *Friendship 439* fut réinstallée par la loge anglaise *Friendship No.1696* une nouvelle fois en 1948²⁵⁸³. Les deux ateliers font leurs tenues dans le temple maçonniques de Phoenix. Alors que la loge Louis Auguste Ormières fut créée sous la *Grande Loge Nationale de France* en 1991, les deux loges britanniques ne reconnaissaient pas les autres loges francophones. Les maçons « réguliers » de l'île souhaitaient, avec cette création de loge, que le pays sorte de l'enfermement d'un seul rite introduit par les Britanniques un siècle plus tôt. De plus, la création de la *Grande Loge de Maurice*, avec les sept loges de la *Grande Loge Nationale de France*, en 2005, fut une façon de les affranchir « d'un passé colonial de la Franc-Maçonnerie, parfois peu glorieux »²⁵⁸⁴. La seule loge irlandaise de Maurice, *Lodge Trinity No.925*, fut elle, visitée par le Grand Maître de la *Grande Loge d'Irlande* en 2012. Trois autres loges du *Grande Loge de France* demandèrent une patente entre 1950 et 1987 et existent toujours *Le Sphinx* en 1952, *l'Amitié Nouvelle* 932 en 1979 et *Paix et Harmonie* 1020 (1987)²⁵⁸⁵. D'autres obédiences sont présentes telles que la *Grande Loge Féminine de France* et la première loge mixte du *Grand Orient de France* fut créée en 2011. Rivalentz Quenette commenta

*Ainsi, deux siècles après – le nôtre - la franc-maçonnerie connaît, à l'île Maurice, un remarquable épanouissement. Elle ne devait, pourtant, jamais renoncer à son devoir de perspicacité pour traquer les ambitions personnelles (...). Elle risquerait alors de construire sur une pierre restée obstinément 'brute' qui blesserait énormément notre fierté nationale*²⁵⁸⁶.

²⁵⁸¹ Lindsay Descombes, « *Bref historique de la création de la GLM* » www.glmasonica.com/introduction.php?l=fr. Accès: 16/03/2013.

²⁵⁸² *Annual Returns. Lodge of Friendship No. 1696 - 1885-1893.*

²⁵⁸³ Raymond L. Baillache, *Lodge Friendship No.439* [Port-Louis: The Mauritius Printing Cy.Ltd, 1972] p.3.

²⁵⁸⁴ Lindsay Descombes, « *Bref historique de la création de la GLM* » www.glmasonica.com/introduction.php?l=fr. Accès : 16/03/2013.

²⁵⁸⁵ Khemdutt B Daby, *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien* [La Grande Loge de France, 2002] p.26.

²⁵⁸⁶ L. Rivalentz Quenette, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878* [Roche Bois : High Quality Press Ltd, 2006] p.2

L'objectif de cette thèse a été de démontrer que, malgré les entraves de l'Impérialisme britannique, qui fut mal vécu par beaucoup surtout par ses détracteurs européens et par les pays appauvris par l'action occidentale de consommation, la colonisation britannique apporta l'indépendance de Maurice en 1968 et l'entrée dans la globalisation. En effet, l'impérialisme britannique était aussi basé sur le processus d'autonomie de ses colonies et ne peut pas être désavoué car le point culminant fut le moment où il permit à l'île Maurice colonisée de prendre son envol. Il est certes vrai que, malgré cette apogée politique, la décolonisation et l'indépendance, le pays restait sous la protection de la métropole à travers un gouverneur général et en faisant partie des pays du *Commonwealth*. Cependant, cette attache permit à l'île Maurice, qui eut un gouverneur général jusqu'à 1995, de continuer à se développer économiquement et politiquement jusqu'à cette année où elle devint une République. Ses liens avec les divers pays francophones, asiatiques et africains perpétuèrent son identité de pluriethnicité et d'échanges multilatérales, commencée au XVIII^e siècle. Quant à la maçonnerie mauricienne, elle a fait fructifier des loges qui furent consacrées comme entité insulaire à part entière avec la création de son obédience, la *Grande Loge de Maurice*, tout en continuant à héberger des loges des obédiences européennes. Les valeurs de cette maçonnerie mauricienne résident dans son aspiration à la modernité tout en gardant, en même temps, l'aspect traditionnel des obédiences. Au cours de ces recherches, une réalité s'est imposée à nous: la maçonnerie mauricienne a su garder certains pans de son histoire. Ce travail a donc mis à jour certaines pièces manquantes de cette histoire maçonnique, de faire émerger son potentiel de ralliement et de remonter le temps pour analyser les faiblesses et les richesses d'une institution peu explorée jusqu'ici. Cette thèse a donc voulu montrer que les francs-maçons ne pouvaient pas vivre en autarcie dans leurs loges et que comme citoyens, dont certains étaient considérés comme citoyen de second rang, ils étaient influencés par les remous de la société coloniale dès la période française, puis encore plus à la période britannique. En voulant transposer les cérémonies inter obédientielles hors du temple, ils s'adonnèrent à un affichage d'œcuménisme attirèrent aussi les critiques de la société et de la presse, surtout vers le milieu du XIX^e siècle. Dans une société marquée par les discriminations et une réticence sans cesse renouvelée envers le pouvoir impérial, les maçons des loges françaises s'exposèrent aux multiples amalgames sur leur adhésion au protestantisme et à l'anticléricisme. La vitrine sociale qu'ils représentaient, celle d'un groupe d'élites fut comme un étalonnage des critiques sur des gens qui avaient un secret qu'ils ne pouvaient partager avec l'homme de la rue. Une mixité limitée, un certain ethnocentrisme et un manque d'immixtion avec certaines causes socio-politiques.

L'hermétisme face à la vers la fin du XIX^e siècle, voire le népotisme envers les frères maçons pour garder un statut privilégié. Au niveau maçonnique, la fraternité universelle, elle-même fut bafouée par les circonstances. Les conséquences furent le retrait sur sa loge ou sa communauté, le choix familial pour éviter les attaques antimaçonniques, l'apologie d'une maçonnerie plus centrée sur elle-même. La période choisie pour cette thèse a posé les bases de cette maçonnerie qui s'est créolisée, qui a connu le métissage maçonnique lors de ses périodes de gloire et qui a su gérer ses liens héréditaires avec les obédiences. La maçonnerie coloniale de Maurice a définitivement été un jalon de l'histoire du pays et a prouvé que l'insularité n'était pas un obstacle au développement de la fraternité.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

Archives de Maurice et Archives du Diocèse anglican de Maurice

Letter of Edward Bede Slater to Sir Charles Colville, 25th November 1929. Ecclesiastical Records, (Ref: RA 365) National Archives.

Letter from the Clergy, from Reverend Denny to Governor Cole, 1832. Ecclesiastical records, (Ref: RA 478).

Letter from clergy, 16th March 1853, from Denny to Colonial Secretary.

Letter from clergy, letter from Dison Buswell, 28th March 1873. RA 2151.

Ordonnance ou Code Noir: Lettres Patentes en forme d'édit concernant les esclaves des Isles de Bourbon et de France. Décembre 1723 [Archives de Maurice: Coromandel] 2000.

Census of April 1851, Report of the Commissioners appointed to take a Census of the Island and its dependencies.

Census of 1861 [H.Plaideau, Government Printer] 1862.

Census of April 1871 [B.Dupuy & Dubois: Bourbon Street] 1872.

Census of 4th April 1881[Mercantile Record Company Printing] 1882.

Census of 6th April 1891 [Central Printing Establishment] 1892.

Census of April 1901 [The Storekeeper General's Printing Establishment] 1902.

16th and 17th Report of the Mauritius Diocesan Church Society (1891-93).

Lois et règlements de l'Île Maurice. Tome Premier. Quatrième partie connu sous le nom de «Code Decaen» et Cinquième partie [Imprimerie de Mallac, fils, frères, Imprimeurs du gouvernement : Port-Louis] 1823.

Ordonnance ou Code Noir : Lettres Patentes en forme d'édit concernant les esclaves des Isles de Bourbon et de France. Décembre 1723 [Archives de Maurice: Coromandel] 2000 48p 342.6982087 ARC

Library and Museum of Freemasonry, London

District File

Formation of Provincial Grand Lodges/Chapters. Letter to R.W. Bro Lt. Col. Sir Neil G.Thorne, OBE, TD DL from the Librarian and Curator. 15 janvier 1996. 2pp.

District and Colonial Return. 31 décembre 1908.

District file. Grand Lodges/Chapters – Formation of. Letter to R.W Bro Lt. Col. Sir Neil G.Thorne, OBE, TD DL. Provincial Grand Master for Essex. FROM Librarian and Curator. 2pp. 15 th January 1996.

Lodge File. British Lodge

Lodge No.1038. 24 juin 1859. 2pp.

Lodge File. Lodge of Friendship 1696

Lodge File. Lodge of Friendship No. 1676. Lettre de V. Latimer (secrétaire) au libraire. 28 décembre 1977.

Lodge File. Lodge of Friendship No. 1676. Lettre au conservateur. 1974. (Tablier de 1888).

Lodge File Friendship 1696. Lettre du Librarian and Curator à V. Latimer (secretary of the lodge). 20 novembre 1977. 4pp.

Lodge File. Lodge Friendship No.1676. SN 2367. Lettre de Peter Aitkenhead (Assistant Librarian) à A.Jarvis (Faculty of history, Magdalene College. University of Cambridge). 9 aout 2012. 2pp. p.1.

Lodge File. Lodge of Friendship 1696. Final Report from librarian.

Lodge File Friendship 1696. Lettre du Librarian and Curator à V.Latimer (secretary of the lodge). 4pp.

Lettre à Latimer du Librarian and Curator. 20 décembre 1977. 3pp.

Lodge File. Lodge of Friendship No. 1696. List of founding members.

Lodge File. Lodge of Friendship 1696. G.L. Letter Book 17 (6 Jan. 1887-16 Feb.1892) p.977. 16 february 1892 Letter to Cowley P.M and Secretary from A.A. Pendlebury Assis. Secretary. 1pp.

Lodge File. Lodge of Friendship 1696. Lettre d'Edgar Mayer 32° à E. Letchworth, GS. 26 avril 1896. 3pp.

Lodge File. Lodge of Friendship 1696. Lettre to J.H.B. Nagle from John Harvet Grand Secretary. 6 november 1877. 1p.

Lodge File. Lodge of Friendship 1696. Letter of Shadwell H. Clarke to Revd Stephen Walshe (WM of Lodge 1676). 1 November 1881. 1pp.

Lodge File. Lodge of Friendship 1696. Letter of Stephen Walshe (WM) to G. Secretary. 4 July 1889 (written on 20 June). 2pp.

Lodge File. Harmony 1143

Lodge File. Harmony 1143. SN 2367. Lettre de Peter Aitkenhead (Assistant Librarian) à A. Jarvis (Faculty of history, Magdalene College. University of Cambridge). 9 août 2012. 2pp.

British Lodge No. 1038/736

Annual Returns. British Lodge No. 1038. F 25. "Proceedings at a meeting of the British Lodge No 1038, held as a Lodge of Emergency, at the Lodge La Triple Espérance , on Friday St John the Baptist Day, the 24th day of June 1859" year 5859. 2pp.

Annual Returns. British Lodge No. 1038. (1858-1863) F 25. Letter of WM to Grand Secretary 10 février 1859. 2pp.

Annual returns. British Lodge No. 736. 1864-1873. Bye Laws British Lodge No. 736, OLD No. 1058. 15pp.

Annual returns. British Lodge No. 736. 1864-1873. Letter to GS of UGLE de British Lodge 736. 8 juillet 1867. 3pp.

Annual Returns British Lodge No 1038. 1858-1863. F25. Lettre du 9 février 1859. 2pp.

Annual Returns British Lodge No 1038. 1858-1863. F25. Lettre du 10 février 1859. 2pp.

Annual Returns. British Lodge No. 1038. 1858-1863. Letter to Grand Secretary from SW. 9 septembre 1859. 3pp. p.3.

Annual Returns. British Lodge No. 1038. 1858-1863. Extract of a letter from the Deputy Grand Secretary of the Grand Lodge of Ireland addressed to the Secretary of Lodge No. 235. The Military Lodge. 10 août 1860. 1pp.

Annual Returns Lodge British Lodge No. 1038. 1858-1863. Lettre de Odell au Grand Secrétaire. jan 1861. 5pp. p.

Annual Returns Lodge British Lodge No. 1038. 1858-1863. Lettre de Odell au GS. 4 janvier 1861.

Annual Returns Lodge British Lodge No. 1038. 1858-1863. Lettre de Millward PM de British Lodge au Grand Secrétaire. 5 janvier 1861. 2pp.

Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863. Lettre de Hazlitt au Grand Secretary. 6 janvier 1861. 5pp.

Annual Returns Lodge British Lodge No. 1038. 1858-1863. Lettre du 6 avril 1861 (on proceedings since june 1860).

Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863. Lettre de WM O'Dell au GS de la GLUA.6 avril 1861. 4pp.

Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863. Lettre de WM O'Dell au GS de la GLUA.6 avril 1861. 4pp. p.2.

Annual Returns Harmony 1143 Later 841. 1858-63. F27. Grand Lodge of England. Colonial Return. Received on 11 novembre 1862. A list of contributing members of Mauritius Lodge of Harmony No.1143, LTE. 30 septembre 1862.

Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863. Minutes of proceedings. 27 décembre 1862. 2pp.

Annual Returns. British Lodge.No. 736. 1864-1873. G52. Letter to UGLE. 6 January 1863. 8 pp.

Annual returns. British Lodge No. 736. 1864-1873. Minutes of proceedings of the British Lodge No.1038 à la loge La Paix. 24 juin 1863. 2pp.

Annual Returns. British Lodge No.736 to HRH Prince of Wales, MW Grand Master of England. 29 March 1878. 3pp.

Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863. Proceedings at a meeting of the British Annual returns. British Lodge No. 736. 1864-1873. Lettre au Grand Secrétaire. 3 septembre 1863. 2pp.

Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Colonial Return Harmony 841/1143. 10 janvier 1864.

Annual Return. British Lodge No. 736. 1864-1873. G52. Lettre WM to GS. 4 juin 1864. 2pp.

Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Colonial Return Harmony 841. 8 février 1866.

Annual returns. British Lodge No. 736. 1864-1873. Minutes of proceedings of the Regular meeting of British Lodge 736. 16 janvier 1867. 6pp.

Annual Returns. British Lodge. No. 736. 1864-1873. G52. Letter to GS. 26 june 1873. 3pp. p.1.

Annual returns. British Lodge No. 736. 1874-1884. Lettre du 6 janvier 1875. 2pp.

Annual Returns. British Lodge No.1038. 1874-1884. Letter to GS. 5 Oct 1876. 2pp.

Annual Returns. British Lodge No.1038. 1874-1884. letter of Past Master Mebillermalson to GS. 9 october 1877. 2pp.

Annual Returns British Lodge 1038. 1874-1884. Lettre de Nagle (PM 439 SC et PZ 160 SC) au Grand Secrétaire. 30 mars 1877. 3pp.

Annual Returns. British Lodge No.1038 - 1874-1884. Letter of Secretary of British Lodge to the Grand Scribe. 27 December 1881. 2pp. p.2. « it seems a pity that so old an English Lodge should remain longer without a R.A. Chapter » .

Annual Returns. British Lodge No.1038 - 1874-1884. Letter of British Lodge to The Scribe of the Supreme Grand Chapter. Royal Arch Masons of England. 18 April 1882. 3pp.

Annual Returns. British Lodge No.1038 - 1874-1884. Letter of British Lodge to The Scribe of the Supreme Grand Chapter. Royal Arch Masons of England. 18 April 1882. 3pp.

Annual returns. British Lodge No. 736; 1885-1893. I 49. Return du 18 janvier 1881.

Annual Returns. British Lodge No. 1038. 1874-1884. Lettre du Past Master et Secrétaire de la British Lodge au Grand Secrétaire de la GLUA. 4 octobre 1881. 2pp.

Annual Returns. British Lodge No.1038. 1874-1884. Letter. 27 décembre 1881. 1pp.

Lodge Faith and Loyalty

Annual returns Lodge Faith and Loyalty No.676. 1816-130. Classmark A27. 676 Lodge Faith and Loyalty. Mauritius. June 1816. List of Masons made or Members admitted, since the last return to the Grand lodge, In No.1 Mauritius dominated Faith and Loyalty held at Port-Louis 1st December 1815.

Annual Returns. Lodge Faith and Loyalty No. 676. 1816-130. Classmark A27. List of members. 30 décembre 1820.

Annual returns Lodge Faith and Loyalty No.676. 1816-130. Classmark A27. Letter of Lodge Faith and Loyalty No.676 to the Grand secretary du 3 juin 1821. 2pp.

Annual returns Lodge Faith and Loyalty No.676. 1816-130. Classmark A27. 676 Benevolence 5.6. 13 November 1821.

Returns Lodge of Faith and Loyalty. 1815-1821.

Lodge of Friendship No. 1696

Annual returns. Lodge of Friendship No.1696. 1877-1884. H 119. Lettre de Nagle au Grand Secretary. 12 septembre 1877. 2pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1877-1884. Letter to Grand Secretary UGLE. 20 décembre 1877. 3pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1877-1884. Minutes of Regular Meeting of Friendship 1696 in Temple La paix. Mon 12 nov 1877. Signée Bell WM et Nagle JW. 3pp.

Annual returns. Lodge of Friendship No.1696. 1877-1884. H 119. Minutes of the meeting held to inaugurate Lodge Friendship No.1696 du 11 octobre 1877. 5pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1877-1884. Letter to Grand Secretary UGLE. 20 décembre 1877. 3 pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship No. 1676. 1877-1884. Lettre de Nagle (PM et SW) à la GLUA. 20 décembre 1877. 3pp. Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1877-1884. Lettre de Nagle au Bro Hervey, Esq, 1er Mars 1878. 1pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1877-1884. Doc 1. Minutes of the Meeting held to Inaugurate the “Lodge of Friendship”, No. 1696 (Under Charter of the Grand Lodge of England, dates the 11th June 1877) in the rooms of the Lodge “La Paix”. 11October 1877. 5pp.

Annual returns. Lodge of Friendship No.1696. 1877-1884. H 119. Letter of Lodge Friendship No.1696 to Grand Secretary du 20 décembre 1877. 3pp.

Annual returns. Lodge of Friendship No.1696. 1877-1884. H 119. Lettre au Grand Secretary de Nagle PM et SW. 20 décembre 1877. 3pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship No. 1696. 1885-1893. Letter from Secretary. 4 August 1885. 3pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship No. 1696.1885-1893. Lettre du WM to GS.11 decembre 1888. 3pp.

Annual returns Lodge of Friendship No.1696. 1885-1893. Box I 102. Lettre de la lodge Friendship No. 1696 du 10 juin 1889. 3pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship No. 1696. 1885-1893. Letter au Colonel Shadwell, GS from the secretary of Friendship. 16 january 1892. 8 pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship No.169. 1894-1899. Box J 82. Letter to GS from acting WM Guibbs. 21 aout 1895. 2pp.

Annual Returns. Friendship 1696. 1894-1899. Lettre de Walshe (en Irlande) au Grand Secretary de la GLUA. 26 novembre 1896. 4pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship No.169. 1894-1899. Box J 82. Lettre de Warwick WM au GS. 29/04/98.

Annual Returns. Lodge of Friendship No.1696 - 1894-1899. Box J 82. Lettre du 12 novembre 1898.

Annual Returns. Lodge Friendship 1696. 1900-1903. Letter to GS from Tucker (Avenue Malartic QB). 1900. 15 février 1900.

Annual returns. Lodge of Friendship No.1676. 1904-1912. Lettre de Osbourne (WM) au Grand Secrétaire de la GLUA. 4 juillet 1905. 4pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1904-1912. L 175. Lettre au GS. 12 mai 1904. 3pp. p.2

Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912. Lettre de 1905.

Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1904-1912. L 175. Letter to UGLE. 23 décembre 1905. 3pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1904-1912. L 175. District and Colonial Return. 31 décembre 1904 et 31 décembre 1905.

Annual returns Lodge of Friendship No.1696. 1904-1912; Box L 175. Lettre du WM Osbourne de lodge Friendship No.1696 du 22 avril 1905. 4pp.

Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912. Lettre de Osborne WM au GS. 29 juillet 1905. 5pp. p.3

Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1904-1912. L 175. Lettre de Carrington au GS. 1 septembre 1905. 2pp.

Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912. Lettre du vénérable Field de la loge au GS UGLE du 23 décembre 1905. 2pp.

Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912. Lettre de Rowden (secretary) au GS. 14 jan 1908.

Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912. Lettre de Christopher à GS. 30 July 1909. 1 pp.

Annual Returns. Lodge of Friendship 1696. 1920-1926.

Annual Returns. Lodge of Friendship. 1920-1926. Lettre du Secrétaire et PM (Phoenix). 10 juillet 1924 Au GS. 2 pp. p.1.

Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912. Lettre de Marfleet (SW) avec entête au GS (yen a beaucoup) . 26.07.1906. 2pp.

Annual Returns Lodge of Friendship No. 1696. 1900-1903. Letter from Warwick (IPM Pro WM 1696) to GS Letchworth. 14 Aug 1901. (typed). 2pp. P.1

Letter to Grand Secretary of the UGLE. 14 August 1901. 1pp. Source Freemasons' Hall. Annual Returns from Lodge of Friendship No. 1676 (1900-1903). « (...) there is no reason why Brethren so obligated should not be affiliated to Lodges under the English Constitution, provided they acknowledge belief in God to be essential landmark of the Order».

Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912. Grand Lodge of England. District or Colonial Return. 8 mars 1904.

Annual Returns. Lodge of Friendship. No. 1696. 1885-1893. Box I 102. Letter. 10 june 1889. 3pp.

Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912. Letter from WM Christopher to GS. 10 march 1908.

Lodge of Harmony No.1143/841

Annual Returns Lodge Harmony 1143. 1858-63. F27. Lettre de Millward au GS. 4 juin 1860. 3pp.

Returns Lodge Harmony 1143. 1858-63. F27. Lettre de de la loge Harmony 1143 au Grand Secretary, Gary Clark, du 4 juin 1860. 3pp. p.2.

Annual Returns Lodge Harmony 1143. 1858-63. F27. Copie d'une lettre de la British Lodge 1038 au grand Secretary du 4 janvier 1861. 2pp.

Returns Lodge Harmony 1143. 1858-63. F27. Lettre de Millward de la loge Harmony 1143 au Grand Secretary, Gary Clark, du 6 février 1861. 3pp.

Annual Returns Lodge of Harmont 1143 Later 841. 1857-63. F27. Copy of letter from Millward to Grand Secretary Gary Clarke. 6 février 1861. 3pp.

Annual Returns. British Lodge No.1038. 1858-1863. Lettre de WM O'Dell au GS de la GLUA. 6 avril 1861. 4pp.

Returns Lodge Harmony 1143. 1858-63. F27. List of present members of Lodge Harmony held at LTE le 1 décembre 1861.

Lodge of Harmony. Bye Laws. 6 janvier 1862.

Annual returns. Lodge of Harmony Bo.1143 later 841. 1864-73. G57. Certificat du 18 août 1862.

Returns Lodge Harmony 1143. 1858-63. F27. Lettre au WM Gray Clarke. 2 mars 1863. 3pp.

Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Colonial Return Harmony 1143. 3 juillet 1863.

Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Colonial Return Harmony 841/1143. 10 janvier 1864.

Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Lettre. 6 août 1865. 3pp. p.1.

Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Colonial Return Harmony 841. Harmony 841. 6 mars 1867.

Annual returns. Lodge of Harmony Bo.1143 later 841. 1864-73. G57. Lettre de La Loge Harmony 1143 du 7 décembre 1863. 4pp.

Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Letter to Grand Master Earl of Zetland. 18 décembre 1867. 3pp.

Annual returns. Lodge of Harmony No.1143 later 841. 1864-73. G57. Minutes de la tenue du 12 décembre 1868.

Annual Returns. British Lodge No.1038. 1874-1884. Lettre du WM au GS. 25 Mai 1876. 1pp.

Lodge of Harmony No.1535

Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Bye Laws. 18pp [Dupuy: Bourbon Street]. 1875.

Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. Lettre à Lord Lindsay du 16 jan 1875 de J.M O'Brien. 3pp.

Annual Returns Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Lettre de la loge Harmony No.1535 du 27 mai 1875. 4pp.

Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Extract from minutes of Regular meeting of the Mauritius Lodge of harmony held in the Temple of la Triple Espérance. 18 décembre 1877.

Annual Returns. Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. Extract from minutes of Regular Meeting of the Mauritius Lodge of Harmony, held in the Temple of La Triple Espérance, on Thursday 10th January 1878 at 4 P.M. 2pp.

Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Lettre de J.M. O'Brien à Lord Lindsay du 16 juin 1875. 3pp. p.2.

Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Lettre au GS. 19 juillet 1875. 1pp.

Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. Lettre du Secrétaire au Grand Secrétaire. 19 juillet 1875. 2pp.

Annual Returns Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. Lettre écrite du J Carlton Club de Londres au GS par R. Mc Kerrell (MM 1535). 26 février 1876. 6pp.

Annual Returns Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. Lettre écrite du J Carlton Club de Londres au GS par R. Mc Kerrell (MM 1535). 26 février 1876. 6pp.

Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-1884. H 110. Copie de l'extrait du procès-verbal du Suprême Conseil de France. 25 juillet 1877.

Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-1884. H 110. Lettre de Daruty à Bewsher PM. 26 décembre 1877. 1pp.

Annual Returns. British Lodge No.1038; 1874-1884. Letter from Brewsher, WM. 4 January 1878. 3pp.

Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. Lettre de L'Amitié à Harmony 1535. 23 janvier 1878. 2pp.

Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Lettre de la loge Harmony 1535 au Grand Secretary du 29 janvier 1878. 3pp.

Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-1884. H 110 La Sentinelle de Maurice. 1^{er} février 1878. « La Loge L'Amitié ». p.2.

Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Lettre d'Ecosh, WM, au GS. 22 mai 1878. 4pp.

Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Lettre d'Ecosh, WM, au GS. 22 mai 1878. 4pp.

Annual Returns. Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. La Sentinelle de Maurice. Année XXVII. No 6552. Vendredi 1^{er} février 1978. « La Loge L'Amitié ».

Annual Returns. Lodge of Harmony 1535. Colonial Returns. 22 mars 1880, 21 mars 1882 et 30 mars 1883.

Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No. 1535. 1885-1893. Classmark: I 93. Certificat d'initiation au second degré daté du 9 avril 1883.

Annual returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. H 110. Lettre d'Evans au GS. 28 novembre 1883. 5pp.

Annual Returns. Lodge of Harmony No. 1535. 1885-1893. Doc 4 et 5.

Annual Returns. Lodge of Harmony 1535. 1885-1893. Lettre de Walshe au GS. 25 novembre 1884.

Annual Returns. Mauritius. Lodge of Harmony No.1535. 1894-1899. Classmark: T74. Telegraphic Address from London by W.M Campbell Lodge Harmony 1535. 6 June 1898. received 7 June 1898. telegraph of 6.6.1898.

Annual Returns. Mauritius. Lodge of Harmony No.1535. 1894-1899. Classmark: T74.1894-1899. Telegraphic Address. 9 June 1898.

Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535. 1875-c.1884. Lettre à Lord Lindsay du 16 Jan 1875 de J.M O'Brien. 3pp.

Bibliothèque Nationale de France – Site Richelieu

FM 2 Réserve (143)

FM 2 Rés (143). Dossier Chapitre La Paix. Lettre du 20 juin 1877. 7pp.

FM 2 (143) Réserve. Dossier La Paix. Tableau du 7^{ème} jour du 7^{ème} mois 5790.

FM 2 (Rés) LA PAIX. Lettre du 30 décembre 1876. 2pp.

FM 2 Rés (143). Dossier La Paix. Correspondance 1876-1881. Annotation 314. Lettre du 28 février 1878 de La Paix au GODF. 2pp.

FM 2 Réserve. La Paix. 1876-1882. Lettre au Secrétariat du GODF. 12 mai 1882. 6pp.

FM 2 Réserve (143). Lettre du vénérable de La Paix au GODF. 2 février 1877. 3pp. p.1.

FM 2 Rés. 143. Dossier La Paix. Correspondance 1876-1881. Annotation 163. Lettre du vénérable de La Paix au GODF. 2 février 1877. 3pp. p.1.

FM 2 Rés. 143. Dossier La Paix. Correspondance 1876-1881. Annotation 163. Lettre du 2 février 1877.

FM 2 Rés 143. Dossier La Paix. Lettre du Conseil de l'Ordre à La Paix. 2 décembre 1880. 3pp.

FM 2 Rés 143. Dossier La Paix. Lettre du Conseil de l'Ordre à La Paix. 2 décembre 1880. 3pp. p.2.

FM 2 Rés 143. Dossier La Paix. Lettre du Secrétaire au GO. 25 janvier 1881. 7pp. p.1.

FM 2 Rés (143). Dossier La Bienfaisance. Correspondance 1885-1897. Délégation de pouvoirs pour représentation à l'Assemblée Générale des colonies et pays étrangers du 31 juillet 1885.

FM 2 Réserve (144)

FM 2 (Rés) 144. LTE. Dossier 1. 1876-1885.

FM 2 (Rés) LA PAIX. Tableau de 1877.

FM 2 (144). LTE. Dossier 1. (1876-1885). Lettre de Daruty au Conseil de l'Ordre. 20 décembre 1876. 4 pp. p.1.

FM 2 (144) Réserve. LTE Dossier 1. (1876-1885). Lettre D'Evenor de Chazal et d'autres maçons au Grand Orient de France. Le 24 mai 1877.

FM 2 Réserve (144). Dossier LTE 1 (1876-1885). Lettre de Saveur et autres membres de LTE au GO. 24 mai 1877.

FM 2 Rés. (144). LTE. Dossier 1. Inauguration de la loge Independent No 236. 27 décembre 1879.

FM 2 Rés (144). LTE Dossier 1. 1876-1885. Invitation de l'Installation Meeting de l'Independent Lodge No 236. 27 décembre 1879.

FM 2 Rés (144). Dossier 1. LTE. Brochure *Société d'Assistance de l'Ile Maurice* –Statuts [General Steam Printing Company: Port-Louis] 1883. 6pp.

FM 2 Réserve (144). LTE Dossier 1. 22 mars 1883. Société Française et Assistance.

FM 2 Rés (144). LTE. Dossier 3. L'Ambulance de la Triple Espérance. Rapport. Annexe 1,11 [The Merchants and Planters Gazette : Port-Louis] 1892. 13pp.

FM 2 Rés 144. Dossier 2. LTE. Annotation 1894. Lettre au Dr Ormières, Grand Inspecteur du GODF par Pern. 8 février 1888.

FM 2 (Rés) 144. LTE Dossier 2. 1886-1892. Annotation 1894. Lettre de St Pern de LTE au Dr Ormières, *Grand Inspecteur* du GODF. 8 février 1888.

FM 2 (Rés) 144. LTE Dossier 2. (1886-92) Annotation 4823. Lettre 1. Lettre de la LTE au Président et membres du Conseil de l'Ordre 20 octobre 1889. Reçue par le GODF le 14 novembre. 4pp.

FM 2 (Rés) 144. LTE Dossier 2. (1886-92) Annotation 4823. Lettre 1. 20 octobre 1889. Reçue par le GODF le 14 novembre. (4pp). p.3-4.

FM 2 Rés (144). LTE Dossier 2. 1886-1892. Annotation 4823. Lettre 2. Lettre de Thevenot suite à la lettre de LTE du 20 octobre et recue 14 novembre 1889 par le GODF). Non datée. 3pp.

FM 2 Rés (144). LTE. Dossier 2. 1886-92. Annotation 1894. Lettre de St Pern à Ormières. 10 février 1888. Ecrite à Rose Hill. 3pp.

FM 2 (Rés) 144. LTE Dossier 2. (1886-92) Annotation 4823. Lettre 1. Lettre de la LTE au Président et membres du Conseil de l'Ordre 20 octobre 1889. Reçue par le *GODF* le 14 novembre.

FM 2 Rés (144). LTE. Dossier 3. 1893-1900. Lettre de Léon St Pern à Paul Viguiier du *GODF*. 19 juillet 1892. 5pp.

FM 2 Rés (144). LTE. Dossier 3. 1893-1900. Correspondance. Volume 177. Annotation 3919. 21 juin 1894. Protestation de LTE contre certains vœux adressée au *GODF*. 8pp

FM 2 (Rés) 144. LTE. 1876-1885. Lettre de Jules Icery au Conseil de l'Ordre du 18 mai 1880. 10 pp. p.1

FM 2 145

Rés FM 2 (145) . LTE 30°.1877-1881 : Correspondance 1879-84. Annotation 3211. Lettre de Kery. 2pp.

FM 2 (579)

FM 2 (579). Les 15 Artistes (1786-1797). Dossier 1. Correspondance 15402 No.4 : Extrait du Livre d'architecture servant à constater les Travaux de l'At. Copie de la planche à tracer des travaux du 27 janvier 1787.

FM 2 (579). Les 15 Artistes (1786-1797). Dossier 1. Lettre du 5 mars 1789 de la LTE au *GODF*. 3pp.

FM 2 (579) Les 15 Artistes: Correspondance 15403, No.6 : Extrait Du Livre D'architecture, du 27 Mars 1789.

FM2 579 Correspondance 15403 No.7. Tableau du 27 mars 1789 et signé le 28 mars.

FM 2 (579). Les 15 Artistes (1786-1797). Dossier 1. Correspondance 15400 du 24 août 1789.

FM 2 (579). Les 15 Artistes (1786-1797). Dossier 1. Correspondance15401.No. : Demande de constitutions pour la Loge Les Quinze Artiste. 24 août 1789. Signée Poutrelle de LTE.

FM 2 (579). Les 15 Artistes. No. 11. Planche relative au F Lislet. 1pp. Copie collationnée d'une planche adressée à la R.L. LTE sur la demande en retraite du F. L'ISLES. Lettre du 15 du 2eme mois 5790 (15 avril 1790) des 15 à la LTE .

FM 2 (579). La Paix. Dossier 2. Tableau du 8^{ème} mois de 1790.

FM 579. La paix Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Document No 6. Procès-verbal de la mise en instance de La Paix. 5j 8m 5790. 6pp.

FM 2 (579). La Paix. Dossier 2. Tableau de 1790. Arrêté du 5eme jour 8eme mois 5790.

FM 579. La paix Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Document No 2. 5 novembre 1790. 2pp.

FM 579. La paix Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Document No1 du 28j du 4 mois 5791. 3pp.

FM 579. La paix Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Lettre de la loge 21 au GO. 28j 4m 5791. 4pp. p.1

FM (579) 15 Artistes, No.9 : Jugement Du F. Lisles Sprc (Extrait Du Livre D'architecture Servant A Constater Les Travaux De La R.L Lte), 12eme Jour Du 7eme Mois 5791, 4pp.

FM 2 (579). 15 Artistes, No.9 : Jugement du F. Lisles SPRC (Extrait du livre d'arcitecture servant a constater les travaux de la R.L LTE. 12eme jour du 7eme mois 5791 4pp.

FM 2 (579). Les 15 Artistes (1786-1797). Dossier 1. Installation du 7^{ème} jour du 10^{ème} mois 5791.

FM 2 (579). Les 15 Artistes (1786-1797). Dossier 1. No. 20. Correspondance du 4eme Jour du 8eme mois de 5792 (La loge de Saint Jean sous le titre distinctif des 15 artistes). Décision du 12 Juillet 1792 d'adresser cette esquisse au GODF pour parler de la Loge des 21 qui a réuni les 15 artistes le 7 du 10^{ème} mois 1791. 5pp.

FM 2 (579). Les 15 Artistes (1786-1797). Dossier 1. Pièce No.1. COMPULSION du livre d'architecture du 25 juillet 1786 au 5 avril 1793. P.27-93.

FM 2 (579). Loge des 15 Artistes. Tableau 1^{er} jour du 8me mois de 5793.

FM 2 (579) Dossier 1. 15 Artistes. 1786-1797. No 4. Réponse de la loge sur la nouvelle formation du GODF. 8eme jour 8eme mois 5798. 3pp.

FM 2 (579). La Paix. Dossier 2. Tableaux de 1804-1850.

FM 2 (579). Dossier La Paix Chapitre. Correspondance 1804-1839. Installation du Chapitre. Le 29^{ème} jour 2eme mois 5807.

FM 579. La paix Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Lettre de La Paix au GODF. 11eme jour 9eme mois 5828. 3pp.

FM 2 (579). La Paix. Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Planche tracée dans la séance du 5^e jour du 2^e mois 5830. 7pp.

FM 2 (579). La Paix. Dossier 2. Tableaux de loge. 1804-1850. Tableau de 1832.

FM 2 (579). Dossier La Paix Consistoire. 1832-1838. Lettre de La Paix au GODF. 25 janvier 1832. 3pp.

FM 2 (579). La Paix. Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Lettre du 31eme jour 11eme mois 5832. 4pp.

FM 2 (579). La Paix. Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Discours de Bouton, secrétaire de la Société d'Histoire. 2pp.

FM 2 (579). Dossier La Paix Chapitre. Tableau du Chapitre. 18eme jour 9eme mois 5833.

FM 2 (579). La Paix. Dossier 1. Correspondance 1790-1850. Extrait du Livre d'Architecture. Loge La Paix. 3eme jour 5eme mois 5834. 8pp. p.1.

FM 2 (579) : Harmonie 1840 – Demande de Constitution. Lettre au GODF des FF. de La Paix du 20j du 1m 5840. 2pp.

FM 2 (579). La Paix. Dossier 1. Lettre de Le Goy à Pilon du GODF du 10 février 1843. 8pp.

FM 2 (580)

FM 2 (580) LTE Dossier 1. Correspondance 1778-1785. Parfaite Harmonie. Extrait du livre d'architecture de la R.L. La Parfaite Harmonie, 6^e du 6^e mois 5778. 2pp.

FM 2 (580). LTE. Dossier 1. Tableau des anciens membres (...) pour lesquels la Grande (sic) Provinciale de Lisle Bourbon demande des certificats au GODF. Pas de date. 1pp.

FM 2 (580). LTE. Dossier 1. Copie de la lettre de Beurnonville à Dumolart. Lettre No 14. Pas de date. 3page.

FM 2 (580). Tableau des frères de LTE. 23eme jour du 10eme mois 1778.

FM 2 (580). LTE. Dossier 1. Lettre du 23eme jour du 10eme mois 1778. 1pp.

FM 2 (580). LTE Dossier 1. Lettre des officiers et cadres de LTE. 25 jour 10 mois 5778. 2pp.

FM 2 (580). Dossier 1. LTE. Lettre du 6^{ème} jour du 11^{ème} mois 5778 de Perier de Salvart au GODF. 7pp.

FM 2 (580). LTE. Dossier 1. Extrait du Livre d'Architecture. 2eme jour 11eme Mois 5779.

FM 2 (580). Les Quinze Artistes. Dossier 2. Correspondance 1800-1837. Lettre des représentants (1 des 15 Artistes, 2 de LTE et 1 des Amis de la République Française) faite à Paris. Le 24^e jour du 3^e mois 1780. 1pp.

FM 2 (580). LTE Dossier 1. Tableau de LTE 13^e jour 12^e mois 1784.

FM 2 (580). LTE. Dossier 1. Lettre de Ricard de Bignicourt à la LTE. 26 février 1786. 11pp.

FM 2 (580). Dossier 1. 15 Artistes. Chapitre. Correspondance 1791-1802 et 1837. Extrait du livre d'Architecture. Pour constater es travaux. No .8. 8eme jour 12eme mois 5791. 4pp.

FM (580). LTE Dossier 1. Ref No 9. Lettre de Latete à LTE. 19^e jour 2^e mois 5780. 2pp.

FM 2 (580). LTE Dossier 1. Demande de Constitutions pour LTE. 21j 1m 5782.

FM 2 (580). LTE. Dossier 1. Ref 8746. Lettre de LTE au GODF. 4eme jour 6eme mois 5782. 7pp.

FM 2 (580). LTE Dossier 1. Discours de Dumolart lors de l'installation de la LTE le 21 juin 1783. 2pp.

FM 2 580. LTE Dossier 1. Tableau de la Loge La Parfaite Harmonie du 13j du 12 mois 5784.

FM 2 (580). LTE Dossier 1. Lettre de Pitois au GODF. 13eme jour 3eme mois 5785. 10 pp.

FM 2 (580). LTE Dossier 1. Lettre de LTE à La Parfaite Harmonie. 3eme jour 8eme mois 5785. 5pp. p.1.

FM 2 (580). Dossier 1 LTE. Lettre de Ricard, premier vénérable de LTE, à la loge LTE. 28 février 1786. 11 pp.

FM 2 (580). LTE Dossier 1 bis. Extrait des archives de la G.L. de Bourbon. 2 mai 1786. 59pp.

FM 2 (580). LTE Dossier 1 bis. Extrait des archives de la G.L. de Bourbon. 2 mai 1786. 59pp. p. 4.

FM 2 (580). LTE Dossier 1. Discours de Dumolart lors de l'installation de la LTE le 21 juin 1783. 2pp. p.2

FM 2 (580). Dossier 1. 15 Artistes. Chapitre. Tableau du 14 mars 1802. No22.

FM 2 (580). Dossier 1. 15 Artistes. Chapitre. Tableau du 1^{er} jour 3eme mois 5793 des hauts gradés des 15 Artistes.

FM 2 (580). 15 Artistes. Dossier 2. No.159. Lettre des représentants de trois loges mauriciennes faite à Paris le 24j du 3 m 5800. No. 159. 1pp.

FM 2 (580). Les Quinze Artistes. Dossier 2. Correspondance 1800-1837. Lettre No 11. 7pp.

FM 2 (580). Dossier 2. Quinze Artistes. Tableau de 1786-1837. Tableau du 24^e jour 8^e mois 1800. 2pp.

FM 2 (580). LTE. Dossier 1. Tableau de LTE 13^e jour 12^e mois 1784

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. « Mémoire contre le Mandement de Monseigneur l'Evêque de Milève sur les sociétés secrètes ». 20 pp. 1854.

FM 2 (581)

FM 2 (581). Les 21. 1785-1797. Extrait de la planche du 12j 5 m 5785 de la loge 21. 5pp.

FM 2 (580). Dossier 2. Loge des 21. Tableau de 5785.

FM 2 (581). Loge des Vingt et Un. 1785-1797. Demande de Constitution de la Loge Vingt et Un. Lettre du 12 juillet 1785. 3pp. p.2.

FM 2 (581). Dossier LTE Chapitre. Correspondance 1787-1845. Extrait du livre d'architecture de la chambre symbolique de LTE 17 j 6m 5787. 4pp.

FM 2 (581). Dossier LTE Chapitre. Correspondance 1787-1845. Ref 14839. Lettre du 1 j 6m 5788.

FM 2 (581). Les 21. 1785-1797. Planche d'installation du 16^{ème} jour du 6^{ème} mois 5790.

FM 2 (581). Les 21. 1785-1797. Tableau de 1796.

FM 2 (581). LTE. Dossier 3. Correspondance 1813-1848. Ref 2622. Livret avec tous les règlements de la loge manuscrits.

FM 2 (581). Cons. Et Consis. LTE (1822-1841). Lettre du 5 mars 1834 au GODF. 6pp.

FM 2 (581). Conseil et Consistoire LTE. 1822-1841. Lettre de LTE au secrétaire de GO. 19j 5m 5837.4pp.

FM 2 (581). LTE. Dossier 3. Lettre de LTE au Secrétaire de la Loge de Correspondance et des Finances au GO. 21j 6 m5841. 9pp.

FM 2 (581). Dossier Conseil et Consistoire LTE. 1822-1841. Rapport de Jobert, chargé par la Chambre du GODF à Paris, sur l'installation du Conseil et du Consistoire de LTE. Ref 29902. Le 13 février 1842 à Paris. 4 pp. p.2.

FM 2 (581). LTE. Dossier 3. Tableau de 1846.

FM 2 (582)

FM 2 (582). Chapitre 21. 1786-1790.

FM 2 (582). Chapitre 21. 1786-1790. Lettre du 22j 2m 5789 au GO. 6pp.

FM 2 (582). Chapitre. Loge des 21. Tableau du 22j 2m 5789.

FM 2 (582) Chapitre Loge des Vingt et Un. Tableau du 14j 1 mois 5790.

FM 2 (582). Les Amis Cultivateurs. Tableau du 9j 1^{er} m 5806.

FM 2 (582). Les Amis Cultivateurs. Demande de Constitution du 18j 11m 57806. 2pp.

FM 2 (582). Chapitre. Loge des 21. Tableau 14j 1m 5790.

FM 2 (856). LTE. Dossier 2. Lettre à la Grande Loge de New York. 29eme jour 4eme mois 5865. 3pp.

FM 2 (584)

FM 2 (854). LA PAIX. 1852-1864. Lettre du 8j 5m 5852.

FM 2 854. LA PAIX. 1852-1864. Dans une lettre 5852 (pas de date).

FM 2 (854). La Paix. Dossier 1. 1852-1864. Lettre de La Paix à Collier. Ref 49418. 2 Mai 1854. 3 pp.

FM 2 (854). La Paix. Dossier 1. 1852-1864. Lettre de Collier. Ref 49418. 4 Mai 1854. 4pp.

FM 2 (854)8° D pièce 158. MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE PORT-LOUIS SUR LES SOCIETES SECERETES. [Imprimerie de H.Plaideau : Maurice].16 Mai 1854.9pp. p.1.

FM 2 (854). La Paix. Dossier 1. 1852-1864. Ref 49418. Lettre du Secrétaire Colonial à La Paix. 3 juin 1854. 2pp.

FM 2 (854). La Paix. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de la Loge La Paix à Julius Bied-Charreton, député. 9 octobre 1854. 8pp.

FM 2 (854). La Paix. Dossier 1. 1852-64. Acquisition d'un local maçonnique. Réunion du comité spécial. 6j 8 m5855. 3pp.

FM 2 (854). La Paix. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de La Paix à Sutherland. 1^{er} juin 1855. 7pp. p.2

FM 2 (854) LA PAIX. Dossier 1 (1852-1864). Lettre au GODF. 25^e jour 6^e mois 5856. 10pp.

FM 2 (854). Dossier La Paix 1. 1852-1864. Extrait du Livre d'Architecture de La paix. 18 aout 1856. Annotation 51290.

FM 2 (854). La Paix. Dossier 1. Annotation 51290. Extrait du Livre d'Architecture de La Paix. 18 aout 1856.

FM 2 (854) LA PAIX. Dossier 1 (1852-1864). Lettre au GODF. 25^e jour 6^e mois 5856. 10pp. p.3.

FM 2(854). LA PAIX 1. (1852-1864). Bulletin du GODF (2^e série – 13^e année). avril 1857. Copie de la planche des travaux d'inauguration. p.36-38 p.41.

FM 2 (854). La Paix. Dossier 1. Correspondance No. 86. Adresse de la loge au GODF. 6 mai 1857. 6pp.

FM (854) LA PAIX 1. CORRESPONDANCE No 86. Adresse de la loge Pierre Charron au GO Rue Cadet – 6 mai 1857.

FM 2 (854). La Paix. Dossier 2. Lettre de La Paix au GO. 13 juillet 1868.2pp.p.1.

FM 2 (854). La Paix. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de la Loge La Paix à Julius Bied-Charreton, député. 9 octobre 1854. 8pp. p.2.

FM 2 (854). La Paix. Dossier 1. 1852-1864. Ordre du jour. 14 octobre 1856.

FM 2 (855)

FM 2 (855). Dossier 1. Chapitre La Paix. Correspondance 1857-1863.

FM 2 855. Dossier 3. La Paix. Lettre de plusieurs frères de La Paix au GODF. Le 26 aout 1780. 5pp.

FM 2 (858). Dossier 1 LTE Consistoire 32. Correspondance 1852-1870. Lettre de Kermorvant au collègue de rites du GO du 14j du 8m 5857.4pp.

FM 2 (858) dossier 1 LTE consistoire 32. Correspondance 1852-1870. Lettre du 7 mai 1857. Planche de Kermorvant au trésorier au sénat à Paris (Descombes). 3pp.

FM 2 (856)

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. Lettre du 11^e jour du 8^e mois 5852.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-57. Extraits du Livre d'Architecture de LTE. 28 avril 1854. 2pp.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-57. Extraits du Livre d'Architecture de LTE. 2 mai 1854. Document No.4 Lettre à Sutherland. 8pp.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. Lettre à Lucien Murat de LTE. Le 2^e j 3^e m 1854. 15pp.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-57. Extraits du Livre d'Architecture de LTE. Lettre à Sutherland. 23 mai 1854. 2pp.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. Lettre de Collier à LTE. 11 octobre 1854. 2pp.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. Lettre de de Lachenardière au Prince Murat. 18 novembre 1854. 1pp.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. « Mémoire contre le Mandement de Monseigneur l'Évêque de Milève sur les sociétés secrètes ». 20 pp.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. Dossier : « Affaire de l'interdit prononcé par l'Évêque de Port-Louis contre un maçon de l'île 1854-55 et 1856-57. Lettre du GM adjoint du GODF au Député Lloyd de la GLUA. 1855. 9pp.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. « Pétition adressée à la Reine d'Angleterre par les francs-maçons de l'île Maurice – Loge de La Triple Espérance ». 15 janvier 1855. 16 pp.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. Lettre de William White. « At a Quarterly Communication holden at FreeMasons Hall London on Wednesday 5th day of December 1855.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. Lettre de Murat au GM le Duc Lettand. 4pp. 8 aout 1856. p.3.

FM 2 (856). LTE. Dossier 1. 1852-1857. Lettre de Zetland de la GLUA à Lucien Murat. 18 août 1856. 3pp.

FM 2 (856). LTE. Dossier 2. Remerciements du Grand Maitre pour les francs-maçons décédés sans prières de l'Eglise. 22eme jour 7eme mois 5858. 2pp. p.1.

FM 2 (856). LTE. Dossier 2. Lettre de Kermorvant du 2 septembre 1860. 10pp.

FM 2 (856). LTE. Dossier 2. Correspondance 1858-67. Copie de la lettre adressée au GODF par Vigoureux de Kermorvant. du 5^e jour 1^{er} mois 5861. 5pp.

FM 2 (856) LTE. Dossier 3. 1852-75. Lettre du 17 mars 1868 au GODF.

FM 2 (856) DOSSIER 1. Annexe de la lettre du GM adjoint de la GLUA à Lloyd, Député à la GLUA, intitulée « Mémoire relatant les faits & persécution exercés par Monseigneur Collier Evêque à Port-Louis contre les Francs-Maçons de l'île Maurice ». pp. 4-9.

FM 2 (856). LTE. Dossier 3. Correspondance 1868-75. Annotation 14055. Lettre de Jules Kerys au GO. 10 janvier 1872. 6pp.

FM 2 (587)

FM 2 (857). Dossier Chapitre LTE. Correspondance 1851-75.

FM 2 (857). Dossier Chapitre LTE. Correspondance 1851-75. Lettre du Souverain Chapitre au GO. Le 6 juin 1871. 3pp.

FM 2 (858)

FM 2 (858). Dossier 1. LTE. Consist. 32. Correspondance 1852-1870. Lettre de Descombes a Grand maître Rexes. Le 21 novembre 1860. 5pp.

FM 2 (858). Dossier 2. Cons LTE 32°. Correspondance 1871-1874. Lettre de Kermorvant a Thevenot (chef du secrétariat). Le 14j 12 m 5870. 3pp.

FM 2 (858). Annotation 14.016. Deux Lettres sur les mêmes feuilles. La première est datée et la seconde date du 25 août 1871. Lettres de Kermorvant à Thevenot. 4pp.

FM 2 (858). Dossier 2. Cons LTE 32°. Correspondance 1871-1874. 1871.1872

FM 2 858 dossier 2 cons LTE 32° . Correspondance 1871-1874. 1873

Grande Loge de France, Rue Puteaux

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty au SCDF. 5 janvier 1877. 4pp. p.4.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 27 avril 1877. 3pp. p.1.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Compte rendu de l'inauguration. 6 pp. p.1.

GLDF. Dossier L'Amitié 245.Extrait du Livre d'Architecture de la R.L. en instance de Constitution sous le titre distinctif : La Concorde. 4 novembre 1876.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Règlement particulier de la R.L. La Concorde. Extrait du Livre d'Architecture. 4 novembre 1876. 17pp.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de J.E Daruty au Suprême Conseil de France. 10 novembre 1876. 4pp.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty au SCDF. 8 décembre 1876. 4pp GLDF. Dossier L'Amitié 245. Tableau des Maçons Réguliers qui désirent former une loge. La Concorde. 5 janvier 1877.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty au SCDF. 5 janvier 1877. 4pp. p.1.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 27 avril 1877. 3pp.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty au Secrétariat du Suprême Conseil de France. 16 août 1877. 2pp. p.1.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Compte rendu de l'inauguration. 1878. 6 pp.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Déclaration de principes. Loge L'Amitié. 3 septembre 1879.

GLDF. Lettre de Daruty à Harmony 1535. 23 janvier 1878. 2pp. p.1.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Copie de la lettre de Brewsher à L'Amitié. 28 janvier 1878. 1pp. « we consider that no new lodge can now be erected on this land, except under a British constitution, and this opinion is borne out by the regulations of the Supreme Council of France, Chapter 1, article 5 ».

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Copie de la lettre de Brewsher à L'Amitié. 28 janvier 1878. 1pp.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Copie de la lettre de Daruty à Brewsher. 28 janvier 1878. 1pp.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Compte rendu de l'inauguration. 6 pp. p.1.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 1^{er} février 1878. 4pp. p.2

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty au Suprême Conseil de France. 10 novembre 1876. 4pp. p.3.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty au SCDF. 5 janvier 1877. 4pp. p. 3-4.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty au Secrétaire Chancelier du SCDF. 19 mai 1880. 2pp. p.1-2.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 1^{er} février 1878. 4pp. p.2.

GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 6 octobre 1880. 8pp. p.5.

Grand Lodge of Ireland

HAYES Rebecca. Information request on Irish Lodges in Mauritius Island. 2 février 2015.

GLI. AQC 38 p.13.

GLI. File Lodge No.91. List of Lodges erased from the Books of the Grand Lodge of Ireland. 5 novembre 1801. Vol.4 p.137.

GLI. Grand Lodge Return 24 June to 24 June 1807. Volume 10. P.85.

GLI. From the Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No 91. 27 septembre 1843.

GLI. Warrant No.91 (d) -4th Foot. Pack 1 1859-1861. 19 May 1857. Deputy Grand Secretaries note – No.91 – Memorial for a new Warrant to be attached to the 4th Regiment of Foot. 20 May 1857.

GLI. From the Minutes of Grand Lodge. Lodge No. 91. 4 juin 1857.

GLI. Grand Lodge Correspondence File. Warrant No.91. Pack 1. 1859-1861. 5 octobre 1857.

GLI. Grand Lodge Correspondence File. Warrant No.91. Pack 1. 1859-1861. 6 October 1857.

GLI. Grand Lodge Correspondence File. Warrant No.91. Pack 1. 1859-1861. 8 novembre 1858.

GLI. Grand Lodge of Ireland – Roll of Lodges, compiled by Bros. J.J. Nesbitt and William Scott for Bro. F.C. Crossle – c. 1889. Warrant issued 5 November, 1858.

GLI. Grand Lodge Correspondence File. Warrant No.91. Pack 1. 1859-1861. 6 octobre 1857. Masonic Mirror. Février 1859. P.39. Cite le Commercial Gazette du 24 décembre 1858.

GLI. Grand Lodge Correspondence File. Warrant No.91. Pack 1. 1859-1861. 9 janvier 1859.

GLI. Grand Lodge Correspondence File. Warrant No.91. Pack 1. 1859-1861. 14 février 1859.

GLI. From the Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No. 235.1 June, 1868. Letter from Charles E Brewster.

GLI. From the Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No. 235. 29 June, 1868 - Read Report from Bro. Charles Edward Brewster, I.P.M. and others of the Masons which compelled them to return the Warrant.

GLI. Grand Lodge Correspondence file. Warrant No. 236 (c) Port Louis, Mauritius. 31 January, 1878.

GLI. Letter enclosing names of petitioners Lodge No 236. 28 March, 1878.

GLI. From the Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No. 236. Memorial from Bro. Alfred George Richwood and nine other brethren for a Warrant. 4 April, 1878.

GLI. List of contents of the Grand Lodge Correspondence file. Note from Deputy Grand Secretary. 20 mai 1878.

GLI. Grand Lodge of Ireland – Roll of Lodges, compiled by Bros. J.J. Nesbitt and William Scott for Bro. F.C. Crossle – c. 1889. Warrant granted. 20 May, 1878.

GLI. Grand Lodge Correspondence file. Inauguration report No. 236 (c) Port Louis, Mauritius. 11 septembre 1878.

GLI. Minutes of Grand Lodge. Lodge No. 266. Memorial from Bro. Rev. Stephen Walsh. 6 October, 1887.

GLI. Grand Lodge of Ireland – Roll of Lodges, compiled by Bros. J.J. Nesbitt and William Scott for Bro. F.C. Crossle – c. 1889. Warrant issued. 18 janvier 1888.

GLI. Grand Lodge of Ireland – Roll of Lodges, compiled by Bros. J.J. Nesbitt and William Scott for Bro. F.C. Crossle – c. 1889.

GLI. Roll of Lodges. Compiled by Bros. J.J. Nesbitt and William Scott for Bro. F.C. Crossle. C-1889. Galway June 26.

GLI. Warrant No. 266. Extraits des Letter Books de la GLI. Lettre du Secrétaire de Lodge No. 266. 10 mai 1897. « (...) nor has any action been taken locally with a view to inducing him to do so».

GLI. Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No. 266. Statement from Bro. J.E. Moat. 28 June, 1897.

GLI. 1880 The Grand Lodge Correspondence yearly boxes. Warrant No. 266. Letter from a Bro. John Smith. 30 April 1900.

GLI. From the Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No. 266. 5 June, 1900 Lettre de Bro. John Smith formerly of Lodge No. 266, Port Louis, Mauritius.

GLI. List of contents of Grand Lodge correspondence files. Warrant No. 235 (a) Port Louis, Mauritius. Second series. Vol.2.

GLI. Ref. ML. p. 160.

GLI. From the Minutes of the Grand Lodge Board of General Purposes. Lodge No 235.

Grand Orient de France, Rue Cadet

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Case 163. Dossier 1881-1899.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Dossier 1881-1899. Lettre d'Ormières à Maurier de St Jean. 9 janvier 1883. 6pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Dossier 1881-1899. Lettre d'Ormières à Maurier de St Jean. 9 janvier 1883. 6pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Lettre de La Bienfaisance au GODF. 15 mai 1884.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Lettre au GODF. 5 aout 1884.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Lettre du délégué de La Bienfaisance à Fouras au GODF. 1^{er} juillet 1891.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Lettre au GODF. 22 février 1892. 2pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Lettre de La Bienfaisance à Fouras au GODF. 23 Mai 1892. 1pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Lettre du délégué de La Bienfaisance, Delmas, à Thulié du GODF. 10 septembre 1892. 2pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Lettre de La Bienfaisance au GODF. 29 octobre 1896. 1pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Dossier 1881-1899. 14 novembre 1896. 2pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Lettre au Conseil de l'Ordre. 27 août 1901. 1pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Lettre du 9 avril 1901. 1pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Dossier 1901-1910. Lettre de la Bienfaisance au GODF. 31 juillet 1902. 4pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Traduction de la lettre de Harting par La Bienfaisance et envoyée au GODF. 12 juin 1904. 4pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Dossier 1901-1910. Lettre de La Bienfaisance au Chef du Secrétariat du GODF, Vadécard. 12 février 1905. 4pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Lettre de La Bienfaisance au GODF. 24 juillet 1905. 1pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier à Desmond. 12 décembre 1906. 3pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Duplicata de la lettre du vénérable de LTE à Boulet, Hotel du GO rue Cadet. Pas de date. 3pp. p.1

GODF. La Bienfaisance. 1881-1910. Rapport d'Edgar Mayer. 5 novembre 1906. 4pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Dossier 1900-1910. Lettre au GODF. 18 novembre 1907. 2pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier au Secrétaire Général de l'Ordre, Vadécard. 10 novembre 1907. 3pp. p.2

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12j 10m 5908. 7pp. p.4

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12j 10m 5908. 7pp. p.5.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Rapport des cadres de LTE. 25° j 11 mois 5907. 5pp. p.1.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Rapport des cadres de LTE. 25° j 11 mois 5907. 5pp. p.1-2.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Rapport des cadres de LTE. 25^e j 11 mois 5907. 5pp. p.2.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de LTE à Vadecard. 11 septembre 1911. 1pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de LTE à Vadecard. 20 septembre 1911. 2pp p. 2.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de la Direction du personnel central et de la comptabilité du Ministère de l'Agriculture au député Laferre. 19 février 1907. 1pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier à Desmond. 12 décembre 1906. 3pp. p.2.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier au Secrétaire Général de l'Ordre, Vadecard. 10 novembre 1907. 3pp. p.2.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12j 10m 5908. 7pp. p.1.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12j 10m 5908. 7pp. p.1.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12j 10m 5908. 7pp. p.3.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Dossier 1901-1910. Lettre de la Bienfaisance au GODF. 31 juillet 1902. pp. p.3-4.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Dossier 1901-1910. Lettre de la Bienfaisance au GODF. 31 juillet 1902. 4pp. p.4.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Dossier 1901-1910. Lettre de la Bienfaisance au GODF. 31 juillet 1902. 4pp. p.4.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12j 10m 5908. 7pp. p.5.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12j 10m 5908. 7pp. p.6.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier au Secrétaire Général de l'Ordre, Vadecard. 10 novembre 1907. 3pp. p.1.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier au Secrétaire Général de l'Ordre, Vadecard. 10 novembre 1907. 3pp. p.2.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Jules Rouhier au Secrétaire Général de l'Ordre, Vadecard. 10 novembre 1907. 3pp. p.2.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE aux membres de la loge. 12j 10m 5908. 7pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Rapport des cadres de LTE. 25^e j 11 mois 5907. 5pp. p.2.

GODF. LTE 1882-1906. Lettre de Jules Rouhier à Jean Dupuy (à Alger). 7 Février 1906. 9pp. p.1.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre des officiers de LTE à Vadecard. 12j 10m 5908. 3pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Chevalier, 1er Surveillant de LTE, au Conseil de l'Ordre. 26j 5909. 15pp. p.1.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Chevalier à Rauville. 26j 5909. 2 pp. p.2.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de LTE à Vadecard. 25 juin 1910. 1pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Réponse de Vadécard à LTE. 27 aout 1910. 1pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Chevalier au GODF. 27 octobre 1910. 9pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Réponse du Secrétaire Général à Emile Chevalier. 5 décembre 1910. 2pp.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Dossier 1881-1899. Copie de la lettre de Caila, véné en exercice de LTE. 4 mai 1882. 4pp. Suivi d'une autre lettre 4pp. p.3.

GODF. La Bienfaisance 1881-1910. Dossier 1881-1899. Rapport de l'Inspecteur du GODF. 1^{er} septembre 1882. 3pp. p.1.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre du vénérable de LTE, Cangy, au Président et membres du Conseil de l'Ordre. 10 décembre 1911. 2pp. p.1.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre du vénérable de LTE, Cangy, au Président et membres du Conseil de l'Ordre. 10 décembre 1911.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Seillier. 3 octobre 1911. 2pp.1.

915. Dossier 1912-1915. Lettre de LTE au GO. 25 avril 1912. 2pp. p.1.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre de LTE au GODF. 16 juillet 1912. 1pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre de LTE au GODF avec une coupure de journal. Recue par le GODF en aout 1912.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Rapport d'inspection sur LTE par J. Rouhier, membre du Conseil de l'Ordre. 24 décembre 1913. 3pp.

GODF. LTE 1911-1920. Lettre de l'un des Secrétaires du Conseil de l'Ordre à La Bienfaisance. 13 janvier 1914. 1pp.

GODF. LTE. 1911-1920. Lettre de St Pern à Rouhier (discours de St Pern, véné en exercice). 9pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Seillier (Rose Hill) au Secrétaire du GODF. 2 décembre 1915. 5pp.

GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Seillier au Secrétaire du GO (Rose Hill). 29 décembre 1915. 8pp.

GODF. LTE 1916-1939. Dossier 1916-1919. Lettre de LTE au GODF. 20 janvier 1917. 2pp.

GODF. LTE 1916-1939. Dossier 1920-1939. Lettre du sous-chef du secrétariat du GO à Bienfaisance.

GODF. LTE 1916-1939. Dossier 1920-1939. 30 octobre 1936.

PERIODIQUES D'EPOQUE

Périodiques maçonniques du XIX^e siècle

Bulletin du Grand Orient de France. 2^{ème} série. 12^{ème} année. No.10. décembre 1856. « Mélanges ».

Bulletin du Grand Orient de France. 2^{ème} série. 13^{ème} année. avril 1857. « Mélanges ».

Bulletin du Grand Orient de France. 16^{ème} année. 2^{ème} série. mai 1860. Numéro 3. C. Fauvety, « Non l'Egalité n'est pas une Chimère ! ». « Mélanges ».

Freemasons Chronicle. janvier 1875. «The Political Situation in Europe».

Freemasons Chronicle. «Inauguration of the Independent Lodge, No. 236, G. L. Ireland. Octobre 1878».

Freemasons Chronicle. février 1879.

Freemasons Chronicle. octobre 1881.

Freemasons Chronicle. avril 1882

Freemasons Chronicle. avril 1889.

Freemasons Chronicle. «As Others See Us ». mai 1895.

Freemasons Quarterly Magazine. Review. avril 1834.

Freemasons Quarterly Magazine. Review. septembre 1835.

Freemason Quarterly Review. «Masonic chit Chat». Décembre 1836.

Freemason Quarterly Review. septembre 1840.

Freemasons Quarterly Review. septembre 1845. «Mauritius *Freemason Quarterly Magazine*. décembre 1842. «A Popular History of British Commercial Intercourse with China and the Insular Possessions of England in the Eastern Seas. By W. COOKE TAYLOR, L.L.D. &c. Madden and Co».

Freemasons' Quarterly Magazine. septembre 1854.

The Freemasons' Magazine and Masonic Mirror. janvier 1856. «United Grand Lodge Quarterly Communication».

Freemasons Magazine and Masonic Mirror. mars 1856. «District Grand Lodges».

Freemasonry Today. «The First Entente Cordiale». mars 2012 .

Freemasonry Today. Quarterly Communication. décembre 2012. «A speech by Bro Graham Redman, Assistant Grand Secretary, and VW Bro John Hamill».

Freemasonry Today. «Captain Matthew Flinders: The Freemason who gave Australia its name». 4 septembre 2014.

Masonic Mirror. No. IX. 2 Mars 1859. «Our Architectural Chapter».

Masonic Mirror. mai 1859. «The French Rite».

Masonic Mirror. août 1859. «Mauritius».

Masonic Mirror. juillet 1860. «Laying of the First Stone of the Albion Dry Dock, Port Louis».

Masonic Mirror. juillet 1860. «Masonic Queries & Notes. Masonry Sanctioned by Governments».

Masonic Mirror. août 1862. «Masonic Funeral Service».

Masonic Mirror. mai 1864. «Colonial. Mauritius».

Masonic Mirror. mai 1864. «Masonry at Home and Abroad».

Masonic Mirror. septembre 1864. «Freemasonry in the Mauritius».

Masonic Mirror. novembre 1864. «Channel Islands. Jersey».

Masonic Observer. mars 1857.

Masonic Press. janvier 1866. «Masonic Enclaves».

The Freemason. janvier 1870.

The Freemason. décembre 1873. «Freemasonry in the Mauritius».

The Freemason de février 1895.

The Freemasons' Magazine. Monthly Chronicle. avril 1797.

Journaux mauriciens XIX^e siècle

L'Argus. 3 novembre 1880

La Balance. Lundi 7 mai 1832.

La Croix. 18 octobre 1892.

La Croix. 21 Octobre 1892. 2^{ème} année. No.390. 1^{ère} Edition. Rédacteur François Geffroy.
« *Un Vénérable étonné* ».

La Sentinelle de Maurice. 1 février 1878.

La Sentinelle de Maurice. Année XXVII. No 6552. Vendredi 1^{er} février 1978. « La Loge
L'Amitié ».

La Sentinelle de Maurice. « *The Ancient Order of Freemasonry in danger* ». Courrier et daté
du Friday, July 15th 1881.

Le Progressiste. Journal politico-religieux de Maurice. No.5. 3 février 1883. « *Le procès de
l'ancienne Loge « La Paix* ».

Le Cernéen. Editorial du 23 décembre 1842.

Le Cernéen. 17 avril 1854. Edito du 15 avril.

Le Cernéen. 21 avril 1854.

Le Cernéen. 22 avril 1854. Edito du 21 avril.

Le Cernéen. 2 mai 1854. Edito du 1^{er} mai.

Le Cernéen. 13 Mai 1854. Edito du 12 mai. 4pp.

Le Cernéen. 17 mai 1854.

Le Cernéen. 20 mai 1854. « *Un Catholique* ».

Le Cernéen. 3 octobre 1854. Edito du 2 octobre.

Le Cernéen. 31 octobre 1870. « *Une question d'opportunité* ».

Le Cernéen. 2 novembre 1870.

Le Cernéen. 30 janvier 1878. « *La Loge l'Amitié, No.245* ». Signé E.A.

Le Cernéen. 10 août 1880.

Le Cernéen. 14 février 1883. Lettre de De Chazal au rédacteur datée du 13 février 1883.

Le Cernéen Journal de L'Ile Maurice. Ancienne Ile de France. Le jeudi 15 février 1883. No.12378. « *Le Grand Orient et l'athéisme* ».

Le Mauricien. 19 avril 1854.

Le Mauricien. 24 avril 1854. Edito du 22 avril.

Le Mauricien. 1^{er} mai 1854. Article du 29 avril. p.2.

Le Mauricien. 6 octobre 1854. Edito du 5 octobre 1854.

Le Mauricien. 13 octobre 1854.

Le Nouveau Mauricien. 14 août 1881. Editorial du 13 aout. « *Société Française de Bienfaisance* ».

Le Nouveau Mauricien. 29 août 1883.

Le Progrès Colonial. 10 janvier 1871.

Le Radical. Signé « *Un Philanthrope* ». 20 juin 1911.

The Commercial Gazette. 2 mai 1854. Lettre d'un protestant.

The Commercial Gazette. 12 Octobre 1854.

The Commercial Gazette. 13 octobre 1854. Article du 12 octobre 1854.

The Mauritius Argus. 9 février 1882. Lettre à l'éditeur du 8 février 1882.

The Mauritius Reporter & Shipping Mercantile Gazette. 19 avril 1854. 2pp.

The Mauritius Reporter. 21 avril 1854.

The Mauritius Reporter. 25 avril 1854. . « *A Looker on* ».

The Mauritius Reporter and Shipping & Mercantile Gazette. 26 avril 1854.

The Mauritius Reporter. 28 avril 1854. Port Louis.

The Mauritius Reporter. « *Derniers maçonniques orthodoxes* ». Signé un Catholique. 2 mai 1854.

The Mauritius Reporter. 7 octobre 1854. 4pp. p.1-2.

The Mauritius Reporter. 13 October 1854. 2pp. p.2.

The Mercantile Record. 18 mars 1882. Lettre de la loge Harmony 1535 à l'éditeur à propos de son communiqué du 7 février 1882 intitulé « *A new masonic hall* ».

The Merchants and Planters Gazette. « *Le Banquet des Pauvres* ». 30 décembre 1882.

Revue Mensuelle Religieuse. Janvier 1894. No 1. « *Le Diable au XIXe siècle. Doutes, critique & contradictions* ».

Revue Mensuelle Religieuse. 6 juin 1895. 2^{ème} année. « *Mort de Mgr Meurin* ».

SOURCES SECONDAIRES

Histoire de Maurice

Allan, Michael et Allan, Mary. *The Man and the island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823*. Cambridge: Victoire Press Ltd, 2010. 132pp.

Alpers, Edwards A. et Teelock, Vijayalaksm. *History, Memory and Identity*. Reduit: University of Mauritius Printing and Binding Unit, 2001. 236 pp.

Baissac, C. *Le folklore de l'Ile Maurice. Littératures populaires de toutes les nations: traditions, légendes, contes, chansons, proverbes, devinettes, superstitions. TOME XXVIII* 266. Paris: G.P Maisonneuve & Larose, 1967.

Bernardin de Saint Pierre, J.H. *Paul et Virginie*. Paris: Plon, 1926.

- Bulpin, D.V. *Islands of a forgotten sea*. Pretoria: Protea Bookhouse, 2010. 448pp.
- Burrun, Breejan. *Histoire des religions des îles Maurice et Rodrigues*. Quatre Bornes: Editions Le Printemps, 2002. 444pp.
- Carter, Marina. *Lakshmi's legacy. The testimonies of Indian women in 19th century Mauritius*. Rose Hill: E.O.I, 1994. 282pp.
- Carter, Marina. *Servants, sirdars and settlers: Indians in Mauritius, 1834-1874*. Delhi: Oxford University Press, 1995.
- Carter, Marina et Ng Foong Kwong, James. *Forging the rainbow. Labour immigrants in British Mauritius*. Alfran Co Ltd, 1997. 131 pp.
- Chan Low, Jocelyn. « Une perspective historique du processus de construction identitaire à l'île Maurice » (p.13-26), dans Live, Y.-S. et Hamon, J.F. *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice*. L'Harmattan, 2008. 176 pp.
- Chelin, Antoine. *Une île et son passé*. Mauritius Printing Cy. Ltd, 1973.
- Delaplace, P.F. *Le Père Jacques Désiré Laval: apôtre de l'île Maurice (1830-1864)*. Beauvais: Imprimerie de l'Evêché, 1877.
- D'Unienville, J.R., Regnard, L.N., Bechet, O. et De Burgh Edwards, S.B. *Dictionnaire de Biographie mauricienne*. The Standard Printing Establishment, 2002. Ouvrage collectif
- D'Unienville, Antoine Marrier. *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances. Volume 1*. Kessinger Legacy Reprints. Paris: Gustave Barba, 1838. 387pp.
- D'Unienville, Antoine Marrier. « Notice historique sur cette colonie », dans *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances. Volume 2*. Kessinger Legacy Reprints. Paris: Gustave Barba, 1838. 333pp.
- D'Unienville, Antoine Marrier. *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances. Volume 3*. Kessinger Legacy Reprints. Paris: Gustave Barba, 1838. 344 pp.
- D'Unienville, J. Raymond et Carter, Marina. *Last years of the Isle of France (1800-1814)*. La Société d'Histoire de l'île Maurice, 2010. 336pp.
- De Froberville, B.H. *Ephémérides Mauriciennes. 1827-1834*. Port-Louis: Imprimerie Nouvelle, 1906.
- De l'Estrac, Jean Claude. *Mauriciens: Enfants de mille combats. La période anglaise*. Editions Le Printemps, 2007. 313 pp.
- De Rauville, Hervé. *L'île de France contemporaine*. 1908.
- Duclos, J.A. *L'évolution nationale mauricienne*. Paris: Jouve & Cie, 1924. 586pp.

- Emmanuel, Ghislain. *The Venerable (Ardeacon of Mauritius), Diocese of Mauritius (1810-1973)*. The Mauritius Printing Company Ltd, 1975. 338pp.
- Goordyal, B.R. *The historical basis of Mauritian Education*. Port-Louis: P.Delaitre & Cif, 1969. 117pp.
- Goupille, Philippe. *Le conflit désarmé – relations Eglise-état de 1963 à 1993 à l'île Maurice*. Editions Diocese de Port Louis, 2002.
- Greene, B. «Official Status and Rights of the Roman catholic Church in Mauritius as shewn by the laws of the colony», dans *The Merchants and Planters Gazette*. 1883.
- Hamon, J.F. et Live, Y.-S. *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice*. L'Harmattan, 2008. 176 pp.
- Huet de Froberville, Léon. *Ile de France. Le combat du Grand-Port et la fin de l'occupation française*. Port-Louis: Imprimerie du Standard, 1910. 164 pp.
- James, Marie-France. *Esotérisme, occultisme, franc-maçonnerie et christianisme au XIXe siècle et XXe siècle. Coffret 2. Volume 2*. Lanore, 2008. 268pp.
- Jauze, Jean Michel. *L'île Maurice face à ses nouveaux défis*. Paris: L'Harmattan, 2008. 380pp.
- Laurent, Edouard. *L'île Maurice entre la France et l'Angleterre*. Seconde Edition. Port-Louis: Imprimerie de La Patrie, 1914. 41pp.
- Leguat, Francois. *Les Naufragés de Dieu. Aventures d'un protestant et de ses compagnons exilés en deux îles désertes de l'Océan Indien. 1690-1698*. Paris: Phebus, 1995.
- Magon de Saint-Elier, Ferdinand. *Tableaux historique, politiques et pittoresques de l'île de France*. p.220. 1839.
- Mamet, Joseph. *Les lazaristes, fondateurs de la chrétienté à l'île de France, Ile Maurice*. General Printing, 1972.
- Mannick, A.R. *Mauritius: The development of a plural society*. Nottingham: Russel Press Ltd, 1979.
- Maure, André. *Souvenirs d'un vieux colon de l'île Maurice*. La Rochelle: Typographie de Frédéric Boutet, 1840.
- Michel, Joseph. *Le Père Jacques Laval. Le Saint de l'île Maurice. 1801-1864*. Troisième Edition. Paris : Editions Beauchesne. 1984. 466pp.
- Milbert, M.J. *Voyage pittoresque à l'île de France, au Cap de Bonne Espérance et à l'île de Ténériffe. Tomes 1 à 4*. Paris: Nepveu Librairie, 1812. 382pp.
- Moutou, Benjamin. *L'île Maurice : Vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)*. Terre Rouge: Alfran Co. Ltd, 1986.

- Moutou, Benjamin. *Les chrétiens de l'île Maurice*. Best Graphics Ltd, 1996. 544pp.
- Nagapen, Amédée. *Lettres Pastorales de Mgr E.B Slater, Vicaire Apostolique à l'île Maurice. 1819-1832*. Diocèse de Port-Louis, 1984.
- Nagapen, Amédée. *La tourmente révolutionnaire à l'Isle de France- Turbulences dans l'Eglise*. MGI Press, 1990.
- Nagapen, Amédée. *Histoire de la Colonie-Isle de France (1721-1968)*. Cathay Printing Ltd, 1996. 226pp.
- Nagapen, Amédée. *Les Indiens a l'île de France – acculturation ou déculturation*. Diocèse de Port-Louis, 1998. 25pp.
- Napal, Dayananchand. *British Mauritius. 1818-1948*. Vacoas: Le Printemps, 1994. 287pp.
- Pope Hennessy, James. *Verandah: Somme episodes in the Crown Colonies (1867-1889)*. London: George, Allen & Unwin Ltd, 1964.
- Prithipaul, Dulari, *A comparative analysis of French and British Colonial policies of Education in Mauritius (1735-1889)*. Port-Louis: Imprimerie Idéale, 1976. 144pp.
- Prosper, Jean George. *L'île Maurice doit-elle vendre son âme ?* L'Harmattan, 2006. 202pp.
- Quenette, Rivaltz L. *Les 25 premières années de la corporation municipale. 1850-1875*. Best Graphics Ltd, N.D.
- Quenette, Rivaltz L. *L'œuvre du Révérend Jean Lebrun à l'île Maurice*. Port-Louis : Regent Press, 1982.
- Quenette, Rivaltz L. *Les vingt-cinq premières années de la corporation municipale. 1850-1875*. Port-Louis: Mauritius Stationery Manufacturers Ltd, 1993.
- Quenette, Rivaltz L. *L'œuvre du Révérend Jean Lebrun à l'île Maurice*. Mahatma Gandhi Institute, 2014. 228 pp.
- Ramyead, L.P. Dr. “*Religious and Linguistic Pluralism: the principle merits and demerits of the British rule in the field of Religion and Language*” par Dr L.P Ramyead, O.B.E. Papier présenté à la Conférence du *Mahatma Gandhi Institute* sur le « British Legacy » du 6 au 9 mai 1997.
- Rivière, Serge et Issur, Kumari (dir.). *Baudin-Flinders dans l'Océan indien*. L'Harmattan, 2006. 288pp.
- Furlong, Robert. « Et pendant ce temps en littérature... » (p.109-121), dans Rivière, Serge et Issur, Kumari (dir.). *Baudin-Flinders dans l'Océan indien*. L'Harmattan, 2006. 288pp.
- Romaine, Alain. *Religion populaire et pastorale Créole à l'île Maurice*. Paris: Karthala, 2003.

Ryan, W. Vincent. *Journals of an Eight years' residence in the Diocese of Mauritius and of a visit to Madagascar.* (Chapitre II). London: Sheeley, Jackon and Halliday, 1864.

Selvon, Sydney. *A comprehensive history of Mauritius from its beginnings to 2001.* Rose-Hill: Mauritius Printing Specialists Ltd, 2001. 437pp.

Selvon, Sydney. *L'histoire de Maurice des origines à nos jours.* Rose-Hill: Mauritius Printing Specialists Ltd, 2003. 583pp.

Sewtohul, Nivitri. *Les collèges privés et l'éducation gratuite: 1977-1997.* Mauritius Printing Specialists (Pte) Ltd. 1999.107pp.

Sewtohul, Nivitri. *Les bâtisseurs de l'Île Maurice. Portraits biographiques.* Triolet: AVS, 2003.

Simonin, Jacky. *Communautés périphériques et espaces publics émergents. Les médias dans les îles de l'océan Indien.* L'Harmattan, 2002. 208pp.

Storey, William Kelleher. *Science and Power in Colonial Mauritius.* University of Rochester Press, 1997. 238pp.

Teelock, Vijaya. *A select guide to sources on slavery in Mauritius and slaves speak out. The testimony of slaves in the era of sugar.* Bell Village: African Cultural Centre, 1995. 89pp.

Teelock, Vijaya. *Bitter sugar: sugar and slavery in 19th century Mauritius.* Moka: MGI Press, 1998. 326pp.

Teelock, Vijaya. *Mauritian History from its beginnings to modern times.* Moka: MGI Press, 2001. 434pp

Toussaint, Auguste. *Histoire de l'Île Maurice.* Paris: PUF, 1974. 128 pp.

Toussaint, Auguste. *Histoire des Îles Mascareignes.* Paris: Editions Berger-Levrault, 1972.

Vanmeerbeck, E. *Vie du Révérend Jean Lebrun (fondateur de l'instruction gratuite à Maurice) et quelques révélations historiques.* Imprimerie de la Sentinelle de Maurice, Juin 1865. 112pp.

Varma, Moohindranath. *The Making of Mauritius.* Quatres-Bornes: M.N Varma, 1980. 127pp.

Varma, Moohindranath. *The political history of Mauritius. Volume One (1883-1983).* Bahadoor Printing Ltd, 2011. 390pp.

Virieux, Edouard. *Mille et une dates de l'histoire de l'Île Maurice.* Imprimerie Coopérative, 1894.

Histoire générale

Afferghan, Francis. *Exotisme et Altérité. Essai sur les fondements d'une critique de l'anthropologie*. PUF, 1987. 295pp.

Calderwood, Paul. *Freemasonry and the press in the twentieth century. A notional study of England and Wales*. Ashgate Publishing Limited, 2013. 361pp.

Carrington, C.E. *The British Overseas. Exploits of a nation of shopkeepers*. Cambridge University Press, 1950. 1092 pp.

Chakravoty Spivak, Gayatri. *Outside in the Teaching Machine*. Psychology Press, 1993. 335pp.

Colson, Didier. « Approches de la pratique missionnaire catholique à l'Ile Maurice entre 1840 et 1895- Une eglise locale edificatrice et/ou edificante ? ». These de Doctorat en Theologie. Institut Catholique de Toulouse, 1980.

Eriksen, Thomas Hylland. *Ethnicity and Nationalism: Anthropological Perspectives*. Second Edition. Pluto Press, 2002. 199pp.

Geoffroy, Sophie. *Journal de Bourbon & Autobiographie (extrait). Sir Walter Besant*. Grenoble: Ellug Université de Stendhal, 2013. 121 pp.

Ghosh, Durba et Kenneth, Dane. *Decentring empire. Britain, India and the transcolonial world*. Sangam Books, 2006. 406pp.

Koermer, Francis. *Histoire de l'enseignement privé et officiel à Madagascar*. L'Harmattan, 1999. 337pp.

Mgr Meurin, Léon. *La Franc-maçonnerie, synagogue de Satan*. Cadillac: Editions St Rémy, 1893. 556pp.

Rich, P.J. *Elixir of Empire. The English Public schools, Ritualism, Freemasonry and Imperialism*. London: Regency Press, 1989. 152 pp.

Rich, P.J. *Chains of Empire. English public schools, masonic cabalism, historical casualty, and Imperial clubdom*. London: Regency Press, 1991. 266pp.

Wanquet-Williams, Eileen. « The application of British slave policy to Mauritius. 1810-1835 » Mémoire de maitrise d'anglais. Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle, 1984. 258pp.

Franc-maçonnerie aux XIX^e et XX^e siècles

Banquet Phalanstérien de l'île Maurice. Avril 1849. 1849. 25pp.

Book of Returns. British Lodge 1858-1862.

Cécile, Grégoire. *Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis.* 27 Septembre 1934.

Descroizilles, Henry Charles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F.Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864.* Imprimerie du Commercial Gazette, 1864. 90 pp.

Deacroizilles, Henry Charles. *Projet Caisse de Secours. Notes lues en Loge le 6eme jour du 9eme mois 5866.* Rue Bourbon: Typographie E. Dupuy et P. Dubois, 1867. 86pp.

Gould, Robert F. *History of Freemasonry, embracing an investigation of the records of the organization of the fraternity in England, Scotland, Ireland, British colonies and Dominions and the United States of America. Volume 4.* Third edition. London: Caxton Publishing, 1951. 325pp.

Hamill, J.M. *The Earl of Moira, Acting Grand Master 1790-1813AQC Volume 93. Year 1980.* 21 février 1980.

Jean Edouard Remono. *RIT... et Compte-Rendu de la Ten... Fun... Des 5 [Loges] Réunies de L'O... Du Port Louis, Ile Maurice en L'honneur du T...C.... Et T... Ill... F.... Sir, Kt. S...P...R...S... 32^e Vén... M... De La R... [Loge] La Triple Espérance, Décédé le 6 février 1863, E...V... Port-Louis : Typographie E. Dupuy et P.Dubois, Rue Bourbon, 1864. 28 pp.*

Lane's Masonic Records.

Proceedings of the Grand Lodge of England: 1813 to 1868. Grand Assembly of Freemasons on the Union of the two Grand Lodges on St. John's Day. 27th December 1813.

Tennant, A.J. « Discours prononcé par le F. Orat. En Ex. le 10^e jour du 4^e mois de l'an de la V.L. 5864 (10 juin 1864) » (p.80-89), dans Descroizilles. *Notes lues au Banquet d'ordre du 23eme jour du 12^{ème} mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10^{ème} jour du 4^{ème} mois 5864.* Imprimerie du Commercial Gazette, 1864. 90 pp.

Vigoureux de Kermorvant, *Health, Stability and Power. S...G...C... de La Triple Espérance, 32^e O... du Port-Louis, Ile Maurice Le 18e j du 10e m de l'an de la L... 5865. Aux Prés... des At... Int... et A Tous Les Mems... de La Triple Espérance. E.. Vu et approuvé. THRE. VIGIER-LATOIR, S...G...I...G.... 33e.* Typographie E.Dupuy & P.Dubois.

Vigoureux de Kermorvant, Edouard. *Notes sur la célébration de la St Jean par la franc-maçonnerie mauricienne les 27 décembre 1858 et 24 juin 1859.* Port-Louis : Imprimerie L.Channell, 1859. 15pp.

Vigoureux de Kermorvant, Edouard. *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance.* Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877. 30pp.

Virieux, Edouard. *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878.* Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887. 99pp.

Franc-maçonnerie au XXI^e siècle

Allan, Michael W. *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*. Grand Lodge of Mauritius, 2006. 98pp.

Anderson, James. *The Constitutions of the Free-Masons*. Edited and published by Benjamin Franklin, 1734. Nebraska: The University of Nebraska-Lincoln Libraries, 2008. 97pp.

Baillache, L. Raymond. *Lodge Friendship No.439*. Port-Louis: The Mauritius Printing Company Ltd, 1972. 29pp.

Bauer, Alain et Dachez, Roger. *Les 100 mots de la franc-maçonnerie*. PUF, 2007. 125pp.

Bauer, Alain et Mollier, Pierre. *Le Grand Orient de France*. PUF, 2012. 128pp.

Beaurepaire, Pierre-Yves. *Franc-maçonnerie et sociabilité. Les métamorphoses du lien social XVIIIe-XIXe siècle*. Editions maçonniques de France, 2013. 177pp.

Bernheim, Alain. *Une certaine idée de la franc-maçonnerie*. Dervy, 2008. 606pp.

Boutin, Pierre. *La franc-maçonnerie, l'Église et la modernité: Les enjeux institutionnels du conflit*. Desclée de Brouwer, 1998. 213pp.

Bullock, Steven. *Revolutionary brotherhood. Freemasonry and the transformation of the American social order. 1730-1840*. London: University of North Carolina Press, 1996. 421pp.

Clawson, Mary Ann. *Constructing Brotherhood. Class, Gender and Fraternalism*. New Jersey: Princeton University Press, 1989. 270 pp.

Coadic, Xavier. *L'encyclopédie de la franc-maçonnerie*. Paris: Editions Trajectoire, 2003. 246pp.

Combes, André. *Histoire de la franc-maçonnerie au XIXe siècle. Tome 1*. Monaco: Editions du Rocher, 1998. 454pp.

Crossle, Philip. *Irish Masonic Record*. Grand Lodge of Ireland, 1973. 163pp.

Daby, Khemdutt B. *Historique de la franc-maçonnerie dans l'Océan Indien*. La Grande Loge de France, 2020. 167pp.

Daniel, James. *Masonic Networks and Connections*. Library and Museum of Freemasonry, 2007. 350pp.

Ducomte, Jean-Michel. *De l'identité maçonnique*. Editions Véga, 2011. 197pp.

Draffen, George S. *Scottish Masonic Records*. Grand Lodge of Scotland, 1950. 224pp.

- Gabut, Jean-Jacques. *Eglise, religions et franc-maçonnerie*. Dervy, 2006. 367pp.
- Gaudin, Christine et Saunier, Eric. *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives*. Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003. 382pp.
- Harland-Jacobs, Jessica. *Builders of empire: freemasons and British Imperialism, 1717-1927*. Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007. 384 pp.
- Haviden, Michael et Meredith, David. *Colonialism and development. Britain and its tropical colonies. 1850-1960*. Routledge, 1993. 439pp.
- Haywood, H.L et Mackey, Albert. G. *Encyclopedia of freemasonry*. London : Kessinger Publishing. 2005.
- Jacob, Margaret C. *Les Lumières au quotidien. Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières*. Paris: Editions de l'Orient, 2004. 447 pp.
- Jacob, Margaret C. *The origins of freemasonry. Facts and fictions*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2006. 168pp.
- Jacob, Margaret C. *The radical enlightenment: pantheists, freemasons and republicans*. Cornerstone book publisher, 2006. 277 pp.
- Kerjan, Daniel et Le Bihan, Alain. *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIIIème siècle. Les cadres et les loges*. Presse Universitaire de Rennes, 2012. 261 pp.
- Ligou, Daniel. *Histoire des francs-maçons en France. 1725-1815*. Toulouse : Editions Privat, 2000. 255pp.
- Ligou, Daniel. *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*. PUF : 1987. 1357pp.
- Ligou, Daniel. *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*. Paris : PUF, Nouvelle édition 2012. 1357pp.
- Luis, P. Martin. *La Franc-maçonnerie dans la cité. Les cultures politiques de la Franc-maçonnerie en Europe. XIXe-XXe siècle*. Presses Universitaires de Rennes, 2000. 205pp.
- Mellor, Alec. *Dictionnaire de la franc-maçonnerie et des franc-maçons*. Paris : Belfond, 1990. 320pp.
- Naudon, Paul. *La Franc-maçonnerie*. PUF, 1982. 127pp.
- Nefontaine, Luc. *La franc-maçonnerie*. Les Editions du Cerf, 1990. 126pp.
- Odo, George. *La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises. 1738-1960*. Editions Maçonniques de France, 2001. 125pp.
- Önnerfors, Andreas. *Researching British freemasonry 1717-2017*. University of Sheffield, 2010. 192pp.

Poulat, Emilie et Laurant, Jean Pierre. *L'antimaçonnerie catholique. Les franc-maçons par Mgr de Ségur*. Paris : Berg International, 1994.

Quenette, Rivaltz L. *La franc-maçonnerie à l'île Maurice : 1778-1878*. Roche Bois: High Quality Press Ltd, 2006. 237pp.

Quenette, Rivaltz L. *La franc-maçonnerie à l'île Maurice. 1879-1939*. Roche Bois: High Quality Press Ltd, 2008. 185 pp.

Révauger, Cécile. *Le fait maçonnique au XVIIIe siècle en Grande Bretagne et aux Etats Unis*. Didier Poulard, 1990. 229pp.

Révauger, Cécile. *Noirs et francs-maçons*. Editions maçonniques de France, 1999. 351pp.

Révauger, Cécile. *The Abolition of Slavery. The British Debate (1787-1840)*. PUF, 2008. 192pp.

Saliceti, Claude. *Humanisme, franc-maçonnerie et spiritualité – Bilan et perspectives*. PUF, 1997. 91pp.

Saunier, Eric (dir.). *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*. Librairie générale française. Pochotheque, 2008.

Van Hille, Jean Marc. *Dictionnaire des marins francs-maçons, gens de la mer et profession connexes aux XVIIIe, XIXe et XXe siècles*. L'Harmattan, 2011.

Wanquet, Claude et Jullien, Benoit. *Révolution Française et Océan Indien*. L'Harmattan, 1996. 526pp.

Wanquet, Claude. « L'Ile de France à l'arrivée de Baudin (mars 1801), une ile malade du syndrome de Saint-Domingue » (pp. 19-41), dans Rivière, Serge et Issur, Kumari (dir.). *Baudin-Flinders dans l'Océan indien*. L'Harmattan, 2006. 288pp.

OUVRAGES COLLECTIFS

Canonbury Papers. Volume 3. Freemasonry and Religion. Many Faith. One Brotherhood. London : Canonbury Masonic Research Centre, 2006. 222pp.

« Le Code Noire de Décembre 1723, édit du Roi sur les esclaves pour les Iles de France et de Bourbon » (p. 58-65), dans *Codes Noirs de l'esclavage aux abolitions*. Dalloz, 2007.

Le R.E.A.A. dans l'Océan Indien. Points de Vue Initiatiques. No. 163. Mars 2012

Mauritius Blue Book of the Year 1873. Bourbon St.: E.D. Dupuy, Govt. Printer, 1874.

Grand Master's address to Grand Lodge. Octobre 2012.

Porset, Charles et Révauger, Cécile (dir.). *Franc-maçonnerie dans l'Europe des Lumières*. Paris : Champion Classiques, 2006. 216pp.

Porset, Charles et Révauger, Cécile (dir.). *Le monde maçonnique des Lumières. Europe-Amériques et Colonies. Dictionnaire prosopographique*. 3 Volumes. Paris : Honoré Champion, 2013. 2847pp.

R.L. La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978. 1978. 150 pp.

Saunier, Eric (dir.). *Lumières, No 7. Franc-maçonnerie, et politique au siècle des Lumières : Europe-Amériques*. Presse Universitaire de Bordeaux, 2006. 379pp.

Publications

Allan, Michael. « Lodge Friendship No.1696 EC ». *History*.
Disponible sur: <http://www.lof1696.com/history>. (Accès: 04/02/2014).

Allan, Michael. « An island tale ». *Masonic Quarterly Magazine*, Issue 11 (October 2004), p.26-28.
Disponible sur: <http://www/mqmagazine.co.uk/issue11/p-26.php>. (Accès: 17/06/2015).

Allan, Michael. « Grand Lodge of Mauritius takes a leap forward ». *Freemasonry Today*, 01 avril 2006.
Disponible sur: <http://www.freemasonrytoday.com/more-news/international/mauritius-takes-a-leap-forward>

Ballhatchet, Kenneth. « The Structure of British Official Attitudes: Colonial Mauritius, 1883-1968 ». *The Historical Journal*, Vol. 38, No. 4 (Dec 1995), p. 989-1011.

Baycroft, Timothy. « Nationalism, national identity and freemasonry ». *Journal for Research into Freemasonry and Fraternalism*, vol 1, no 1 (2010), p.10-22.

Beaurepaire, Pierre-Yves. « Colonies », dans Saunier, Eric. *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*. Librairie générale française - Pochothèque, 2008.

Bernheim, Alain. « Hommage à Jean Emile Daruty ». 10pp.
Disponible sur: <https://www.ordo-ab-chao.org/ordo/Pages/daruty.pdf>

Bernheim, Alain. « Hommage à Jean Emile Daruty ». *Le R.E.A.A. dans l'Océan Indien*. Points de Vue Initiatiques. No. 163. (Mars 2012), p.5-22.

Bruce, Charles. « The evolution of the Crown Colony of Mauritius ». *The Scottish Geographical Magazine*, February 1908.

Chartier, Claire. « Des islamistes aux évangéliques. Dieu et la politique ». *L'express* du 28.03.2005. Disponible sur: <http://lexpress.fr>

Chaunu, Pierre. *Le Figaro* du samedi 24 septembre 1994.

Christopher, A.J. « Ethnicity, community and the census in Mauritius, 1830-1990 ». *The Geographical Journal*, Vol. 158, No.1 (March 1992), p.57-64.

D'Avesne, E. « La franc-maçonnerie au pouvoir : 1789-1880 ». *Le Monde Maçonnique*, BNF-Gallica.

Daby, B. Khemdutt. « La Grande Loge de France à l'Île Maurice ». *Le R.E.A.A. dans l'Océan Indien*. Points de Vue Initiatiques. No. 163. (Mars 2012).

Fozdar, Vahid Jahlil. « That grand primeval and fundamental religion ». *Journal of World History*, 2011. p. 493-512.

Harland-Jacobs, Jessica et Révauger, Cécile. « Rawdon, Francis [Moir, Hastings] (1754-1826) », dans Porset, Charles et Révauger, Cécile (dir.). *Le monde maçonnique des Lumières. Europe-Amériques et Colonies. Dictionnaire prosopographique*. 3 Volumes. Paris : Honoré Champion, 2013. 2847pp.

Harland-Jacobs, Jessica. « All in the family: Freemasonry and the British Empire in the Mid-Nineteenth Century ». *Journal of British Studies*, Vol.42. (Octobre 2003), p.448-482. JSTOR. (Accès: 23/05/2013).

Harland-Jacobs, Jessica. « "Hands across the Sea": The Masonic Network, British Imperialism, and the North Atlantic World ». *Geographical Review*, American Geographical Society, Vol. 89, Oceans Connect (April 1999), p. 237-253.

Harland-Jacobs, Jessica. « Global Brotherhood: Freemasonry, Empires and Globalization ». *REHMLAC. Special Issue UCLA – Grand Lodge of California*, 2013. p. 72-87.

Hazareesingh, Sudhir. « Le Grand Orient de France sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République », dans Gaudin, Christine et Saunier, Eric. *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives*. Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003. 382pp.

Karpiel, Frank. « Freemasonry, Colonialism, and Indigenous Elites ». *Ramapo College*.

Disponible sur:

http://webdoc.sub.gwdg.de/ebook/p/2005/history_cooperative/www.historycooperative.org/proceedings/interactions/karpiel.html (Accès 10/10/2011).

Landy, Christian. « Jean-Baptiste Lisle Geoffroy, un savant méconnu ». *Les Amis de l'Université*. Disponible sur: <https://amis-univ-reunion.fr/jean-baptiste-lislet-geoffroy-un-savant-meconnu> (Accès : 24/06/2012).

Laurant, Jean-Pierre. « Luc Nefontaine, Le Protestantisme et la Franc-Maçonnerie. Des chemins qui se rencontrent ». *Archives de sciences sociales des religions*, 124 (octobre - décembre 2003). Disponible sur: <http://assr.revues.org/977>

Mayer, Jean-François. « Anglicanisme: le nouvel archevêque de Cantorbéry exprime des réserves envers la franc-maçonnerie ». *Religioscope*, 4 Décembre 2002. Disponible sur: http://religioscope.com/articles/2002/030_freemason_uk.htm (Accès: 03/11/2009).

Naslin-Gaufin, Christine. « La Philanthropie », dans Saunier, Eric. *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*. Librairie générale française - Pochothèque, 2008.

Paroomal, Mayila. « Les médias à l'île Maurice », dans Simonin, Jacky. *Communautés périphériques et espaces publics émergents. Les médias dans les îles de l'océan Indien*. Paris: L'Harmattan, 2002. 208pp.

Paroomal, Mayila. « La presse dans l'île Maurice post-coloniale : mutations et continuités », dans Jauze, Jean Michel. *L'île Maurice face à ses nouveaux défis*. Paris: L'Harmattan, 2008. 380pp.

Paroomal, Mayila. « Presse, Ethnicité et inter-inethnicité dans l'île Maurice coloniale » (p. 48-65), dans Hamon, J.F. et Live, Y.-S. *Interethnicité et interculturalité à l'île Maurice*. Paris: L'Harmattan, 2008. 176 pp.

Plongeron, Bernard. « L'Eglise catholique et la franc-maçonnerie », dans Porset, Charles et Révauger, Cécile. *Franc-maçonnerie dans l'Europe des Lumières*. Paris: Champion Classiques, 2006.

Racault, Jean-Michel. « Pastorale ou "dégénération": l'image des populations créoles des Mascareignes à travers les récits de voyages dans la seconde moitié du XVIIIe siècle » (p.71-81), dans Wanquet, Claude et Jullien, Benoit. *Révolution Française et Océan Indien*. L'Harmattan, 1996. 526pp.

Révauger, Cécile. « Franc-maçonnerie et religion en Grande-Bretagne : vers une religion d'Etat » (p. 29-41), dans Porset, Charles et Révauger, Cécile (dir.). *Franc-maçonnerie dans l'Europe des Lumières*. Paris : Champion Classiques, 2006. 216pp.

Révauger, Cécile. « Franc-maçonnerie, Lumières et révolutions. De la révolution d'Amérique à la Révolution française » (p. 17-33), dans Révauger, Cécile (dir.). *Lumières No 7. Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières : Europe-Amériques*. Presse Universitaire de Bordeaux, 2006. 379pp.

Révauger, Cécile. « Freemasonry and the Enlightenment ». Disponible sur: <http://revaugercecile.over-blog.com/article-24706237.html>. (Accès: 20/11/2015).

Révauger, Cécile. « Franc-maçonnerie et référentiels conceptuels dans le monde anglo-saxon et en France; Approche comparée » (p. 363-380), dans Gaudin, Christine et Saunier, Eric. *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives*. Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003.

Richon, Emmanuel. « Portrait de Jean-Baptiste Lislet Geoffroy. Galerie de la peinture mauricienne ». *Potomitan*.

Disponible sur: <http://www.potomitan.info/galerie/geoffroy/index.php> (Accès: 12/01/2012).

Richon, Emmanuel. « Gouverneur George Anderson. Portrait peint par Alfred de La Hogue Rey ». *Potomitan*.

Disponible sur: <http://www.potomitan.info/galerie/anderson/index.php> (Accès: 20/05/2011).

Saunier, Eric. « La sociabilité maçonnique à l'île Bourbon : les apports des écrits du for privé ». *Rehmlac*, Volume 5. No.1. p.17-21.

Samples Ken, « Anglican synod concludes freemasonry is heretical ». *Freemasonrywatch*.

Disponible sur: <http://www.freemasonrywatch.org/anglicansynod.html> (Accès: 30 mai 2011).

Tirvassen, Rada. « Le conflit entre l'anglais et le français à l'île Maurice au XIXe siècle » (p.429-433), dans Wanquet, Jullien. *Révolution Française et Océan Indien*. L'Harmattan, 1996. 526pp.

Vallee, Christophe. « Le symbolisme maçonnique dans l'oeuvre de Jean-Marie Le Clezio ».

Disponible sur: <http://sog1.free.fr/ArtVallee203.01Clezio.htm>

Van Hille, Jean-Marc. « Eléonor Jacques Perier de Salvert (1748-1783). Lieutenant de vaisseau. Fondateur de La Triple Espérance à l'Orient de Port-Louis dans l'île de France ». *Loge de Recherche maritime La Pérouse*.

Disponible sur: <http://www.masoniclib.com/images/images0/955368551466.pdf>

Wanquet, Claude. « Les débuts de la franc-maçonnerie à La Réunion ». *Etudes et Documents*. No.14, Aix-en-Provence : IHPOM. p. 30-44.

Journal for research into freemasonry and fraternalism, Volume 1.1. [Equinox Publishing Ltd] 2010 see Richardson Kim and CR

Ly-Tio-Fane. M. "Joseph Hubert and the Société des Sciences et Arts de l'Isle de France, 1801-1802". Proceedings of the Royal Society of Arts and Sciences of Mauritius, II (1961), 221-46.

Périodiques mauriciens du XX^e et XXI^e siècles

Diocesan Quarterly Magazine, April 1921.

Diocesan Quarterly Magazine. Easter 1923.

L'Express. « La Triple Espérance aujourd'hui, demain et à jamais ». 5 janvier 2004.

L'Express. Martial, Yvan. « La Triple Espérance de vie de la doyenne de nos Loges maçonniques ». 1 décembre 2003.

L'Express. Martial, Yvan. « La franc-maçonnerie au rendez-vous des transitions révolutionnaires et anglaises (II) ». 8 décembre 2003.

L'Express. « La Triple Espérance coincée entre francophiles et anglophiles (III) ». 15 décembre 2003.

L'Express. Martial Yvan, « La Triple Espérance face aux résistances catholiques et britanniques (IV) ». 22 décembre 2003.

L'Express. Martial, Yvan. « De la Triple Espérance à la Belle au Bois-Dormant (V) ». 29 décembre 2003.

L'Express du 22 décembre 2008. Tuyau, Julien. « Pierre Lambicchi : « Le creuset de la franc-maçonnerie à Maurice est très fertile » ».

L'Express du 16 avril 2012. « Le Grand Maître de la Grande Loge de France à l'Île Maurice ».

Le Mauricien du 7 décembre 2012. Dinan, Monique. 7 Décembre 2012 : 165^e anniversaire de la fondation du Diocèse de Port-Louis.

Le Mauricien. Catala, Jean Pierre. « Être franc-maçon c'est d'abord être citoyen ». 18 mars 2013.

Le Mauricien. 16 novembre 2013. Garnier, Eric, dirigeant du Grand Orient de France : « Les francs-maçons doivent être plus présents sur la scène locale ».

Le Mauricien. Martial, Yvan. « La Triple Espérance de vie de la doyenne de nos Loges maçonniques ». 1^{er} décembre 2013.

Week End. 6 avril 2008. Portrait « Rivaltz Quenette, la mémoire de la Loge ».

Week End. « Pierre Lambicchi. Grand Maître Heureux (GODF) ». 4 janvier 2009.

Webographie

Anglican Communion. Disponible sur: <http://anglicancommunion.org> (Accès: 9 juin 2005)

Le Diocèse de Port-Louis.

Disponible sur: <http://www.dioceseportlouis.org/historique/leglise-a-maurice/>

« Le Musée de la Maison des Maçons ». *Musée maçonnique de la Grande Loge Nationale Française*. Disponible sur: http://www.glnf-musee.fr/matrice.asp?ARB_N_ID=37

« La Statue de Mahé de Labourdonnais ».

Disponible sur: <http://www.otayo.com/article.php?artID=57>. (Accès : 25/05/2011).

« Mauritius, Madagascar and Seychelles, 1856-1929 ». *CMS archives*, Section IV : Part 24 : <http://www.adam-matthew-publication.co.uk>

« Messe de la St-Louis – Homélie de Monseigneur E.Piat ». *Diocèse de Port-Louis*.
Disponible sur: <http://www.dioceseportlouis.org/> (Accès 30/05/2011).

« Nouvelle méthode dans l'apostolat (1852-1856) ». *Le Diocèse de Port-Louis*.
Disponible sur: <http://www.dioceseportlouis.org/historique/bienheureux-jacques-desire-laval/>.

« Statement Respecting the Madagascar Mission of the Society for the Propagation of the Gospel 21st July 1871 ». *Project Canterbury*. Disponible sur: <http://justus.anglican>

« The Cathedral of Saint John The Divine ». *Project Canterbury*. Disponible sur:
http://anglicanhistory.org/misc/freemasonry/masonic_world1925.html (Accès: 10/05/2011).

« The Legend of the Quatuor Coronati ». *Quatuor Coronati*.
Disponible sur: <http://www.quatuorcoronati.com/>

LEXIQUE DES TERMES MACONNIQUES

Affiliation : quand un maçon rejoint une autre loge.

Art Royal : terme qui désigne la Maçonnerie et qui vient des maçons opératifs.

Atelier : le nom donné aux groupes maçonniques dans les loges.

Aumônier ou hospitalier : s'occupe de la récolte des fonds.

Calendrier maçonnique : le calendrier commence au mois de mars et les années maçonniques rajoutent 4000 ans au calendrier grégorien. Par exemple, le 1^{er} jour du 3^{ème} mois 5778 se réfère au 1^{er} mai 1778. Le 11^{ème} mois de 1778 devient donc janvier 1779.

Chambre : de 1773 à 1854, le *Grand Orient de France* était composé de 'chambres'. Dans le cas de La Triple Espérance, il y avait deux Chambres dans la même loge, dont l'une avait les pouvoirs décisionnels.

Chambre symbolique : une des Chambres qui s'occupaient des constitutions et des contentieux.

Chapitre : du 15^e degré au 18^e degrés.

Collège des officiers : les dirigeants élus aux postes administratifs d'un atelier dont les trois premiers sont le vénérable, le premier surveillant et le deuxième surveillant.

Collège des Rites : qui gère les différents Rites.

Conseil Philosophique (Chevalier Kadosh) 30^e degrés.

Consistoire (Sublime Prince du Royal Secret) 32^e degré et le 33^e degré, Sublime Prince Rose Croix.

Constitution : patente de la Grande Loge à la composition d'une loge.

Grades capitulaires : Grades capitulaires : les grades obtenus après les 3 premiers grades d'apprenti, de compagnon et de maître (voir aussi Haut grades).

Grande Loge Provinciale : administration provinciale d'un groupe de loges (souvent de trois loges).

Hauts Grades : les grades qui sont acquis après les 3 grades des loges bleues dans les ateliers supérieurs. L'Ancienne Maîtrise de 1745 comportait 10^e pour Bordeaux et 14^e pour Paris. Ensuite, des degrés furent ajoutés constituant le Rite de Perfection avec 25^e. En 1783, 8 grades sont ajoutés par Joseph Myers au Rite de Perfection. Les Rites de Perfection sont de 4^e aux 14^e degrés ; le Chapitre du 15^e aux 18^e degrés; les Aéropages du 19^e au 29^e degré ; le

Conseil Philosophique (Chevalier Kadosh) 30^e degré et le Consistoire (Sublime Prince du Royal Secret) 32^e degré et le 33^e degré, Sublime Prince Rose Croix.

Installation : l'installation d'une loge suite à la réception de sa Constitution. L'installation annuelle de l'atelier se fait aussi à chaque reprise ses travaux.

Landmarks : principes fondateurs.

Livre d'architecture : registre qui contient les procès-verbaux des activités d'une loge. Il est rédigé par le Secrétaire d'après les notes prises au cours de la tenue et est ensuite approuvé par l'atelier, signé par le Secrétaire et le Président.

Loge : le local où les maçons se réunissent en tenue ainsi que l'ensemble des maçons d'un atelier.

Loge bleue (aussi appelée Loge symbolique) : loge pratiquant les trois premiers grades d'apprenti, de compagnon et de maître.

Loge de perfection : atelier du 4^e au 14^e grades au Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Obédience: ou Grande Loge qui gère un ensemble de loges.

Passé vénérable : un maçon qui a été vénérable et qui devient vénérable d'honneur, capable d'installer les nouveaux vénérables.

Planche (ou morceau d'Architecture): document écrit envoyé par une loge, une obédience ou un maçon.

Planche tracée : document qui montre la clé de l'alphabet maçonnique utilisé dans les planches. Par exemple, le mot « planche » sera écrit « pl ∴ ».

REAA : Rite qui travaille du 4^e degré au 33^e degré.

Rite français : Système de 7 degrés constituant un Chapitre.

Rite York (ou Rite Anglais) : la maçonnerie du *Royal Arch* en Angleterre.

Vénérable : le président, qui est déjà maître maçon, d'un atelier aux premier et second degrés.

INDEX

- abolition de l'esclavage, 30, 94, 99, 102, 103, 179, 189, 191, 215, 262, 264, 272, 274, 276, 323, 351, 460
- acculturation, 310, 328, 509
- adhésion maçonnique, 31, 180, 181, 182, 183, 203, 246, 248, 302, 415
- affranchis, 182, 256, 258, 266, 268, 269, 275, 325
- agapes, 232, 275, 279
- allégeance, 78, 105, 125, 321, 367, 369, 425, 469
- alphabétisation, 192, 299
- anathème, 134, 307, 329, 330, 331, 341, 346, 352, 373, 378, 383, 396, 424, 443
- Anderson, George, 285, 292, 293, 295, 519
- Angleterre, 20, 29, 72, 75, 87, 88, 93, 95, 98, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 114, 125, 135, 137, 143, 146, 147, 149, 166, 170, 177, 202, 203, 208, 218, 222, 223, 254, 261, 264, 276, 308, 317, 318, 319, 322, 323, 325, 326, 334, 343, 345, 346, 356, 359, 361, 362, 364, 365, 366, 368, 369, 371, 375, 376, 386, 389, 392, 397, 403, 411, 417, 422, 424, 426, 427, 429, 430, 432, 435, 437, 439, 447, 448, 451, 455, 456, 460, 462, 465, 468, 470, 494, 508, 524
- anglican, 90, 231, 236, 237, 307, 316, 319, 320, 321, 325, 326, 330, 352, 353, 361, 403, 406, 407, 408, 409, 413, 415, 422, 475, 519, 521
- Anglicanisme, 316, 318, 319, 321, 324, 328, 350, 403, 404, 406, 465
- anglicisation, 94, 96, 99, 101, 104, 175, 237, 261, 276, 289, 321, 360, 425, 426, 446, 466
- anglophone, 356, 422
- anticléric, 338, 342, 348, 359, 379, 413
- antimaçonnisme, 31, 308, 341, 361, 372, 386, 408, 416, 417, 418, 439, 453, 462, 466, 468, 515
- apprentis, 47, 165, 191, 230, 232, 265, 325, 326, 454
- arbitrage, 362
- Art Royal, 49, 55, 58, 171, 205, 213, 289, 523
- athéisme, 31, 362, 383, 387, 404, 410, 420, 421, 505
- Baillache, Raymond, 24, 39, 41, 62, 100, 124, 125, 198, 203, 471, 513
- bal maçonnique, 213, 291, 347, 423
- Bourbon, 24, 27, 38, 39, 43, 44, 46, 48, 53, 55, 59, 64, 66, 67, 68, 69, 72, 81, 82, 84, 88, 93, 94, 111, 141, 142, 145, 156, 177, 187, 200, 202, 205, 208, 221, 229, 230, 231, 234, 244, 247, 249, 259, 270, 294, 296, 310, 311, 313, 314, 372, 433, 475, 483, 489, 490, 511, 512, 515, 519
- British Lodge, 26, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 112, 113, 117, 118, 119, 121, 124, 125, 129, 130, 133, 135, 136, 138, 142, 148, 149, 150, 152, 153, 154, 201, 202, 203, 222, 223, 227, 231, 242, 270, 320, 362, 376, 378, 379, 382, 383, 395, 396, 397, 416, 428, 429, 435, 438, 439, 448, 451, 476, 477, 478, 479, 482, 483, 484, 511
- catastrophes naturelles, 157, 224, 226, 461
- Catholicisme, 54, 256, 308, 309, 310, 316, 317, 322, 325, 328, 338, 350, 372, 406, 407, 408, 421, 465
- catholique, 17, 54, 64, 72, 89, 90, 99, 105, 134, 168, 180, 206, 215, 227, 231, 235, 236, 237, 239, 240, 256, 266, 297, 307, 308, 310, 311, 313, 315, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 335, 337, 338, 339, 341, 342, 343, 344, 345, 347, 348, 349, 351, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 362, 363, 365, 366, 368, 369, 370, 371, 372, 374, 375, 377, 380, 381, 382, 383, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 411, 412, 413, 415, 417, 419, 421, 422, 423, 424, 441, 462, 467, 505, 506, 511, 515, 518, 520
- Cécile, Grégoire, 24, 25, 74, 85, 93, 157, 213, 214, 375, 394, 395, 456
- chartre, 105, 124, 439, 450
- cité, 25, 65, 89, 111, 115, 150, 155, 159, 163, 172, 206, 214, 218, 223, 224, 225, 227, 232, 235, 241, 245, 275, 279, 292, 293, 297, 299, 322, 323, 342, 344, 418, 514
- Clergé anglican, 315, 321, 323, 328, 406
- Clergé catholique, 31, 90, 234, 239, 309, 310, 315, 320, 321, 325, 328, 331, 342, 349, 351, 353, 354, 361, 364, 379, 380, 382, 383, 403, 404, 405, 407, 412, 416, 419, 424, 446, 468
- Code Noir, 247, 258, 259, 276, 310, 475, 515
- Collier, Monseigneur, 134, 239, 244, 307, 321, 325, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335,

336, 337, 338, 339, 341, 342, 343, 344, 345,
346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354,
355, 356, 357, 359, 360, 361, 362, 363, 365,
367, 368, 370, 371, 374, 375, 376, 377, 379, 380,
382, 387, 388, 395, 396, 403, 406, 409, 413,
415, 417, 424, 439, 492, 493, 494

Commonwealth, 472

correspondances maçonniques, 31, 330, 331

cosmopolite, 17, 22, 29, 37, 71, 96, 103, 115, 128,
137, 141, 142, 144, 147, 159, 164, 189, 200,
219, 273, 395, 411, 456, 460, 465

couverture médiatique, 121, 348, 353

créole, 131, 151, 185, 186, 187, 211, 256, 262, 263,
264, 266, 267, 270, 278, 323, 328, 329, 337,
353, 381, 468, 509, 518

créolisation, 150, 263

culture, 29, 38, 85, 90, 92, 177, 178, 185, 186, 192,
206, 211, 213, 233, 285, 300, 302, 311, 348,
351, 426, 465

Curepipe, 22, 158, 466

D'Unienville, Antoine Marrier, 77, 78, 81, 93, 98,
99, 100, 155, 158, 188, 189, 191, 192, 211, 215,
216, 248, 263, 281, 284, 286, 316

Daruty, Jean Emile, 118, 126, 127, 128, 155, 198,
234, 244, 333, 344, 345, 348, 356, 357, 359,
380, 383, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433,
434, 440, 441, 464, 467, 484, 486, 495, 496, 516

De Chanvalon, Thibault, 42, 59, 60, 82, 84, 196,
208, 258, 282

De Foisy, Nicolas, 75, 82, 282, 284

Decaen, 260, 286, 475

décolonisation, 19, 299, 407, 467, 472

Descroizilles, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 40, 49,
53, 56, 57, 60, 62, 65, 68, 90, 93, 105, 107, 108,
119, 124, 131, 132, 137, 142, 168, 169, 171,
175, 176, 180, 188, 190, 194, 195, 198, 199,
201, 213, 214, 215, 216, 219, 225, 226, 228,
229, 230, 231, 234, 238, 239, 243, 244, 270,
276, 278, 290, 296, 311, 312, 314, 320, 382,
415, 416

drapeau, 30, 84, 85, 90, 91, 100, 142, 303, 361,
366, 375, 391, 413

éducation, 184, 188, 192, 224, 229, 230, 235, 236,
237, 238, 239, 240, 247, 261, 274, 317, 323,
324, 326, 328, 407, 461, 466, 508, 509, 510

Eglise d'Angleterre, 90, 308, 309, 315, 318, 321,
326, 348, 408

Eglise gallicane, 334, 335, 368

élections, 19, 111, 128, 157, 251, 252, 291, 299,
409, 431, 440, 445, 446, 454, 467, 469

engagisme, 187

entraide, 224, 225, 241, 242, 245, 297, 329, 364

esclavage, 99, 101, 182, 189, 258, 264, 272, 274,
275, 277, 310, 323, 364, 515

esclave, 17, 54, 80, 94, 97, 99, 181, 184, 191, 192,
208, 230, 237, 246, 247, 254, 257, 258, 259,
260, 261, 263, 264, 266, 268, 269, 272, 273,
274, 275, 276, 277, 289, 295, 310, 314, 315,
323, 324, 327, 328, 351, 370, 468, 475, 515

ethnicité, 61, 163, 245, 246, 251, 257, 262, 264,
468

ethnique, 19, 31, 54, 61, 83, 147, 163, 175, 183,
190, 193, 196, 204, 208, 227, 231, 233, 246,
248, 250, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 261,
264, 265, 266, 267, 270, 272, 294, 296, 299,
322, 327, 342, 349, 367, 395, 456, 459, 461,
466, 468

étiquette ethnique, 255

évangélisation, 324

excommunication, 239, 307, 308, 327, 330, 331,
332, 333, 335, 337, 338, 340, 342, 348, 350,
354, 361, 362, 364, 367, 371, 373, 374, 377,
382, 383, 384, 406, 416

Farquhar, Robert, 72, 73, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84,
85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98,
100, 101, 131, 132, 171, 178, 196, 201, 208,
211, 212, 213, 238, 248, 266, 274, 281, 282,
284, 315, 316, 317, 322, 324, 345, 353, 434,
437, 506

France, 17, 19, 20, 21, 24, 26, 29, 32, 37, 38, 39,
40, 41, 42, 44, 46, 54, 55, 56, 59, 61, 62, 63, 65,
66, 69, 70, 71, 72, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 86, 93,
94, 96, 98, 102, 114, 115, 122, 124, 126, 127,
131, 132, 139, 141, 142, 143, 146, 150, 155,
158, 166, 167, 168, 169, 170, 177, 182, 184, 186,
188, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197,
199, 206, 208, 210, 211, 213, 215, 218, 220,
221, 222, 224, 226, 235, 242, 246, 247, 248,
249, 250, 254, 256, 258, 259, 261, 263, 265,
267, 268, 271, 272, 273, 274, 275, 283, 286,
287, 291, 294, 296, 299, 300, 301, 303, 307,
308, 309, 310, 314, 315, 318, 320, 327, 330,
331, 338, 342, 346, 349, 353, 358, 362, 364,
365, 367, 369, 370, 372, 384, 386, 387, 388,
390, 391, 392, 393, 396, 398, 399, 402, 404,
406, 407, 411, 412, 414, 416, 417, 418, 420,
421, 422, 424, 425, 426, 428, 429, 430, 431,
433, 435, 440, 441, 442, 443, 445, 447, 450,
456, 459, 461, 462, 463, 464, 467, 468, 470,
471, 475, 485, 495, 496, 505, 507, 508, 509,
513, 514, 515, 517, 518, 519, 520

Francilien, 79, 186, 191, 275, 277, 289, 292, 330

franco-britannique, 73, 74, 77, 78, 81, 91, 124, 129,
168, 214, 363, 365, 383, 400, 401, 452, 456

Franco-mauricien, 262, 266, 295, 303, 325, 330, 350, 351, 407, 409

francophone, 351

fraternité, 73, 74, 75, 83, 85, 100, 129, 131, 132, 164, 167, 168, 169, 170, 175, 181, 204, 205, 219, 241, 245, 246, 252, 257, 268, 271, 278, 279, 286, 294, 299, 358, 365, 389, 398, 405, 446, 465, 473

Freemasons Chronicle, 114, 121, 122, 167, 298, 396, 398, 418, 434, 502, 503

gens de couleur, 17, 30, 73, 80, 83, 84, 86, 99, 185, 189, 191, 192, 199, 208, 209, 237, 246, 247, 250, 254, 256, 257, 258, 259, 261, 262, 264, 265, 266, 267, 273, 274, 277, 285, 299, 311, 324, 330, 349, 351, 355, 370, 407, 427, 441, 446, 468

globalisation, 472

Gomm, gouverneur, 104, 237, 290, 294

Grand Maître, 66, 68, 76, 86, 87, 89, 90, 106, 110, 117, 120, 136, 144, 153, 166, 184, 209, 213, 223, 276, 279, 320, 333, 363, 366, 373, 403, 414, 415, 418, 430, 434, 435, 436, 438, 470

Grand Orient de France, 17, 20, 23, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 37, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 54, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 74, 81, 82, 85, 90, 94, 96, 102, 105, 114, 115, 117, 121, 124, 130, 133, 136, 138, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 151, 152, 154, 157, 158, 166, 167, 172, 173, 185, 186, 187, 190, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 206, 207, 209, 215, 220, 222, 224, 227, 233, 237, 239, 247, 248, 251, 253, 271, 272, 273, 274, 279, 287, 292, 297, 299, 301, 307, 308, 311, 314, 331, 332, 333, 337, 346, 351, 361, 362, 364, 365, 366, 372, 376, 377, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 393, 394, 395, 396, 398, 402, 404, 405, 408, 410, 411, 414, 415, 419, 420, 424, 425, 427, 431, 433, 435, 436, 439, 442, 443, 445, 446, 448, 450, 451, 453, 455, 459, 460, 462, 465, 469, 470, 471, 486, 498, 502, 513, 514, 517, 520, 523

Grande Bretagne, 19, 72, 99, 181, 190, 207, 280, 346, 370, 371, 515

Grande Loge d'Ecosse, 112, 123, 124, 142, 386, 414, 436, 448, 450

Grande Loge d'Irlande, 21, 107, 115, 116, 119, 120, 134, 135, 142, 152, 197, 247, 386, 390, 396, 448, 471

Grande Loge Provinciale, 20, 40, 46, 48, 53, 55, 58, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 88, 89, 93, 94, 102, 114, 205, 207, 213, 248, 249, 434, 435, 436, 438, 471, 523

Grande Loge Provinciale de Bourbon, 48, 53, 55, 58, 60, 63, 65, 66, 67, 89, 93, 94, 205, 207, 248, 249

Grande Loge Unie d'Angleterre, 20, 22, 25, 26, 29, 31, 32, 37, 65, 82, 84, 87, 88, 92, 94, 95, 102, 104, 105, 106, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 119, 121, 123, 124, 125, 126, 134, 135, 136, 140, 142, 143, 147, 148, 149, 153, 155, 165, 166, 167, 181, 201, 217, 221, 222, 242, 257, 276, 307, 362, 363, 365, 366, 376, 379, 384, 385, 389, 392, 397, 398, 400, 401, 402, 410, 412, 414, 415, 425, 427, 429, 430, 431, 435, 437, 438, 442, 446, 447, 448, 451, 452, 456, 459, 464, 465, 469, 470

humanisme, 175, 288, 293, 393, 515

identité mauricienne, 1, 17, 18, 468

inclusion, 30, 83, 166, 180, 182, 183, 184, 185, 192, 193, 245, 255, 259, 269

Inde, 42, 43, 66, 71, 73, 75, 86, 88, 94, 102, 118, 132, 177, 189, 200, 212, 240, 258, 263, 269, 271, 274, 302, 314, 324

Independent Lodge, 113, 120, 121, 122, 167, 390, 396, 397, 448, 465, 486, 502

Indo-mauricien, 186, 270, 271, 299, 468

insularité, 18, 141, 155, 159, 165, 465, 473

intégration, 173, 174, 250, 256, 274, 285

Isle de France, 17, 32, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 49, 53, 54, 56, 59, 62, 63, 66, 71, 72, 75, 76, 79, 95, 96, 101, 105, 170, 177, 181, 182, 184, 189, 206, 220, 237, 240, 247, 249, 254, 256, 257, 261, 263, 273, 274, 276, 277, 278, 283, 288, 311, 319, 324, 330, 446, 459, 509, 519

journaux, 20, 22, 31, 218, 225, 226, 277, 297, 335, 347, 348, 349, 350, 351, 354, 355, 359, 361, 368, 373, 376, 378, 379, 388, 390, 406, 420, 422, 430, 441, 449

juridiction maçonnique, 115, 140, 367, 427, 451

La Bienfaisance, 64, 66, 115, 126, 143, 151, 154, 155, 157, 158, 159, 232, 244, 271, 272, 293, 294, 400, 402, 403, 405, 406, 416, 420, 423, 424, 425, 427, 439, 442, 443, 444, 447, 450, 453, 455, 456, 463, 485, 498, 499, 500, 501, 502

La Concorde, 126, 127, 155, 182, 383, 426, 428, 431, 433, 495

La Paix, 61, 62, 63, 64, 65, 69, 70, 83, 84, 85, 90, 92, 102, 105, 106, 107, 112, 114, 119, 121, 124, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 138, 139, 140, 146, 149, 158, 168, 175, 176, 179, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 208, 210, 216, 218, 222, 226, 233, 234, 236, 237, 238, 239, 242, 243, 244, 257, 258, 264, 266, 267, 270, 271, 287, 288, 290, 291, 292, 320, 331, 332, 335, 336, 337, 338, 339, 342, 343,

345, 346, 347, 354, 362, 365, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 375, 377, 378, 386, 388, 389, 395, 396, 400, 405, 419, 424, 427, 429, 431, 433, 437, 439, 440, 441, 442, 443, 449, 452, 469, 478, 480, 485, 487, 488, 489, 492, 493, 504

La Sentinelle, 104, 121, 128, 260, 265, 351, 429, 430, 431, 441, 484, 504

La Triple Esperance, 25, 51, 74, 93, 138, 157, 213, 214, 375, 395, 402, 414, 450, 451, 456, 512

laboratoire maçonnique, 30, 35, 128, 133, 461, 469

laïcité, 31, 166, 413, 415, 417, 460

Laval, Père, 234, 309, 310, 317, 322, 325, 326, 327, 338, 344, 361, 369, 379, 380, 381, 382, 507, 508

Le Cernéen, 22, 218, 260, 261, 262, 277, 290, 292, 297, 332, 345, 346, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 357, 359, 361, 368, 369, 381, 382, 390, 405, 420, 421, 430, 441, 504, 505

Le Mauricien, 22, 30, 51, 66, 76, 84, 128, 180, 185, 198, 235, 244, 257, 281, 289, 292, 298, 299, 344, 345, 355, 359, 360, 361, 371, 377, 415, 470, 505, 520

Le Nouveau Mauricien, 234, 285, 505

Lebrun, Jean, 237, 259, 261, 309, 311, 315, 316, 320, 322, 324, 413, 509, 510

Les Quinze Artistes, 143, 152, 208, 249, 314, 489, 490

Lislet Geoffroy, 60, 82, 177, 246, 247, 249, 250, 254, 256, 260, 261, 264, 285, 518

Lodge Faith and Loyalty, 20, 29, 65, 88, 95, 96, 98, 99, 100, 102, 104, 105, 123, 129, 201, 202, 217, 275, 339, 376, 437, 479

Lodge of Friendship 1696, 88, 113, 114, 148, 242, 272, 320, 389, 392, 395, 396, 401, 402, 407, 416, 435, 436, 437, 451, 452, 456, 464, 465, 476, 477, 480, 481

Lodge of Friendship 439, 227

Lodge of Hamony, 439

loge écossaise, 112, 115, 119, 122, 124, 125, 133, 149, 203, 227, 244, 396, 397, 429, 433, 449, 451, 456, 460, 465, 471

Londres, 19, 22, 33, 85, 87, 88, 94, 97, 99, 101, 103, 120, 125, 131, 143, 144, 147, 154, 156, 157, 165, 181, 190, 202, 261, 276, 277, 282, 285, 292, 296, 299, 309, 325, 338, 359, 361, 365, 367, 371, 380, 389, 420, 434, 484

Lumières, 30, 52, 86, 115, 171, 175, 192, 210, 245, 257, 269, 299, 307, 319, 320, 362, 514, 516, 517, 518

Mahé de Labourdonnais, 38, 131, 295, 520

mandement, 330, 338, 339, 342, 344, 347, 357, 359, 361, 422

Mascareignes, 17, 38, 43, 54, 74, 187, 247, 248, 263, 275, 309, 314, 459, 510, 518

Masonic Mirror, 22, 85, 105, 108, 109, 110, 117, 118, 119, 130, 131, 135, 136, 140, 202, 214, 220, 223, 231, 364, 365, 376, 378, 382, 403, 427, 503, 504

mauricianisme, 18, 463, 466

métissage, 180, 258, 266, 473

métisse, 257, 258

métropoles européennes, 209

Meurin, Monseigneur, 308, 404, 417, 418, 419, 421, 422, 423, 424, 506, 511

Military Lodge, 109, 119, 125, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 156, 222, 376, 378, 416, 429, 448, 464, 477

Moira, Lord, 81, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 132, 171, 209, 267, 284, 319, 320, 371, 455, 512, 517

multiethnique, 159, 254, 255, 266, 425, 469

Murat, Prince, 131, 145, 332, 333, 334, 344, 354, 365, 366, 373, 374, 389, 462, 493, 494

musulman, 227, 246, 258, 271, 328, 468

nationalisme, 299, 466, 469

nationaliste, 434

Noirs, 168, 169, 246, 247, 248, 254, 256, 257, 258, 259, 265, 268, 274, 275, 287, 310, 318, 515

œcuménisme, 29, 84, 86, 89, 90, 93, 100, 129, 168, 218, 269, 308, 319, 320, 367, 375, 383, 426, 456, 472

Paris, 1, 20, 22, 29, 37, 38, 39, 47, 49, 50, 54, 70, 71, 72, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 86, 88, 91, 92, 98, 100, 139, 143, 152, 158, 165, 166, 167, 171, 177, 178, 179, 187, 202, 206, 211, 221, 225, 226, 241, 248, 258, 261, 264, 266, 269, 273, 274, 283, 284, 286, 287, 296, 299, 300, 307, 309, 314, 316, 320, 324, 325, 326, 341, 346, 361, 373, 374, 380, 381, 384, 418, 432, 433, 445, 454, 489, 490, 491, 493, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 523

patente, 41, 67, 70, 88, 104, 106, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 125, 149, 156, 159, 260, 310, 400, 435, 437, 438, 464, 471, 523

paupérisme, 224, 228, 229, 461

Perier de Salvert, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 57, 67, 141, 193, 197, 204, 206

philanthropie, 28, 138, 172, 179, 223, 224, 225, 227, 229, 231, 232, 233, 234, 241, 243, 245, 312, 384, 405, 463, 518

pluriethnicité, 18, 19, 393, 468, 472
 Pope-Hennessy, John, 285, 407, 408, 409, 467, 509
 Port-Louis, 22, 24, 25, 26, 29, 37, 39, 40, 41, 42, 48, 51, 52, 53, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 66, 69, 72, 74, 77, 83, 90, 91, 93, 95, 96, 99, 100, 101, 104, 105, 108, 118, 122, 124, 125, 126, 130, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 145, 155, 156, 157, 158, 172, 178, 179, 189, 190, 198, 200, 203, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 221, 222, 227, 229, 234, 237, 240, 243, 247, 248, 250, 259, 260, 261, 270, 276, 277, 278, 281, 283, 285, 291, 295, 302, 310, 311, 312, 314, 315, 316, 317, 318, 324, 327, 328, 329, 330, 332, 333, 338, 340, 343, 345, 346, 347, 348, 349, 363, 369, 372, 375, 376, 377, 378, 380, 381, 382, 383, 384, 395, 413, 417, 418, 422, 430, 446, 456, 466, 468, 470, 471, 475, 479, 486, 494, 507, 508, 509, 512, 513, 519, 520, 521
 presse, 22, 31, 89, 137, 172, 214, 216, 220, 232, 234, 260, 261, 262, 277, 278, 292, 297, 298, 307, 322, 330, 331, 332, 334, 337, 344, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 354, 355, 357, 359, 361, 376, 380, 381, 400, 420, 468, 472, 518
 Prince de Galles, 86, 415, 437
 procession, 134, 135, 140, 217, 376
 prosélytisme, 173, 224, 240, 324, 329, 332, 408
 protestant, 99, 227, 232, 235, 240, 309, 320, 321, 324, 326, 329, 338, 343, 348, 349, 352, 354, 355, 356, 368, 370, 372, 380, 383, 404, 407, 408, 409, 421, 422, 505, 508
 Protestantisme, 318, 319, 322, 383, 403, 404, 408, 421
 recensement, 104, 191, 265
 religion, 29, 31, 72, 90, 92, 99, 101, 115, 168, 169, 174, 206, 227, 237, 240, 241, 256, 270, 279, 307, 308, 309, 310, 312, 315, 316, 318, 320, 322, 323, 324, 326, 327, 328, 329, 334, 335, 340, 341, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 358, 362, 382, 385, 392, 404, 406, 407, 408, 409, 411, 413, 415, 418, 422, 446, 465, 468, 470, 507, 509, 514, 515, 517, 518
 Remono, Edouard, 26, 108, 124, 131, 142, 145, 195, 222, 225, 229, 243, 284, 293, 314, 333, 347, 372, 378, 388, 512
 réseaux, 18, 30, 32, 83, 86, 93, 129, 132, 161, 169, 170, 172, 173, 174, 183, 184, 185, 199, 209, 215, 216, 219, 220, 223, 225, 238, 245, 260, 281, 285, 299, 302, 459, 461, 466
 réseaux maçonniques, 18, 30, 32, 93, 172, 183, 209, 459, 466
 rétrocession, 300, 468
 Réunion, 37, 44, 64, 66, 94, 126, 147, 176, 187, 214, 221, 266, 303, 311, 381, 428, 492, 519
 Ricard de Bignicourt, 40, 45, 46, 47, 49, 52, 55, 56, 58, 67, 194, 204, 207, 208, 287, 489
 Rite, 68, 85, 103, 127, 137, 139, 151, 164, 168, 198, 377, 383, 389, 427, 430, 432, 433, 470, 503, 523, 524
 rituel, 164, 168, 171, 173, 175, 222, 225, 280, 331, 383, 385, 391, 393, 407, 420, 447
 Schisme, 31, 33, 105, 115, 122, 307, 308, 383, 384, 388, 394, 403, 404, 405, 423, 425, 431, 434, 435, 439, 446, 449, 451, 452, 460, 466
 sociabilité, 30, 82, 86, 131, 132, 155, 159, 170, 176, 177, 182, 186, 188, 209, 210, 213, 214, 216, 219, 221, 245, 255, 259, 291, 513, 519
 socialisation, 83, 291
 souscription, 126, 242, 298, 313, 357
 St Jean, 24, 48, 49, 57, 63, 75, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 159, 226, 311, 339, 376, 377, 378, 380, 383, 384, 389, 405, 406, 415, 498, 512
 suffrage universel, 18, 30, 31
 suprématie, 31, 85, 417, 427, 446
 Suprême Conseil de France, 21, 115, 121, 122, 126, 127, 155, 169, 182, 244, 272, 308, 383, 425, 427, 428, 429, 431, 432, 433, 440, 446, 449, 451, 460, 463, 469, 484, 495, 496
 syncrétisme, 372, 375
 Tennant, 23, 26, 149, 168, 194, 195, 198, 217, 221, 222, 244
 The Commercial Gazette, 297, 347, 354, 356, 360, 505
 The Mauritius Reporter, 332, 337, 348, 355, 356, 357, 360, 506
 The Merchants and Planters Gazette, 226, 227, 232, 310, 469, 470, 486, 508
 Traité de Capitulation, 29, 72, 77, 80, 99, 101, 212, 289, 315, 334, 370
 Traité de Paris, 29, 93, 96, 98, 198, 289
 Traité de Vienne, 29, 93, 174
 travailleurs engagés, 259, 296
 universalisme, 140, 164, 165, 169, 176, 255, 280, 465, 468
 Victoria, Reine, 142, 214, 265, 365, 371, 378, 409, 423, 426
 Vigoureux de Kermorvant, 23, 24, 26, 40, 48, 51, 52, 53, 56, 57, 58, 69, 103, 133, 134, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 195, 201, 222, 229, 234, 247, 248, 250, 270, 275, 276,

283, 297, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379,
381, 383, 384, 462, 493, 494, 495, 512

Virieux, Edouard, 23, 27, 40, 47, 49, 51, 53, 56, 57,
59, 60, 61, 62, 63, 66, 67, 74, 75, 85, 89, 90, 91,
92, 96, 103, 131, 132, 142, 144, 213, 214, 216,
217, 218, 221, 222, 223, 225, 226, 228, 229,
233, 234, 238, 239, 240, 241, 243, 244, 264,

269, 280, 283, 284, 288, 294, 296, 312, 313,
314, 332, 339, 366, 379, 380, 383, 386, 387,
388, 389, 392

Walshe, 111, 397, 400, 414, 416, 451, 452, 464,
467, 477, 480, 484

Zetland, 110, 136, 148, 365, 366, 462, 483, 494

